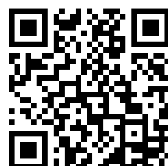
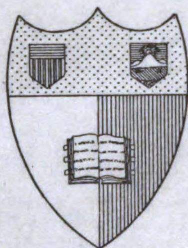







CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 091 845 762

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME SOIXANTE-SIXIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME VI

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC VII

DÉCOUVERTES

FAITES DANS

L'OPPIDUM DE POMMIERS

(AISNE)

(*NOVIODUNUM* DES *SUESSIONES*)

Par M. Octave Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 20 et 27 décembre 1905.

Dans la séance du 21 décembre 1904, j'ai fait une communication à la Société sous ce titre : *L'enceinte de Pommiers* (*Noviodunum des Suessiones*[1]).

On y trouve l'inventaire de 1945 monnaies gauloises, sur environ 2600, qui ont été recueillies dans toutes les parties de l'oppidum, mais les autres découvertes n'ont pas été signalées dans ce premier article. Aujourd'hui, je voudrais présenter et décrire une faible partie des nombreux objets qui ont été trouvés généralement mêlés aux monnaies gauloises, dans des fonds d'habitations de l'époque de l'indépendance.

1. *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*, t. LXV, 1904-1905, p. 45.

En raison de sa position stratégique l'emplacement de cette enceinte, d'environ 40 hectares, a été occupé dès l'époque néolithique; la preuve en est fournie par les très nombreux silex, taillés et polis, qui y ont été recueillis, tels que percuteurs, nucleus, perçoirs, grattoirs, scies, lames diverses, flèches de différentes formes et haches polies.

Pour les pièces qui vont être présentées, les numéros indiqués se rapportent à ceux qui sont fixés sur mes cartons; j'indiquerai dans quelles enceintes des objets analogues ont été déjà recueillis.

I. — Armes, outils et instruments divers[1].

1. Pièce avec douille, de 27 centimètres de longueur totale; elle présente une lame tranchante d'un seul côté, de forme triangulaire, mesurant 17 centimètres de longueur et 52 millimètres à la base de la lame.

2. Même forme que le n° 1 ; sa longueur totale est de 22 centimètres; la lame mesure 152 millimètres de longueur et 32 à la base.

3, 4 et 5. Même forme que les nos 1 et 2,

1. Le nommé Denis Henriquet m'a affirmé, il y a environ trente ans, qu'il avait découvert vers 1840, en extrayant des pierres, lieu dit le Moulin-à-Vent, un peu à l'est de la lettre N du plan, fig. 1, dans les *Mémoires* de la Société, t. LXV, p. 48, une sépulture gauloise avec char; il a retrouvé des fragments de fer de roues avec le squelette.

variant de 16 à 18 centimètres pour la longueur totale, avec lames de 9 à 12 centimètres de longueur sur 15 à 22 millimètres à la base[1].

6. Pointe de javelot à douille, de 16 centimètres de longueur. Le milieu forme nervure, de chaque côté, pour augmenter la résistance (J.-L. Pič et J. Déchelette, *Le Hradischt de Stradonitz en Bohême*[2], pl. XXIX, 3 et 20).

7. Pointes de javelots, à douille, en forme de feuille, de 13 à 18 centimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 26, Alésia (*Stradonitz*, pl. XXIX, 23).

8. Pointes de flèches à douille, en forme de feuille, de 95 millimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 26, Alésia; vitr. 18, Boviolles (Meuse) (*Stradonitz*, pl. XXIX, 11).

9. Pointe de flèche de forme triangulaire, à soie; la longueur est de 111 millimètres (*Stradonitz*, pl. XXIX, 9, même forme, mais à douille).

1. On peut croire que les objets en fer avec douille, nos 1 à 5, pris par quelques auteurs pour des couteaux, peuvent se rapporter à une arme, dans le genre de la lance, comme semble le prouver la pièce no 5, dont la pointe se trouve très fortement recourbée, probablement par suite d'un choc sur un bouclier ou sur une autre pièce résistante. A ma connaissance, il n'a été trouvé qu'un seul fer de lance ordinaire. Cela se comprend, les véritables armes ayant été livrées à César (*B. G.*, l. II, c. 13).

2. Leipzig, 1906. Dans la suite, Stradonitz indiquera la même publication. L'oppidum de Stradonitz est en Bohême, à 32 kilomètres au sud-ouest de Prague, d'après M. J. Déchelette.

10, 11, 17, 18 et 19. Pointes de flèches avec pointe de chaque bout, ou à soie; longueur de 51 à 111 millimètres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre (Oise).

12, 13, 14, 15 et 16. Pointes de flèches creuses, ou à douille; longueur de 40 à 60 millimètres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre; vitr. 26, Alésia.

20, 21 et 22. Talons d'étendards ou autres. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 20, Mont-Beuvray; vitr. 26, D, Alésia.

23 et 24. Couteaux à soie; longueur de 152 à 158 millimètres (*Beuvray*, Bulliot, pl. XLVII, 9; *Stradonitz*, pl. XXXIV, 3).

25 et 26. Outil en forme de ciseau de chaque bout; le milieu plus étroit se trouve renforcé.

27. Grandes clefs courbes, avec anneau de suspension[1]; celle n° 27 est de 243 millimètres de longueur. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 18, Boviolles; vitr. 21, Saint-Pierre-en-Châtre (*Beuvray*, Bulliot, pl. XLVI, 6, 7 et 8).

28 à 31. Styles en fer; longueur 0m10 à 115 millimètres.

32. Styles en os ou en ivoire (plusieurs dans la collection de M. Brunehant), la longueur du n° 32 est de 111 millimètres (*Stradonitz*, pl. XLIII, 1 et 4).

1. Ce genre de clef était encore en usage, il y a quelques années, en Champagne, pour ouvrir de l'extérieur, par un trou de la porte, les verroux de fermeture placés à l'intérieur.

33. Spatule en bronze; longueur de 166 millimètres, arrondie d'un bout, en forme de lancette à l'autre extrémité (*Stradonitz*, pl. XXIV, 11 et 23).

35 à 40. Épingles, alènes et poinçons en fer.

41 à 43. Poinçons en os (*Stradonitz*, pl. XLVIII, 2 et 12).

II. — Objets de parure et autres.

44 et 45. Grains de collier, en verre foncé, rubané de jaune (*Stradonitz*, pl. VI, 4 et 32).

46 à 51. Grains de collier, en verres de diverses couleurs (*Stradonitz*, pl. VI, 9, 10, 15 et 16).

52. Grain de collier, forme allongée, avec aspérités, en verre bleu (*Stradonitz*, pl. VI, cf. 45).

53 à 59. Grains de collier en bronze de formes diverses (*Stradonitz*, pl. XVIII, cf. 1, 3, 4 et 5).

60 à 64. Grains de collier en terre cuite de diverses formes (*Stradonitz*, pl. LXVII, 13, 16, 38 et 39).

65. Grain de collier en os (*Stradonitz*, pl. XLIII, cf. 14).

66 à 68. Grains de collier en silex percé.

69 à 74. Fragments d'objets, de l'époque dite du bronze, destinés à être refondus.

75 à 77. Anneaux ou bagues en bronze.

78. Bague en fer avec chaton (la pierre manque).

79. Bague en argent, avec chaton; intaille en cornaline. Cette pierre gravée a 13 millimètres

de diamètre, elle représente un arbre à gauche, sur plan incliné; à droite une massue dressée



FIG. 1. — INTAILLE TROUVÉE A POMMIERS.
(Collection de M. Vauvillé.)

(fig. 1) (*Stradonitz*, pl. VII, cf. 15; il y a sur cette planche plus de 20 bagues à chaton).

M. Brunehant possède dans sa collection une bague avec pierre gravée qui représente Pégase; à droite, autour de la légende, on lit : VEL VG NI. Elle a été recueillie dans l'enceinte (fig. 2).



FIG. 2. — INTAILLE TROUVÉE A POMMIERS.
(Collection de M. Brunehant.)

80. Bague en bronze filigrané (*Stradonitz*, pl. VII, 7).

81. Chaton de bague, en verre bleu, de 11 millimètres de diamètre (*Stradonitz*, pl. VII, cf. 50).

82. Verre sphérique vert, de 14 millimètres de diamètre, ayant probablement servi de parure.

83. Pendeloque en bronze, ornée de pointillés, de 42 millimètres de longueur.

84. Fragment de miroir.

85 et 86. Rouelles en bronze, de 45 millimètres de diamètre[1] (*Stradonitz*, pl. X, cf. 36 et 40).

87 et 88. Petits disques en os, de 12 et 13 millimètres de diamètre.

89 et 90. Objets indéterminés en bronze.

91. Boucle, de forme rectangulaire en bronze (*Stradonitz*, pl. XXIII, cf. 50).

92 à 94. Boucles, de différentes formes, en bronze de 18, 19 et 21 millimètres de largeur (*Beuvray*, Bulliot, pl. L; cf. 12, 27 et 29).

95 à 97. Boucles en bronze, avec plaquette double et rivets, ayant servi à fixer une courroie, mesurant 13, 15 et 17 millimètres de largeur.

98 et 99. Hameçon et harpon en bronze pour la pêche.

100. Plaquette rectangulaire en os, de 43 millimètres de longueur sur 10 millimètres de largeur, ornée de trois cercles centrés (*Stradonitz*, pl. XLIV, cf. 6 et 7).

101 à 105. Objets indéterminés en bronze.

107 à 111. Petits outils? en bronze, de 24 à 39 millimètres de longueur.

112. Petit crampon en bronze. Un certain nombre d'autres crampons en fer, de différentes dimensions, ont été trouvés dans les fouilles.

113 et 114. Clou et rivet en fer, avec large

1. Une rouelle du même genre est quelquefois représentée sous le cheval des monnaies d'or à la légende CRICIRV, fig. 6 et 8 ci-après.

tête sphérique creuse. Un très grand nombre de clous en fer, avec tête plate, variant de 3 à 20 centimètres de longueur, ont été aussi recueillis dans les fonds d'habitations.

115 à 120. Clous coniques en fer pour chaussures (?) garnis de pointes sous la tête pour les fixer.

121 à 130. Parties ou gouttelettes de bronze provenant de la refonte de ce métal dans des habitations gauloises.

131. Forte partie d'émail ayant coulé dans une habitation.

Outre les objets dont il vient d'être question, on a aussi recueilli des fragments de cercles de roues, ronds de timons?, ciseaux à froid pour couper le fer, disques troués, coins de fer, pointes à base cylindrique, anneaux divers, fausses mailles, clous à œillets, clous à crochets, gâches, creusets et pelle d'émailleur. Tous ces objets sont analogues à ceux du Mont-Beuvray. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 8 et 9.

Des pinces à épiler en bronze, de même provenance, sont conservées dans la collection Brunehant. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 13 et 21, Saint-Pierre-en-Châtre (*Stradonitz*, pl. XVII, 20.)

III. — Fibules.

Les fibules recueillies dans l'oppidum sont assez nombreuses. Il y en a quatre-vingt-trois dans la collection de M. Brunehant; de mon côté, j'en

possède quarante-quatre. Cette série, bien datée par les très nombreuses monnaies gauloises des fonds d'habitation où ces fibules ont été trouvées généralement, est très intéressante.

Je vais essayer de décrire les principales formes en présentant et en donnant le nombre de celles que je possède et de celles de M. Brunehant :

1. Huit fibules en fer rond, avec ressort en spirale et fermoir; longueur de 60 à 80 millimètres (fig. 3, n° 1). — La collection Brunehant renferme 14 fibules, toutes en fer rond, et 7 autres fibules en fer ayant le dessus plat.

2. Trois fibules en bronze, en tige ronde; ressort[1] de six tours; l'une d'elles, mesure 77 millimètres de longueur (fig. 3, n° 2); la partie du fermoir, de forme gracieuse, est ajourée. — La collection Brunehant contient 20 pièces, variant de 40 à 99 millimètres de longueur.

3. Fibule en bronze demi-rond; longueur de 36 millimètres; ressort de six tours (fig. 3, n° 3); l'épingle manque.

4. Belle petite fibule en bronze, de 44 millimètres de longueur, avec ressort de quatre tours. Le dessus est orné de deux nervures saillantes sur le bord, et de trois traits en travers (fig. 3, n° 4).

5. Belle fibule en bronze de 116 millimètres de longueur. Le dessus plat est orné de deux lignes

1. Toutes les pièces indiquées avec le nombre de tours sont à ressort à spirale.

droites sur les bords; ressort de huit tours, fermoir ajouré (fig. 3, n° 5).

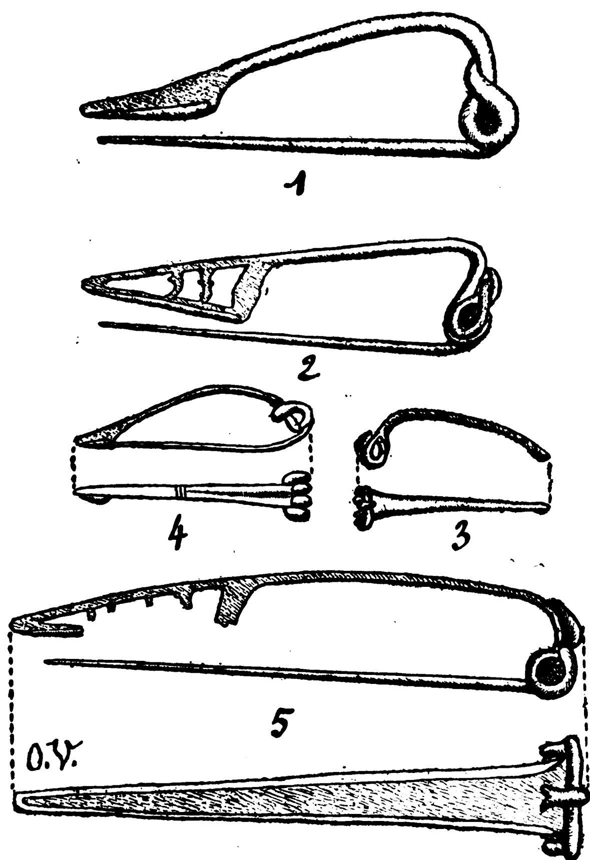


Fig. 3. — Fibules trouvées a Pommiers.

6. Cinq parties de fibules en bronze, avec des-

sus plat; forme triangulaire; ressort de six tours; les épingles manquent. L'une d'elles est ornée à la

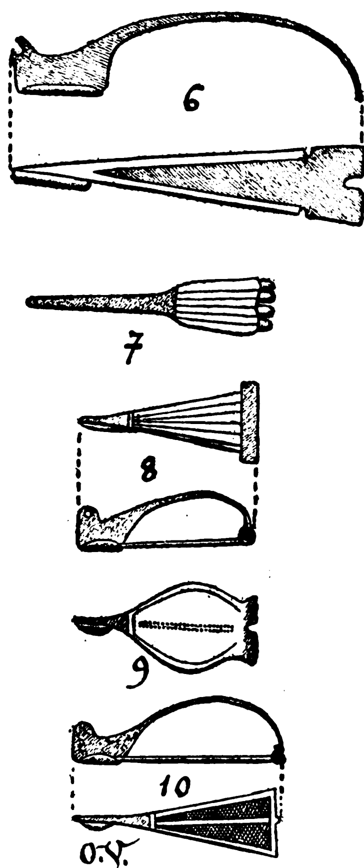


Fig. 4. — Fibules trouvées a Pommiers.

partie supérieure de deux lignes; la partie du

fermoir est large et non ajourée; longueur de 68 millimètres (fig. 4, n° 6). — Dans la collection Brunehant, il y a dix pièces en bronze, comparables à celles des nos 5 et 6.

7. Fibule en bronze, avec dessus en partie plat, ornée de cinq lignes parallèles; ressort de quatre tours; longueur de 47 millimètres (fig. 4, n° 7).

8. Deux fibules en bronze, avec dessus plat, de forme triangulaire; elles sont ornées de cinq lignes droites; épingle à charnière, formée d'une pièce à part reliée par un petit rivet; longueur 34 et 36 millimètres (fig. 4, n° 8). — Cinq fibules analogues sont dans la collection Brunehant.

9. Fibule en bronze, avec dessus très large, ornée d'une ligne perlée au milieu; deux autres lignes pleines courent sur les bords; longueur de 36 millimètres; l'épingle manque (fig. 4, n° 9). — Dans la collection Brunehant, il y a une pièce du même genre.

10. Trois fibules en bronze, avec dessus de forme triangulaire, ornées de quadrillés, séparés au milieu par une partie droite un peu saillante; épingle à charnière[1] (fig. 4, n° 10). — Dans la collection Brunehant, il y a sept fibules du même type.

11. Fibule en bronze, avec dessus large, en

1. Les fibules munies d'une épingle à charnière sont plus rarement trouvées avec l'épingle que celles qui possèdent un ressort en spirale, les premières étant moins résistantes que les dernières.

forme de losange, ornée de trois traits et d'une petite collerette; ressort de quatre tours; lon-

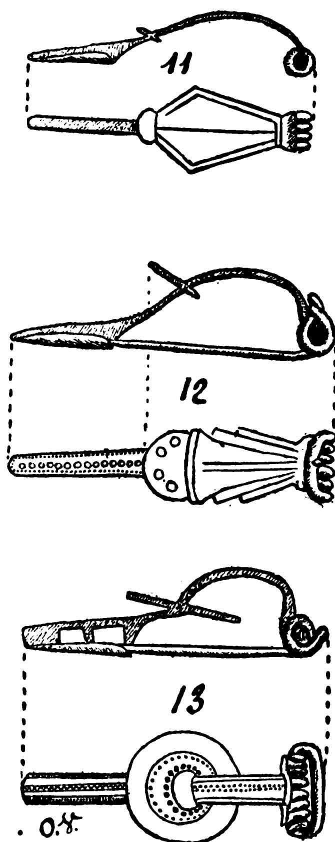


FIG. 5. — FIBULES TROUVÉES A POMMIERS.

gueur de 48 millimètres; l'épingle manque (fig. 5,

n° 11). — Dans la collection Brunehant, il y a quatre pièces en bronze du même genre.

12. Quatre fibules en bronze, avec dessus assez large, ornées de diverses manières; collerette un peu plus large que celle n° 11. L'une d'elles[1] est ornée de traits, de petits annelets et de lignes perlées; longueur de 56 millimètres (fig. 5, n° 12). — La collection Brunehant renferme trois fibules du même genre, dont une avec collerette ajourée.

13. Très belle fibule en bronze, avec collerette ou cercle médian de 19 millimètres de diamètre, ornée de deux cercles de grènetis; le dessus, du côté du ressort de huit tours, porte des lignes perlées; du côté du fermoir, deux autres lignes perlées sur les bords; le milieu est orné de zigzags; longueur de 51 millimètres (fig. 5, n° 13[2]).

14. Outre les fibules dont il vient d'être question, je possède douze fragments d'autres pièces, avec ressort à spirale. — M. Brunehant a aussi douze autres fibules de formes diverses.

Il est intéressant de constater que la fibule du genre de celle qui porte le n° 13 est représentée

1. Cette fibule a été étamée ou argentée.

2. Une fibule analogue a été trouvée dans l'oppidum du Châtelet (Haute-Marne) et décrite par l'abbé Fourot dans les *Mém. de la Soc. des lettres, arts, etc., de Saint-Dizier*, t. IV (1887), p. 58, pl. IV. Une autre du même genre a été recueillie au Mont-Beuvray par M. J. Déchelette. Ces deux fibules avaient leur ressort protégé par une enveloppe métallique, indiquant certainement l'influence romaine, tandis que, sur celle de Pommiers, le ressort n'est garanti par aucune enveloppe.

ouverte, comme l'a bien fait remarquer M. Maxe-Werly[1] sur les monnaies d'or à la légende CRI-

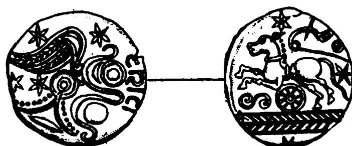


Fig. 6. — Monnaie a la légende CRICIRV.

CIRV (monnaie des Suessiones). On peut se reporter aux représentations de ces monnaies, dans la

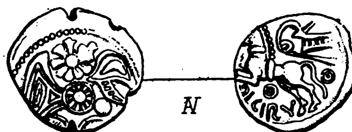


Fig. 7. — Monnaie a la légende CRICIRV.

Revue numismatique, 1885, pl. VI, n°s 10 et 12, à nos fig. 6 et 7 et aussi à la fig. 8, qui reproduit

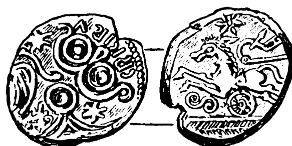


Fig. 8. — Monnaie a la légende CRICIRV.
(Collection Vauvillé.)

1. *Bull. monumental*, 1884. Cette fibule est représentée ouverte.

une autre monnaie de la légende *Criciru* de notre collection. Les monnaies à la légende CRICIRV sont maintenant reconnues comme appartenant aux Suessiones, en raison du nombre considérable de celles qui ont été trouvées, disséminées dans l'oppidum de Pommiers, ce qui prouve bien que là était le centre de circulation, on peut même dire le centre d'émission de ces monnaies (*Revue numismatique*, 1899, p. 269).

IV. — Restes d'ateliers métallurgiques.

Les habitants de l'oppidum s'occupaient de métallurgie. Nous en avons la preuve par les découvertes de culots ferrugineux et de vases ou creusets dont il sera question au sujet des poteries de l'enceinte. Les scories de fer sont quelquefois très nombreuses dans les fonds d'habitations.

On a la certitude que les Gaulois de l'enceinte de Pommiers refondaient aussi les armes et les objets de l'époque dite du bronze[1].

Il y a dans la collection de M. Brunehant un fragment d'épée auquel adhèrent d'autres parties de bronze et deux parties de lames de bronze (dite d'époque morgienne[2]) ayant été refondues en partie dans les habitations gauloises. Les parties

1. Ce fait peut expliquer la rareté des découvertes de ces armes, ou objets dans le département de l'Aisne.

2. Musée préhistorique de MM. G. et A. de Mortillet, nº 715.

ou gouttelettes de fonte de bronze, n°s 121 à 130 du carton, en sont aussi une preuve.

Ce fragment d'épée m'a été confié pour être présenté à la Société d'anthropologie de Paris dans la séance du 21 juillet 1904[1] : il s'agissait de prouver que l'analyse du bronze ancien ne peut pas toujours indiquer l'époque d'origine de ce bronze comme le pensait M. Chovet[2]. En effet, le bronze d'époque morgienne refondu à l'époque gauloise, en cas d'analyse, ne donnerait certainement pas la composition du bronze de cette époque, mais celle d'une époque bien antérieure.

V. — Poteries recueillies dans les habitations gauloises.

Voici la série des principales formes de poteries usuelles qui ont été recueillies dans des fonds d'habitations et dont je présente des fragments divers à la Société :

1. De nombreux fragments d'amphores, faites au tour, en terre rouge. Ces vases portent quelquefois, sur le bord du col, la marque du potier : AT, CE, MI, MM, RCIE, SS et ...F pour les fragments que j'ai pu recueillir (*Beuvray*, Bulliot, cf. pl. XIX et pl. XXIX, n° 10).

2. Des fragments, quelquefois énormes, de pote-

1. *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1904, p. 491.
2. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1903, p. 347.

ries très grossières, mélangées de fragments de silex, nummulites, etc. Ces très grands vases avaient jusqu'à 0m45 d'ouverture, avec une bordure, presque horizontale, de 5 centimètres de largeur, qui rentre, tout le tour, d'environ 25 millimètres jusqu'à la paroi extérieure du vase. Cette bordure devait servir à prendre les vases avec les mains pour les porter. La panse a généralement de 10 à 12 millimètres d'épaisseur. Ces vases, faits au tour, devaient avoir de 50 à 70 centimètres de hauteur pour les plus grands. Quelquefois, ils étaient percés, au fond, d'un trou rond au milieu; ceux-ci servaient-ils pour faire la lessive ou pour préparer de la boisson? (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXIX, 20; pour la forme).

3. Très grands vases, presque de même forme que ceux n° 2; la bordure est différente, elle fait presque un demi-cercle extérieurement, en saillie de 28 millimètres; terre grossière de 9 millimètres d'épaisseur à la panse, petit bourrelet fait au tour, formant couronne au bas de la bordure; quelquefois vernis noir à l'extérieur (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXIX, cf. 17; bordure un peu différente).

4. Vases en terre assez grossière, avec une bordure presque horizontale de 55 millimètres de largeur, formant une saillie extérieure de 28 millimètres, destinée à être prise avec les mains. Ces vases, avec une ouverture d'environ 40 centimètres de diamètre, étaient légèrement convexes

extérieurement, contrairement à ceux nos 2 et 3, qui avaient une panse assez forte.

5. Les poteries les plus communes, dans les fonds d'habitations gauloises, sont celles en forme d'écuelle; elles sont en pâte plus ou moins grossière; les dimensions varient de 16 à 36 centimètres de diamètre. Les plus petites ont 35 millimètres de hauteur, 4 millimètres d'épaisseur et un fond plat de 6 centimètres de diamètre. Les plus grandes, de 36 centimètres de diamètre, avaient une hauteur de 9 centimètres et 9 millimètres d'épaisseur; quelquefois, la bordure était vernie en noir (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXVI, cf. 9).

6. Espèces de coupes ou assiettes plates, avec bordure circulaire relevée tout autour sur 18 à 20 millimètres de hauteur; petit pied d'environ 15 millimètres de hauteur, variant de 7 à 11 centimètres de largeur. Ces assiettes sont de 20 à 38 centimètres de diamètre; l'épaisseur est de 7 à 10 millimètres. Quelques-uns de ces vases proviennent d'importation; le mica mêlé à la pâte en est une preuve certaine (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXVII, cf. 3 à 14).

7. Vases imitant un peu la forme plate de la série précédente; ils en diffèrent par la bordure de 28 millimètres qui n'est pas relevée mais rabattue et qui se termine en forme de bourrelet; diamètre d'environ 36 centimètres avec épaisseur de 8 millimètres.

Les poteries des séries 6 et 7 donnent une preuve incontestable de l'usage du tour pour leur fabrication.

8. Poteries assez fines, d'environ 14 centimètres d'ouverture; 52 millimètres de fond plat; hauteur de 48 millimètres; la bordure du haut forme un quart de cercle extérieurement; petite panse en forme de boudin. Cette forme n'est pas commune (*Stradonitz*, pl. LI, cf. 9).

9. Vases ayant généralement une ouverture de 12 centimètres de diamètre; petite bordure formant demi-cercle de 12 millimètres à l'extérieur; panse d'environ 18 centimètres de diamètre en forme sphérique. La poterie présentée est en pâte grise, elle a été vernie en noir à l'extérieur.

10. Nombreuses poteries variées d'une pâte plus ou moins grossière; diamètre plus ou moins grand; formes et bordures différentes (*Beuvray*, Bulliot, pl. XXV, cf. 6 et 12; pl. XXVI, cf. 13 et 15).

On a aussi trouvé quelques vases avec trois pieds (*Id.*, ibid., cf. 11 et 14).

11. Passoires diverses, avec trous de différentes grandeurs (*Stradonitz*, pl. LIII, 9; pl. LIV, 7).

12. Vase en terre très grossière, paraissant avoir été fait à la main, de 10 centimètres de diamètre au fond, contenant encore des scories de fer bien adhérentes à la poterie. Ce vase doit être un genre de creuset ayant servi pour la métallurgie

à l'époque gauloise[1]. Les culots métalliques, du même genre, ont été assez fréquemment trouvés dans un certain nombre d'habitations gauloises de Pommiers et de Saint-Thomas[2].

VI. — Poteries ornementées.

13. Vases en terre plus ou moins grossière, de divers diamètres, ayant été ornés avec le pouce. Une de ces poteries présente une ouverture de 24 centimètres de diamètre, avec bordure presque verticale de 25 millimètres de hauteur, au-dessus de la forte panse du vase; tout le tour, au bas de la bordure, est orné d'une couronne d'ornement qui a été faite avec le pouce. Ce vase est verni en noir sur poterie grise.

14. Vase orné, avec le tour, d'un fort bourrelet vers le milieu de la panse.

15. Poteries de formes et de nuances variées, généralement fines, de 3 millimètres d'épaisseur à la panse, ornées, à l'aide du tour, de belles

1. Voici l'analyse des scories que M. A. Carnot a bien voulu avoir l'obligeance de faire essayer :

Silice	10 30
Peroxyde de fer . .	80 00
Alumine	traces
Chaux	4 30
Magnésie	0 60
Perte par calcination.	4 60
	99 80

2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. L, 1889, p. 303.

lignes concentriques plus ou moins distancées. Ces vases, quoique avec forte panse, n'ont que 65 à 75 millimètres de fond plat.

16. Vase en terre grise, vernissé en noir; ouverture de 12 centimètres de diamètre; bordure relevée sur 7 millimètres de hauteur; panse assez forte sur laquelle on a fait, avec le tour, des lignes concentriques à 20 millimètres de distance : on a fait ensuite à la main des lignes perlées en creux, par groupe de quatre, distancées plus ou moins obliquement entre les lignes parallèles.

17. Vase gris foncé, de 10 centimètres d'ouverture avec bordure de 14 millimètres de hauteur, formant demi-cercle extérieurement; panse très forte au haut de laquelle se trouvent trois lignes et un bourrelet concentriques, faits au tour, distancés de 22 millimètres : on a tracé à la main, sur tout le tour du vase, entre les lignes et le bourrelet, des lignes en creux, à la pointe, presque parallèles dans le sens de la hauteur.

18. Poteries de forme, de couleur et de pâte variées, plus ou moins fines, portant :

a) des lignes en zigzag, carton IV, n° 1 [1];

b) des lignes parallèles, carton IV, n°s 2, 4, 6 et 11;

1. Toutes les poteries des cartons III et IV viennent de l'habitation en L du plan des *Mémoires* de la Société, t. LXV, 1904-1905, fig. 1, p. 48; celles du carton I de l'habitation en G et celles du carton II de l'habitation en O.

c) des lignes parallèles intercalées par des zigzags, carton IV, n° 5;

d) trois lignes parallèles, séparées par deux lignes disposées en forme de croix, carton IV, n° 10;

e) quatre lignes parallèles, inclinées tantôt à droite et tantôt à gauche, carton IV, n° 11;

f) trois lignes parallèles, placées verticalement, séparées par des croix inclinées et formées de deux traits parallèles, carton IV, n° 13.

19. Les poteries les plus intéressantes et les plus variées sont celles qui sont ornées de lignes ondulées[1]. On trouve ces ornements sur des vases de différentes formes : sur des espèces de coupes plates, cartons II et III, n° 10; sur des vases avec forte panse, de différentes dimensions, cartons IV, n°s 7, 8 et 9. Quelquefois, ces ornements apparaissent sur des poteries très grossières de pâte et d'une forte épaisseur, carton IV, n° 7; d'autres se rencontrent sur des poteries très fines et minces, n°s 8 et 9, qui contrastent avec les premières. On trouve aussi, mais plus rarement, des vases ornés d'ondulations, entre lignes concentriques, avec des traits presque parallèles tracés dans le sens de la hauteur du vase, carton IV, n° 8.

1. Des poteries analogues ont été découvertes au Mont-Beuvray. Musée de Saint-Germain, salle 13, vitr. 9, n°s 17592, 17593, 19957 et 19959.

Les différentes poteries ornées, comme celles de l'enceinte de Pommiers, sont aussi assez fréquentes dans l'oppidum de Saint-Thomas[1] (*Bibrax* des Remi).

Dans l'enceinte de Pommiers, il n'a pas été trouvé, à ma connaissance, de poteries peintes, comme celles si nombreuses du Mont-Beuvray (Bulliot, pl. IV à IX) et celles de Stradonitz (pl. XLIX, 22 n^os^), ni de poteries en relief comme au Beuvray (Bulliot, pl. XXXIII). Ce fait s'explique très bien par suite de l'abandon presque immédiat de l'oppidum de Pommiers après la conquête romaine.

Au contraire, le Mont-Beuvray et Stradonitz ont été habités beaucoup plus tard ; c'est pour cela que l'influence romaine s'y est fait remarquer par de nombreuses poteries peintes ou en relief et par d'autres nombreux objets. Les constructions importantes du Mont-Beuvray en sont une preuve incontestable, tandis que dans les enceintes d'occupation uniquement gauloise il n'y avait pas de constructions mais de simples habitations creusées dans la terre ou quelquefois dans la pierre[2], sans aucune maçonnerie.

A Pommiers on a recueilli quelques petits fragments de poteries rouges, remontant à

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. L (5e série, t. X), p. 303.
2. *Ibid.*, t. LXV, 1904-1905, fig. 5 et 6, p. 57, et fig. 9 et 10, p. 59.

l'époque gallo-romaine; elles se trouvaient aux abords des grottes, creusées dans le tuf, qui bordent l'enceinte : ces grottes ont été habitées longtemps après la conquête[1].

VII. — Comparaison des poteries usuelles des enceintes gauloises avec celles des sépultures gauloises de la Marne et de l'Aisne, dites de l'époque marnienne.

Il est nécessaire de faire observer que les poteries usuelles trouvées dans les enceintes de Pommiers et de Saint-Thomas (ancien oppidum des Remi), ne ressemblent aucunement à celles de la même région, constituant le mobilier des sépultures dites de l'époque gauloise marnienne, dans les départements de la Marne et de l'Aisne.

Les vases des enceintes gauloises sont très variés de forme; ils ont été généralement faits au tour, avec des pâtes bien différentes, comme on a pu le voir sur les poteries présentées.

Les poteries des sépultures gauloises dites marniennes, au contraire, ont été toujours faites à la main; elles diffèrent beaucoup, pour la forme et pour la pâte, de celles des enceintes. Les dix fragments de vases, recueillis par moi en 1893 dans une sépulture sur Mercin[2], en apportent la preuve.

1. Le groupe des grottes dites du Villé est même encore habité maintenant.

2. Cette sépulture se trouvait à environ 2500 mètres au sud-ouest de l'enceinte de Pommiers.

Les ornements des poteries provenant des sépultures se composent de lignes droites, formant des dessins variés; les bords des ouvertures sont simples. Sur les vases des enceintes on peut faire des constatations tout à fait opposées.

En présentant des objets trouvés à Mercin à la Société d'anthropologie de Paris, le 15 mars 1894[1], je disais, au sujet de la différence qui existe entre les poteries des enceintes gauloises et celles des sépultures :

« 1° Sont-ce bien là des poteries d'une seule et même époque?

« 2° Y avait-il à l'époque gauloise des fabriques spéciales, les unes pour les poteries funéraires, les autres pour les poteries usuelles?

« 3° Les poteries funéraires de la Marne et de l'Aisne ne seraient-elles pas des poteries de fabrication spéciale, exécutées par une population très différente de celles qui occupaient les enceintes de l'Aisne et de la Somme, et qui représentaient les anciennes populations du pays, avec leur industrie particulière et générale? Les poteries des sépultures ne nous offrent-elles pas les produits industriels d'une population plus récente, arrivée par invasion sur la Marne et sur l'Aisne? »

En terminant, je crois pouvoir ajouter que les questions posées par moi en 1894 sont encore de circonstance aujourd'hui.

1. *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1894, p. 286.

STÈLES FUNÉRAIRES

PHRYGIENNES

Par M. Étienne Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 21 mars 1906.

Le Louvre possède, depuis quelques années, un choix intéressant de stèles funéraires du type si particulier en usage dans la Phrygie.

La suite, à les classer logiquement, en peut être répartie en plusieurs groupes.

Au premier appartiennent deux stèles presque semblables, provenant du Mourad-dagh, l'ancien Dindymos, et du village de Gunckeui[1]. En haut, un couronnement arrondi, sur le rebord duquel, concurremment avec le linteau placé au-dessous, trouvera à se développer l'épitaphe. Dans cet espace semi-circulaire, le buste de deux époux, l'homme et la femme. Au-dessous, une porte, à deux vantaux séparés par un pilastre plus ou moins riche, entourée d'un encadrement formant portail et décoré, ici de simples enroulements, là d'une

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 469.

double tige de lierre et de vigne où alternent les feuilles et les grappes. Chaque vantail est lui-même divisé en compartiments, montrant soit des ornements géométriques, soit un anneau ou la serrure qui fermait le tombeau. Il faut noter, d'ailleurs, que l'une des deux portes semble incomplète dans sa hauteur, quoique la stèle ne soit pas brisée en



FIG. 1. — STÈLE FUNÉRAIRE DE MATHIOS ET DE TATIA.

bas et ait conservé le tenon qui servait à la ficher en terre. Sur l'une et l'autre stèle, encore une charrue, ici seule, avec son long timon recourbé, maladroitement jetée dans l'angle au-dessus de la porte, là mieux placée, tout en bas, et attelée de deux bœufs. C'est, par un autre langage, le même témoignage rendu aux vertus du défunt,

bon et brave cultivateur, que la mention écrite σοφὸς ἀνὴρ ἡδὺς ἅπασιν[1].

L'une des deux stèles[2] (fig. 1[3]) a été préparée par le mari lui-même, de son vivant, et consacrée par le fils :

ΜΑΘΙΟϹΤΑΤΙΑϹΥΝΒΙΩΚΕΑΥΤΩΖΩΝΚΔΑΜΑϹ
ΤΟΥϹΕΑΥΤΟΥΓΟΝΕΙϹΕΤΕΙΜΗϹΕΝΜΝΗΜΗϹΧΑΡΙΝ[4]

Μαθῖος Τατίᾳ συνβίῳ κ(αὶ) ἑαυτῷ ζῶν κ(αὶ) Δαμᾶς | τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς ἐτείμησεν μνήμης χάριν.

La formule ὁ δεῖνα ἐτίμησεν est une formule fréquente des épitaphes phrygiennes.

La seconde stèle[5] (fig. 2), dont l'épitaphe est plus longue, est l'œuvre de la piété filiale de quatre fils envers leurs parents :

1. Voy. une charrue analogue sur un bas-relief conservé au Musée de Constantinople, à la fois ex-voto à la Triple Hécate et à Mên et monument funéraire de deux époux phrygiens, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XX, 1896, pl. XVI et p. 66.

2. Inventaire MND. 421; *Département des antiquités grecques et romaines*, *Acquisitions de l'année* 1901, n° 57. Hauteur, 1m04; largeur, 0m75.

3. Il n'a pas été possible de donner toutes les figures à une même échelle.

4. Le Κ abréviatif de καὶ, ici comme dans les inscriptions suivantes, est muni d'une barre horizontale qu'il n'a pas été possible de reproduire typographiquement. ΜΝ et ΜΗϹ, à la 2e ligne, sont liés.

5. Inventaire MND. 420; *Acquisitions de l'année* 1901, n° 56. Hauteur, 1m07; largeur, 0m77.

ΦΙΛΕΤΕΡΟCΚΤΡΟΦΙΜΟCΚΔΙΟΓΑ . . . . ΡΟC

ΔΙΟΓΑΠΑΤΡΙΚΦΑΥCΤΗΜΗΤΡΙΕΤΙΖΩCΗ
ΕΠΟΙΗCΑΝΜΝΗΜΗCΧΑΡΙΝ·ΟCΑΝΠΡΟCΑΞΞΙ
ΧΙΡΑΤΗΝΒΑΡΥΦΘΟΝΟΝΤΕΚΝΩΝΑΩΡΩΝΠΕΡΙ

ΠΕCΟΙΤΟ CΥΝΦΟΡΑΙC

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΑΙ ΔΙΟΓΑCCΟΦΟC
ΑΝΗΡΗΔΥCΑΠΑ
CΙΝ[1]

Φιλέτερος κ(αὶ) Τρόφιμος κ(αὶ) Διογᾶ[ς.......]ρος | Διογᾶ πατρὶ κ(αὶ) Φαύστῃ μητρὶ ἔτι ζώσῃ | ἐποίησαν μνήμης χάριν · ὃς ἂν προσάξξι | χῖρα τὴν βαρύφθονον τεκνῶν ἀώρων περι|πέσοιτο συνφοραῖς. | Ἔνθαδε κῖται Διογᾶς σοφὸς | ἀνὴρ ἡδὺς ἅπα|σιν.

Il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter quelque peu sur la formule imprécatoire destinée à assurer le respect de la tombe, qui, avec plus ou moins de variantes, se rencontre souvent en Phrygie. Le premier membre, s'il a parfois la forme la plus simple, εἴ τις τοῦτο τὸ μνημεῖον ἀδίκησει[2],

1. Les dernières lignes sont en caractères plus petits. ΝΗ dans ΜΝΗΜΗC, ΗΝ dans ΤΗΝ sont liés. Sur la forme du Ξ dans ΠΡΟCΑΞΞΙ, cf. Buresch, *Aus Lydien*, p. 49.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIV, 1900, p. 57, 58; Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 271, nº 94.

ou encore ὃς ἂν ἀνύξει τύμβον ἢ βλάψει τάφον[1], emprunte d'ordinaire, comme ici, la forme versifiée : ὃς ἂν[2] ou τὶς ἂν προσοίσει χεῖρα τὴν βαρύφθονον[3], ou, avec προσάγειν, ὃς ἂν προσαγάγῃ χεῖρα



Fig. 2. — Stèle funéraire de Diogas et de Fausté.

τὴν βαρύφθονον[4], τὶς ἂν δὲ χεῖρα προσαγάγῃ βαρύφθονον[5], εἴ τις προσάξῃ[6], τὶς ἂν προσάξει χεῖρα τὴν βαρύφθονον[7]. De même pour le second membre.

1. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, n° 3893; Kaibel, *Epigrammata graeca*, n° 376 *e*.

2. *Corp. inscr. graec.*, n°s 3815, 3827 *dd*, 3857 *k*; Kaibel, n° 376 *c*; *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 468.

3. *Corp. inscr. graec.*, n° 3814.

4. *Ibid.*, n° 3883.

5. *Ibid.*, n° 3843; Kaibel, n° 376 *a*.

6. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 614, n° 522.

7. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *v*; Kaibel, n° 376 *b*; *Sit-*

Quelquefois il exprimera le dévoûment à la colère divine,— qui se traduit, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θέον ou τὸν ζῶντα Θέον[1], jusque dans les très nombreuses inscriptions chrétiennes de Phrygie, — soit à la colère des dieux en général, κεχολωμένους θέους ἔχοιτο[2], θεῶν κεχολῶμένων τύχοιτον[3], soit à la colère des dieux régionaux, θεῶν Πισιδικῶν κεχολωμένων τύχοιτο[4], ou de telle divinité en particulier, κεχολωμένον ἔχοιτο Μῆνα[5], Ἑκάτης μελαίνης περιπέσοιτο δαίμοσιν[6]. Plus souvent, il se bornera à menacer le violateur des pires infortunes, ὀρφανὰ τέκνα λίποιτο[7], ἄωρα τέκνα προθοῖτο[8], ὀρφανὰ τέκνα λίποιτο, ἐν πυρὶ πάντα δράμοιτο.... κακῶν ὑπόχειρος ὀλῖτε, — qui, chose curieuse, se retrouve à la fois à Iconium[9] et, dans une tout autre région, à Périnthe[10], — ou avec cette même forme περιπέσοιτο,

zungsberichte d. k. preussisch. Akademie der Wissenschaften, 1888, t. II, p. 865.

1. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 514.
2. Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 216, nº 237.
3. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXIV, 1900, p. 58.
4. *Ibid.*, p. 57, 58; Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 32, nº 29.
5. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXVI, 1902, p. 217, nº 8; Sterrett, *Epigraphical journey*, p. 200, nº 211.
6. *Corp. inscr. graec.*, nº 3857 *k; Athenische Mittheilungen*, t. X, 1885, p. 17; Kaibel, nº 376 *d*.
7. *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich-Ungarn*, t. XIX, 1896, p. 37.
8. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 661, nº 620.
9. *Corp. inscr. graec.*, nº 4000; Kaibel, nº 406.
10. *Jahreshefte d. k. arch. Institutes in Wien*, t. I, 1898, Beiblatt, p. 112, nº 10. Les légères différences qu'offre le

particulièrement affectionnée, ταῖς αὐταῖς[1], τοιαύταις[2], πολλαῖς ἀώροις[3], οὕτως ἀώροις[4], οὕτως ἄωρος[5], πόνων ἀώρων[6], et enfin, comme dans notre exemplaire, τεκνῶν ἀώρων περιπέσοιτο συμφοραῖς[7] ou συμφορᾷ[8]. Il y a, de toute manière, une prédilection pour l'optatif de la voie moyenne, là où l'on attendrait des formes actives, qui, plus rare dans les parties mieux ouvertes à la civilisation, est, M. Ramsay l'a remarqué, particulière aux régions sauvages de la Phrygie du Nord et de l'Est[9].

A côté de la porte, une seconde caractéristique des tombes phrygiennes est la représentation des objets familiers au défunt. Sans grand souci que le mort soit un homme ou une femme, on en trouve une longue variété, rouleau, diptyque,

texte du *Corpus*, qui dérive d'une copie très ancienne, sont sans doute dues à des fautes de lecture.

1. *Corp. inscr. graec.*, n° 3843; Kaibel, n° 376 *a*.
2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 279.
3. *Corp. inscr. graec.*, n° 3827 *v;* Kaibel, n° 376 *b*.
4. *Ibid.*, n°s 3814, 3815, 3827 *dd*, 3846 *z60*, 3883; Kaibel, n° 376 *c; Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 468.
5. *Sitzungsberichte d. k. preussisch. Akademie der Wissenschaften*, 1888, t. II, p. 865.
6. *Corp. inscr. graec.*, n° 3893; Kaibel, n° 376 *e;* Ramsay, *bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 389, n° 238.
7. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia,* t. II, p. 614, *Cities and* n° 522; Buresch, *Aus Lydien*, p. 47.
8. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 279; Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 654, n° 574.
9. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. I, p. 271; t. II, p. 614.

écritoire, couteau, scie, chaussures, chaudron, coffret, oiseau privé, miroir, peigne, alabastres et flacons à parfums, épingles, pinces, ciseaux, métier, quenouille, fuseau, corbeille à laine. Sur les stèles mêmes de Gunckeui, dans le champ du



Fig. 3. — Stèle funéraire d'Espéris.

couronnement, en dehors de l'arcade qui abrite les bustes des défunts, on reconnaît, sur l'une le bas d'un fuseau, sur l'autre, dans le seul angle qui subsiste, des tablettes.

Venons à une autre stèle, originaire d'Otourak,

à une trentaine de kilomètres d'Acmonia, au point où, à une altitude de 1100 mètres environ, la ligne du chemin de fer quitte le bassin de la mer Égée[1] (fig. 3[2]). La stèle est de beaucoup moindres dimensions et se compose d'une simple porte, à deux vantaux séparés par un pilastre à chapiteau, avec encadrement de feuilles de lierre, la porte surmontée d'une sorte de fronton. Dans ce fronton, de gauche à droite, sur un même rang, un miroir, un peigne, une quenouille, un fuseau et une corbeille à laine. L'épitaphe est gravée sur le bandeau supérieur de l'encadrement et sur le haut même de la porte :

ΑСΚΛΗΠΙΑΔΗСЄСΠЄΡΙΔΙ
ΓΥΝΑΙΚΙΚΘΗСЄΥСΚΒΑΧΧΥ

ΛΟСΜΗ ΤΡΩΝЄС
ΜΝΗΜΗ' ΧΑΡΙΝ

'Ασκληπιάδης Ἑσπερίδι | γυναικὶ κ(αὶ) Θησεὺς κ(αὶ) Βαχχύ|λος μήτρωνες | μνήμης χάριν.

Les μήτρωνες, ce sont les oncles maternels. Les parents nommés sont nombreux dans les épitaphes phrygiennes et souvent indiqués dans des

1. Inventaire MND. 45; *Acquisitions de l'année* 1899, n° 19. Hauteur, 0m55; largeur, 0m37.

2. La photographie a été faite par M. le Dr E. Pfuhl, professeur à l'Université de Göttingue, qui m'a très obligeamment autorisé à la reproduire.

formes barbares[1]. En publiant une inscription de Dédé-keui, près Euménia, où figure la mention τῶ μήτρωνι[2], M. Ramsay ajoutait que μήτρων, pour lequel la forme normale est μήτρωος, semble ne pas se retrouver ailleurs, sauf dans un épigramme métrique de Kotyaeum[3] et peut-être un autre de Sardes[4]; mais, en réalité, on a la suite d'exemples ὁ μήτρως[5], τῷ μήτρωνι[6], τὸν μήτρως[7] ou μήτρωνα[8], οἱ μήτρωνες[9], comme ὁ πάτρως[10], τῷ πάτρῳ[11] ou πάτρωνι[12], τὸν πάτρως[13] ou πάτρωναν[14], οἱ πατρώ[15], τοὺς πάτρονας[16].

Il faut noter encore que, en outre des objets

1. Buresch, *Aus Lydien*, p. 45.
2. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 521, nº 362.
3. Kaibel, nº 371.
4. *Ibid.*, nº 322.
5. *Athenische Mittheilungen*, t. XVII, 1892, p. 198.
6. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 521, nº 362.
7. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 386; t. XI, 1887, p. 450.
8. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XI, 1887, p. 470.
9. *Corp. inscr. graec.*, nº 3440.
10. *Ibid.*, nº 3827 *q*.
11. *Ibid.*, nº 3827 *i*.
12. *Ibid.*, nº 3850 *b*.
13. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 382, 383; t. XI, 1887, p. 450.
14. *Corp. inscr. graec.*, nº 3827 *ff*.
15. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XI, 1887, p. 471.
16. *Corp. inscr. graec.*, nº 3827 *ee*. Sur μήτρως et πάτρως, cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 383, et surtout Buresch, *Aus Lydien*, p. 45.

figurés sur le fronton, un sixième, un petit vase en forme d'alabastre, a trouvé place dans la porte à quatre compartiments, — dont trois sont occupés par la serrure et des anneaux, — dans le compartiment gauche du haut.

Un pas de plus dans la fusion des deux éléments de décoration, porte et objets usuels, est fait dans une stèle d'Acmonia[1]. La surface en a malheureusement souffert et l'inscription est en grande partie mutilée et illisible :

....ΥΤΟ..ΙϹΖΩΝΤЄϹΚΤΑΤΘΙ.........ΤΩ..Υ..Λ....
....ΗϹΥΝΒΙΩΚΥΡΙΛΛΗΚ..Ο..............Υ.Ι.........
....ΤΙΑϹΘΥΓΑΤΗΤΙϹЄΑΥ.Ω..Ο................ΜΝΗ
ΜΗϹ
ΧΑΡΙ

....ΤΙϹΑΝΠΡΟϹΟΙϹ
....ΩΡΟΙϹΠΕΡΙ[2]

Les quelques mots déchiffrables nous apprennent, on le voit, que la tombe a été élevée du vivant de ses auteurs, ζῶντες, dont un seul nom se reconnaît, Κυρίλλη, pour l'un d'eux, ἑαυτῷ, et son conjoint, συνβίῳ, et que, afin d'en défendre la propriété, on menaçait le violateur de l'imprécation que nous avons étudiée plus haut, τὶς ἂν προ-

1. Inventaire MND. 709; *Acquisitions de l'année* 1904, n° 8. Hauteur, 0m60; largeur, 0m76.

2. Les Ω, impossibles à rendre typographiquement, sont d'une forme très particulière.

σοίσει χεῖρα τὴν βαρύφθονον οὕτως ἀώροις περιπέσοιτο συμφοραῖς.

Pour toute décoration, un triple encadrement d'oves et de perles, dont on ne peut douter qu'il simule un portail, — quoique, à la façon dont la stèle est coupée dans le bas, la porte n'eût pas sa hauteur naturelle, — et, à l'intérieur de ce portail, sans vantaux ni compartiments, jetés pêle-mêle, un grand couteau, une outre, un miroir, un peigne, une double hache, une quenouille servant de perchoir à un oiseau privé et un fuseau.

Nous avons donc trouvé, d'abord dans les stèles de Gunckeui, la porte traitée au naturel et ses vantaux ou compartiments occupés par les seuls objets qui leur conviennent, des décors géométriques ou une serrure et des anneaux. Dans la stèle d'Otourak, les objets familiers, occupant le fronton qui leur appartient légitimement, empiètent déjà sur un des compartiments de la porte. Enfin, les voici qui envahissent complètement une place où ils n'ont que faire, comme si l'artiste ne se souvenait pas qu'il a donné à la stèle l'apparence d'une porte. Il y a là un processus que M. Noack, dans un article sur des stèles funéraires de Dorylée, a parfaitement indiqué, en même temps qu'il faisait justice d'une explication proposée presque concurremment pour les mêmes monuments par M. Joubin[1]. D'après celui-ci, les com-

1. *Athenische Miltheilungen*, t. XIX, 1894, p. 315-334.

partiments figurés sur les stèles, avec les objets qui les garnissent, représenteraient les diverses pièces d'une habitation, chambre à coucher, toilette, cellier à provisions, etc., d'après le principe qui préside à la décoration de la tombe égyptienne[1]. M. Joubin, sans doute, fait cette réserve que, entre les deux hypothèses, — y voir ou une mode importée d'Égypte par les Romains ou le souvenir d'une tradition phrygienne, — il estime plus vraisemblable la seconde[2]. Je ne crois pas que, fût-ce ainsi corrigée, son explication puisse trouver crédit. Il n'est pas douteux que, alors même qu'elles sont couvertes d'accessoires qui auraient dû prendre place sur le seul fronton, les stèles représentent une simple porte, non pas, remarque justement M. Noack[3], la vague porte qui donne accès à l'Hadès, mais la porte réelle, véritable, des vieux tombeaux phrygiens : dans ceux-ci, où la chambre funéraire est taillée dans le roc, il est tout naturel que l'entrée figure une porte et les stèles de l'époque romaine ne sont qu'une dégénérescence traditionnelle de ces tombeaux rupestres des siècles antérieurs.

L'aboutissement de cette tradition se peut reconnaître dans une dernière stèle d'Acmonia[4], où,

1. Joubin, *Revue archéologique*, 1894, t. I, p. 182-183.
2. *Ibid.*, p. 183.
3. *Athenische Mittheilungen*, t. XIX, 1894, p. 326.
4. Inventaire MND. 422; *Acquisitions de l'année* 1901, n° 50. Hauteur, 0m60; largeur, 0m40.

de la porte disparue, il ne reste plus que l'encadrement à feuilles de lierre et où les vantaux et



Fig. 4. — Stèle funéraire de Marios, Zotikos, Antoninos, Antoniné et Ammiané.

compartiments, absents comme dans l'exemple précédent, ont fait place à des registres horizon-

taux superposés, qui en contredisent, loin de l'évoquer, le souvenir (fig. 4). Dans ces registres, un étui contenant une spatule, une outre, un objet assez difficile à déterminer qui peut être une sorte de couteau ou serpette, un peigne, une corbeille, un miroir.

L'épitaphe, gravée à la fois sur le fronton, — immédiatement au-dessous de la rosace qui en orne la pointe, — dans le plus bas des trois registres et sur la partie inférieure de la pierre, est ainsi conçue :

ЄΤΟΥϹ·Τ·Ν·Є·Α
ΑΜΜΙΑϹЄΚΥΡΟΙϹΠΑ
ΑΚΚΡΙϹΠΗΚϹΥΝΒΙΩΓ
ΛΥΚΥΤΑΤΩΜΑΡΙΩ

ΚΟΝΗϹΙΜΩΔΑЄΡΙ
ΚΤЄΚΝΟΙϹΤΑΧΥΜΟ
ΙΡΟΙϹΖΩΤΙΚΩΚΑΝ
ΤΩΝΙΝΩΚΑΝΤΩ
ΝΙΝΗΚΑΜΜΙΑΝΗЄΠΟΙ
. . . . ΜΝΗΜΗϹΧΑ[1]

Ἔτους τνε'. | Ἀμμία ϹЄΚΥΡΟΙϹΠΑ | Α κ(αὶ) συνβίῳ γ|λυκυτάτῳ Μαρίῳ | κ(αὶ) Ὀνησίμῳ δαέρι

1. Les Ω ont la même forme caractéristique que dans l'inscription précédente. Il ne subsiste plus, au moins au début, que le sommet des lettres de la dernière ligne : ΜΝΗΜΗϹ, avec les lettres liées, se laisse reconnaître ; il semble qu'il y ait auparavant d'autres caractères que la fin de ЄΠΟΙ | ΗϹЄΝ.

| καὶ τέκνοις ταχυμο|ίροις Ζωτικῷ κ(αὶ) Ἀν|τωνίνῳ κ(αὶ) Ἀντῳ|νίνῃ κ(αὶ) Ἀμμιανῇ ἐποί|ησεν.. μνήμης χά[ριν].

Elle n'offre d'autres difficultés qu'un A à la fin de la première ligne et un autre au début de la troisième, qui semblent faire double emploi, et le nom barbare CЄKYPOICΠA, dont la lecture est pourtant certaine[1].

L'intérêt est dans l'indication de la date ἔτους τνε' = 355, qui correspond bien à la fin de la période à laquelle appartiennent la majeure partie des épitaphes datées des régions voisines. Citons seulement, à titre d'exemples, les dates de 305 = τε' sur une autre stèle d'Acmonia[2], de 308 = τη' sur une d'Islam-keui près Acmonia[3], de 311 = τια' sur une d'Euménia[4], de 312 = τϐι' sur une de Maimul près Aizani[5], de 322 = τκϐ' sur une d'Hassan-keui, entre Ouchak et Afioun-Karahissar[6], de 328 = τκη' sur une d'Ouchak[7], de 338

1. Sur l'emploi de δαήρ, beau-frère, dans les épitaphes phrygiennes, cf. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII, 1884, p. 383.

2. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 259.

3. *Ibid.*, p. 262.

4. *Corp. inscr. graec.*, nº 3896.

5. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 408.

6. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XVII, 1893, p. 272.

7. *Ibid.*, p. 263; Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 653.

= τλη′ sur une de Dinair[1], de 342 = τμβ′ sur une d'Acmonia[2], de 354 = τνδ′, enfin, sur une dernière d'Ouchak[3]. L'ère employée communément en Phrygie étant l'ère provinciale de Sylla[4], dont le point de départ est l'année 85 ou 84 avant J.-C., nous amène pour notre stèle à la date de 271 après J.-C.

Il peut être intéressant, enfin, de rapprocher de cette série de stèles phrygiennes une dernière stèle, provenant de Philadelphie[5] (fig. 5), certainement d'une époque beaucoup plus ancienne, et dont les représentations, — un repas funèbre, une scène d'adieux, — ne s'éloignent pas des sujets ordinaires des stèles gréco-romaines de Smyrne et de la côte, mais dont le fronton offre un détail très typique. On y voit, en effet, non pas deux lions, comme avait cru y distinguer M. Buresch, qui l'avait remarquée à Philadelphie[6], mais un lion terrassant un taureau qui lui fait face, le corps allongé, les pattes de devant ployées, la tête contre terre. Le lion vainqueur du taureau, le lion posant la patte sur une tête de taureau, c'est, on le sait, un des motifs qu'offrent les tombeaux

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, p. 248.
2. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, t. II, p. 652.
3. *Athenische Mittheilungen*, t. XXX, 1905, p. 327.
4. Sur l'emploi de cette ère, même en Lydie, concurremment avec l'ère d'Actium, Buresch, *Aus Lydien*, p. 20-26.
5. Inventaire MND. 49; *Acquisitions de l'année* 1899, n° 78. Hauteur, 1m10; largeur, 0m45.
6. *Aus Lydien*, p. 14-15, n° 12.

rupestres de Phrygie. Le seul exemple, d'ailleurs,

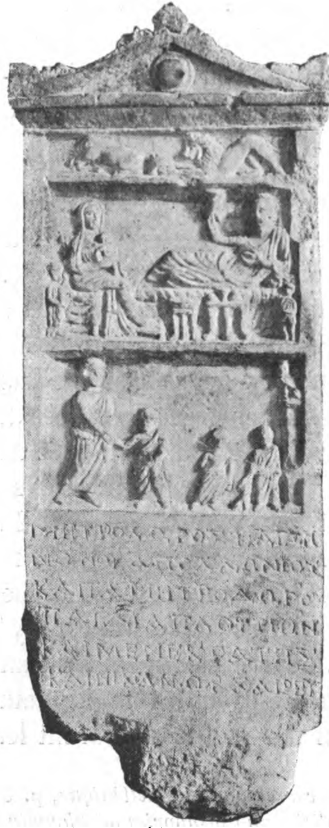


FIG. 5. — STÈLE FUNÉRAIRE DE MÉTRODOROS ET ZÉNON ET DES ENFANTS DE MÉTRODOROS.

que je connaisse à en citer sur une stèle funé-

raire est une stèle de Gédiz, dans la Phrygie Épictète, qui a conservé la décoration phrygienne traditionnelle empruntée aux objets familiers et dans le fronton de laquelle se voient deux lions opposés, la patte sur une tête de taureau[1].

Au-dessous, deux registres de reliefs avec de très visibles traces de couleur rouge. D'abord, un banquet funèbre : homme couché dans la pose ordinaire, tenant un rhyton dans la main droite levée, femme drapée assise portant un enfant, deux serviteurs et deux tables chargées de mets. Au-dessous encore, jeune homme drapé donnant la main à un enfant plus petit et deux autres enfants, dont l'un joue avec un chien devant une haute colonne qui porte, non pas un coq, comme le dit M. Buresch[2], mais un sphinx ailé assis[3]. Sur la base, l'épitaphe :

ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΚΑΙΖΗ
ΝΩΝΟΙΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΚΑΙΤΑΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΠΑΙΔΙΑΠΛΟΥΤΙΩΝ
ΚΑΙΜΕΝΕΚΡΑΤΗΣ
ΚΑΙΝΕΚΤΑΝΩΡΧΑΙΡΕΤΕ

Μητρόδωρος καὶ Ζή|νων οἱ Ἀπολλωνίου | καὶ τὰ Μητροδώρου | παιδία Πλουτίων | καὶ Μενεκράτης | καὶ Νεκτάνωρ χαίρετε.

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XIX, 1894, p. 327, fig. 6.
2. *Aus Lydien*, p. 328.
3. *Jahrbuch d. k. deutschen Institust*, t. XX, 1905, p. 51, n° 5.

A remarquer le nom de Νεκτάνωρ, qui semble nouveau, mais qui peut être rapproché de Νεικάνωρ, qui figure sur une stèle de Kotyaeum[1]. La stèle de Gédiz nous fournit en même temps une date, ἔτους σϐʹ = 202, soit 118 ap. J.-C., qui convient fort bien aussi à notre exemplaire, d'un siècle et demi, par suite, antérieur à la stèle précédente de Marios, Zotikos, Antoninos, Antoniné et Ammiané.

1. *Athenische Mittheilungen*, t. XXV, 1900, p. 469.

LA TÊTE PATIBULAIRE

CONSERVÉE

AU MUSÉE D'ORLÉANS

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 28 mars 1906.

En visitant dernièrement le Musée des tombeaux établi à Orléans dans le sous-sol du Musée historique, mon attention fut attirée par une tête grimaçante, en pierre calcaire, fine et compacte, un peu plus grande que demi-nature, suspendue par un anneau de fer.

Le distingué conservateur du Musée, notre correspondant M. Léon Dumuÿs, voulut bien me donner quelques renseignements sur la trouvaille de l'objet, découvert en 1903 à cinq mètres de profondeur en creusant un puits dans une maison sise rue des Murlins, n° 127[1], et il vient de me

1. Cette maison est tout à fait en dehors de la ville, près de la poudrière et du champ de manœuvres, dit des *Groues*, et non loin d'une ancienne léproserie dite *Aux Aydes*, située en bordure de la grande route de Chartres. L'objet fut recueilli par un peintre, M. Robert, qui en a fait don au Musée.

faire l'aimable surprise de m'envoyer la photographie (fig. 1) que je suis heureux de vous communiquer de sa part.



FIG. 1. — TÊTE CONSERVÉE AU MUSÉE HISTORIQUE D'ORLÉANS.

(Crypte des tombeaux.)

Ce qui m'avait frappé à première vue dans cette étrange sculpture, c'est sa ressemblance frappante avec un objet célèbre en Alsace, le *Klapperstein*, ou la Pierre des Bavards, à Mulhouse (fig. 2),

à laquelle M. Stœber a consacré une notice en 1856[1].

Parmi les tâches difficiles que le moyen âge avait courageusement assumées, plus courageusement poursuivies, il y eut, à côté de la quadrature du cercle, du Grand-Œuvre et du mouvement



FIG. 2. — LE « KLAPPERSTEIN » DE MULHOUSE.

(D'après le *Magasin pittoresque.*)

perpétuel, bien des efforts tentés pour mettre les femmes à la raison. La littérature ne permet guère de croire qu'ils aient été fructueux : elle est de nature à consoler nos contemporains.

Et pourtant, nos vieilles coutumes témoignent

1. Aug. Stœber, *Notice historique sur le Klapperstein.* Colmar, 1856, in-8°. — Cette notice a été résumée dans le *Magasin pittoresque*, t. XXV, 1857, p. 384.

parfois de beaucoup d'expérience et de philosophie chez leurs auteurs : alors que l'homme qui a injurié son semblable est passible d'une simple amende, la femme, qui sous le moindre prétexte, à la moindre démangeaison se répand en flot d'invectives dont rien ne peut plus arrêter le cours, la femme, dis-je, est en outre punie dans ce qu'elle a de plus sensible, dans son amour-propre; elle est condamnée à une exhibition infamante et, qui pis est pour elle, ridicule.

La coutume d'Argonne, en 1263, lui donne le choix entre une amende de cinq sols, à répartir entre le seigneur, le mayeur et l'offensé, et l'obligation de suivre la procession du dimanche en chemise, une pierre attachée au cou.

M. Stœber a retrouvé cette coutume dans toute l'Allemagne, en Frise, en Flandre, et dans les pays scandinaves. Grimm et Michelet l'avaient déjà constatée en divers lieux, au XIVe et au XVe siècle.

En Alsace, elle avait cours à Mulhouse et à Ensisheim. On la retrouve également en Hongrie, où une pierre patibulaire s'est conservée à Budessin; celle-ci a été publiée au tome II du *Magasin Pittoresque*[1].

Ces pierres portaient des noms caractéristiques.

Les uns expriment leur destination : *Schandstein*, pierre d'infamie, *Lesterstein*, pierre du vice, *Klapperstein*, pierre des bavards.

1. T. II, 1834, p. 378, figure.

Les autres désignent leur forme, car le moyen âge aimait à mettre de l'art partout : *Krœntenstein,* pierre du crapaud, est un nom qui semble témoigner que ces crapauds, que les sculpteurs promenaient si volontiers sur le corps des damnés ou des personnages symboles du vice[1], ont aussi pris la forme de pierre patibulaire. D'autres se nomment *pfeife*, sifflet, ou *fiedel*, violon; le sifflet est encore aujourd'hui un signe de mésestime; quant au violon, c'est un instrument à danser, et sans doute accompagnait-il de son ironie la danse de la condamnée, que la personne offensée était autorisée à faire marcher en la piquant d'un aiguillon.

Ailleurs, la pierre s'appelle *Büttelsflache*, la bouteille du bourreau, et, en effet, elle a la forme de ces grands flacons plats de métal du XVe siècle qui s'attachaient par des chaînes au bât des bêtes de somme pour fournir des provisions de voyage. Sans nul doute, c'est à la suite d'excès bachiques que plus d'une femme se laissait emporter par le genre d'éloquence pour récompense duquel l'ordre du *Büttelsflache* avait été institué. Sur le *Büttels-*

1. Voir les Jugements derniers, notamment à Bourges, vers 1300, et dans un bas-relief récemment découvert à York, qui sera publié par M. John Bilson; les Supplices de la luxure au XIIe siècle à Moissac et Charlieu, et la figure allégorique de l'Homme symbolisant la concupiscence au grand portail de Bâle, à la fin du XIIIe siècle; à celui de Strasbourg au XIVe.

flache de Budessin, qui peut avoir été sculpté au XVI[e] siècle, se voit dans un médaillon circulaire une scène de dispute entre deux femmes.

Ce type de pierre est à rapprocher du tonneau d'infamie dans lequel on entrait le corps de la patiente pour la promener, selon la coutume de Valenciennes[1] ou de certaines villes d'Allemagne[2].

Les pierres patibulaires de Mulhouse et d'Orléans représentent simplement une tête de femme en colère dans toute la laideur et le ridicule que sa passion peut lui donner[3]. Toutes deux montrent les dents et ont le crâne rasé, ce qui était un signe d'infamie. Ainsi traitait-on les sorcières et les femmes de mauvaise vie, et M. Le Blant a démontré que la raison qui les faisait confier aux soins du barbier était de les empêcher de dissimuler dans leur toison des talismans qui les eussent mises à l'abri des douleurs du supplice[4]. Avaient-elles déjà trouvé, pour en porter quand

1. Voir Maurice Bauchond, *La justice du magistrat de Valenciennes*. Paris, 1904, in-8°, p. 49. Cette peine n'apparaît qu'au XVI[e] siècle.

2. On voit de ces instruments au Musée national bavarois de Münich.

3. C'est à la même idée que répondent certains masques patibulaires, dont le port est en outre douloureux, et que l'on conserve au Musée national bavarois de Münich et au château de Nuremberg.

4. Ed. Le Blant, *De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture*. Mémoires de l'Académie des Inscriptions, 1892.

même, les procédés ingénieux dont usent les cambrioleurs actuels que l'on fouille et que l'on dévêt? L'histoire ne le dit pas, que je sache.

Le *Klapperstein* pèse 12 kilogrammes; la pierre d'Orléans ne pèse que 2 kil. 320 gr.

La tête d'Orléans, comme celle de Mulhouse, montre les dents, mais celle de Mulhouse tire en outre la langue, cette langue haïssable dont vient tout le mal. Une autre différence est que le *Klapperstein* est suspendu par deux anneaux à sa chaîne de fer, tandis qu'un seul anneau scellé dans l'occiput de la tête d'Orléans la rattachait à un collier semblable.

On sait que le *Klapperstein* de Mulhouse est suspendu sous une fenêtre de l'hôtel de ville où a été inscrit, dans un cartouche, le quatrain suivant, complétant l'avertissement salutaire que donnait sa vue :

Zum Klapperstein bin ich gennant
Den boeszen Maeulern wohl bekannt
Wer Lust zu Zank und Hader hat
Der muss mich tragen durch die Stadt.

Je suis nommée la pierre des bavards, — bien connue des mauvaises langues. — Quiconque prendra plaisir à la dispute et à la querelle — devra me porter par la ville.

Le *Büttelsflache* de Budessin fut employé pour la dernière fois en 1675, mais c'est seu-

lement en 1798, quand Mulhouse fut réunie à la France, que le *Klapperstein* cessa d'être en usage : on comprend que les hommes de la Révolution française aient été indulgents pour les bavardages et les injures; aussi ne peut-on que leur savoir gré d'avoir épargné la célèbre tête.

Celle d'Orléans semble, au contraire, avoir payé de la perte de son nez les rancunes accumulées des mégères du pays, et semble avoir été jetée à la voirie. A quelle date faut-il faire remonter cette vengeance? C'est là un problème que je n'ai pu résoudre, et je n'ai pu, ce que je regrette tout autant, trouver un texte orléanais mentionnant la condamnation au port de la pierre au col. En effet, les documents de la série B (justice) des archives du Loiret décrits jusqu'à présent dans les Inventaires ne remontent pas au delà du XVIIe siècle.

La tête conservée au Musée paraît remonter à la première moitié du XVIe siècle. Elle serait plus ancienne que celle de Mulhouse. Le modelé gras et souple du tour des yeux semble indiquer cette époque et témoigne de la science du sculpteur; la bouche, au contraire, est d'une forme brutale et inexacte, et dessinée sans aucun sentiment, mais il semble évident qu'elle a été grossièrement retaillée, de même que l'œil droit a été rétouché brutalement et avec un mauvais outil, peut-être par quelque malfaisant enfant.

Le nez a été cassé et l'on s'est acharné à le

faire disparaître, ce qui achève de faire de la tête un objet horrible.

Le voisinage de l'ancienne léproserie pourrait faire penser à une effigie de lépreux. Le port de cette tête aurait-il été à Orléans une punition réservée à ces malheureux quand ils contrevenaient à leurs règlements sévères?

Tout horrible qu'elle est, elle est précieuse, car c'est un objet d'une grande rareté, unique sur le territoire actuel de la France, où plus qu'ailleurs la rancune populaire s'est acharnée à faire disparaître les instruments de justice, et cette tête est peut-être le seul document qui atteste l'existence à Orléans d'une coutume très répandue dans d'autres régions.

LES ANCIENNES
LOCALITÉS DISPARUES
DU PAS-DE-CALAIS

Par le Comte de Loisne, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 avril 1905.

Les villages comme les hommes ont leur destinée, et, si leur vie est plus longue, ils participent à la fragilité des créations humaines.

Des causes multiples ont amené dans notre région la destruction ou la dépopulation d'anciennes localités prospères : les guerres du moyen âge d'abord, surtout celles du xve et du xvie siècle. Uzon, près Aix-Noulette ; la villa d'Attimont, près Willerval ; Maunice, près Auchy-lez-Hesdin ; Bonemghem, près Clairmarais ; les Bronnes, près Achicourt, disparurent avant le xie siècle. Les Aimezeures, Avrent, Bélinghem, Bosc, Courtalon, la Cressonnière, Hourech cessent d'être habités au siècle suivant. Philippe-Auguste détruit Bonham de fond en comble en 1209 ; Brucham disparaît en 1346 et Axles, Contehem, Hébergues, le Mont-de-Kersuin, vers la même époque. L'occu-

pation anglaise ruine Bodericke[1], Bowère[2] et Markène, aux XVe et XVIe siècles. Thérouanne, l'antique capitale de la Morinie, est rasée en 1553, par ordre de Charles-Quint, et Hesdin a le même sort. Le hameau des Écureux, près Écuires, est détruit pendant les sièges de Montreuil de 1537 et 1544. Émy, incendié, disparaît en cette même année. Fordres, Liégescourt et Hervin restent sans habitants. Pestivillers, Ouvencourt, Renaucourt et Semblethun sont abandonnés dans le cours du XVIIe siècle.

La modification de nos côtes a aussi amené la ruine de plusieurs centres habités. Les vents d'ouest apportèrent sur certains points de tels ensablements qu'on vit des dunes s'élever d'un mètre en une nuit. Rombly, incendié en 1346, fut enseveli sous les sables. Bellefontaine et le Choquel, anciens sièges de bailliage, disparurent de même au XVe siècle. L'église de Berck qui, au moyen âge, était près de la mer, en est maintenant distante de trois kilomètres, et des maisons construites il y a une vingtaine d'années sont déjà ensablées.

D'autres villages ont été abandonnés pour des causes économiques que nous ignorons ou absorbés par la localité voisine qui s'est développée à leurs dépens. Tels Ermincourt, qui, réduit à la fin du XVIIIe siècle à quelques maisons, s'est

1. Comm. de Coquelles.
2. Comm. de Sangatte.

confondu avec Hamelincourt; Émy, dépeuplé au XVIe siècle et absorbé par Montcavrel; Espellecques, par Guînes; Fontaine, par Rœux; Frosmortier, par Galametz; Hénincourt, par Estrées-Cauchy; Hottinghem, par Andres; Mofflaines, par Tilloy; Morcourt, par Rivière; Mussem, par Ecques; Neuvillette, par Dainville; Noristel, par Manin; Soitbertmetz, par Tortefontaine; Steneland, par Beuvrequen.

Pour d'autres, à l'inverse de Saturne qui dévorait ses enfants, ce fut le hameau qui devint la localité principale aux dépens du chef-lieu. C'est ainsi qu'Athies, jadis secours de Farlu, s'annexa son chef-lieu paroissial au point d'en faire perdre le nom; Simencourt, l'ancienne Mainbodville; Campagne-lez-Boulonnais, Ricquebourg; Sangatte, Saint-Martin-de-Sclives, etc.

Le nécrologe de nos anciens lieux habités que nous avons dressé d'après les textes et les découvertes archéologiques présentera des identifications inédites et ne sera pas, nous l'espérons, sans utilité pour la topographie ancienne et l'archéologie du département du Pas-de-Calais.

Aimezeures (les), ancienne villa, commune de Bienvillers.

Parmi les quarante-cinq autels de l'abbaye de Saint-Vaast mentionnés en 1098 dans le privilège de l'évêque Lambert, figure *Amesels*[1]. On le re-

1. *Cartulaire de Saint-Vaast*, p. 65.

trouve en 1102 et 1136 sous la forme *Hamesels* (*hamesellus*, le petit hameau, diminutif de *hamellus*) dans les bulles des papes Pascal II[1] et Innocent II[2], et, en 1169, sous celle de *Hamesaez* dans le privilège d'Alexandre III[3]. Cette localité est dénommée *Hameseus*, en 1247, dans une liste des biens de Saint-Vaast[4]. Au XVIe siècle, elle fut dévastée par les guerres, et, depuis lors, resta inhabitée. Ce ne fut plus qu'un simple fief : *les Hamezeux-en-Artois*, mentionné par D. Grenier en 1559[5]; puis, à la confection du cadastre, un lieu dit de la commune de Bienvillers : *les Aimezeures*.

ATTIMONT (LA VILLA D'), ancien village, commune de Willerval.

Les découvertes archéologiques faites dans le cours du dernier siècle ont, à défaut de textes, révélé l'existence d'une villa gallo-romaine dans la commune de Willerval, au lieu dit *la Villa-d'Attimont*[6]. On a trouvé, en cet endroit, les restes d'importantes constructions : fondations et caves, tombes et débris de vases, chenets en bronze historiés et statuettes[7], et, dans un champ voisin

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 95.
4. *Cart. des chapellenies d'Arras*, fol. 16 v°.
5. T. CLXXXIV, fol. 230 r°.
6. Le mot *villa*, au moyen âge, désigne un village ouvert, par opposition aux mots *castrum*, *castellum*, qui indiquent des lieux fortifiés.
7. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, ARRAS, t. II, p. 274.

dit le *Champ-à-Liards*, de nombreuses monnaies au type des Constantins[1]. Le vocable lui-même, *Attini mons*, indique une origine gallo-romaine.

AUTINGHEM, ancien village, commune de Guînes.

Ce vocable d'origine germanique, qui présente la combinaison du suffixe *hem* avec un nom propre, était porté par un écart de la paroisse de Guînes, que la Chronique d'Andres mentionne dès l'année 1084[2]. L'église primitive de l'abbaye fut même construite avec les pierres d'une carrière située *inter montem de Filnes et Antingehem*[3], c'est-à-dire entre le mont de Fiennes et Autinghem. Un certain Baudouin d'Autinghem (*Atlingahem*, *Antingahem*) paraît dans une charte d'Eustache de Fiennes de 1167[4], et, en septembre 1264, le comte de Guînes Ernoul approuve la vente de seize mesures de bois faite à l'abbaye de Saint-Léonard de Guînes, près de *Hantinghem*, *encosté de bois de l'hospital des malades Espelleke*[5].

Cet ancien village d'Autinghem doit être distingué du lieu dit *Hostinghem*, Hotinghem[6], qui se trouvait sur le territoire d'Andres[7].

1. Terninck, *L'Artois souterrain*, t. II, p. 170-171.
2. *Chronic. Andr.*, p. 783 *a* et *b*.
3. *Ibid.*, p. 813 *a*.
4. *Ibid.*, p. 787 *b*.
5. Duchesne, *Maison de Gand et de Guînes*, pr., p. 290.
6. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
7. Courtois identifie à tort Autinghem avec Hauteville-sur-Saint-Englevert (Chronique de Lambert d'Ardres, *Topographie du comté de Guînes*, p. 509). Jamais le suffixe germanique *Hem* n'a été remplacé par le suffixe gallo-romain *villa*.

Avrent, ancien hameau, commune de Tigny-Noyelles.

Le cartulaire de Dommartin cite en 1123 et en 1159[1] un écart du nom d'*Avrein*, *Avrench*, dont les marais, qui appartenaient à l'abbaye précitée, s'étendaient entre la chaussée de Noyelles et le moulin de Tigny. *Avrenc prope Tingni* est également mentionné au XIIIe siècle dans le terrier de Dommartin[2]. Ce nom a disparu de la topographie de notre département.

Axles, ancien village, commune de Coquelles.

Ce village, mentionné dans la Chronique d'Andres sous la forme *Ales*, *Asles*, *Axles*, confinait à ce qui est devenu le hameau de la Chaussée[3]. Robert d'*Asles* figure comme témoin, en 1116, dans une charte de Manassès de Guînes[4]. Wautier de *Aslas*, nommé dans un acte plus ancien, paraît en 1136 dans diverses donations faites par Eustache de Balinghem à l'abbaye d'Andres[5], et Simon de Coquelles, au mois de mars 1223, date une charte de ce village : *Datum apud Ales*[6]. Sa situation le faisait distinguer en deux sections, dont l'une portait le nom de Westaxles. En 1183, Alulphe

1. *Cartulaire de Dommartin*, fol. 56 *b* v°.
2. 1252 (Bibl. nat., *terrier de Dommartin*).
3. Ce hameau forme le centre de la commune de Coquelles et tire son nom de la route pavée (*calceia*) qui y passe, se dirigeant sur Calais.
4. *Chronic. Andr.*, p. 796 *a*.
5. *Ibid.*, p. 796 *b* et 814 *b*.
6. *Ibid.*, p. 798 *b*.

d'Axles donna à l'abbaye de Licques les deux tiers de sa dîme de *Westaxla*[1], que le pape Lucius III désigne par les mots : *decimam in Axla;* ce qui prouve que *Westaxla* était la partie ouest du village et que c'est à tort que ce vocable a été identifié à *West-Yeuse*, hameau de Landrethun-lez-Ardres. C'est à Axles, *apud Axlas*, que le sénéchal de Boulonnais, Eustache le Moine, convoqua en 1203 les habitants de la terre de Merck pour creuser un fossé destiné à protéger le pays contre ses turbulents voisins de Guînes. Le texte porte que ce village se trouvait *juxta calcatam quæ ducit ad Nivennam*[2], c'est-à-dire près de la chaussée qui conduisait à Nieulay et au canal de Calais.

On en trouve encore mention en 1280[3] et en dernier lieu en 1340[4]. Les comtes de Boulogne y possédaient une sergenterie.

Bazèque (la), ancien hameau de la paroisse d'Achicourt englobé dans Arras.

La Bazèque, *Basilica*, vocable d'origine ecclésiastique, figure parmi les quarante-cinq autels de Saint-Vaast mentionnés en 1098 dans le privilège de l'évêque Lambert[5], puis, en 1102 et 1136, dans les bulles d'Innocent II *de libertate monasterii et*

1. *Chartes de Licques*, nº 14.
2. Lambert d'Ardres, p. 385.
3. Duchesne, *Maison de Guînes*, pr., p. 295.
4. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. II, p. 207.
5. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 66.

altarium[1], et, en 1152, dans celles du pape Eugène III[2]. On retrouve cette localité, en 1231, sous la forme française *le Bazècle* et *le Basacle*[3]. Un certain Guérard Petit en était curé en 1445, époque où fut conclu, le 6 novembre, un accord entre ce prêtre, l'abbaye de Saint-Vaast et le couvent des Filles-Dieu, au sujet des dîmes et des oblations de la paroisse d'Hées[4]. En 1521, un registre de Saint-Vaast contient un inventaire de la cure de *la Basècle*[5]. Il y avait encore une église dans ce village au XVIIe siècle; c'était même le but d'une promenade très fréquentée des Arrageois[6].

Bélinghem.

Près de Wissant se trouvait une villa d'origine gallo-romaine, du nom de Bélinghem. Elle figure en 1173 dans le privilège du pape Alexandre III confirmatif des possessions de l'abbaye de Samer[7] et est désignée sous la forme *Evelinghehem* dans la bulle d'Innocent III du 5 avril 1199[8]. Lambert d'Ardres, au XIIIe siècle, l'appelle *Belinghem juxta Witsandum*[9]. Suivant

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 81.
3. Arch. du Pas-de-Calais, série H, *Abbaye de Saint-Vaast.*
4. *Ibid.*, H. 1663.
5. *Ibid.*, H. 1047.
6. *Dictionn. histor. et archéolog.*, Arras, t. I, p. 153.
7. *Chartes de Samer*, p. 129.
8. *Ibid.*, p. 140.
9. Lambert d'Ardres, p. 221.

Courtois[1], ce serait une ancienne forme d'Hervelinghem, canton de Marquise, ou d'Inghen, commune de Tardinghen; mais pareille métamorphose est impossible au point de vue phonétique. Il s'agit d'un village disparu, dont rien n'a conservé le souvenir.

BELLEFONTAINE, ancien village, commune de Condette.

Bellefontaine, dont le manoir est mentionné au XIIIe siècle[2], était, dès 1285, le chef-lieu d'un des huit bailliages du Boulonnais. Son ressort s'étendait sur Condette, Saint-Étienne, Hesdigneul, une partie de Carly, Verlincthun, Samer, Wierre-au-Bois, Neufchâtel, Nesles, Florincthun, Haffreingue et Escames. Ce bailliage fut réuni en 1550 à ceux d'Étaples et du Choquel et supprimé par un édit de juin 1745. Le château[3] dominait un village de deux cents feux s'étendant entre la voie romaine et la mer, dont l'église paroissiale était dédiée à Saint-Martin[4]. Il comprenait d'importantes garennes, les *garanes de Belefontene*, où se pourvoyait l'hôtel de la comtesse Jeanne[5]. Au XIVe ou

1. *Index géographique de la chronique de Lambert d'Ardres*, p. 490.
2. Arch. nat., J. 1125, n° 10.
3. *Ibid.*, p. 15, n° 489.
4. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. V, p. 253.
5. 1338. Compte de Marguerite d'Évreux (*Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX, p. 312).

au XVe siècle, il disparut dans les sables, dont l'envahissement désole toute la côte, et, au XVIIe siècle, Leroy de Lozembrune nous apprend que les deux bailliages avaient choisi pour siège de leur juridiction commune la paroisse voisine de Neufchâtel située plus loin de la mer[1].

BERQUEN, ancien village, commune d'Outreau.

Ce nom, d'origine germanique (*Berk hem*), était celui d'une ancienne villa de l'abbaye de Samer mentionnée, dès 1112, dans une charte du comte de Boulogne Eustache III[2], puis dans des actes confirmatifs de 1141[3], 1145[4], 1161[5], 1178[6], dans la bulle d'Innocent III de 1199[7] et dans une charte de Renaud de Dammartin et d'Ide de 1210. Le couvent précité posséda la seigneurie de ce lieu jusqu'en 1790. C'est aujourd'hui un simple lieu dit de la commune d'Outreau, à l'ouest de la ferme du Renard.

BODERICKE, commune de Coquelles.

Une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, mentionne, vers 1119, la paroisse de *Budreke* en même temps que celle de *Piplingehem*, qui est

1. Cf. Luto, *Mém. ms.*, p. 18.
2. *Chartes de Samer*, p. 113.
3. *Ibid.*, p. 118.
4. *Ibid.*, p. 121.
5. *Ibid.*, p. 127.
6. *Ibid.*, p. 129.
7. *Ibid.*, p. 147.

Peuplingues[1]; les terres données en 1193 par Eustache de Coquelles à l'abbaye d'Andres y étaient situées[2].

Les chartes de N.-D. de Licques, d'autre part, font mention de Bodericke en 1183, 1185 et 1224. Par la première, la comtesse Ide approuve la remise faite par Didier, évêque de Thérouanne, de l'église *que Budrick dicitur*, à l'abbaye de Boulogne[3]. Dans la seconde, indépendamment de l'autel, il est fait mention de la dîme de *Boderich*[4]. Ce village fut prospère jusqu'à la conquête anglaise. En 1338, nous voyons sa dîme affermée par les comtes de Boulogne[5], et, en 1556, la paroisse de Bodericke, *parissh of Bodericke*, figure dans le terrier anglais du Calaisis[6]. Son territoire confinait à Nielles-lez-Calais et à Fréthun, dont il était séparé par un chemin reliant la Leulène[7] aux marais. Il avait été annexé à Coquelles, ainsi que l'indique le terrier précité : *and to the said parissh of Calkewell is annexed and joyned the parish of Boddericke.*

1. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
2. *Ibid.*
3. *Chartes de Licques*, p. 57 et 62 (*Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. XV).
4. *Ibid.*, p. 75.
5. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX, p. 322 et 326.
6. Fol. 122.
7. C'était la voie romaine de Thérouanne à Sangatte, passant à Hames-Boucres, Saint-Tricat, Fréthun, Coquelles et Peuplingues.

BONEMGHEM, ancien hameau, commune de Clairmarais.

L'abbé Adalard, dans le polyptyque des biens de l'abbaye de Saint-Bertin affecté à l'usage des moines, mentionne (844-864) une localité appelée *Boningaham*, dont le nom, d'origine germanique, rappelle le propriétaire primitif du domaine[1]. Ce n'est pas Bonningues-lez-Calais, comme l'identifie le glossaire géographique annexé au cartulaire de Saint-Bertin, mais, ainsi que l'a établi le savant Haigneré[2], l'ancien hameau de Bonemghem, actuellement lieu dit, à la limite des communes de Clairmarais (Pas-de-Calais) et de Noordpeene (Nord). L'abbaye de Saint-Bertin y possédait quatre manses ou manoirs. Le même lieu paraît désigné en 1172, dans le diplôme du comte de Flandre Philippe, sous la forme *Boninghemsnab*[3]. On le retrouve sous celle de *Boningham* dans un acte de 1278[4] et sous celle de *Boninghehem* en 1451[5]. Il est question dans le dernier acte d'une maison qui était située dans ce hameau.

BONHAM, ancien village, commune de Sainte-Marie-Kerque, au hameau de Saint-Nicolas.

1. *Cartul. Sith.*, p. 107.
2. *Chartes de Saint-Bertin*, table des noms de lieu, v° *Boningaham.*
3. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 257.
4. *Ibid.*, n° 1186.
5. *Ibid.*, n° 2952.

En 1223, Béatrix, comtesse de Guînes, fonda une abbaye de cisterciennes dans une villa appelée *Boneham*, en la dotant de cent mesures de terre sises entre la mer et la maison qu'elle possédait dans la localité. Elle lui donnait en plus le moulin dudit lieu[1]. L'année suivante, Baudouin, châtelain de Bourbourg, fils de Béatrix, abandonna à la nouvelle abbaye les herbages de la motte de l'ancien château[2]. Ce château avait été élevé par les comtes de Guînes et dépendait de la châtellenie de Bourbourg. Détruit de fond en comble en 1209 par Philippe-Auguste[3], on a retrouvé son emplacement entre le chemin de la Bistade et le village de Saint-Nicolas. Quant à l'abbaye, elle prit le nom de Nostre-Dame de Leibistade[4] en conservant en même temps celui de Bonhem[5]; mais elle eut une courte durée. Détruite à la fin du xive siècle par les Anglais, ses biens furent réunis en 1395 à Sainte-Colombe de Blandecques[6].

Néanmoins, le souvenir du village et du couvent était encore conservé au xve siècle : *aboutant envers west à la terre de l'abbaye de Bonem*, lisons-nous, en 1456, dans le cartulaire des Chartreux du Val-Sainte-Aldegonde[7]. Ce souvenir

1. Miræus, t. III, p. 385.
2. *Ibid.*, p. 386.
3. Iperius, col. 692.
4. 1244 (Duchesne, *Maison de Guînes*, pr., p. 286).
5. 1296 (Arch. du Nord, A. 60, fol. 8 r°).
6. Miræus, t. III, p. 316.
7. Fol. 14 v°.

bientôt disparut et aujourd'hui Bonhem n'est plus même un lieu dit.

Bosc, ancien village, commune d'Acquin.

Ce vocable topographique, qui ne figure pas au dictionnaire de Courtois, était celui d'une ancienne villa située dans le territoire qui a formé la commune d'Acquin. Une charte de 1189 confirme la donation du *comitatus villarum Wal et Bosc* au profit de l'abbaye de Saint-Bertin[1] et une bulle du pape Grégoire IX, en date du 27 juin 1227, confirme à l'abbaye la possession de ce même *comitatus de Boscho*[2]. Un certain Clérembauld portait, à cette époque, le nom de ce domaine[3], qui disparut bientôt après de la topographie artésienne.

Bouchent, commune d'Hersin-Coupigny.

La bulle du pape Eugène III du 23 décembre 1152, confirmative des possessions de la collégiale de Béthune, mentionne une *villa que dicitur Buchesent*[4]. Ricouart identifie cette localité avec Beussent, canton d'Hucqueliers[5]; mais jamais Saint-Barthélemy n'a eu de droits dans cette paroisse et, dans les environs de Béthune, où il y a lieu de rechercher la localité, nous trouvons, en

1. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 365.
2. *Ibid.*, p. 316.
3. *Ibid.*, n° 698.
4. Arch. du Pas-de-Calais, *Chapitre de Saint-Barthélemy*, carton 1.
5. Études sur les noms de lieu, *arrond. de* Montreuil, v° *Beussent*.

1579, sur Hersin-Coupigny, le fief de Bouchent[1], qui, au double point de vue onomastique et topographique, répond au *Buchesent* du privilège précité. On peut donc affirmer que ce village, aujourd'hui disparu, dépendait de la paroisse d'Hersin et que son origine remonte à l'époque franque.

Bowère, ancien village, commune de Sangatte.

Le *village of Bowere* est mentionné, en 1556, dans le terrier anglais du Calaisis, comme dépendance de Sangatte. On sait que cette paroisse eut beaucoup à souffrir, sous l'occupation anglaise, des guerres qui ravagèrent les environs de Calais. Le hameau resta dépeuplé et son nom lui-même disparut.

Brédenarde, ancien village du pays de ce nom.

Le vocable Brédenarde n'était pas porté seulement par le petit *pagus* qui comprenait les paroisses d'Audruicq, Nortkerque, Polincove et Zutkerque; les textes prouvent que ce nom servait à distinguer, au xiie siècle, une paroisse aujourd'hui disparue qui était située dans le voisinage des localités précitées.

Geoffroy de Brédenarde fait, en 1084, une donation à l'abbaye d'Andres[2] et Manassès, comte de Guînes, abandonne à ce couvent trente journaux de bois à Brédenarde[3].

1. Arch. nat., P. 2046.
2. *Chronic. Andr.*, p. 784 *b*.
3. *Ibid.*, p. 783 *b*.

D'autre part, une bulle du pape Pascal II, de 1114, confirme à la même maison *altare de Bredenarda*[1], en même temps que les autels de Nort-Leulinghem, de Ferques et d'Elinghem. On cite la même paroisse dans une charte du comte Baudouin[2]; une donation est faite en plein plaid à Brédenarde[3] et un prêtre, du nom de Bernard, figure comme témoin à l'acte avec la qualification de *presbyter de Bredenarda*[4], de curé de Brédenarde.

Les chartes de Licques mentionnent enfin, au XIIIe siècle, un certain *Henricus de Bredenarda*[5].

Que devint cette paroisse dont on ne trouve plus mention à partir de cette époque? Nous l'ignorons; mais nous avons voulu en consigner l'existence éphémère.

BRONNES, ancienne villa, commune d'Achicourt.

Le diplôme du roi Eudes de 891, confirmant l'abbaye de Saint-Vaast dans ses possessions, mentionne parmi les villas de l'abbaye celles de Bronnes, *Broneiam villam ad portam* [*monasterii*]. Ricouart, dans ses études sur les noms de lieu, identifie ce vocable à Berneville, ce que ne permet pas la phonétique et condamne le contexte, Ber-

1. *Chronic. Andr.*, p. 794 *b*.
2. *Ibid.*, p. 788 *a*.
3. *Ibid.*, p. 796 *a*.
4. *Ibid.*
5. *Chartes de Licques*, p. 76.

neville étant déjà mentionné dans le diplôme sous la forme *Bernella*[1].

Cette villa, dont l'importance au IXe siècle paraît avoir été égale à celle de Demencourt (Sainte-Catherine), de Thélus, de Biache et d'Hendecourt, n'eut qu'une courte durée. Au XIIe siècle, les textes mentionnent surtout son vivier, *vivarium quod dicitur Brones*[2], dont la moitié appartenait à l'évêque d'Arras, par suite de la donation qu'en avait faite l'abbé Alold à l'évêque Lambert[3], ainsi que son moulin, *molendinum de Bronnez*, cédé par l'abbaye au chapitre d'Arras[4].

Bronnes paraît encore comme localité au milieu du XIVe siècle[5]; mais, à partir de cette époque, il n'est plus question que de son vivier.

1. Il suffit de comparer le diplôme d'Eudes à celui de Charles le Chauve (*Cart. de Saint-Vaast*, p. 41) pour se convaincre que le *Bernella* du premier correspond au *Bernevilla* du second : *Dominicam curtem*, *Theuludum*, *Bigartium*, *Hetnancurtem et Bernellam*. — *Dominicam curtem*, *Theuludum*, *Bigartium*, *Hetnamcurtem et Bernevillam*.

2. *Cart. du chap. d'Arras*, nº 5.

3. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 247.

4. *Inventaire des chartes d'Arras*, nº 117. — La moitié du vivier de Bronnes fut donnée en 1102 à l'église d'Arras, par Henri, abbé de Saint-Vaast (*Cart. du chap. d'Arras*, nº 5). La terre et le vivier de Bronnes sont mentionnés en 1115 dans la bulle du pape Pascal II (*Ibid.*, nº 11), en 1135, 1140 et 1154 dans celles du pape Innocent II (*Ibid.*, nº 14). La bulle de 1140 dit qu'il y avait une brasserie en ce lieu. Bronnes figure de nouveau en 1175 parmi les possessions de l'évêque (*Ibid.*, nº 38), et le moulin est mentionné comme appartenant spécialement à celui-ci dans une charte de juin 1193 (*Ibid.*, nº 78).

5. *Invent. des ch. d'Arras*, nº 117.

BRUCHAM, ancienne villa, commune des Attaques.

A la fin du XIe siècle, une partie du territoire actuel des Attaques portait le nom de Brucham, c'est-à-dire de village du marais, suivant l'étymologie du mot. C'est là que sainte Ide fit bâtir l'abbaye de la Capelle, sur l'emplacement de la ferme actuelle de la Grande-Caple.

Eustache III, comte de Boulogne, confirma, en 1100, la fondation faite par sa mère *in villa olim Burchain* (lire *Burcham*), *nunc capella Sancte Mariæ*[1], et un autre acte émané de Baudouin, seigneur d'Ardres, de l'année 1144, parle de cette même abbaye comme située *in villa antiquo nomine Brugnam*[2], vocable que la *Gallia* publie avec la variante *Bruquam*[3].

A son tour, Lambert d'Ardres, au XIIIe siècle, dit que l'abbaye de la Capelle fut fondée *in confinio Mercuritii, in villa Brucham olim nominata*[4].

L'abbaye fut détruite en 1346 et ses biens furent réunis à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont. Les eaux couvrent actuellement une partie de son emplacement pendant plusieurs mois de l'année.

CONTEHEM, ancien village, commune de Chérizy.

Contehem, dont la forme du vocable[5] indique

1. Miræus, t. I, p. 1311.
2. *Ibid.*, p. 180.
3. *Gallia christ.*, t. X, instr. col. 403.
4. *Lambertus Ardensis*, édit. Godefroy-Ménilglaise, p. 77.
5. Suffixe *hem* combiné avec un nom d'homme d'origine germanique.

une localité habitée à l'époque franque, figure, en 1094, parmi les quarante-cinq autels de l'abbaye de Saint-Vaast énumérés dans le privilège de l'évêque Lambert, entre Izel-lez-Esquerchin et Warlus[1]. On le retrouve, en 1136, sous la forme *Comtehem* dans la bulle d'Innocent II[2], et, dans la seconde moitié du XIIe siècle, le moine Guiman nous apprend que l'église du lieu était le secours de Vis-en-Artois : *ecclesiam de Conteham curat presbiter de Vico*[3]. L'abbaye de Saint-Vaast en percevait la dîme et jouissait des offrandes ainsi que des menues dîmes, comme dans la paroisse de Vis. Un compte de 1323 fait encore mention de cette localité. Ce ne fut plus bientôt toutefois qu'un simple fief, dont on perd la trace au XVIe siècle et dont le nom ne figure même plus parmi les lieux dits de notre département.

CURTALON, ancien village, commune de Guînes.

Dans le voisinage de Guînes se trouvait au XIe siècle une villa appelée *Curtalon*, *Courtalon*[4], *Curtalo*[5]. Le vicomte Élembert donne en 1084 vingt journaux de terre situés dans cette localité[6]. Manassès, comte de Guînes, confirmant la libéralité précitée, la dénomme *Cur-*

1. *Cart. de Saint-Vaast*, p. 65.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Ibid.*, p. 267.
4. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
5. V. 1119 (*Ibid.*, p. 789 *a*).
6. *Ibid.*, p. 783 *b*.

tello[1], et, en 1119, le comte Baudouin la qualifie encore *villa Curtalo*[2]. Depuis lors, il n'en est plus fait mention dans les textes et rien ne rappelle son souvenir.

CRÉPIGNY, commune de Tortefontaine.

La vie de Saint-Josse (*Acta SS.*, *Histor. de France*, t. III, p. 521 B) mentionne au XIe siècle un certain *Crispiniacum* dont le vocable, d'origine gallo-romaine (suffixe-*acus*, combiné avec le gentilice Crispinius), indique un lieu anciennement habité. On le retrouve, en 1144, sous la forme *Crespegni* (petit cart. de Dommartin, fol. 30 v°). Ce lieu dépendait de l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois.

CRESSONNIÈRE (LA), ancien village, commune d'Étaing.

La charte de Gérard II, évêque de Cambrai, en faveur du chapitre de son église cathédrale intitulée : *Privilegium domini Gerardi episcopi de altaribus de Sclusa, de Cressonieres et de Stoheng,* porte donation de l'autel d'Éterpignies *cum appendiciis suis que sunt Esclusa, Cresenorie, Stoheng, Durith*[3]. L'acte est daté de l'an 1089, quatorzième de l'épiscopat de Gérard. *Cresenorie* est incontestablement la Cressonnière, lieu dit cadastral de la

1. *Chronic. Andr.*, p. 785 *a*.
2. *Ibid.*, p. 789 *a*.
3. Bibl. nat., ms., *Cart. A du chap. de Cambrai*, fol. 38 r°.

commune d'Étaing, qui rappelle un ancien secours de cette paroisse disparu depuis longtemps.

CUGNY, ancien village, commune de Tortefontaine, au hameau de Saint-Josse-au-Bois.

Ce vocable, d'origine gallo-romaine (suffixe *-acus* combiné avec un gentilice tiré d'un cognomen romain ou gaulois), indique un lieu habité antérieurement au VIe siècle. Il est mentionné comme tel en 1142 et 1159, sous les formes *Cuniacum* et *Cuigniacum*, dans les chartes de Dommartin [1]. C'était, à cette époque, un fief important [2], dont les seigneurs figurent fréquemment dans les chartes du XIIe siècle : *Ermanfridus de Cunniaco*, en 1123 [3]; *Eustachius de Cuniaco*, en 1142 [4].

La seigneurie comprenait un bois, *le ploie de Cugny*, qui est mentionné au XIIIe siècle dans le terrier de Dommartin. C'est le nom qui subsiste comme lieu dit de la commune de Tortefontaine, pour rappeler l'ancienne villa : le Plouy-de-Cugny.

DIRLINGTHUN, ancien village, commune de Boucres.

Vers 864, l'abbaye de Saint-Bertin reçoit douze bonniers de terre *in loco nuncupante Diorwal-*

1. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 10 v°. — *Cartulaire de Dommartin*, fol. 56 *b* r°.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 1 v°.
3. *Gall. christ.*, t. X, col. 304.
4. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 10 v°.

dingatum in pago Bononiensi[1]. Ce vocable, dans lequel nous retrouvons le suffixe d'origine saxonne *-thun*, synonyme de *villa*, combiné avec un nom d'homme, est le même qui, en 1107, prend, dans la Chronique d'Andres, la forme *Dirlingatun*[2]. En cette année, le seigneur de ce lieu assiste comme témoin à un acte de donation consenti par Warin de Fiennes, en faveur de l'abbaye d'Andres, et, en 1216, il est fait mention de la *capella de Dirlinghetun*[3] comme située *infra ambitum parrochie de Bokerdes*, c'est-à-dire sur Boucres[4]. Cette chapelle avait été érigée, ou plutôt reconstruite, au temps de l'abbé Pierre (1161-1195), par les soins d'Henri de Beaulo et de ses frères[5], et, en 1209, Adam, évêque de Thérouanne, la conféra à Manassès de Boulogne, qui venait de recevoir la prêtrise. Cette collation faite au préjudice de l'abbaye d'Andres, fut révoquée, et, au mois de novembre suivant, l'évêque Adam reconnut que la nomination ne pouvait être faite que sur la présentation de l'abbé et du couvent précités, la chapelle de Dirlingthun étant l'annexe de l'église de Boucres.

1. *Cartul. Sith.*, p. 111. — Cette forme *Diorwaldingatum* a été attribuée à tort, nous le croyons, à Wadenthun (Longnon, *Étude sur le pagus Boloniensis*) et à Werlincthun (Malbrancq et Henry).
2. *Chronic. Andr.*, p. 787 *a*.
3. *Ibid.*, p. 857 *a*.
4. Section de Hames-Boucres.
5. La dîme de Dirlingthun fut confirmée à l'abbaye d'Andres par Innocent III le 1er janvier 1209 (Haigneré, *Dict. histor.*, BOULOGNE, t. III, p. 116).

On trouve, enfin, cet écart mentionné sous la forme *Darlingtoune* dans le terrier du Calaisis dressé en 1556 pendant l'occupation anglaise.

DRINGHEN, ancien écart, commune de Saint-Martin-Boulogne.

Ce nom, qui n'est plus porté que par une rue traversant le cimetière de Boulogne, était, en 1208, celui d'un village, sous la forme d'origine germanique *Deningehem*[1]. Notre-Dame de Boulogne y possédait une terre et un certain nombre d'hôtes; un moulin y est mentionné en 1315[2]. En 1393, la même localité est désignée du nom de *Deninghem*[3]. Ce n'était plus, à cette époque, qu'un simple fief[4]; ce ne fut plus bientôt qu'un lieu dit[5].

ÉCUREUX (LES), ancien hameau, commune d'Écuires.

Squiriolum, le petit Écuires, est mentionné vers 1100 dans le cartulaire de Saint-Saulve de Montreuil[6]. En 1154, le pape Anastase confirma au

1. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, n° 34, p. 119.
2. Arch. nat., J. 1128, n° 3.
3. *Ibid.*, J. 792, n° 2, fol. 5 v°.
4. Rosny (*Hist. du Boulonnais*, t. II, p. 517) cite un certain Jean de Dringhen comme ayant assisté à la bataille de Gavre, en 1453. Dans la déclaration des fiefs du Boulonnais de 1553 (p. 14), le *fief appelé Dringuen* figure dans la paroisse de Saint-Martin.
5. *Cueilloir de Notre-Dame de Boulogne*, G. 21, fol. 80 v°.
6. N° 1.

profit de l'abbaye montreuilloise le vivier de ce lieu, *vivarium de Escuriolo*[1]. On le retrouve, en 1366[2], sous la forme *Escuroel*, en 1415 et 1470, sous celle d'*Escuroeul* et d'*Escureulx*. A partir du XVII[e] siècle, on n'a plus de traces[3] de ce hameau qui s'étendait entre Écuires et Marcadé et qui fut détruit aux sièges de Montreuil de 1537 et 1544.

ÉDEQUINES, ancien hameau et château, commune de Wizernes.

Dans la commune de Wizernes, sur le versant des Bruyères, s'élevait un château où se tenaient tous les sept ans des franches vérités, où les hommes de fief rendaient la justice[4]. Ce château existait dès les temps reculés; mais ce n'est qu'en 1341 que, pour la première fois, il est question d'une *franke verité tenue sur le bruière*[5]. L'emplacement en est resté dans la mémoire des habitants du pays qui appellent encore ce lieu *l'catiau d'Elkene*.

Autour de lui s'était formée une agglomération

1. *Gall. christ.*, t. X, instr., col. 315.

2. *Cartul. de Saint-Saulve*, n° 78. — Arch. du Pas-de-Calais, *abbaye de Saint-Saulve*.

3. Tierny, *La prévôté de Montreuil*, p. 196, n° 291.

4. « Le lieu nommé Édequines, au dehors de ladicte ville de Saint-Omer, ont accoutumé tenir de sept ans en sept ans audict lieu d'Édequines frances véritez que l'on nomme les frances véritez d'Édequines » (1551, *Cout. de Saint-Omer*).

5. Voir une notice sur le château d'*Heldequines* dans le t. IV des *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, p. 267 et suivantes.

d'habitations constituant un petit village distinct de Wizernes.

Les bulles d'Eugène III du 23 avril 1145, d'Adrien IV du 27 janvier 1156 et d'Alexandre III du 26 mai 1163[1] portent que Wizernes, *villa de Vinserna* (lire *Wuiserna*) s'étendait jusqu'à *Édekin*, *Edechina*, *Édechin*. Girard *de Hédekines* et Hugues d'*Hédikines* sont mentionnés en 1304 dans le *liber anniversariorum ecclesiæ Sancti Audomari*[2], et le même manuscrit (ad ann. 1330) désigne un certain Jean Sagot comme possédant des terres à *Édekines*[3]. Les mentions de ce village sont fréquentes au XIVe siècle : *Hugo de Hedikines*, en 1304[4] ; *Édikines*, en 1362[5], et, au XVe siècle, le cartulaire des Chartreux du Val-Sainte-Aldegonde[6] en parle à l'égal de Wins et d'Hallines : *Entre Wyns et Édekines, le rue qui maine de Saint-Aumer... en le dessus dit Édekines. — En le rue qui maine dudict Édekines, en le voie qui maine par les Bruyères à Terwane. — Jacques Ernoud demourant à Édekines*[7]. Un procès-verbal de 1547 ajoute que les Bruyères sont bornées à l'ouest par le lieu *où fut le village d'Édequines*[8].

1. *Cartul. Sith.*, p. 320. — *Chartes de Saint-Bertin*, n°s 193, 223 et 238.
2. Bibl. de Saint-Omer, fonds de Notre-Dame.
3. *Mém. des Ant. de la Morinie*, t. IV, p. 274.
4. *Arch. de Saint-Omer*, G. 860.
5. *Mém. des Ant. de la Morinie*, t. XV, p. 260.
6. Fol. 254 v°.
7. 1414 (*Cartul. des Chartreux*, fol. 19 r° et v°).
8. Courtois, *Dict. topogr.*, p. 77.

Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un lieu dit dont le nom est porté par une pièce de terre de 3 hectares 73 ares attenant au chemin qui descend de la bruyère vers le château : le *château d'Elquine*, et par une autre désignée au cadastre par la mention : *le fond Delquainne*.

Émy, ancien village, commune de Montcavrel.

Une charte du cartulaire d'Auchy-les-Moines de 1078[1] mentionne une villa *Ami dicta*. Un certain Pierre de *Ami* figure en 1151 dans une charte de Dommartin[2], et, en 1224, l'abbé de Longvillers échange avec l'abbaye d'Auchy une dîme à Brailly et à Quesnoy contre une rente de blé sur la dîme d'*Ami* que son couvent possédait déjà en vertu d'une donation du seigneur de Montcavrel. Vers 1512 encore, Tassart indique Émy comme paroisse du doyenné de Frencq, au diocèse de Thérouanne[3].

Ce village, qui occupait une partie de la commune actuelle de Montcavrel, s'étendait vers Fordres. Il était distinct de la localité précitée, dont on voit le nom figurer dans les textes, dès le milieu du XIIe siècle[4], sous la forme *Monkavrel* et *Mons caprorum*. Montcavrel n'était, à cette époque, qu'un simple château qui subsiste encore aujourd'hui dans la commune d'Alette, à l'état de

1. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 58.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 205 v°.
3. Tassart, *Pouillé de Thérouanne*, dans le ms. 732 de la bibliothèque de Saint-Omer.
4. *Cartul. de Saint-Josse*, fol. 5 r°. — *Chronic. Andr.*, p. 819.

ruines. Émy, au contraire, était une localité d'une certaine importance, où se tenaient chaque année des foires renommées. Elle fut incendiée, puis détruite en 1544, au temps de la Ligue. Au lieu de rétablir le village dans son ancien emplacement, on le transporta autour du château, pour le mettre sous sa protection, et il en prit le nom. Quant aux foires, elles furent transportées à Hucqueliers.

ENCONNAY ou ANCONNAY, ancien village, commune de Tollent.

Le diplôme d'Henri Ier de 1042[1], mentionne parmi les possessions de Saint-Saulve *villa de Alchonay cum molendino*, et une charte de 1163 du petit cartulaire de Dommartin qualifie cette villa de paroisse[2]. Plusieurs moulins, dont il est question au cartulaire d'Auchy, existaient dans cette localité au XIIIe siècle[3]; un autre moulin appartenait au seigneur de Caumont[4]. C'était, de plus, un fief[5], dont divers personnages portèrent le nom. *Wy d'Aconnai* est mentionné en 1184[6] et la carte de Cassini, au XVIIIe siècle, fait figurer Enconnay comme hameau de la paroisse de Tol-

1. *Gall. christ.*, t. X, col. 286.
2. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 1 v°.
3. *Cartul. d'Auchy*, p. 85.
4. *Chartes d'Artois*, A. 913.
5. *Ibid.*
6. Bibl. nat., *ms. lat.* 1012, fol. 134 v°.

lent. Un lieu dit de cette commune porte encore aujourd'hui le nom de *Moulin-d'Oconnay* ou d'*Enconnay*[1].

ERMINCOURT, ancien village, commune d'Hamelincourt.

Parmi les autels confirmés en 1171 au profit du chapitre d'Arras par le pape Alexandre III, figure l'église d'*Hermicecort*[2]. En 1211, Mathieu d'Hamelincourt donne à l'abbaye d'Eaucourt un droit de terrage dans le territoire de ce village[3], et, en 1213, Gérard, prévôt de Saint-Amé de Douai, prend à ferme la terre que le chapitre de Notre-Dame d'Arras possédait à *Ermencicort*[4].

Cette localité, que nous avons à tort identifiée avec Hernicourt, arrondissement de Saint-Pol[5], était, au dire de Dom Quinsert[6], un village d'une certaine importance au XIIIe siècle. Mentionné vers 1300 au cartulaire des chapellenies d'Arras[7], il était réduit à quelques maisons à la fin du XVIIIe siècle et n'était plus, à cette époque, qu'une dépendance d'Hamelincourt. Le souvenir en est aujourd'hui complètement perdu.

1. *Dict. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, vo TOLLENT.
2. *Cartul. du chap. d'Arras*, no 37.
3. Bibl. nat., *Collect. Moreau*, t. CXV, fol. 60.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, no 125.
5. Table des noms de lieu de notre cartulaire du chapitre d'Arras.
6. Moreau, *loc. cit.*
7. *Cartul. des chapellenies d'Arras*, fol. 133 vo.

ESQUINCOURT, ancien village, commune de Beaumerie-Saint-Martin.

Esquincourt, dont le nom est d'origine francique romanisée (suffixe *cortis* combiné avec un nom d'homme), était jadis une paroisse de quelque importance de la banlieue de Montreuil-sur-Mer, consacrée à Saint-Martin. L'autel, *altare Sancti Martini de Escuignecourt*[1], en fut confirmé à l'abbaye de Saint-Saulve par une bulle du pape Adrien IV de 1154 et, au XVe siècle, le cartulaire de l'abbaye mentionne l'église *Sancti Martini de Esquincourt juxta Monsterolium*[2], parmi celles dont l'abbaye de Montreuil avait le patronat. Cette église, au XVIIe siècle, menaçait ruine. Elle fut vendue en 1662, à la condition de laisser les murs à un mètre de hauteur et de fermer le chœur. L'enceinte ainsi formée devait servir de cimetière[3]. A partir de cette époque, Saint-Martin d'Esquincourt ne fut plus qu'un simple secours de Saint-Walloy[4] et les deux paroisses furent définitivement réunies en 1762. Seule la chapelle castrale resta

1. *Gall. christ.*, t. X, col. 314.
2. *Cartul. de Saint-Saulve*, t. II, n° 65.
3. Notes Henneguier.
4. Église fondée, dit-on, en 885 dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Saulve, pour y déposer les reliques du saint abbé de Landevenech (notes du chanoine Poultier). Détruite en 1474, elle fut reconstruite, puis détruite de nouveau au siège de 1537. On la reconstruisit pour la troisième fois sans la voûter. Fermée le 23 août 1791, elle disparut définitivement en 1793. Un jardin occupe son emplacement en même temps que celui de son cimetière.

et est encore debout. Le château détruit par la Révolution a été remplacé par une ferme, vers 1845.

ESPELLECQUES, ancien hameau, commune de Guînes.

En 1084, le comte Baudouin de Guînes attribua les deux tiers de la dîme de *Spelleke* à l'abbaye d'Andres par la charte de fondation de ce monastère[1]. En 1127, le comte de Flandre, Charles le Bon, qualifie ce lieu de paroisse, *parrochia de Spelleca*[2], et deux chartes, l'une de l'abbaye de Licques de 1190[3], l'autre de Saint-Léonard de Guînes, de 1208[4], parlent de son curé : *Guifridus sacerdos de Spelleke*. Une léproserie fut fondée dans ce village, au milieu du XIIe siècle, par le comte Arnould Ier, *domus leprosorum de Spelleke*[5], et Lambert d'Ardres, au XIIIe siècle, nous apprend que cette fondation fut augmentée par le comte Baudouin II qui fit construire une chapelle qu'il dota généreusement[6]. Cette paroisse, dont l'église était dédiée à saint Quentin, *parish of Saint-Quintynes called Spellake*, figure encore, en 1556, dans le terrier anglais du Calaisis. Son

1. *Chronic. Andr.*, p. 785 *b*.
2. *Ibid.*, p. 803 *b*.
3. *Presbiter de Sparleca*, 1190 (*Chartes de Licques*, p. 64).
4. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, Boulogne, t. III, p. 16.
5. *Chronic. Andr.*, p. 846 *a*.
6. Lambert d'Ardres, p. 155. — Tassart, en 1515, mentionne *Espelleke* parmi les paroisses du doyenné de Guines (*Pouillé de Thérouanne*).

nom disparut à partir de cette époque, en même temps que la léproserie qui, par suite de la disparition de la lèpre, n'était plus utilisée.

Farlu, ancien village, commune d'Athies.

Près d'Athies se trouvait un village, d'origine gallo-romaine (*fara luci*), que Guiman, au XIIe siècle, mentionne en ces termes : *Farluz villa fuit Juxta Athies, ubi erat et mater ecclesia capelle de Athies*[1]. Farlu était le chef-lieu paroissial et Athies, une simple chapelle de secours en dépendant. L'abbaye de Saint-Vaast y avait une terre, plusieurs courtils et des censives. Bientôt l'église de Farlu tomba en ruines et Athies, devenu chef-lieu paroissial, se développa aux dépens de sa voisine, dont le nom même disparut.

Fauquemaisnil, ancien hameau, commune de Thiembronne.

En 1192, Lambert, évêque de Thérouanne, notifie que Jean, chantre de Thérouanne, a résigné au profit de son chapitre la dîme de Fauquemaisnil, *Fokecummaisnil*[2]. Le même évêque confère en 1201 la prébende d'Helfaut et de *Folkecunmainil*[3]. Ce nom rappelle un ancien maisnil, *maisnilium*, *mansionile*, de la paroisse de Thiembronne, qui

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 345. — Girard de *Farluez* est mentionné à la même époque comme tenant un fief à Feuchy.

2. *Cartul. de Thérouanne*, p. 65.

3. *Ibid.*, p. 82.

disparut à une époque ancienne et dont le souvenir ne fut conservé que par un lieu dit, qui lui-même est aujourd'hui oublié.

FLAMMES, ancien village, commune de Neufchâtel.

L'auteur des miracles de Saint-Wandrille mentionne un certain *prædium Flammis*, d'où un jeune homme malade vint, en 858, chercher la guérison à Outreau, auprès des reliques du saint[1]. Ce hameau confinait à Nesles et à Neufchâtel; Notre-Dame de Boulogne y possédait une terre dont la possession fut confirmée par une bulle d'Innocent III du 10 juillet 1208[2]. Depuis lors, il n'en est plus fait mention dans les textes et sa trace a disparu.

FONTAINES, ancien village entre Hames et Boucres.

Le diplôme de Charles le Bon de 1127 en faveur de l'abbaye d'Andres mentionne la paroisse de Fontaines, *Funtaines*, à côté de celle de Boucres, *Bucretas*[3]. Courtois[4] et Parenty ont pensé que c'était là l'ancien nom de la paroisse de Saint-Tricat, le nom du patron, suivant un usage fréquent, s'étant substitué à celui du lieu. Le savant Haigneré, de son côté, tirant argument du rapproche-

1. *Mirac. sancti Wandregisili*, p. 285 F (*Acta ss.*, Julii v).
2. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 115, nº 34.
3. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
4. Lambert d'Ardres, *Index topographique*.

ment de *Funtaines* et de Boucres dans le texte, identifie le premier de ces vocables avec Hames[1]. Une objection formelle se présente contre cette opinion : Hames, à la même époque, paraît dans les textes sous les formes *Hames*, *Hammes*, *Hamœ* et *Hammœ*[2]. Ce n'était donc pas le même lieu habité que Fontaines. Ce dernier village était, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, une paroisse distincte dont toute une suite de seigneurs porta le nom[3] et qui plus tard disparut, absorbée par Hames, Boucres ou Saint-Tricat.

FONTAINES, ancien village, commune de Rœux.

Fontes villa fuit inter Pelven et Reut, il existait un village du nom de Fontaines, entre Pelves et Rœux; ainsi s'exprime, au XIIe siècle, le moine Guiman[4] au sujet d'un ancien hameau de Rœux dont on retrouve la trace dans le lieu dit *la Viéville*. L'abbaye de Saint-Vaast y possédait 20 mencaudées de terre et y jouissait de deux parts de dîme et d'un droit de terrage. Dix courtils lui payaient un sens annuel, en vertu d'une donation d'Amaury d'Hamblain[5].

1. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. III, p. 113.
2. *Chronic. Andr.*, p. 785 *a* et 786 *b*. — Miræus, t. I, p. 372. — Lambert d'Ardres, p. 85.
3. *Lidbertus de Funtenes*, 1118 (*Chronic. Andr.*, p. 795 *a*). — *Cono de Fontanias*, XIIe siècle (*Ibid.*, p. 801 *a*). — *Gaubertus de Fonte*, 1114 (*Ibid.*, p. 794 *a*). — *Cono de Funtaina*, 1132 (Miræus, t. I, p. 383).
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 368.
5. *Ibid.*

FORDRES, ancien hameau, communes de Montcavrel et de Recques-sur-Course.

Une charte du 16 novembre 1224 mentionne l'autel de Fordres, *altare Sancti Petri apud Fordes*[1], à côté de ceux d'Émy (*Amis*[2]) et de Recques (*Rech*). Fordres, à cette époque, était une paroisse et est encore mentionné comme village, en 1510, dans un compte de l'abbaye de Longvillers. Dans un acte de janvier 1488, on parle du chemin qui *maisne de Monstroeul à Fordes*[3]; dans un autre de 1535, du *fief de Fordres*[4], et, en 1547, des *terres et seignorie de Fordes, près de Montcavrel*, dont Pierre de Monchy s'intitulait seigneur en 1563[5]. Ce n'était plus à cette époque qu'un hameau de Montcavrel. Il n'en reste plus aujourd'hui que l'antique moulin[6] et une ferme.

FROSMORTIER, ancien hameau, commune de Galametz.

Une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, confirmant les religieux d'Auchy dans leurs droits et possessions, mentionne l'autel de Galametz *et membrum illi adjacens, videlicet Frosmoterum*[7].

1. *Cartul. de Thérouanne*, p. 118.
2. Voir Émy.
3. Thobois, *Montcavrel et ses seigneurs*, pr., p. 349.
4. *Ibid.*, p. 362.
5. *Ibid.*, p. 368.
6. Ce moulin existait dès 1239 (*Chartes d'Art.*, A. 7, nº 17 *bis*).
7. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 35.

Flosmorterum est désigné, avec la même qualité, dans un acte de Jean, évêque de Thérouanne, de 1122[1], et le pape Calixte II, dans sa bulle confirmative de l'acte qui précède, mentionne son autel[2]. Hugues de Caumont, en 1202, fit abandon au curé de Quœux de la dîme de ce village[3]. Depuis lors, les textes n'en font plus mention.

FURFRES, ancien village du pays de Brédenarde.

Cette ancienne localité, dont l'existence fut éphémère, ne nous est révélée que par un acte du commencement du XIIe siècle de Charles le Bon, comte de Flandre, énumérant en ces termes les paroisses du pays de Brédenarde : « *In parrochiis de Bredenarda, scilicet de Nortkerke, de Sutkerke, de Ouderwich, de Pullingahone* (lire *Pullingahove*) et de FURFRES. »

Furfres était donc jadis une paroisse du canton actuel d'Andruicq, qui depuis longtemps a disparu[4].

GOSSEMETZ, lieu dit, commune de Maresquel, dont le vocable, d'origine francique romanisée, *Gotsonis mansus*, indique un domaine anciennement habité, est mentionné, au XIIe siècle, dans le petit cartulaire de Dommartin[5]. C'était la propriété de l'abbaye de ce nom[6].

1. *Cartul. d'Auchy*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 45.
3. *Ibid.*, p. 82.
4. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
5. Fol. 38 r°.
6. *Gall. christ.*, t. X, col. 316.

GRÉMÉCOURT, ancien village, commune de Gouy-Saint-André.

Grémécourt[1] est une *curtis* qui fut donnée, en 1154, à l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois par Enguerrand et Hugues de Beaurain[2]. Celle-ci la céda à Saint-André-au-Bois, avec les terres de Selvigny et de Gossemetz, en échange d'une rente de trois muids de blé sur les moulins de Tigny. Le contrat, passé en 1156, fut confirmé, en 1160, par Hugues Tirel[3]. Grémécourt figure encore, en 1223, dans une sentence rendue par les abbés d'Auchy-les-Moines et de Saint-Augustin, au profit des religieux de Saint-André, relativement aux dîmes de cette localité, de Gossemetz et de Bloville[4]. Par acte du 14 mai 1438 enfin, Jean de Lambersart, écuyer, seigneur de la Fosse, approuva la constitution d'une rente sur la terre de Grémécourt[5].

HÉBERGUES, ancien village, commune de Nordausques.

Une charte de Gérard, évêque des Morins, en faveur de l'abbaye d'Andres, de 1084, mentionne

1. *Germericurtis*, v. 1143 (*Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 19 v°). — *Germercort*, *Gremercort*, XII° siècle (*Ibid.*, fol. 18 v°). — *Gremecourt*, 1157 (*Gall. christ.*, t. X, instr. col. 316). — *Gremecort*, 1185 (*Ibid.*, col. 324). — *Germercort*, 1188 (Arch. du Pas-de-Calais, *fonds de Saint-André-au-Bois*). — *Grimercort*, 1210 (*Ibid.*).
2. Calonne, *Hist. de Dommartin*, p. 104, note 5.
3. *Petit Cartulaire de Dommartin*, fol. 19 v°.
4. Salé, fol. 47.
5. Calonne, *Hist. de Dommartin*, p. 135.

un *prædium Herberges*, et Évrard de *Herberghes* donne, en la même année, à l'abbaye, tout son domaine[1]. Celui-ci constituait une *villa*, la *villa Hetburges*, dont la chronique d'Andres fait mention en 1119[2] et où existait, en 1306, une table des pauvres[3]. Un bois remplaça cet ancien village; il est aujourd'hui complètement défriché[4].

HÉES, ancien village, communes d'Arras et d'Achicourt.

Les auteurs artésiens[5] disent communément que la commune actuelle d'Achicourt portait originairement le nom d'Hées : *Hadæ*[6], *Hadensis parrochia*[7], *Hées*[8], *Heez*[9], *Hés*[10], *Heez*[11], dans les anciens textes.

C'est une erreur. Les deux localités, quoique voisines, étaient distinctes; car on les trouve mentionnées en même temps. La première était la paroisse; la seconde l'annexe. Si la *villa* d'Hées figure en 680 dans le privilège de Saint-

1. *Chronic. Andr.*, p. 784 *a*.
2. *Ibid.*, p. 789 *a*.
3. *Chartes d'Art.*, A. 212.
4. Courtois, *Dict. topogr.*, p. 104.
5. Van Drival, *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 440.
6. 680 (Pardessus, *Ch. et diplômes*, t. II, p. 181).
7. 1140 (Tailliar, *Recherches sur Saint-Vaast*, p. 446).
8. 1480 (*Chap. d'Arras*, cart. A).
9. XIIe siècle (*Cartul. de Saint-Vaast*, p. 246).
10. 1340 (Bibl. nat., ms., Titres et comptes d'Artois, t. I, fol. 52, pièce 7).
11. 1515 (Arch. nat., J. 1005, no 2).

Vindicien[1], puis, en 765 et 866 dans la bulle du pape Étienne III[2] et le diplôme de Charles le Chauve[3], la chronique d'Hariulf nous apprend que la *curtis* d'Achicourt existait dès 844[4]. On la retrouve en 1036[5] et, au XIIe siècle, dans sa notice des possessions de Saint-Vaast, le moine Guiman dit formellement que cette localité dépendait de la paroisse d'Hées : « *Harcicurt villa est in parrochia Hadis*[6] », après avoir précédemment parlé de la *villa Hadis*[7] et de son curé[8].

En 1507, les coutumes particulières du *pouvoir de Hées*, seigneurie de l'abbaye de Saint-Vaast, furent rédigées[9] et, vers la même époque on vit intervenir dans la vie publique les habitants d'Hées[10]. Mais, dès la fin de ce siècle, c'est Achicourt qui prend la prépondérance sur sa voisine en devenant chef-lieu paroissial, et, à partir du XVIIe siècle, Hées n'est plus qu'un manoir, la *maison et cense de Hées*[11], une simple seigneurie, *le pouvoir d'Hée*[12]. Maillart toutefois, au XVIIIe siècle,

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 20.
2. *Ibid.*, p. 23.
3. Hariulf, *Chron. de l'abb. de Saint-Riquier*, édit. Loth, p. 42.
4. *Ibid.*, p. 110.
5. *Ibid.*, p. 175.
6. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 253.
7. *Ibid.*, p. 248.
8. *Ibid.*, p. 246.
9. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, H. 1070.
10. Arch. nat., J. 1005, n° 2.
11. 1651 (Bibl. nat., *ms. fr.* 6218, fol. 12 v°).
12. *Vingtièmes*, t. 370.

distingue encore *Heez* d'Achicourt, dans sa nomenclature des lieux ressortissant immédiatement à la salle abbatiale de Saint-Vaast[1]. Si, de plus, on consulte le dossier du procès qui s'éleva à la fin du XVIIIe siècle[2] entre l'abbé de Saint-Vaast, seigneur d'Hées, et le sieur de Cécile, seigneur d'Achicourt, on arrive à cette conclusion :

1° Qu'Achicourt mouvait, comme terre féodale, de la seigneurie d'Hées, dont elle fut détachée comme fief.

2° Qu'Hées était le chef-lieu paroissial.

3° Qu'à l'abbaye seule appartenaient les droits de justice et de seigneurie, tant sur l'église qu'à l'égard du seigneur d'Achicourt[3].

L'emplacement d'Hées est occupé actuellement par les fortifications de la citadelle d'Arras et le nom de l'ancien village est rappelé par deux lieux dits de la commune d'Achicourt : *le Pont-d'Hée* et *la Couture-d'Hée*.

HÉNENCOURT, ancien village, commune d'Estrée-Cauchie.

Une charte de l'évêque Godechau (*Godescalcus*), confirmant le chapitre d'Arras dans ses droits et possessions, mentionne, en 1154, l'église de *Henincurt*[4], localité que l'on retrouve, en 1119, sous

1. *Coutume d'Artois*, p. 38.
2. Arch. du Pas-de-Calais, H. 1648.
3. Sentence du parlement du 10 mai 1769.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 23.

la forme *Henincurz*[1]. Une autre charte du chapitre d'Arras du XIIe siècle (1168-1169) indique que cet Hénencourt était situé *inter Streies et Fresincurt*, c'est-à-dire entre Estrée-Cauchie et Fresnicourt[2], et une bulle du pape Adrien IV (1154-1159)[3] parle des alleux d'*Estrees* et de *Henincurt*.

Il s'agit d'un ancien village d'origine francique, dont le vocable présente la combinaison du suffixe *cortis* avec le nom d'homme *Henno* ou *Hano*. Aucun lieu dit n'en a conservé le souvenir.

HERCHEM, ancien hameau, près Nielles-lez-Ardres.

L'existence, à une époque ancienne de cette localité non mentionnée par Courtois dans son Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer, est prouvée par une charte de Baudouin, comte de Guînes, de 1084, conférant à l'abbaye d'Andres la seigneurie de *Herchehem*[4]. Au commencement du XIIe siècle, il est question, dans un autre acte, d'une *villa Herkem*[5]. Une certaine Schoneheldis de Leulinghem y possédait un domaine dont elle fit donation à l'abbaye d'Andres[6].

1. Arch. du Pas-de-Calais, *Chartes* d'Étrun, doss. 1.
2. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 39.
3. *Ibid.*, n° 28.
4. *Chronic. Andr.*, p. 783 *b*.
5. *Ibid.*, p. 799 *b*.
6. *Schonehildis de Lulingehem dedit seipsam et totum prædium suum ad Herkehem* (*Ibid.*, p. 784 *a*).

Le nom de cette villa se trouve indiqué pour la dernière fois, à la fin du XIIIe siècle, dans une charte d'Artois[1].

HERVIN, ancien village, commune de Saint-Laurent-Blangy.

Hervin, dont le nom est porté par une ferme de la commune de Saint-Laurent, était au moyen âge un village d'une certaine importance. Sous la forme latinisée *Harvinium*, il figure, en 1024, dans un privilège du pape Benoît VIII, parmi les paroisses du patronat de l'abbaye de Saint-Vaast[2] et, en 1169, sous la forme tudesque *Harvem*, dans celui du pape Alexandre III[3]. Son nom a été formé sur le gentilice du propriétaire primitif.

Ce village était de la juridiction de la célèbre abbaye d'Arras qui y possédait une importante exploitation agricole[4] et de nombreux fiefs, notamment le Metz-de-Hées, la baronnie de la Brayelle, les fiefs d'Allennes, de la Vigne et d'Imercourt, avec ceux de Jettefort, Boubert et Raynouart[5]. Il se réduisit bientôt à une ferme, la *maison*, la *cense d'Hervain*[6]*;* mais, jusqu'en 1789, il forma un

1. Arch. du Pas-de-Calais, A. 143.
2. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 59.
3. *Ibid.*, p. 94.
4. *Ibid.*, p. 338.
5. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, H. 1042.
6. 1239 (*Inv. des chartes d'Arras*, nº XV). — 1239 (Bibl. nat., Colbert, *Flandre*, t. CXV, fol. 85 rº).

territoire spécial jouissant d'une coutume particulière[1].

HONDRECOUTRE, ancien hameau, commune de Louches.

Indiqué en 1165 dans une charte de Saint-Omer sous la forme *Honghecoutre*[2], on le retrouve, en 1244, sous celle d'*Hongrecourte*[3]. Le terrier de Thérouanne de 1517 donne le détail de plusieurs parcelles de terre sises à *Hondrecoustre*, et, en 1778 encore, il est question de la seigneurie de ce lieu[4]. C'est actuellement une simple ferme.

HONNINCTHUN, ancien village, commune de Wimille.

Honnincthun, vocable d'origine saxonne (suffixe *-thun*, combiné avec un nom d'homme) indiquant un lieu habité dès le v[e] siècle, apparaît, en 1208, sous la forme *Honingetuna*, dans le cartulaire de Notre-Dame de Boulogne[5]. L'abbaye y possédait quelques terres et un chemin reliait cette localité à Offrethun[6].

Honnincthun est mentionné de nouveau au XIV[e] siècle dans l'Inventaire des titres de la

1. Hervin est mentionné par Maillart, en 1740, parmi les lieux qui vont immédiatement à la salle abbatiale.
2. *Cartul. de Saint-Omer*, fol. 2 r°.
3. Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 117.
4. Courtois, *Dictionnaire*, p. 109.
5. P. 119.
6. 1393, aveu d'Honoré Foliot.

seigneurie de Beuvrequen[1], et, en 1506, dans le terrier de Saint-Wulmer. C'était à eette époque une seigneurie assez importante de la maison de Licques[2], comprise dans la déclaration des fiefs du Boulonnais[3]. Elle relevait de Fiennes-en-Wimille. Un lieu dit du hameau de la Trésorerie, rappelle l'ancien écart.

HOTTINGHEM, ancien village, commune d'Andres.

Un certain Maurice de Guînes abandonne, en 1084, à l'abbaye d'Andres, six journaux de terre *ad Hostingehem*[4] et Manassès, comte de Guînes, fait don à la même maison de *totum allodium Ingelramni de Bahingahem in villa Ostingahem*[5]. Ce village, dont on retrouve le nom à chaque page de la Chronique d'Andres, paraît avoir été celui dont dépendait l'abbaye d'Andres que les Anglais ruinèrent en 1352. Il y a lieu de supposer que la notoriété du monastère avait fait substituer son nom à celui de la localité où il était construit

1. P. 152.
2. *Chartes de Saint-Bertin*, nº 3969.
3. P. 147.
4. *Chronic. Andr.*, p. 790 *b*.
5. *Ibid.*, p. 784 *b*. — Ce village était situé près de Guînes; car dans l'énumération de la charte de Baudouin de Guînes de 1084 (p. 783 *b*), après avoir fait mention de *duas mansiones in castro Gisnensi*, on parle de la terre de *Hantingahem cum sylva et decima et comitatu* et du *palus* de *Ostimghehem*.

et que, quelque temps après, le nom primitif disparut. Son souvenir toutefois ne fut pas oublié, car, dans le terrier anglais dressé en 1556, c'est le nom même que l'on donne à la paroisse d'Andres : *parish of Andernes other wise called Owtingham.*

Hourech est indiqué dans les chartes d'Alvise et de Godechau, évêques d'Arras, de 1144 et 1154, comme un hameau confinant à Beaulencourt[1]. La bulle du pape Adrien IV (1154-1159), confirmant l'église d'Arras dans la possession de ses autels[2], mentionne l'église d'*Horech*, et on retrouve, au XIIIe siècle, un certain Jean de *Hourech*. Cette localité, dont le souvenir même a disparu, était située à la limite de notre département, entre Warlincourt-Eaucourt (Pas-de-Calais) et Gueudecourt (Somme). Elle dépendait anciennement de cette dernière paroisse[3].

Inghen, ancien village, commune de Tardinghen.

Une charte de Notre-Dame de Boulogne de 1208 cite, parmi les possessions de l'abbaye, l'autel d'*Ingehem*[4], dont le nom d'origine germanique remonte au ve siècle, et ce village, en 1515, figure parmi les paroisses du doyenné de Wissant,

1. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 17.
2. *Ibid.*, n° 28.
3. *Titres et comptes d'Artois*, t. I, fol. 5.
4. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 118.

au diocèse de Thérouanne[1]. Sa cure était annexée comme secours à celle de Tardinghen et son église était consacrée à saint Pierre.

Inghen, qui comprenait le hameau d'Ausque avec la ferme d'Hambreucq et qui ressortissait pour la justice au bailliage de Wissant, était réduit à quelques maisons en 1789. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une simple ferme.

Liégescourt, ancien village situé entre le Transloy et Rocquignies.

Les autels de Liégescourt et de Gœudecourt, avec leurs *appendices :* Beaulencourt et Horrech, furent échangés avec le chapitre d'Arras, vers 1120, par l'abbaye d'Arrouaise, contre ceux de Gouy et de Bavincourt[2]. Un certain Mascelin de Sailly est cité en 1152 comme fils de Willefroid le Jeune de Liégescourt, et Gérard de Liégescourt paraît dans un acte de 1190[3]. D'autre part, le cartulaire de Notre-Dame d'Arras mentionne parmi les autels du chapitre celui de *Legiscurt*, *Ligescurtis*[4]. Ce village était situé entre le Transloy et Rocquignies, sur la route d'Arras à Paris, par Bapaume[5]. Il fut brûlé plusieurs fois pendant les guerres du XVIe siècle, resta longtemps sans habitants et reprit un peu de vie à la fin du

1. Tassart, *Pouillé du diocèse de Thérouanne.*
2. D. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 27.
3. *Ibid.*, p. 56.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, nos 17, 23 et 28.
5. D. Gosse, *Hist. d'Arrouaise*, p. 30.

XVIIIe siècle, au dire de D. Gosse, qui publiait son histoire d'Arrouaise en 1786. Il est probable que cette tentative de résurrection n'a pas abouti, car, après cette date, on ne trouve plus trace, ni du village, ni de sa cure.

MAINBODVILLE, ancien village, commune de Simencourt.

Sur la foi du moine Guiman : « *Symoncurz antiquitus Mambodvilla dicebatur*[1] », les auteurs artésiens disent que *Mainbodvilla* était l'ancien nom de Simencourt. Nombre de paroisses ont, en effet, changé de vocable au XIIe siècle, mais toujours pour prendre celui d'un saint, leur patron, qui petit à petit s'est substitué au nom primitif. De plus, Simencourt, *Simonis curtis*, apparaît dans les chartes dès l'année 1072[2] et est qualifié *villa* vers 1154[3], quand, quelques années plus tard, en 1170, *Masbodvilla* est dite avoir été échangée par l'abbaye de Saint-Vaast contre la villa de Pelves[4]. Il paraît donc prouvé que c'est bien une nouvelle *curtis* qu'un certain Simon établit dans les environs de l'ancienne *Maisbodvilla*[5].

Cette *curtis* prit vite de l'importance aux dépens de sa voisine, et Mainbodville, pour des causes que nous ignorons, fut abandonnée, puis détruite vers

1. Guiman, p. 306.
2. *Maison de Neufville*, pr., p. 53.
3. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 28.
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 352.
5. 765 (Tailliar, *Rech. sur Saint-Vaast*, p. 347).

la fin du XIIe siècle. Le lieu dit la *Vieille-Ville* de la commune de Simencourt marque vraisemblablement son ancien emplacement[1].

MANCHICOURT, ancienne villa, communes du Locon et d'Hinges.

Pairie du château de Béthune, Manchicourt, dont le nom d'origine francique romanisée, se présente fréquemment dans les textes du XIIe et du XIIIe siècle, était un hameau des environs de Béthune qui confinait à Hinges et au Locon. Gérard de Manchicourt, *Gerardus de Mancicorte*, figure dans une charte de 1072[2]; Jean, dans une autre de 1131[3]; Pierre, *heres de Manchicort*, dans un acte de l'évêque d'Arras de 1198 et dans un autre de Guillaume II de Béthune de la même année[4]. Eustache et Jean de Manchicourt sont les témoins ordinaires aux actes des seigneurs de Béthune[5]. Manchicourt, au XVIIIe siècle, était une seigneurie[6] qu'indique comme écart la carte de Cassini. Une maison isolée de la commune d'Essars, *Manchecourt*, en a gardé le nom.

MARKÈNE, ancien village, près de Guînes.

1. Cf. Van Drival, *Cartul. de Guiman*, p. 445. — Ricouart, *Études sur les noms de lieu*, p. 117.
2. *Maison de Neufville*, p. 52.
3. *Cartul. d'Aubigny*, fol. 10 r°.
4. *Cartul. du chap. d'Arras*, n°s 88 et 89.
5. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, n°s 23, 27, 29, 47 et 113.
6. *Vingtièmes*, t. 458.

Mentionné par les textes comme ancien lieu habité des environs de Guînes, Markène a été identifié par certains auteurs avec Hames, par d'autres avec Saint-Tricat. Suivant Haigneré c'était la paroisse dont Hames était le chef-lieu féodal. Malgré l'autorité de l'historien du Boulonnais, cette opinion nous paraît inadmissible. Hames, mentionné dès 1084 dans la chronique d'Andres[1], au XIIIe siècle par Lambert d'Ardres[2], et, en 1556, au terrier anglais du Calaisis, était une cure du diocèse de Thérouanne qui conserva cette qualité dans celui de Boulogne[3]. La *villa de Marcnes*[4], de son côté, est mentionnée comme ayant une église au XIIe siècle, puisque Lambert d'Ardres, à cette époque, nous parle de sa tour[5]. Elle est de plus qualifiée paroisse dès 1166[6]. Le cartulaire de Saint-Bertin parle, en 1210, du curé de *Merchne*, et la *parrochia de Markene* est mentionnée en 1261 dans une charte de Licques. Le patronage en appartenait à l'abbaye de Sélincourt, tandis que c'était l'évêque de Thérouanne, puis celui de Boulogne, qui avaient le droit de présentation pour celle de Hames.

Markène disparut comme village au XVIe siècle,

1. P. 785 *a*.
2. P. 85.
3. *Parrochialis ecclesia Sancti Martini de Hames* (Arch. de l'évêché de Boulogne).
4. 1119 (*Chronic. Andr.*, p. 789 *a*).
5. *Chronique de Guînes et d'Ardres*, p. 123 et 315.
6. *Cartul. de Sélincourt.*

pendant l'occupation anglaise. On ne le voit pas mentionné au plan anglais du Calaisis. Son territoire fut annexé en partie à Hames et en partie à Saint-Tricat[1].

MAUNICE, ancien village, commune d'Auchy-lez-Hesdin.

Anténor, dans la vie de saint Sylvin, dit que le saint construisit dans son domaine, *in loco nuncupato Mundi Cisterna*, une église pour célébrer régulièrement la gloire de Dieu[2]. Cette localité, suivant une note de Mabillon, est Maunice, près Auchy. Rien aujourd'hui ne rappelle l'ancien hameau du VIIIe siècle qui s'était formé autour de l'église fondée par saint Sylvin et dont l'existence n'a jamais encore été signalée par les auteurs artésiens.

MENCOURT, ancien village, entre Bruay et La Buissière.

Nous voyons figurer, en 1216, dans le cartulaire de Saint-Barthélemy, un curé de *Mainnecort*[3], vocable d'origine germanique présentant la combinaison du suffixe *cortis* avec le nom d'homme gallo-romain *Magnus*[4], qu'on retrouve

1. Le compilateur de la collection Moreau (Bibl. nat., *Chartes et diplômes*) s'exprime ainsi au sujet de cet ancien village : « Markenes, village détruit entre Nielles et Saint-Tricas » (t. CLXXVI, fol. 232 v°).
2. *Acta ss. o. S. B.*, sæc. III, pars II, p. 297.
3. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, n° 31.
4. *C. I. L.*, t. I, n°s 438, 615, 616 et 681.

dans Menneville et dans Magnicourt. Ce vocable prend dans les chartes d'Artois la forme *Mencort*[1], et, dans le cartulaire de Marœuil, les moines, par une sorte de calembour, en font *Minor curia*[2]. C'était un petit village, au XVIe siècle[3], et, aux siècles suivants, par suite de l'émigration des habitants, un simple fief tenu du château de Béthune que la famille de Gruson posséda jusqu'à la Révolution[4]. Le vocable, depuis lors, a disparu de la toponymie artésienne.

MOFFLAINES, ancien village, commune de Tilloy-lez-Mofflaines.

Mentionné en 1098, dans le privilège de l'évêque Lambert, parmi les 45 autels de Saint-Vaast[5], puis successivement, en la même qualité, dans les bulles des papes Pascal II[6], Innocent III[7], Eugène II[8] et Alexandre III[9], en 1102, 1136, 1152 et 1169, Mofflaines, *Mofflanae*, est l'objet d'une notice particulière du moine Guiman dans le cartulaire de Saint-Vaast[10]. C'était, au XIIe siècle, une paroisse dont Tilloy n'était que l'annexe et les revenus de

1. *Trésor. des chartes d'Artois*, A. 960 *bis*.
2. *Cartul. de Marœuil*, fol. 58 r°.
3. Arch. nat., P. 2046.
4. Arch. de Béthune, GG. 6.
5. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 66.
6. *Ibid.*, p. 71.
7. *Ibid.*, p. 77.
8. *Ibid.*, p. 82.
9. *Ibid.*, p. 95.
10. *Ibid.*, p. 339.

son autel étaient affectés à la trésorerie de l'abbaye. Il appartenait à celle-ci, en vertu de la donation qui lui en avait été faite en 1090 par Gérard II, évêque de Cambrai, avec Imercourt (Saint-Laurent-Blangy), son secours[1].

Bientôt le village se réduisit à l'importante ferme, *domus de Monflammes*, que l'abbaye de Saint-Vaast y possédait, et cette ferme fut elle-même détruite en 1239[2]; mais elle fut reconstruite et, dans le cours des XIVe et XVe siècles, les textes en parlent encore en même temps que de son bois. Depuis le XIIIe siècle, Tilloy était devenu le chef-lieu paroissial. Un lieu dit de cette commune, *le bois de Mofflaines*, rappelle l'ancienne *villa Moflanis*. Ce bois, qui existait déjà au temps de Guiman[3] et où les Vaudois allaient au sabbat, a été défriché au XVIe siècle et remplacé par la ferme de Court-au-Bois qui, elle aussi, a disparu.

MONT-DE-KERSUIN (LE), ancien village, commune de Loison.

Actuellement simple petite ferme, le Mont-de-Kersuin était, au XIIe siècle, une paroisse de quelque importance. Elle figure, en 1123, parmi celles du patronat de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer[4] et on la retrouve de nouveau mentionnée, l'année suivante, au cartulaire d'Auchy, sous la

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 342.
2. Iperius, col. 716.
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 339.
4. *Cartul. de Saint-Josse*, fol. 11 r°.

forme *Mons Gersuit*[1] (lire *Mons Gersint*). *Mons Guersin*, *Mons de Ghersin* figure encore au XIII[e] siècle dans le cartulaire de Dommartin[2], puis il disparaît des textes. C'est le *Mont-Cressuin* de l'enquête postale de 1847.

MORCOURT, ancien village, commune de Rivière.

Un diplôme du roi Eudes, de 890, désigne le petit village de Morcourt, *villulam Morcourtem*, comme affecté à l'église de Notre-Dame, qui appartenait à Saint-Vaast et avait été construite dans l'enclos du monastère[3]. *Mauricurt* figure encore, en 1024, parmi les possessions de Saint-Vaast[4]; mais cette villa n'existait déjà plus au XII[e] siècle. Le moine Guiman en parle en ces termes : « *Morcurz villa fuit juxta Offirmont*[5], *Mozcurt inter Walli et Offirmont*[6] ». De son temps, il n'y restait plus que le couvent de Saint-Martin et trois fiefs tenus de l'abbaye d'Arras. Le possesseur de l'un d'eux, *Tumas de Mourecourt*, faisait partie, au XIII[e] siècle, de la confrérie des jongleurs d'Arras[7]. Un lieu dit de la commune de Rivière, *la Vielville*, paraît rappeler le souvenir et l'emplacement de l'ancienne localité.

1. *Cartul. de Saint-Josse*, p. 45.
2. *Ibid.*, fol. 40 r°.
3. *Historiens de France*, t. IX, p. 453 A.
4. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 59.
5. *Ibid.*, p. 299.
6. *Ibid.*, p. 256.
7. Bibl. nat., ms., *Confrérie des Jongleurs d'Arras*, fol. 35 v°.

MOREAUCOURT, ancien écart, commune d'Hernicourt.

Une *curtis* de l'époque franque, dont le souvenir a aujourd'hui complètement disparu, se trouvait sur le territoire qui dépend de la commune d'Hernicourt. Il en est fait mention, en 1268, sous la forme *Moreaucort*[1] et au XVe siècle, sous celle de *Moreaucourt;* un certain Pierre en était seigneur en 1474[2].

MORLINGHEM, ancien village, commune de Balinghem.

Cet écart qui ne figure pas au Dictionnaire de Courtois, est mentionné par la chronique d'Andres, pour la première fois, en 1084[3]. L'abbaye y possédait une terre de 30 journaux et en avait la seigneurie[4]. Hugues de Cayeux, dans une charte de 1196, qualifie Morlinghem de *villa*[5], et, au XVe siècle, un personnage porte le nom de ce fief qui était tenu du château de Guînes[6].

MORQUINES, ancien hameau, communes de Serques et de Tilques.

Entre les paroisses de Serques et de Tilques, dans le marais, au lieu dit le *Bas-Cornet*, existait

1. D. Bét., *Cartul. d'Auchy*, p. 215.
2. Arch. du Nord, p. 35.
3. *Chronic. Andr.*, p. 783 *a*.
4. *Ibid.*, p. 785 *b*.
5. *Ibid.*, p. 789 *b*.
6. Arch. du Pas-de-Calais, *Charles de Gosnay*.

un écart aujourd'hui disparu du nom de Morquines, qu'on trouve désigné en 1269, sous la forme *Moerkin*, dans les chartes de Saint-Bertin[1]. C'était un domaine dont les recettes figurent annuellement dans les comptes du trésorier de l'abbaye[2]. Simon du Briart, Jean des Cans et Jean Joris sont mentionnés comme habitant cette localité en 1365[3], et une charte d'Artois donne à un certain Jacques ce qualificatif d'origine[4].

Mourquines est indiqué encore comme hameau en 1430[5] et comme seigneurie, en 1759[6]. Le procès-verbal de rédaction de la coutume de Saint-Omer mentionne également la *terre et seigneurie de Morquines*.

MUSSEM, commune d'Ecques.

Mussem, qui n'est plus qu'une simple ferme de la commune d'Ecques et dont le nom d'origine germanique remonte au v[e] siècle, était au moyen âge un village distinct. Mentionné vers 1181 dans une charte de Thérouanne[7] et qualifié villa, *villa de Mussehem*, en 1304[8], la *ville de Mussent* figure

1. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 1123.
2. *Ibid.*, n°s 1543 et 1594.
3. *Ibid.*, n° 1726.
4. *Chartes d'Artois*, A. 804.
5. *Cartul. des Chartreux*, fol. 276 r°.
6. *Vingtièmes*, t. 729.
7. *Cartul. de Thérouanne*, p. 56.
8. Arch. de Saint-Omer, G. 860.

en 1469 parmi les paroisses de la régale de Thérouanne[1], et on la retrouve comme telle dans les nomenclatures de Saugrain[2] et de Maillard[3]. Ce n'était plus une paroisse au moment de la Révolution, mais une dépendance de Westecque, dont l'église, aujourd'hui disparue, était consacrée à saint Pierre.

NEUVILLETTE, ancien village, commune de Dainville.

Entre Arras et Dainville se trouvait un village aujourd'hui disparu, une « petite villa nouvelle » ouverte par l'abbaye de Saint-Vaast. Un diplôme d'Eudes, du XII des calendes de juin 890, mentionne, comme destiné à l'entretien des religieux, le *vicus qui vocatur Nova Villa juxta ipsum monasterium sita*[4]. Il s'étendait entre Dainville et Berneville[5] et avait une église, *altare de Novevillulele*, qui figure dans le privilège de l'évêque Lambert, parmi les 45 autels de Saint-Vaast[6].

Neuvillette, en 1136, accompagne Dainville dans la bulle du pape Innocent II[7], en 1152 dans celle du pape Eugène III[8] et en 1169 dans une autre

1. Arch. nat., J. 1005, nº 2.
2. *Dénombrement du royaume*, p. 335.
3. *Cout. d'Artois*, p. 30.
4. *Historiens de France*, t. IX, p. 452 D.
5. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 301.
6. *Ibid.*, p. 65.
7. *Ibid.*, p. 77.
8. *Ibid.*, p. 81.

d'Alexandre III[1]. A la fin du XIIe siècle, l'abbaye d'Arras y possédait treize courtils[2]. A partir de cette date, il n'est plus fait mention dans les textes de ce village, dont le nom même a disparu de la toponymie artésienne.

NIEULAY, ancien village, commune de Calais.

Les textes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles mentionnent souvent un hameau du nom de *Niueniel*[3], *Neuenna*[4], *Nieuenel*[5], *Niuniel*[6], *Nivenna*[7], *Nieuna*[8], *Niewena*[9]. L'abbaye de Samer y possédait une bergerie et une pêcherie[10] et celle de Licques diverses terres[11]. Une chaussée y conduisait[12]. Un fort fut élevé en ce lieu pour protéger Calais et défendre le pont de Nieulay, *Newenhambridge*[13], sur lequel se percevait un droit de péage[14]. Ce fort subsiste encore aujourd'hui et rappelle l'ancien *Nieuenel*.

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 95.
2. *Ibid.*, p. 301.
3. 1112 (*Chartes de Samer*, p. 113).
4. *Ibid.*, p. 115.
5. *Ibid.*, p. 118.
6. 1199. *Ibid.*, p. 140.
7. Lambert d'Ardres, p. 375.
8. *Chartes d'Artois*, A. 191.
9. *Chartes de Licques*, n° 83.
10. *Chartes de Samer*, p. 113.
11. *Chartes de Licques*, *loc. cit.*
12. Lambert d'Ardres, p. 385.
13. 1556 (terrier angl. du Calaisis, p. 72). Ce fort avait une chapelle en 1789.
14. 1337 (*Titres et comptes d'Artois*, t. III, fol. 48, n° 1).

NORISTEL, ancien village, commune de Manin.

L'autel de Noristel figure en 1142, dans une charte d'Étrun, parmi les possessions de cette abbaye[1]. Le territoire de ce village confinait à Manin et fut réuni à cette paroisse dans le cours du XIIIe siècle. Il fut planté d'arbres, *le bois de Noiretel*[2], et resta la propriété de l'abbaye jusqu'à la Révolution. Ce vocable a, depuis lors, disparu de la toponymie du Pas-de-Calais.

OUVENCOURT, ancien village, commune de Souastre.

Dans son énumération des possessions de Saint-Vaast, le moine Guiman, au XIIe siècle, fait figurer Ouvencourt à l'égal d'Hendecourt, qui le suit, et de Blairville, qui le précède[3]. Cette localité, d'origine francique, était située dans le voisinage de Souastre, dont vraisemblablement elle dépendait, et elle était tenue en fief de l'abbaye de Saint-Vaast. Un certain Robert d'*Ovencourt* paraît en 1316[4]. Cette ancienne *curtis* existait encore au XVIe siècle; mais ce n'était plus qu'une exploitation agricole dont le souvenir est aujourd'hui perdu.

PESTIVILLERS, ancien village, commune de Béhagnies.

1. Arch. du Pas-de-Calais, abbaye d'Étrun, doss. 1.
2. *Ibid.*, doss. 2. — *Certain bois nommé le Noiretel séant au terroir de Manin* (1576).
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 292.
4. Godefroy-Ménilglaise, *Mahaut d'Artois*. pr., p. 43.

On lit, dans un diplôme de Charlemagne des ides de juin 799[1], en faveur de l'abbaye de Saint-Denis : *Villam nuncupantem Puciales, sitam in pago Adrapatensi, cum ecclesiis ibi constructis in honore sancti Vedasti vel aliorum sanctorum, vel omnibus appendiciis suis ad se pertinentibus infra ipsum pagum, Postinevillare*... Dans la charte de Gisèle, sœur de Charlemagne, dont l'acte qui précède n'est que la confirmation, la même localité est appelée *Postonevillare*[2], nom de forme romane présentant la combinaison du suffixe *villare*, diminutif de *villa*, avec le nom d'homme *Posto*.

En 1135, le pape Innocent II confirme, en faveur de l'église d'Arras, l'autel de Notre-Dame de Pestivillers, *altare Sainte-Marie de Postinvileir*[3], et il est fait de nouveau mention de cette paroisse dans une bulle de 1154[4] sous la forme *Sancta Maria ad Postumviler*. En 1200, Pierre, évêque d'Arras, y fait don à son chapitre d'une rente d'un muid de froment[5]. Ce n'était plus déjà à cette époque une paroisse, mais un simple oratoire desservi par les chanoines réguliers de Saint-Remy de Reims[6] et dépendant de Béhagnies. Le hameau de Pestivillers était toutefois encore compris au

1. *Historiens de France*, t. V, p. 761 C.
2. *Ibid.*, p. 760 *c*.
3. *Cartul. du chap. d'Arras*, nº 14.
4. *Ibid.*, nº 24.
5. *Ibid.*, nº 95.
6. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 290.

xve siècle dans la liste des villages de la juridiction de Saint-Vaast[1] sous l'appellation de *Petit-Villers-lès-Sapignies*, qui présente une déformation populaire intéressante au point de vue onomastique.

Un *censier de Peustivillés* est mentionné en 1430[2], 1515[3] et 1574. La chapelle existait toujours; elle fut réparée vers 1714 et, en 1689, Nicolas de Chabannes fut pourvu de ce bénéfice[4]. Des dîmes lui étaient attachées sur les territoires de Sapigny, de Bihucourt et de Bienvillers.

Pestivillers, qui n'avait plus déjà aucune importance à cette époque, a complètement disparu de la toponymie artésienne.

Pucy, ancien hameau, commune de Bailleul-Sire-Bertoult.

Pucy, nom d'origine gallo-romaine présentant la combinaison d'un gentilice romain avec le suffixe celtique *-Ācos*, latinisé *-ācus*, est mentionné, vers 1154, dans une bulle du pape Adrien IV[5]. Le chapitre d'Arras y possédait une terre censuelle et un droit de terrage et l'abbaye d'Étrun y jouissait également de divers droits, au XIIIe siècle[6]. Une certaine Mensendis de Pucy figure, au XIIe siècle, parmi les hôtes de Saint-Vaast à Bailleul-Sire-Ber-

1. Arch. du Pas-de-Calais, H. 274.
2. Arch. nat., JJ. 998, n° 5.
3. *Ibid.*, J. 1005, n° 2.
4. Arch. du Pas-de-Calais, H. 1322.
5. *Cartul. du chap. d'Arras*, n° 28.
6. Abbaye d'Étrun, cart. I.

toult; mais Pucy, qui n'était qu'un hameau, disparut bientôt sans laisser son souvenir, même comme lieu dit.

PROYÂTRE, ancien écart, commune de Vaulx-Vraucourt.

Un lieu dit de la commune de Vaulx mentionné à la matrice cadastrale sous la forme *Proyatte*, rappelle une ancienne localité, dont le nom d'origine francique (*Prodonis astrum*), apparaît au commencement du XII[e] siècle dans les chartes de Bourbourg, avec un déterminatif : *Proiastra juxta Bapalmis*[1]. Un certain Baudouin en porte le nom dans un acte de 1245[2]. On le désigne, en 1276, comme proche de Mory[3] et on le retrouve dans le compte du bailli de Bapaume de 1325[4].

RAUT (LE), ancien village, commune de la Couture.

Le privilège du pape Eugène III du 23 décembre 1152, en faveur de Saint-Barthélemy, mentionne dans les environs de Béthune, une *villa que dicitur Roth*, dont la dîme, dépendant de l'autel du Locon[5], appartenait pour le tiers à la collégiale, en vertu d'une donation de Baudouin de

1. Bibl. nat., *Ch. de Bourbourg*, t. I, n° 4.
2. *Balduinus de Proiast* (Bibl. nat., ms. Moreau, t. CLXIV, fol. 186 r°).
3. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. du Vivier*.
4. *Titres et comptes d'Artois*, t. II, fol. 35.
5. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 198.

Béthune. Il s'agit du Raut, commune de la Couture, que nous retrouvons, au XIIIe siècle, sous les formes *Roholt*, *Rolt*, *Roht*, *Roolht*, *Roaut*, *Raut*[1] et dont les seigneurs figurent comme témoins ordinaires aux actes des seigneurs de Béthune[2], parmi les pairs du château.

Au XVIIIe siècle, ce n'était plus qu'une *cense* constituant le *fief et noble tènement nommé le fief du Rault*[3]. C'est aujourd'hui la ferme du Raut.

RAZINCOURT, ancien écart, commune de Saint-Laurent-Blangy.

Ce nom, qui a disparu de la toponymie artésienne, était celui d'une ancienne *curtis* de Saint-Vaast mentionnée en 1119 sous la forme *Razincurt*[4], qui, au XVIIe siècle, constituait une ferme importante[5], baronnie de la puissante abbaye. Un membre de la confrérie des jongleurs d'Arras, *Jakemes de Rasincort*, avait, au XIIIe siècle, pour surnom, ce nom de lieu[6].

RENAUCOURT, ancien hameau, commune de Rivière.

Parmi les *curtes* qui s'établirent, vers le VIe siècle,

1. *Cartul. de Saint-Barthélemy*, nos 14, 25, 26, 44, 60, 70.
2. Duchesne, *Maison de Béthune*, pr., *passim*.
3. 1779 (Arch. nat., P. 2046).
4. Arch. du Pas-de-Calais, *Abb. de Saint-Vaast*, prévôté de Saint-Michel.
5. Colbert, *Flandre*, t. CXCV, fol. 85 ro.
6. Reg. des Jongleurs, fol. 27 vo.

sur le territoire qui forme actuellement la commune de Rivière, on peut citer Renaucourt, *Reginaldi cortis*, que les textes mentionnent sous la forme francique romanisée *Rainacurt*[1], *Reniaucort*[2] et *Renacurt*[3]. Ce hameau existait encore au XVIe siècle[4]; ce n'était plus qu'un simple fief au XVIIe.

RICQUEBOURG, ancien village, commune de Maresquel.

C'était jadis le siège d'une paroisse importante du diocèse d'Amiens[5] consacrée à saint Pierre, et le village de Campagne, aujourd'hui chef-lieu de canton, en dépendit jusqu'en 1777[6]. Son château était une des maisons fortes du comté de Saint-Pol[7]; en 1720, dans la nomenclature des paroisses du bailliage de Montreuil, Saugrain faisait figurer Ricquebourg à côté de Maresquel.

Dès la fin du XVIIIe siècle, le village avait perdu toute importance; il avait presque disparu au moment de la Révolution, et ce n'est plus aujourd'hui qu'un lieu dit. Les habitants désignent sous ce nom la partie du village qui s'étend entre l'église

1. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 255.
2. Arch. nat., J. 795, n° 47, fol. 4 v°.
3. *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 299.
4. *Vingtièmes*, t. 775.
5. Darsy, *Pouillé*, p. 159. C'était une cure du doyenné de Labroye, à la présentation du prieur de Beaurain.
6. Rodière, *Le prieuré de Beaurain*, p. 26, note 1.
7. *Dict. histor. et archéol.*, MONTREUIL, p. 61.

de Campagne et Beaurain-Château[1]. Cette église n'est autre que l'ancienne église de Ricquebourg.

Ricquemaisnil, ancien écart, commune d'Humières.

Ricquemaisnil (*Ricoaldi maisnilium*), vocable de forme francique romanisée indiquant une ancienne habitation, a disparu de la toponymie du Pas-de-Calais. C'était celui d'un écart de la commune d'Humières mentionné au XIIe siècle dans une charte de l'abbaye de Chocques[2]. Plusieurs personnages en portaient le nom au siècle suivant : *Balduinus de Rikemainil*[3], *Gérart de Rikemaisnil*[4]. Des terres sont dites, en 1304, situées *apud Divitem Maisnilium*[5].

Aucun lieu n'a conservé le souvenir de cet ancien hameau.

Rombly, ancien village disparu, commune de Lefaux.

Près de Lefaux s'élevait un village aujourd'hui recouvert par les sables[6] que le cartulaire de

1. Rodière, *loc. cit.*, p. 24, note 2. — Haigneré prétend à tort que Ricquebourg a disparu au point de ne pas même avoir laissé son nom à une motte de terre (*Cabinet histor. de l'Artois et de la Picardie*, janvier 1892, p. 246 et suiv.).

2. *Ricolmaisnil*, 1163 (abbaye de Chocques, cart. I).

3. 1223 (*Cartul. de Cercamp*, p. 54).

4. 1266 (Arch. du Pas-de-Calais, *abbaye de Cercamp*, liasse 3).

5. *Ibid.* Cette forme monastique est intéressante.

6. L'envahissement des sables est général sur la côte. « A

Saint-Josse, en 1076, désignait du nom de *Rumbiliaca villa*, vocable d'origine gallo-romaine (*Rumiliacus*). En 1134, Milon Ier, évêque des Morins, concède à l'abbé de Saint-Josse l'autel de Rombly, *altare de Rumbliaco*[1], et une charte de 1360 fait mention d'un chemin conduisant de *Rombli* à Montreuil[2]. Ce village fut incendié en 1346; le sable l'envahit et la plupart de ses habitants se fixèrent à Lefaux, qui n'était à cette époque qu'un hameau et où l'on construisit une église. Néanmoins, un sergent royal, en 1405, qualifie encore *Rombelli* de *ville*, à l'égal d'Étaples, dans un exploit[3], et un acte de 1671 parle d'une maison de Rombly au village de Lefaux[4]. La carte de Cassini indique l'emplacement de *Rombly couvert par les sables*. Aujourd'hui encore, on voit dans la garenne une croix de pierre qui rappelle l'ancien village, c'est la *croix de Rombly*, qui jadis servait de limite aux

Berck, dit Desjardins (p. 347), l'église était près de la mer. Elle en est maintenant distante de trois kilomètres. Étaples est maintenant couvert d'une ligne de dunes à une grande distance du littoral... L'hôpital que la ville de Paris a fait construire à Berck, à une distance des plus grandes marées, qui paraissait rassurante, est menacée aujourd'hui; et, tout près de là, des maisons construites il y a dix ans ne montrent plus que leurs cheminées au-dessus des sables. Par les vents d'ouest, on a vu les dunes s'élever d'un mètre en une nuit. »

1. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. XIII, p. 415.
2. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 198.
3. *Chartes de Saint-Bertin*, n° 2205.
4. Bibl. de Nielles-lez-Bléquin, *collect. Henneguier*.

deux fiefs de la paroisse de Lefaux : la seigneurie principale et la *Tour de Lefaux*.

RORICHOVE, ancien village, commune d'Andres.

La *villa Rorichova*[1] est mentionnée, en 1084, dans une charte de Baudouin de Guînes[2] ; l'abbaye d'Andres y possédait des terres et une hostise. Un bois occupait une partie de son territoire[3] et un château y avait été construit[4]. En 1209, le roi de France Philippe-Auguste s'en empara et le fit relier à Marck par un large chemin.

Lambert d'Ardres, au XIIIe siècle, nous dit que Rorichove fut donné à Manassès de Guînes par le comte Arnould, avec ses dépendances, *Roricho-viam cum appenditiis et marisci spatiosi amplitudine*, à titre de bénéfice[5]. C'est la dernière mention que l'on trouve de cet ancien village.

SAINT-PIERRE-MAISNIL, commune de Gonnehem.

Cet ancien hameau, d'origine monastique, dont le nom même est oublié aujourd'hui, est indiqué en 1152 dans une charte de l'abbaye de Chocques[6]. Saint-Jean-des-Prés y avait une exploitation

1. Suffixe *Hova*, au sens de domaine, combiné avec le nom propre d'origine germanique *Rorichus*, *Rorik*.
2. *Chronic. Andr.*, p. 789 *b*.
3. *Ibid.*, p. 806 *b*.
4. *Ibid.*, p. 847 *a*.
5. Lambert d'Ardres, p. 159.
6. Arch. du Pas-de-Calais, série H, *Abb. de Chocques*, cart. 1.

importante et plusieurs personnages en portaient le nom aux XIIIe[1] et XIVe siècles[2]. Comme fief, cette terre était unie aux seigneuries de Chocques et de Beuvry[3] et relevait du château de Lens[4]. Le cartulaire des Chartreux de Gosnay en fait encore mention au XVe siècle[5].

SCLIVES, ancien village, commune de Sangatte.

Cette paroisse, depuis longtemps disparue, est indiquée pour la première fois, vers 1091, dans la charte de confirmation que le comte de Guînes Manassès accorda à l'abbé d'Andres[6]. Il s'agissait de la dîme d'une terre, *quae jacet in parrochia sancti Martini de Selines* (lire *Sclives*[7]), vocable orthographié, vers 1109, par suite d'une mauvaise lecture, *Sanctus Martinus de Selmes*. Plus tard, au moment du départ pour la troisième croisade, l'église de Sclives, en même temps que la dîme, fut donnée en engagère à l'abbaye[8]. Cette église resta pendant plusieurs siècles encore le chef-lieu

1. *Johannes de Sancto Petro es Mainil*, 1204 (abbaye de Chocques, cart. 2).
2. *Pierron de Saint-Pierre-Maisnil*, 1318 (Bibl. nat., ms. fr. 11620).
3. Arch. nat., P. 2046.
4. *Les seigneuries de Chocques et de Beuvry, en quoy est comprinse ladite terre de Sainct-Pierre-Maisnil*, 1442 (*Cartul. des Chartreux de Gosnay*, fol. 87 r°).
5. *Le fief de Saint-Pierre-Maisnil scitué et assis à Gonehen-lez-Chocques*, 1444 (*Livre noir de Gosnay*, fol. 52 v°).
6. *Chronic. Andr.*, p. 803 *b*.
7. *Ibid.*, p. 185 *b*.
8. *Ibid.*, p. 193 *a*.

d'une paroisse. Elle est indiquée comme telle, *le paroche de Zelives*, à la fin du XIIIe siècle, dans une charte d'Artois[1]. Lambert d'Ardres la désigne sous la forme *Silviacae orae*[2], et le terrier de 1556 ainsi que le plan anglais du Calaisis notent comme distincte de sa voisine : *the parish of Selyves*. Peu de temps après, ce village, qui était situé sur le versant du Blanc-Nez, à l'extrémité des territoires de Sangatte et de Peuplingues[3], perdit jusqu'à son nom[4]. Il n'existait plus en 1566, au moment de la constitution du diocèse de Boulogne, sous lequel il fut remplacé, comme paroisse, par Sangatte. Des fouilles pratiquées en 1868 sur son emplacement ont amené la découverte d'un ancien cimetière[5].

SELNESSE, ancien hameau, commune d'Ardres.

Ce nom d'origine saxonne (suffixe *-ness*, promontoire) était, au moyen âge, un écart de la paroisse d'Ardres. Mentionné en 1118 par la chronique d'Andres, sous la forme *Salunels*[6], Lambert d'Ardres nous apprend qu'un château fort y avait été construit *juxta mariscum in confinio praedii*

1. *Chartes d'Artois*, A. 48, n° 8.
2. Lambert d'Ardres, p. 380.
3. Haigneré, *Dict. histor. et archéol. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. II, p. 286.
4. Nous voyons figurer ce nom pour la dernière fois, en 1557, dans les comptes des seenes de Thérouanne (Arch. de Boulogne, G. 488).
5. *Dict. histor.*, *loc. cit.*, p. 286.
6. P. 795 *b*.

Sanctae Mariae de Capella[1], et que c'était une *firmissima munitio*. Cette forteresse, chef-lieu féodal de la seigneurie d'Ardres, fut détruite par le comte Arnould, qui, vers 1099, éleva le château d'Ardres, en remployant en partie les matériaux de l'ancien château. Les habitants de Selnesse durent chercher un refuge : *deleta est cum castello memoria etiam Selnessensium*[2]; mais on trouve encore au lieu dit les *Noires terres*, à deux kilomètres de la ville d'Ardres, des vestiges du château de Selnesse et, dans le marais voisin, les débris que le chroniqueur signalait déjà en ces termes, au XIIIe siècle : *In eo loco... usque hodie inveniuntur, quasi reliquiae gentilium, rubeae videlicet tegulae, testae vasorum minii coloris et fragmenta vasculorum vitreorum*[3].

SEMBLETHUN, ancien village, commune de Coyecques.

Vers 1120, une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, confirme à l'abbaye d'Auchy la possession de divers biens, entre autres celle d'un moulin situé *in villa nuncupata Senpleton*[4], qu'une bulle du pape Calixte II du 5 février 1123 désigne sous la forme *Sampletun*[5].

En 1155, à son tour, Milon, évêque de Thé-

1. Lambert d'Ardres, p. 219.
2. *Ibid.*, p. 247.
3. *Ibid.*, p. 227.
4. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 38.
5. *Ibid.*, p. 45.

rouanne, approuve le bail à cens consenti par l'abbé d'Auchy pour le moulin de *Sampletuna*[1].

Il s'agit de l'ancien hameau de Semblethun, commune de Coyecques, dont le vocable, d'origine saxonne (suffixe *-thun*), permet de supposer que, lors de leur établissement sur les côtes du Boulonnais, les barbares se répandirent dans l'intérieur de la Morinie pour y fonder divers établissements.

Sanblethun-delez-Deletez figure au XIVe siècle parmi les villages de l'Artois[2] et est mentionné de nouveau comme tel dans la partition du diocèse de Thérouanne de 1559[3]. C'était une seigneurie[4] qui est marquée sur la carte de Cassini[5]. Deux fermes : le *Grand* et le *Petit-Simblenthun* en rappellent aujourd'hui le nom[6].

SOIBERTMETZ, ancien village, commune de Tortefontaine.

Ce vocable, d'origine francique romanisée : *Sigeberti*, *Seiberti mansus*[7], était, au XIe siècle, celui d'une paroisse, *parrochia de Soiberchmetz*[8], qui confinait à celles de Tortefontaine et d'Enconnay.

1. D. Bétencourt, *Cartul. d'Auchy*, p. 58.
2. Arch. nat., P. 137, fol. 75 r°.
3. *Miræus*, t. IV, p. 670. La forme est *Zamblethun*.
4. *Le fief et seigneurie de Semblethun, dit de Haigrie-en-Coyecques*, 1739 (*Procès-verbaux de la coutume de Saint-Omer*).
5. *Grand, Petit Samblethun*.
6. Enquête postale de 1847.
7. Gaignères, t. II, p. 10.
8. Calonne, *Hist. de Dommartin*, pièce justif., n° 4.

L'abbaye de Dommartin, au XIIe siècle, y possédait un champ avec bois, *nemus de Soibermez*[1], et une famille en portait le nom[2]. On le trouve encore mentionné, vers la fin du XIIIe siècle, dans les chartes d'Artois, sous la forme *Sobrommés*[3], et, au terrier de Dommartin, sous celle de *Soybresmés;* mais son église disparut et Soibertmetz, dont la matrice cadastrale n'a pas même conservé le nom, n'était plus qu'un simple fief avant la Révolution.

SOMBRETHUN, ancien écart, commune de Wimille.

Ce vocable, qui rappelle un établissement saxon du Ve ou du VIe siècle, était celui d'un ancien lieu habité que mentionne, en 1305, l'inventaire des titres de la seigneurie de Beuvrequen[4], sous les formes *Zummertun* et *Zoummertun*, *Sombreton* et *Sumbrethun* en 1341[5] et 1492[6]. Les chanoines de Thérouanne y levaient la dîme et c'était un des nombreux fiefs mouvant du château de Boulogne[7]. Le lieu dit *Pichevert* occupe aujourd'hui son emplacement. Il portait déjà ce nom en 1603[8].

1. Petit Cartulaire de Dommartin, fol. 49 r°.
2. *Ibid.*, fol. 10 et 13 v°.
3. Premier cartulaire d'Artois, fol. 73 v°.
4. Invent. de Beuvrequen, p. 217 et 218.
5. *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne*, t. IX.
6. Comptes de Beuvrequen, fol. 3 v°.
7. Déclaration des fiefs du Boulonnais, p. 148.
8. *Dict. histor. et archéol.*, t. II, p. 42.

STÉNELAND, ancienne localité disparue, commune de Beuvrequen.

Par sa charte du 8 novembre 826, Goibert donne à l'abbaye de Saint-Bertin la basilique construite *in loco nuncupante Sanctus Salvator sive Stenetland*[1], *Dominus Salvator in Stenetland*[2], *cella Domini Salvatoris in Stenedland*[3]. Un manoir en dépendait[4]. En 873, le trésorier de cette église et Odbert, avoué de Notre-Dame de Thérouanne, font entre eux un échange de terres à Cléty[5]. Bientôt l'agglomération qui s'était formée autour de l'édifice disparut. Sténeland, en 1305, n'était plus qu'un simple lieu dit des nombreux domaines de Saint-Bertin et son nom même disparut au siècle suivant.

THÉGATHE, ancien hameau, commune du Portel.

Ce lieu, dont le nom a été formé à l'aide du suffixe *-gata* et dont l'origine remonte au ve siècle, était habité au moyen âge. L'abbaye de Notre-Dame de Boulogne y jouissait de certains droits[6] et, en dehors de quelques habitations isolées, le hameau comprenait deux fermes[7]. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un lieu dit.

1. *Cartul. Sith.*, p. 159.
2. *Ibid.*, p. 157.
3. *Ibid.*, p. 161.
4. *Ibid.*, p. 160.
5. *Ch. de Saint-Bertin*, n° 48.
6. *Cartul. de Notre-Dame de Boulogne*, n° 34.
7. *Dict. histor. du Pas-de-Calais*, BOULOGNE, t. III, p. 346.

THÉROUANNE, ancienne ville.

Chacun sait que Thérouanne, l'ancienne capitale de la cité des Morins, fut détruite en 1553 par ordre de Charles-Quint et que sa destruction fut telle que des champs occupent aujourd'hui son emplacement. Seule une dépression de terrain indique les anciennes fortifications.

Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que le village actuel se bâtit lentement au sud de l'ancienne ville, dans le faubourg du Saint-Esprit qui formait la paroisse de Saint-Martin-Outre-Eau. Le changement de nom ne s'accomplit que lentement. Au commencement du XVIIe siècle, le nouveau village était encore ainsi désigné : *les faulsbourgs de jadis Thérouanne*[1], *les faubourgs hauts de Théroannes*[2]. C'est vers 1660 que l'on voit réapparaître le nom de l'ancienne ville dans un tableau des paroisses du diocèse de Saint-Omer[3]; mais, en 1698, dans son mémoire sur l'Artois, l'intendant Bignon appelait encore le nouveau village *fauxbourgs de Thérouanne*, et ce souvenir resta jusqu'au XVIIIe siècle. On lit même dans une nomenclature des villages de l'Artois de 1769 : *le fauxbourg qui n'est plus qu'un village aujourd'hui appelé Térouane*[4]. L'église en avait été construite en 1652 et dédiée à saint Martin; elle a été remplacée en 1872 par l'église actuelle.

1. Arch. du chap. de Saint-Omer, G. 8.
2. Hosp. de Saint-Omer, B. 37, n° 159.
3. D. Dewitte, *Grand Cart. de Saint-Bertin*, t. IX, fol. 213.
4. Arch. nat., Q[1]. 903.

TRINGHEM, ancien écart, commune d'Hersin-Coupigny.

Ce vocable, dont le suffixe d'origine germanique indique une localité anciennement habitée, apparaît pour la première fois en 1215 dans une charte de Saint-Barthélemy de Béthune[1], où un certain Étienne de *Tenighem* figure comme témoin. Une Jeanne de *Téninghem* est mentionnée en 1410. Le fief qu'elle habitait comprenait un manoir, une motte, un bois et des arrière-fiefs[2]. Il est désigné aux XVe, XVIe et XVIIIe siècles sous les formes *Trainguehen*[3], *Tringuehien*[4], *Tringhehem*[5], *Dringhehen*[6], *Ostringhuem*[7], *Estringuien*[8], *Estringhem*[9] et a disparu à la Révolution sans laisser aucun souvenir dans la toponymie du Pas-de-Calais.

UZON, ancienne villa, commune d'Aix-Noulette.

Le lieu dit *la Ville-d'Uzon* indique l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. C'est une éminence dont le sommet forme un petit plateau circulaire et qui est entourée d'un fossé profond. Une seconde enceinte se trouve en contre-bas de

1. *Cart. de Saint-Barthélemy*, n° 27.
2. Arch. nat., P. 2060.
3. 1416 (*Cart. des Chartr. de Gosnay*, t. I, fol. 43 v°).
4. 1448 (*Chap. d'Arras*).
5. 1447 (*Cart. des Chartr. de Gosnay*, t. I, fol. 287 r°).
6. *Ibid.*, fol. 287 v°.
7. 1700 (Arch. de Béthune, GG. 66).
8. Arch. nat., P. 2046, n° 105.
9. Arch. de Béthune, GG. 19.

la première. On y a découvert plusieurs puits, des tuyaux de terre rougeâtre et de ciment[1]; les restes d'un aqueduc, des fondations en grès et en pierre calcaire y ont également été mis au jour[2]. Le vocable *Uson* lui-même est d'origine gallo-romaine. On voit Baudouin d'Uzon, *Balduinus de Uson*, figurer comme témoin, en 1119, dans la bulle du pape Calixte II, confirmant la fondation du chapitre d'Aire[3].

VIGNE (LA), ancienne villa, communes d'Arras et d'Achicourt.

Dans la banlieue d'Arras s'étendait, au delà de la porte de Pugnel[4], une villa de l'abbaye de Saint-Vaast appelée la Vigne, *terra que vocatur Vinea*[5], *villa que Vinea dicitur in suburbio Atrebati civitatis*[6]. Elle tirait son nom d'une culture qui, au moyen âge, était pratiquée en plusieurs endroits de notre région[7]. C'était un fief qui s'étendait entre la ville et l'esplanade de la citadelle du côté d'Achicourt et qui relevait du château de Béthune[8]. Il avait un échevinage particulier, *le pouvoir et*

1. Harbaville, mémorial, v° Aix-Noulette.
2. Terninck, *L'Artois souterrain*, t. IV, p. 108 et 110.
3. Rouyer, *Hist. du chap. d'Aire*, p. 251.
4. Son emplacement est occupé aujourd'hui par le collège.
5. 1113 (*Cart. de Saint-Vaast*, p. 150).
6. *Ibid.*, p. 243.
7. Le raisin servait surtout à faire du verjus, dont on usait beaucoup au moyen âge.
8. Arch. nat., P. 2046.

eschevinage de la Vigne-lez-Arras[1]. Sa coutume fut rédigée en 1507[2] et sa chapelle bénéficiale, consacrée à saint Éloi, était à la collation de l'abbé de Saint-Vaast.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la Vigne fut incorporée à Arras et devint le faubourg d'Amiens.

WALONVILLERS, ancien hameau, commune de Douchy-lez-Ayette.

Ce vocable (*Wallonis villare*), qui indique un lieu habité à l'époque gallo-romaine, est mentionné en 1170 dans une charte du chapitre d'Arras, comme étant celui d'une dépendance de la paroisse de Douchy : *a hais de Dulci et Walunvileir, que sunt de parrochia de Dulci*[3].

Waronvillers, lieu dit de la commune d'Avesnes-le-Comte, rappelle un autre *villare*. Il est compris au XIIIe siècle parmi les fiefs tenus du château d'Avesnes-le-Comte[4], sous la forme *Warnouviller* (*Waronis villare*), et, en 1760, sous celle de *Waronvillez*[5].

WÂTINES (LES), ancienne villa, commune de Beuvry.

Le privilège du pape Eugène III du 21 décembre

1. Richebourg, t. I, p. 240.
2. Abbaye de Saint-Vaast, H. 1070.
3. *Cart. du chap. d'Arras*, n° 34.
4. Fiefs tenus du château d'Avesnes-le-Comte, fol. 11 r°.
5. Arch. nat., P. 1436.

1152 mentionne, parmi les localités des environs de Béthune où la collégiale de Saint-Barthélemy avait des droits, *villa que dicitur Wastines*[1]. Il s'agit des Wâtines, commune de Beuvry. Ce hameau, au XIVe siècle, avait un moulin, le moulin Gossel[2]. La carte de Cassini l'indique comme écart, au XVIIIe siècle, sous le nom déformé de *Levassine*. Il a disparu aujourd'hui de la toponymie artésienne.

WALBINGHEN ou WABINGHEN, ancien village, commune d'Outreau.

Les miracles de saint Wandrille nous apprennent qu'en 858 une femme paralytique fut guérie *in territorio Bononiense et praedio Walbodingheim*[3] par le mérite des reliques du saint qu'elle avait invoqué. L'église de Walbinghen, *ecclesia de Waubingehem*, est mentionnée en 1121 comme une des plus riches possessions de l'abbaye de Saint-Wulmer de Boulogne[4]. Notre-Dame de Boulogne y avait aussi des terres[5].

On trouve le même village sous la forme *Wabanghem*, en 1389[6], et sous celle de *Wabinghen*,

1. *Bull. des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, p. 199.
2. Le *molin Gosele, que on dist le molin des Wastines*, 1333 (Bibl. nat., *Titres et comptes d'Artois*, t. II, fol. 47, n° 3).
3. *Acta ss.*, Julii v.
4. Arch. nat., J. 792.
5. *Cart. de Notre-Dame de Boulogne*, p. 118.
6. Arch. nat., J. 1124.

en 1506, dans le terrier de Saint-Wulmer[1]. Il occupait l'emplacement d'une partie de la commune actuelle d'Outreau; les cueilloirs ne laissent aucun doute à ce sujet. Bientôt la nouvelle localité absorba l'ancienne au point d'en faire même oublier le nom.

1. *Terrier de Saint-Wulmer*, p. 65.

L'AUTEL

ET

L'ÉGLISE D'AVENAS

(RHÔNE)

Par le Dr Birot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 mars 1906.

Le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*[1] contient une communication de M. F. de Mély sur l'autel sculpté de l'église d'Avenas, communication plus particulièrement consacrée à la description de la face latérale droite. L'étude de cette face permet à l'auteur d'établir la date de la construction de l'autel.

Cette note a le grand mérite d'appeler à nouveau l'attention des archéologues sur un monument fort intéressant.

Mais, quoique très classique, ainsi que le démontre la bibliographie ci-jointe qui, cependant, n'a point la prétention d'être complète[2], il

1. 1905, p. 203 et suiv.
2. Voir *Dessin de l'autel d'Avenas*, relevé par Louis Perrin dans les *Archives de la Commission des monuments historiques*

n'est pas inutile de revoir ce monument avec les vues nouvelles apportées par les progrès de l'archéologie. Plusieurs difficultés, sur lesquelles l'accord ne paraissait pas avoir été fait, semblent actuellement plus faciles à résoudre et peuvent recevoir une solution plus logique.

La note de M. de Mély appelle quelques rectifications; quelques additions pourront même la compléter utilement en présentant l'autel d'Avenas dans son ensemble et en attirant l'attention sur l'église elle-même.

Il est urgent de faire connaître cette église; il faut s'empresser de la décrire et d'en donner des

(*Catalogue*, 1875, p. 68). — Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, article AUTEL, en fait mention; il renvoie à Gailhabaud, *Architecture du Ve au XVIIe siècle*, « où l'autel est fidèlement reproduit ». — Ant. Pericaud, *Notice sur l'autel d'Avenas*, dans la *Revue du Lyonnais*, 1835. — *Encore un mot sur l'autel d'Avenas* (*Ibid.*, 1854). — *Notice sur Avenas*, dans l'*Album du Lyonnais*, 1844. — Cochard et d'Aigueperse, *Notice sur le canton de Beaujeu*, dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, t. XIV (1830), p. 140. — Ogier, *France par canton;* voir l'arrondissement de Villefranche, p. 73. — Abbé Boué, *L'autel d'Avenas considéré au point de vue historique*, dans la *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. III, p. 256, 1850. — Baron de la Roche-Lacarelle, *Description d'Avenas*, avec superbes planches de l'autel, dans l'*Histoire du Beaujolais*, 1853; et *Lettre à Aug. Bernard*, dans la *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. IX (1854), p. 116. — Ph. Michaud, *Notes rectificatives à propos de l'église d'Avenas*, dans la *Revue du Lyonnais*, 3e série, t. XII, p. 213. — Abbé Cucherat, *Les origines du Beaujolais et l'autel d'Avenas*, Lyon, Mougin-Rusand, 1886. — Voir également Louvet, *Histoire du Beaujolais*, et mentions dans divers ouvrages d'archéologie; Enlart, *Manuel d'archéologie*, etc.

représentations photographiques avant qu'elle n'ait été défigurée par des adjonctions ou des embellissements malencontreux.

Avenas, canton de Beaujeu, arrondissement de Villefranche, est un modeste village de 260 habitants situé dans les monts du Haut-Beaujolais, à 13 kilomètres nord-est de Beaujeu. Son église et son autel attirent de nombreux visiteurs. Jadis, Avenas faisait partie du diocèse de Mâcon.

I. — L'AUTEL.

L'autel, en forme de sarcophage, est en calcaire et porte sur trois faces des sculptures d'un travail assez grossier.

1° *Face latérale droite.* — Cette face, décrite par M. de Mély, représente un roi donateur à demi agenouillé, supportant à grand'peine l'église d'Avenas qui se trouve au-dessus d'un buisson à larges feuilles, dont l'abside est tournée du côté d'un personnage auréolé qui la bénit, saint Vincent.

Au-dessous se lit l'inscription latine reproduite et traduite par M. de Mély : « *Rex Ludovicus pius,* etc.... »

Quel est ce roi donateur? De nombreuses et longues discussions ont eu lieu parmi les érudits lyonnais : trois opinions se trouvaient en présence et forcément limitées entre les trois personnages qui ont mérité l'épithète de *pius* donnée par l'ins-

cription, c'est-à-dire Louis le Débonnaire, Louis VII et saint Louis.

Depuis longtemps, l'attribution à Louis VII avait été soutenue ; de nos jours elle avait généralement rallié les suffrages, les sculptures de l'autel et l'architecture de l'église ne pouvant être attribuées ni à Louis le Débonnaire ni à saint Louis.

L'attribution à Louis VII paraît avoir été proposée, pour la première fois, en 1853 par Auguste Bernard. En rendant compte, dans l'*Athenaeum français* (1853), de l'*Histoire du Beaujolais* par le baron de la Roche-Lacarelle, il repousse l'idée que saint Louis puisse être regardé comme le fondateur de l'église d'Avenas ; il attribue cette fondation à Louis VII, qui a dû passer à Avenas dans quelques-uns de ses nombreux voyages à travers la France. Cette donation était rappelée par la sculpture de l'autel, Louis VII offrant à saint Vincent de Mâcon l'église qu'il avait édifiée à Avenas en reconnaissance de dangers courus.

Péricaut-Breghot[1], qui avait soutenu l'opinion que Louis le Débonnaire devait avoir été le donateur de cette église, se rallie à l'opinion d'Auguste Bernard. Et, peu à peu, cette opinion est partagée par tous les archéologues. Steyert, dans son ouvrage classique[2], tranche la question en ces termes :

Les érudits locaux ont longuement disserté pour

1. *Gazette de Lyon*, 31 mai 1853.
2. *Histoire de Lyon*, 1899, t. II, p. 352.

déterminer à quel roi s'appliquait le fait rappelé par cette sculpture. Divisés en deux camps, les uns étaient pour saint Louis, les autres pour Louis le Débonnaire. Pas un n'avait songé au seul prince à qui ce monument pût être attribué[1]. Il suffit d'avoir la plus minime expérience de l'archéologie pour reconnaître un ouvrage du XIIe siècle. Cet autel a été souvent publié dans des recueils, et dans aucun on n'a hésité sur la véritable date. Il s'agit de Louis VII, qui, en effet, campait à Mâcon en 1171; c'est certainement à cette occasion qu'il aura fait cette libéralité à l'église de Saint-Vincent; on remarquera l'analogie de la coiffure que ce prince porte sur le bas-relief avec la couronne à calotte qui lui est donnée sur son sceau.

Nous sommes heureux de voir M. de Mély se ranger à cette opinion et attribuer à Louis VII la donation de l'église d'Avenas, « non pas à son premier passage, car à ce moment la guerre ne lui laissait pas le loisir de s'occuper de donation, mais à son second passage, après 1169 ».

2° *Face antérieure* (fig. 1). — La face antérieure de l'autel d'Avenas est classique : au centre, Jésus-Christ, dans une auréole elliptique, est assis; de la droite il bénit; la gauche repose sur le livre des Évangiles. Aux quatre coins et en dehors de l'auréole sont placés les symboles des évangélistes. De chaque côté, et sur deux rangs superposés, les douze apôtres sont assis par groupes

1. Steyert s'attribue une paternité à laquelle il n'a point droit, oubliant de citer Aug. Bernard.

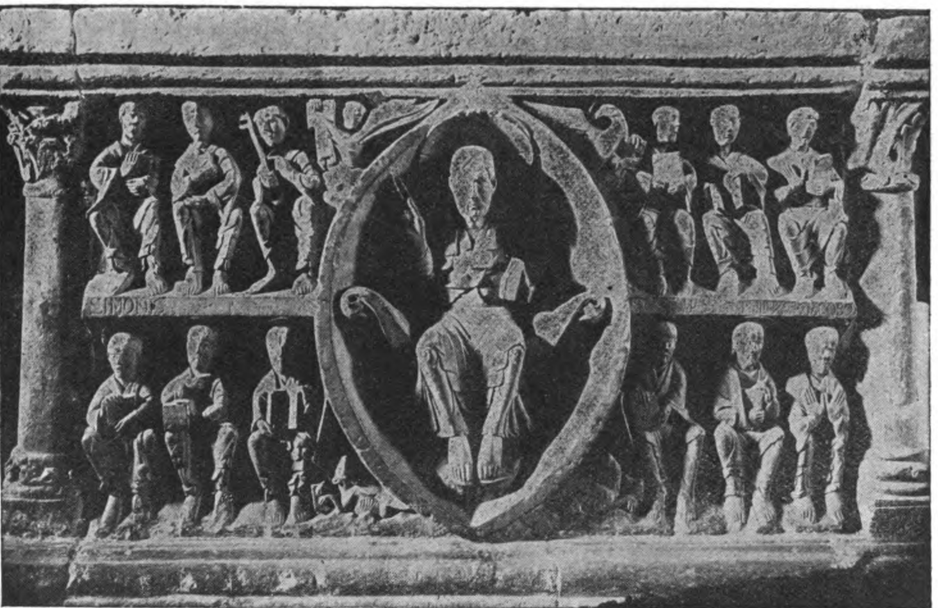


Fig. 1. — Avenas (Rhône). Autel de l'église, face antérieure.

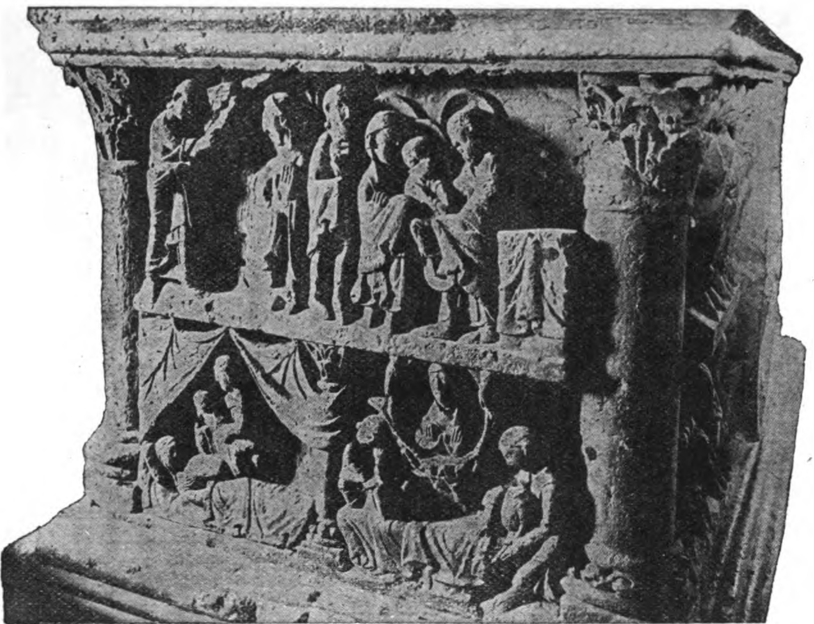


Fig. 2. — Avenas (Rhône). Autel de l'église, face latérale gauche.

(Annonciation. — Présentation de la Vierge au Temple. — Naissance de la Vierge. Mort de la Vierge et son Assomption.)

de trois. Sur le listel qui sépare les deux registres, on lit encore :

> SIMONIS — SCI TOMAS — PHILIPVS :
> SCI IACOBVS.

La photographie ci-jointe est suffisamment nette pour remplacer une plus ample description. Et, sans insister sur la sculpture elle-même, qui rappelle comme groupement, comme aspect général, la sculpture des sarcophages chrétiens d'Arles et, comme le fait remarquer M. Enlart, celle de l'autel en pierre du VIII[e] siècle de Cividale (Frioul), on reconnaît dans la sculpture elle-même une influence bourguignonne : le Christ bénissant, par exemple, avec ses extrémités effilées. Les plis en escalier de la robe montrent cette influence qui se retrouve dans beaucoup de sculptures de notre région, notamment sur les chapiteaux des églises des abbayes ruinées de Savigny et de l'Ile-Barbe, du chœur de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon, etc.

3° *Face latérale gauche* (fig. 2). — La face latérale gauche de l'autel offre des sculptures du plus haut intérêt, étagées en deux registres. Quatre scènes paraissent représenter des épisodes de la vie de la Vierge, expliquées par le vocable de l'église « Assomption de Notre-Dame ». Les sujets ne suivent pas l'ordre historique. En haut on peut reconnaître sans aucun doute l'Annonciation et la Présentation au Temple. En bas on voit la

Naissance de la Vierge et la Mort de la Vierge. Il semble difficile d'interpréter ces scènes d'une autre façon. Et, cependant, certains commentateurs ont cru y trouver des scènes de la vie de Louis le Débonnaire, de la sainte Famille, etc.

Voici, du reste, la description des deux scènes de cet étage inférieur :

A gauche, Naissance de la Vierge. Dans un lit très bas repose une femme couchée (sainte Anne), la main droite sous une couverture, la gauche repliée sur la poitrine. Derrière le lit, une femme debout tient un enfant emmailloté et nimbé (la Vierge). La scène est encadrée par des rideaux tombant du haut et relevés de chaque côté du lit; celui de droite entoure la colonne servant à séparer cette première scène de la suivante.

A droite, sur un lit très bas, une femme (la Vierge Marie) est étendue, la tête soutenue par un personnage nimbé (un apôtre), qui maintient de ses deux mains étalées le buste de la morte. Au pied du lit, un autre personnage (saint Jean), nimbé, dans l'attitude de la désolation, est assis, la tête reposant sur sa main.

Au fond, au-dessus du lit, la Vierge nimbée, en buste, les deux mains levées et largement ouvertes, est entourée d'une auréole circulaire; elle est enlevée au ciel par un personnage dont on n'aperçoit que les deux mains. A la partie inférieure de l'auréole, des ondulations figurent un nuage.

Cette scène semble représenter la Mort de la Vierge : la Vierge, à son lit de mort, est soutenue par un apôtre; saint Jean, au pied du lit, est dans l'attitude de la désolation.

Au fond, la Vierge, inscrite dans une auréole, est enlevée au ciel. M. Enlart y voit très judicieusement la représentation de l'Assomption, qu'il rapproche de celle du portail de Chartres où la Vierge est figurée dans une auréole, enlevée par des anges.

Cette représentation de la Mort de la Vierge paraît rare et peut-être unique, autant que des recherches rapides me permettent de l'affirmer; à ce titre elle est digne d'être signalée.

II. — L'ÉGLISE.

Un mot, pour terminer, sur l'église d'Avenas qui, à son tour, mérite une mention particulière, pour plusieurs raisons.

C'est un des rares spécimens de ces modestes églises rurales de la fin du XII[e] siècle : elle aurait mérité, en même temps que son autel, d'être classée parmi les monuments historiques.

De plus, elle est la reproduction fidèle de l'église représentée par le bas-relief de l'autel; or les exemples de reproductions figurées d'édifices encore existants ne sont point fréquents.

L'église dédiée à Notre-Dame est orientée. Le plan est celui d'une croix latine. L'appareil en

pierre, petit et moyen, est grossier; à l'extérieur, l'abside demi-circulaire, percée de trois baies ébrasées à plein cintre, est couverte d'un toit conique en tuiles reposant sur une corniche moulurée et sur de petits modillons carrés sans sculpture.

Le transept, plus haut que l'abside, présente sur deux faces seulement une petite baie à plein cintre.

La nef est éclairée latéralement par trois fenêtres à plein cintre et recouverte directement d'une toiture en tuiles. La façade consiste en un mur plat percé d'une porte à archivolte en tiers-point sans sculpture; le tympan, de même, est fruste. Au-dessus, dans le pignon, une petite meurtrière sert à éclairer le comble.

Sur la croisée du transept s'élève un clocher, carré, trapu, coupé en deux par une frise moulurée. Il présente sur la face Est, dans la partie supérieure, une baie géminée séparée par des colonnettes, et, sur les faces Nord et Sud, une baie simple à plein cintre. Le tout est surmonté d'un toit pyramidal.

La toiture de l'église entière, clocher compris, est en tuiles ordinaires, tandis que, sur la représentation sculptée de l'autel, l'église est recouverte de larges dalles de pierre imbriquées. C'est ce que M. Jean Virey signale, du reste, dans son ouvrage sur *Les édifices religieux de l'époque*

romane en Saône-et-Loire[1] : « Fréquemment, les toitures... sont faites à angle très ouvert et par conséquent très plates et exclusivement en dalles de pierre appelées « laves » dans tout le pays qui s'étend sur la rive droite de la Saône. »

Une restauration a remplacé les laves par des tuiles ordinaires.

A l'intérieur, l'abside est voûtée en cul-de-four brisé et repose sur une frise moulurée : filet et doucine. La paroi semi-circulaire est décorée de cinq arcades, dont les arcs en plein cintre sont supportés par des pilastres et chapiteaux ornés de sculptures très simples.

Les deux arcades externes sont borgnes, les trois autres encadrent des baies à plein cintre avec ébrasements, servant à éclairer l'abside.

Une coupole octogonale sur trompes est placée à l'intersection du transept; l'arc triomphal est en tiers-point.

La nef unique a été plafonnée après une réparation opérée à une époque ultérieure.

Cette courte description et les photographies permettent de se faire une idée exacte de la petite église d'Avenas et de la classer, comme l'autel, parmi les monuments de la fin du XIIe siècle.

On pouvait espérer que ce modeste édifice,

1. Congrès de Mâcon, *Comptes-rendus de la Société française d'archéologie*, 1901, p. 246.

spécimen intéressant de l'architecture rurale, qui nous est parvenu à peu près intact, reproduction, ainsi que nous le disons, du modèle offert par Louis VII à Saint-Vincent de Mâcon, aurait pu, grâce à quelques réfections discrètes, intelligentes et peu dispendieuses, nous être conservé dans son état primitif.

L'autel seul est classé parmi les monuments historiques. Des esprits avisés avaient demandé à ce que l'église le fût, elle aussi ; malheureusement, l'édifice avait besoin de réparations urgentes, et le classement fut refusé de ce chef. Ce qui n'a point empêché, par une autre voie, le gouvernement d'accorder une somme de 10500 francs, non seulement destinée aux réparations urgentes et à la construction d'une sacristie, mais encore à l'adjonction d'une tourelle octogonale, flanquant ce clocher primitif et devant servir de cage d'escalier pour y accéder. Depuis le XIIe siècle, la cloche était sonnée de l'intérieur de l'église, ainsi que dans beaucoup d'autres, et c'est pour obvier à cet inconvénient majeur, paraît-il, que cette création parasite a été décidée !

Et, en ce moment, on travaille à cette restauration si inintelligente et si déplorable faite avec l'assentiment et les subsides de l'État !

SÉLEUCIE DE PIÉRIE

Par M. Victor Chapot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 2 mai 1906.

D'un coup d'œil sur une carte, on jugerait que la fondation de Séleucie, en un lieu que la nature n'avait point prédestiné, ne put avoir d'autre cause que la fondation d'Antioche. Aucune baie de refuge, et la côte est inhospitalière[1]. Mais le fleuve

1. Libanios, *Or. XI* (Ἀντιοχικός), 41, p. 286 Reiske = I, p. 450 Fœrster, disait cependant : τοσοῦτον γὰρ διέχομεν λιμένων ὅσον ἡμᾶς καθαρούς τε τηρεῖ θαλλαττίων κακῶν καὶ μετόχους ποιεῖ τῶν ἐκ θαλάττης καλῶν · σταδίοι γὰρ τὸ μέσον εἴκοσι καὶ ἑκατὸν, ὥστε ἀνὴρ εὔζωνος ἅμα ἡλίῳ κινηθεὶς ἐνθένδε κομιεῖ τι τῶν ἐκεῖθεν ἔτι μεσημβρίας ἑστώσης. Ce pluriel λιμένων peut n'être qu'une amplification oratoire, et τὸ μέσον se traduira à volonté : *en moyenne*, ou : *l'intervalle;* la distance de 120 stades conviendrait pour Séleucie ; *sic* Strab., XVI, 2, 7, p. 751 C. Procope (*Bell. Pers.*, II, 11, 1, Haury) dit 130, cette faible différence s'explique par les variations des systèmes métrologiques. — Il est vrai qu'on lit dans Malalas (p. 270, Bonn) : ... εἰς δρόμωνα ἀπὸ τοῦ λεγομένου Βυτυλλίου ὁρμητηρίου, ὄντος αὐτοφυοῦς λιμένος πλησίον Σελευκείας τῆς Συρίας. Nulle part ailleurs Bytyllion n'est rappelé : anse minuscule sans doute, temporairement ouverte dans les alluvions de l'Oronte. Au nord de son delta, les moindres anfractuosités de la côte sont rares et se creusent dans une falaise. Dans le pays, on m'a assuré qu'un piéton n'irait pas sans péril d'Alexandrette à Séleucie en suivant le bord de la mer. A 20 kilomètres, à vol d'oi-

qui débouche près de là ouvre une vallée vers l'intérieur. L'arrière-pays une fois peuplé, colonisé, il convenait de ménager au bord de la mer un relai d'étape et un avant-poste. Tel serait l'ordre naturel des choses; mais peut-être ont-elles suivi un autre cours.

Selon Eusèbe (*Chron.*, II, 116), le premier des Séleucides aurait fondé Antioche dans la douzième année de son règne (301/300). Aussitôt avant, selon Malalas (p. 199), se place en outre l'établissement de Séleucie[1]. Je résume son récit : le 23

seau, au sud de Séleucie est la baie de *Kesab*, que la carte de Blanckenhorn (Berlin, 1891) indique, avec quelques ruines dites *Mina-el-Kesab*. Serait-ce Bytyllion? Elle n'a pu avoir aucune importance, comme trop petite, mal située et mal abritée. Strab., XVI, 2, 8, p. 751 C : πρὸς νότον δ'ἐστί... τοῖς Σελευκεῦσι τὸ Κάσιον ὄρος καὶ τὸ 'Αντικάσιον · ἔτι δὲ πρότερον μετὰ τὴν Σελεύκειαν αἱ ἐκβολαὶ τοῦ 'Ορόντου · εἶτα τὸ Νυμφαῖον, σπήλαιόν τι ἱερόν · εἶτα τὸ Κάσιον · ἐφεξῆς δὲ Ποσείδιον πολίχνη καὶ Ἡράκλεια. Il ne dit pas que Poseidion et Héraclée fussent des ports; le nom de la première ne l'implique pas absolument; elle est mentionnée comme φρούριον dans le papyrus de Gourob (cf. *infrà*); c'était avant tout une forteresse côtière. Pourtant l'expression καθ(ω)ρμίσθημεν du papyrus (col. II, 20) suppose accessoirement un quai où s'amarrent les vaisseaux. Selon Diodore (XXXIV, 28), Alexandre Zabinas, repoussé de Séleucie, se dirigea vers Poseidion; il n'y avait donc entre les deux aucune solidarité. Étienne de Byzance rappelle Ἡράκλεια ....ιε' Πιερίας, et Ποσείδειον πόλις μεταξὺ Κιλικίας καὶ Συρίας (la Cilicie, de son temps, débordait un peu sur la Syrie). Les indications de Ptolémée (V, 15, 3) reportent les deux villes entre l'embouchure de l'Oronte et Latakieh; elles ne pouvaient réellement servir de ports à Antioche.

1. Rappel de la fondation, sans chronologie précise, dans

de Xanthicos, Séleucos Nicator vint sacrifier à Zeus Casios, sur le Casios, lui demandant où créer une cité; un aigle survint et emporta les entrailles de la victime, παρὰ θάλασσαν κάτω τῆς παλαιᾶς πόλεως ἐν τῷ ἐμπορίῳ τῆς λεγομένης Πιερίας. Le roi suivit cette indication céleste, puis se rendit à Iopolis, sur le Silpios : nouveau sacrifice, à Zeus Kéraunios; de là, le 22 d'Artémisios, il va à Antigonia, fait la même prière; un aigle, comme la première fois, lui marque l'emplacement d'Antioche, en se dirigeant vers le Silpios.

Malalas était du pays, et il s'est passionné pour l'histoire de toute l'Antiochide; il nous rapporte fidèlement le récit qui avait cours de son temps. Appien, plus ancien de quatre siècles, écrit simplement (*Syr.*, 58) : Φασὶ δὲ αὐτῷ (Σελεύκῳ) τὰς Σελευκείας οἰκίζοντι, τὴν μὲν ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ, διοσημίαν ἡγήσασθαι κεραύνου. Mais les deux légendes ne sont pas inconciliables, et, en effet, certaines monnaies autonomes de Séleucie sont au type de l'aigle, d'autres au type du foudre[1]. Le vol de l'aigle, oiseau de Zeus, a pu être accompagné d'un coup de tonnerre.

L'exactitude des deux dates ci-dessus ne saurait être admise sans réserve. Plus digne de foi

Strab. (XVI, 2, 4, p. 749 C), Ampelius (*Liber memorialis*, XXXI), Cédrénos (I, p. 339, Bonn), Michel Glycas (*Ann.*, p. 377, Bonn).

1. Warwick Wroth, *Greek coins of ... Syria*, Londres, 1899, p. LXXI et suiv.

est l'assertion qu'il y avait en ces deux points des établissements antérieurs à Séleucos.

Sur l'emplacement de la future Antioche, d'une part, c'était Ἰώνη (Étienne de Byzance) ou Ἰώπολις (Suidas, Malalas). Ville véritable? Plutôt un simple petit bourg entourant un sanctuaire de Cronos[1]; et j'en dirai autant de Bottia, qui devait avoir son origine dans le temple qu'Alexandre y dressa au Ζεὺς Βοττιαῖος des Macédoniens[2]. Il n'en va pas de même d'Antigonia, fondée en 307, d'après Diodore[3], par Antigone, père de Démétrios Poliorcète; dès 306, on y voyait déjà un βασίλειον et d'autres monuments[4]; il lui donna une enceinte de 70 stades (12 à 13 kilomètres). Malalas (*loc. cit.*) nous indique l'emplacement, entre le coude de l'Oronte et le petit cours d'eau, émissaire du lac d'Antioche. Ce dernier, avec ses rives inconstantes, était d'un fâcheux voisinage; peut-être aussi Séleucos voulut-il obscurcir en ces lieux la mémoire d'Antigone[5], et alors il aurait sollicité un présage. La contrée, dit Diodore, lui parut heureusement située pour dominer à la fois la Babylonie et les satrapies voisines de l'Égypte[6].

1. C.-O. Müller, *Kunstarchäologische Werke*, Berlin, V (1873), p. 23-24.
2. Liban., XI, 76, p. 297 R = I, p. 461 F.
3. XXI, 1, 5; XX, 47, 6 Dindorf.
4. Plut., *Demetr.*, 17; il ne nomme pas la ville, mais, d'après le contexte, il ne peut être question que de celle-là.
5. Liban., p. 300-1 R = I, p. 465-6 F.
6. Antigonia fut dès lors un simple quartier d'Antioche

D'autre part, il existait déjà avant Séleucie, au même endroit, mais uniquement sur la hauteur, un groupe d'habitations[1]. Strabon ne le mentionne pas : ἐκαλεῖτο δ'ἡ Σελεύκεια πρότερον Ὕδατος ποταμοί[2]. Cette dernière expression, traduction grecque, sans doute, d'un nom sémitique, n'indique point forcément un lieu habité. M. Toselli[3] m'a signalé, dans la ville ou tout près d'elle, six sources au moins, assez abondantes, mais peu potables.

Une Palaeopolis est rappelée par Pausanias Damascène, qu'a copié Malalas[4]. C'est un témoi-

(Strab., XVI, 2, 4, p. 750 C). Dion Cassius s'exprime mal, disant que « les Parthes (en 701 de Rome), ayant échoué devant Antioche, se dirigèrent du côté d'Antigonie; ils n'osèrent ni ne purent pénétrer dans les faubourgs, qui étaient plantés d'arbres » (XL, 29).

1. Malal., p. 198 : ... καὶ κατελθὼν παρὰ τὴν θάλασσαν εἶδεν ἐν τῷ ὄρει κειμένην πόλιν μικρὰν, ἥντινα ἔκτισε Σῦρος ὁ υἱὸς Ἀγήνορος; il va sans dire qu'il n'y a aucun fait historique à déduire de ces derniers mots.

2. XVI, 2, 8, p. 751 C.

3. Ingénieur civil italien, établi à Antioche, dont les connaissances topographiques m'ont été fort utiles, et qui a dressé le plan adjoint à ce travail. Je tiens à le remercier une fois de plus de son obligeance infinie. J'ai plaisir aussi à dire tout ce que je dois à mon ami Perdrizet, qui m'avait signalé l'utilité de cette étude et les secours que je trouverais sur place.

4. Cf. *Fragm. hist. graec.*, IV, p. 468 ; voir encore Malal., p. 142 : ... εἰς τὴν πάραλον τῆς λεγομένης πρώην Παλαιοπόλεως, νῦνι δὲ Σελευκείας, mais sans doute toujours d'après la même source, qui a dû servir aussi, je pense, à Cédrénos (I, p. 237, Bonn) : ... εἰς τὸ παράλιον τῆς Παλαιοπόλεως, νῦν δὲ Σελευκείας. Ce sont les mêmes termes exactement.

gnage isolé, acceptable cependant; mais, vu le silence de Strabon, il concerne un peuplement sans importance et non antérieur à Alexandre.

La conclusion serait donc : les territoires d'Antioche et de Séleucie ont été ouverts à la vie urbaine vers la fin du IVe siècle; on ne peut dire de quel côté est l'antériorité; mais Séleucos conçut et exécuta un projet définitif dans lequel il était pourvu aux deux cités à la fois.

Ce n'est pas que Séleucie fût, commercialement, indispensable à Antioche : on pouvait faire de celle-ci un port fluvial, au lieu de creuser un port maritime, et approfondir, régulariser le cours inférieur de l'Oronte. Il semble pourtant que ce travail n'ait été entrepris que sous l'Empire[1]. Le

1. Pausan., VIII, 29, 3 : Ὀρόντην τὸν Σύρων ποταμὸν οὐ τὰ πάντα ἐν ἰσοπέδῳ μέχρι θαλάσσης ῥέοντα, ἀλλὰ ἐπὶ κρημνόν τε ἀπορρῶγα καὶ ἐς κάταντες ἀπ' αὐτοῦ φερόμενον, ἠθέλησεν ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς ἀναπλεῖσθαι ναυσὶν ἐκ θαλάσσης ἐς Ἀντιόχειαν πόλιν· ἔλυτρον οὖν σὺν πόνῳ τε καὶ δαπάνῃ χρημάτων ὀρυξάμενος ἐπιτήδειον ἐς τὸν ἀνάπλουν ἐξέτρεψεν ἐς τοῦτον τὸν τρόπον. Le lit étant resté à sec, ajoute le Périégète (4), on y trouva un tombeau et un cadavre que le dieu de Claros déclara être celui d'Oronte. Le fleuve était-il navigable antérieurement? Ce n'est pas sûr. Dans le papyrus de 246 (voir plus loin), on a restitué (col. III, 9-10, 16-17) : [... καὶ εἰς τὰς ναῦς ἐμβάντ]ες, ἐν αἷς ὑπεδεξάμε[θα...]... εἰς Ἀντιόχειαν [παρεγενόμεθα]. Un autre interprète, Kœhler, avait proposé νῆ]ες ἐν αἷς. « Le supplément n'est pas admissible, dit M. Holleaux, mais il semble bien que le relatif αἷς ne puisse se rapporter qu'au mot ναῦς précédemment exprimé. » Moi qui ai vu l'Oronte, je me le représente mal sillonné par une flotte de guerre; au surplus, dans le mot Ἀντιόχειαν (l. 16) il y a six lettres douteuses. Voici pourtant ce que rapporte — un peu tardive-

Ῥωμαίων βασιλεύς de Pausanias n'est pas postérieur à Tibère, comme on le voit par Strabon, qui écrivait sous son règne[1]. Dès lors, il n'était pas nécessaire aux voyageurs pour Antioche de débarquer à Séleucie; néanmoins, on continua de le faire, même dans des cas où un transbordement était à éviter[2]; l'entretien de cette voie (utile surtout, j'imagine, aux bateaux plats) fut peut-être négligé, sauf à une très basse époque, puisqu'encore au temps des croisades on la voit accessible aux bâtiments de mer dont le tirant d'eau restait peu considérable[3]. En tout état de cause, Séleucie pouvait avoir un rôle dans le négoce, tout en gardant son caractère essentiel de port de guerre.

Elle était fort bien placée pour commander le bassin extrême-oriental de la Méditerranée. La Cilicie a servi longtemps de repaire aux pirates; or, Strabon constatait déjà que, de Séleucie à

ment et peu clairement — Malalas (p. 272) pour l'époque de Trajan : καὶ τῶν δὲ πλοίων τοῦ στρατοῦ αὐτοῦ καταφθασάντων ἀπὸ Σελευκείας, ἀνῆλθον ἐπὶ τὴν ἱερὰν Δάφνην εὔξασθαι.

1. XVI, 2, 7, p. 651 C : ἀνάπλους δ'ἐκ θαλάττης ἐστὶν εἰς τὴν Ἀντιόχειαν αὐθημερόν. C'est cet empereur qui changea en Oronte l'ancien nom du fleuve (Δράκων), et peut-être ce travail s'accomplit-il durant le séjour de Germanicus en Syrie.

2. Liban., *Epist.*, 196 (éd. Wolf, Amstelaedami, 1738) : κίονας ἐκ Σελευκείας τοῖς μὲν ἐπέταξας κομίζειν, τοῖς δὲ ᾔτησας χάριν (pour la construction d'une *stoa* à Antioche, où manquait le marbre qu'il fallait amener d'outre-mer). Autres allusions claires à un débarquement à Séleucie : *ep.* 314 et 1084.

3. Cf. *Gesta Dei per Francos*, éd. Bongars, I, p. 565.

Soles, il y avait à peine 1,000 stades[1], et Soles détenait les clefs d'un autre passage de première importance, les « portes ciliciennes ». Qui possédait Séleucie avait aussi en mains le meilleur moyen de conserver ou surprendre Chypre[2]. Enfin, malgré les 175 milles romains[3] (259 kilomètres) qui le séparaient de Zeugma, ce port était le plus rapproché de l'Euphrate. Il avait encore des relations avec Carthage, comme le suppose un passage, d'ailleurs obscur, de Libanios[4].

L' « ancienne ville », n'étant qu'un modeste comptoir sans défense, s'était naturellement postée sur la hauteur, à l'abri des pirates, mais au point où la montagne est toute proche du rivage. Cette heureuse situation ne fut pas abandonnée; mais la nouvelle cité s'étendit aussi sur la plaine côtière. L'aigle qui en marqua l'emplacement ne pouvait guère hésiter. L'endroit choisi offrait un autre avantage : un peu éloigné de l'Oronte[5], le port n'en pouvait être ni ensablé ni contaminé, car ce fleuve formait l'égoût naturel de la capitale

1. XIV, 5, 20, p. 676 C; la distance réelle est de 150 kilomètres.

2. Pline, *H. N.*, VI, 32, 206 : *inde* (*a Cypro*) *Syriae Seleuciam Pieriam CXV mil. passuum* (= 220 kilom., distance exacte de Séleucie à Salamis, par Famagouste).

3. Pline, *H. N.*, V, 12, 67; cf. VI, 26, 126.

4. *Or. XXVII* (κατὰ Ἰκαρίου I), 19; II, p. 119-120 R = III, p. 32 F.

5. 40 stades, dit Strabon (XVI, 2, 7, p. 751 C); 7 kilom. aujourd'hui.

des Séleucides, appelée à un rapide accroissement de population, et dont les immondices s'en allaient vers une mer sans marée[1].

Séleucie de Piérie recevait à sa naissance un nom doublement macédonien[2]; de Macédoine aussi, et du reste de la Grèce, durent lui venir ses premiers colons; tels étaient avant tout les habitants d'Antigonie, qui furent transférés à

1. Polybe, V, 59.

2. On sait que la plus ancienne Piérie était une région sur les confins de la Thessalie et de la Macédoine. La Piérie syrienne est impossible à délimiter; il semble pourtant qu'elle se soit à peu près confondue avec le territoire de Séleucie. Ainsi, aujourd'hui, tout ce versant de la montagne porte le nom global de *Soueidieh*. Strabon écrit : Σελεύκεια ἡ ἐν Πιερίᾳ (XVI, 2, 4, p. 749 C); ailleurs, d'après Poseidonios : ἐν Σελευκείᾳ τῇ Πιερίᾳ (VII, 5, 8, p. 316 C); ailleurs encore (XVI, 2, 8, p. 751 C) : πρὸς θαλάττῃ δὲ τούτων (en partant de la Cyrrhestique) ἐστὶν ἡ Σελεύκεια καὶ ἡ Πιερία, ὄρος συνεχὲς τῷ Ἀμανῷ. D'après ce dernier texte, la Piérie serait donc l'extrémité méridionale de l'Amanus, au nord de l'Oronte. Certaines monnaies portent : ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑϹ (Babelon, *Inventaire de la collection Waddington*, Paris, 1898, n° 7269); mais, surtout à l'époque romaine, la forme *Seleucia Pieria* est courante (Plin., *loc. cit.;* Cic., *ad Att.*, XI, 20, 1 : *Seleucea Pieria*); l'acte de vente d'esclave, dont nous reparlerons, est ainsi daté : *Actum Seleuciae Pieriae*. Du moins ces formules sont claires; quelquefois aussi le contexte ne permet aucun doute, quand l'auteur écrit simplement *Seleucia* (Pomp. Mela, *Chorogr.*, I, 12, 69) ou, comme Appien (*Syr.*, 57), Σελεύκεια ἐπὶ τῇ θαλάσσῃ, ou (63) Σελευκείᾳ τῇ προς θαλάσσῃ — encore cette formule ne serait-elle pas loin de convenir à Séleucie du Calycadnos. — Mais il n'en est pas toujours ainsi, et cette négligence, fréquente chez les auteurs et en épigraphie, est très fâcheuse pour l'histoire de notre ville.

Antioche[1]; s'il en faut croire le témoignage attardé de Cédrénos, Séleucos introduisit encore dans les villes qu'il venait de fonder, et notamment à Séleucie, un noyau de population juive[2].

La jeune cité ne tarda pas à prospérer[3], et elle devait peut-être profiter d'une confusion, car Séleucos ayant fondé quatre villes dans la Syrie du Nord (Antioche, Apamée, Laodicée, Séleucie), leurs territoires formaient une tétrapole, appelée la Séleucide[4], où Séleucie pouvait, vu son nom, apparaître comme une deuxième capitale[5]. Elle fut

1. Et non à Séleucie, comme le dit par erreur Diodore (XX, 47).

2. I, p. 292, Bonn : καὶ ἐν ταῖς νέαις πόλεσι Ἰουδαίους συνῴκισεν Ἕλλησι.

3. *Die Verlockung, die Geschichte dieser Stadt im Zusammenhange zu behandeln*, dit Wilcken (*Hermes*, XXIX (1894), p. 450, note 1), *muss ich zu Zeit widerstehen*. Si je n'observe pas la même réserve, c'est que l'étude des ruines m'a amené, forcément, à rassembler les lambeaux épars de l'histoire de Séleucie.

4. Cette Séleucide, sous Antiochos Soter (281-260), fut divisée en quatre satrapies, dont ces quatre villes formaient probablement les chefs-lieux (Poseidon, ap. Strab., XVI, 2, 4, p. 750 C; *Corp. inscr. gr.*, 4474).

5. Strab., XVI, 2, 2. 4, p. 749-50 C. — Vers le milieu du IIe siècle sont frappées des monnaies de bronze, spéciales aux quatre cités sœurs de cette tétrapole, portant ΑΔΕΛΦΩΝ ΔΗΜΩΝ au revers, avec la date selon l'ère des Séleucides. W. Wroth (*Catalogue of ... Syria*, p. 151-2), à la suite des autres numismates, en attribue l'émission à l'atelier d'Antioche, sans donner aucune raison, probablement parce qu'Antioche était la capitale du royaume. G. Macdonald (*Catalogue of greek coins in the Hunterian collection*, Glasgow, III (1905), p. 141-2) croit qu'elles proviennent des

florissante, *iam inde a primis auspiciis*[1]; sa banlieue, au pied de la montagne, était sûrement, comme aujourd'hui, un grand jardin et un verger, participant à la fertilité générale de toute la vallée de l'Oronte[2]. Parmi les « spécialités » du pays, Poseidonios parle d'une terre bitumineuse, l'*ampelitis*, extraite d'une carrière de Séleucie et

officines de Séleucie, parce que plusieurs présentent des monogrammes caractéristiques, qui se retrouvent sur les monnaies autonomes de cette dernière. Le nom même de Séleucide pourrait encore servir d'argument, nullement décisif du reste. Les types secondaires, Zeus Niképhoros assis, Tyché tenant une couronne et une corne d'abondance, ne fournissent aucun motif de se décider dans un sens ou dans l'autre. La tête de Zeus (Wroth, p. 151, nº 1; pl. XVIII, 7; datée de 146 av. J.-C.), celle d'Apollon (*ibid.*, pl. XVIII, 5, même date) concerneraient aussi bien Antioche que Séleucie. Le type le plus fréquent du droit consiste en deux têtes barbues, de même profil, identiquement pareilles. Wroth suppose que ce sont les symboles des dèmes d'Antioche et de Séleucie (p. 152, nº 4); remarquons qu'elles rappellent parfaitement la tête de Zeus isolée qui figure sur la pièce de la tétrapole mentionnée ci-dessus et sur certaines monnaies autonomes des deux villes; mais la couronne est remplacée par une *taenia*. Il est possible qu'on se soit plu à leur donner le type de Zeus parce que, dans la légende rapportée par Malalas, Zeus a inspiré, presque au même moment, la fondation des deux villes. Peut-être les deux cités ont-elles concouru à la frappe de ces monnaies. Il est certain du moins que, dès la même année 146, l'atelier de Séleucie était, lui aussi, en activité, car nous en avons des pièces autonomes (Macdonald, p. 212, nºs 8-9; Wroth, p. 270, nºs 11 à 13).

1. Amm. Marcellin., XIV, 8, 8; on sait qu'Ammien était précisément originaire de la Séleucide.

2. Pompon. Mela., *loc. cit.*

servant de préservatif contre les insectes qui attaquent la vigne, et la vigne poussait en abondance dans la Syrie du Nord[1]. Sur le Casios voisin naissait un arbre à gomme, le *styrax*[2], semblable au cognassier, et donnant une liqueur d'odeur agréable, très employée en médecine, encore plus en parfumerie. Le prix en atteignait 17 deniers à la livre. Enfin, tout près du port, on pêchait une sorte de poisson très réputé, les ταινίαι, comme vers les bouches du Nil[3].

Ce prompt développement permet-il d'ajouter foi au récit rapporté par Clément d'Alexandrie, suivant lequel la statue colossale de Sarapis, œuvre de Bryaxis, qu'on voyait dans le Sarapéum d'Alexandrie, serait venue de Séleucie de Piérie, où le premier des Ptolémées l'aurait fait prendre, sur l'ordre du dieu même? La version ordinaire, où il est question de Sinope, est généralement admise maintenant[4]. Seul, M. Salomon Reinach estime que la contradiction entre les textes résulte d'une confusion qu'ont faite les anciens entre les deux Sarapis d'Alexandrie : l'un, vieille œuvre égyptienne, attribuée à l'époque de

1. Strab., VII, 5, 8, p. 316 C. On frottait les ceps malades avec cette terre, imprégnée d'huile, et le parasite mourait avant d'avoir pu monter de la racine aux bourgeons.
2. Pline, *H. N.*, XII, 25, 124.
3. Athen., *Deipnosoph.*, Z, p. 326 *a*.
4. A. Bouché-Leclercq, *Rev. de l'hist. des religions*, 1902, p. 26; *Hist. des Lagides*, I (1903), p. 116 et suiv.; Amelung, *La statue de Bryaxis* (*Revue archéologique*, 1903, II, p. 183).

Sésostris et mise en relation avec Sinope, colonie de Sésostris; l'autre, statue de style grec, représentant Hadès, vraiment exécutée par Bryaxis et amenée de Séleucie. Cette distinction, dont je ne puis résumer ici les motifs savamment déduits[1], est ingénieuse, jusqu'à l'excès peut-être. Si, malgré tout, il fallait admettre chez les auteurs classiques, non pas une confusion, mais une erreur pure et simple, on reconnaîtrait que cette erreur s'est accréditée du fait que les Lagides ont un certain temps possédé Séleucie de Piérie[2]; mais c'est seulement Ptolémée Philadelphe, le second de cette dynastie (285-246), qui s'empara de la Coelé-Syrie, comme ancienne province égyptienne, à une date qui reste très incertaine[3]. Conquête qui eut lieu peut-être sans coup férir, en raison des sympathies plus grandes qu'éprouvaient les Syro-Phéniciens pour les Lagides que pour les Séleucides[4]. Il ne semble pas cependant que Séleucie de Piérie soit à compter parmi les villes κατὰ τὴν Σελευκίδα, qui, d'après

1. *Cultes, mythes et religions*, Paris, II (1906), p. 347 et suiv.

2. La « Calais ptolémaïque », suivant la pittoresque expression de Th. Reinach (*Journal des Savants*, 1905, p. 556 et suiv.).

3. Vers 480 probablement, conclut M. Bouché-Leclercq, qui a le dernier examiné la question (*Hist. des Lagides*, I, p. 154).

4. Polybe, V, 86, 10.

une inscription de 277 environ[1], avaient trahi la cause du roi de Syrie. Du moins, Polybe ne mentionne de garnison égyptienne à Séleucie que « depuis le temps où Ptolémée Évergète (dès l'été de 246), irrité des malheurs de (sa sœur) Bérénice, avait envahi la Syrie et s'était emparé de cette ville[2] ».

Sur cette conquête, nous avons, depuis peu d'années, un document précieux dans un papyrus de Gourob (Fayoum) contenant un rapport militaire qui, selon toute apparence, fut l'œuvre de Ptolémée lui-même[3]. Voici l'essentiel : une flotte égyptienne, sous Ptolémée III Évergète, croise le long de la côte de Syrie, au sud du fort Posidéon[4]. Sur l'ordre de Bérénice[5], deux officiers égyptiens

1. *Corp. inscr. gr.*, 3595 = Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, 219. On a proposé plusieurs interprétations de ce terme Σελευκίς; mais c'est bien de la Séleucide de Poseidonios qu'il s'agit, comme l'a montré G. Corradi, *Note sulla guerra tra Tolomeo Evergete e Seleuco Callinico* (*Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XL, 1905), p. 805 et suiv.

2. V, 58, 10.

3. Ce texte, très mutilé, a été magistralement restitué et commenté en dernier lieu par M. Holleaux, *Remarques sur le papyrus de Gourob* (*Flinders Petrie Papyri*, II, XLV; III, CXLIV), *Bull. corr. hell.*, XXX (1906), p. 330-348; il me suffit de renvoyer à son article, car il examine et critique tous les travaux antérieurs; je ne fais moi-même que résumer ses conclusions.

4. Le Ποσείδιον des géographes anciens.

5. Sœur du roi d'Égypte, seconde femme d'Antiochos II Théos. La première, Laodice, irritée de son abandon, avait empoisonné le roi; elle fit en outre proclamer son fils

se détachent de l'escadre avec cinq navires, ramassent tout l'argent déposé dans les parages avoisinants et le transportent à Séleucie. Le satrape de Cilicie, Aribaze, d'aventure présent dans cette ville, veut expédier cet argent à Éphèse, où est Laodice; mais les habitants, unis aux « stratèges » locaux, prennent parti pour Bérénice contre Aribaze, qui est tué comme il s'enfuyait. Les Égyptiens sont maîtres de l'argent, de la ville et de la citadelle. Ensuite, une autre escadre, commandée par le roi lui-même et comprenant autant de vaisseaux que peut en contenir le port de Séleucie, mouille près de Posidéon, puis arrive à Séleucie, où prêtres, magistrats et citoyens, chefs et soldats viennent, couronne en tête, à sa rencontre[1]. Il y passe un jour et part le lendemain pour Antioche,

Séleucos II Callinicos et mettre à mort Bérénice. Mais ce dernier assassinat est postérieur à l'entrée en campagne de Ptolémée; Beloch (*Griech. Gesch.*, Strasbourg, III, 2, 1904, p. 454) avait déjà remarqué le fait. Outre Polyen (VIII, 50), Justin (XXVII, I, 6) le donne clairement à entendre; on se hâte trop d'ordinaire de suspecter son récit; enfin Polybe, sur lequel, en vertu d'une mauvaise traduction (διὰ τὰ Βερενίκης συμπτώματα — elle était seulement *pourchassée*), on étayait la thèse inverse, ne contredit nullement celle-ci. L'interprétation donnée au mot ἀδελφή est donc parfaitement d'accord avec les textes.

1. Wilcken (*Hermes*, *loc. cit.*) s'étonnait de cet accueil fait à un conquérant. Mais la ville venait d'accéder aux prétentions d'un tout petit détachement. C'est le cas de se rappeler les sympathies naturelles des Syriens pour les Ptolémées.

avec ceux qui ne sont pas commis à la garde de la place.

Les deux rois conclurent un armistice, et il est très probable que Ptolémée conserva le port de guerre si facilement tombé en son pouvoir[1]. Contre le témoignage indirect de Polybe, on a allégué l'affaire de Stratonice : séparée de son mari, Démétrios de Macédoine, cette princesse était venue vers 234 intriguer à Antioche contre le roi de Syrie, qui avait repoussé ses avances, et qu'occupait alors en Babylonie la guerre contre les Parthes. Séleucos partit en hâte et reprit possession de sa capitale. Quant à Stratonice, suivant Agatharchide[2], ἁλισκομένης τῆς Ἀντιοχείας, εἰς Σελεύκειαν φυγοῦσα, παρὸν αὐτῇ ταχέως ἀποπλεῖν ἐνυπνίῳ κωλύοντι πεισθεῖσα ἐλήφθη καὶ ἀπέθανεν. Niese[3] conclut de ce passage qu'à ce moment Séleucie était syrienne de nouveau, et qu'elle retomba plus tard aux mains de Ptolémée III, au cours d'une guerre dont toute trace se serait perdue. Beloch[4] l'en réprimande vertement et, tout

1. *Sic* Bouché-Leclercq (*op. laud.*, p. 251), Th. Reinach, Corradi (*loc. cit.*); Bevan (*House of Seleucus*, Londres, 1902, I, p. 237, note 1) incline aussi vers cette solution.

2. Ap. Ios., *C. Apion.*, I, 22; fragm. 19 (*Fragm. hist. gr.*, III, 196).

3. *Gesch. der griech. und makedon. Staaten*, Gotha, II (1899), p. 168.

4. *Griechische Geschichte*, Strasbourg, III (1904), p. 259, note 1.

en désavouant au besoin « ce Juif ignorant et menteur » de qui vient le renseignement, estime que, pour arranger les choses, il suffit d'une « très légère correction[1] ». Mais rien ne prouve que Stratonice soit arrivée jusqu'à Séleucie; rien même n'oblige à décider qu'elle ne pouvait trouver la mort qu'en territoire syrien. A défaut de toute complicité du Lagide, un émissaire secret d'Antiochos ne se serait-il pas chargé sans bruit de l'exécution?

Nous n'avons plus de nouvelles de la ville jusqu'en 219; à cette date, toute l'Asie Mineure étant tombée au pouvoir absolu et indépendant du rebelle Achaios, vice-roi de ce pays, Antiochos III voulut d'abord se garantir des menées parallèles du roi d'Égypte, Ptolémée IV Philopator, qu'il redoutait bien plus que ce mutin. Polybe est ici[2] notre source unique, mais précise et détaillée. On voit par lui qu'Antiochos ne songeait pas avant tout à Séleucie; à Apamée, il avait tenu conseil avec ses amis sur les moyens d'envahir la Coelé-Syrie, et les avis étaient indécis quand Apollophane, originaire de Séleucie même, rallia tous les suffrages en proposant de commencer les opérations de guerre par cette ville,

1. Φεύγουσα au lieu de φυγοῦσα. Je ne vois pas bien l'intérêt de cette variante; dans un cas comme dans l'autre, on peut traduire εἰς Σελεύκειαν : *vers* (ou *dans la direction de*) Séleucie. Il faut toujours supposer que le songe est survenu à l'ex-reine pendant un arrêt en cours de route.

2. V, 58-61.

ἀρχηγέτιν οὖσαν καὶ σχεδὸν ὡς εἰπεῖν ἑστίαν ὑπάρχουσαν τῆς αὐτῶν δυναστείας.

Elles furent poussées de trois côtés à la fois : à terre sur deux points différents et enfin du côté du port. Il n'est pas question de combat naval; sans doute il n'y avait là aucun bâtiment égyptien. Ce qu'il s'agissait d'atteindre, et cela par l'application d'échelles[1], c'était τὸ νεώριον[2], non pas τὸν λιμένα. Ce dernier terme désigne la baie abritée où les navires évoluent; νεώρια, les petits bassins où ils sont transférés en hiver, des enclaves dans la terre ferme, ou tout au moins l'extrême périphérie du port[3].

Mais encore l'adroite tactique du navarque Diogène ne suffit-elle pas à emporter la ville; Antiochos avait usé de la corruption. Faute de réussir à la tête, il avait séduit en revanche τινας τῶν κατὰ μέρος ἡγεμόνων. Ceux-ci, dès que le faubourg fut pris, coururent auprès du commandant en chef, qui, trompé par leur feinte épouvante, consentit à ouvrir des pourparlers. En fait, la ville se rendait, et Antiochos y passa l'hiver; les longues négociations alors entamées avec la cour de Memphis ne pouvaient rien changer au résultat.

Le roi de Syrie garda la ville; elle lui fut plus

1. Τὴν προσφορὰν καὶ στάσιν καὶ πρόσθεσιν τῶν κλιμάκων, opération qui, dans le port et non ailleurs, s'accomplit ἀσφαλῶς.

2. C'est toujours cette expression qui revient dans le paragraphe 60 : τὰ νεώρια, τοῖς νεωρίοις.

3. Cf. Ed. Ardaillon, *Quomodo Graeci collocauerint portus atque aedificauerint*, Insulis, 1898, p. 52 et suiv.

tard d'un grand secours : en 196, se dirigeant vers Chypre pour s'en emparer, il fut assailli par une tempête au large du fleuve Saros, perdit plusieurs navires et se décida à remiser les autres à Séleucie de Syrie[1].

Ultérieurement encore, vers 146, cette cité eut un rôle considérable durant des compétitions dynastiques parmi les Séleucides; ce fut provisoirement la capitale de Démétrios II Nicator, en face d'Antioche, qui était le quartier général de Tryphon et de son protégé, Antiochos VI Épiphane, que soutenaient en Palestine les princes juifs[2]. Quand Démétrios devint prisonnier des Parthes, sa femme, Cléopâtre, était encore à Séleucie; elle offrit à son beau-frère, Antiochos (VII Sidétès), sa main, avec la royauté, notamment « dans la crainte que quelques habitants de Séleucie ne livrassent la ville à Tryphon »; c'est là que s'accrurent rapidement les forces du nouveau roi[3].

Peu d'années auparavant, quand Démétrios I[er] se fut emparé du royaume, il songea à étendre son influence. Il voulut rétablir sur le trône de Cappadoce Oropherne, chassé par son frère, Ariarathe V, qui avait refusé la main de la sœur de

1. Appian., *Syr.*, 4; Liu., XXXIII, 41.

2. Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, II (1904), p. 67. Démétrios s'était réfugié à Séleucie après s'être laissé battre par Antiochos VI (Liu., *Perioch.*, LII); cf. Syncell., p. 554, Bonn.

3. Ios., *Ant. iud.*, XIII, 7, 1-2.

Démétrios. Mais l'ingrat Oropherne s'entendit avec les gens d'Antioche contre son partisan, Démétrios. Celui-ci fut mis au courant, épargna la vie d'Oropherne (pour ne pas débarrasser Ariarathe de tout souci de ce côté), mais le fit enchaîner et garder à vue à Séleucie[1]. De là, le moment venu, il lui trouverait vite une nouvelle destination.

Par sa position, Séleucie était toute désignée pour servir de prison d'État discrète, et aussi pour recevoir des fugitifs. Il en vint un de marque vers la fin du IIe siècle : c'était ce Lathyros (Ptolémée X Soter II), fils de Cléopâtre III, que sa mère avait fait couronner roi d'Égypte, puis contraint à quitter le pays. A Chypre, on l'avait proclamé roi; Cléopâtre envoya une escadre égyptienne l'en déloger, et sans doute les navires poursuivirent leur course jusqu'à Séleucie, où le malheureux était venu chercher asile. Nous connaissons très mal le détail, la date même de cet épisode[2]; il eut lieu sans doute peu après que Séleucie eut obtenu la liberté.

Toutes ces péripéties donneraient à penser que l'histoire de Séleucie, durant les deux premiers siècles, se résume dans celle des ambitions rivales des potentats hellénistiques. Il ne semble pourtant pas que la ville ait été réduite à cette fonction de place forte, bonne à prendre et à conserver, et

1. Iustin., XXXV, 1-4.
2. Diod. Sic., XXXIV-V, 39 *a;* Bouché-Leclercq, *ibid.*, p. 96-97.

qu'elle n'ait eu aucune initiative propre. Une inscription, trouvée sur l'acropole d'Athènes[1], est ainsi conçue : Ἡ βο[υλὴ] | ὁ δῆ[μος] | τὸν δῆ[μον] | τὸν Σελευ[κέων] | [τ]ῶν ἐμ Πι[ερίαι]. Tout à côté, on en avait exhumé une autre, plus étendue, qui, selon Wilhelm[2], concernait Soles de Cilicie; Kœhler, en raison de ce voisinage constaté dans les fouilles, préfère rapporter ce deuxième texte à Séleucie[3], et, si l'argument n'est pas péremptoire, il offre du moins grande vraisemblance. Un certain Aristocréon, fils de Nausicratès[4], avait fait des générosités à Athènes, avancé de l'argent à la ville, contribué largement de ses propres deniers à la construction de bâtiments publics, probablement après l'affranchissement d'Athènes en 229. Député en Attique, il reçoit avec ses collègues une couronne et les φιλάνθρωπα ordinaires; on lui décerne la proxénie, transmissible à ses descendants, le droit d'acquérir une demeure de 3000 drachmes et un bien-fonds de deux talents. Honneurs presque de style; notons surtout que sa patrie l'avait envoyé pour renouveler et resserrer les rapports amicaux existant depuis longtemps avec Athènes (l. 8-12).

1. *Corp. inscr. att.*, IV, 407 *f*.
2. *Attische Psephismen* (*Hermes*, XXIV, 1889, p. 331 et suiv.).
3. *Corp. inscr. att.*, IV, 407 *e*.
4. Fils de la sœur du stoïcien Chrysippe de Soles, d'après Wilamowitz-Mœllendorff; mais, si la ville à restituer dans les lacunes du texte n'est pas cilicienne, ce renseignement accessoire devient plus douteux.

Séleucie jouissait donc à cette époque d'une certaine autonomie. A quel régime l'avaient soumise ses maîtres successifs? Au moment où fut dédiée la courte inscription ci-dessus, elle avait peut-être une ἐκκλησία, mais pas de βουλή. Quant aux magistrats, nous n'en retrouvons qu'une trace insignifiante dans le papyrus de Gourob et dans un passage restitué, mais sans aucune chance d'erreur : ἀρ[χόντ]ων (col. II, 23). Parmi les nombreux groupes qui vinrent à la rencontre des marins égyptiens figuraient οἱ ἄρχοντες; il est probable que ce terme vague désigne, non des « archontes » littéralement, mais l'ensemble des magistrats civils électifs que le roi de Syrie tolérait au-dessous de ses propres agents, les satrapes, mentionnés aussi par le papyrus (col. III, 11).

Lorsqu'Antiochos III reprit la ville, elle était administrée par des magistrats que Polybe (V, 60) ne désigne pas plus nettement; les tentatives de corruption s'adressent πρὸς τοὺς ἐπιστάτας τῆς πόλεως, appelés deux lignes plus loin τοὺς ἐπὶ τῶν ὅλων ἐφεστῶτας. Cette dernière forme fait antithèse peu rigoureuse, — ou se concilie mal, — avec cette autre : τὸν Λεόντιον τὸν ἐπὶ τῶν ὅλων. Je supposerais volontiers que les premiers nommés représentaient le pouvoir civil; Léontios serait le commandant d'armes, ayant sous ses ordres[1],

1. Peut-être avait-il aussi à sa disposition les fonctionnaires civils eux-mêmes.

comme principaux officiers, ceux que Polybe appelle par deux fois τῶν κατὰ μέρος ἡγεμόνων[1], lesquels, sans passer par l'intermédiaire des ἐπιστάται, s'adressent directement à Léontios pour lui arracher la capitulation.

Le même récit nous fait voir que les Ptolémées avaient exilé un certain nombre de citoyens qu'Antiochos rappela, leur rendant leurs droits civils et leurs patrimoines. La population libre était alors d'environ six mille âmes[2]; pour avoir le total des habitants, il faudrait ajouter les esclaves, et sûrement aussi la garnison égyptienne.

Les historiens ne nous disent pas, mais les monuments nous montrent que la constitution accordée à Séleucie par les rois fut de plus en plus libérale. Sa fidélité à Démétrios II Nicator[3] reçut une première récompense lorsque, le roi captif, elle donna asile à sa veuve et à son frère, Antiochos VII Sidétès; celui-ci la déclara ἱερὰ καὶ ἄσυλος, titre qui apparaît sur les monnaies de 138-137 av. J.-C.[4], et qui conférait les privilèges

1. Rapprocher col. III, 12, du papyrus : καὶ στ[ρατηγοὺς καὶ τοὺς ἄλλους] ἡγεμόνας; col. II, 8 : στρατ[ηγῶν].

2. Polyb., V, 61.

3. Un moment, la ville dut retomber au pouvoir des Lagides, mais ce ne fut pas, semble-t-il, de son plein gré, ni pour une longue durée (*Maccab.*, I, 11, 8 : Ὁ δὲ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ἐκυρίευσε τῶν πόλεων τῆς παραλίας ἕως Σελευκείας τῆς παραθαλασσίας, καὶ διελογίζετο περὶ Ἀλεξάνδρου (Zabinas) λογισμοὺς πονηρούς).

4. Une pièce porte : Σελευκέων τῶν ἐμ Πιερίαι τῆς ἱερᾶς καὶ ἀσύλου εορ′ = 175 de l'ère des Séleucides (Eckhel, *Doctr. num. uet.*, III, p. 324, nº 2).

étendus, — et extensibles, — que l'on sait. Ce droit d'asile, Alexandre II Zabinas, néanmoins, n'en profita pas, lorsque, fort du secours que lui prêtèrent, après le retour de Démétrios (129), Apamée et quelques autres villes, il tenta d'arracher une statue de Nikè du sanctuaire de Zeus, à Antioche, et voulut ensuite s'enfuir à Séleucie; les habitants lui fermèrent leurs portes[1].

Faisant un pas de plus, Antiochos VIII Grypos accorda aux gens de Séleucie la liberté; sans doute, il avait eu particulièrement à se louer d'eux au cours des difficultés que lui suscita son frère utérin Antiochos IX Cyzicénos. Cette autonomie nous était déjà connue par les monnaies; mais, dans une inscription de Chypre[2], nous trouvons la lettre même par laquelle Antiochos notifiait sa décision au roi de Chypre, — plus tard d'Égypte, — Ptolémée XI Alexandre Ier; les mutilations n'affectent pas l'essentiel. Il n'en est malheureusement pas de même du document qui suit sur la pierre (et qui est, je pense, la copie d'une lettre d'Antiochos au peuple de Séleucie), où presque toutes les restitutions sont extrêmement aventureuses[3].

1. Iustin., XXXIX, 1, 3.
2. Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, p. 417, nº 257, où je renvoie pour la bibliographie et les diverses restitutions.
3. Je ne puis notamment accepter celles que propose Dittenberger pour les lignes 23-25 :
[.....ἐπέμψαμεν ὑμῖν ἀντίγραφον τῆς τε ἐπιστολ]ῆς ἧς γε-
[γράφαμεν πρὸς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ τῆς πρὸς τὴν Ῥ]ωμαί-
[ων σύγκλητον... .....]
Antiochos n'a pas à communiquer aux citoyens de Séleu-

Le premier document est daté Lγσ', Γορπιαίου κθ'; soit entre l'automne 110 et l'automne 109 av. J.-C. Dittenberger dit : août 109[1]; je dirais plutôt septembre, puisqu'il s'agit du 29 de Gorpiaios. Il est probable que la lettre à Ptolémée a suivi de très près la proclamation de la liberté de Séleucie.

Quel fut exactement l'effet de cette générosité? Dans l'état de délabrement du document II, il est impossible de le dire. Wilcken[2] restitue ainsi les lignes 20-21 :

[Ὁ δῆμος τῶν Σελευκέων τ]ῶν ἐν Πιερίαι τῆς ἱε-
[ρᾶς καὶ ἐλευθέρας Παφίων τῆι βο]υλῆι καὶ τῶι δήμωι.

Dittenberger combat cette interprétation, et avec grande raison. Il est clair que le roi de Syrie n'a pas à communiquer à Ptolémée un décret de Séleucie, mais plutôt une décision royale, et sans doute la lettre par laquelle il notifiait la liberté à la ville. J'accepterais donc[3] les restitutions de Dittenberger :

[Βασιλεὺς Ἀντίοχος Σελευκέων τ]ῶν ἐν Πιερίαι τῆς ἱε-

cie sa lettre à Ptolémée, — et que ferait cette transcription sur une stèle de Chypre? — Il communique à Ptolémée sa lettre aux citoyens de Séleucie, pour que ce roi en observe exactement les termes, qu'il ne connaîtrait pas sans cela : [ὅπως δὲ καὶ σὺ τὰ συγχωρηθέντα πάρα]κολουθῇς.

1. Le *Chronicon Paschale*, dont la chronologie est toujours approximative, place cette ère en 104 (p. 345, l. 15, Bonn).

2. *Hermes*, XXIX (1894), p. 436 et suiv.

3. Pour ces deux lignes seulement; cf. l'avant-dernière note.

[ρᾶς καὶ ἀσύλου τοῖς ἄρχουσι καὶ τῆι βο]υλῆι καὶ τῶι δήμωι.

Il y a pourtant une difficulté. Dans cette hypothèse, Antiochos s'adresse à la boulè; cette assemblée n'existait pas au temps des rapports avec Athènes; il semble qu'elle ne dut naître qu'après l'affranchissement de la ville. Mais on peut concevoir que les rois de Syrie aient fait ce qu'allaient faire les Romains, lesquels tolérèrent dans des villes non libres les institutions des cités autonomes. Liberté de fait, dont la précarité allait disparaître, grâce à l'édit d'Antiochos :

L. 14 : [... ἐκρίναμεν εἶ]ς τὸν ἅπαντα χρόνον ἐλευθέρους [εἶναι...........]

Je crois qu'on pourrait encore citer comme argument en ce sens l'activité de l'atelier monétaire de Séleucie. Il frappe d'abord pour le compte des rois de Syrie; puis, longtemps avant 109, commence le monnayage autonome du bronze[1]; modeste avantage qui avait un intérêt pratique. En revanche, l'émission de l'argent ne date que de la période de liberté; drachmes et tétradrachmes portent désormais la légende : Σελευκέων τῆς ἱερᾶς καὶ αὐτονόμου[2].

La cité était digne de cette faveur : bientôt (84/83 av. J.-C.) Tigrane d'Arménie se rendit

1. Voir *suprà*, p. 171, note 4.
2. Wroth, *Greek coins of Syria*, p. LXXI, 269.

maître de la Syrie ; mais, comme une expérience encore récente avait montré à Séleucie les heureux effets de la fidélité, elle résista à l'envahisseur. Aussi, *cum uenisset (Pompeius) in Syriam, Seleuciam ... libertate donauit, quod regem Tigranem non recepisset*[1].

A l'époque romaine, Séleucie fait parler d'elle bien moins qu'antérieurement ; son nom n'est cité qu'à l'occasion d'événements insignifiants, peut-être parce que son existence s'écoulait dans le calme et la prospérité. Pline rapporte[2] le détail suivant : *Cedrinus est Romae in delubro Apollo Sosianus Seleucia aduectus*. Il veut parler de l'image de culte dans le temple construit à Apollon par C. Sosius[3], gouverneur de Syrie en 716=38[4]. Les usages du temps laissent supposer qu'il s'agit d'un larcin plutôt que d'un présent. La ville dut éprouver, comme le monde entier, la répercussion des dernières luttes civiles ; des

1. Eutrop., *Breu.*, VI, 14, 2. Il parle en Romain, aux yeux de qui ne compte que la liberté accordée par Rome ; mais il n'en faut pas conclure que Séleucie avait perdu l'autonomie dans l'intervalle. Strab., XVI, 2, 8, p. 751 C : ἔρυμα δὲ ἔστιν ἀξιόλογον καὶ κρεῖττον βίας ἡ πόλις · διόπερ καὶ ἐλευθέραν αὐτὴν ἔκρινε Πομπήιος, ἀποκλείσας Τιγράνην. Notons du reste que l'ère de 109 resta en usage ; Pellerin avait cru à l'emploi d'une ère pompéienne sur les monnaies de la ville ; on n'y ajoute plus foi aujourd'hui ; cf. Eckhel, *Doctr. num. uet.*, III, p. 327.

2. *H. N.*, XIII, 6, 53.

3. *Ibid.*, XXXVI, 5, 28.

4. *Prosop. imp. rom.*, III, p. 253, n° 556.

médailles portent au droit le nom de Marc-Antoine, au revers le foudre ailé et cette mention : *L. Plancus imp. iter.*[1]. Borghesi les place en 720-734 et pense que le foudre rappelle les monnaies de Séleucie. Antoine avait nommé Plancus gouverneur d'Asie[2]; il dut s'enfuir devant Labiénus et les Parthes; peut-être se réfugia-t-il à Séleucie, pour en utiliser au besoin l'excellente position, et conçut-il l'idée de marquer, sur les pièces qu'il fit frapper comme proconsul, le symbole de la ville qui l'avait accueilli. Enfin, après la bataille d'Actium, Séleucie eut la déférence d'adopter plusieurs fois, temporairement, l'ère de l'année 31[3].

Sur le régime municipal de la cité, après la formation de la province romaine de Syrie, nous n'avons que les très maigres renseignements fournis par deux inscriptions que j'avais copiées à *Kaboucié*, dans la haute ville[4]. L'une, dont la

1. E. Babelon, *Les monnaies de la République romaine*, I (1885), p. 178, nº 57; II (1886), p. 238-240.

2. En 713 = 41; voir ma *Province proconsulaire d'Asie*, Paris, 1904, p. 314.

3. Wroth, *ibid.*, p. 272, nº 31; p. 273, nº 33; la première de ces deux médailles est de 157 ap. J.-C., l'autre de l'an 16. Il est vrai que toutes deux portent la mention d'un légat de Syrie, et alors la déférence était peut-être le fait du magistrat romain, non de la ville. Je ne vois pas de quelle ère procédait une date comme celle-ci : OΘB, sur une pièce de Sévère Alexandre (Babelon, *Inventaire de la collection Waddington*, Paris, 1898, nº 7269).

4. En ce qui concerne les magistrats, c'est sans doute

paléographie indique une époque relativement haute[1], porte : Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος... Une autre, sûrement plus récente[2], commence ainsi : Ὁ

un agoranome qui a signé une double mine du Louvre : **ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ || ΕΚΡ || ΔΙΜΝΟΥΝ || ΕΠΙ ΔΕΛΦΙΩΝΟΣ** (Héron de Villefosse et Michon, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1903, p. 355, nº 45, et Michon, *ibid.*, 1906, p. 193-198). Le plomb venant de Sidon, le nom de ville désignerait aussi bien Séleucie du Calycadnos ou *ad Belum*. Vu la mobilité de ces petits objets, rien n'indique la provenance de celui que j'ai copié à *Koderbeg* (*Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 169, nº 10); c'est, je pense, le même qui est entré depuis à l'*Antiquarium* de Berlin (*Jahrbuch d. d. Instit.*, XIX (1904), *Arch. Anzeiger*, p. 46, nº 30), bien que Pernice ait lu le millésime autrement que moi (ϛΠ au lieu de ϛO). La date qu'il propose (225 av. J.-C.) me paraît trop ancienne; je crois qu'il faut compter d'après l'ère d'Antioche ou celle de Séleucie, ce qui nous conduit au début de l'Empire. M. Michon fait aussi remonter à l'époque royale (186 av. notre ère) la double mine au nom de Delphion, et cela peut en effet se soutenir. Néanmoins, là encore je préférerais écarter l'ère des Séleucides, ce qui nous reporterait au règne de Tibère : la paléographie ne s'y oppose pas, ni le type de l'éléphant; la ville avait alors son autonomie et une importance plus grande; si ses titres (ἱερᾶς καὶ ἀσύλου) sont supprimés, c'est faute de place; la très médiocre gravure serait une dernière raison de baisser la date. Enfin, le même auteur cite une mine d'Antioche, au même type, de l'an 7 (de cette ville = 42 av. J.-C.), et plusieurs autres poids de la région, qui portent des noms romains.

1. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 169, nº 9. Époque romaine, car l. 4 : Τιβερίου; mais l. 5 : Νεικάνορος, nom hellénistique; le texte peut être de la fin de la République.

2. *Ibid.*, p. 168, nº 8 : ἔτους δσ'. J'ai écrit : « On peut hésiter entre les deux ères de 109 et de 49; le texte serait donc de 95 ou de 155 ap. J.-C. » Je crois que j'aurais dû exclure l'ère d'Antioche.

δῆμος καὶ ἡ προβουλή. Cette forme insolite est attestée par l'estampage et se retrouve dans l'intitulé d'une lettre d'Apollonios de Tyane, qui m'avait échappé[1]. Chassang[2] traduit : *Aux magistrats de Séleucie*. Πρόβουλος désigne, dans quelques cités grecques, le président de la boulè[3]. Ici, il est sûrement l'équivalent de βουλευτής, comme προβουλή équivaut à βουλή. Les notables de Séleucie avaient donc envoyé à Philostrate deux députés : Hiéronyme et Zénon[4]; ils le sollicitèrent de se rendre dans leur ville : καὶ τὸ ἐθελῆσαι δ'ἄν με παρ' ὑμῖν γενέσθαι τῆς ὑμῶν ἂν εἴη χάριτος καὶ αὐτὸ εἰς ἡμᾶς, ὡς ἔγωγ' εὐξαίμην παρ' ὑμῖν γεγεννῆσθαι[5]. Il y vint, mais il ne semble pas s'y être arrêté[6].

1. *Epist.* (éd. Kayser), XII : Σελευκέων τοῖς προβούλοις. XIII : τοῖς αὐτοῖς. Hercher (*Epistol. graeci*, p. 720) estimait qu'il s'agit de Séleucie de Cilicie; mon inscription conduit à l'opinion contraire. De plus, il est à remarquer que la lettre XI est adressée Καισαρέων (de Palestine) προβούλοις. Cette forme serait donc propre à la Syrie et ne se trouverait pas en Cilicie, car voici l'intitulé de la lettre XLVII : Τυανέων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ.

2. *Le merveilleux dans l'antiquité*, Paris, 1862, p. 400.

3. W. Liebenam, *Städteverwaltung in römischen Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 294, note 3.

4. *Epist.*, XII. — Ce dernier nom est précisément celui du gros personnage, πατὴρ τῆς πόλεως, auquel est dédiée l'inscription ci-dessus; il était assez répandu pour laisser incertaine l'identification; pourtant la date de 95 n'est pas très éloignée des pérégrinations d'Apollonios.

5. Chassang traduit : « Je forme des vœux pour pouvoir *me trouver* au milieu de vous. » N'est-ce pas plutôt : « J'aurais souhaité *d'être né* au milieu de vous? »

6. Philostr., *V. Apoll.*, III, 58 : ... καὶ τῆς 'Αντιοχείας ξυνή-

Nous sommes mal renseignés sur la nature des rapports que le voisinage avait établis entre Séleucie et Antioche. Il semble bien que cette dernière n'y ait pas toujours mis beaucoup de cordialité, et qu'elle ait témoigné à l'autre une certaine hauteur, qui devait provoquer une jalouse irritation. Le rival de Libanios, Gérontios, ayant été expulsé d'Antioche par le conseil, alla se retirer à Séleucie, où il obtint sans doute un accueil empressé[1]. Apollonios de Tyane avait déjà constaté cette morgue des gens d'Antioche[2]. Un passage de Jean Chrysostome fait allusion à la révolte d'une cité, que l'empereur avait voulu châtier par la destruction totale; la ville voisine, *celle qui est sur le bord de la mer*, intercéda, mais la population menacée prit en très mauvaise part cette intervention[3]. Le Nain de Tillemont, en toute

θως ὑβριζούσης καὶ μηδὲν τῶν Ἑλληνικῶν ἐσπουδακυίας, ἐπὶ θάλαττάν τε καταβῆναι τὴν ἐπὶ Σελευκείᾳ, νεώς τ' ἐπιτυχόντες προσπλεῦσαι Κύπρῳ κατὰ τῆν Πάφον. — La lettre XIII nous apprend seulement qu'à la mort d'un citoyen de la ville, Straton, Apollonios se chargea de son fils, lui donna quelque argent et promit d'en faire son disciple.

1. Liban., *Or. I* (Βίος), 187, p. 121 R = I, p. 168 F.

2. Καὶ τῆς 'Αντιοχείας ξυνήθως ὑβριζούσης; cf. la note précédente.

3. *In Epist. ad Coloss., cap. III*, Homil. VII, 3 (Migne, *Patr. gr.-lat.*, LXII, p. 347-8) : Προσέκρουσέ ποτε τῷ κρατοῦντι ἡ πόλις ἡ ἡμετέρα, καὶ πᾶσαν αὐτὴν ἐκέλευσεν ἄρδην ἀπολέσθαι μετὰ ἀνδρῶν καὶ παίδων καὶ οἰκημάτων... Ἡ δὲ γείτων πόλις, αὐτὴ ἡ ἐπιθαλάσσιος, ἐλθοῦσα παρεκάλεσε τὸν βασιλέα ὑπερ ἡμῶν · οἱ δὲ τὴν πόλιν οἰκοῦντες τὴν ἡμετέραν ἔλεγον τοῦτο χεῖρον εἶναι τοῦ κατασκαφῆναι τὴν πόλιν.

vraisemblance, a rapporté ce récit à la sédition d'Antioche en 387[1]. Séleucie avait, pour s'entremettre, des raisons plus fortes que la compassion; l'anéantissement d'Antioche lui eût porté un coup mortel.

La proximité de cette métropole attira souvent à Séleucie d'illustres visiteurs, ainsi que les souvenirs religieux qui étaient localisés dans la contrée. Trajan, qui devait mourir vers ces parages, offrit les sacrifices à Zeus sur la montagne qui faisait vis-à-vis à la ville[2]. Hadrien en fit l'ascension pour assister au lever du soleil; suivant le récit suspect de Spartien[3], la foudre y fit périr les prêtres comme la victime, et Julien y sacrifia à Zeus en un jour de fête[4].

C'est à Séleucie que débarquaient normalement ou se rembarquaient tous les voyageurs à destination ou revenant d'Antioche; tel était le cas pour les hauts fonctionnaires romains[5], et les fournitures et approvisionnements qui leur étaient nécessaires se trouvaient aussi transbordés à Séleucie[6]. Comme on a trouvé dans les ruines un

1. *Histoire des empereurs*, V, p. 281 et 752.
2. Suid., Κάσιον.
3. *V. Hadr.*, 14.
4. *Misopogon*, p. 361, éd. Spanheim; Amm. Marcell., XX, 14, 4.
5. Tac., *Ann.*, II, 69 : *Dein Piso abire Suria statuit ... tum Seleuciam digreditur*.
6. Cf. le récit de Théodoret (*Relig. hist.*, XIII, p. 1408 C, Migne) : le *magister militum* Lupicinus (ɪvᵉ siècle), sans nouvelles d'un convoi de deux bateaux qu'il attendait, alla

certain nombre d'inscriptions mentionnant des marins de Ravenne ou de Misène[1], on a pu penser que les flottes prétoriennes, surtout la seconde, avaient mission de transporter ces personnages, alors que la *classis Syriaca* n'aurait été chargée que de la surveillance du reste de la côte syrienne. Perdrizet ajoute (p. 49) : « Peut-être aussi la flotte (de Misène) n'eut-elle à Séleucie des vaisseaux que pendant un laps de temps assez court, et le fait devrait s'expliquer par les événements dont l'Orient était alors le théâtre » ; c'est de 166 en effet qu'est daté l'acte de vente d'esclave sur papyrus[2], d'après lequel cinq trières misénates au moins se trouvaient alors dans le port : *Tigris*, *Virtus*, *Liber Pater*, *Prouidentia*, *Salus*[3].

J'inclinerais à croire, pour ma part, qu'il y eut,

consulter un ascète qui rendait des prophéties, et qui lui dit : « L'un des bâtiments a péri, l'autre entrera demain dans le port de Séleucie. »

1. P. Perdrizet, *Syriaca*, § 3 (*Rev. archéol.*, 1898, I, p. 41-9) ; à sa nomenclature, il faut maintenant ajouter : L. Jalabert, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1905, p. 173-4 : [*d.*] *m....i Bassi*, *mil*(*itis*) [*cl*(*assis*)] *praet*(*oriae*) *Misenensis*, [*na-t*(*ione*) *P*]*hryx*, *lib*(*urna*) *Virtute*, (*triere*) *Tauro*...

2. Perdrizet, *ibid.*, p. 45-6.

3. La nouvelle inscription, mentionnant la « *liburne* » *Virtus*, ne contredit pas cette hypothèse, mais elle est sans doute d'une autre époque, car cette similitude de nom aurait pu créer une confusion. Malheureusement, les autres monuments qui citent cette liburne et la trière *Taurus* ne permettent aucune datation ; l'un d'eux seulement (*Corp. inscr. lat.*, X, 3397), qui signale un M. Aurelius ..., est probablement du IIIe siècle. — Voir *infrà*, à propos du creusement de la grande galerie.

sinon en permanence, du moins à courts intervalles, des bâtiments de guerre mouillés dans le port de Séleucie. La Syrie était province impériale, et dans les eaux voisines les pirates ne cessèrent de se montrer; ils donnèrent encore des préoccupations à Sévère Alexandre. La flotte syrienne pouvait être insuffisante en cas de vive alerte, et une division prétorienne mettre bien du temps à venir, car l'état de la mer rendait très variable la durée du trajet. Cicéron parle d'une traversée de vingt-huit jours de Séleucie à Brindes[1].

Séleucie fournit-elle elle-même beaucoup de marins? Nous ne connaissons que *Seleucus, natione Seleuciensis, miles clas. pr. Misenatium*, dont l'épitaphe a été trouvée en Campanie[2], et il s'agit sans doute de Séleucie sur l'Oronte. Les relations de cette ville avec Athènes nous permettent de songer à elle à propos de trois petites inscriptions attiques[3]. Nous ne savons pas dans quelle mesure la population de Séleucie essaima au dehors; un seul témoignage n'est pas douteux[4]. Une inscription d'Amorgos[5], du Ier siècle avant notre ère,

1. *Ad Attic.*, XI, 20, 1 : *XVII K. Septembres uenerat die XXVIII Seleucea Pieria C. Triboni libertus.*

2. *Corp. inscr. lat.*, X, 3487.

3. *Corp. inscr. att.*, III, 2897 *a :* Γαλάτης Μενάνδρου Σελευκ[εύς]; 2898 : Ἡράκλειτος Ἡρακλέωνος [Σ]ελευκεύς; 2899 : Στέφανος Μενελάου Σελευκεύς.

4. *Inscr. gr. Sic. Ital.*, 934 (Ostie) : Μάρος Σελεύκου Σελευκεὺς Πιερίας.

5. *Bull. corr. hell.*, VIII (1884), p. 444, nº 10 = Dittenberger, *Syll.*², 472.

constate l'attribution du droit de cité à un Σελευκῇ, appelé Sérapion, fils du métèque Dionysios et d'une femme d'Amorgos. On peut songer à Séleucie du Calycadnos, mieux encore à Séleucie de Piérie.

Comme célébrité, nous n'avons à citer que le médecin d'Antiochos III, Apollophane, qui le décida à reprendre la ville en 219, et apporta à la science médicale quelques contributions notables. Enfin, lors de la révolte de Palmyre en 272 de notre ère, l'Égypte se souleva de même, à l'instigation d'un « Grec de Séleucie », Firmus, riche commerçant établi à Alexandrie et en relations d'affaires avec Palmyre[1]. Ce dernier renseignement conduit à supposer qu'il s'agit encore de la Séleucie maritime, voisine de l'Oronte[2].

En arrivant à l'époque romaine, nous sommes entrés dans la période de plein développement de Séleucie; le moment est venu d'en présenter la description topographique avant d'en suivre les destinées finales[3].

1. Hist. Aug., *V. Firmi*, 3, 1.
2. Ajoutons un témoignage tardif (African. = Euseb., I, 218), d'après lequel un certain Dionysos, de Séleucie (?), fut, par un déni de justice, proclamé vainqueur d'un concours, aux jeux Olympiques de 149 ap. J.-C. (G.-H. Fœrster, *Olymp. Sieger*, Programme 545 de 1892, Zwickau ; n° 704).
3. J'ai donné au *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 164, la bibliographie du sujet. Il me reste à ajouter la brève narration sans importance de Poujoulat (*Corresp. d'Orient*, Paris, VII (1835), p. 198 et suiv.), quelques notes de W. F. Ains-

Le Casios, plusieurs fois cité, est le massif qui domine la rive méridionale de l'Oronte[1]; c'est la continuation de l'Amanus, à travers lequel le fleuve a creusé sa vallée inférieure. La partie de cette chaîne, à laquelle s'adossait Séleucie, s'appelait le Coryphée (aujourd'hui *Djebel-Mouça*). Les deux versants, malgré cette coupure, ne faisaient qu'un dans la pensée des anciens, et l'on voit par les monnaies que les cultes du Casios avaient été étroitement rattachés à la vie reli-

worth, *A personal narrative of the Euphrates expedition*, Londres, 1888, II, p. 400-404. Renan (*Saint Paul*, p. 2-3) a visité Séleucie, mais s'est borné à copier les inscriptions rééditées par Waddington (*Inscr. de Syrie*, 2714 à 2719). Le P. Bourquenoud avait déjà utilisé la description de C. Ritter, *Erdkunde*, XVII, 2 (= *Erdkunde von Asien*, VIII, 2, 3), p. 1238-71; celui-ci a reproduit ailleurs (*Abhandl. der Berlin. Akademie*, 1854, p. 359-63, pl. II) le plan, assez approximatif, du capitaine Allen, qui ne comprend que la basse ville. Celui de Pococke (*Description of the East*, Londres, II, 1745, pl. xxv, p. 183) est de la plus haute fantaisie. Le P. Bourquenoud n'en a entrepris aucun (*Études... publ. par les PP. de la Compagnie de Jésus*, 1860, p. 403-426, 583-612); ses orientations ont dû être prises avec une mauvaise petite boussole, car elles sont généralement erronées. On peut cependant suivre ses indications, utiles en ce qu'elles signalent quelques restes antiques, disparus depuis son séjour, qui date de 1860 au plus tard. Le mien est de 1901. Le plan annexé à cette étude me permettra, dans bien des cas, d'être plus bref; j'y renverrai, au lieu de décrire longuement ce qui peut aussi bien être « vu ». Il est à l'échelle de 1/8000 et orienté exactement nord-sud.

1. Il y a des récits légendaires à son sujet dans Pline, *H. N.*, V, 22, 80.

gieuse de notre cité[1]. Le Casios protégeait un peu la ville au sud; le Coryphée, dont la plus grande hauteur atteint 870 mètres au nord de Séleucie, la garantissait de cet autre côté[2]. Au sommet des murs, près de *Kabaklié*[3], l'altitude est de 322 mètres.

Au pied des pentes abruptes, le fleuve a charrié des alluvions étalées à cette heure en segment de cercle; la plus grande partie s'est déposée du côté nord[4]. Cette plaine, où se pressent les habitations modernes[5], constitue un jardin d'une rare fertilité[6]; l'étendue en était probablement moins

1. Le Zeus Casios figure sur les pièces de Séleucie, tout comme le Zeus Kéraunios; cf. Wroth, *op. laud.*, p. LXXI et suiv.

2. Un résident anglais à *Soueidieh*, Neale, a remarqué que, dans l'angle de la vallée, autour du port, à l'abri des vents, règne un climat tel qu'on a pu, sous ses yeux, implanter là des produits tropicaux (cf. Ritter, p. 1267).

3. Bourquenoud, qui aura mal entendu le nom, écrit *Baglin* (p. 418). *Kabaklié* a une centaine d'habitants, tous musulmans; il est traversé par le chemin qui conduit directement de *Kaboucié* à Antioche, par *Koderbeg*, sans descendre dans la plaine.

4. Cela tient, sans doute, à l'existence d'un courant marin sud-nord, que M. Toselli m'a signalé, et qui, sous l'influence des vents dominants de l'ouest, a dû contribuer beaucoup à l'ensablement du port; les anciens ne l'auraient pas remarqué.

5. Ce sont ces rectangles noirs éparpillés sur le plan.

6. J'ai donné sur *Soueidieh* quelques impressions, avec vues photographiques, dans le *Tour du Monde* du 25 mars 1905 (où l'on a imprimé par erreur Casios au lieu de Coryphée). Les habitations de cette plaine ne forment pas une agglomération; néanmoins un nom unique les désigne :

grande dans l'antiquité que de nos jours. D'ailleurs, l'enceinte n'en englobait qu'une part insignifiante; Grecs et Romains avaient en vue, non une exploitation agricole, mais l'établissement d'un marché et d'une place forte.

Derrière cette plaine, les premiers contreforts de la montagne marquent un ressaut très accentué, d'une soixantaine de mètres d'élévation[1]; au delà, la pente diminue, tout en restant assez raide[2]. Ce ressaut serait naturellement infranchissable, si trois torrents n'y déterminaient des sillons bien nets. Les deux extrêmes, courant en dehors des murs, sont très visibles sur le plan; celui du milieu, moins considérable et intermittent, car il prend naissance dans la ville même, et non dans les hauteurs de la montagne, franchit le contrefort à côté du troisième, situé à l'est; il est en contre-bas du chemin conduisant aujourd'hui à *Kaboucié;* les deux derniers aboutirent toujours hors de l'enceinte; le premier, à l'ouest, fut dévié par la grande galerie que nous étudierons plus loin.

Moughaier, écrit Bourquenoud; *Moghraragik* (région des grottes), selon la transcription de M. Toselli; il n'y a là guère plus de 150 habitants, presque tous ansariehs, répartis en familles, dont chacune possède un petit enclos.

1. Cf. la photographie, malheureusement trop retouchée, du *Tour du Monde*, p. 141.

2. Longueur maxima de la ville : près de 4 kilomètres; différence d'altitudes : près de 320 mètres; moyenne de pente : 8 °/o.

Ce brusque ressaut séparait la ville basse de la ville haute, celle-ci peut-être moins peuplée, mais d'une superficie incomparablement plus vaste. La longueur totale de l'enceinte, dit Ritter (p. 1249), est de plus de six milles anglais (9,660 mètres); en réalité, je trouve 12 kilomètres 1/2, en tenant compte des moindres sinuosités. Le tracé en a été dessiné de façon à profiter des deux principaux torrents comme d'un fossé naturel, derrière lequel on a adopté le niveau qui offrait les variations les moins soudaines.

Le plan fait voir très clairement ce que Bourquenoud indique en termes confus (p. 413-414) : entre la plaine côtière et *Kaboucié*, la topographie est des plus capricieuses; au-dessus de ce village[1], au contraire, commence une pente générale nord-sud, assez régulière et entaillée seulement par de petits ruisselets parallèles[2].

Nous commencerons par la haute ville, en menant de front l'étude du mur même, des portes et des ouvrages qui défendaient l'enceinte.

On n'entre plus aujourd'hui dans la ville haute par la porte qui était la plus importante dans l'an-

1. Très resserré et peuplé uniformément d'Arméniens (800 habitants environ).

2. On ne saurait rien affirmer de la répartition des demeures antiques dans la haute ville; la présence de quelques inscriptions peu volumineuses, donc faciles à déplacer, que j'ai copiées à *Kaboucié*, ne saurait être un argument. Ce village est en effet très mal situé, dans une sorte d'entonnoir, d'où l'on n'a vue que sur le sud-ouest.

tiquité, je veux dire celle où le torrent médian avait tracé un passage. Le chemin actuel de *Kaboucié* coupe l'enceinte en un point que nous nommerons porte A; c'est ici la porte que Bourquenoud, si je le comprends bien, appelait *Bab-el-Kils*[1]. Comme on le voit par le plan, deux sentiers conduisaient à cette ouverture : l'un (a) y montait en escaliers, à larges degrés inclinés, et partait du faubourg; l'autre (b), taillé plus profondément dans le roc, communiquait avec la porte suivante (B), située plus au nord, après un lacet aujourd'hui encombré de pierrailles. On devine l'utilité de cette disposition : la communication entre les deux quartiers de ville qui avoisinaient respectivement les portes A et B se faisait plus facilement hors des murs que par l'intérieur, où il aurait fallu descendre un ravin abrupt, puis traverser un torrent parfois infranchissable à gué, et dont les violences soudaines ne permettaient pas d'y jeter un pont.

Bab-el-Kils n'est qu'une grande arche s'ouvrant dans le mur d'enceinte et paraissant, au premier coup d'œil, avoir renfermé une porte à coulisse. Bourquenoud a décrit (p. 414) cette particularité curieuse : dans le rocher, à côté du chemin, est

1. Ce qui signifie « porte de la chaux ». Les ruines du périmètre sont pour les habitants une véritable carrière; ils en extraient des blocs, et elles leur fournissent même de la chaux. Au-dessus de la porte en question, j'ai aperçu deux ou trois fours à chaux qui alimentent les entreprises de la plaine.

pratiquée fort habilement une entaille étroite et profonde, dessinant un quart de cercle. Il est vraisemblable qu'elle « servait de point d'appui aux barres de la porte quand on la fermait et de lieu d'entrepôt quand elle était ouverte. Peut-être était-elle destinée à recevoir l'un des battants ». Mais alors que faisait-on de l'autre? Vu la forme de l'entaille, on pouvait y insinuer une barre par un mouvement de rotation; en effet, il s'est produit, au cours des temps, un changement de niveau au passage de la porte. Vers ce point, le mur d'enceinte, dans son état actuel, atteint à l'extérieur cinq mètres et plus au-dessus du sol; le parement intérieur est entièrement caché par les terres alluviales qu'il a arrêtées. A cette entaille, une autre peut-être correspondait en sens inverse dans une partie du roc aujourd'hui enfouie[1].

Ce passage n'était défendu du côté sud que par un redan, qui épousait une saillie du rocher. Quelque 300 mètres plus au nord s'offre alors l'ouverture livrée par le torrent (B). Son lit était taillé dans le roc à cet endroit, et les eaux disparaissaient sous terre. Là était, je crois, la porte que Bourquenoud appelle *Bab-el-Mina*[2] (« porte

1. Je n'ai pu songer à entreprendre, là ou ailleurs, la moindre fouille d'exploration; mes lettres vizirielles ne l'autorisaient pas, et surtout j'en aurais été empêché par un notable tout-puissant, marchand d'antiquités, et qui se réservait le monopole des richesses cachées dans le sol de Séleucie.

2. Toutes ces dénominations : *Bab-el-Mina*, *Bab-el-Kils*,

du port »). Elle est encadrée de deux tours rectangulaires; à côté, une tour isolée, de même forme, et sise à un niveau supérieur, la protégeait, dominant le confluent du torrent ci-dessus et de celui de *Kabaklié*.

Solidement construite, défendue déjà sur le front par une fortification supplémentaire, la porte B l'était encore en arrière par un bâtiment (C) qui, dit Bourquenoud, s'appelle *El-Knissé*[1]. Sa porte d'entrée était au nord-est, et ainsi, pour y pénétrer, les assaillants, ayant déjà forcé la porte B, auraient dû faire le tour de ce petit fort, subissant plus longtemps les coups des défenseurs[2].

A partir de là, le mur d'enceinte revêt un aspect qui appelle, sous la plume de Bourquenoud, la qualification de style *cyclopéen*. C'est en effet l'appareil polygonal irrégulier, en gros blocs, qu'il était facile de se procurer sur place, et qui ne

« porte d'Antioche », « porte du Marché », ont été employées à tort et à travers; les habitants actuels ne s'en servent guère. Le plan d'Allen place la « porte d'Antioche » à deux kilomètres de la ligne des murs, en un point où je n'ai pas remarqué de ruines, pas plus que M. Toselli, qui connaît la contrée depuis plus de quarante ans.

1. P. 416. Ce nom n'était pas davantage employé en 1901; il signifie « l'église », ce qui s'explique par les proportions allongées de l'édifice. Bourquenoud, avec grande raison, y voit une construction militaire; mais on ne saurait avec lui parler d'une tour; c'est un fortin, dont on ne peut aujourd'hui dire la hauteur primitive.

2. Cf. Bourquenoud, p. 416, pour la description des matériaux, et le petit croquis qu'il donne p. 610.

sont d'ailleurs que les deux parements d'un corps formé seulement de petites pierres et de chaux. Que cet appareil remonte aux premiers temps de la ville, au début du IIIe siècle, c'est assurément possible; il ne l'est pas moins qu'il date des Romains, ou même d'une réfection des Byzantins. Le marquis de Vogué en a retrouvé en Syrie bien des exemples, auxquels les inscriptions assignent une date tardive.

Le torrent de *Kabaklié*, qui se tient à une distance moyenne de 300 mètres du mur est, a des rives généralement très escarpées et un lit extrêmement étroit qu'arrivent à obstruer temporairement les énormes blocs qu'il y roule après les averses. La défense naturelle était rassurante sur ce secteur et les fortifications n'avaient pas besoin d'ouvrages multipliés. Pococke dit le contraire, par je ne sais quelle aberration[1]. « Il y a hors des murailles, du côté du levant, une descente rapide d'environ cinquante à soixante pieds de hauteur; mais, comme la ville était extrêmement faible de ce côté-ci, on la fortifia d'une double muraille, dont l'extérieur était bâti de grosses pierres et avait dix pieds d'épaisseur, l'intérieur de pierres de taille, avec des tours carrées, espacées d'environ cinquante pas. » Je n'ai rien constaté de ce

1. *Description de l'Orient et de plusieurs autres contrées*, trad. de l'anglais par M. ***, Paris, 1771, IV, ch. XXII : *De Kepsé ou de l'ancienne Séleucie de Piérie* (extrêmement confus); cf. p. 48.

double mur, et Bourquenoud ne le mentionne pas[1]. En fait de tours, je n'en ai observé qu'une (D), destinée à renforcer l'angle dessiné par le mur, au point où il se rapproche le plus du torrent qui lui sert de fossé. Derrière elle, à quelque 400 mètres, se dresse un promontoire sur lequel s'élevaient des constructions fort ruinées (E), dont on ne saurait dire la destination[2]. Il est peu probable qu'elles aient eu une valeur stratégique.

Le chemin actuel de *Kaboucié* à *Kabaklié* emprunte une ligne de niveau assez régulier; à l'endroit où il franchit le périmètre se rencontrent à terre les débris informes d'une autre porte (F), dite *Bab-el-Haoua* (« porte de l'air »), en raison de la brise fraîche qui y souffle presque constamment. Au delà, la grande muraille semble avoir été l'objet d'importantes réfections, car l'appareil polygonal n'y a plus la même physionomie qu'un peu plus bas. Tout auprès, sur un petit plateau, pour partie artificiellement nivelé, s'élevait une construction qui affectait une forme circulaire, sur soubassement carré (G); de puissantes colonnes

1. Il dit seulement : « ... Jusqu'à *Bab-el-Haoua*, ce n'est plus, pour ainsi dire, qu'une ligne de ruines sur laquelle le voyageur peut marcher commodément. Le ciment m'y parut en maints endroits friable. C'est peut-être une des raisons de tant de décadence » (p. 417). Par places cependant, la paroi est taillée dans le rocher et atteint jusqu'à 4^{m}50 d'élévation.

2. Ce sont celles sans doute que Bourquenoud désigne par ces mots (*ibid.*) : « A quelque distance de là, je découvris les ruines d'un palais, entourées de ronces et d'épines. Le mur inférieur est de style cyclopéen. »

S → N



Mètres

50 1000

0 100 500

de granit, qui y avaient été employées[1], indiquent un édifice d'apparat, palais du souverain, ou temple. Cette dernière hypothèse est plus vraisemblable, et la forme indiquerait l'époque romaine.

A une altitude supérieure de 15 mètres environ, quoique à faible distance, se trouve un autre plateau naturel (H), dont la situation favorable a dû être utilisée pour l'acropole; c'est ce que les habitants appellent *El-Qalât* (le château fort). Ce nom nous est une preuve que les restes ont été jadis beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui, où ils se réduisent à un pan de mur, de forte épaisseur, et aux débris d'un bâtiment rectangulaire. Ce centre de la défense dans la haute ville

1. Bourquenoud en a remarqué trois (p. 420); il n'en demeure plus qu'une en place; les deux autres ont été roulées à *Kaboucié* pour servir à la reconstruction de l'église. Le missionnaire, d'autre part, a laissé quelque confusion se glisser dans ses notes : étant donné son itinéraire, il a commis une interversion entre cette ruine et la suivante (*El-Qalât*). Près de ces colonnes, il y a une cinquantaine d'années, un paysan déterra la statue décapitée, en marbre blanc, d'un personnage « vêtu » (Ritter, p. 1267). C'était sans doute une statue d'empereur, dont on changeait la tête à chaque nouveau règne; la statue fut cassée et servit de matériel de construction, comme toutes les œuvres d'art exhumées à *Soueïdieh*, ainsi irrémédiablement perdues. On regretterait par-dessus tout la statue en bronze de Séleucos, mentionnée par Pline (*H. N.*, XXIV, 73) sans indication de lieu, et qui était attribuée à Bryaxis. « Tout fait penser qu'elle était à Séleucie même, » dit S. Reinach (*Cultes, mythes, loc. cit.*, p. 351).

couvrait à la fois la dépression de *Kaboucié* et la route montagneuse d'Antioche.

Un avant-fort (J), destiné à soutenir une première résistance, avait en outre été bâti, hors de la ville, en murs formidables, au pied du village moderne de *Kabaklié*, à un kilomètre environ de *Bab-el-Haoua;* deux côtés seulement du quadrilatère sont maintenant reconnaissables.

Bourquenoud, dont les orientations sont inexactes, ou tout au moins peu claires, en ce qui concerne les parties les plus élevées de l'enceinte, fixe l'emplacement de l'acropole uniquement sur les deux petits plateaux du sommet (K, L), dominant la vallée, plus large ou moins profonde, par où l'on va sans difficultés d'une tête de torrent à l'autre. Je croirais qu'elle avait une étendue plus considérable et comprenait, outre deux lignes de murs assez espacées pour recevoir des constructions, dont les restes sont encore visibles, trois forteresses principales établies sur les trois plateaux (*El-Qalât* étant le troisième). Ici, il est certain que des tours s'élevaient de distance en distance, mais tel est depuis de longues années l'envahissement des broussailles, qu'on ne peut explorer les ruines de bâtiments et les amoncellements de terre qui les recouvrent. On retrouve du moins, çà et là, de grosses pierres parallélépipédiques qui entraient dans la construction des murs; la taille paraît en avoir été particulièrement soignée du côté de l'acropole.

De là au sud-ouest, le périmètre est par endroits plus difficile à suivre; sur certains points, le roc lui-même a été taillé en muraille; ailleurs, le rempart a notablement souffert du voisinage de *Kaboucié*, dont les habitants arrachent sans cesse des blocs à l'enceinte pour élever leurs demeures. C'est généralement une simple trace qu'il est permis d'observer[1]. A son extrémité sud-ouest, le mur descend en droite ligne la déclivité rapide du Coryphée; arrivé au pied, il franchit (en MM) l'ancien lit du torrent de *Kaboucié* avant sa déviation, puis serpente encore au flanc du coteau qui fait vis-à-vis, et vient buter (en N) contre le pourtour du port intérieur. De là jusqu'à la mer, les contreforts de la montagne sont une protection suffisante.

Il importe de remarquer que la ville basse et la haute ville étaient entièrement séparées et que, la première une fois prise, un nouvel assaut était indispensable pour s'emparer de l'autre. Les dernières pentes du Coryphée, devant la plaine, sont, ai-je dit, extrêmement abruptes, inaccessibles; en

1. Parvenu là, j'ai beaucoup de peine à me reconnaître dans la description de Bourquenoud; son récit saute d'un sujet à l'autre, et ses transitions ne permettent de rien comprendre à l'itinéraire qu'il a suivi. Il semble du moins que, de son temps, les restes des constructions antiques étaient beaucoup plus considérables que lorsque je les visitai. Il signale que « dans l'espace intermédiaire entre le sommet et la demi-lune (où était creusé le port), un monceau informe de ruines semble annoncer qu'il y avait là une tour » (p. 423). Je n'ai rien vu de tel.

un point, cependant, il a paru nécessaire d'ajouter à la défense naturelle. Les voyageurs qui m'ont précédé n'ont pas remarqué que, vers l'endroit où l'enceinte se rapproche le plus du torrent de *Kaboucié*, soit en O, elle bifurque : l'un des deux murs poursuit à peu près directement vers le port; l'autre, d'un type presque pareil, s'en détourne vers le midi et semble devoir rejoindre la porte A; je ne sais pourquoi, un peu plus loin, il se coude brusquement à angle droit et cesse bientôt après. Il y avait là un barrage de deuxième ligne. Quant aux ruines informes, un peu en contre-bas (P), dont on pillait justement devant mes yeux les grosses pierres de taille, elles n'ont pu avoir, vu leur position, non dominante, dominée, une utilité stratégique.

Le passage entre les deux villes s'opérait par un unique sentier que Bourquenoud a très exactement reconnu pour le chemin indiqué par Polybe, et qui ne se trouvait jusqu'ici marqué sur aucun plan; on en peut suivre maintenant les méandres, qui répondent parfaitement à la description de l'auteur grec. Cette voie est en effet taillée de main d'homme; les degrés se succèdent à des distances inégales, et le relief impose les plus capricieux détours, jusqu'à ce que la pente devienne franchissable. A cet endroit, un nouvel obstacle devait être dressé. On ne voit pas bien si un parapet couronnait la crête du précipice; mais, du moins, il y avait là une porte fortifiée

(R). On y remarque encore de gros blocs taillés; par intervalles, ils semblent former un corps de muraille, qu'on dirait élevé à sec, sans chaux ni ciment quelconque; cette ligne de fortification pouvait faire front sur près de 500 mètres. Puis le chemin, qui devait en gros se confondre avec celui d'aujourd'hui, se prolongeait devant un poste militaire que signalent quelques ruines (S), et, au delà, entre une construction rectangulaire (T) et un mur terminé dans le haut par un bastion carré (V).

Passons maintenant à la ville inférieure, où l'on arrivait d'Antioche, en plaine, par une voie pavée dont le dallage subsiste encore de loin en loin.

Au départ du rocher, au midi, l'enceinte, poursuivant vers le port, décrit d'une façon générale une demi-circonférence; les murs se réduisent aujourd'hui à une ligne de décombres; mais celle-ci est très nettement marquée, parce que les habitants de *Moghragagik* l'ont conservée en bordure du chemin principal qui relie leurs petites propriétés. Certainement, ce secteur était des plus solidement fortifiés, parce que la ville était de ce côté très vulnérable; les murs forment des coudes, des angles brusques qui montrent qu'on avait multiplié les bastions, les points d'observation et de défense rayonnante. Le réduit principal est un monticule, dont le contour est épousé par la ligne des murs; puis celle-ci vient longer le port intérieur et border le chenal qui condui-

sait à l'avant-port et à la mer; une forte tour (Y) dominait tout le bassin au sud (fig. 1).

L'unique porte (Z) entre le port et le rocher[1] était exceptionnellement puissante, du moins dans son dernier état, comme le montre le plan que j'en ai levé[2]. Les hachures indiquent les pans de

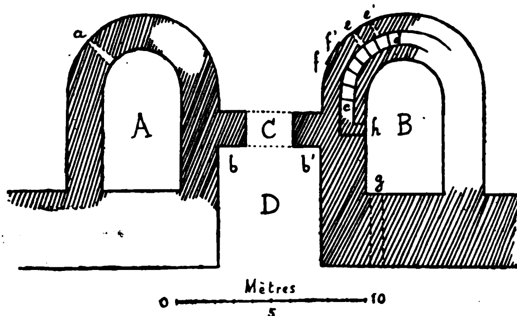


Fig. 1. — Séleucie de Piérie. Porte du Marché.

murailles dont il reste au moins des traces sur le sol. L'enceinte elle-même mesurait là environ 4 mètres d'épaisseur; elle s'interrompait, laissant

1. Bourquenoud la décrit trop brièvement : « ... une haute construction cintrée, dont l'arcade couvre le sol de ses débris; les murailles de soutien subsistent encore en partie. » Il l'avait entendu appeler *Bab-Antakié.* D'autres disent « porte du Marché »; nous retiendrons ce dernier terme, qui ne prête à aucune équivoque.

2. Il y a naturellement un peu d'approximation dans quelques-unes des mesures, car l'ensemble est passablement ruiné, et l'éboulement des pierres, la libre croissance des broussailles me causaient bien des difficultés.

une ouverture (D) de $5^{m}50$, surmontée d'une voûte dont on ne voit plus que l'amorce au flanc de la tour A. Ce passage entre les tours était resserré de moitié (en C) par deux puissants contreforts (b, b'). Les tours étaient construites en gros blocs taillés mesurant en moyenne $0^{m}50$ de hauteur et largeur sur une longueur double. Elles n'étaient point semblables : B, plus massive, offrait dans son épaisseur un étroit escalier (c, d), dont il subsiste quelques marches, où l'on accédait sans doute par la porte basse (h), et prenant jour sur l'extérieur par de petites meurtrières. Tout auprès des deux qui subsistent (e, e'), j'ai observé la base d'un pilastre (f, f'), et ses deux arêtes étaient visibles jusqu'au sommet de la partie encore debout de la tour B, atteignant à 7 mètres à peu près; il faut en conclure que j'avais devant moi la base même de la tour, et que le niveau du sol, en cet endroit, ne s'est guère exhaussé. Entre la ville et la chambre pratiquée dans la tour, il devait y avoir un couloir de communication; mais je n'en ai pu apercevoir qu'une extrémité voûtée (en g). Quant à la tour A, je ne sais par où l'on en gagnait les étages supérieurs; c'était peut-être par la tour voisine; je n'ai remarqué qu'une meurtrière (a) s'ouvrant de quelque 70 centimètres sur l'intérieur, de 12 à 15 seulement sur la campagne. Cette dernière tour est, du reste, bien plus ruinée que la tour B.

A l'intérieur de la basse, comme de la haute

ville, on avait édifié bon nombre de monuments[1], dont il ne subsiste à peu près rien. Selon Bourquenoud (p. 584), « non loin du port [à l'est] s'élève, en forme de colonne, une construction de briques et de ciment, perforée dans le sens vertical. Elle faisait sans doute partie de quelque appareil hydraulique, et je crus reconnaître près d'elle les traces d'un bassin destiné à fournir les vaisseaux d'eau douce ». L'hypothèse est douteuse, car cette ruine appartient à un vaste ensemble de décombres (Γ), en partie déblayé pour une plantation de mûriers, et d'où l'on a retiré une grande quantité de débris d'œuvres d'art qui ont été dispersés : des statues[2], des basreliefs et des colonnes de grandes dimensions, en marbre vert, qui permettent de s'imaginer quelque grande rue centrale à ἔμβολος, à la mode syrienne, ou de songer aux portiques qui entouraient l'agora, forcément voisine du port. Bourquenoud signale aussi, « sur le bord immédiat du port, plusieurs magasins en voûte, qui devaient servir d'entrepôts pour les marchandises ». Ils ont depuis lors disparu; peut-être étaient-ce plu-

1. Polybe déjà, à propos du siège, y fait allusion (V, 59) : κεκόσμηται δὲ καὶ ναοῖς καὶ ταῖς τῶν οἰκοδομημάτων κατασκευαῖς ἐκπρεπῶς.

2. Le dieu-fleuve était encore, en 1901, au même endroit qu'au temps de Bourquenoud; je l'ai publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, Mémoires 1901 [1903], p. 117 et suiv.

tôt des νεώσοικοι pour l'hivernage des vaisseaux de guerre[1].

Dans la ville même on a retrouvé, toujours vers le même endroit, quelques cippes funéraires; mais ce sont des exceptions rares; les tombeaux étaient en dehors des murs, tout près du périmètre. Il y avait surtout deux nécropoles, l'une au sud, dans le voisinage de *Bab-el-Kils*, la seconde de part et d'autre du grand canal de déviation; enfin, quelques tombes étaient en bordure du chemin de *Kabaklié* à *Kaboucié*. Bourquenond a décrit longuement[2] les grottes funéraires : ce sont généralement des chambres voûtées, creusées dans le roc, entourées de sarcophages façonnés de même, et au-dessus desquels la pierre s'évide en *arcosolium*.

Une imagination en délire peut seule chercher dans les plus spacieuses et les plus régulièrement disposées les « tombeaux des rois » (Δ)[3]. Elles sont à peu près dépourvues du moindre ornement[4] et très certainement de basse époque

1. Ou bien ce seraient les seuls vestiges connus des ἀποστάσεις, ἐξαιρέσεις, *receptacula*, mentionnés par les auteurs; cf. Ardaillon, *op. laud.*, p. 59 et suiv. — Signalons particulièrement les magasins voûtés de Césarée en Palestine (Ios., *Bell. Iud.*, I, xxi, 7, Niese).

2. P. 598-605; développements aventureux sur le « style phénicien de l'immense majorité de la nécropole ».

3. Cf. Bartlett, ap. Carne, *Syria*, II, p. 76.

4. Rares exceptions, citées par Perdrizet et Fossey (*Bull. corr. hell.*, XXI (1897), p. 78, 86).

romaine[1]; encore la paléographie d'une inscription mutilée, dans le tympan d'un fronton, — à défaut du texte, très douteux, — supposerait-elle les IVe-Ve siècles.

Au sud-est, les sarcophages à l'air libre prédominaient sur les grottes; souvent aussi, ils étaient simplement creusés dans la roche, et on posait au-dessus un couvercle mobile. Pas de marbre, rien que la pierre du Coryphée, géométriquement ravalée et n'offrant que des moulures insignifiantes[2].

Les marins de la flotte de Misène paraissent avoir été enterrés près de l'enceinte et au pied du rocher[3].

Cette double nécropole n'en ferait qu'une sans l'interruption qu'elle subit dans la ville basse; le grand ressaut du Coryphée a pourtant aussi été entaillé; mais ces autres grottes servaient de demeures à des vivants, non aux morts; l'une d'elles, auprès de l'escalier en zigzags, est bien curieuse (Π) (fig. 2) et remonte sans doute aux

1. Païennes peut-être à l'origine, puisque, sur l'une d'elles, on a vu un « repas funèbre » (*ibid.*).

2. Guirlandes banales, bucrânes grossiers; voir des spécimens dans Bourquenoud, p. 603, et Chesney, *Expedition for the Survey of Euphrates*, Londres, 1850, I, p. 430. Sur une hauteur, un ensemble de ruines (Λ) marque peut-être des tombeaux construits comme des mausolées ou un sanctuaire suburbain.

3. En Ξ, où M. Toselli me dit qu'ont été trouvés les cippes publiés par Perdrizet et Fossey.

temps héroïques du christianisme. Elle servait d'église; un artisan y a sculpté au ciseau une véritable chaire (d), où le prêtre accédait par une ouverture surbaissée (c), au sommet d'un escalier (de bois?) appliqué contre la paroi, selon la rainure qui s'y voit encore (a, b). A gauche de

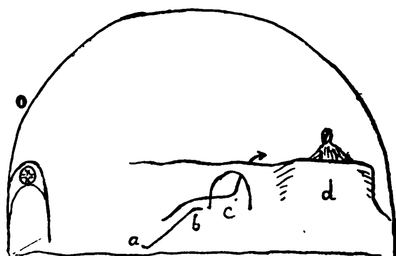


Fig. 2. — Séleucie de Piérie. Église dans une grotte.

cette chambre, une porte, surmontée d'une croix, conduit à une autre pièce, où se trouve un *arcosolium;* mais aucune cavité n'est creusée au-dessous, et la destination nous échappe.

De la ville marchande, il reste à étudier l'essentiel, le port. Celui que nous voyons est-il bien le port primitif[1]? Très vraisemblablement non.

1. Il devait être assez étroit à l'origine. Cf. le papyrus de Gourob, col. II, 18-19 : ... [ἐμ]βάντες εἰς τοσαύτας ὅσας ἤμελλ(ε)ν ὁ ἐν Σελευκεί[αι λ]ιμὴν δέξασθαι. Il est bien tentant de rapprocher col. I, 24, et col. II, 4-5 : [... ἔχοντες πέντ]ε σκάφη ..... παρεκόμισαν εἰς Σελεύκειαν. Cinq navires seulement pour affronter un port qui était au pouvoir de l'adversaire ! Peut-être ne contenait-il à ce moment aucun bâtiment de guerre syrien.

Détail où personne encore ne s'était arrêté[1], au point où le mur touche à la périphérie du bassin, un deuxième rempart (Σ), non moins solide, s'en détache et se profile perpendiculairement à la mer; deux tours ruinées rectangulaires (c, d) y étaient accolées; peut-être même y en avait-il d'autres plus loin, mais elles ne sont pas visibles. Une seconde ligne de murs enfin (Σ') parait avoir été construite à 100 mètres en arrière. Ces deux murs ne sont point exactement parallèles, mais au contraire convergent vers la mer. M. Toselli suppose qu'ils encadraient l'ancienne entrée du port. C'est possible, même probable; le terrain, en cet endroit, accuse une dépression où s'est creusé un petit cours d'eau intermittent et sinueux qui forme devant la mer une lagune.

Une autre hypothèse de M. Toselli rendrait compte de l'existence d'un petit mur (Φ), sans cela peu explicable. Il pense qu'aux premiers temps, peut-être même encore lors du siège de 219, le port occupait un bas-fond qui, aujourd'hui, a la cote d'altitude la plus faible de toute cette région et forme un marécage, où les eaux jaillissent du sol et se déversent par un petit émissaire, que les habitants doivent souvent remettre en état; le mur Φ en aurait été la limite nord et il aurait eu pour borne sud un autre rempart, hors

1. Pococke (*ibid.*, p. 51) dit seulement : « Ce bassin [le port intérieur] était fortifié du côté du midi par une muraille d'environ un demi-stade de longueur, flanqué de tours de distance en distance. » L'interprétation n'a guère de sens.

de la dernière enceinte, et dont on voit les restes en Ψ. Pour étendre le bassin vers l'ouest, il aurait fallu au contraire enlever un cube de terre dont les déblais auraient précisément produit le mamelon X. Le chenal ΣΣ', fâcheusement orienté, dut être ensablé de bonne heure, mais on ne saurait certes dire quand et alors fut pratiqué celui dont le plan donne la physionomie (fig. 3)[1].

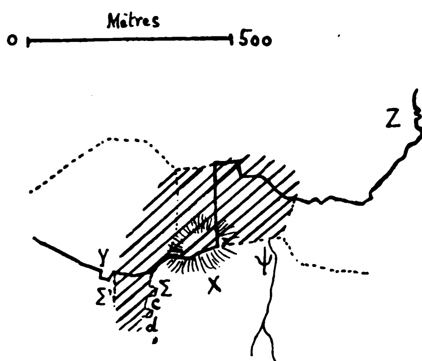


Fig. 3. — Séleucie de Piérie. Ancien port (?).

Un bâtiment qui arrivait à Séleucie pénétrait d'abord dans ce qu'on nomme le port extérieur (Ω), simple relais aux jours de gros temps, dont nous ne pouvons connaître la longueur exacte, mais seulement la largeur[2]. Il était bordé par

1. Par erreur, on a oublié d'y porter le signe Φ; le lecteur le restituera sans peine, à l'opposé de X dont le séparent les hachures.

2. Allen l'a exagérée; elle n'est que de 130 à 140 mètres. On n'oserait préciser davantage, l'action destructive des

deux môles (χώματα, χηλαί) d'une dizaine de mètres de large; on suit le môle sud sur une longueur de 100 mètres environ; c'est de là, dans la tradition, que saint Paul fit voile vers l'Occident. Ce môle est composé de blocs formidables, tirés du rocher voisin; quelques-uns ont près de 8 mètres de long; ils étaient reliés par des crampons de fer, dont on voit encore par endroits les traces marquées par la rouille.

A l'entrée du goulet se trouve, au midi, un rocher évidé en une salle oblongue de 3 mètres sur 12 (e), dont la voûte est soutenue par des colonnes, et où logeaient, je pense, les hommes qui gardaient les portes (κλεῖθρα, στόματα). De l'autre côté, au pied de la montagne, deux groupes d'édifices ruinés, ayant eu une destination analogue ou servi de bureau de douane; peut-être aussi y avait-il là un poste militaire en observation, ou encore un phare élevé à l'époque romaine. En outre, des débris de marbres et de mosaïques supposent un édifice plus luxueux, probablement une église byzantine.

flots a noyé le môle nord sous un amoncellement de graviers. Cette largeur était suffisante : il ne s'agissait pas de donner asile à de nombreuses flottilles, encore moins d'offrir aux vents un large entonnoir. De plus, il fallait pouvoir fermer le port; on trouve dans les auteurs cette expression de λιμὴν κλειστός (Ardaillon, *op. laud.*, p. 33 et suiv.). L'opération se faisait sans doute à Séleucie au fond de l'avant-port, au moyen de chaînes tendues à l'entrée du goulet. Cette question est d'ailleurs liée à celle des écluses; voir *infrà*.

Un chenal coudé, long d'environ 800 mètres, conduisait au port intérieur, au port proprement dit; il est aujourd'hui presque entièrement comblé par les alluvions qu'ont déposées les eaux du canal de déviation. Quant au port, c'est un marécage qui ne sèche jamais complètement. A l'ouest subsiste la muraille qui le délimitait; au nord, il était, comme le chenal, en contre-bas de la montagne entaillée; à l'est seulement pouvaient se trouver les quais et les magasins.

Le port, sous sa forme dernière, avait une superficie de 16 ares environ. Chesney a émis à son sujet, sans la développer[1], une hypothèse qui mérite qu'on s'y arrête. Il a remarqué, à l'entrée du canal, des traces de gonds; elles ne sont plus visibles, mais cela ne suffit pas à ruiner les allégations d'un observateur consciencieux comme lui. Il en a conclu que le port de Séleucie, au moins dans les premiers temps, était à écluses, et qu'ainsi on pouvait ne point s'inquiéter trop des alluvions, puisqu'il était loisible de mettre le port à sec et de refouler les détritus par une chasse d'eau.

La conjecture est hardie; mais nous savons si peu de chose des ports anciens[2] qu'on n'ose l'écar-

1. Cf. *Nouvelles Annales des voyages et des sciences géographiques*, publ. p. Eyriès, A. de Humboldt, etc., 1839, II, p. 48-9 et 55.

2. Voir les rares données qu'a pu recueillir Ardaillon, *op. laud.*

ter *a priori*. Assurément, ces traces de gonds sont susceptibles d'une autre explication; elles attestent peut-être un simple barrage établi dans un intérêt de police et de surveillance douanière. D'autre part, la différence de niveau entre la plaine côtière et la Méditerranée, sans être considérable[1], est assez sensible pour servir d'argument au lieu de soulever une objection. On comprendrait alors la trompeuse sécurité dont les Séleucides se seraient quelque temps bercés; le torrent de *Kaboucié* avait son débouché normal sur le port même; en hiver, les pluies de la montagne s'y déversaient; quand cet apport devenait trop considérable, on lui donnait par l'ouverture ouest un écoulement vers la Méditerranée. Non seulement on s'en garait, on en tirait parti. Mais on n'avait compté que sur les eaux du torrent, non sur les alluvions qu'il charriait avec elles et qui obligèrent à entreprendre le grand canal de déviation.

D'un autre côté, nous avons l'indice de travaux hydrauliques fort importants, qui amenaient à la

1. Il est fort possible qu'elle ait diminué au cours des temps. Dans une conférence à l'Institut allemand d'Athènes (*Ath. Mitth.*, XXIX (1904), p. 340-363), Ph. Negris a démontré, par des faits très soigneusement notés, qu'il se produit dans tout le bassin oriental de la Méditerranée un mouvement ascensionnel, lent, mais continu, de la mer, qui, depuis l'antiquité, a recouvert les restes de nombre d'édifices construits sur le rivage. Cette élévation, dans la Grèce propre, aurait atteint environ un mètre par millénaire. Est-il téméraire de supposer que la côte syrienne ne resta pas en dehors de ce phénomène?

ville basse des quantités d'eau bien supérieures aux nécessités de sa consommation. Vers l'extrémité de la nécropole du sud-est se trouve une vaste grotte naturelle (g), où des habitants de la plaine déclarèrent à M. Toselli qu'ayant creusé jusqu'à une profondeur de plus de 4 mètres (à la recherche de quelque « trésor »), ils étaient tombés sur un volume d'eau énorme qui prenait la direction du port[1]. Une source jaillit au-dessous de la porte A, une seconde plus près du port, et l'on en voit sourdre deux autres, maintenant encore, à l'intérieur de la périphérie même de ce grand bassin, dont le réservoir s'alimentait ainsi automatiquement. Enfin, de prodigieuses quantités de liquide se réunissent dans une grande caverne naturelle que Bourquenoud a visitée et décrite (p. 607-9) ; elle est en dehors du plan, au lieu dit *Ciaverlik* (h), à un bon kilomètre du *Dehliz*, et les eaux franchissent ce dernier, après une longue canalisation souterraine, par un large aqueduc (i) jeté sur la tranchée près des « tombeaux des rois », et que les voyageurs ont pris pour un pont antique, parce qu'actuellement il n'est plus en effet qu'une passerelle[2].

Nous avons quelques données un peu vagues

1. Je ne sais où il peut se perdre aujourd'hui.

2. Bourquenoud a entrevu la vérité ; il suppose l'existence de l'aqueduc qu'il n'a pas su reconnaître. Quant aux peintures qu'il distingue sur le roc, dans la caverne même, elles ont souffert au point qu'on remarque seulement des traces de couleurs.

sur les améliorations apportées au port; dans les dernières années de Dioclétien[1], une cohorte était occupée à l'approfondir[2]. Peut-être se bornat-elle à enlever les alluvions qu'avait entraînées le torrent; cependant, il est plus probable que déjà elle commençait le travail[3] attesté par plusieurs historiens pour une date ultérieure[4]; les sources

1. Cette date approximative résulte d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, VIII, 6, 8).

2. On connaît l'épisode où elle joue le rôle principal : les soldats, se plaignant de surmenage, acclamèrent empereur leur tribun Eugène; comme il résistait, ils le menacèrent de le faire périr; par crainte, il céda. Alors, ils le revêtirent d'un manteau de pourpre enlevé à la statue d'un dieu, dans un temple voisin. Ce nouveau gouvernement s'en fut à Antioche, pillant les villages sur le chemin. Le soir même, la population de la capitale taillait en pièces dans les rues ces 500 hommes, complètement ivres. Et l'affaire n'eut pas d'autres suites, sauf que Dioclétien, dans les deux villes, fit exécuter nombre de notables comme suspects (Liban., XI (*Antioch.*), 159, p. 324 R = I, p. 489 F; XIX (*ad Theod., de sedit.*), 45, p. 644 R = II, p. 405 F; XX (*post reconc.*), 18, p. 661 R = II, p. 429 F).

3. Voici les termes de Libanios, XI, 159 : ταξίαρχος ἐν Σελευκείᾳ διέτριβε τῷ λιμένι τὸν εἴσπλουν ἀπεργαζόμενος βαθύν; XX, 18 : ... στρατιωτῶν οἷς ἔργον ἦν βαθὺ ποιεῖν ... τῷ λιμένι τὸ στόμα. Ces derniers mots ne peuvent guère désigner l'avant-port; peut-être s'appliquent-ils au chenal intermédiaire; Constance se serait ensuite occupé du port lui-même.

4. Ritter (p. 1240) dit que le port fut *ungemein erweitert* (élargi), s'autorisant de Théophane (p. 57, Bonn). Ce dernier s'exprime sans précision : Τούτῳ τῷ ἔτει (dixième année de Constance II = 346) Κονστάντιος τὸν ἐν Σελευκείᾳ τῆς Συρίας λιμένα πεποίηκε, ὄρος ἐπὶ πολὺ διατεμὼν καὶ τὴν πόλιν ἀνῳκοδόμησεν. Saint Jérôme (*Patr. lat.*, XXVII, p. 683) est aussi vague : *Magnis rei publicae impensis in Seleucia Syriae portus effec-*

du IVe siècle ont généralement peu de rigueur, et il y a quelque danger à les interpréter littéralement; peut-être malgré tout n'a-t-on pas tiré un parti suffisant de la *Descriptio orbis sub Constantio scripta*[1]. Ce n'est pas en surface que Constance fit entailler le roc (il y eût eu trop de travail pour l'avantage à obtenir), mais en profondeur, et il *introduisit la mer* lorsque le niveau en eut été atteint. Séleucie transformait en vrai port maritime son port d'eau douce à écluses; la navigation en était accélérée. Cette hypothèse a l'avantage de motiver l'approfondissement du port, autrement sans grande utilité; le tirant d'eau des bâtiments n'avait pas tellement augmenté depuis la fondation de la ville.

En outre, s'il ne s'était agi que d'enlever de la vase, du limon et des cailloux, autrement dit de

tus. Julien également (*Orat. in Const.*, 40) : λιμένας εὐόρμους τοῖς καταίρουσι (à destination d'Antioche) παρασχόντα · τέως δὲ οὐδὲ παραπλεῖν ἀσφαλὲς ἀκίνδυνον ἐδόκει. La suite donnerait à penser que Constance, sur toute la côte syrienne, fit enlever les rochers qui entravaient la navigation.

1. Mai, *Classic. auctor. e Vatican. codd. ed.*, III, 17, p. 394 : *Deinde Seleucia ciuitas magna, quae omnia bona suscipit, et ipsa similiter praedictae Antiochiae mittit. Quam ob rem Constantius Imp. maximum montem secauit et* introducens mare *fecit portum bonum et magnum, ubi uenientes naues saluantur*. Faut-il supposer qu'il fut fait alors un port entièrement nouveau, Séleucie n'ayant jusque-là que le petit bassin débouchant plus au sud entre Σ et Σ'? C'est fort peu admissible, étant donné la tâche énorme que représentait le creusement du canal de déviation, achevé depuis longtemps, et que ne méritait pas une rade exiguë.

nettoyer le fond, cette besogne n'aurait pas duré plus de trente ans, alors que toute une cohorte y était occupée, et l'entreprise en aurait été faite sans doute plus tôt, dès l'achèvement de la galerie, qui, depuis plus d'un siècle, supprimait les chances d'ensablement du fait de la montagne.

Conjectures en somme, je le répète, et que je ne voudrais ni soutenir énergiquement ni repousser[1].

Un tel travail n'était pas plus gigantesque[2] que l'exécution du grand canal, tunnel ou tranchée que les Syriens appellent le *Dehliz*, le *Culvert* de Chesney. A quand remonte-t-il? Les premiers Séleucides ne l'ont sûrement pas entrepris; il fallait du temps pour en reconnaître la nécessité[3],

1. Dans les amoncellements de sables qui ont recouvert l'antique bassin, on a retrouvé surtout, et en quantité, des clous et têtes de clous en cuivre, des hameçons en bronze, rien d'ailleurs qui semble avoir été amené par un courant d'eau douce. Mais il n'y a pas là de difficulté véritable à l'encontre de la théorie que j'ai exposée.

2. Et les gens du port y avaient acquis une habileté particulière. C'est parmi eux sans doute que se recruta cette *Seleucena classis*, mise en 369/370 à la disposition du comte d'Orient *ad auxilium purgandi Orontis*, que mentionne une constitution de Valentinien et Valens (Cod. Iust., XI, 13, *de classicis*, éd. Krüger = C. Theod., X, 23[1], éd. Mommsen). Ce texte donne à penser que, malgré le nouvel aménagement du port voisin, on continuait à vouloir utiliser l'Oronte inférieur pour la navigation.

3. La topographie de Séleucie est à ce point accidentée que les eaux y circulent un peu partout en abondance et qu'il fallait, du nord au sud, pour les empêcher de trop

du temps pour en arrêter le tracé, du temps pour l'accomplir; le dernier siècle de cette dynastie n'est marqué que par des guerres et des troubles, et elle ne disposait pas des ressources prodigieuses que procurait la main-d'œuvre légionnaire. C'est sûrement un travail romain.

Chesney, Allen, Yates[1] se sont efforcés d'en mesurer les différentes parties et de donner une longueur totale en additionnant ces chiffres partiels[2]. Ce procédé conduit à des erreurs assez graves, parce que la circulation n'est pas partout aisée dans les tranchées, surtout dans les tunnels, obscurs, encombrés de gros blocs et n'offrant pour chemin qu'un roc poli, humide et glissant. Un plan d'ensemble de la région pouvait seul nous renseigner; le nôtre accuse une distance de 1300 mètres, à peu de chose près, entre les deux extrémités.

raviner, leur procurer un écoulement. Pococke signale (*ibid.*, p. 50) ce fait « qu'on avait pratiqué à quelque distance des murailles des égouts voûtés, qui allaient en s'élargissant, et qui étaient remplis de grosses pierres, donnant passage, à l'eau sans qu'il fût possible d'en profiter pour surprendre la ville. » Je n'ai rien remarqué des égouts en question du côté est, où il dit en avoir vus; mais on en peut suivre dans le voisinage de la porte A; ils sont en grosses pierres de taille, posées alternativement de champ et en délit.

1. *Museum of classical antiquities* de Falkener, VI (1852), p. 118.

2. Cf. Ritter, p. 1256 et suiv., qui a utilisé ces données. Chesney trouve 3016 pieds (= 920 mètres); Allen arrive à une estimation de 1200 pas.

Dans la partie supérieure, le canal commence immédiatement au-dessous d'un barrage colossal (j) établi en travers de la vallée, mais avec une certaine obliquité; il est fait de moellons revêtus d'énormes pierres de taille. De puissants blocs de roches se trouvent encore arrêtés en amont; le tout brise la force du courant et le dévie vers l'ouest. Il fallait prévoir la faculté pour l'ennemi de rompre cette digue, qui est en dehors de la ville, et d'embourber celle-ci sous l'amas, déchaîné subitement, des alluvions accumulées. Aussi, sur un monticule voisin, avait-on aposté un corps de troupes dans un fortin, dont il reste des soubassements de murailles (l); même en temps de paix, du reste, il convenait de surveiller le barrage.

Les mesures de Chesney, Allen, ai-je dit, sont approximatives; on peut cependant s'en servir pour chaque section prise à part. La première (en partant du nord) est un tunnel d'environ 130 mètres de long[1] et 7 de haut; la largeur, comme sur toute l'étendue du *Dehliz*, se maintient entre 6 et 7 mètres. Au milieu est un canal qui, plus loin, s'appuie à la paroi de gauche et qui suffirait, aux périodes de basses eaux, pour les recueillir entièrement. De la sorte, il était possible, dans la saison d'été, de circuler dans le *Dehliz* à pied sec. Suit un espace couvert de

1. Cf. *Tour du Monde, loc. cit.*, p. 133.

80 mètres, dont les tranchées verticales atteignent jusqu'à près de 50 mètres. Ensuite, nouveau tunnel beaucoup plus court, à l'entrée duquel conduisait un escalier taillé dans le roc, dont les dernières marches inférieures sont depuis longtemps invisibles[1]. Il est très curieux que les détritus arrachés à la montagne ne se soient pas arrêtés dans le canal et n'aient pas obstrué les tunnels; sans doute des précipitations plus violentes les entraînaient par intervalles jusqu'au rivage.

Quelque 300 mètres plus loin, on passe sous l'aqueduc de *Ciaverlik;* la pente devient alors beaucoup plus rapide. Au sommet de la paroi à ciel ouvert[2] se trouve l'inscription qui marque le point de départ des travaux accomplis par un détachement de la légion IV[e] (Scythique), sous le centurion Caesius Priscus[3]. Du même endroit partait (ὅ[θ]εν ἀρ[χή]) en sens inverse une autre équipe[4].

1. Cf. Chesney, *Exped.*, p. 431; Allen (*Journal of the R. Geogr. Soc.*, XXII (1853) donne, p. 160, une coupe de cette partie du *Culvert*. Des dessins, un peu approximatifs, ont été publiés par Holt Yates, dans le *Museum of classical antiquities* de Falkener, VI (1852), p. 119 à 123.

2. *Tour du Monde*, *ibid.*, p. 140.

3. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 166.

4. L'inscription, qui m'a échappé, est connue par une copie de Pococke (*Corp. inscr. gr.*, 4461) et une de Renan (Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2715), certainement préférable. La lecture de ce dernier à la ligne 3 ([να]υάρχου) reste néanmoins douteuse (Pococke ΥπΑΡΧΟΥ). Si elle est exacte, elle montre la participation des *classiarii* au travail. Le Germanus qui y est cité était le chef de toute la flottille

800 mètres environ après l'entrée, la paroi de gauche, par suite de la déclivité du Coryphée, s'abaisse presque jusqu'au niveau du canal, qui forme en cet endroit un coude prononcé vers l'ouest. C'est là que, lors de l'invasion musulmane, dit-on, fut pratiquée une ouverture depuis lors restée béante (m), afin d'obstruer l'entrée du port. Une bonne partie, sinon la totalité des décombres, s'échappe encore par cette voie; pour éviter la malaria et l'inondation de leurs champs, les habitants actuels s'efforcent sans cesse de maintenir un chenal à travers cet amas rocailleux. Aussi, à l'extrémité inférieure du *Dehliz* (n), les eaux ne jaillissent plus par la brèche qui s'ouvre à une dizaine de mètres au-dessus du rivage, dominant d'anciennes alluvions qui sont aujourd'hui couvertes de plantations de mûriers.

A mi-distance entre cet orifice et la brèche ci-dessus mentionnée, on passe sous un arc ruiné, dont on ne saurait dire s'il supportait une passerelle au-dessus de l'abîme ou n'était qu'un ornement. A côté se lit l'inscription latine que j'ai partiellement déchiffrée[1]; elle rappelle encore la légion IVe Scythique et nomme en outre la XVIe *Flauia Firma*, aux environs de l'an 149. Le nom

(misénate?) détachée à Séleucie, et Lucillius un *centurio classicus*, car les *classiarii* étaient groupés *centuriatim* dans leurs occupations à terre (cf. ma *Flotte de Misène*, Paris, 1896, p. 144). Lucillius s'oppose ainsi très bien à l'hécatontarque Priscus.

1. *Bull. corr. hell.*, XXVI (1902), p. 165.

d'Antonin le Pieux figure aussi dans une autre inscription[1] gravée auprès de celle de Priscus. Donc c'est sous ce règne que les travaux furent poussés le plus activement; mais ils commencèrent au temps de Vespasien et de Titus[2].

Et le grand barrage continue encore son office; les eaux du torrent n'ont jamais cessé, de mémoire d'habitant, de prendre la direction de la galerie, épargnant l'emplacement de la basse ville et du port, sinon du chenal qui y conduisait[3].

Il n'est pas hors de propos, pour terminer, de

1. *Corp. inscr. lat.*, III, 189; c'est tout ce qu'on a pu y reconnaître. Un autre texte tout voisin (Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1837, d'après Pococke) rappellerait la participation d'une *uexillatio* de la *leg. X F[retensis]*; cf. 2117 = *Corp. inscr. lat.* III, 190 = 6045.

2. A l'entrée du canal : DIVVS VESPASIANVS | ET DIVVS TITVS | F. C. (*Corp. inscr. lat.*, III, 6702). Perdrizet (*Rev. archéol.*, 1898, I, p. 47-8) a écrit que cette date est celle du creusement entier de la tranchée et que « l'inscription en l'honneur d'Antonin (Waddington, 1836) a rapport non à la tranchée même, mais à un pont jeté en cet endroit par-dessus la tranchée ». On n'avait pas reconnu alors qu'il y a deux inscriptions au lieu d'une en l'honneur d'Antonin; je n'en ai vu qu'une, mais qui ne porte certainement pas les mentions communes à plusieurs lectures de l'autre (également gravée *in arcu*, maintenant détruit). La commémoration était plus naturelle en un endroit exposé aux regards. L'inscription de Caesius Priscus est d'une paléographie qui suppose le IIe siècle plutôt que le Ier, et enfin les événements de Judée ont dû retenir longtemps loin de Séleucie les gros contingents des légions *IV Scyth.* et *X Fret.*, nécessaires à l'exécution d'un si énorme travail.

3. Bourquenoud fait erreur en exprimant l'idée contraire (p. 590).

jeter un coup d'œil hors de la ville. Le voyageur Eusèbe de Salle[1] signale à l'est, au bord de la petite rivière le Coryphée, les ruines d'un cirque, ou plutôt, selon lui, d'un amphithéâtre, adossé aux derniers contreforts du rocher. Chesney, pareillement[2], affirme que ces restes se reconnaissent assez distinctement et qu'on y peut compter environ quatorze rangs de sièges. Je n'ai pas observé personnellement les lieux; M. Toselli a bien voulu m'écrire ce qu'il en sait : dans la masse rocheuse est taillée une vaste cavité rectangulaire (q), ouverte seulement vers le midi; sur les trois autres côtés, la paroi présente, en ravalement, de nombreux arcs; il n'y a pas, ou il n'y a plus, trace de sièges. 100 mètres plus à l'est (r), une autre cavité, circulaire celle-là, mais pour le reste analogue à la précédente; des terres végétales en recouvrent les parois élevées et semblent marquer deux ou trois talus superposés. Pas de sièges non plus, à moins qu'ils ne soient cachés sous la terre. De si maigres données ne permettent aucune interprétation fondée. Le fait que le petit cours d'eau surgit d'un des arcs de la première cavité rendrait plus plausible l'idée d'Allen qui parle d'un Nymphée; quant à la cavité circulaire, elle présente la même décoration que l'autre; elle faisait donc partie d'un même ensemble. Polybe

1. *Pérégrinations en Orient en* 1837-38-39, Paris, 1840, I, p. 166.
2. *Op. cit.*, p. 50.

(V, 59) dit qu'Antiochos, « parti d'Apamée, alla camper *près de l'hippodrome*, à cinq stades de la ville environ ». La distance, au moins, n'est pas très loin de concorder; il faut s'en tenir à cette remarque, que je n'ai trouvée dans aucun auteur[1].

L'historien grec parle en outre du faubourg et du marché, et en termes tels que le second aussi doit être placé hors de la ville[2], et à côté du faubourg, dans une même enceinte que ce dernier. Or, il existe, entre le vieux mur de soutènement Ψ' et un point (t) au pied du rocher, les restes, souvent interrompus, d'un mur très ancien en demi-cercle, englobant une grande aire de terrain, de niveau supérieur à celui de la basse ville, et où se retrouvent, en grande quantité, des vestiges de constructions et des débris de poterie commune, provenant peut-être des récipients dans lesquels les marchands enfermaient leurs denrées. Il y a cependant une difficulté : Polybe rapporte qu'Antiochos divisa ses forces en trois corps : il posta Zeuxis près de la porte qui conduit à Antioche, Hermogène près du temple des Dioscures; Ardys et Diogène reçurent l'ordre d'assaillir le port et le

1. On avait dans la contrée la manie des courses de chevaux; Antioche était en quelque sorte la patrie commune des « jockeys » de l'époque romaine. Ce goût a pu influencer les gens de Séleucie.

2. *Ibid.* : ... ὑπὸ δὲ τὴν ἐπὶ θάλατταν αὐτῆς νεύουσαν πλευρὰν ἐν τοῖς ἐπιπέδοις τά τ' ἐμπόρια καὶ τὸ προάστειον κεῖται, διαφερόντως τετειχισμένον · παραπλησίως δὲ καὶ τὸ σύμπαν τῆς πόλεως κύτος τείχεσι πολυτελέσιν ἠσφάλισται ... πρόσβασιν δὲ μίαν ἔχει κατὰ τὴν ἀπὸ θαλάττης πλευρὰν κλιμακωτὴν καὶ χειροποίητον, κτλ.

faubourg. Selon Bourquenoud, les deux premières attaques se sont produites devant nos portes A et B ; j'y souscris volontiers[1] ; aussi bien ne peut-on songer qu'à elles. Mais, dans le récit, les trois assauts ont lieu simultanément ; or, cela paraît impossible, puisque le rempart du faubourg et du marché couvrait les deux portes.

Il reste à supposer que ce rempart n'a pris vers le nord la direction indiquée sur le plan que postérieurement à 219, et que jusque-là il enveloppait une moindre surface, se fermant par exemple aux abords du point Ξ. Le siège lui-même avait montré aux habitants le besoin de changer le tracé, de façon à couvrir d'un avant-mur de première défensive les portes A et B, comme la porte Z.

Ainsi, en dehors d'une nécropole sans intérêt, il ne subsiste plus rien de Séleucie que les travaux hydrographiques et les fortifications, le tout plus ou moins ravagé par le temps. Mais on devine les pittoresques aperçus que, dans sa prospérité, elle devait offrir aux bâtiments qui approchaient et

1. Mais non pour les mêmes motifs que lui, qui écrivait : « ... si toutefois, comme on le doit naturellement supposer, Polybe énumère la situation des trois corps suivant l'ordre topographique » (p. 588). Rien de moins assuré. Selon l'historien, les gens d'Ardys et Diogène montrèrent le plus de hardiesse διὰ τὸ τοὺς μὲν ἄλλους τόπους, εἰ μὴ τετραποδητὶ τρόπον τινὰ προσπλεκόμενοι βιάζοιντο, τήν γε διὰ τῶν κλιμάκων προσβολὴν μὴ προσίεσθαι παράπαν. Ce mode d'attaque « à quatre pattes » convenait à la topographie accidentée qu'offraient les approches des portes A et B.

même au promeneur circulant dans ses rues ; pas de plan d'ensemble, cette charmante irrégularité, ces coudes imprévus, ces pentes capricieuses et cet enchevêtrement si séduisant qu'évoque le souvenir des petites villes de la Toscane et de l'Ombrie; la mer en plus et les barques à voiles que le vent du large y balançait.

Les ruines ne nous laissent rien pénétrer de la vie religieuse de la cité. Elle dut être fort active dans ce port syrien, si voisin d'Antioche, asile sans doute d'une population bariolée, et ville dont un dieu avait désigné le berceau. Une inscription du temps de Séleucos IV (187-175)[1] nous a conservé deux listes incomplètes de ses sacerdoces. Les dieux énumérés sont : Zeus Olympios, Zeus Coryphaios, Apollon de Daphné, Apollon tout court, ancêtre des Séleucides selon la légende[2], la série des « dieux sauveurs », c'est-à-dire des rois décédés[3], avec un prêtre pour eux tous; enfin le prince régnant, qui a son desservant particulier[4]. Les éditeurs ont admis que chacune des deux listes se référait à une année; la lacune du début laisse ce point fort douteux, et justement une

1. *Corp. inscr. gr.*, 4458 = Dittenberger, *Or. gr. inscr. sel.*, I, 245.
2. Iustin., XV, 4, 3.
3. Appian., *Syr.*, 63, parle du Νικατόρειον du fondateur de la ville, qui y avait été enterré.
4. Au culte du prince régnant se rapportent probablement le σκηπτροφόρος et les κεραυνοφόροι (l. 22, 45, 47).

autre inscription[1], de 55 ou, plus probablement, 247 av. J.-C., mentionne une femme ἱερασαμένην ἐν τῇ δευτέρᾳ ἑξαμ(ή)νῳ τοῦ δξ' ἔτους[2]. Peut-être était-elle prêtresse comme épouse d'un prêtre; ou bien donnait-elle ses soins au culte d'une déesse inconnue; mais de toutes façons on serait aussi fondé à supposer semestriels la plupart des sacerdoces de Séleucie.

Mon inscription de *Kaboucié* (de 95 ap. J.-C.) rappelle Zénon, τὸν διὰ βίου νεωκόρον τοῦ Νεικηφόρου Κεραυν[ί]ου, divinité qui ne figure pas dans les nomenclatures précédentes. Enfin certaines monnaies[3], au type des deux *pilei*, font allusion à un culte des Dioscures attesté par le Διοσκούριον de Polybe. Les autres, à l'époque impériale, sont aux types du Zeus Kéraunios[4] ou du Zeus Casios;

1. Perdrizet et Fossey, *Bull. corr. hell.*, XXI (1897), p. 75, nº 22.

2. Quelles étaient les divisions de cette année de Séleucie? A en croire l'*Hemerologion* de Florence, elle aurait eu un calendrier spécial, formé des mois macédoniens, mais dans un ordre tout différent. Il est vrai que plusieurs noms manquent dans cette liste, dont L. Ideler, à bon droit, a révoqué en doute l'authenticité (*Handbuch der mathem. und techn. Chronologie*, 2te Aufl., Breslau, I (1883), p. 434).

3. Wroth, *op. cit.*, p. 269, nos 7-10; pl. XXXII, 5.

4. Il y eut d'abord à Séleucie un culte de Kéraunos, indépendant de celui de Zeus; ensuite on fit la confusion que traduit la forme Ζεὺς Κεραύνιος. Les monnaies romaines ont emprunté la représentation (sous les Antonins) du foudre posé sur un trône à la numismatique de Séleucie, où l'ancien culte de Kéraunos avait exceptionnellement prospéré (H. Usener, *Rhein. Mus.*, N. F., LX (1905), p. 4-5).

elles montrent parfois un tonnerre lié d'une bandelette[1], symbole du premier; celui du second est une pierre conique, ἄγαλμα du mont Casios, abrité sous un édicule[2], un temple tétrastyle dont le fronton est souvent surmonté d'un aigle[3], à l'imitation sans doute d'un sanctuaire véritable de la cité[4].

A quelle date s'introduisit dans la contrée le christianisme? Il n'est point aisé de le dire[5]. D'après les Actes des Apôtres (XIII, 4), Paul et Barnabé passèrent à Séleucie, mais rien ne prouve que la foi nouvelle y fût déjà répandue. Il est question de communautés des environs d'Antioche dans une lettre d'Ignace[6], qui mourut à Rome sous Trajan, probablement en 107; or, les Actes de saint Ignace mentionnent Séleucie, — évidemment de Syrie, d'après le contexte; — ils sont sans doute apocryphes[7], mais il faut, sous réserves, recueillir le renseignement. En tout cas, l'église de Séleucie de Piérie fut représentée au

1. *Id.*, pl. XXXII, 6-8, 10.
2. Pl. XXXII, 9; XXXIII, 3, 4, 7, 8.
3. Pl. XXXIII, 4.
4. Ritter (p. 1241) parle, à propos de notre ville, de l'oracle d'Apollon Sarpedonios; mais Zosime (I, 57, 2, p. 41, éd. Mendelssohn) dit : ἐν Σελευκείᾳ τῇ κατὰ Κιλικίαν, ce qui résulte aussi de plusieurs autres textes et des monnaies.
5. Cf. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums*, Leipzig, 1902, p. 410, 437.
6. *Ad Philad.*, 10.
7. Cf. Dom H. Leclercq, *Les Martyrs*, Paris, I (1903), p. 205.

concile de Nicée[1]; ses destinées furent peu glorieuses[2].

Sous un gouvernement fort, Séleucie jouissait d'une situation privilégiée; dans le désarroi administratif, elle était au contraire particulièrement exposée aux attaques. Sous Théodose II[3], les Isauriens y firent une campagne de razzia des plus fructueuses. Lorsque Chosroès y vint ensuite, après avoir surpris Antioche, il se baigna dans la mer et adora le soleil, ἐνταῦθά τε Ῥωμαίων οὐδένα οὔτε εὑρὼν οὔτε λυμηνάμενος[4]. Il y a là certainement une exagération; les empereurs n'abandonnèrent pas la ville; elle fut la résidence de *clisourarques*, qui défendaient les *portes Séleucides* contre les Ciliciens et les Isauriens[5]. L'activité du port est encore attestée au vᵉ siècle par l'histoire

1. Par Zénobios; *Patrum Nicaenorum nomina*, éd. Gelzer, Hilgenfeld, Cuntz, Leipzig, 1898, p. 247.
2. Voir la liste (en partie douteuse) de ses évêques dans Le Quien, *Oriens Christianus*, II, p. 778 et suiv. — Elle céda le pas à Séleucie *d'Isaurie*, où se tint le concile, dit de Séleucie, de 359. Quand la région fut reprise sur les Saracènes, il y eut, dans le patriarcat d'Antioche, deux archevêchés de Séleucie (Isaurie et Piérie); Le Quien, III, p. 1179 et suiv. Ce patriarcat compte encore Séleucie de Piérie parmi ses éparchies; ce nom, qu'on voulait sauver de l'oubli, fut transféré, probablement au xvıᵉ siècle, à l'évêché orthodoxe de *Zachlé* dans le Liban (H. Lammens, *Revue de l'Orient latin*, VIII (1903), p. 314-19).
3. Malal., p. 363, Bonn.
4. Procop., *Bell. Pers.*, II, 11, 1, Haury.
5. Theophan. contin., p. 181, Bonn; Leo Diacon., *de uelit. bell.*, p. 250, Bonn.

du patricien romain qui se rendit à Séleucie, et de là à Édesse, pour y mener la vie ascétique[1], et par une lettre de Synésios de Cyrène[2]. Mais la ville participa à la décadence d'Antioche, tomba même plus vite et plus complètement que cette dernière. Elle fut éprouvée par les mêmes cataclysmes[3] : un violent tremblement de terre, qui la bouleversa en 526[4], provoqua les largesses de Justinien[5], qui ne suffirent pas à la relever de ce coup. D'ailleurs, depuis longtemps déjà, la voie de terre anatolienne concurrençait victorieusement la vallée inférieure de l'Oronte.

Les géographes arabes, à de rares exceptions près, ne connaissent la région que sous le nom, toujours usité, de *Soueidieh*[6]; les chroniqueurs byzantins de basse époque en dérivèrent la forme

1. Arth. Amiaud, *La légende syriaque de saint Alexis, l'homme de Dieu*, Paris, 1889, p. 4.

2. *Epist.*, CXXXIII (Hercher, *Epist. gr.*, p. 720, *in fine*).

3. A n'en pas douter, celui qui, sous Trajan, vers 115, ébranla de nombreuses villes, surtout Antioche (Dio-Xiphil., LXVIII, 24, 1), et faillit faire crouler le Casios (*ibid.*, 25, 6) causa de graves dommages à Séleucie.

4. Procop., *Hist. arcan.*, 18 (41-42, Haury) : σεισμοὶ δὲ Ἀντιόχειάν τε κατεῖλον ... καὶ Σελεύκειαν, ἥπερ αὐτῆς ἐκ γειτόνων οἰκεῖται ... ἐν αἷς τῶν ἀπολωλότων τὸ μέτρον τίς ἂν διαριθμεῖσθαι δυνατὸς εἴη.

5. Malal., p. 444 : καὶ ἐδωρήσατο θείαν φιλοτιμίαν τοῖς Ἀντιοχεῦσι καὶ Λαοδικεῦσι καὶ Σελευκέσιν, ὥστε κουφισθῆναι τὴν αὐτῶν συντέλειαν ἐπὶ ἔτη τρία, χαρισάμενος ταῖς αὐταῖς πόλεσιν λίτρας διακοσίας καὶ τοῖς κτήτορσιν ἀξίας ἰλλουστρίων.

6. Lammens, *loc. cit.*

Σουέτιον[1]. Michel Attaliote[2] mentionne encore ἡ Σελεύκεια; c'est alors le nom d'un district qui semble englober une partie de la Cilicie, notamment Tarse et Mopsueste; on ne voit pas clairement si l'ancienne Séleucie de Piérie y était comprise.

Au temps des Croisades, c'est à l'embouchure même de l'Oronte que se trouve le port d'Antioche, *Portus Sancti Symeonis*[3]. Pococke[4] a décrit brièvement ce qui en était visible de son temps et ne l'est déjà plus aujourd'hui.

1. Ann. Comnen., *Alexias*, II, p. 216, 29-31, Reifferscheid (xiie siècle). Elle dit encore Séleucie pour la ville d'Isaurie.
2. *Hist.*, p. 137, Bonn (ad a. 1070).
3. Guill. de Tyr, IV, 10; XVI, 26.
4. *Descr. de l'Orient*, p. 59. — Là aussi, il croit à un port à écluses.

LE MARIAGE

DE LOUIS DE FRANCE

ET DE VALENTINE VISCONTI

(DOCUMENTS INÉDITS)

Par M. P. ARNAULDET, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 2 et 23 mai 1906.

Plusieurs inventaires inédits du xv[e] siècle conservés aux archives notariales de Pavie et aux Archives nationales fournissent d'intéressants documents sur le mariage de Louis de France, duc de Touraine, frère de Charles VI, avec Valentine Visconti, fille de Jean-Galéas, duc de Milan. Les uns sont relatifs aux négociations qui précédèrent le mariage et aux arrangements qui le suivirent, d'autres mentionnent les pièces comptables et les acquisitions faites avec la dot de Valentine Visconti, d'autres, enfin, comprennent les catalogues des objets précieux que la future duchesse de Touraine apporta en France.

I. — Inventaires des documents relatifs aux négociations du mariage de Louis de France avec Valentine Visconti.

Le premier inventaire consiste en un sommaire des liasses et registres contenus dans les armoires numérotées formant, en 1490, les archives des ducs de Milan conservées au château de Pavie. Il fait partie actuellement des actes conservés aux archives des notaires de cette ville. Les articles suivants intéressent Louis de France et Valentine Visconti :

[Art. 71.] « Item procura facta per Illem D. Johannem Galeaz, ducem Mediolani, in dominum Petrum de Curte et dominum Antonium de Torniellis, specialiter ad tradendum civitatem Ast pro dote Dominæ Valentinæ uxoris Illis D. Ludovici ducis Turoniæ; datum Papiæ, die XVII aprilis 1387, cum bulla cerea. »

[Art. 95.] « Item jura et instrumenta pro matrimonio Illis Dnæ Valentinæ Vicecomitis, filiæ Illis D. Comitis Virtutum cum Ill. Dno Duce Thuroniæ, in petiis n° XXVIII in membranis cum bullis impressis in cera rubea inclusa in una capseta signata exterius hoc modo : Solutiones dotis Ill. D. ducissæ Aurelianensis sive Thuroniæ. »

[Art. 99.] « Item jura et instrumenta seu litteræ regis Francorum et ducis Thuroniæ confecta occasione maritagii dnæ ducissæ ejus consortis quando fuit ad maritum dnæ Valentinæ filiæ Dni

Comitis Virtutum, omnia existentia in quadam capseta in petiis n° xv in membranis. »

[Art. 100.] « Item jura et instrumenta pertinentia ad dotem d^{nae} Valentinæ ducissæ Thuroniæ in petiis xxviiii in apapiro cum uno alio libro in carta in quo continentur multa instrumenta et litteræ; item cum una alia littera in carta, qualiter D^{na} Valentina de Vicecomitibus attestat habuisse certas bullas apostolicas; item nonnullæ bullæ apostolicæ simul. »

Les archives du château de Pavie contenaient, à la fin du xve siècle, un nombre important de documents relatifs au mariage de Louis de France avec Valentine Visconti. Ces pièces ont été dispersées ou détruites pendant les guerres d'Italie sous François Ier. Les archives d'État de Milan ne contiennent, comme celles de Turin et d'Asti, qu'un nombre très restreint de documents originaux. Ils ont été analysés par M. M. Faucon[1]. A son recueil, ajoutons les actes transcrits dans le registre ducal G. *alias* K. n° 2, *Feudi ed Investiture* (1414-1432), des archives de Milan. Ce sont les « Confessione e capitoli del istromento dotale della Valentina e sua dote della citta d'Asti con suo territorio, con atto di giuramento delle stesse terre al duca di Turonia ed a Valentina (1386-1387). »

Ce sont les seuls documents qu'il ait été pos-

1. *Archives des Missions scientifiques,* 3e série, t. VIII, 1882, p. 39-99, et tiré à part : Paris, 1882, in-8°.

sible de retrouver en Italie relatifs à ces négociations. Les Archives nationales suppléent heureusement aux pertes éprouvées en Italie. Un inventaire rédigé à Blois en 1407[1], après l'assassinat de Louis de France et quand sa veuve se retira dans ce château, est le premier catalogue qui ait été fait des archives particulières des ducs d'Orléans. Elles furent rattachées par la suite à celles de la Chambre des comptes de Blois, qui, supprimées en 1775, furent réunies à celles de la Cour des comptes de Paris, et, enfin, à l'époque révolutionnaire, distribuées dans diverses séries des Archives nationales.

Le premier chapitre de cet inventaire comprend dix-neuf articles relatifs à Louis d'Orléans et à Valentine Visconti.

Ce document est du 20 février 1407. Il contient l'inventaire des chartes apportées de Paris à Blois à cette époque et qui y furent reçues par N. Bernart, secrétaire de Valentine Visconti, en présence de Regnault de Sens, bailli de Blois, et de Jean de Villebresme, secrétaire du roi :

Premièrement. — « Lettres touchant le mariaige dudit monseigneur mises en un long coffre, signé dessus. A.-L.[2]. »

[1.] « Premièrement les lettres originaulz du traictié dudit mariaige, signées dessus. A. »

1. Arch. nat., K. 210.
2. En réalité, dix-neuf articles, signés A-Q, T, V, X.

Arch. nat., K. 532, n° 9. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 8 avril 1387. « Secundum cursum civitatis Papiæ, in civitate ipsa, in hospicio habitationis Dominæ Blanchæ de Sabaudia. » A tergo : « Actes originaux du traictié de mariage de monseigneur le duc de Touraine et de madame Valentine des Vicontes. G. » — KK. 896. Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois, fol. 1 à 7.

[2.] « Item une bulle du pappe Clement VIIe de la confirmation du traictié dudit mariaige, signée dessus. B. »

Arch. nat., K. 532, n° 11. — Original, parchemin, scellé avec bulle de plomb. Avignon, 10 mai 1387. A tergo : « Confirmacio tractatus matrimonii actus domini Turoniæ et filiæ comitis Virtutum MCCCIIII^xxVII. B. Ast. » — Copie vidimée en 1529 sur parchemin. — N° 12. Copie du 16 octobre 1581 conforme à celle de 1529. — KK. 896. Cartulaire, fol. 7 v° à 9 v°.

[3.] « Item unes lettres en double queue du Roy nostre sire de l'auctorité donnée en ceste partie audit monseigneur le duc par ledit Roy, signées dessus. C. »

Arch. nat., K. 532, n° 15 (Musée des archives, n° 407). — Original, parchemin, scellé. Au Louvre, 22 janvier 1386. — KK. 896. Cartulaire, fol. 10 r°.

[4.] « Item unes autres lettres du Roy nostre dit sire en double queue comme dessus, par lesquelles ledit seigneur fait procureurs messire Pierre, Evesque de Paris, et messire Arnault de Corbie, chevalier, premier président en Parlement, pour fère et traictier ledit mariaige, signées dessus. D. »

Arch. nat., K. 532, n° 6. — Original, parchemin, scellé. Arras, 26 septembre 1386. — A tergo : « Procuratorium factum per Regem dominis Episcopo Parisiensi et de Corbey, etc. D. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 10 v°.

[5.] « Item un instrument par lequel madame Valentine des Vicontes constitue Bertran Guach, escuier, son procureur, à fère et passer le traictié dudit mariaige par parolles de présent, signé dessus. E. »

Arch. nat., K. 532, n° 14. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 29 décembre 1387. « Actum in castro magno. » A tergo : « Instrumentum in quo domina Valentina constituit Bertrandum Gaschum ad conveniendum matrimonium per verba de presenti. E. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 11 r° et 11 v°. — JJ. 991. Trois copies sur papier du XVIe siècle.

[6.] « Item ung autre instrument du traictié dudit mariaige fait par parolles de présent, signé dessus. F. »

Arch. nat., K. 532, n° 7. — Original, parchemin. Pavie, 8 avril 1387. « Secundum cursum civitatis Papiæ... In civitate ipsa, in hospitio habitationis Illustris dominæ Blancæ de Sabaudia. » A tergo : « Instrumentum matrimonii facti per verba de presenti. H. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 12 r° à 13 v°. — Turin, Arch. di Stato, Milano III.

[7.] « Item unes lettres de monseigneur Jehan Galéaz, conte de Vertus et seigneur de Milan, père de ladite madame Valentine, par lesquelles il fait et constitue son procureur ledit Bertran Guach pour promettre et enconvenancier à monseigneur le duc de Touraine au traictié de mariaige de luy et de madame Valentine, fille dudit seigneur, telles terres, possessions et quantité de deniers qu'il verra estre bon à fère, signées dessus. G. »

Arch. nat., K. 532, n° 13. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 29 décembre 1387. A tergo : « Procuration de messire Jehan Galéaz, seigneur de Milan et conte de Vertuz, faite à Bertran Gast, écuier, gouverneur de Vertuz, par laquelle il lui donne procuration de promettre et convenancier à monseigneur Louis de France, duc de Touraine, au traictié de mariage susdit de lui et de madame Valentine, fille dudit seigneur de Milan, teles terres et possessions et quantité de deniers qu'il verra estre bon à faire. D. Mariages. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 13 v° à 14 v°.

[8.] « Item unes lettres de madite madame Valentine par lesquelles elle certiffie avoir receue par devans elle les bulles faittes sur la dispensacion dudit mariage, signées dessus. H. »

Arch. nat., K. 532, n° 10. — Original, parchemin, scellé. Pavie, 16 avril 1387. A tergo : « Confessio retentionis bullarum super dispensatione matrimonii, etc. H. Mariaige. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 14 v° à 15 r°.

[9.] « Item une bulle dudit pappe Clement VII de certaines promesses par lui faittes audit monseigneur le duc de plusieurs villes et lieux que tenoit feu messire Galéas à son vivant, lesquelles lui devoient être baillées et icelles tenir en vicanerie, signée dessus. I. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 15 r° et v°.

[10.] « Item un instrument de la confirmacion et approbacion faite en la présence du Roy et de nosseigneurs les ducs de Berry et de Bourgoigne par mondit seigneur le duc en sa personne et par ledit Bertran Guach comme procureur de ladite madame Valentine du traicté dudit mariaige, signé dessus. K. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 15 v° à 21 v°. Paris, au Louvre, 27 janvier 1386.

[11.] « Item une procuration dudit monseigneur le duc faicte à monseigneur Pierre, evesque

de Paris, à messire Arnault de Corbie et autres, pour prendre et accepter la possession et saisine de la ville et seigneurie d'Ast, signée dessus. L. »

Arch. nat., K. 532, n° 16. — Original, parchemin, scellé. Moulin près Pontoise, 2 février 1386. A tergo : « Procuratio ad recipiendum possessiones astentis de monseigneur le duc d'Orléans. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 22 v° à 25 r°.

[12.] « Item ung Instrument par lequel le postat d'Ast bailla la générale seigneurie de la cité d'Ast à messire Jehan Galéaz, signé dessus. M. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 25 r° à 27 r°. Asti, 27 mars 1379.

[13.] « Item ung autre Instrument par lequel les sindis de la cité d'Ast baillent l'universel seigneurie de ladite cité audit messire Jehan Galéaz, signé dessus. N. »

Arch. nat., KK. 1416. Cart. d'Asti, fol. 7 r° à 9 v°. Asti, 27 mars 1379.

[14.] « Item une certifficacion de messire Jehan Galéaz, conte de Vertuz et seigneur de Millan, comment il a receu les lettres du Roy nostre dit sire de l'octroi à lui fait qu'il puisse porter un quartier des armes de France, signée dessus. O. »

Arch. nat., KK. 896. Cartulaire, fol. 27 v°. Pavie, 13 avril 1387.

[15.] « Item un Instrument par lequel ledit

monseigneur le duc acepte la terre et seigneurie d'Ast pour XVIII^m ducatz de rente et pour le suppleyement de XXX^m francs de rente par an que monseigneur le conte de Vertuz lui estoit tenu fère valoir, il lui est tenu paier CI^m florins ducaz, signé dessus. P. »

Arch. nat., K. 532, n° 22. — Original, parchemin. Paris, 30 septembre 1389. A tergo : « Instrument par lequel monseigneur de Touraine acepte la terre d'Ast pour XVIII^m ducaz et pour le suppleyement de XXX^m florins que monseigneur de Vertuz lui est tenu faire valoir, il est tenu paier CI^m florins ducaz, etc. Mariaiges. » — KK. 896. Cartulaire, fol. 28 r° à 31 r°. — K. 31. Carton des rois : vidimus de 1443.

[16.] « Item une procuracion par manière d'Instrument faite par le conte de Vertuz à Bertran Guach son chambellan, pour recevoir les quittances de monseigneur le duc d'Orléans touchans les paiemens qui lui seront faiz par ledit conte touchans son mariaige, signée dessus. Q. »

Arch. nat., K. 532, n° 21. — Original, parchemin. Pavie, 3 juin 1389. A tergo : « Procuration pour le conte de Vertuz par laquelle il constitue ses procureurs messires Anthoine Porre, Bertran Gasc, et autres dedans nommez pour recevoir et prendre de monseigneur le duc d'Orliens ou de ses gens les quittances des paiemens qui lui doivent estre faiz à cause de son mariage. Ma-

riages. » — KK. 896. Cart., fol. 31 r° à 32 v°.

[17.] « Item ung cayer de pappier ouquel est le procès fait pour monseigneur le duc d'Orléans par monseigneur de Coucy, monseigneur l'evesque de Noyon, messire Jehan de Trye et maistre Jehan de Savies avec le pappe Clement, sur l'infeudation des terres de l'église estanz en Italie, signé dessus. T. »

[18.] « Item ung autre cayer en pappier des responses faites sur ledit procès par le pappe Clement, signé dessus. V. »

Ces deux articles me semblent se rapporter aux négociations entre Clément VII et Louis d'Orléans relatives aux territoires conquis dans les États de l'Église par Jean-Galéaz, qui auraient été concédés au prince français à titre de fief. Ces cahiers de papier ne me semblent pas avoir été conservés aux Archives nationales.

[19.] « Item une coppie de la bulle faite des promesses faites par le pappe Clement à monseigneur le duc d'Orléans, de plusieurs villes et lieux que tenoit feu messire Galéaz, signée dessus. X. »

Copie du document mentionné à l'article 9.

Les documents inventoriés en 1407 se sont ainsi retrouvés presque tous en originaux aux Archives nationales : il n'y a que les registres contenant les négociations entre Charles VI, Louis d'Orléans et l'antipape Clément VII qui manquent.

Il est vrai que ce ne sont pas tous les documents mentionnés en abrégé dans l'inventaire des archives de Pavie de 1490 qui subsistent : mais ce sont ceux qui étaient considérés comme les plus importants et firent partie dès leur origine des archives des ducs d'Orléans à Paris et à Blois. Ces titres furent transcrits au commencement du xve siècle dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois et dans celui d'Asti[1]. Leur conservation exceptionnelle, le bon état des sceaux dont ils sont munis prouvent le soin des différents dépôts par lesquels ils sont passés à les préserver contre tout risque de destruction.

II. — Inventaires des documents relatifs a la dot de Valentine Visconti et a son emploi.

Les contrats du 27 janvier 1387, du 2 décembre 1388 et du 15 septembre 1389 contiennent les conventions matrimoniales entre Louis de Touraine et Valentine Visconti. Elles ont été étudiées par M. E. Jarry dans son ouvrage sur la vie politique de Louis d'Orléans; cet historien a utilisé les documents mentionnés dans les inventaires de 1407 et de 1490.

1. Deux exemplaires sur parchemin existent, l'un aux archives de Turin, le plus considérable, et l'autre aux Archives nationales, qui semble être une copie abrégée (KK. 1416).

L'inventaire de 1490 des archives de Pavie mentionne comme s'y trouvant alors la procuration donnée par Jean-Galéas à Pierre *de Curte* et à Antoine *de Torniellis* pour livrer en son nom la cité d'Asti comme dot de Valentine (Pavie, 7 avril 1387). Un autre article relève en résumé vingt-neuf actes originaux avec un cartulaire relatifs à la dot de la duchesse de Touraine. Ces documents, nous l'avons fait remarquer, ont été dispersés ou détruits, et il n'en subsiste plus dans les archives italiennes qu'un petit nombre de transcriptions.

Dans l'inventaire des archives de Blois de 1407, les actes relatifs à Asti ont été déjà relevés. Il y est aussi question d'une procuration donnée par Jean-Galéas à Bertrand Guasco pour recevoir les quittances de Louis d'Orléans relatives aux deniers dus sur la dot de sa femme. L'original de cet acte du 3 juin 1389 est conservé aux Archives nationales. Un document du cartulaire de la Chambre des comptes de Blois est également relatif à cette question de quittances et décharges de Louis d'Orléans[1].

Dans l'inventaire de 1407, il y a aussi un article mentionnant « les lettres touchans les paiemens faiz à Monseigneur le duc d'Orléans par le duc de Milan à cause de son mariage. L'inventaire desquelles est dans un coffre où elles sont mises, signé dessus le couvercle : S. ». Cet article prouve

1. Arch. nat., KK. 896, fol. 365 à 368.

qu'à la mort de Louis d'Orléans, Valentine avait fait transporter à Blois ces comptes avec les archives de la famille d'Orléans. Cet inventaire des pièces contenues dans le coffre S est conservé[1], de même qu'un certain nombre de pièces originales qui y sont cataloguées. C'est un document sans date, mais dont la rédaction doit se placer vers l'année 1393. Vu son importance, nous croyons utile de le publier entièrement, en indiquant les documents qui ont été retrouvés et qui s'y rapportent :

Inventaire de plusieurs lettres, quittances et descharges touchans les paiemens faiz à Monseigneur le duc d'Orliens par le duc de Milan son père, à cause de son mariage.

1. « Premièrement par unes lettres chancellées dudit Monseigneur le duc d'Orliens à luy rendues pour la somme de six mil frans en rabat de ce qui pouvoit estre deu de son mariage, signées. A. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *ter*. Original, parchemin, scellé. Vernon-sur-Seine, 31 juillet 1387. A tergo : A. Mariages.

2. « Item unes autres lettres chancellées comme dessus par lesquelles ledit seigneur confesse avoir receu du duc de Milan pour son mariage la somme

1. Inventaire de plusieurs lettres, etc. Arch. nat., K. 533, n° 4.

de cent mil francs à lui rendues en paiement de ladite somme, signées. B. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *bis*. Original, parchemin, scellé. Paris, 6 mars 1388. A tergo : B., puis G.

3. « Item unes autres lettres chancellées dudit Monseigneur le duc par lesquelles il confesse avoir receu dudit seigneur de Milan la somme de six mil frans à lui rendues en paiement comme dessus, signées. C. »

Arch. nat., K. 533, n° 5 *quater*. Original, parchemin. Paris, novembre 1390. A tergo : « Ces lettres n'eurent onques effect et pour ce ont été chancellées. C. »

4. « Item une lettre dudit Monseigneur le duc d'Orliens avec unes lettres closes de lui adrécans au duc de Milan, par laquelle il mande à maistre Hugue de Guingant que certaine obligacion de la somme de v cens ducaz en laquelle estoit obligié messire Philippe de Florigny envers le conte de Vertuz, laquelle somme il avoit receue dudit conte, rendist et délivrast audit messire Philippe, signées. D. »

Arch. nat., K. 533, n° 5. La première lettre seule. Paris, 21 février 1391. A tergo : « Descharge pour M. H. Guingant d'une lettre de v^c florins receuz par messire Philippe de Florigny, de monseigneur de Vertuz, des deniers du mariage de

monseigneur d'Orliens, laquelle lettre par vertu de ces présentes a esté rendue audit messire Philippe. V. »

5. « Item une décharge par laquelle mondit seigneur le duc mande audit maistre Hugues qu'il rende et délivre à monseigneur de Coucy une obligacion de dix mils florins ducaz en quoi il lui estoit tenuz, signée. E. »

6. « Item une obligacion par laquelle monseigneur de Coucy, messire Jehan de Trye et messire Jehan de Garencières empruntèrent ou nom dudit monseigneur le duc de Bonromez de Bonromée, la somme de douze mil florins ducaz, signée. F. »

7. « Item une copie en parchemin sur laquelle est escript que l'obligacion original de xx^{m} florins ducaz dont mencion est faite au blanc faite par monseigneur le duc de Bourbon à monseigneur le duc de Touraine est par devers Jehan Poulain, garde des deniers de ses finances, signée. G. »

[In marg.] « Est de savoir de Poulain où est ladite obligacion et qu'il en est ».

8. « Item une mémoire en papier de la déclaracion des quittances faites par mondit seigneur le duc d'Orliens au conte de Vertuz touchans les paiemens faiz pour son mariage, signée. H. »

Arch. nat., K. 533, n° 2. Original, papier. « C'est la déclaracion de l'argent de monseigneur le duc

de Touraine qui estoit ou chastel de Crèvecuer en Brye. » A tergo : « La déclaracion des espèces de monnoie et la manière du premier paiement fait à monseigneur le duc d'Orliens des deniers de son mariage, qui fut de II^{cm} florins. »

9. « Item une cédulle en parchemin signée et scellée du scel et saing manuel Des Bordes, par laquelle il promet paier à monseigneur le duc d'Orliens la somme de cens frans qu'il avoit empruntée à Jehan Tinel, receveur dudit seigneur ou pais d'Ast, ou cas toutevoyes que iceulx C florins lui seroient alloez en ses comptes, ainsi que ledit seigneur le mandoit, signée. I. »

10. « Item plusieurs rolles et mémoires tant de minutes d'instrumens comme d'estaz enrollez ensemble touchans le fait de paiemens du mariage dudit seigneur, signés. K. »

Arch. nat., K. 533, n°s 3, 18, 19. « État de plusieurs deniers receuz par Jehan Poulain pour cause du mariage de monseigneur le duc d'Orliens. » Trois exemplaires, dont deux sur papier et un sur parchemin en mauvais état, avec dix-sept pièces liées ensemble, dont les sceaux en cire rouge ne nous sont parvenus que brisés. — Voir aussi K. 533, n° 21. « Minute, en papier. — Minutes d'instrumens touchans le paiement de monseigneur le duc d'Orliens. Paris, 31 mai 1394. »

11. « Item deux autres lettres chancellées sur

lesquelles est escript qu'elles n'osent onques ne sortirent effet, signées. L. »

Parmi les documents catalogués ne figurent pas deux pièces originales conservées aux Archives nationales, l'une contient une liste de créances réciproques de Louis d'Orléans et de Jean-Galéaz Visconti, dressée de 1389 à 1395, et l'autre « la déclaracion de l'argent de monseigneur de Touraine qui estoit où chastel de Crèvecuer en Brye[1]. » Un état fut dressé quand furent déposés à Crèvecœur les 100000 florins que Louis de France devait recevoir le lendemain de l'accomplissement du mariage, lors de la venue de Valentine Visconti en France. Le château de Crèvecœur avait été choisi comme lieu de dépôt par acte royal daté de Paris le 15 septembre 1389[2]. Ce premier état n'a pas été conservé, mais un autre document du 14 octobre 1391[3] en tient lieu et complète l'acte de 1389.

Si l'état descriptif des deniers déposés à Crèvecœur en 1389 ne nous est pas parvenu, l'acte de réception de Valentine Visconti dans ce château se trouve dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois[4]. Il est suivi d'un inventaire

1. L'identification de ce document avec l'art. 8 n'est pas certaine.

2. Bibl. nat., fr. 3863, p. 154. Copie moderne publiée par E. Jarry, *Actes additionnels au contrat de mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1901, p. 46.

3. Arch. nat., K. 533, n° 2.

4. Arch. nat., KK. 896, fol. 36 à 39.

sommaire des joyaux et bijoux que la future duchesse de Touraine apportait de Milan. Quelques années plus tard, Jean Poulain, garde des comptes du duc d'Orléans, dressa encore un autre « État de plusieurs deniers receuz... pour cause du mariage de monseigneur. » Ce document, publié par M. E. Jarry, est postérieur à l'acquisition et au paiement du comté de Blois par Louis de France[1] (1393).

Les arrangements financiers entre les Visconti et la famille d'Orléans durèrent encore après la mort de Jean-Galéas et après celle de Louis d'Orléans. On conserve aux Archives nationales un long rouleau de parchemin contenant copie, délivrée le 4 septembre 1411 à Milan[2] par Conrado del Carretto, podestat de cette ville, à la requête de Charles d'Orléans, « des reçus des deniers payés en différentes époques par Louis, duc d'Orléans, sur la dot de Valentine Visconti, sa femme. » Ils prouvent que ces comptes n'étaient pas encore réglés au commencement du xve siècle. Le furent-ils jamais par la suite? La pénurie de documents n'a pas permis d'élucider cette question.

Les documents relatifs à la dot de Valentine Visconti, que nous venons d'examiner, sont loin de présenter un ensemble aussi complet et aussi homogène que ceux relatifs aux négociations de

1. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 407-413.
2. K. 534.

son mariage. Ils n'en sont pas moins intéressants et utiles à l'étude de l'histoire financière et domaniale de la maison d'Orléans, comme les premiers le sont pour l'histoire privée de cette famille.

III. — Inventaires des joyaux de Valentine Visconti.

Nous avons examiné les documents contractuels et financiers relatifs à l'union de Louis de France avec Valentine Visconti. Parmi les derniers, les inventaires de joyaux occupent une place à part vu leur importance et leur richesse.

Dans chacun des actes qui précédèrent le mariage de Louis de France avec Valentine Visconti et qui sont relatifs aux conventions matrimoniales, il est fait mention spéciale des joyaux devant être fournis par son père à la future. Le contrat du 27 janvier 1387 insiste plus particulièrement à ce sujet : « Item est actum et in pactum ut supra deductum, quod dictus dominus Johannes Galeaz mittet dictam dominam Valentinam bene zojellatam, ornatam et jocalibus munitam, prout sibi et honori suo secundum statum personarum videbitur convenire, — et quod in eventum restitutionis jocalium, consuetudo regni Francie debeat observari, — quodque ipsam mittet associatam honorabiliter, prout debebit, cum omnibus expensis, usque ad pontem civitatis Matisconensis. » Le duc de Milan eut près de trois ans pour réunir les diverses pièces du trousseau

et de la corbeille de sa fille. Quand les séries, nombreuses et variées, furent formées à Pavie, il en fut dressé des inventaires séparés dont les originaux, conservés dans les archives des Visconti, ne nous sont pas parvenus. Ce sont sur ces pièces que fut dressé, au moment du départ de Valentine, un catalogue général dont un exemplaire nous est parvenu par les archives de la Chambre des comptes de Blois[1]. Il est rédigé en latin, écrit sur papier, et, après un titre et un état estimatif des séries, il comprend l'énumération des objets précieux de la future duchesse de Touraine :

« Liber jocalium et rerum portandarum ad Maritam per Illustrem et Excelsam dominam dominam ducissam Turoniæ, etc. Consignatorum Domine de Cigadis, Catherine uxoris Philipponi de Collis et Bernarde de Pomario domicelabus prefate domine ducisse, ituris cum prefata domina ad partes Francie, mandato domini et relatione spectabillis militis domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano, camerarii prefati domini. »

1 (s. d.). « Summa summarum esthimationum coronarum, capelletorum, centurarum, firmaliorum, anullorum Zardini, collanarum ligamenti et aliorum descriptorum in presenti libro a folio primo usque in folio VII. »

2 (s. d.). « Summa summarum omnium diver-

1. Arch. nat., KK. 268b.

sarum estimationum a folio VIII usque in-folio VIII ultra certas alias res[1]. »

3 (s. d.). « Infrascripte rube cum perlis consignate sunt Catherine uxoris Philiponi de Collis, Domine de Cigadis et Bernarde de Pomario[2]... »

4 (1389, 8 junii). « Infrascripte perle consignate fuerunt per Claram de Abiate et Catherinam de Forestis, Catherine Philiponi, Bernarde de Pomario et domine de Cigadis ex perlis que erant penes ipsius Claram et Catherinam de Forestis de perlis illustris domine ducissæ, ultra omnium dictarum perlarum datarum per dominum prefatum ducem. »

5 (1389, 8 junii). « Infrascripti drapi et res consignate sunt per Crayram (*sic*) de Abiate et Catherinam de Forestis penes quas erant, Margarite de Bexuzio, Catherine de Basilicapetri et Catherine de Porta Romana, ituris cum illustri domina... »

6 (1389, 8 junii). « Infrascripte drapi facti per Janinium de Agnoro, Illustris dominæ ducissæ sartori, pro apparatu prefate domine, consignate fuerunt per eundem Zaninum Antonio Scorpti,

1. « Officiali, cruces, imago Virginis, magestas, capsetæ, etc... »

2. Les trois premières séries n'ayant pas de titre, j'ai transcrit les indications du sommaire estimatif qui s'y rapportent. Elles sont antérieures au 8 juin 1389, date de la quatrième série.

Malgarite de Bexucio, Catherine de Basilicapetri et Catherine de Porta Romana. »

7 (1389, 8 junii). « Infrascripte selle a paramento consignate fuerunt Anichino de Alamania famulo Magistri Nicolai de Crovaria ituro cum Illustri Domina ducissa memorata, mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

8 (1389, 23 junii). « Infrascripta copertoria consigna fuerunt Ambroxio Cotte et Leonardo de Lastrata, ituris cum antefata domina mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

9 (1389, 24 junii). « Infrascripta paramenta a cameris consignata fuerunt Ambroxio Cotte et Leonardo de Lastrata, etc... »

10 (1389, ...). « Infrascripta argenteria est per Michaellem de Florentia, fabrum Mediolani, Ambroxino Cocete et Leonardo de la Strata consignata per eos ad partes ultramontium, pro apparatu Illustris et Excelse domine domine Valentine ducesse Turonie, etc., illis quibus mandabuntur per illos ad quos spectat, que argenterie facta est de novo per ipsum Michaelem. »

11 (1389-...). « Infrascripta argenteria que erat in domo et que pro majori parte renovata est per Michaellem de Florentia, consignata est antescriptis Ambroxio et Leonardo occaxione antescripta. »

12 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera consignata est per Franciscbinum de Bononia camerario domini Ambroxio de Cigadis et Augustino de Sancto Petro. »

13 (1389-...). « Infrascripta sunt argenteria consignata est per Franciscbinum de Bononia, Georgio de Canevanova et Andrieto de Giramine familiaribus Illustris et Excelse domine domine ducisse, que argenteria defferri debet ad partes Francie pro usu prefate domine, mandato domini, et relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

14 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera deputata pro camera Illustris domine ducisse, consignata est domine Malgarite de Lando penex quam primo erat descripta, itura cum prefata domina ad partes Francie. »

15 (1389-...). « Infrascripta argenteria vetera deputata pro corbeta Illustris domine domine Valentine ducesse Turonie, consignata est per Franciscbinum de Bononia Magistro Henricho de Lasca, ituro cum prefata domina relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano. »

16 (1389-...). « Infrascripta sunt paramenta ab altari facta pro Illustri et Excelsa domina domina ducissa Turonie consignata Zanino de Zanatarello, mandato domini, relatione domini Antonii de Porris et Prevedini de Marliano, etc. »

17 (1389, 9 septembre. — Note séparée).

« Infrascripte perle consignate fuerunt per Catharinam de Collis, Dominam de Cigadis et Bernardam de Pomario dominis Filipo de Florignino et Johanini de Garanses militibus et camerariis domini ducis Turonie, etc. »

Cet inventaire des joyaux et objets précieux apportés en France par Valentine Visconti en 1389, et dont nous avons cru utile de transcrire l'incipit de chaque division, est inédit. Il est l'origine de ceux qui furent dressés ensuite en France à l'arrivée de la duchesse de Touraine et qui sont beaucoup moins complets et développés. L'un de ceux-ci, rédigé en français, a été publié par M. J. Camus[1]. Ce n'est pas une traduction de l'inventaire en latin dont nous avons transcrit le titre des principales divisions, mais ce doit être un acte fait à Mâcon ou plutôt à Crèvecœur, où furent déposés les deniers et joyaux de Valentine. Dans la copie sur vélin que nous possédons, les articles relatifs « à la vaisselle donnée à Madame de Touraine par la ville de Paris » auront été ajoutés à l'énumération, qui les précède, des « joyaulx et vaisselle de Madame de Touraine, fait le mercredi VIIe jour de septembre et le jeudi ensemble, l'an mil CCC IIII^xx et neuf, en la présence de messire Philippe de Florigny et messire Jehan de Garancières, chambellans de Monseigneur de Touraine ».

1. Arch. nat., KK. 264a, fol. 2 à 7.

L'acte de réception de ces bijoux fut dressé à Paris, le 15 septembre 1389, avec inventaire sommaire : il est transcrit dans le cartulaire de la Chambre des comptes de Blois[1] et a été publié d'abord en italien par Corio[2], puis en latin par Muratori[3] et par Lunig[4]. Le transport à Paris du trousseau et de la corbeille de Valentine, décrit dans ces documents, eut lieu à une époque qui ne nous est pas connue. Je ne crois pas que l'inventaire du 22 septembre 1396 se rapporte à ce transport, — qui doit être antérieur, — mais il mérite d'être signalé, car c'est un nouvel « inventaire de la vaisselle d'or et d'argent trouvée devers Jehan Poulain, trésorier général de Monseigneur le duc d'Orliens, et délivrée par ordenance dudit seigneur à Denis Mariète son argentier, le vendredi XXIIe jour de septembre, l'an mil CCC IIII^{xx} et seize[5] ». Ils proviennent des Visconti. On ne doit pas, au contraire, compter parmi les documents relatifs à Valentine un état de joyaux, vaisselle d'or et d'argent, livres et tableaux remis le 27 septembre 1396[6] à Denis Mariette, et conservé avant 1838

1. Arch. nat., KK. 896, fol. 36 r° à 39 v°.
2. *Historia mediolanensis,* 3e partie, cap. VII, p. 349-355 de l'éd. de Milan, 1856.
3. *Annales mediolanenses*, dans les *Rer. italic. script.*, t. XVI, p. 806-813.
4. *Codex Italiæ diplomaticus*, t. III, col. 359-368.
5. Arch. nat., KK. 264, fol. 21 r° à 36 r°.
6. Collection Joursanvault, *Catalogue*, n° 755. Parch. 15 feuillets.

dans la collection du baron Joursanvault, mais plutôt parmi ceux qui étaient personnels à Louis d'Orléans. Un autre inventaire, qui fit aussi partie de la collection Joursanvault[1], peut se rapporter aux objets précieux apportés d'Italie par la duchesse d'Orléans : « Inventaire des joyaux et vaisselle d'or et d'argent garnis de pierreries que avoit en garde, de par Monseigneur le duc d'Orléans, Jehan Poulain, son trésorier général, lesquels ... il a fait porter et mettre en son chastel de Coucy. » (Paris, 28 février 1404.) A la mort de Louis d'Orléans, les joyaux, encore en partie conservés à Paris, furent de nouveau inventoriés et transportés à Blois, comme en fait foi un état de ceux délivrés à P. de Bezons, écuyer, le 7 juillet 1408. Ce document, comme les deux précédents, était conservé dans la collection Joursanvault. A la mort de sa mère, Charles d'Orléans fit faire un nouveau récolement de ses bijoux et fit traduire en français l'état rédigé en latin à Pavie en 1389[2]. Ce dernier inventaire permet de se rendre compte des modifications apportées pendant vingt ans à la collection.

Une importante réunion d'inventaires de joyaux ayant appartenus à Valentine Visconti est conservée, comme l'on vient de le constater, aux Archives nationales. Ils étaient complétés par

1. Collection Joursanvault, *Catalogue*, n° 775.
2. Arch. nat., KK. 268.

ceux de la collection Joursanvault, maintenant dispersée. Abstraction faite des pertes signalées, il n'est pas moins vrai que ce sont les archives de la famille d'Orléans qui ont fourni, dans cette catégorie de documents, la totalité des pièces actuellement connues et conservées et qu'il n'en a été retrouvé aucune en Italie.

De l'examen des diverses séries de documents relatifs à l'union de Louis de France avec Valentine de Milan, on a pu constater que c'étaient les archives de Pavie qui, jusqu'à la fin du xve siècle, ou au plus tard jusqu'en 1525, en furent le mieux pourvues. Louis d'Orléans en avait réuni une importante collection à Paris qui, à sa mort, vint former le premier fonds des archives de famille des Valois-Orléans, au château de Blois. A ces archives, Valentine, puis Charles d'Orléans réunirent les comptes et les inventaires de joyaux qui, avec les documents financiers, furent le noyau des archives de la Chambre des comptes de Blois. Ce sont les documents de cette provenance qui nous sont parvenus et qui constituent la source principale de l'histoire de ce mariage. Les documents conservés à Asti et à Turin viennent ensuite comme importance et comme intérêt; ce n'est qu'au dernier rang que se placent les documents de Milan relatifs à cette union qui devait avoir, par la suite, de si graves conséquences.

LES
GOTHS DE CRIMÉE

Par le baron DE BAYE, membre résidant.

Lu dans la séance du 18 juillet 1906.

L'ethnographie, l'histoire, l'archéologie peuvent nous fournir des éléments d'information sur les Goths de Crimée[1]. Avant d'aborder la question archéologique, et comme introduction à cette étude, je chercherai à rassembler quelques données ethnographiques et historiques à leur sujet.

Les ethnographes s'en sont peu occupés : la science qu'ils cultivent n'étant pas du ressort de notre Société, je me bornerai à mentionner une impression personnelle rapportée d'un récent voyage en Crimée. En effet, grande a été ma surprise en constatant la présence, parmi les Tatars des montagnes et ceux de la côte méridionale de la presqu'île, d'individus dont l'aspect physique contrastait d'une façon saisissante avec celui de la

1. J'aurais scrupule à ne pas signaler ici deux ouvrages en langue allemande : Tomaschek, professeur à l'Université de Vienne, *Die Goten in Taurien;* Braun, de Pétersbourg, *Die lezten Schicksale der Krimgoten.*

majeure partie de la population parmi laquelle ils vivent, population qui, en général, a la peau brune et basanée. Ces individus sont blonds, ont les yeux bleus et le teint clair; leurs traits ne présentent absolument aucun des caractères de la race mongolique[1]. Je sais bien que les Tatars des montagnes et de la côte méridionale de la péninsule n'ont de tatar que le nom, la religion et la langue; au point de vue ethnographique, ils sont issus, surtout, des colons grecs et génois dont les établissements tombèrent sous la domination des hordes tatares lorsqu'elles envahirent et subjuguèrent la Crimée qui devint alors vassale de la Turquie. Mais, — et il ne s'agit, je le répète, que d'une opinion personnelle à laquelle il convient d'accorder simplement une valeur hypothétique, — ceux que j'ai dépeints si dissemblables des autres à cause de la blancheur de leur peau, de la couleur de leurs cheveux et de leurs yeux, me semblent devoir être considérés comme tirant leur origine des tribus gothiques qui n'ont pu disparaître complètement après que les Tatars se furent emparés de la contrée. Il existe encore des descendants des anciens colons grecs et génois; pourquoi ces Goths auraient-ils eu un sort différent et n'auraient-ils laissé aucune trace? J'ajouterai que les individus dont je parle se rencontrent tout particulièrement dans la région des mon-

1. Ces blonds aux yeux bleus ne se retrouvent pas dans la partie septentrionale de la Crimée.

tagnes où les Goths se sont maintenus, avec leur dénomination ethnique, jusqu'au xv[e] siècle.

Les données historiques relatives aux Goths de Crimée sont plus précises que celles qui sont empruntées à l'ethnographie.

Les Goths établis sur le Borystène se réfugièrent dans la Chersonèse Taurique et s'y fixèrent avant l'invasion des Huns. Nous savons par Procope qu'une tribu de Goths refusa de suivre Théodoric le Grand en Italie (488) et qu'elle habitait depuis longtemps déjà le pays de Dori dont nous chercherons plus loin à déterminer l'emplacement. Jornandès nous apprend que la partie orientale de la Crimée formant la presqu'île de Panticapée, au sud du Palus Maeotis, était peuplée par des Goths. Procope les appelle Goths Tétraxites. En l'année 527, on voit la Crimée désignée dans des documents géographiques sous le nom de Gothie ou par la mention Goths.

On est en droit de supposer que les Goths s'assimilèrent les Alains qu'ils avaient vaincus et ce qui restait des Tauro-Scythes[1]. Dans tous les cas, parmi les peuples migrateurs qui envahirent si fréquemment la Crimée, ils furent les seuls à y apporter les bienfaits de la paix et de la civilisation au lieu des calamités qu'entraîne d'ordinaire une invasion; et ils furent aussi ceux qui

1. *Theodosius maximas illas scythicas gentes, hoc est Alanos, Hunos et Gothos, magnis multisque praeliis vicit* (Orderic Vital, livre I).

s'y maintinrent le plus longtemps, car il y subsistait encore des vestiges de cette population à la fin du xve siècle : une partie de la péninsule conserva jusqu'à cette date le nom de Gothie.

L'invasion des Huns en Crimée, terrifiante comme toutes les autres incursions de ces Barbares, n'eut pourtant pas de résultats funestes pour les Goths. En effet, ils trouvèrent un abri dans les montagnes où ils se retranchèrent : après le passage de ce torrent tumultueux, ils rétablirent leurs affaires et leur situation redevint ce qu'elle était auparavant. Procope, ainsi que nous l'avons dit déjà, donne, à la région montagneuse qui servit de refuge aux Goths, le nom de Dori. Du reste, on sait qu'il y avait depuis longtemps dans ce pays des populations de race gothique.

Mais il importe de déterminer aussi exactement que possible ce qu'il faut entendre par pays de Dori, et cette détermination n'est pas des plus aisées. J'estime qu'il convient de rechercher cette région entre Balaclava et Soudak, contrée qui fut cédée aux Génois par les Tatars en 1380. Cependant, il est difficile d'admettre qu'au vi^e^ siècle les Goths aient pu occuper un territoire aussi étendu. Lorsque les Byzantins opérèrent la division de leurs possessions criméennes, ils les partagèrent en quatre hyparchies. Vers la fin du ixe siècle, sous l'empereur Léon le Philosophe, l'hyparchie de Gothie portait le numéro 34. Elle confinait à

celle de Sondjay (Soudak actuel), et, à l'ouest, elle était limitrophe de celle de Chersonèse (près de Sébastopol). C'est donc entre les frontières de ces deux hyparchies que l'on doit rechercher l'habitat des Goths. D'autre part, dans le siècle précédent, le VIIIe, une église fut érigée à Parthénite, localité située près de Gourzouf, par saint Jean, évêque de Théodosie et de toute la Gothie. Dans la biographie latine de ce saint, nous lisons en effet : *Fertur eum in Gothiae loco qui Parthenitarum dicebatur, natum esse*[1]. Donc, au VIIIe siècle, tout le pays compris entre Alouchta et Gourzouf était occupé par les Goths ou, tout au moins, il y existait des agglomérations de Goths. Le nom des Goths apparaît encore dans la légende de saint Constantin qui date du IXe siècle. Il y est mentionné dans une énumération des peuplades de la Chersonèse.

Quant à la région de Dori que nous tâchons de délimiter, elle était constituée par les vallées de la Tchernaïa retchta (rivière Noire), du Belbek, de la Katchka, de l'Alma et du Salghir[2].

1. *De sancto Johanne, episcopo Gothiae*, Bollandistes, *Acta sanctorum Junii, die XXVI*, t. V, p. 184-194.

2. Le gothique dit *Daurô* (porte) ; or, dans la toponymie de la Gothie de Crimée, on rencontre ce nom sous cet aspect : Δωρας, Δόρος, Δαρας, Δορυ, qui, sous une physionomie grecque, n'en est pas moins du gothique pur, et pour la forme et pour le sens. En effet, cette position boisée et d'accès difficile commandait le passage vers le sud de la presqu'île et lui servait, en toute réalité, de porte d'entrée ;

Dans le but de défendre cette contrée et ses habitants contre les envahisseurs, Justinien fit construire un ensemble de fortifications[1], reliées aux *kerman* commandant les débouchés par lesquels les cours d'eau pénètrent dans la steppe.

Voici l'énumération de ces lieux fortifiés :

Inkermann, Tcherkesskermann, Mongothia (Mongoub Kaleh) (?), Katchikalène, Tepekermann, Thoufout Kaleh, Mangouche, Kermentchik.

Il convient aussi de signaler les citadelles d'Alouston (Alouchta actuel) et de Gorzubita (Gourzouf actuel).

D'après Montandon[2], il y avait encore à cette époque à Alouchta trois grosses tours, vestiges de la forteresse du temps de Justinien. Lors de mon dernier voyage (1905), je n'ai trouvé debout qu'une seule tour; d'une autre, il ne subsiste plus que la base. A Gourzouf, j'ai pu me convaincre qu'il ne reste que les substructions des remparts élevés par Justinien.

Nous avons déjà indiqué que Procope dénomme Goths Tétraxites une fraction de ce peuple qui occupait les deux rives du Bosphore cimmérien. Il nous apprend que ces Goths Tétraxites et leurs frères de race, habitant les montagnes tauriques

cf. Van den Gheyn, *Auger Busbecq et les Goths de Crimée*, 1888, p. 16; Procope, *De Ædificiis*, III, 7; Montandon, *Guide du voyageur en Crimée*, p. 119; Tomaschek, *Die Goten in Taurien*.

1. Procope, *De Ædificiis*, III, 7.

2. *Guide du voyageur en Crimée*, 1834.

dans le pays de Dori, embrassèrent le christianisme[1].

H. Grotius, qui écrivait au XVII[e] siècle, mentionne aussi la présence des Goths Tétraxites sur les rives du Bosphore cimmérien : *Ipsa Palus (Maeotis) Ponto Euxino se perrupto ejus littore admiscet ..... ad eum locum quem juxta emittitur Palus, Gothorum portio non magna admodum sedet, quibus Tetraxitis nomen*[2].

En 547, les Goths de Crimée envoyèrent à Byzance quatre députés dans le but d'obtenir de Justinien la nomination d'un évêque à la place de leur *antistes* qui venait de mourir. Cette faveur leur fut accordée, mais nous ignorons où se trouvait le siège du nouvel évêché. Était-ce à Panticapée, à Soudak ou à Mangoub[3]?

Après Justinien, pendant plus d'un siècle, l'histoire est muette au sujet du pays de Dori et des Goths qui y étaient établis. Il en est de nouveau question au cours du règne intermittent de Justinien II. Détrôné en 695, Justinien II avait été exilé en Chersonèse par l'empereur Léon.

1. *De bello gothico*, IV, 4.

2. *Histoire des Goths*, livre IV, p. 419.

3. Il paraît qu'avant la fin du IX[e] siècle, sous l'empereur Léon le Philosophe, l'évêché de Gothie fut érigé en archevêché. La Crimée, au point de vue religieux, était répartie entre les trois métropoles de Bosphore, de Soudak et de Gothie. Par conséquent, la circonscription de l'archevêché devait probablement comprendre l'extrémité occidentale de la Crimée.

La ligne de défense dont nous avons parlé précédemment, mentionnée par Procope au milieu du VIe siècle, puis par Théophane et Nicéphore au VIIIe siècle et par Constantin Porphyrogénète au milieu du Xe siècle, est citée plus tard, au XIIIe siècle, avec des renseignements intéressants sur l'usage persistant de la langue allemande chez une partie des Goths de Crimée, dans les récits de Rubruquis, envoyé par saint Louis auprès de Mangou-Khan[1]. « Il y a, dit-il, de grands promontoires ou caps sur cette mer (la mer Noire), depuis Kersona (Chersonèse) jusqu'aux embouchures du Tanaïs, et environ quarante châteaux forts entre Kersona et Soldaia (Soudak), dont chacun a sa langue particulière. Il y a aussi plusieurs Goths qui retiennent la langue allemande. »

Durant mon dernier voyage en Crimée, j'ai pu visiter une localité admirablement fortifiée par la nature et dont les ruines couronnent des rochers d'un accès très difficile s'élevant à 120 sagènes au-dessus du niveau de la mer et à 130 sagènes au-dessus de la contrée environnante. Ces roches abruptes dominent les vallées du Belbek et de la rivière Noire (Tchernaïa). Les vestiges que l'on

1. Mangou-Khan fut un des plus célèbres khans de la Horde d'or, fondée par Batou-Khan, petit-fils de Gengis-Khan. Le khanat de la Horde d'or comprenait la Crimée et toutes les régions sises entre la Volga, la Kama et l'Oural. On a trouvé dans le gouvernement de Kazan des monnaies à son effigie datant de l'an 633 de l'hégire (1255 de l'ère chrétienne). Il mourut en 1281 (ère chrétienne).

voit sur le plateau qui forme le sommet de cette montagne sont ceux de Mangoub-Kaleh. Le nom de cette ville a été *tatarisé*, si je puis m'exprimer ainsi. *Kaleh* signifie forteresse en langue tatare, et, au dire de Dubois de Monpéreux, Mangoub serait dérivé de Mongothia[1].

D'après la tradition, Mangoub[2] aurait été fondé au VIe siècle et aurait été la capitale de la Gothie à l'époque où un afflux de peuplades voisines hostiles, pénétrant en Crimée par le nord, c'est-à-dire par les steppes, rejeta les Goths dans cette partie de la péninsule. Ils trouvèrent un point d'appui parmi les montagnes de cette région et se maintinrent là pendant environ mille ans, en conservant intactes et leur nationalité et leur langage. Ni les Khazares[3], ni les Petchénègues ou Kanglis qui leur succédèrent, ni les Poloves ou Komans qui, au XIe siècle, avaient chassé les Petchénègues, ne purent venir à bout des Goths et triompher de ce peuple vivace.

Au XIIIe siècle, lorsque les Tatars entreprirent

1. En rapprochant le nom de Mangoub de celui de Mangou-Khan, vers qui Rubruquis fut envoyé par saint Louis, on pourrait peut-être inférer que cette ville tire son nom de celui de ce souverain. Mais cela est peu probable.

2. Dans son introduction à la Bible d'Ulfilas, p. XXVIII, Massmann rapporte que Mnias Bschkrantz parle de monuments gothiques et d'inscriptions runiques découverts à Mancup (Mangoub) et à Sudagh (Soudak).

3. Les Khazares ne s'étaient pas seulement répandus en Crimée; ils habitaient aussi toutes les régions sud-est de la Russie actuelle.

la conquête de la Crimée, les Goths cherchèrent un refuge à Mangoub. Au XIII[e] siècle également, le voyageur Rubruquis signale que la côte méridionale de la Crimée, appelée Gothie, était habitée par un nombre considérable de Goths. Jusqu'au XV[e] siècle, Mangoub aurait été gouverné par des princes goths. Mathieu de Miéchow [1] rapporte en effet que les Tatars occupèrent la partie septentrionale de la Crimée, ne respectant que les ducs de Mankoup (*sic*), Goths de langue et de famille, qui gardèrent leur château fort. Évidemment, cet écrivain parle d'une époque antérieure à la conquête de Mangoub par les Tatars.

Il convient de noter que le rôle joué en Crimée par les Génois diminua celui de divers autres peuples de ce pays; il contribua à imprimer de la vie à la Gothie, que les Génois se partageaient avec les ducs de Mangoub. La Gothie comprenait alors presque toute la région montagneuse de la péninsule.

1. Mathieu de Miéchow, chanoine de Cracovie, né en 1456, mort en 1523, publia en 1521 l'ouvrage *De Sarmatia Asiana atque Europea*, dont voici quelques passages : *Duces de Mankup qui generis et linguae Gothorum fuerunt. — Binos quoque duces et fratres de Mankup, unicos Gothici generis ac linguagii superstites ad spem gregis gothorum prolificandorum, gladio percussit et castrum Mankup possedit. — Superfuere et ad aetatem usque nostram duces Gothorum nobilissimi de Mancup qui semper castrum Mancup a Tatarorum vi defenderunt, donec Mahomet Turcorum Imperator Caffam expugnavit Tatarosque ac peninsulam suo subiecit imperio; tum et castrum Mancup cepit et duos fratres de Mancup gladio percussit, in quibus et tota Gothorum illorum nobilitas cessavit.*

Le Vénitien Josefo Barbaro[1], mort en 1494, c'est-à-dire peu après la prise de Mangoub par les Tatars, mentionne dans le récit de son voyage (1436) que certains habitants de la Crimée se qualifiaient de Goths et appelaient Gothie le territoire où ils étaient établis. Il cite les noms des localités qui dépendaient des Génois :

Saldadia (Soudak), Grasni (Gourzouf), Cimbalo (Balaclava), Sarsono (Cherson).

Il signale aussi les deux châteaux forts de Solgati ou Chirmia (Eski ou Stare-Krim) et de Cherchiarde (Tchoufout-Kaleh). Mais Barbaro ne fait pas mention de Mangoub, bien que cette ville fût considérable, et s'il l'omet, c'est parce qu'elle ne fut jamais placée sous la domination des Génois.

C'est en 1493 que Mangoub tomba au pouvoir des Tatars tributaires de la Turquie. La chute de cette forteresse entraîna la ruine de l'antique Gothie et termina la conquête de la Crimée. Mahomet II fit périr par l'épée les deux derniers ducs de Gothie.

Cependant, si la Gothie cessa d'exister comme état, les Goths demeurèrent, au moins en partie.

En effet, un voyageur du XVI[e] siècle, Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand II à Constantinople en 1562, spécifie que certains des habitants de la presqu'île parlaient encore un idiome germanique et présentaient les mêmes

1. *Josefo Barbaro*, dans *Ramusio Raccolta*, t. II.

caractères ethniques que les Allemands : *De gente accepi, quae etiamnum incolit Tauricam Chersonesum, quam saepe audiveram sermone, moribus, ore denique ipso et corporis habitu originem germanicam referre*[1].

Busbecq évaluait le nombre des Goths à trois mille hommes ; ils fournissaient au khan de Crimée un contingent de soldats.

L'érudition contemporaine a établi sur des bases scientifiques l'opinion que les Chersonésiens rencontrés par Busbecq étaient bien des Goths de la branche orientale[2].

Au XVIIe siècle, un groupe de ce peuple résidait encore autour de Mangoub et se distinguait des tribus environnantes par la langue qu'il parlait.

Büsching, le grand géographe du XVIIIe siècle, a écrit : « Au milieu des Tatars, sur les rives de la mer Noire, habite un peuple païen, sans nom particulier, dont la langue est apparentée à l'allemand. En effet, ajoute-t-il, là jadis habitaient les Goths, dont ce peuple est peut-être le reste[3]. »

En ce qui concerne la ville elle-même de Mangoub, Martin Bronewski raconte que, quatre-

1. *Augerii Gislenii Busbequii D. legationis Tauricæ epistolæ quatuor*. Francof., 1595, p. 257. (4e lettre, datée du 16 décembre 1562.)

2. Van den Gheyn, *Auger Busbecq et les Goths orientaux*, Bruges, 1888.

3. Büsching, *Neue Erdbeschreibung*. Hambourg, 1776, p. 1654.

vingts ans après la conquête tatare, Mangoub fut détruit par un violent incendie. Pallas, qui visita cette localité au XVIIIe siècle, constata qu'elle était abandonnée.

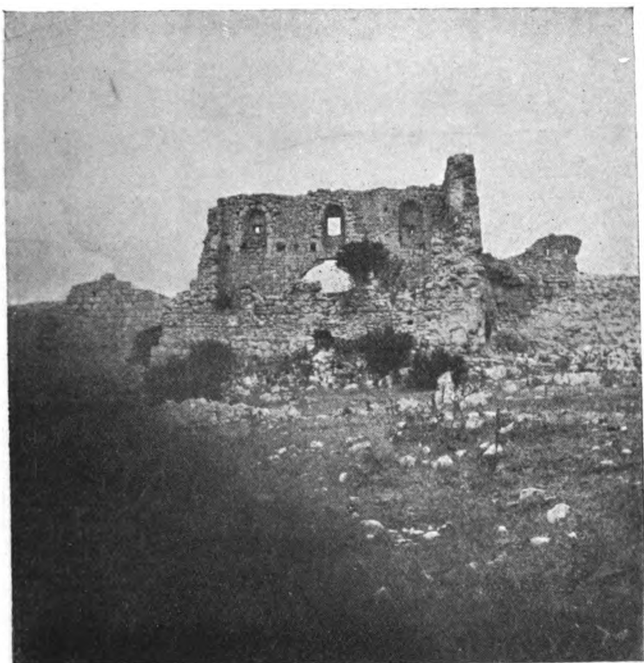


Fig. 1. — Ruines du palais de Mangoub.

Pour moi, lorsque je fis l'ascension des rochers de Mangoub, je ne trouvai que des ruines à leur sommet. Les plus considérables sont celles d'un bâtiment que l'on considère, mais à tort, je pense, comme un palais des khans (fig. 1). En effet, ces

sculptures, composées d'entrelacs qui entourent encore une des fenêtres, me semblent antérieures au xve siècle. Les pierres de cet édifice ont servi de matériaux pour la construction d'un mur d'en-



Fig. 2. — Ruines de l'une des tours du mur d'enceinte du palais de Mangoub.

ceinte flanqué de tours de garde également en ruines (fig. 2).

Le terrain en pente rapide qui descend du plateau de Mangoub jusqu'au village Korolez est

rempli d'une prodigieuse quantité de tombeaux. Parmi ces tombes, on en remarque de tatares et de karaïtes, cachées sous la brousse épaisse d'une forêt séculaire. Une grande partie de ces sépultures doivent remonter à l'époque de la domination tatare.

Il n'y a pas longtemps, on voyait encore à Mangoub les restes d'une église chrétienne, d'une mosquée tatare et d'une synagogue (kénessa) karaïte.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, nous donnerons pour suite à cet aperçu, destiné à esquisser le rôle joué jadis par les Goths en Crimée et à essayer de prouver qu'il existe encore dans ce pays des spécimens ethniques de cette race, un travail sur les antiquités criméennes attribuables aux Goths.

UNE

MONTRE SOLAIRE EN IVOIRE

DE 1563

Par M. Paul Bordeaux, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 5 décembre 1906.

Le Musée de Beauvais possède, par suite d'un don que lui a fait M. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un petit cadran solaire d'ivoire (fig. 1 et 2), de 6 centimètres et demi de longueur sur 5 centimètres de largeur, portant l'inscription :

1563
HIERONIMVS REINMAN
NORENBERGE FACIEBAT

Comme le Musée du Louvre ne possède pas d'objet de cette nature et que la Société des Antiquaires ne paraît pas s'être encore occupée de montres solaires de cette date, il est intéressant de l'étudier et de faire connaître les circonstances spéciales qui ont occasionné la confection d'une

certaine quantité de petits cadrans solaires portatifs au XVIe siècle.

De prime abord, la petitesse de cette sorte d'instrument étonne. Elle amène à se demander si les cadrans solaires ont été construits à l'origine grands ou petits. Sur ce point, la réponse ne peut être douteuse. Les premiers cadrans solaires ont été exécutés de grande taille. L'idée originaire remonte au gnomon, qui date du début de la civilisation.

Les prêtres de la Chaldée paraissent avoir été les premiers à imaginer de planter un bâton en terre et à constater que le minimum de longueur de l'ombre marquait le milieu de la journée. Il ne restait plus qu'à diviser également les portions de temps antérieures ou postérieures à cet instant précis et à profiter de l'angle d'ombre du soleil pour déterminer ces indications. Ce mode de procéder a occasionné d'abord la création de gnomons plutôt grands. Ces particularités font comprendre comment certains savants ont été amenés à se demander si les obélisques placés à l'entrée des temples égyptiens n'ont pas été des gnomons gigantesques, destinés à indiquer par la position de leur ombre le moment où certains rites devaient être célébrés. Si la solution de cette question est des plus délicates à cause de son ancienneté, nous verrons du moins qu'il est plus facile de discerner le motif qui a fait réduire le gnomon primitif à n'être plus qu'un petit cadran

solaire de poche à l'époque de la Renaissance.

Dans l'antiquité, surtout au début, ces instruments furent de grandes dimensions et ne paraissent avoir été employés qu'à des usages publics. L'invention du gnomon fut effectivement



FIG. 1. — CADRAN SOLAIRE D'IVOIRE (MUSÉE DE BEAUVAIS).
Face principale.

suivie de celle de la clepsydre, ou horloge à eau, qui permit de diviser un espace de temps donné par parties égales en se servant de la régularité d'écoulement d'un liquide. Ces deux objets, cadran solaire ou gnomon perfectionné et clepsydre, devinrent usuels à Rome en 250 avant Jésus-Christ, en ce sens que ce fut vers les années 491 à 495

après la fondation de leur ville, que les Romains établirent sur le Forum deux grands cadrans solaires pour indiquer les divisions de la journée, ainsi qu'une clepsydre pour suppléer à ces indications quand le ciel était nébuleux[1].

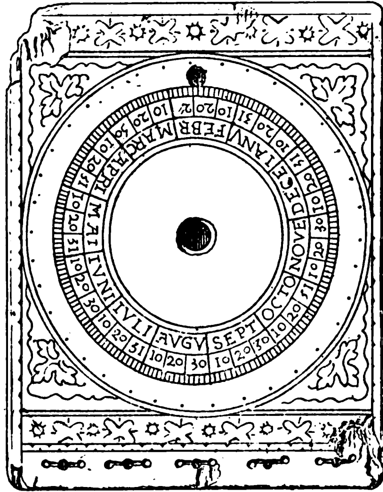


Fig. 2. — Cadran solaire d'ivoire (Musée de Beauvais). Revers.

Quatre ou cinq siècles après, les Romains semblent avoir conçu l'idée d'employer parfois des cadrans solaires de petit module pour savoir

1. Pline (*Hist. nat.*, VII, 213) indique même l'installation par Papirius Cursor, dans le voisinage du temple de Quirinus, en 293 av. J.-C., d'un cadran solaire réglé sur la latitude.

l'heure. Le colonel de la Noë a communiqué à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 18 mai 1892, une montre solaire gallo-romaine en bronze découverte peu de temps auparavant au Mont Hiéraple, dans la commune de Cocheren, à quatre kilomètres de Forbach (Alsace-Lorraine)[1]. Ce petit instrument de bronze a 5 centimètres de diamètre, c'est-à-dire une grandeur se rapprochant sensiblement de la dimension du petit rectangle d'ivoire actuellement étudié. Le disque de métal qui le constitue et qui est pourvu de l'attirail d'aiguilles, de cercle gradué et de trous nécessaires a été apprécié comme devant être d'origine romaine. Il a dû constituer dès cette époque une sorte de montre solaire facile à transporter sur soi. Il paraît dater des premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est-à-dire de l'époque où les légions romaines occupaient la région du Rhin, endroit de la découverte. Un autre petit cercle de bronze, de 3 centimètres de diamètre, portant gravées les lignes horaires des mois, d'un côté pour Rome, indiqué par les initiales RO, et de l'autre pour Ravenne = RA, a été trouvé à Aquilée. Il paraît avoir eu un but identique[2]. Enfin, une montre solaire portative, de 4 centimètres sur 6, en ivoire cette fois, et pourvue d'un trou à suspension, a été trouvée à Mayence,

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, LIII, 1893, p. 151; G. de la Noë, *Note sur une montre solaire gallo-romaine.*
2. F. Kenner, *Sonnenuhren aus Aquileia*, fig. 12-13.

au Linsenberg[1]. Elle date de l'époque romaine et porte les noms latins des mois de l'année. Le gnomon destiné à indiquer l'heure devait être placé dans les trous précédant ou suivant les mois d'après les éventualités d'orientation et de saison. Sans être d'usage courant, les cadrans solaires de petite dimension étaient, comme on le constate, connus dans l'antiquité, mais plutôt sous la forme ronde que rectangulaire. On n'a jamais signalé qu'un écrivain quelconque y ait fait allusion. Ces tentatives n'ont pas eu de suites pendant les siècles qui se sont succédé. On en est revenu aux plus anciens errements.

Pendant le haut Moyen âge, le sablier eut de son côté la faveur publique pour servir à mesurer le temps dans les pays du Nord, parce que la clepsydre à eau ne pouvait y fonctionner couramment à cause de la gelée, et parce que l'on était parvenu à régler l'écoulement du sable avec autant d'exactitude que celui de l'eau. Cette façon de mesurer le temps est indiquée dans les Danses macabres de l'époque. La Mort y est représentée tenant un sablier à la main pour montrer que l'heure dernière est arrivée.

Le sablier avait l'avantage de pouvoir fonctionner par les temps sombres, même la nuit, ainsi que dans l'intérieur de la maison. Bien que ces qualités aient mérité au sablier la faveur dans les

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10032, 27; cf. le menologium de Grand, *ibid.*, 5955.

contrées septentrionales, le cadran solaire ne fut jamais abandonné, à cause de son exactitude matérielle incontestable pour indiquer le milieu de la journée, le mezzo-giorno des Italiens, — midi, — le moment où le soleil fournit son minimum d'ombre. On en conciliait l'usage, quand le soleil brillait, avec l'emploi du sablier. Par suite, les fabricants de cadrans solaires étaient restés nombreux. Ils constituaient par exemple à Nuremberg, ville d'où provient la montre solaire d'ivoire en question, une importante corporation de marchands, un corps de métier, comme il en existait à cette époque, composé de négociants prêts à défendre leurs droits et soucieux de veiller au maintien de leur industrie. Ils étaient dénommés les « kompassmacher » = artisans constructeurs de cadrans solaires.

Au moment de la fin du Moyen âge et du début de la Renaissance, on eut la première idée de l'horloge à poids, bientôt suivie de l'invention de l'horloge mécanique. Ces nouveaux engins, comme on les appelait, furent d'abord très primitifs, c'est-à-dire grands, encombrants et d'une marche peu régulière. On crut qu'il serait très difficile de les perfectionner. Les marchands de cadrans solaires furent les premiers à persuader à tous que ces machines compliquées et coûteuses n'étaient pas perfectibles. Ils crurent que les constructeurs de ces mécaniques encombrées de rouages ne parviendraient pas à diminuer la gran-

deur et à corriger les irrégularités fréquentes de leurs horloges. Pour lutter contre l'invention nouvelle, ils imaginèrent de vendre des cadrans solaires simples et portatifs et de les pourvoir de qualités que nulle autre invention, croyaient-ils, ne pourrait leur disputer. Tel est le motif qui fit créer en certaine quantité, au cours des XVe et XVIe siècles, les montres solaires portatives telles que celle représentée par le petit rectangle d'ivoire en question.

Il paraît douteux que les fabricants de cadrans se soient subitement occupés à cette époque d'en construire de petite dimension, en souvenir de ceux ayant existé exceptionnellement chez les Romains onze ou douze siècles auparavant. Tout au plus la tradition de la possibilité de faire de petites montres solaires a pu n'être jamais complètement oubliée dans la corporation. Le fait indéniable est que, pendant douze siècles environ, il ne se rencontre pas de petits cadrans solaires et que subitement, au début de la Renaissance, il en a été construit un assez grand nombre.

L'un des plus anciens connus figure au Musée de Nuremberg et porte une inscription qui le fait remonter au pontificat du pape Paul III (1464-1471).

La belle collection de M. Figdor à Vienne (Autriche) renferme :

1° Une montre solaire en bronze doré, datée de 1456, portant les armes de la maison d'Autriche

et l'inscription : HILF GOTT (Dieu me vienne en aide). Elle est contenue dans un étui en cuir giselé ayant les mêmes dates et armoiries;

2° Une montre solaire en bronze, datée de 1458, également aux armes de la maison d'Autriche, avec une petite boîte en bois peint et doré.

La collection Spitzer, parmi les curiosités de la section d'horlogerie, contenait :

1° Une montre solaire en cuivre repercée à jour, datée de 1473 (n° 2787 du catalogue);

2° Une autre montre solaire paraissant de travail italien, datée de 1476 (n° 2788).

Certains objets notables de la même collection montrent la rivalité qui s'établit aussitôt entre l'industrie ancienne des fabricants de cadrans solaires et les inventeurs des horloges mécaniques. Nous y rencontrons en effet :

1° Une pendule mécanique en cuivre doré et ciselé, fabriquée en Allemagne en 1559, et pourvue de l'inscription :

ME FECIT MAGISTER MAVRICIVS
BEHAEME IN VIENNA ANNO 1559

(n° 2646 du catalogue)[1];

1. M. Ruelle a signalé l'existence, à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, d'une autre grande horloge mécanique avec cercle planétaire datée de 1553 et construite par le mathématicien Oronce Fine. La collection Figdor possède une sphère astrolabe portant la mention : « *Euphronymus Vulparia, Florentinus, Lugduni.* 1553. »

2° Une autre pendule à rouages de même genre portant l'inscription :

ME FECIT GHASPARVS BOHEMIVS
IN VIENNA AVSTRIA ANNO 1568.

La petite montre solaire du Musée de Beauvais porte la date de 1563, qui prouve qu'elle a été établie précisément dans ce même empire d'Allemagne à une époque se plaçant entre les deux dates de construction des pendules mécaniques ci-dessus citées. On constate par suite comment au même moment les deux industries rivales cherchaient à lutter l'une contre l'autre. Sous le rapport de l'indication du lieu de fabrication, elles s'imitaient toutes les deux.

Ce petit carré d'ivoire, pour servir de cadran solaire, portait une tige ou plutôt un petit triangle de métal susceptible de se dresser, et qui tenait à l'aide des deux trous existant au-dessus et au-dessous du visage du soleil. Ce triangle produisait l'ombre indicatrice de l'heure. Une sorte de calendrier perpétuel circulaire figure au revers. Il est divisé en douze parties portant dans le haut les dénominations des douze mois de l'année et au-dessous les divisions 10—20—30 ou 31 (ou même 28 pour février), suivant le nombre de jours de chaque mois. La petite boîte qui était jointe à cet objet contenait vraisemblablement une boussole indispensable pour mettre l'instrument sur le plan nécessaire afin que l'ombre du

soleil produise un effet utile. L'ensemble des décorations ajoutées sur les deux côtés de l'ivoire est plutôt conçu dans le genre Renaissance. La minime épaisseur de la planchette d'ivoire laisse supposer que l'instrument complet devait être de peu de volume et tenir facilement dans la pochette d'un pourpoint du temps, analogue à un gousset de gilet.

Si nous continuons de rechercher comme termes de comparaisons les objets identiques, construits à la même époque, nous en trouverons un grand nombre. Nous constaterons de plus que les marchands français ont suivi l'exemple de leurs confrères allemands. Indépendamment des montres solaires de la collection Spitzer, nous pouvons citer les autres instruments ci-après, qui ont figuré à Paris en 1900 dans la collection du Musée rétrospectif de la classe 96—horlogerie :

1° Un cadran solaire de forme rectangulaire portatif et à boussole, daté de 1571, c'est-à-dire postérieur de huit années seulement à celui dont nous nous occupons;

2° Un autre cadran solaire de même forme daté de 1576, signé : Hans Ducher;

3° Un autre cadran solaire daté de 1595, signé de Paulus Reinman, fabricant de Nuremberg, parent, comme nous allons le constater, du Hieronimus Reinman, dont le nom figure sur notre rectangle d'ivoire;

4° Un cadran solaire rectangulaire à boussole

en forme de livre, en ivoire, avec coins et fermoir en argent ;

5° Un cadran solaire rectangulaire en bois signé : Stoecker ;

6° Un cadran solaire rond avec boussole, signé : Le Maire, paraissant être de fabrication française ;

7° Enfin des cadrans solaires octogonaux, signés de marchands s'appelant : Queyrat, — Menant, — Delase.

D'autre part, à l'étranger, la collection si importante en ce genre d'objets de M. Figdor à Vienne (Autriche) renferme en plus des deux spécimens du XVe siècle cités précédemment :

1° Une montre solaire en ivoire datée de 1544 avec la mention : GORG · HARTMANN · NOREMBERGE · F ;

2° Une autre octogone, en bronze doré, très ornée, pourvue de l'inscription : GENEROSVS · D · VLRICVS · FUGGERVS · COMES · IN · KIRCHBERG · ET · WEISSENHORN · HANC · MACHINAM · GERMANIAE · FINITMORVMQVE · LOCORVM · SITVM · OCVLIS · SVBIICIENTE · FIERI · FECIT · ANNO · DOMINI · 1557. Ses six faces superposées portent, indépendamment des indications astronomiques, deux cartes gravées sur cuivre, l'une avec l'ensemble du monde ancien connu, l'autre avec l'Allemagne et les pays limitrophes. Elle semble pouvoir être attribuée au fabricant Christophe Schisler, d'Augsbourg ;

3° Une autre en bronze doré avec la mention :

CHRISTOPHORVS · SCHISLER · FACIEBAT · AVGVSTAE · VINDELICORVM · ANNO · 1575 ;

4° Une autre, en ivoire, avec la marque : HANS · DVCHDER · ZV · NVRNBERG · 1579. Elle porte en outre l'inscription : « Wen ich Kampast recht sol weisen, so richt mich nicht nahet bei eissen der spöter sol nichts verachten den er kins besser machen. » — Si, moi boussole, dois bien montrer, ne m'approche pas du fer, *le moqueur ne doit rien mépriser, à moins qu'il ne fasse mieux.* — Cette dernière phrase est la démonstration écrite sur l'instrument de la rivalité qui existait à l'époque entre les fabricants de montres solaires et les constructeurs d'horloges mécaniques dans les conditions où nous l'avons fait ressortir.

5° Une autre, en ivoire et bronze doré, portant la marque : HANS · TVCHER · 1586 ;

6° Une autre en bronze doré, ciselée aux armoiries des Fugger d'Augsbourg, avec les initiales O·S·F·, la date 1589 et la devise : VIGILATE·QVIA·NESCITIS·DIEM·NEQUE·HORAM.

Enfin six autres montres solaires non datées, mais construites probablement, d'après leur style, au cours des XVIe et XVIIe siècles sous les formes les plus diverses, telles que boîtes carrées, octogones ou rondes, ou même en forme de colonne et de poire à poudre à l'usage des chasseurs, ainsi qu'en matières variées, par exemple ivoire et grenats, bois à incrustations d'ivoire, bois pré-

cieux de couleurs différentes, pierre de Kelheim, bronze doré ou poli avec ornements niellés, ciselés ou gravés, représentant des personnages, bustes, têtes, arabesques, entrelacs, feuillages, etc.[1].

On arrive ainsi à reconnaître qu'aux XVe et XVIe siècles on se mit à construire de tous côtés, surtout en Allemagne et parfois en France, de petits cadrans solaires portatifs pour combattre l'industrie nouvelle des horloges mécaniques. Les marchands de ces montres solaires restaient convaincus que leurs instruments l'emporteraient toujours sous le rapport de la petitesse et sous le rapport de la mobilité, c'est-à-dire de la facilité qu'ils offriraient pour être portés sur la personne.

Comme ils s'adressaient à la classe aisée et même riche, ils fabriquaient ces montres en matières relativement chères, telles que l'ivoire ou le cuivre ciselé, ajouré et le plus fréquemment doré.

Une autre conséquence, provenant de ce que les personnes notables faisaient usage de ces instruments portatifs pour savoir l'heure, a eu pour résultat d'en faire peindre des représentations sur des tableaux de l'époque. On a constaté la figuration de montres solaires comme accessoires de portraits :

1° Sur un tableau de Hans Holbein (1495-1554);

1. Nous remercions sincèrement M. Enlart de nous avoir mis à même d'avoir connaissance des richesses de la collection autrichienne de M. Figdor, Löwelstrasse, à Vienne.

2° Sur un tableau de Neufchâteau (1520-1600). Cette particularité démontre le caractère véritablement usuel de l'objet à cette époque.

Le constructeur de la montre solaire de Beauvais s'appelle Hieronimus Reinman. Il résulte des renseignements recueillis qu'une famille du nom de Reinman a figuré sur la liste de la corporation des fabricants de cadrans solaires de Nuremberg. Les personnages de ce nom, susceptibles d'être cités, sont :

1° Georges Reinman, dont le Musée de Nuremberg possède un petit cadran solaire de 1555;

2° Jérôme ou Hieronimus Reinman, le constructeur du rectangle d'ivoire en question, qui a acquis une célébrité régionale pour l'exactitude de ses indications concernant l'inclinaison de l'aiguille aimantée, ainsi que pour le soin apporté par lui à la confection des objets sortant de son atelier. Il est mort en 1577, c'est-à-dire quatorze ans après la date de 1563 inscrite sur l'objet;

3° Paul ou Paulus Reinman, dont le Musée de Nuremberg possède un cadran de 1605 et qui a fabriqué la petite montre solaire de 1595 remarquée dans la collection de l'exposition centenale de Paris en 1900.

La question bibliographique nous prouvera d'une autre façon l'importance qui s'est attachée à ce même moment à ce genre d'industrie et d'objets scientifiques.

Le grand artiste Albert Dürer (1471-1528) ne dédaigna pas d'écrire un traité de la théorie des cadrans solaires sous le titre : « Unterweisung zur Messung mit Zirkel und Richtscheidt. — Traité du mesurage du temps à l'aide de figures géométriques. »

Sébastien Munster fit un autre ouvrage du même genre sous le titre de : « Furmalung und kunstliche Beschreibung der Orlogien. — Description artistique des horloges », et le fit imprimer à Bâle en 1544, avec un avant-propos de 1539.

Andréas Silsner rédigea un livre sur le même sujet sous le titre de « Gnomonic » et le fit imprimer à Nuremberg en 1562.

Quelques autres publications du même genre, moins importantes, datent encore de cette époque. Puis le silence se fit et les ouvrages du XIX[e] siècle imprimés à Nuremberg ne contiennent plus rien au sujet des cadrans solaires en question[1]. On comprend que la Société des Antiquaires de France n'ait pas eu de son côté l'occasion de s'en occuper encore.

Quand nous avons recherché les autres objets de même nature pouvant se rencontrer ailleurs en France, notre collègue M. Roman a eu l'ama-

1. Nous sommes redevables à la courtoise obligeance de M. le conservateur du Musée de Nuremberg des renseignements concernant les Musée et bibliothèque de cette ville, ainsi que la famille Reinman; nous lui en exprimons notre vive gratitude.

INDEX DE LA FIGURE 3.

1. Dessus extérieur de la boite.

Le disque dentelé est mobile et sur ce disque est une rosace également mobile indépendante avec une aiguille et une réglette articulée.

Au centre un trou.

2. Dessous extérieur de la boîte.

3. Intérieur du dessus de la boîte.

Le disque, au bas duquel existe une pointe, est mobile. Il est percé d'un trou rond figurant la lune. Sous le disque est une partie striée ronde figurant la terre; la lune, en passant sur elle, quand on fait tourner le disque, marque ses divers quartiers.

Au centre un trou.

4. Intérieur du dessous de la boîte.

La partie circulaire, qui renferme la boussole, est en creux et garnie d'un verre.

5. La coquille cache un trou dans lequel devait prendre place une tige, qui était probablement vissée dans le trou central du couvercle pour porter son ombre sur un point donné, indiqué par la boussole et une combinaison de chiffres.

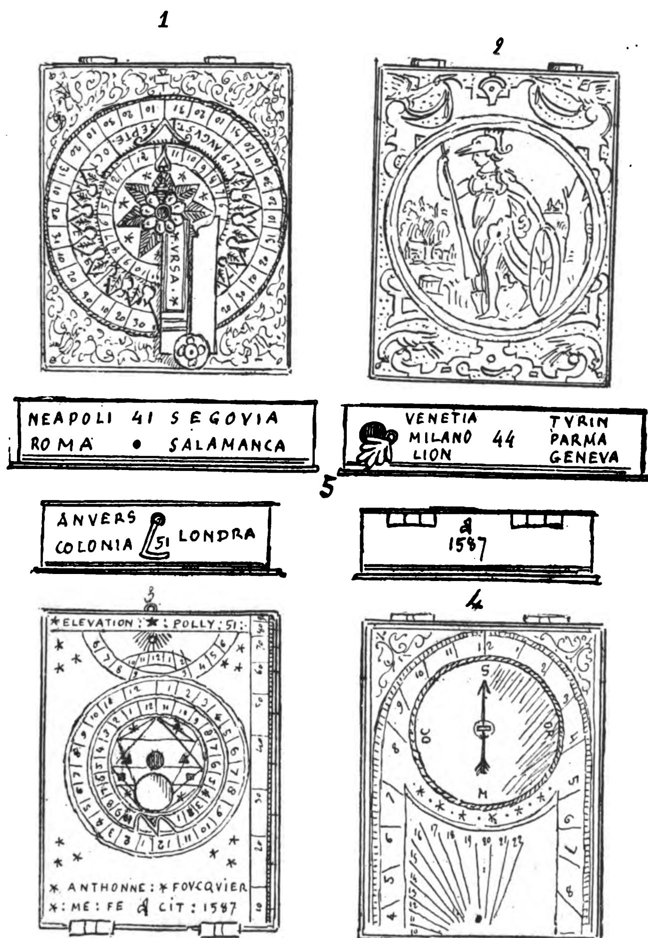


Fig. 3. — Montre solaire conservée a Gap.

Collection de M. Peyrot.

bilité de nous signaler l'existence à Gap entre les mains de M. Peyrot, ancien inspecteur des forêts, d'une autre montre solaire (fig. 3). Elle est plus complète, en ce sens que l'on peut étudier ses quatre faces et que la boussole s'y remarque encore. Elle est d'aussi petite dimension, exactement 7 centimètres sur 5 centimètres 1/4. Ce petit objet portatif, également destiné à fournir l'heure en tous lieux à l'aide de l'ombre du soleil, est en cuivre ajouré. Il porte l'inscription :

⁎ ANTHONNE : ⁎ FOVCQVIER
⁎ : ME : FE(*fleur de lis*)[1]CIT : 1587

La date de 1587 est répétée sur un côté du pourtour. Cet objet est postérieur de vingt-quatre années à celui qui a été examiné en premier lieu.

Les autres parois du pourtour, hautes de un centimètre et demi, portent les noms des villes ci-après :

NEAPOLI ROMA VENETIA	41	SEGOVIA SALAMANCA TVRIN
MILANO LION	44	PARMA GENEVA[2]
ANVERS COLONIA	51	LONDRA

1. Ou plutôt une fleur de lis coupée dans le sens de la longueur et ne montrant qu'une moitié.

2. GENEVA doit avoir été gravé par suite d'une erreur

Comme les noms de cités italiennes sont en majorité, sept, contre deux espagnoles, une française, une anglaise, une allemande et une des Pays-Bas, il semble bien que ce cadran soit plutôt destiné à l'Italie. De prime abord, on pourrait penser à une fabrication italienne.

Les deux parties de la boîte rectangulaire étant gravées et occupées des deux côtés par des sujets différents donnent quatre faces, où se trouvent les représentations suivantes :

Le dessus de la boîte porte une liste circulaire de mois et de jours, analogue à celle figurant au revers de la plaque d'ivoire énoncée en premier lieu, plus une réglette portant le mot ✳ : VRSA · ✳

La face intérieure offre deux disques concentriques divisés en deux fois douze cases. Au milieu figurent des triangles avec le soleil et la lune. Inscription supérieure : ✳ ELEVATION : ✳ FOLLY : 51. Inscription inférieure : ✳ ANTHONNE : ✳ FOVCQVIER — ✳ : ME : FE (demi-fleur de lis) CIT : 1587.

La partie extérieure du dessous montre une Bellone casquée et armée, s'avançant de profil à gauche au milieu d'un cercle entouré de rinceaux.

La face intérieure de ce dessous est pourvue d'une boussole, disposée dans le haut d'une sorte

matérielle à la place de Genova-Gênes. Ce ne peut être Genève, qui s'appelle en italien GINEVRA, à moins qu'il ne faille en supposer une traduction inexacte par une personne ignorant l'italien.

de portique à la partie basse duquel sont placées les lignes d'un cadran solaire. L'indication des heures est tracée sur le pourtour du portique, avec le chiffre XII à la clef de voûte.

L'ensemble des dessins semble dénoter une origine ou plutôt une simple influence italienne, car le sujet traité sur le dessous de la boîte, c'est-à-dire la Bellone casquée, appuyée de la main droite sur une arme ayant la forme de la lance de joute d'un tournoi, est un sujet banal de l'époque, qui peut avoir été gravé aussi bien en France qu'en Italie. Le nom « Anthonne Foucquier » est éminemment français et la mention « élévation » en langue française porterait à supposer que l'on se trouve finalement en présence d'un objet construit dans quelque ville du midi de la France, et par exemple de la vallée du Rhône, par un fabricant de nom et d'origine français, destiné à l'usage d'un personnage noble allant faire la guerre en Italie. La faute d'orthographe *Geneva* pour *Genova* ou peut-être pour *Ginevra* contribue également à faire croire que l'apposition des noms de villes n'a pas été effectuée en Italie, mais qu'elle provient plutôt d'un pays voisin, où l'erreur commise sur la dénomination exacte était possible. Le lieu d'origine corrobore cette supposition, car le détenteur actuel de l'objet, M. Peyrot, affirme l'avoir acquis dans les Basses-Alpes, aux environs de Forcalquier [1].

1. M. de Villenoisy nous a fait remarquer que cette montre

Dans tous les cas, le cercle donnant les mois et les divisions de mois par 10—20—30 ou 31 et figurant sur le dessus de la boîte rattache étroitement l'une à l'autre les roses des mois de ces deux montres solaires, s'il est permis de qualifier du nom de roses ces calendriers mensuels circulaires. Nous devons être d'autant plus reconnaissants à M. Roman de nous avoir signalé ce second spécimen de cadran solaire portatif que les deux objets se complètent l'un par l'autre. Ils permettent de comprendre, au moyen d'exemples tangibles, la fabrication intensive de montres solaires portatives et pratiques, qui est survenue au XVI[e] siècle, au moment où les corporations de fabricants de cadrans solaires ont vu leur commerce menacé par l'industrie naissante des pendules à poids et à engrenages. Personne ne prévoyait à ce moment les perfectionnements qu'il serait possible d'obtenir sous le rapport de la petitesse des rouages.

Les indications qui viennent d'être précisées ont tendu à se rapprocher de la vérité réelle en faisant la part la plus minime possible à toute espèce d'hypothèse. Pour terminer, si nous

solaire pouvait être rapprochée d'un cadran solaire carré en ardoise ayant 26 centimètres sur chaque côté, portant un type armorié avec rinceaux de feuillages et oiseaux décoratifs, trouvé dans la vallée du Rhône. (*Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*, janvier 1888, p. 114 à 116; vignette.)

cherchons les motifs qui ont pu amener en France et faire découvrir dans les environs de Paris une montre solaire portative provenant de Nuremberg, nous n'aurons plus que les faits historiques pour nous guider. Nous serons obligés d'avoir recours à des suppositions.

Peu d'années après 1563, exactement en 1574, Henri de France, duc d'Anjou, devenu roi de Pologne, quitta ce dernier royaume avec un certain nombre de favoris et d'officiers qu'il avait amenés de son pays d'origine. Il rentra en France par le sud de l'Allemagne et le nord de l'Italie. On peut croire qu'un des seigneurs de sa suite acheta en Allemagne, au cours de ce voyage, un de ces cadrans solaires portatifs que les Reinman avaient la réputation de fabriquer avec tant de perfection à Nuremberg. Il l'apporta en France comme une curiosité pratique, de même qu'il y a une cinquantaine d'années on rapportait une montre de Genève d'un voyage en Suisse. Le mignon de Henri III se sera servi de l'objet pendant le règne du roi, et il aura été fier de montrer ce qu'il avait rapporté de ses excursions à travers les pays d'Empire. L'objet s'est ensuite démodé; il est devenu inutile; il est tombé de mains en mains. Finalement il a été relégué dans un coin de tiroir comme une curiosité sans valeur[1].

1. Cette planchette d'ivoire a été donnée à M. le docteur Leblond, de Beauvais, par un manouvrier de cette ville, qui la possédait comme relique de famille depuis très longtemps.

L'honneur des Musées français consiste à faire ressortir l'intérêt qui s'attache à ces vestiges du temps passé et à montrer la place qu'ils ont occupée naguères, comme objet usuel, entre les mains des hommes du XVIe siècle.

A PROPOS

D'UNE

INSCRIPTION DU MUSÉE CALVET

Par M. A. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 26 décembre 1906.

Dans un article publié il y a vingt-cinq ans par le *Bulletin épigraphique de la Gaule*[1], j'ai eu l'occasion de parler de quelques monuments antiques échoués loin de leur pays d'origine et qui, faute de renseignements positifs, avaient été considérés à tort comme appartenant à la région dans laquelle, à la suite de vicissitudes inconnues, ils se trouvaient transportés. De là étaient nées des attributions fautives et des erreurs fâcheuses. Dans plusieurs de nos Musées provinciaux on rencontre en effet des inscriptions dépaysées, des sculptures venant de Grèce ou d'Orient[2], dont beaucoup heu-

1. T. I, 1881, p. 160 à 171, *A propos de l'inscription de Gordien conservée au Musée de Bordeaux.*

2. A Toulon, à Vannes, à Avignon, à Nevers, à Narbonne, à Aix-en-Provence, à Douai, à Châteaudun, à Marseille, à Grenoble, à Blois, pour ne citer que quelques villes. Il serait vraiment utile de dresser un catalogue des sculptures grecques ainsi disséminées dans nos Musées de province et d'en publier un recueil qui deviendrait le complé-

reusement ont aujourd'hui leurs papiers en règle et peuvent produire un état civil régulier.

A cette époque, je m'occupais d'un fragment d'inscription relatif à Gordien Ier, trouvé à Bordeaux et conservé au Musée de cette ville, fragment dont je persiste à soutenir l'origine africaine et sur lequel je reviendrai quelque jour.

Pour le moment, je voudrais appeler l'attention de nos confrères du midi de la France sur une inscription latine également mutilée et conservée à Avignon, au Musée Calvet. Elle est venue trouver un asile dans ce grand Musée, après avoir fait un assez long stage à Marseille où l'on croyait jadis qu'elle avait été découverte.

Voici en quels termes M. le docteur Otto Hirschfeld en parlait dans le vol. XII du *Corpus inscriptionum latinarum*[1] portant la date de 1888 :

406. Basis ingra; fuit in regione quae dicitur Saint Just prope Massiliam, in muro horti Marii Clement qui dedit anno 1850 Museo Aveniensi, ubi adhuc exstat.

GERMANICO CAESARI·TI·*aug·f*
L·VALERIVS·
L·TONNEIVS·LE
A · MEVIVS · Λ
MAGISTRI·LARVM·AVC*ust*
ANNO·V̄·TI·CAE*saris aug*
(a. 18-19)

ment indispensable du *Corpus* des bas-reliefs de la Gaule préparé par notre savant confrère le commandant Espérandieu.

1. N. 406, dans le chapitre réservé aux inscriptions de Marseille.

Descripsi. Herzog n. 607.

6 nota annos imperatoris regnantis more Aegyptiaco (cf. Mommsen, *Staatsrecht,* II, 2, p. 778) vel certe Orientali adscriptos. Titulum Germanico mortuo, id est anno 19, positum esse videri monet Mommsen.

En 1890, j'eus l'occasion de dire à mon tour quelques mots de cette inscription dans un rapport fait au Comité des Travaux historiques, sur une communication de M. Deloye, correspondant du Comité à Avignon[1]. Je me permets de les rappeler ici :

Il est possible que cette inscription ait été découverte à Marseille, mais rien ne le prouve d'une manière absolue. Tout le monde sait, en effet, que les bastides des environs de Marseille et de Toulon renferment beaucoup de monuments rapportés de Grèce ou d'Orient par des marins. Les sculptures et les inscriptions sont ordinairement encastrées dans les murs de la maison ou de l'enclos[2]. L'inscription pourrait donc tout aussi bien avoir été apportée à Marseille à bord de quelque navire, d'autant plus que la date inscrite à la dernière ligne

ANNO $\overline{V}$·TI·CAES*aris aug.*

est tout à fait insolite sur les monuments de la Gaule.

1. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1890, p. 246.

2. Comme on l'a vu plus haut, celle-ci était encastrée dans le mur du jardin de Marius Clément, à Saint-Just, près de Marseille.

Comme l'a remarqué Otto Hirschfeld, cette façon de dater, par les années du règne de l'empereur, est particulière à l'Égypte; dans les autres provinces de l'empire, l'année est toujours indiquée par les noms des consuls. Si un minéralogiste voulait bien déterminer la nature du marbre ou du basalte sur lequel l'inscription est gravée, cette constatation ne manquerait pas d'intérêt pour reconnaître la provenance du monument et nous aurions ainsi une raison solide pour dire si, oui ou non, il a été apporté d'Alexandrie à Marseille.

Au mois de décembre 1891, un an après la publication de ce rapport, un savant de Prague, M. J. Jung, nous édifiait d'une façon définitive sur l'origine de l'inscription du Musée Calvet, venue en effet d'Alexandrie[1].

Je crois utile de signaler sa publication qui a paru dans un recueil scientifique étranger, évidemment peu répandu dans nos provinces méridionales, car au Musée d'Avignon on ne paraît pas être encore fixé sur la provenance véritable de cette inscription[2].

1. *Ein vergessener archaeologisch-epigraphischer Bericht.* Cet article, daté de décembre 1891, a paru en 1893 dans les *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn*, t. XVI, p. 14-16.

2. L'article en question semble avoir échappé aux recherches, d'ailleurs si consciencieuses, de mon cher confrère et ami le commandant Espérandieu. Dans son excellent catalogue du Musée d'Avignon, extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* et publié en 1900 sous le titre *Inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*, il a rédigé sur

Le travail de M. Jung renferme d'ailleurs d'autres renseignements sur quelques monuments antiques, conservés à Marseille au XVIIIe siècle. Il me fournira, d'autre part, une heureuse occasion de rappeler à mes confrères de la Société des Antiquaires de France les noms et les mérites de deux collectionneurs français dont la mémoire ne saurait être oubliée parmi nous, Pierre-Augustin Guys, de Marseille, et François Sallier, d'Aix-en-Provence.

A.

Les collections de Pierre-Augustin Guys, à Marseille.

M. Jung a remarqué dans la *Correspondance de Schloezer*[1], dont le contenu d'ordinaire est plutôt historique et politique, un article intitulé : *Voyage archéologique dans le sud de la France en mai* 1776[2], par M. le professeur Oberlin.

La tournée d'Oberlin dans le midi de la France fut entreprise en 1776 aux frais de la municipalité de Strasbourg. Si le récit de ce voyage archéologique, publié dans un recueil où on ne s'attend

ce monument une intéressante note (p. 16-18, n. 9) sans connaître le renseignement précis fourni par M. Jung. La provenance égyptienne n'est plus douteuse aujourd'hui; elle est certaine.

1. Partie V, 1779, fasc. 30, p. 364.

2. *Bericht über eine antiquarische Reise in das südliche Frankreich in mai* 1776.

guère à le retrouver, était peu connu en Allemagne, on ne peut pas dire qu'il fût resté ignoré en France. Dès l'année 1807, Th.-Fr. Winckler, employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, en parlait longuement dans le *Magasin encyclopédique*[1]; le fils d'Oberlin avait en effet communiqué à Winckler le journal de voyage de son père. Oberlin commença sa tournée par Besançon; il visita successivement les villes de Dijon, Chalon, Mâcon, Trévoux, Lyon, Vienne, Tain, Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Aix, Marseille, Hyères et Toulon. De Toulon, il revint à Aix; puis il remonta la vallée du Rhône jusqu'à Tarascon, en séjournant à Arles et à Saint-Rémy afin d'étudier à son aise les célèbres monuments antiques de ces deux localités. A Tarascon, il passa le Rhône pour se rendre à Nîmes, Montpellier, Cette et Agde; il se dirigea ensuite sur Castelnaudary, Sorrèze, Toulouse, Grisolles, Agen, Moissac, Marmande, la Réole, Langon, Castres, Bordeaux, Poitiers, Tours, Orléans, Paris. Chemin faisant, il avait relevé quelques inscriptions romaines, notamment à Orange, à Vaison et à Vienne[2].

A Marseille, Oberlin « fut parfaitement accueilli

1. *Magasin encyclopédique*, 1807, t. II, p. 72-140, *Notice sur la vie et les écrits de Jérémie-Jacques Oberlin*, *professeur et bibliothécaire de l'Académie de Strasbourg*, etc. L'insertion des notes d'Oberlin dans la *Correspondance* de M. de Schlœzer y est rappelée, p. 93, note 3.

2. *Corp. inscr. lat.*, XII, 1222, 1352, 1929.

« par les savants et les littérateurs de la ville, entre « autres par MM. Guys et Grosson, ainsi que par « ceux de ses compatriotes qui y étaient établis « ou qui y séjournaient momentanément[1] ».

Grosson est l'auteur bien connu du recueil des monuments marseillais[2]. Le nom de Guys est moins familier aux archéologues; cependant sa curieuse figure de marchand érudit et de chercheur passionné est des plus intéressantes.

Pierre-Augustin Guys, né à Marseille en 1720, mort à Zante en 1799, fut à la fois négociant, amateur d'antiquités, voyageur, helléniste et écrivain de mérite. Le plus connu de ses ouvrages est le *Voyage littéraire de la Grèce*, qui se compose de 46 lettres dont la première est datée de Constantinople le 10 janvier 1750. Cet ouvrage, dans lequel il s'efforce de rechercher les traces des mœurs et des institutions de la Grèce ancienne, eut successivement trois éditions en 1771, 1776 et 1793[3]; fort à la mode au XVIII[e] siècle, il est cité à diverses reprises par M[me] de Genlis[4]; Voltaire lui-même adressa de jolis vers à Guys à propos de sa publication.

1. Th.-Fr. Winckler, *Notice*, p. 98.

2. *Recueil des antiquités et monuments marseillais qui peuvent intéresser l'histoire et les arts*, Marseille, J. Moissy, 1773, in-4°, 296 p., XLVII pl.

3. Voir J.-M. Quérard, *La France littéraire*, ainsi que la *Nouvelle biographie générale* de Didot, où on trouvera la liste de ses ouvrages.

4. *Veillées du château*, II, p. 569-580.

Comme tout bon Marseillais, Guys suivit tout d'abord la carrière du commerce ; ayant conduit ses affaires avec intelligence, il fut assez heureux pour réaliser une belle fortune. Le souci de son négoce et ses goûts scientifiques l'avaient poussé à entreprendre des voyages en Grèce, en Orient et jusqu'en Syrie. Homère à la main, il parcourut plusieurs fois tout l'Archipel et y fit des observations sur la prononciation des Grecs modernes[1]. Fort bien accueilli à Athènes, il y reçut le droit de cité. C'était d'ailleurs un fort galant homme, très fier de consacrer aux belles-lettres les loisirs que lui laissaient ses nombreuses entreprises.

L'intérêt qu'il témoignait aux monuments antiques, les recherches qu'il avait constamment poursuivies pour se familiariser avec la connaissance de la langue grecque, le soin avec lequel il recueillait les documents artistiques ou archéologiques, son affabilité, sa complaisance et son désir de rendre service le mirent en rapport avec de nombreux érudits qui appréciaient ses mérites. Dès l'année 1770, Guys était honoré du titre de « Secrétaire du Roy ». Les Académies lui ouvrirent leurs portes : il devint membre de l'Académie des Arcades à Rome et de l'Académie des sciences et belles-lettres de Marseille ; peu de temps après la première organisation de l'Institut, qui eut lieu en 1795, il fut élu en même temps qu'Oberlin, le

1. Il eut à ce sujet une polémique avec le savant helléniste Larcher.

13 février 1796, associé non résidant de la Classe de Littérature et Beaux-Arts (section d'antiquités et monuments).

Le célèbre helléniste d'Ansse de Villoison, qui avait eu souvent à se louer de ses bons offices, lui témoignait la plus vive amitié[1]. Quand Oberlin entreprit son voyage dans le midi de la France, la première pensée de Villoison fut de lui envoyer de suite une lettre de recommandation très chaleureuse pour son grand ami « le savant M. Guys », auprès duquel Oberlin trouva l'accueil le plus empressé. Guys, Mouraille et Grosson, mais surtout Guys, servirent de guides au docte strasbourgeois dans la grande cité marseillaise. Avant son départ, Oberlin se rendit à la bastide de Guys; il y admira les marbres rares et les inscriptions que cet amateur éclairé avait rapportés de ses voyages ou qu'il avait reçus de ses correspondants du Levant.

Dans son journal de voyage, Oberlin raconte sa visite en ces termes :

M. de Guys possède plusieurs antiques exposés

1. On peut se faire une idée des relations d'amitié existant entre Guys et d'Ansse de Villoison en lisant les pages intéressantes que leur a consacrées mon savant confrère M. Ch. Joret, membre de l'Institut, dans son étude intitulée *Villoison et l'Académie de Marseille*, 1904, où il a retracé une piquante biographie de Guys. Dans un mémoire plus récent, *L'helléniste d'Ansse de Villoison et la Provence*, 1906, p. 7-9, M. Joret a rappelé, d'après de précieuses sources manuscrites, le voyage d'Oberlin en France et ses relations avec Guys.

dans le jardin de sa maison de campagne aux environs de Marseille. A l'entrée est placée une tête de Jupiter Ammon, en marbre blanc[1]. Dans le jardin, on remarque une prêtresse grecque, en marbre de Paros, d'un travail excellent, mais sans bras; elle a un voile sur la tête qui laisse le visage à découvert; son manteau est bordé de franges[2]. Dans une autre partie du jardin, on voit l'arrière-train d'un sphinx et un morceau d'un obélisque, tous deux en basalte, ainsi qu'un fragment de la statue d'un empereur cuirassé. Il possède également diverses inscriptions de Smyrne, de Constantinople et d'Alexandrie.

Oberlin donne ensuite le texte d'une inscription grecque de Smyrne[3] et celui d'une inscription latine d'Alexandrie. Cette dernière, « en marbre noir », est précisément l'inscription qui figure aujourd'hui au Musée d'Avignon et dont il a été parlé plus haut.

Le correspondant continue :

Chez un capucin, le P. Bonaventure, nous avons vu

1. Cette tête, trouvée à Alexandrie et que Guys destinait au duc de Saxe-Weimar, était arrivée à Marseille en 1775; cf. *Villoison et l'Académie de Marseille*, p. 9 et 16.

2. Sur cette statue, qui passa plus tard dans la collection de François Sallier à Aix et qui est aujourd'hui conservée au Louvre, voir plus loin, p. 312-316.

3. Cette inscription se trouve aujourd'hui au Musée d'Avignon; elle a été donnée à cet établissement en 1850 par Marius Clément en même temps que l'inscription d'Alexandrie. Le journal d'Oberlin fournit donc l'origine exacte du monument, origine que le commandant Espérandieu, dans ses *Inscriptions antiques du Musée Calvet*, soupçonnait sans oser l'affirmer.

une collection, peu considérable, mais bien choisie, d'histoire naturelle et d'antiquités : on y remarque un bel Apollon, un satyre fondu avec art[1] et une copie de la Vénus de Médicis. M. Grosson, qui a écrit sur les *Antiquités de Marseille*[2], a pris la peine de nous en montrer les plus importantes. Il possède un cabinet considérable dont les monuments les plus estimables sont une série de monnaies de Marseille et une étrange Isis en albâtre avec des épis de blé sur la tête.

Une autre collection existe chez les Pères de l'Oratoire. M. l'abbé Cournaud nous en a fait les honneurs avec la plus grande courtoisie.

Il résulte clairement de ce qui précède qu'en l'année 1776, l'inscription du Musée Calvet était conservée dans le jardin de la maison de campagne de P.-A. Guys, situé dans la banlieue de Marseille, et que ce négociant érudit la signalait, comme provenant d'Alexandrie d'Égypte, aux savants qui l'honoraient de leur visite. Elle n'a donc pas été découverte à Marseille et elle ne doit pas figurer dans le recueil des inscriptions de cette ville[3].

Il serait intéressant de savoir si la bastide de

1. Sans doute en bronze.

2. J.-B.-B. Grosson, *Recueil*, etc.; voir la note 2 de la p. 300. Au moment du passage d'Oberlin à Marseille, l'ouvrage de Grosson était encore une nouveauté; il avait paru depuis trois ans à peine.

3. Les éditeurs du *Corpus* latin l'ont d'ailleurs reconnu en insérant ce texte parmi les inscriptions latines d'Alexandrie d'Égypte; elle se trouve donc maintenant à sa véritable place dans le vol. III du *Corp. inscr. lat.*, sous le n° 12047.

P.-A. Guys était située à Saint-Just et si, comme cela paraît probable, c'est la même bastide que Marius Clément habitait avant l'année 1850, époque de la donation du monument au Musée Calvet d'Avignon. C'est là une question que les érudits locaux peuvent facilement éclaircir, si la chose n'est pas déjà faite. C'est à eux qu'il appartient aussi de nous renseigner sur les vicissitudes par lesquelles depuis plus de cent trente ans ont pu passer les autres monuments conservés chez Guys, chez le P. Bonaventure, chez Grosson et chez les Pères de l'Oratoire.

B.

Les collections de François Sallier, à Aix-en-Provence.

Les archives du Musée du Louvre possèdent divers documents relatifs à une acquisition faite par l'État, à Aix-en-Provence, en 1816. Cette acquisition comprenait deux monuments égyptiens, deux monuments grecs[1] et un tableau de l'école italienne. Le comte de Forbin, que sa naissance et des liens nombreux attachaient à la ville d'Aix, était alors à la tête des Musées royaux[2]. Les

1. Dans l'*Inventaire de la sculpture pour l'année* 1816, ces quatre monuments sont inscrits avec cette mention : « Acquis de M. Sallier le 7 octobre 1816. »

2. Louis-Nicolas-Philippe, comte de Forbin, membre de l'Institut, né au château de la Roque, arrondissement d'Aix, le 9 août 1777, mort à Paris le 23 février 1841.

objets acquis faisaient partie du cabinet de M. Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix. Voici en quels termes le comte de Forbin notifiait à M. Sallier la conclusion de l'affaire :

Le Directeur général des Musées royaux à Monsieur Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix (Bouches-du-Rhône).

12 octobre 1816.

Monsieur,

Je m'empresse de vous adresser copie de la lettre que m'adresse M. le comte de Pradel, Directeur général du Ministère de la Maison du Roi, relativement à un marché que nous avons souscrit tous deux pour les trois objets d'antiquités ci-après, savoir :

1° Une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes;

2° Une figure apportée d'Athènes par M. Guis;

3° Un autel apporté de Délos par M. de Saurin; ainsi que pour le tableau de Luini représentant la Nativité et un bas-relief égyptien en granit rouge.

Ce marché, Monsieur, dont je vous envoye en même temps copie, a été approuvé par M. le comte de Pradel[1], et vous verrez par sa lettre que les conditions du payement sont encore plus favorables à vos intérêts qu'elles ne le sont dans les stipulations que j'avais cru devoir établir puisque les vingt mille francs, tota-

1. Par une lettre du 2 octobre 1816, le comte de Pradel avait été avisé par le Directeur général des Musées royaux du marché conclu avec M. Sallier (Archives du Louvre, *Registre des lettres*, *année* 1816, p. 111).

lité du prix convenu, vous seront payés aussitôt que ces objets seront arrivés à Paris.

En conséquence, j'ai prié M. Revoil, peintre, de se charger de l'encaissement, du transport des dits objets et de leur prompt envoi. Veuillez donc, Monsieur, avoir la bonté de mettre ces objets à sa disposition[1].

En même temps, le directeur des Musées royaux écrivait au peintre Revoil en le priant de surveiller l'emballage et de hâter l'expédition des monuments. Revoil était le compatriote et l'ami du comte de Forbin : fixé à Aix sous la Restauration, il fut à diverses reprises chargé de missions de confiance par la Direction des Musées. C'est lui qui représenta le Louvre à Toulon lors du débarquement de la Vénus de Milo, c'est lui qui présida à l'encaissement de la statue et à son expédition sur Paris[2].

1. Archives du Louvre, *même registre*, p. 119.
2. Ét. Michon, *La Vénus de Milo; son arrivée et son exposition au Louvre*, p. 4-5; extr. de la *Revue des Études grecques*, 1900. — Le chevalier Pierre Revoil, peintre d'histoire, né à Lyon en 1776, mort en 1842, était le père de l'architecte Henri Revoil dont le buste décore une des promenades de Nîmes; il est le grand-père du diplomate qui représenta la France à la conférence d'Algésiras. Il portait le titre de peintre de Son Altesse Royale Madame. Plusieurs de ses tableaux sont conservés au Musée de Versailles et au Musée de Lyon. La collection d'objets d'art qu'il avait formée fut acquise par l'État en 1829; cf. Louis Courajod, *La collection Revoil*, dans le *Bulletin monumental*, 1886, LII, p. 143-174; 257-286. L'éloge de Pierre Révoil a été prononcé à Lyon en 1842 par Martin-Daussigny.

Les reprises des alliés venaient d'appauvrir singulièrement le Musée du Louvre en le dépouillant des chefs-d'œuvre conquis par la Grande Armée. Le gouvernement de la Restauration, qui avait eu le douloureux devoir de remettre aux puissances intéressées les marbres antiques réclamés par les traités, s'efforçait de dissimuler autant que possible les vides produits dans les galeries royales par ces restitutions. Grâce à un arrangement conclu avec les représentants de la famille Albani, le roi Louis XVIII avait pu conserver quelques beaux monuments de cette collection; mais le Musée des Antiques avait été particulièrement éprouvé par la perte d'un grand nombre de marbres célèbres; il semblait impossible de lui rendre sa splendeur passée. Toutefois, les monuments de la collection Sallier étaient attendus au Louvre avec une certaine impatience à cause de la réouverture prochaine des salles des Antiques où on désirait les faire figurer :

Le Directeur général des Musées royaux à Monsieur Revoil, peintre d'histoire.

12 octobre 1816.

Monsieur,

M. le comte de Pradel, Directeur général du Ministère de la Maison du Roi, vient d'approuver un marché que j'ai souscrit avec M. Sallier, receveur particulier de l'arrondissement d'Aix, relativement à la vente des trois objets d'antiquité ci-après :

1° Une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes;

2° Une figure plus grande que nature, apportée d'Athènes et mentionnée dans le *Voyage littéraire de la Grèce* par M. Guis;

3° Un autel grec apporté de Délos.

A ces objets, M. Sallier est convenu de joindre un tableau de Luini représentant une Nativité et un bas-relief égyptien en granit rouge.

Je viens de lui écrire pour lui transmettre copie dudit marché approuvé et de la lettre de M. le comte de Pradel qui règle définitivement le mode de payement desdits objets, et pour le prévenir que vous voudriez bien vous charger des dispositions nécessaires à leur encaissement et à leur transport.

Connaissant, Monsieur, tout votre dévouement à la personne du Roi et le zèle dont vous êtes animé pour l'intérêt des arts et l'amitié dont vous m'honorez, j'ai pensé que vous voudriez bien avoir la complaisance d'employer vos bons et précieux offices pour l'encaissement et l'expédition au Musée Royal de Paris de ces cinq objets que j'invite M. Sallier à mettre à votre disposition. Je désirerais qu'ils y fussent placés pour la prochaine ouverture des salles antiques qui doit avoir lieu très incessamment[1]; nous n'avons donc pas un instant à perdre.

Le transport de ces objets sera acquitté sur la lettre de voiture qui sera présentée à leur arrivée, et, quant aux frais d'encaissement, etc., je vous prie de les faire suivre et ils vous seront remboursés immédiatement.

1. L'ouverture de la galerie des Antiques n'eut lieu que le 19 mars 1817.

Mille pardons, Monsieur, de toutes les peines que je vous donne; mais, encore une fois, un service de cette nature ne peut être rendu à l'établissement que par un artiste sincèrement attaché à son prince et jaloux de contribuer de tous ses moyens à l'éclat que les arts répandent sur son règne. Sous ce double rapport, les intérêts de la Direction des Musées ne peuvent être en de meilleures mains[1].

Une troisième lettre écrite, le 7 novembre 1816, à Revoil par le vicomte de Senonnes, secrétaire général des Musées royaux, nous montre qu'à cette date les objets acquis de M. Sallier n'étaient pas encore arrivés à Paris, mais qu'ils étaient en route :

Le Secrétaire général des Musées royaux
à M. Revoil, peintre.

7 novembre 1816.

Monsieur,

M. le comte de Forbin étant beaucoup trop occupé en ce moment pour répondre à la lettre que vous avez bien voulu lui écrire m'a prié de vous remercier de tous les soins que vous avez donnés à l'envoi des différents objets d'art acquis de M. Sallier pour le compte du Gouvernement. Il n'a pas manqué d'ailleurs de mettre votre lettre sous les yeux du Ministre qui a été touché de tout le zèle dont vous avez fait preuve en cette occasion pour le service du Roi et

1. Archives du Louvre, *Musées royaux; Registre des lettres, année* 1816, p. 119.

qui l'a spécialement chargé de vous faire parvenir tous ses remercîments à cet égard.

M. de Forbin m'a recommandé de vous prévenir en même temps que, les objets cédés par M. Sallier appartenant au Roi dès le moment où le contrat a été passé entre eux à Aix, il ne pourrait consentir absolument, en supposant qu'on en ait eu l'idée, à ce qu'aucun de ces objets fût moulé; ce droit faisant, sans aucune réserve, partie des attributions de l'administration du Musée. Vous voudriez donc bien, Monsieur, dans le cas où l'on aurait cru pouvoir songer à une pareille opération, en arrêter l'exécution, et si, par hazard, des moules étaient déjà faits, vous les faire remettre et les briser.

M. le comte de Forbin, qui compte entièrement sur votre obligeance, vous prie aussi de vouloir bien faire charger à la diligence le petit tableau qui fait partie de la vente de M. Sallier et de tâcher de faire placer, dans la même caisse, une bouteille de vernis qu'il attend et sur laquelle j'imagine que vous avez déjà quelques renseignements.

Je ne terminerai pas cette lettre, Monsieur, sans vous offrir, en mon particulier, l'expression de ma reconnaissance pour tous les soins que vous avez bien voulu mettre à une opération qui intéresse si essentiellement l'Administration dont j'ai l'honneur de faire partie, et je profite avec plaisir d'une pareille occasion pour vous faire connaître toute l'impatience avec laquelle nous attendons ici le tableau que vous devez nous apporter et sur lequel, d'après sa renommée[1],

1. S'agit-il du tableau de Revoil, « La convalescence de Bayard », acquis en 1817 pour le Luxembourg?

nous croyons pouvoir fonder nos espérances pour ajouter à l'éclat de l'exposition qui doit avoir lieu dans quelques mois[1].

Un mois plus tard, le 10 décembre, le Directeur général écrivait de nouveau à Revoil en lui annonçant que les objets encaissés et expédiés par ses soins étaient arrivés au Louvre en parfait état; il lui adressait en même temps de chaleureux remerciements pour le concours qu'il avait prêté dans cette circonstance à la Direction des Musées royaux[2].

Examinons maintenant chacun des quatre monuments antiques que Sallier cédait à l'État, car il est facile de les retrouver aujourd'hui dans les galeries du Louvre.

1. — On a remarqué probablement que la première des lettres citées plus haut, celle qui fut adressée à Sallier le 12 octobre 1816, mentionne sous le n. 2 « une figure apportée d'Athènes par M. Guys ».

Il est hors de doute qu'il s'agit de la statue de marbre conservée en 1776 dans la bastide de Pierre-Augustin Guys, statue remarquée par Oberlin et désignée par lui sous le nom de prêtresse grecque (fig. 1). Clarac lui donnera plus tard le

1. Archives du Louvre, *Musées royaux; Registre des lettres*, 1816-1817, p. 143.

2. Archives du Louvre, *Registre des lettres, année* 1816, p. 175.

nom de prêtresse d'Isis[1]. Les indications du journal d'Oberlin rapprochées de la description de Clarac permettent de l'identifier de la manière la plus sûre : certainement il ne peut être question que de la statue féminine signalée par Oberlin comme ayant « un voile sur la tête qui laisse le visage à découvert et un manteau bordé de franges[2] ». Sallier l'avait acquise de Guys ou de ses héritiers; la provenance exacte lui avait été fournie par le vendeur.

D'ailleurs, après l'avoir décrite, Clarac ajoute : « Ce monument, transporté d'Athènes à Marseille, « a été acquis par le Roi par les soins de M. le « comte de Forbin. »

Cette indication pourtant serait insuffisante si elle était isolée et si nous ne possédions pas la note d'Oberlin. Elle peut faire supposer en effet que le marbre, entre Athènes et Paris, n'avait passé par aucune main. On pourrait même croire que la statue avait été expédiée d'Athènes à Marseille par les soins du comte de Forbin, lors de son voyage en Grèce. Il n'en est rien. Elle fut apportée d'Athènes à Marseille et déposée chez Guys avant l'année 1776; elle passa ensuite à Aix dans la collection Sallier, puis fut acquise par le Louvre en 1816.

Probablement cette statue fut placée sous les yeux du public en 1817 lors de la réouverture de

1. *Description des antiques du Musée royal*, éd. de 1820, n. 501.

2. Voir plus haut, p. 303.

la galerie des Antiques. En 1820, au moment de l'apparition de la *Description des antiques*, elle était exposée dans le corridor du Pan, où elle ne devait pas jouir d'une lumière bien favorable. Les bras, qui manquaient en 1776, avaient été refaits : la main droite abaissée tenait une patère; la main gauche portait un sistre[1]. C'est ainsi qu'elle apparaît sur la gravure de Bouillon[2], éditée vers 1821, et sur une planche du grand ouvrage de Clarac[3].

A quelle époque et par qui avait-elle été restaurée? Quoique Clarac ne le dise pas, il est assez probable que cette restauration fut l'œuvre du sculpteur Lange, chargé au Louvre de ces opérations déplorables. Dans les différentes éditions de son catalogue, Clarac est muet sur les restaurations subies par la statue; c'est son continuateur Alfred Maury qui, en 1851, après la mort de Clarac, les énumère en ces termes : « On doit « à la restauration les avant-bras, les mains et la « plus grande partie du bas de la tunique, *tout* « *le manteau* et les pieds[4]. »

Tout le manteau! Mais si cette assertion était fondée il ne resterait plus rien de la statue antique! En l'examinant attentivement, on constate que les

1. Le sistre est aujourd'hui brisé; il n'en reste que le manche dans la main de la statue.

2. Bouillon, *Musée des antiques*, III, *statues*, *personnages romains*, pl. 21.

3. Clarac, *Musée de sculpture*, n. 2590, pl. 308; cf. S. Reinach, *Répertoire*, I, p. 156.

4. *Musée de sculpture*, V, p. 295.



Fig. 1. — Statue rapportée d'Athènes.
(Cabinet P.-A. Guys; Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre.)

indications données par Maury sont, heureusement, inexactes. Sur l'avant-bras gauche, un fort morceau de la draperie a été remplacé par une pièce moderne; quelques plis ont été raccordés; on a refait les deux manches qui couvrent les avant-bras; mais la plus grande partie du manteau est antique. Les pieds avec le bas de la tunique plissée sont refaits. Le voile à franges qui recouvre la tête et les épaules et qui tombe au-dessous des bras porte aussi quelques raccords modernes, notamment au-dessus de l'avant-bras gauche. Enfin, sur le visage, on remarque des pièces au sourcil, au nez, aux lèvres, au menton et à la joue gauche. Le restaurateur a promené son ciseau sur toutes les blessures du marbre avec une sollicitude impitoyable; sous prétexte de les guérir, il en a marqué les plaies d'une manière indélébile.

Clarac trouvait que cette figure offrait quelque ressemblance avec Plautille. Bernoulli est d'avis qu'elle représente une matrone romaine du temps de Julia Domna dont elle a adopté la coiffure[1]. Cette dernière opinion paraît fondée. Le revers n'est qu'épannelé : elle a donc été sculptée pour être placée dans une niche.

La statue est maintenant exposée dans la galerie des empereurs romains, salle de Septime Sévère[2].

2. — Le second des monuments grecs de l'ac-

1. Bernoulli, *Römische Ikonographie*, II, 3, p. 46.
2. *Catalogue sommaire*, n. 1090.

quisition Sallier est « un autel apporté de Délos par M. de Saurin ».

En 1820, cet autel était placé dans la salle de l'Isis[1], où il servait de piédestal à une figure égyptienne accroupie, en granit noir. « Il a été apporté « de l'île de Délos et acquis pour le Roi avec les « morceaux des n. 359 et 361[2]. » Ces morceaux des n. 359 et 361 sont précisément les deux monuments égyptiens de l'acquisition Sallier dont nous parlerons plus loin (n. 3 et 4).

L'autel de Délos (fig. 2) est en marbre de Paros; il est de forme cylindrique et décoré de quatre guirlandes de feuillages (lierre, laurier et vigne) que soutiennent quatre têtes de taureaux d'un beau style grec. Au-dessous de chaque guirlande, une grosse grappe de raisin se détache et demeure suspendue à la partie la plus basse, tandis qu'un épi de blé, sobrement indiqué, laisse voir, dans le vide supérieur, sa tige alourdie par le grain. Entre les cornes de chaque taureau apparaissent des feuilles de lierre et des corymbes qu'enserre une large bandelette dont les extrémités retombent à droite et à gauche des têtes. Le sculpteur a traité cette décoration avec un juste sentiment de la réalité, donnant une plus grande

1. Cette salle, dite de l'Isis ou des monuments égyptiens, est celle où se trouve actuellement la Vénus de Milo; voir le plan donné par Clarac, *Musée de sculpture*, pl. III, p. 11. L'autel des douze dieux en occupait alors le centre.

2. Clarac, *Description*, éd. de 1820, n. 374.

importance aux têtes d'animaux, au feuillage et aux fruits, exprimant avec discrétion les épis de blé et les bouts des bandelettes, rejetés au second plan.

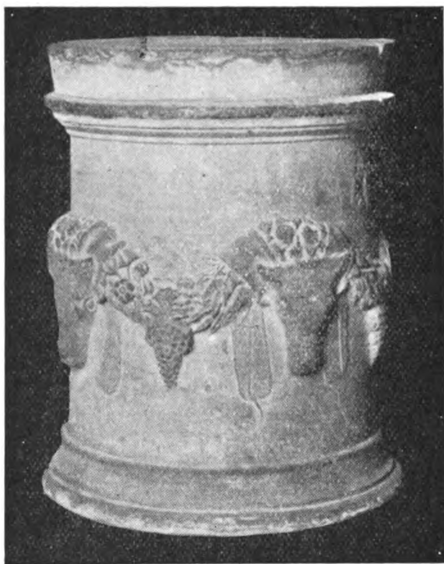


Fig. 2. — Autel rapporté de Délos.
(Cabinet Fr. Sallier; Musée du Louvre.)

Le quart environ de la corniche qui couronne cet autel a été refait. Les sculptures qui le décorent sont assez bien conservées, au moins d'un côté. Il ne faut pas le confondre avec un autre autel beaucoup plus grand, rapporté de Délos

au Louvre par le capitaine de vaisseau Demelay et dont la décoration est presque identique[1].

Il a été gravé au moins deux fois[2].

L'autel rapporté de Délos par M. de Saurin est aujourd'hui placé provisoirement dans la salle de l'Hermaphrodite de Velletri[3] où il sert de support à la statuette d'Euripide assis provenant de la collection Albani[4].

3. — La lettre du comte de Forbin à M. Sallier indique sous le n. 1 « une statue égyptienne dont le dos et la base sont couverts d'hiéroglyphes ».

Une désignation aussi sommaire ne peut servir à faire reconnaître un monument de cette nature. Clarac heureusement nous renseigne plus complètement sur cette statue qui était exposée en 1820 dans la salle de l'Isis avec l'autel de Délos. Il a pris soin de la décrire et la qualifie de statue de prêtre égyptien; il ajoute : « Ce monument

1. Cette confusion ne pourrait se produire que devant les gravures des deux monuments, quoiqu'il y ait cependant quelques petites différences dans les détails de leur décoration. En face des monuments originaux elle est impossible; les dimensions, en effet, ne sont pas les mêmes : l'autel Sallier n'a que 0m97 de haut; l'autel Demelay est beaucoup plus grand; il mesure 1m23 et porte une inscription grecque à demi effacée, de trois lignes au moins.

2. Bouillon, *Musée des antiques*, III, *autels*, pl. VI, 2; Clarac, *Musée de sculpture*, n. 156, pl. 121. — L'autel Demelay figure dans le *Musée de sculpture* sous le n. 157, pl. 130; il est catalogué dans la *Description des antiques*, éd. de 1830, sous le n. 787.

3. *Catalogue sommaire*, n. 2268.

4. Clarac, *Description*, n. 65; *Musée*, n. 465.

« qui faisait partie du cabinet de M. Sallier, à Aix-« en-Provence, a été acquis pour le Roi par les « soins de M. le comte de Forbin[1]. »

La statue est gravée[2] et l'inscription a eu les honneurs d'une image spéciale[3]. Aucun doute n'est donc possible.

C'est un très bel échantillon de la sculpture égyptienne. Le personnage, de grandeur naturelle, est représenté à genoux, assis sur ses talons, les deux mains plaquées sur ses cuisses. Champollion nommait ce prêtre Sooâ et le croyait un des prophètes de Thoth. Tel n'est pas l'avis du comte de Rougé qui voit dans le texte le nom de Necht-har-heb, fonctionnaire puissant, revêtu des dignités les plus hautes et les plus variées; il ne serait pas impossible que ce personnage fût le roi Nectanèbe Ier lui-même avant son avènement au trône[4].

La notice de Clarac a échappé au comte de Rougé.

Cette statue est placée maintenant dans la salle des grands monuments égyptiens (salle Henri IV), en face de la troisième fenêtre à gauche quand on arrive dans cette salle par l'escalier du fond.

1. *Description des antiques du Musée royal*, éd. de 1820, n. 361; *Description du Musée royal des antiques du Louvre*, éd. de 1830, n. 361.

2. *Musée de sculpture*, n. 2551, pl. 288, reproduit par S. Reinach, *Répertoire*, I, p. 145, 6.

3. *Musée de sculpture*, n. 399, pl. 247.

4. Rougé, *Notice des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes*, 4e édition (1873), p. 46. Statue en grès statuaire, A. 94.

4. — La correspondance du comte de Forbin signale également « un bas-relief égyptien en granit rouge » qui devait être joint aux trois autres monuments pour être expédié à Paris avec eux.

Il ne serait pas commode de retrouver aujourd'hui ce bas-relief sans le secours de Clarac. Le département des antiquités égyptiennes paraît en ignorer l'histoire comme il ignore celle de la statue agenouillée, entrée au Louvre en même temps. En 1820, le bas-relief Sallier se trouvait dans la salle de l'Isis où il était encastré dans le piédestal même de cette statue. On peut s'en convaincre en lisant le dernier paragraphe que Clarac a consacré à la description de l'Isis[1]. Clarac ajoute : « Acquis à Aix, avec le n. 360[2], » ce qui permet de le reconnaître formellement.

Ce bas-relief représente deux personnages, debout, engagés dans une sorte de naos. D'après l'inscription, le premier de ces deux personnages porte le titre de chef du sacerdoce à Memphis. Le groupe appartient à la XIIe dynastie.

Le comte de Rougé désigne ces deux figures comme étant celles de deux prêtres de Phtah, le père et le fils ; la notice de Clarac est restée également inconnue au savant égyptologue[3].

1. Clarac, *Description*, éd. de 1820, n. 359.

2. Mais Clarac se trompe de numéro et cette erreur est répétée dans les deux éditions de sa *Description*. Il s'agit en réalité du n. 361, comme il le dit du reste en parlant de l'autel de Délos.

3. Rougé, *Notice*, p. 29. A. 47.

Quand on arrive dans la salle des grands monuments égyptiens par l'escalier du fond, on trouve immédiatement à droite la grande chapelle ou naos au nom du roi Amasis. Si on se place devant ce naos, on remarque à gauche, adossé au mur, le bas-relief en granit rouge de la collection Sallier.

Ces quatre monuments antiques acquis en 1816 à Aix, de M. Sallier, furent, au moment de leur arrivée à Paris, attribués au seul département des Antiques, le département des antiquités égyptiennes n'étant pas encore créé[1]; ils se retrouvent aujourd'hui dans les galeries du Louvre, partagés naturellement entre deux départements.

On me permettra de donner ici quelques détails sur l'amateur d'Aix-en-Provence qui possédait dans son cabinet ces quatre monuments d'une valeur incontestable, dignes d'occuper chacun une place fort honorable au Musée du Louvre. Son nom n'est pas oublié dans sa ville natale dont il servit les intérêts pendant toute sa vie avec autant de dévouement que de bonheur et où il a laissé des descendants.

François Sallier naquit à Aix en 1767[2]. Dès sa

1. C'est seulement en 1826 que la conservation des Antiques du Musée Charles X fut divisée en deux sections. Champollion jeune fut nommé conservateur des antiquités égyptiennes le 18 mai.

2. La plupart des renseignements qui suivent sont tirés de Rouard, *Notice sur M. Sallier, ancien maire d'Aix*, extr. du compte-rendu de la *Séance publique annuelle de l'Acadé-*

jeunesse, il manifesta un goût si marqué pour les arts et un tel amour de l'antiquité que son père se crut obligé de l'envoyer en Italie lorsqu'il eut terminé ses études. Après avoir parcouru les principales villes de ce pays, le jeune Sallier s'arrêta à Rome et y séjourna pendant dix-huit mois. Il s'y lia avec la plupart des savants romains, mais il noua des relations particulièrement étroites avec un Français, l'abbé Pouillard, auteur de divers mémoires sur des sujets d'archéologie. En 1789, sa famille le rappela auprès d'elle à cause des événements politiques qui se passaient en France. Il fut obligé de se cacher pendant la tourmente révolutionnaire pour échapper aux dangers qui le menaçaient. Lorsque le calme fut rétabli, le Premier Consul le nomma aux fonctions de maire de la ville d'Aix le 12 mai 1802. Il avait à peine trente-cinq ans.

La nomination de cet homme de bien, dont l'intelligence égalait le savoir et la probité, ramena la confiance publique dans la ville d'Aix et contribua puissamment à y apaiser les passions. Son zèle, son aménité, son esprit de justice lui valurent l'estime de tous; son administration fut marquée par d'heureuses réformes. On lui doit la restauration de l'établissement thermal et la construction de la fontaine ornée de bassins antiques. Il contri-

mie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 1833, p. 35-54. Cette notice m'a été fort aimablement communiquée par M. Aude, bibliothécaire de la Méjanes.

bua à la renaissance de la vieille Université d'Aix; il rétablit l'école de dessin, fondée en 1770 par le duc de Villars, gouverneur de Provence, qui avait été supprimée; il fit restituer aux églises de la ville un grand nombre de tableaux, entassés dans un vaste dépôt et menacés de la destruction ou de l'exil; enfin il ordonna et surveilla lui-même les travaux d'installation de la Bibliothèque Méjanes léguée en 1786 et qui était restée pendant seize années à l'Hôtel-de-Ville, à l'état d'abandon et renfermée dans des caisses[1]. On lui doit aussi le rétablissement des jeux de la Fête-Dieu, institués par le roi René vers 1460[2]. Le 26 juin 1806, il se démit de ses fonctions de maire et fut nommé par l'Empereur receveur des finances de l'arrondissement, en récompense des services qu'il avait rendus pendant son administration.

Dès lors, il put se livrer sans réserve à ses goûts favoris qui l'entraînaient vers les arts, qui le poussaient de plus en plus vers l'archéologie. Membre fondateur de l'Académie d'Aix, il composa sur les funérailles et les tombeaux des anciens un mémoire dont il lut divers fragments dans les séances de cette Compagnie. Mais c'était avant tout un amateur d'objets d'art, un chercheur passionné de monuments antiques et de reliques du passé. Continuant fidèlement les traditions des Peiresc, des Bagarris, des Thomassin de

1. Cf. Rouard, *Notice*, p. 42-48.
2. Ces jeux avaient été interrompus depuis 1792.

Mazaugues, des Saint-Vincent et de tant d'autres de ses compatriotes, il avait réuni des collections considérables et songeait constamment à les augmenter.

François Sallier mourut le 20 février 1831.

Sa galerie de tableaux est bien connue. Formée en grande partie au commencement de la Révolution, à une époque où il était facile d'obtenir des chefs-d'œuvre à des prix modérés, elle comprenait un grand nombre de toiles de valeur. Sallier possédait notamment une réplique ancienne de la Joconde que certains connaisseurs croyaient de la main même de Léonard et que d'autres considéraient comme une copie exécutée dans l'atelier de l'artiste et retouchée par lui[1]. La plupart des tableaux de la galerie du marquis d'Argens étaient passés entre ses mains; il avait fait aussi l'achat du cabinet Lieutaud, riche en bons tableaux des maîtres espagnols. Sa famille ne pouvant pas conserver une collection aussi considérable, toutes les peintures que Sallier avait recueillies furent dispersées et vendues aux enchères à Aix, quelques mois après sa mort, le 30 novembre 1831[2].

1. Ce tableau appartient actuellement à Mlle Autran. Il a figuré en 1861 à l'Exposition des Beaux-Arts, organisée à Marseille à l'occasion du concours régional; inscrit au livret sous le n. 1120, il faisait alors partie du cabinet de M. Paul Autran, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille. Je dois ce renseignement à une obligeante communication de mon savant confrère M. Charles Ravaisson-Mollien.

1. *Catalogue d'une importante collection de tableaux de*

Son cabinet d'antiquités n'était pas moins remarquable; des monuments d'une très grande importance étaient passés par les mains de Sallier. Parmi les antiquités grecques et romaines qui ont rendu ce cabinet célèbre, outre la statue de femme que Guys avait rapportée d'Athènes avant la Révolution, outre l'autel rapporté de Délos par M. de Saurin, dont il a été question plus haut et qui furent cédés au Louvre en 1816, il convient de signaler un insigne monument épigraphique que Sallier avait acquis en 1807 et dont la ville d'Aix-en-Provence lui doit la glorieuse possession. Je veux parler du fragment de l' « Édit de Dioclétien », provenant d'Égypte[1], qu'il donna généreusement au Musée de sa ville natale en 1822 avec le monument funéraire d'un soldat prétorien, apporté de Rome[2].

Il recherchait aussi avec ardeur les médailles anciennes dont il possédait de nombreuses séries. Sa suite des médailles impériales d'or était remarquable par la rareté des pièces; celles des monnaies d'Espagne et des Gaules, celles des rois de Syrie et d'Égypte, celle des médailles des nômes

diverses écoles formant la galerie de M. S[*allier*], *de son vivant receveur à Aix*, 1831; 301 numéros. Ce catalogue, devenu assez rare, m'a été obligeamment communiqué par M. Arbaud, auquel j'adresse ici tous mes remerciments.

1. *Corp. inscr. lat.*, III, p. 802-803; H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, n. 103.

2. *Corp. inscr. lat.*, VI, 32668; H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, n. 134.

étaient surtout intéressantes par le nombre et par le choix[1].

Après sa mort, toutes ses antiquités furent dispersées d'une façon lamentable, par petits lots, sans qu'un catalogue ait conservé le souvenir de ce précieux ensemble. Il est fort regrettable que la ville d'Aix n'ait pu acquérir dans son intégrité le Cabinet Sallier qui, à côté des monuments égyptiens ou grecs, renfermait un grand nombre de monuments antiques sortis du sol même de la Provence[2]. L'œuvre patiente d'un des enfants les plus distingués de cette vieille cité, si soucieuse de ses souvenirs et de son passé, œuvre qui représentait tant d'années de labeur et de recherches patientes, a péri sans même qu'un document manuscrit puisse nous édifier aujourd'hui sur son importance[3].

Ce que nous savons de la dispersion du Cabinet Sallier se réduit à très peu de chose.

Le 30 décembre 1832, le Musée d'Aix avait acquis huit stèles égyptiennes[4]. En 1833, un antiquaire du pays, nommé Lunel, acheta au fils de

1. Rouard, *Notice*, p. 52, note 2.

2. Rouard, *Notice*, p. 53; voir la fin de la note 2 de la page précédente.

3. Le petit-fils de François Sallier interrogé, sur ma prière, par M. Aude, bibliothécaire de la Méjanes, lui a répondu qu'il pensait que tous les papiers de son grand-père avaient été donnés aux acheteurs des objets comme constituant un certificat d'origine.

4. H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, p. xxv; cf. n. 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13 et 14.

Sallier quatre inscriptions grecques dont l'une provenait de Salonique, avec une inscription latine venant de Rome[1]; il les revendit la même année au Musée d'Avignon[2]. Le 24 avril 1840, la ville d'Aix traita de nouveau avec les héritiers Sallier de la cession d'environ soixante morceaux d'antiquité de différents genres, monuments égyptiens, urne funéraire étrusque, statuettes et buste de l'époque romaine[3]. Au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, on retrouve aussi une grande gourde romaine en terre cuite, jusqu'à ce jour unique dans son genre, trouvée probablement dans la vallée du Rhône et qui, après avoir fait partie de la collection Sallier, fut achetée par M. Penchaud, architecte. Deux scènes mythologiques en relief, Apollon et Marsyas, Hercule et Bacchus, accompagnées d'une inscription métrique en relief et de la signature du céramiste *Apollinaris*, en décorent les côtés[4].

Les antiquités égyptiennes occupaient une très

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 17141.

2. Em. Espérandieu, *Musée Calvet; inscriptions antiques*, n. 235 à 238, n. 245. Espérandieu imprime constamment Sollier (au lieu de Sallier), ce qui est une erreur regrettable; cette erreur a été consciencieusement répétée par Émile Bailly, *A travers les salles du Musée d'Avignon*, dans *Le Musée*, t. IV.

3. H. Gibert, *Le Musée d'Aix*, p. xxv; cf. n. 17, 69, 77, 218, 221, 230, 246, 259, 269, 1303; voir aussi p. 33, *nota*.

4. W. Fröhner, *Musées de France*, p. 12-17, pl. III; *Corp. inscr. lat.*, XII, 5687, 9; J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, II, p. 307-308.

grande place dans le Cabinet Sallier. Outre une grande et belle momie, on y remarquait de nombreuses têtes, des figurines intéressantes, des bijoux en or et des papyrus précieux que Champollion vint examiner et qu'il colla lui-même sur carton pendant un séjour prolongé qu'il fit à Aix[1]. Les étrangers accouraient en Provence pour étudier ces documents et visiter les collections de Sallier. Comme le dit Rouard, « de même que la « ville d'Aix avait paru, dans les deux siècles pré- « cédents, être l'entrepôt des antiquités recueillies « dans le Levant, la maison de M. Sallier parut de « même un instant devenir celui de l'Égypte, « ouverte aux explorations de la science par l'im- « mortelle expédition des Français[2] ».

Mais que sont ces faibles renseignements sur la dispersion des antiquités de Sallier auprès de ceux qui nous manquent? Si le Louvre, le Musée d'Aix, le Musée d'Avignon, le Musée de Saint-Germain-en-Laye peuvent montrer quelques monuments importants ayant appartenu à ce riche cabinet, combien d'autres objets, recueillis par ce collectionneur distingué, ont dû perdre leur certificat d'origine en passant, après sa mort, entre les mains des marchands d'antiquités ou des amateurs de hasard, tous plus ou moins intéressés à dissimuler l'origine de leurs acquisitions. Il faut se résigner à le déplorer.

1. Rouard, *Notice*, p. 52 et 53, note 4.
2. Rouard, *Notice*, p. 51-52.

Peut-être, après avoir lu ces lignes qui n'ont d'autre prétention que de rappeler en passant le souvenir de François Sallier, un de nos confrères trouvera-t-il bon de compléter les indications qu'elles renferment. J'en serais personnellement fort heureux, convaincu, comme je le suis, de l'insuffisance de mes notes. Je me réjouirais de lui avoir fourni l'occasion de faire revivre une noble et intéressante figure d'érudit. Personne ne le remercierait plus vivement que moi de mettre en meilleure lumière les mérites d'un amateur éminent, de retracer la vie, les émotions, les efforts et les recherches d'un des collectionneurs français qui ont fait le plus d'honneur à notre pays.

TABLES

DES

MÉMOIRES DE 1906 (T. LXVI).

I.

Index par noms d'auteurs.

II.

Index des illustrations.

ERRATUM.

P. 57, l. 5, *au lieu de :* 18 avril 1905, *lisez :* 18 avril 1906.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page. 192

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1906



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1906.

MM. le baron J. DE BAYE, Président.
le comte H.-Fr. DELABORDE, Premier Vice-Président.
J. MARTHA, Deuxième Vice-Président.
E. LEFÈVRE-PONTALIS, Secrétaire.
H. DE LA TOUR, Secrétaire adjoint.
H. MARTIN, Trésorier.
C. PALLU DE LESSERT, Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
l'abbé H. THÉDENAT.
H. OMONT.
M. PROU.
E. MICHON.

Membres de la Commission de publication des METTENSIA.

MM. H. OMONT.
M. COLLIGNON.
R. CAGNAT.
A. BLANCHET.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. Th. Homolle.
le comte P. Durrieu.
A. Blanchet.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 8 Mai 1906.

MM.

1. DELISLE (Léopold), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), rue de Lille, 21 (9 juillet 1855-2 décembre 1885).

2. PASSY (Louis), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), ancien sous-secrétaire d'État, député, rue de Courcelles, 75 (7 août 1861-6 janvier 1886).

3. PERROT (Georges), G. O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, directeur honoraire de l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, quai Conti, 25 (8 janvier 1868-3 décembre 1890).

4. HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue Washington, 16 (5 janvier 1876-5 janvier 1898).

MM.

5. Heuzey (Léon), G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur du département des antiquités orientales et de la céramique antique au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Exelmans, 90 (1er mai 1867-3 mai 1899).

6. Saglio (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue de Sèvres, 85 (3 novembre 1875-2 mai 1900).

7. Longnon (Auguste), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876-2 mai 1900).

8. Mowat (Robert), O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878-14 décembre 1904).

9. Guiffrey (Jules), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, avenue des Gobelins, 42 (7 février 1877-14 décembre 1904).

10. Thédenat (l'abbé Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Campagne-Première, 7 (8 novembre 1882).

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 8 Mai 1906.

MM.

1. Helbig (Wolfgang), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome, villa Lante sul Gianicolo (10 janvier 1893).
2. Hirschfeld (Otto), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Université de Berlin, à Charlottenbourg, près Berlin, Carmerstrasse, 8 (10 janvier 1893).
3. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
4. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome, palazzo Lovatelli, piazza Campitelli (7 juin 1893).
5. Sickel (le chevalier Theodor von), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université de Vienne, président de l'Institut autrichien des études historiques, à Rome, via della Croce, 74 (6 février 1895).
6. Benndorf (Otto), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences et professeur à l'Université de Vienne, directeur de l'Institut autrichien d'archéologie, à Vienne, Pelikangasse, 18 (16 juin 1897).
7. Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie royale des sciences et professeur à l'Université de Turin, à Turin (8 avril 1891-1er février 1899).

8. Evans (sir John), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Société royale de numismatique de Londres, à Nash Mills, Hemel Hempstead, Herts (1er février 1905).
9. Schlosser (le chevalier Julius von), directeur des collections d'armes et d'objets d'art de la Maison impériale, à Vienne, Daungasse, 2 A (1er février 1905).
10. . . . .



LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 8 Mai 1906.

MM.

1. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).
2. Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue d'Antin, 37 (7 février 1877).
3. Gaidoz (Henri), ✻, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).
4. Lasteyrie (le comte Robert de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des Chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).
5. Duchesne (Mgr Louis), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française de Rome, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Vaugirard, 71 *bis*, et à Rome, au Palais Farnèse (3 décembre 1879).
6. Boislisle (Arthur de), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

MM.

7. Arbois de Jubainville (Henry d'), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

8. Rougé (le vicomte Jacques de), au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe) (5 juillet 1882).

9. Bapst (Germain), ✻, rue Vignon, 15 (4 février 1885).

10. Collignon (Maxime), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886).

11. Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, chargé de cours au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue de Verneuil, 30 (7 avril 1886).

12. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, rue Vital, 39 (12 janvier 1887).

13. Homolle (Théophile), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur des Musées nationaux et de l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, au palais du Louvre (4 mai 1887).

14. Durrieu (le comte Paul), ✻, conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Malakoff, 74 (7 mars 1888).

15. Bouchot (Henri), ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Madame, 60 (2 mai 1888).

MM.

16. Omont (Henri), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Raynouard, 17 (9 janvier 1889).

17. Baye (le baron J. de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

18. Delaborde (le comte H.-François), ✻, professeur à l'École des chartes, rue de Phalsbourg, 14 (4 février 1891).

19. Martha (Jules), ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891).

20. Prou (Maurice), ✻, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue des Martyrs, 51 (6 mai 1891).

21. Cagnat (René), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission des monuments historiques, rue Stanislas, 10 (6 janvier 1892).

22. Beurlier (l'abbé Émile), curé de Notre-Dame d'Auteuil, rue Corot, 4 (7 mars 1894).

23. Michon (Étienne), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Barbet-de-Jouy, 26 (9 janvier 1895).

24. Lafaye (Georges), professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, boulevard Saint-Michel, 105 (9 janvier 1895).

25. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue Bosquet, 40 (11 décembre 1895).

MM.

26. Valois (Noël), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, 13 (9 décembre 1896).

27. Girard (Paul), ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (9 décembre 1896).

28. Lefèvre-Pontalis (Eugène), archiviste-paléographe, directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Phalsbourg, 13 (13 janvier 1897).

29. La Tour (Henri de), conservateur adjoint du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, avenue de Villars, 2 *bis* (2 juin 1897).

30. Hauvette (Amédée), ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue Racine, 28 (2 février 1898).

31. Enlart (Camille), directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, membre de la Commission des monuments historiques, rue du Cherche-Midi, 14 (3 mai 1899).

32. Martin (Henry), administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, rue de Sully, 1 (5 juillet 1899).

33. Tardif (Joseph), docteur en droit, rue du Cherche-Midi, 28 (5 juillet 1899).

34. Monceaux (Paul), ✻, professeur au lycée Henri IV, rue de Tournon, 12 (13 juin 1900).

35. Stein (Henri), archiviste aux Archives nationales, rue Gay-Lussac, 38 (13 juin 1900).

36. Clément Pallu de Lessert (A.), docteur en droit, rue de Tournon, 17 (9 janvier 1901).

37. Mély (Fernand de), rue de la Trémoïlle, 26 (4 février 1903).

38. Maurice (Jules), rue Washington, 33 (4 février 1903).

MM.

39. TOUTAIN (Jules), maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, rue du Four, 25 (3 février 1904).

40. RUELLE (Ch.-Émile), ✻, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Soufflot, 5 (4 mai 1904).

41. MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie, à Paris, quai Conti, 11 (1er mars 1905).

42. MARQUET DE VASSELOT (Jean-J.), attaché au département des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, à Bellevue, Grande Rue, 12 (1er mars 1905).

43. LOISNE (le comte Auguste MENCHE DE), rue de Varenne, 51 (4 avril 1906).

44. . . . .

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 8 Mai 1906.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARCHAND (l'abbé Frédéric), à Bourg, boulevard Victor-Hugo, 22 (3 juillet 1889).

* NODET (le Dr Victor), à Bourg, place Bernard, 23 (6 juillet 1904).

Aisne.

PILLOY (Jules), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Quentin, rue Calixte-Souplet, 28 (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, par Soissons, et à Paris, rue Christiani, 17 (2 mars 1887).

SOUCHON (Joseph), archiviste du département de l'Aisne, à Laon (4 mars 1891).

Allier.

MALE (Émile), professeur de première au lycée Louis-le-Grand, à Commentry, et à Paris, rue de Navarre, 11 (3 juillet 1895).

1. La Commission des impressions croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du règlement, la qualification d'*associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

L'astérisque désigne les associés correspondants qui ont racheté leurs cotisations annuelles, conformément à l'article 32 du règlement.

MM.

*Moreau de Néris, à Néris, près Néris-les-Bains (7 janvier 1903).

Lebrun (Eugène), au château de la Baume, au Veurdre, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 227 (5 juillet 1905).

Alpes (Basses-).

Ripert-Monclar (le marquis de), C. ✱, ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

* Manteyer (Georges de), au château de Manteyer, et à Paris, rue de Fleurus, 3 (7 juin 1899).

Alpes-Maritimes.

Essling (le prince d'), ✱, à Nice, et à Paris, rue Jean Goujon, 8 (15 décembre 1886).

Durand-Gréville (Émile-Alix), à Menton, villa Henry-Gréville (3 février 1892).

La Mazelière (le marquis de), à Nice, Carabacel, 33 (7 juin 1900).

Ardennes.

Piette (Édouard), ancien magistrat, à Rumigny (8 novembre 1876).

Vincent (le docteur Henri), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Liebbe (Elias), au château de Trugny, par Rethel, et à Paris, rue Pergolèse, 48 (14 septembre 1898).

Dieudonné (Adolphe), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Carignan, et à Paris, boulevard de Clichy, 41 (1er février 1899).

Aube.

MM.

Babeau (Albert), ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (3 juillet 1878).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes, à Troyes, rue Saint-Martin, 2 (4 mars 1891).

La Boullaye (Ernest Arbeltier de), à Troyes, rue de la Monnaie, 38 (16 mai 1894).

Aude.

Amardel (Gabriel), à Narbonne (5 juillet 1893).

Aveyron.

Vialettes (l'abbé Ludovic), chanoine de la cathédrale de Rodez, à Rodez, rue Victor-Hugo, 15 (6 mai 1891).

Bouches-du-Rhône.

Champoiseau (Charles), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre plénipotentiaire en retraite, villa La Victoire, à la Croix-Rouge, près Marseille (9 novembre 1892).

Clerc (Michel), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, directeur du Musée d'archéologie de Marseille, à Marseille, château Borély (7 décembre 1898).

Gérin-Ricard (Henry de), secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille, à Marseille, rue Grignan, 60 (5 février 1902).

Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), à Marseille, rue Monteaux, 10 (5 novembre 1902).

Calvados.

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen, rue des Chanoines, 18, et à Paris, rue Paul-Louis-Courier, 13 (7 mars 1877).

MM.

*Rainaud (Armand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen (27 février 1889).

Besnier (Maurice), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Caen, à Caen, rue Pémagnie, 14 (7 mars 1900).

Vasnier (Henri), au manoir de Giberville (6 juillet 1904).

Charente.

Chauvet (Gustave), ancien président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Montégut (Henri de), ancien vice-président du tribunal de Limoges, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Charente-Inférieure.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle, à La Rochelle (6 février 1884).

Noguès (l'abbé Jules L.-M.), curé-doyen de Saint-Genis de Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Des Méloizes (le marquis Albert), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Gauchery (Paul), ingénieur-architecte, à Vierzon (6 mai 1903).

Corrèze.

Rupin (Ernest), ✻, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Corse.

*Bonaparte (le prince Roland), à Calvi, et à Paris, avenue d'Iéna, 10 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

MM.

Arbaumont (Jules d'), ancien président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, aux Argentières, près Dijon (15 novembre 1865).

Beauvois (Eugène), à Corberon (28 juin 1871).

Montille (Léonce de), ✻, président de la Société d'histoire de Beaune, à Beaune, rue Maufoux, 40 (7 avril 1880).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Millon (Henry), conseiller à la cour d'appel de Dijon, à Dijon, boulevard Sévigné, 4 (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé Louis), à Dijon, rue du Chapeau-Rouge, 15 (4 juillet 1888).

Lejay (l'abbé Paul), agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue du Cherche-Midi, 119 (5 mars 1890).

Potey (Georges), à Minot, par Aignay-le-Duc (28 janvier 1891).

Daguin (Fernand), ✻, docteur en droit, à Chamesson, et à Paris, rue de l'Université, 29 (6 février 1895).

Corot (Henry), à Savoisy (1er avril 1896).

Rey (Ferdinand), à Dijon, rue Legouz-Gerland, 5 (4 mai 1898).

Jobard (Paul), imprimeur, à Dijon (1er juin 1898).

Poinssot (Louis), à Dijon, et à Paris, rue Nicole, 7 (1er mars 1899).

* Truchis (le vicomte Pierre de), au château de Dracy, par Vitteau (30 mars 1904).

Brulard (le Dr René), à Dijon, rue Amiral-Roussin, 2 (10 janvier 1906).

Côtes-du-Nord.

Rhôné (Arthur), à Kéravel-en-Plouha, et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 (5 janvier 1876).

Creuse.

MM.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Fayolle (le marquis Gérard de), président de la Société historique et archéologique du Périgord, conservateur du Musée du Périgord, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).
Cheylud (Émile), à la Roche-Chalais (23 février 1898).

Doubs.

Duvernoy (Clément), conservateur honoraire de la bibliothèque de Montbéliard, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Romans (3 février 1869).
Vallentin du Cheylard (Roger), à Montélimar, rue du Jeu-de-Paume (4 juin 1890).
La Sizeranne (le comte Fernand Monier de), ancien député, au château de Beausemblant, par Saint-Vallier, et à Paris, rue Pierre-Charron, 67 (11 mai 1881).

Eure.

Régnier (Louis), à Évreux, rue du Meilet, 9 (6 mars 1890).
Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (23 avril 1890).
Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (6 mars 1895).
Join-Lambert (Arthur), conseiller général de l'Eure, au château de Livet, par Pont-Authou (7 avril 1897).

Eure-et-Loir.

MM.

JANSSENS (le comte Gaston DE), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 (4 mai 1892).

CLERVAL (l'abbé Alexandre), supérieur de la maîtrise de la cathédrale de Chartres, à Chartres (1er février 1893).

DAUPELEY (Gustave), imprimeur, à Nogent-le-Rotrou (20 avril 1898).

MERLET (René), archiviste départemental, à Chartres (7 mai 1902).

LANGLOIS (l'abbé M.), à Chartres, rue des Vieux-Rapporteurs, 6 (3 mai 1906).

Finistère.

THOLIN (Georges), ✻, archiviste honoraire du département de Lot-et-Garonne, villa Kerlia, à Concarneau (5 mars 1873).

BRÉMOND D'ARS (le comte Anatole DE), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Riec-sur-Bélon, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernus, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

MARIGNAN (Albert), à Fonsfougacière, par Aigues-Vives, et à Paris, rue des Beaux-Arts, 5 (4 février 1891).

Garonne (Haute-).

ROSCHACH (Ernest), ✻, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Auzil, par Castanet (16 janvier 1867).

SAINT-PAUL (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31, et à Paris, rue des Chartreux, 6 (9 février 1881).

*PASQUIER (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne, à Toulouse, rue Saint-Antoine-du-T, 6 (2 novembre 1887).

MM.

Batiffol (Mgr Pierre), recteur de l'Institut catholique de Toulouse, à Toulouse, rue de la Fonderie, 31 (11 janvier 1888).

Barrière-Flavy (Casimir), au château de Puydaniel, par Auterive (2 décembre 1891).

Joulin (Léon), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, rue des Arts, 7, et à Blois, rue Franciade, 35 (3 décembre 1902).

Gers.

Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Lauzun (Philippe), à Valence-sur-Baïse (26 juillet 1899).

Gironde.

Mareuse (Edgar), à Bègles, et à Paris, boulevard Haussmann, 81 (5 juin 1895).

Paris (Pierre), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, directeur de l'École municipale des Beaux-Arts, à Bordeaux, à l'École municipale des Beaux-Arts (23 février 1898).

Braquehaye (Charles), ancien président de la Société archéologique de Bordeaux, à Bordeaux, place Rohan, 6 (6 avril 1898).

Brutails (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste de la Gironde, juge au tribunal supérieur d'Andorre, à Bordeaux, rue d'Aviau (20 avril 1898).

Amtmann (Théodore), archiviste et bibliothécaire de la Société archéologique de la Gironde, à Bordeaux, rue Doidy, 26 (26 avril 1898).

Meller (Pierre), ancien président de la Société archéologique de Bordeaux, à Bordeaux, pavé des Chartrons, 43 (5 mars 1902).

MM.

* Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), à Sauternes, et à Paris, rue Dumont-d'Urville, 10 (3 février 1904).

Fourché (P.), à Bordeaux, rue Ducau, 21 (3 février 1904).

Hérault.

Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier, impasse Pagès, 11 (7 novembre 1883).

Pélissier (Léon-G.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à Montpellier, villa Leyris, boulevard J.-J. Rousseau (1er juillet 1891).

Vitalis (Alexandre), à Lodève, place Alsace-Lorraine, 4 (3 mars 1897).

Joubin (André), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, à Montpellier, avenue du Stand, 10 (6 mars 1901).

Bonnet (Émile), avocat à la Cour d'appel, à Montpellier, rue de la Valfère, 8 (7 mai 1902).

Ille-et-Vilaine.

Joüon des Longrais (Frédéric), à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Bossard (l'abbé Pierre), à Bruz (10 janvier 1900).

Lesort (André), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Rennes.

Indre.

Creusot (J.), à Châteauroux, rue des Notaires, 1 (7 mars 1900).

Chénon (Émile), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Acre, par Urciers, et à Paris, rue des Écoles, 30 (4 mars 1903).

Indre-et-Loire.

MM.

Delaville-Le Roulx (Joseph), docteur ès lettres, archiviste paléographe, à Monts, et à Paris, rue de Monceau, 52 (5 février 1879).

Beaumont (le comte Charles de), à Chatigny, par Fondettes, et à Paris, rue de Grenelle, 34 (24 juillet 1894).

Isère.

Reymond (Marcel), à Grenoble, place de la Constitution, 4 (3 décembre 1890).

Fournier (Paul), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, à Grenoble, place Victor-Hugo, 11 *bis* (5 juillet 1893).

Delachenal (Roland), à Crémieu, et à Paris, rue de Babylone, 4 (5 juin 1895).

Chapot (Victor), docteur en droit, à Grenoble, et à Paris, rue de Rennes, 66 (27 janvier 1897).

Bizot (Ernest), conservateur du Musée et de la bibliothèque de Vienne, à Vienne, rue de l'Archevêché, 2 (6 novembre 1900).

Jura.

Chatel (Eugène), ✻, archiviste honoraire du département du Calvados, à Voiteur, et à Paris, rue Vavin, 5 (4 février 1863).

Guichard (l'abbé Alphonse), docteur en théologie, curé de Grozon (6 février 1889).

Brune (l'abbé Paul), curé de Mont-sous-Vaudrey (6 mars 1889).

Landes.

Baras (Albert), ✻, à Dax, rue d'Aulan, 48 (8 février 1888).

Bouglon (le baron de), à La Bastide d'Armagnac (1er juillet 1903).

Loir-et-Cher.

MM.

Storelli (André), à la Gourre, à Blois (3 juillet 1878).

Loire.

Gonnard (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 décembre 1879).

Brassart (Éleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

Thiollier (Félix), ✻, à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée de Roanne, à Roanne (15 novembre 1893).

Saint-Pulgent (A. de), à Montbrison (12 décembre 1900).

Loire-Inférieure.

Kerviler (René Pocard-), ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Quilgars (Henry), à Lesguiriac, par Piriac (23 février 1898).

Loiret.

Casati (Charles), ✻, conseiller honoraire à la Cour de Paris, au château de la Javelière, par Boiscommun, et à Paris, rue de Prony, 29 (5 mars 1873).

Couret (le comte Alphonse), ancien magistrat, à Orléans, rue du Devidet, 6, et à Paris, rue Vaneau, 61 (7 novembre 1877).

Dumuÿs (Léon), directeur du Musée historique de l'Orléanais, à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Lozère.

Barbot (Jules), à Mende (1er juillet 1903).

Maine-et-Loire.

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

MM.

*Castellane (le comte Henri de), à Genneteil, et à Paris, rue Saint-Dominique, 11, 5 (4 mai 1898).

Urseau (le chanoine Charles), chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers, à Angers (7 mars 1906).

Marne.

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, à Reims, rue de Sedan, 3 (1er juillet 1874).

Lucot (le chanoine Paul), archiprêtre de la cathédrale de Châlons, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison (Louis), archiviste de la ville de Reims, à Reims, rue Nicolas-Perseval, 21 (20 juillet 1881).

Jadart (Henri), secrétaire général de l'Académie de Reims, bibliothécaire de la ville de Reims, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Tausserat-Radel (Alexandre), sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, par Épernay, et à Paris, rue Friant, 36 (11 janvier 1888).

Millard (l'abbé Aristide), curé de Saint-Gond, par Sézanne (12 juin 1889).

Gosset (Alphonse), architecte, à Reims, rue des Templiers, 19 (3 juin 1891).

Marne (Haute-).

Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres, à Langres (4 décembre 1889).

Marcel (le chanoine Louis), supérieur du petit séminaire de Langres, à Langres (6 juillet 1892).

Mayenne.

Chabrun (César), docteur en droit, à Mayenne, et à Paris, rue de Bagneux, 13 (10 janvier 1906).

Meurthe-et-Moselle.

MM.

Germain de Maidy (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert (Ferdinand), à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Vienne (Maurice Mathieu de), ✻, colonel, à Nancy, rue d'Alliance, 1 (5 février 1890).

Vernet (Gustave), à Toul, et à Paris, avenue de Suffren, 28 (24 juillet 1895).

Perdrizet (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, à Nancy, rue Désiles, 9 (6 mars 1901).

Beaupré (le comte Jules), à Nancy, rue de Serre, 18 (1er février 1905).

Morbihan.

Boyé (Marius), ✻, capitaine au 2e régiment de chasseurs, à Pontivy (11 mai 1887).

L'Estourbeillon (le marquis de), député, à Vannes, place de l'Évêché, 5 (14 décembre 1887).

Grand (Roger), à Kerguen, Arradon, par Vannes (5 juin 1901).

Aveneau de la Grancière, à Vannes, rue Pasteur, 19 (5 février 1902).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

Gauthier (Gaston), secrétaire adjoint de la Société nivernaise, à Nevers, rue de Paris, 36 (1er mars 1893).

Sarriau (Henri), à Donzy, et à Paris, rue Treilhard, 4 (1er juillet 1896).

MM.

Mirot (Léon), archiviste aux Archives nationales, à Clamecy, et à Paris, rue de Grenelle, 15 (1er mars 1899).

Saint-Venant (Julien de), ✻, inspecteur des eaux et forêts, conservateur du Musée lapidaire de Nevers, à Nevers (3 janvier 1900).

Faulquier (Bernard), archiviste paléographe, au château de Montjoux, par Saint-Honoré, et à Paris, rue de Villersexel, 2 (7 novembre 1900).

Nord.

Rigaux (Henry), à Lille, rue du Chaufour, 14 (4 février 1874).

Quarré-Reybourbon (Louis), à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

Finot (Jules), ✻, archiviste du département du Nord, à Lille (12 décembre 1883).

Hénault (Maurice), archiviste et sous-bibliothécaire de la ville de Valenciennes, à Valenciennes (11 décembre 1895).

* Serbat (Louis), archiviste-paléographe, à Valenciennes, et à Paris, rue de Chateaubriand, 8 (9 janvier 1901).

Swarte (Victor de), ✻, président de la Commission des Musées de Lille, à Lille (5 juin 1901).

Du Teil (le baron Joseph), à Saint-Momelin, par Watten, et à Paris, quai Debilly, 2 (5 juin 1901).

Théry (Louis), avocat, à Lille, square Duthilleul, 17 (30 mars 1904).

Théodore (Émile), secrétaire de la Commission du Musée de gravure de Lille, bibliothécaire-archiviste de la Société d'études de la province de Cambrai, à Lille, rue Solférino, 19 (6 décembre 1905).

Oise.

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, boulevard de Courcelles, 112 (13 décembre 1876).

MM.

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Müller (l'abbé Eugène), aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (25 juillet 1888).

Douais (Mgr Célestin), évêque de Beauvais (3 avril 1889).

Valton (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard, et à Paris, rue Nicolo, 51 (15 juin 1889).

Marsaux (l'abbé Léopold), vicaire général à Beauvais, rue Feutrier (2 avril 1890).

Bordeaux (Paul), vice-président de la Société française de numismatique, à Méru, rue Nationale, 72, et à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 97 (3 février 1892).

* Bonnault d'Houët (le baron Xavier de), archiviste paléographe, à Compiègne (14 avril 1897).

* Kergorlay (le comte Florian de), ✻, au château de Fosseuse, par Méru, et à Paris, rue Godot-de-Mauroy, 1 (6 février 1901).

Lauer (Philippe), sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Saint-Leu-d'Esserent, et à Paris, rue Arsène-Houssaye, 15 (4 mars 1903).

Orne.

Duval (Louis), archiviste du département de l'Orne, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), pavillon de Silly-en-Gouffern, par Le Bourg, et à Paris, rue de la Victoire, 47 (10 février 1886).

Godet (l'abbé Henri), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Boutry (Léon), à Alençon, rue de la Barre, 5 (7 février 1900).

Pas-de-Calais.

Lhomel (le comte Georges de), à Montreuil-sur-Mer, et à Paris, rue Marbeuf, 27 (7 décembre 1898).

Rodière (Roger), à Montreuil-sur-Mer (5 novembre 1902).

Puy-de-Dôme.

MM.

Audollent (Auguste), professeur à la Faculté des lettres de l'Université, directeur du Musée municipal de Clermont-Ferrand, à Chamalières, près Clermont-Ferrand, rue Desaix, 8 (5 mars 1890).

Pyrénées (Basses-).

Croizier (le marquis de), ✠, membre du Conseil supérieur des colonies, au château de Jouandin, à Bayonne, côte Saint-Étienne (9 novembre 1892).

* Planté (Adrien), ancien député, président de la Société des lettres, sciences et arts de Pau, à Orthez (5 février 1896).

* Lemaire (Arthur), à Saint-Jean-de-Luz, et à Paris, rue de Rome, 35 (3 février 1897).

Guilhou (Ernest), au château de Laclau, par le Boucau (12 juillet 1899).

Lanore (Maurice), archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Pau, 10, place Gramont (4 avril 1900).

Zeiller (Jacques), agrégé de l'Université, professeur à l'Université de Fribourg, à Jurançon, près Pau, et à Paris, rue du Vieux-Colombier, 8 (1er mai 1901).

Pyrénées-Orientales.

Carsalade du Pont (Mgr Jules de), évêque de Perpignan (10 juillet 1889).

Rhône.

Giraud (Jean-Baptiste), conservateur du Musée archéologique de la ville de Lyon, à Lyon, rue Saint-Dominique, 15 (7 avril 1880).

Vachez (Antoine), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, place Saint-Jean, 2 (9 novembre 1887).

MM.

Condamin (le chanoine James), professeur aux Facultés libres, à Lyon, place Bellecour, 26 (2 avril 1890).

Buche (Joseph), professeur au lycée de Lyon (Saint-Rambert), à Lyon, rue Mont-Bernard, 6 (25 janvier 1899).

Galle (Léon), à Lyon, quai de la Pêcherie, 1 (3 février 1904).

Vial (E.), à Lyon, quai de la Charité, 29 (1er février 1905).

Birot (le docteur J.), à Lyon, rue Victor-Hugo, 59 (5 avril 1905).

Breghot du Lut (F.), à Lyon, rue Pierre-Dupont, 28 (7 juin 1905).

*Beyssac (Jules), à Lyon, quai de l'Archevêché, 15 (7 juin 1905).

Saône-et-Loire.

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Deseilligny (Jules Pierrot-), à Autun, et à Paris, avenue Henri-Martin, 47 (14 décembre 1887).

Perrault-Dabot (A.), inspecteur général adjoint des monuments historiques, aux Agneux, par Rully, et à Paris, boulevard Saint-Michel, 87 (2 décembre 1903).

Bidault de Grésigny, au château de Boulay, par Baudrières (2 mai 1906).

Sarthe.

Bertrand de Broussillon (Arthur), archiviste paléographe, au Mans, rue de Tascher, 15 (2 juillet 1879).

Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), à Couléon, par Tuffé (17 juillet 1895).

Triger (Robert), inspecteur général de la Société française d'archéologie, au Mans, rue de l'Évêché (7 mai 1902).

Fleury (Gabriel), imprimeur, à Mamers (2 décembre 1903).

Rouquette (le Dr), médecin-major au 31e régiment d'artillerie, au Mans , rue Joinville, 2 (6 décembre 1905).

Savoie (Haute-).

Buttin (Charles), à Rumilly (6 juillet 1904).

Seine.

MM.

FOURDRIGNIER (Édouard), à Paris, avenue de Wagram, 24 (4 juin 1879).

BAYET (Charles), C. ☼, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'enseignement supérieur, à Paris, rue Gay-Lussac, 24 (2 juillet 1879).

* SORLIN-DORIGNY (Albert), à Paris, avenue Félix-Faure, 32 (1er juin 1881).

WEISS (André), ☼, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, à Paris, rue Copernic, 10 (5 mars 1884).

BLOCH (Gustave), O. ☼, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, à Paris, rue d'Alésia, 72 (11 juin 1884).

ESPÉRANDIEU (le commandant Émile), ☼, du 31e régiment d'infanterie, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), détaché à l'état-major de l'armée (section historique), à Vanves, route de Clamart, 59 (29 juillet 1885).

LETAILLE (Joseph), à Paris, rue Garancière, 15 (20 janvier 1886).

LA MARTINIÈRE (Henri-P. DE), ☼, consul général, chef-adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères, membre de la Commission de l'Afrique du nord, à Paris, rue de Saint-Pétersbourg, 28 (19 juin 1889).

VILLENOISY (François DE), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue Washington, 32 (1er juillet 1891).

LEPRIEUR (Paul), conservateur du département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Musée du Louvre, à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

GAUCKLER (Paul), ☼, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre de la Commission de l'Afrique du nord, à Paris, rue d'Assas, 90 (11 janvier 1893).

MM.

JULLIAN (Camille), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, rue du Luxembourg, 30 (10 janvier 1894).

CASTANIER (Prosper), à Choisy-le-Roi (24 janvier 1894).

ARNAULDET (Pierre), licencié en droit, à Alfortville, rue de l'Union, 10 (24 janvier 1894).

EUDE (Émile), ingénieur architecte, à Paris, avenue d'Orléans, 8 (3 juillet 1895).

CAPITAN (le docteur Louis), professeur à l'École d'anthropologie, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Paris, rue des Ursulines, 5 (6 janvier 1897).

FOUGÈRES (Gustave), ✻, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, à Paris, rue d'Ulm, 6 (23 février 1898).

*EXPERT (Henry), à Paris, boulevard Arago, 97 (1er juin 1898).

VITRY (Paul), conservateur adjoint du département de la sculpture du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, à Paris, avenue Daumesnil, 52 (7 décembre 1898).

SELLIER (Charles), conservateur adjoint au Musée Carnavalet, à Paris, rue Saint-Louis-en-l'Isle, 5 (4 avril 1900).

GUIMET (Émile), directeur du Musée Guimet, à Paris, au Musée Guimet (4 avril 1900).

GUSMAN (Pierre), artiste peintre, à Paris, boulevard Edgar Quinet, 22 (6 mars 1901).

KŒCHLIN (Raymond), à Paris, quai de Béthune, 32 (4 décembre 1901).

LACOMBE (Paul), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, à Paris, rue de Moscou, 5 (5 mars 1902).

ROUSSEAU (F.), à Paris, rue Claude-Bernard, 63 (3 décembre 1902).

MM.

Poupardin (René), stagiaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris, rue Soufflot, 18 (4 mars 1903).

Fürcy-Raynaud (Marc), attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, avenue des Champs-Élysées, 120 (11 mars 1903).

Fromageot (Paul), avocat à la Cour de Paris, à Paris, rue de l'Université, 11 (6 mai 1903).

* Mayeux (Albert), architecte diplômé du gouvernement, à Paris, rue Vignon, 24 (6 mai 1903).

Dimier (Louis), professeur au collège Stanislas, à Paris, rue du Puits-l'Ermite, 8 (2 décembre 1903).

Vidier (Alexandre), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Boulogne-sur-Seine, rue de Sèvres, 25 (3 février 1904).

Magne (Charles), secrétaire général du Comité de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris, rue Lebrun, 37 (2 mars 1904).

Courtot (l'intendant-général), C. ✳, à Paris, rue Duroc, 17 (2 mars 1904).

Boinet (Amédée), à Paris, quai d'Orléans, 40 (30 mars 1904).

Martin (Gabriel), à Paris, rue de Villersexel, 7 (1er juin 1904).

Lemoisne (André), à Thiais (6 juillet 1904).

Nocq (Henry), à Paris, quai Bourbon, 42 (1er mars 1905).

Poëte (Marcel), conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, à Paris, rue Dante, 7 (7 juin 1905).

Aubert (Félix), archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Saint-Mandé, rue de l'Épinette, 11 (6 décembre 1905).

Clouzot (Henri), à Paris, rue Vineuse, 12 *bis* (7 février 1906).

Vernet (Marcel), à Paris, rue d'Offémont, 10 (7 février 1906).

Roche (Denis), à Paris, rue Monge, 50 (7 mars 1906).

Bengy-Puyvallée (Maurice de), archiviste-paléographe, à Paris, avenue de Clichy, 91 (4 avril 1906).

Seine-et-Marne.

MM.

BORDES (l'abbé Jean-Marie), censeur du collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

HÉRON DE VILLEFOSSE (Étienne), ✻, à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

CHANTECLER (Charles), agriculteur, à Limoges-Fourches, par Moissy-Cramayel (12 juillet 1899).

* RIDDER (André DE), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, au Mée, et à Paris, rue de Marignan, 22 (8 mai 1901).

GASSIES (Georges), professeur au collège de Meaux, vice-président de la Société historique et littéraire de la Brie, à Meaux, impasse Hattingais, 3, rue de la Cordonnerie (5 février 1902).

Seine-et-Oise.

CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, avenue de l'Opéra, 6 (10 décembre 1873).

CARON (Émile), ✻, président honoraire de la Société française de numismatique, aux Camaldules, par Yerres, et à Paris, boulevard Haussmann, 36 (6 avril 1881).

THÉLIER (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

MARTIN-SABON (Félix), ingénieur, à Ronquerolles, et à Paris, rue Mansart, 5 *bis* (2 avril 1890).

MAIGNAN (Albert), O. ✻, artiste peintre, à Saint-Prix, et à Paris, rue La Bruyère, 1 (6 mars 1895).

DUMOULIN (Maurice), aux Mureaux, route d'Ecquevilly, 59 (11 décembre 1895).

LEGRAND (Maxime), à Étampes (10 janvier 1900).

*REY (Auguste), à Saint-Prix, et à Paris, rue Sainte-Cécile, 8 (4 avril 1900).

MM.

Dufour (A.), bibliothécaire de la ville de Corbeil, à Corbeil (6 juin 1900).

Guiffrey (Jean), attaché au département des peintures et dessins du Musée du Louvre, à Saint-Cyr, villa Saint-Jean, et à Paris, avenue des Gobelins, 42 (6 février 1901).

Depoin (Joseph), à Pontoise (4 mai 1904).

* Morgan (Jacques de), C. ✻, directeur général honoraire des antiquités de l'Égypte, délégué général en Perse du ministre de l'Instruction publique, à Croissy-sur-Seine, rue Alfred-Dormeuil, 1 (1er mars 1905).

Lefebvre des Noëttes (le commandant), aux Sources, par Dampierre (7 mars 1906).

Seine-Inférieure.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département de la Seine-Inférieure, à Rouen (6 avril 1870).

Allard (Paul), ancien magistrat, à Senneville, par Fécamp, (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), ✻, ingénieur, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Élysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, à Rouen, rue Chasselièvre, 52 (6 juin 1888).

Foville (Jean de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Rouen, et à Paris, rue Montalivet, 6 (9 janvier 1901).

Costa de Beauregard (le comte Olivier), au château de Sainte-Foy, par Longueville (3 avril 1901).

MM.

Vesly (Léon de), architecte, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, à Rouen, rue du Faulx, 21 (5 mars 1902).

Coutan (le docteur), à Rouen, boulevard Saint-Hilaire, 33 (14 décembre 1904).

Sèvres (Deux-).

Piet-Lataudrie (Charles), à Niort, et à Paris, avenue de Messine, 14 (2 décembre 1885).

Clouzot (Étienne), à Niort, rue Porte-Saint-Jean, et à Paris, rue Jaucourt, 9 (5 avril 1905).

Somme.

Duhamel-Decéjean (Charles), ancien secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

*Guerlin (Robert), président de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Saint-Louis, 30 (3 février 1892).

Macqueron (Henri), à Abbeville (7 novembre 1900).

Boulanger (C.), ✻, ancien notaire, conservateur honoraire du Musée, à Péronne (9 janvier 1901).

Des Forts (Philippe), archiviste-paléographe, au château d'Yonville, par Hallencourt (1er juin 1904).

Delignières (Émile), à Abbeville, rue des Grandes-Écoles, 3 (7 mars 1906).

Tarn-et-Garonne.

Bruston (Charles), ✻, doyen de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Toulouse, à Montauban, rue de la Banque, 37 (7 mars 1894).

Var.

Roustan (François), architecte du département et des monuments historiques du Var, à Toulon, rue Dumont-d'Urville, 2 (4 février 1903).

Vaucluse.

MM.

Requin (l'abbé), archiviste diocésain, à Avignon, rue Victor-Hugo, 14 (6 janvier 1904).

Labande (L.-H.), conservateur du Musée Calvet, à Avignon, rue Petite-Fusterie, 2 (6 janvier 1904).

Vendée.

Vallette (René), directeur de la Revue du Bas-Poitou, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

La Croix (le R. P. Camille de), ✱, conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ginot (Émile), bibliothécaire archiviste de la ville de Poitiers, à Poitiers, rue de la Tranchée, 16 (3 janvier 1900).

Vienne (Haute-).

Fage (René), avocat, au Mas-du-Puy, par Verneuil-sur-Vienne, et à Paris, avenue Kléber, 88 *bis* (3 novembre 1886).

Yonne.

Petit (Ernest), ✱, conseiller général de l'Yonne, président de la Société des sciences de l'Yonne, à Vausse, par l'Isle-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

Roy (Maurice), conseiller référendaire à la Cour des comptes, au château du Chesnoy, par Sens, et à Paris, rue de Bellechasse, 31 (2 décembre 1891).

Espinas (Georges), attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, à Saint-Florentin, et à Paris, rue de la Planche, 7 (4 mars 1903).

Vignot (Charles), à Joigny, et à Paris, rue de Lille, 30 (2 mars 1904).

Algérie et Tunisie.

MM.

Blanc (Édouard), à Tunis, et à Paris, rue de Varenne, 52 (6 mars 1890).

Carton (le docteur Louis), ✻, médecin-major au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Khéreddine, villa Stella (3 février 1892).

L'Espinasse-Langeac (le vicomte de), à Sfax (11 janvier 1893).

Anselme de Puisaye (le marquis Jules d'), à Tunis, Sidi el Benna, 32 (10 avril 1895).

Delattre (Le R. P. Alfred-Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), chapelain de Saint-Louis, à Carthage (11 décembre 1895).

* Rouvier (le docteur Jules), ✻, professeur à l'École de médecine d'Alger (28 juillet 1897).

Degrand (A.), ✻, consul général de France, à Hammam-en-Lif (7 novembre 1900).

Merlin (Alfred), directeur des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, à Tunis, et à Paris, boulevard du Montparnasse, 73 (2 décembre 1903).

Donau (le capitaine R.), commandant supérieur du cercle de Kebilli (6 décembre 1905).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse), et à Paris, rue de l'Assomption, 66 (5 décembre 1877).

Laigue (Louis de), ✻, ministre plénipotentiaire, à Venise, palazzo Savorgnan, Calle del Carro, San Marco (5 décembre 1883).

Fleury (le comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, gouvernement de Grodno (Russie) (5 mars 1890).

MM.

*DURIGHELLO (Ange), à Beyrouth (Syrie), et à Paris, rue de Richelieu, 31 (10 janvier 1894).

LAGRANGE (le R. P. Marie-Joseph), de l'ordre des Frères Prêcheurs, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), au couvent de Saint-Étienne, à Jérusalem (6 mars 1895).

GERMER-DURAND (le R. P. Joseph), prieur des Assomptionnistes, à Jérusalem (11 décembre 1895).

SÉJOURNÉ (le R. P. Paul M.), de l'ordre des Frères Prêcheurs, prieur du couvent de Saint-Étienne, supérieur de l'École biblique, à Jérusalem (11 décembre 1895).

MORIN (le R. dom Germain), de l'ordre des Bénédictins, à l'abbaye de Maredsous (Belgique) (13 mai 1896).

GAUDIN (Paul), directeur du chemin de fer du Hedjaz, à Smyrne (12 juillet 1899).

*RODOCANACHI (Emmanuel), ✻, à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), et à Paris, rue de Lisbonne, 54 (11 mars 1903).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

PFLUGK-HARTTUNG (le Dr Julius VON), à Berlin, N. W., Spenerstrasse, 23 (1er décembre 1886).

HELBIG (Wolfgang), voir p. 9.

HIRSCHFELD (Otto), voir p. 9.

PLATH (le Dr Konrad), à Berlin, S. W., Anhaltstrasse, 7 (5 juin 1895).

Autriche-Hongrie.

SICKEL (le chevalier Th. VON), voir p. 9.

BENNDORF (Otto), voir p. 9.

SCHLOSSER (le chevalier J. VON), voir p. 10.

GYÖRY DE NADUDVAR (Arpad DE), archiviste aux Archives impériales, à Vienne, Minoritenplatz (3 décembre 1902).

Belgique.

MM.

Van der Straten-Ponthoz (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M.-O.), ✻, à Liège, place des Carmes, 20 (6 juin 1867).

Cloquet (Louis), professeur à l'Université de Gand, à Gand, rue Saint-Pierre, 2 (3 décembre 1884).

Cumont (Georges), avocat, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, rue de l'Aqueduc, 19 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), ingénieur, à Bruxelles, rue du Trône, 55 (3 avril 1889).

Soil (Eugène), membre de la Commission royale des monuments, juge au tribunal civil, à Tournai, rue Royale, 45 (29 juillet 1896).

Destrée (Joseph), conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles (20 avril 1898).

Donnet (Fernand), secrétaire de l'Académie royale d'archéologie, à Anvers, rue du Transvaal, 53 (4 avril 1900).

Gaspar (Camille), à Bruxelles-Ixelles, rue du Buisson, 8 (3 décembre 1902).

Ghellinck-Vaernewych (le vicomte de), au château d'Elseghem, près Audenarde, Flandre-Orientale, et à Bruxelles, rue de l'Industrie, 15 (7 janvier 1903).

Cumont (Franz), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université de Gand, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles, rue Montoyer, 75 (3 février 1904).

Loë (le baron Alfred de), conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, à Bruxelles (7 février 1906).

Danemark.

Schmidt (le professeur Valdemar), ✻, professeur à l'Université à Copenhague, Frederiksholm Canal, 12 (3 juin 1868).

MM.

Olrik (le Dr Hans), inspecteur général des écoles du Danemark, directeur de l'École normale supérieure, à Copenhague, Gothersgade, 175 (6 février 1895).

Espagne.

Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), à Madrid, Divino Pastor, 5 (6 novembre 1867).

Soriano y Tomba (Ramón de), à Barcelone, Petritxol, 3 (19 novembre 1879).

Gestoso y Perez (José), conservateur du Musée municipal, secrétaire général de l'Académie des beaux-arts de Séville, à Séville, Gravina, 27 (6 avril 1898).

États-Unis d'Amérique.

Frothingham (Arthur-L.), Jr., professeur d'archéologie et d'histoire à l'Université de Princeton, New-Jersey (1er mars 1905).

Grande-Bretagne et Irlande.

Evans (Sir John), voir p. 10.

Lewis (Bunnell), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Cork (Irlande), Queen's College (7 mars 1883).

Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), aide de camp de S. M. le Roi, à Londres, Green Street, 40, Park Lane, et au château de Rougemont, canton de Vaud (Suisse) (10 décembre 1884).

Evans (Arthur-John), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur de l'Ashmolean Museum à Oxford, à Youlbury, près Abingdon (8 avril 1891).

*Headlam (le Rev. Arthur-C.), à Welwyn, Herts (5 février 1896).

*Thompson (H.-Yates), à Londres W., Portman Square, 19 (3 janvier 1900).

MM.

SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts (3 juillet 1901).

Grèce.

CARAPANOS (Constantin), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), ancien ministre, à Athènes (10 avril 1878).

Italie.

FERRERO (Ermanno), voir p. 9.

LOVATELLI (la comtesse), voir p. 9.

*LAZZARONI (le baron), à Rome, et à Paris, rue Spontini, 16 (3 décembre 1902).

GAROFALO (Francesco-Paolo), à Naples, Corso Vittorio-Emmanuele, 633 (6 janvier 1904).

Norvège.

UNGER (Charles-Richard), professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Roumanie.

VASCHIDE (Mme Victoria), à Bukarest, et à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 56 (2 juillet 1902).

Russie.

OUVAROFF (la comtesse), voir p. 9.

*BOBRINSKOY (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), ✻, président de la Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg, Galernaïa, 58 (5 février 1896).

*BOULITCHOFF (S. Exc. N. DE), à Saint-Pétersbourg, quai Anglais, 70 (7 mai 1902).

*CHÉRÉMÉTEFF (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), à Saint-Pétersbourg, Fontanka, 34 (2 décembre 1903).

SOULTANOFF (S. Exc. Nicolas), à Saint-Pétersbourg, Tchernycheff pereoulok, 18 (7 février 1906).

MM.

Polivanoff (S. Exc. Vladimir), grand maréchal de noblesse du gouvernement de Simbirsk, à Saint-Pétersbourg, Litéïnaïa, 43 (4 avril 1906).

Suisse.

Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université, à Genève, boulevard Helvétique, 24 (4 février 1863).

Geymüller (le baron Henry de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Baden-Baden (Allemagne), Louisenstrasse, 3 (6 février 1884).

Briquet (Charles-Moïse), à Genève, rue D. Colladon, 3 (23 décembre 1885).

*Naef (Albert), architecte, à Mérymont, route d'Ouchy, Lausanne (Vaud) (16 novembre 1892).

*Moulin (Franki), à Toulon (Var), boulevard de Strasbourg, 42 (3 avril 1901).

Mandach (Conrad de), à Oberhofen, lac de Thoune (1er juillet 1903).

Vogt (l'abbé Albert), conservateur de la bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, à Fribourg, route de Lausanne, 37 (20 decembre 1905).

Stückelberg (Ernest-Alfred), professeur extraordinaire à l'Université de Bâle, à Bâle (7 février 1906).

*Strœhlin (le Dr Paul-Ch.), président de la Société suisse de numismatique, expert-conseil du Musée national suisse, directeur du Musée cantonal épigraphique de Genève, à Genève, route du Chêne, 54 (7 février 1906).

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 8 Mai 1906.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Amardel (Gabriel), Aude.
Amtmann (Théodore), Gironde.
Anselme de Puisaye (le marquis Jules d'), Tunisie.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Arnaud d'Agnel (l'abbé G.), Bouches-du-Rhône.
Arnauldet (Pierre), Seine.
Aubert (Félix), Seine.
Audollent (Auguste), Puy-de-Dôme.
Aveneau de la Grancière, Morbihan.

Babeau (Albert), Aube.
Baras (Albert), Landes.
Barbot (Jules), Lozère.
Barrière-Flavy (Casimir), Haute-Garonne.
Batiffol (Mgr Pierre), Haute-Garonne.
Bayet (Charles), Seine.
Beaumont (le comte Charles de), Indre-et-Loire.
Beaupré (le comte Jules), Meurthe-et-Moselle.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inférieure.
Beauvois (Eugène), Côte-d'Or.
Bengy-Puyvallée (Maurice de), Seine.
Benndorf (Otto), Autriche.
Berthelé (Joseph), Hérault.

MM.

Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.
Besnier (Maurice), Calvados.
Beyssac (Jules), Rhône.
Bidault de Grésigny, Saône-et-Loire.
Birot (le docteur J.), Rhône.
Bizot (Ernest), Isère.
Blanc (Édouard), Tunisie.
Bloch (Gustave), Seine.
Bobrinskoy (S. Exc. le comte Alexis Alexandrovitch), Russie.
Boinet (Amédée), Seine.
Bonaparte (le prince Roland), Corse.
Bonnault (le baron de), Oise.
Bonnet (Émile), Hérault.
Bordeaux (Paul), Oise.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Bossard (l'abbé), Ille-et-Vilaine.
Bouglon (le baron de), Landes.
Boulanger (C.), Somme.
Boulitchoff (S. Exc. N. de), Russie.
Boutry (Léon), Orne.
Boyé (Marius), Morbihan.
Braquehaye (Charles), Gironde.
Brassart (Éleuthère), Loire.
Breghot du Lut (F.), Rhône.
Brémond d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Briquet (Charles-Moïse), Suisse.
Brulard (le Dr René), Côte-d'Or.
Brune (l'abbé Paul), Jura.
Bruston (Charles), Tarn-et-Garonne.
Brutails (Auguste), Gironde.
Buche (Joseph), Rhône.
Buttin (Charles), Haute-Savoie.

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), Oise.
Capitan (le docteur Louis), Seine.
Carapanos (Constantin), Grèce.
Caron (Emile), Seine-et-Oise.

MM.

Carsalade du Pont (Mgr Jules de), Pyrénées-Orientales.
Carton (le docteur Louis), Tunisie.
Casati (Charles), Loiret.
Castanier (Prosper), Seine.
Castellane (le comte Henri de), Maine-et-Loire.
Cazalis de Fondouce (Paul), Hérault.
Cessac (le comte Jean de), Creuse.
Chabrun (César), Mayenne.
Champoiseau (Charles), Bouches-du-Rhône.
Chantecler (Charles), Seine-et-Marne.
Chapot (Victor), Isère.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chatel (Eugène), Jura.
Chauvet (Gustave), Charente.
Chénon (Émile), Indre.
Chérémételeff (S. Exc. le comte Serge Dmitriévitch), Russie.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Cheylud (Émile), Dordogne.
Clerc (Michel), Bouches-du-Rhône.
Clerval (l'abbé), Eure-et-Loir.
Cloquet (Louis), Belgique.
Condamin (le chanoine James), Rhône.
Clouzot (Étienne), Deux-Sèvres.
Clouzot (Henri), Seine.
Corot (Henry), Côte-d'Or.
Costa de Beauregard (le comte Olivier), Seine-Inférieure.
Couret (le comte Alphonse), Loiret.
Courtot (l'intendant-général), Seine.
Coutan (le docteur), Seine-Inférieure.
Coutil (Léon), Eure.
Creusot (J.), Indre.
Croizier (le marquis de), Basses-Pyrénées.
Cumont (Franz), Belgique.
Cumont (Georges), Belgique.

Daguin (Fernand), Côte-d'Or.
Daupeley (Gustave), Eure-et-Loir.

MM.

Déchelette (Joseph), Loire.
Degrand (A.), Tunisie.
Delachenal (Roland), Isère.
Delattre (le R. P. Alfred-Louis), Tunisie.
Delaville-Le Roulx (Joseph), Indre-et-Loire.
Delignières (Émile), Somme.
Demaison (Louis), Marne.
Depoin (Joseph), Seine-et-Oise.
Deseilligny (Jules Pierrot-), Saône-et-Loire.
Des Forts (Philippe), Somme.
Des Méloizes (le marquis Albert), Cher.
Des Robert (Ferdinand), Meurthe-et-Moselle.
Destrée (Joseph), Belgique.
Dieudonné (Adolphe), Ardennes.
Dimier (Louis), Seine.
Dognée (Eugène), Belgique.
Donau (le capitaine R.), Tunisie.
Donnet (Fernand), Belgique.
Douais (Mgr Célestin), Oise.
Du Chatellier (Paul), Finistère.
Dufour (A.), Seine-et-Oise.
Duhamel-Decéjean (Charles), Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumoulin (Maurice), Seine-et-Oise.
Dumuÿs (Léon), Loiret.
Durand-Gréville (Émile-Alix), Alpes-Maritimes.
Durighello (Ange), Turquie d'Asie.
Duruflé (Gustave), Orne.
Du Teil (le baron Joseph), Nord.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (Clément), Doubs.

Engel (Arthur), Suisse.
Espérandieu (le commandant Émile), Seine.
Espinas (Georges), Yonne.
Essling (le prince d'), Alpes-Maritimes.
Eude (Émile), Seine.

MM.

Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.
Evans (sir John), Angleterre.
Expert (Henry), Seine.

Fage (René), Haute-Vienne.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Faulquier (Bernard), Nièvre.
Fayolle (le marquis Gérard de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Ferrero (Ermanno), Italie.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte Louis de), Russie.
Fleury (Gabriel), Sarthe.
Fougères (Gustave), Seine.
Fourché (P.), Gironde.
Fourdrignier (Édouard), Seine.
Fournier (Paul), Isère.
Foville (Jean de), Seine-Inférieure.
Fromageot (Paul), Seine.
Frothingham (Arthur-L.), Jr., États-Unis d'Amérique.
Furcy-Raynaud (Marc), Seine.

Galle (Léon), Rhône.
Garofalo (Francesco-Paolo), Italie.
Gaspar (Camille), Belgique.
Gassies (Georges), Seine-et-Marne.
Gauchery (Paul), Cher.
Gauckler (Paul), Seine.
Gaudin (Paul), Turquie d'Asie.
Gauthier (Gaston), Nièvre.
Gérin-Ricard (Henry de), Bouches-du-Rhône.
Germain de Maidy (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (le R. P. Joseph), Turquie d'Asie.
Gestoso y Perez (José), Espagne.
Geymüller (le baron Henry de), Suisse.
Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte de), Belgique.
Ginot (Émile), Vienne.

MM.

Györy de Nadudvar (Arpad), Autriche-Hongrie.
Giraud (Jean-Baptiste), Rhône.
Godet (l'abbé Henri), Orne.
Gonnard (Henri), Loire.
Gosset (Alphonse), Marne.
Goy (Pierre de), Cher.
Grand (Roger), Morbihan.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé Alphonse), Jura.
Guiffrey (Jean), Seine-et-Oise.
Guilhou (Ernest), Basses-Pyrénées.
Guimet (Émile), Seine.
Gusman (Pierre), Seine.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Headlam (le Rev. Arthur-C.), Grande-Bretagne.
Helbig (Wolfgang), Allemagne.
Hénault (Maurice), Nord.
Héron de Villefosse (Étienne), Seine-et-Marne.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.

Jadart (Henry), Marne.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Jobard (Paul), Côte-d'Or.
Join-Lambert (Arthur), Eure.
Joubin (André), Hérault.
Joulin (Léon), Haute-Garonne.
Joüon des Longrais (Frédéric), Ille-et-Vilaine.
Jullian (Camille), Seine.

Kergorlay (le comte Florian de), Oise.
Kermaingant (Pierre-Paul Laffleur de), Seine-Inférieure.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.
Kœchlin (Raymond), Seine.

Labande (L.-H.), Vaucluse.
La Boullaye (Ernest Arbeltier de), Aube.
Lacave La Plagne-Barris (le baron Joseph), Gers.

MM.

Lacombe (Paul), Seine.
La Croix (le R. P. Camille de), Vienne.
Lagrange (le R. P. Marie-Joseph), Turquie d'Asie.
Laigue (Louis de), Italie.
La Martinière (Henri de), Seine.
La Mazelière (le marquis de), Alpes-Maritimes.
Langlois (l'abbé M.), Eure-et-Loir.
Lanore (Maurice), Basses-Pyrénées.
La Sizeranne (le comte Fernand Monier de), Drôme.
Lauer (Philippe), Oise.
Lauzun (Philippe), Gers.
Lazzaroni (le baron), Italie.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Lebrun (Eugène), Allier.
Le Clert (Louis), Aube.
Lefebvre des Noëttes (le commandant), Seine-et-Oise.
Legrand (Maxime), Seine-et-Oise.
Lejay (l'abbé Paul), Côte-d'Or.
Lemaire (Arthur), Basses-Pyrénées.
Lemoisne (André), Seine.
Leprieur (Paul), Seine.
Lesort (André), Ille-et-Vilaine.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
L'Espinasse-Langeac (le vicomte de), Tunisie.
L'Estourbeillon (le marquis de), Morbihan.
Letaille (Joseph), Seine.
Lewis (Bunnell), Irlande.
Lhomel (le comte Georges de), Pas-de-Calais.
Liebbe (Elias), Ardennes.
Loë (le baron Alfred de), Belgique.
Louis-Lucas (Paul), Côte-d'Or.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Lucot (le chanoine Paul), Marne.
Lur-Saluces (le marquis Alexandre de), Gironde.

Macqueron (Henri), Somme.
Magne (Charles), Seine.

MM.

Maignan (Albert), Seine-et-Oise.
Male (Émile), Allier.
Mandach (Conrad de), Suisse.
Manteyer (Georges de), Hautes-Alpes.
Marcel (le chanoine Louis), Haute-Marne.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.
Mareuse (Edgar), Gironde.
Marignan (Albert), Gard.
Marquet de Vasselot (Jean-J.), Seine-et-Oise.
Marsaux (le chanoine Léopold), Oise.
Martin (Gabriel), Seine.
Martin-Sabon (Félix), Seine-et-Oise.
Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Mayeux (Albert), Seine.
Meller (Pierre), Gironde.
Menjot d'Elbenne (le vicomte Samuel), Sarthe.
Merlet (René), Eure-et-Loir.
Merlin (Alfred), Tunisie.
Millard (l'abbé Aristide), Marne.
Millon (Henry), Côte-d'Or.
Mirot (Léon), Nièvre.
Montégut (Henri de), Charente.
Montille (Léonce de), Côte-d'Or.
Moreau de Néris, Allier.
Morel (Léon), Marne.
Morgan (Jacques de), Seine-et-Oise.
Morillot (l'abbé Louis), Côte-d'Or.
Morin (dom Germain), Belgique.
Moulin (Franki), Suisse.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset (Georges), Charente-Inférieure.

Naëf (Albert), Suisse.
Nocq (Henry), Seine.
Nodet (Victor), Ain.
Noguès (l'abbé Jules L.-M.), Charente-Inférieure.

MM.

Olrik (le Dr Hans), Danemark.
Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Paris (Pierre), Gironde.
Pasquier (Félix), Haute-Garonne.
Pélissier (Léon), Hérault.
Perdrizet (Paul), Meurthe-et-Moselle.
Perrault-Dabot (A.), Saône-et-Loire.
Petit (Ernest), Yonne.
Pflugk-Harttung (le Dr Julius von), Allemagne.
Piet-Lataudrie (Charles), Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Ardennes.
Pilloy (Jules), Aisne.
Planté (Adrien), Basses-Pyrénées.
Plath (le Dr Konrad), Allemagne.
Poëte (Marcel), Seine.
Poinssot (Louis), Côte-d'Or.
Polivanoff (S. Exc. Vladimir), Russie.
Porée (le chanoine Adolphe), Eure.
Potey (Georges), Côte-d'Or.
Poupardin (René), Seine.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.

Quarré-Reybourbon (Louis), Nord.
Quilgars (Henry), Loire-Inférieure.

Rainaud (Armand), Calvados.
Régnier (Louis), Eure.
Requin (l'abbé), Vaucluse.
Rey (Auguste), Seine-et-Oise.
Rey (Ferdinand), Côte-d'Or.
Reymond (Marcel), Isère.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Ridder (André de), Seine-et-Marne.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac (le colonel J.-H.), Grande-Bretagne.

MM.

Roche (Denis), Seine.
Rodière (Roger), Pas-de-Calais.
Rodocanachi (Emmanuel), Grand-duché de Luxembourg.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Rouquette (le Dr), Sarthe.
Rousseau (F.), Seine.
Roustan (François), Var.
Rouvier (le docteur Jules), Algérie.
Roy (Maurice), Yonne.
Royer (Charles), Haute-Marne.
Rupin (Ernest), Corrèze.

Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Saint-Pulgent (A. de), Loire.
Saint-Venant (Julien de), Nièvre.
Sarriau (Henri), Nièvre.
Schlosser (le chevalier Julius von), Autriche.
Schmidt (le professeur Valdemar), Danemark.
Séjourné (le R. P. Paul-M.), Turquie d'Asie.
Sellier (Charles), Seine.
Seltman (E. J.), Angleterre.
Serbat (Louis), Nord.
Sickel (le chevalier Theodor von), Autriche.
Soil (Eugène), Belgique.
Soriano y Tomba (Ramón de), Espagne.
Sorlin-Dorigny (Albert), Seine.
Souchon (Joseph), Aisne.
Soultanoff (S. Exc. Nicolas), Russie.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Strœhlin (le Dr Paul-Ch.), Suisse.
Stückelberg (Ernest-Alfred), Suisse.
Swarte (Victor de), Nord.

Tausserat-Radel (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Théodore (Émile), Nord.
Théry (Louis), Nord.

MM.

Thiollier (Félix), Loire.
Tholin (Georges), Finistère.
Thompson (H.-Yates), Grande-Bretagne.
Travers (Émile), Calvados.
Triger (Robert), Sarthe.
Truchis (le vicomte Pierre de), Côte-d'Or.

Unger (Charles-Richard), Norvège.
Urseau (le chanoine Charles), Maine-et-Loire.

Vachez (Antoine), Rhône.
Vallentin du Cheylard (Roger), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van der Straten-Ponthoz (le comte François), Belgique.
Vaschide (Mme Victoria), Roumanie.
Vasnier (Henri), Calvados.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vernet (Gustave), Meurthe-et-Moselle.
Vernet (Marcel), Seine.
Vesly (Léon de), Seine-Inférieure.
Vial (E.), Rhône.
Vialettes (le chanoine Ludovic), Aveyron.
Vidier (Alexandre), Seine.
Vienne (Maurice Mathieu de), Meurthe-et-Moselle.
Vignot (Charles), Yonne.
Villenoisy (François de), Seine.
Vincent (le docteur Henri), Ardennes.
Vitalis (Alexandre), Hérault.
Vitry (Paul), Seine.
Vogt (l'abbé Albert), Suisse.

Weiss (André), Seine.
Witte (Alphonse de), Belgique.

Zeiller (Jacques), Basses-Pyrénées.

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE. Académie des inscriptions et belles-lettres.

—

AIN, *Bourg*. Société d'émulation.
AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation de l'Allier.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société d'études historiques des Hautes-Alpes.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société académique de l'Aube.
AVEYRON, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts.
BELFORT (Territoire de). Société belfortaine d'émulation.
CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— *Bayeux*. Société des sciences, arts et belles-lettres.
CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente.
— — Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure.
— — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

Cher, *Bourges*. Société historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

Corrèze, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or, *Dijon*. Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
— — Académie de Dijon.
— *Beaune*. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature.
— *Châtillon-sur-Seine*. Société archéologique et historique du Châtillonnais.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.
— — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— *Montbéliard*. Société d'émulation.

Drôme, *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.
— *Romans*. Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique d'Eure-et-Loir.
— *Châteaudun*. Société dunoise.

Gard, *Nîmes*. Académie de Nîmes.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de la Gironde.
— — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

HÉRAULT, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.
— — Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique de Touraine.

ISÈRE, *Grenoble*. Académie delphinale.
— — Société de statistique, des sciences naturelles et arts du département.

LANDES, *Dax*. Société de Borda.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

LOZÈRE, *Mende*. Société d'agriculture, sciences et arts.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.
— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.
MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Roubaix*. Société d'émulation.
OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.
— *Compiègne*. Société historique.
PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.
RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— *Tarare*. Société scientifique et littéraire.
SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.
SAVOIE, *Chambéry*. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société florimontane.
SEINE, *Paris*. Association pour l'encouragement des études grecques.
— — Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société des études historiques.
— — Société des Amis des monuments parisiens.
— — Société d'anthropologie.
SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société historique et archéologique du Gâtinais.
SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
— — Commission des antiquités de Seine-et-Oise.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.
SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie d'Amiens.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
TARN-ET-GARONNE, *Montauban*. Société archéologique.
VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.
— — Académie du Var.
VAUCLUSE, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation des Vosges.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
YONNE, *Auxerre*. Société des sciences de l'Yonne.
— *Sens*. Société archéologique.
ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Bône*. Académie d'Hippône.
— *Constantine*. Société archéologique du département.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
TUNISIE, *Sousse*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALLEMAGNE. *Bonn*. Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande.

ALLEMAGNE. *Iéna.* Verein für thüringische Geschichte und Alterthumskunde.
— *Trèves.* Gesellschaft für nützliche Forschungen.
— *Wiesbaden.* Verein für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.
ALSACE-LORRAINE. *Colmar.* Société d'histoire naturelle.
— *Metz.* Académie de Metz.
— *Mulhouse.* Société industrielle.
— *Strasbourg.* Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
AUTRICHE-HONGRIE. *Agram.* Société archéologique.
— *Buda-Pest.* Az archæologiai bizottság (Société archéologique de Hongrie).
— *Cracovie.* Académie des sciences (Commission d'histoire de l'art).
— *Graz.* Historischer Verein für Steiermark.
— *Knin.* Société archéologique.
— *Laibach.* Musealverein fur Krain.
— *Prague.* Société archéologique de la Bohême.
— *Spalato.* Rédaction du Bullettino di archeologia e storia dalmata.
— *Trieste.* Archeografo Triestino.
— *Vienne.* Akademischer Verein deutscher Historiker.
— — Anthropologische Gesellschaft.
— — K. Akademie der Wissenschaften.
— — K. Central-Commission für Kunst und historische Denkmäler.
— — Œsterreichisches archaeologisches Institut.
BELGIQUE. *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Société d'archéologie.
— — Société des Bollandistes.

BELGIQUE. *Bruxelles.* Société royale de numismatique.
— *Gand.* Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.
— — Cercle historique et archéologique.
— *Liège.* Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Malines.* Cercle archéologique, littéraire et artistique.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur.* Société archéologique.
DANEMARK. *Copenhague.* Kongelige Nordiske oldskrift-Selskab (Société royale des Antiquaires du Nord).
— *Odensee.* Fyens Stifts litterære Selskab (Société littéraire de Fionie).
ÉGYPTE. *Le Caire.* Comité de conservation des monuments de l'art arabe.
ESPAGNE. *Madrid.* Académie royale de l'Histoire.
— — Sociedad española de excursiones.
— — Revista de archivos, bibliotecas y museos.
ÉTATS-UNIS. *Baltimore.* Johns Hopkins University.
— *Cambridge.* Archæological Institute of America.
— *Chicago.* Académie des sciences.
— *Philadelphie.* American philosophical Society.
— *Topeka.* Kansas State historical Society.
— *Urbana.* Ohio historical and philosophical Society.
— *Washington.* Bureau of Ethnology.
— — Smithsonian Institution.
— *Worcester.* American Antiquarian Society.
GRANDE-BRETAGNE. *Londres.* Society of Antiquaries of London.
— — Society of Biblical Archæology.
— *Cambridge.* Cambridge Antiquarian Society.
— *Dublin.* Royal Irish Academy.
— *Edimbourg.* Royal Society of Edinburgh.

GRANDE-BRETAGNE. *Edimbourg.* Society of Antiquaries of Scotland.

— *Jersey.* Société jersiaise.

ITALIE. *Rome.* Reale Accademia dei Lincei.

— — Istituto archeologico.

— *Bologne.* Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.

— *Foligno.* Archivio storico per le Marche e per l'Umbria.

— *Milan.* Società storica lombarda.

— *Modène.* Regia Accademia di scienze, lettere ed arti.

— *Turin.* Reale Accademia delle scienze.

— *Padoue.* Rivista di storia antica.

LUXEMBOURG. *Luxembourg.* Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.

NOUVELLE-ÉCOSSE. *Halifax.* Nova-Scotian Institute of science.

PAYS-BAS. *Leeuwarden.* Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde (Société frisonne d'histoire, d'archéologie et de philologie).

PORTUGAL. *Lisbonne.* Museu ethnographico portuguès.

RUSSIE. *Saint-Pétersbourg.* Commission impériale archéologique.

— *Ékaterinebourg.* Société ouralienne des amis des sciences.

— *Helsingfors.* Suomen Muinaismuisto-Yhdistyks (Société archéologique finlandaise).

— *Moscou.* Société impériale archéologique.

SUÈDE. *Stockholm.* Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademien (Académie royale des belles-lettres, de l'histoire et des antiquités).

SUISSE. *Bâle.* Historische und antiquarische Gesellschaft.

— *Genève.* Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne.* Société d'histoire de la Suisse romande.

— *Lucerne.* Historischer Verein der fünf Orte, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.

— *Zürich.* Antiquarische Gesellschaft.

— — Musée national suisse.

BIBLIOTHÈQUES

RECEVANT LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

École des Beaux-Arts, à Paris.
École des Chartes, à la Sorbonne, Paris.
Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.
Universités d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Toulouse, Alger.
Académie de Chambéry.
Service des Antiquités de la Régence de Tunis.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

EUGÈNE MÜNTZ

MEMBRE DE L'INSTITUT

Membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France

(1845-1902)

Par M. Jules Maurice, membre résidant.

(Lecture faite à la séance du 24 janvier 1906.)

Messieurs,

Louis-Frédéric-Eugène Müntz fut pendant vingt-quatre ans, de 1878 à 1902, l'un des membres les plus actifs de notre Société.

Beaucoup d'entre vous ont porté un vif intérêt à ses recherches et l'ont aidé à résoudre les problèmes qu'il a soulevés. Ils seraient plus autorisés que moi à parler de son œuvre.

J'ai peu connu personnellement Eugène Müntz; mes souvenirs particuliers ne peuvent pas m'aider à évoquer, comme je le voudrais, la figure de notre ancien confrère; j'ai toutefois cherché à trouver le reflet de ses nobles occupations dans ses livres et dans les dates de ses voyages d'études. L'unité d'une telle vie est dans son œuvre; je tâcherai de la rendre et de suppléer à mon manque d'informations personnelles par mon admiration sincère pour le

labeur inlassable avec lequel Müntz a élevé un monument à la gloire de la Renaissance.

Eugène Müntz naquit à Soultz-sous-Forêt, non loin de Wœrth, en Alsace, le 11 juin 1845. Il était d'une bonne famille de ce pays ; son père avait été notaire et son grand-père député. Il fit ses études à Paris au lycée Bonaparte, aujourd'hui Condorcet, où il entra en 1857. Nous avons quelques mots de lui sur cette période de sa vie, dans la notice nécrologique qu'il a consacrée à son condisciple et ami Olivier Rayet. Nous y lisons que Müntz prit dès lors avec Rayet et sous la direction de Paul Mantz, l'oncle de son ami, le goût passionné des choses de l'art et qu'il passait ses heures de sortie au Musée du Louvre. Nous y apprenons aussi qu'il fut un cœur tendre et un excellent ami. C'est ce que nous révèle sa correspondance avec Rayet; c'est aussi ce que se rappellent tous ceux qui l'ont connu. Ce fut Paul Mantz qui procura à Müntz, après sa sortie du lycée en 1869, la collaboration à la *Gazette des Beaux-Arts,* où il écrivit pendant toute sa vie d'intéressants articles. Dès 1867, il avait également pris part à la rédaction de la *Revue critique* et ce fut cette *Revue* qui reçut son dernier travail, paru après sa mort en 1903.

Müntz ne fit que passer à l'École des chartes; il entreprit de suite ses recherches personnelles et nul ne tira meilleur parti que lui du dépouillement des archives. Ses premiers travaux furent consacrés à l'Alsace; à Holbein et à Albert Dürer, dont il s'occupa de nouveau à la fin de sa vie; à Martin Schoen; au miniaturiste Baür qui clôt la série des grands artistes alsaciens au XVII[e] siècle; aux manifestations de la Renaissance en Alsace et en Suisse. Il séjourna beaucoup, à cette époque, dans ce dernier pays, ainsi qu'en Allemagne et en Autriche, où il mit à contribution, à Vienne, la Bibliothèque impériale et l'Albertine.

Müntz avait gardé de son origine alsacienne un profond sentiment patriotique; il avait l'amour du sol natal et la piété des souvenirs de l'Alsace. Ce sentiment persista toujours chez lui, bien qu'il se soit attaché plus tard à une

véritable patrie artistique idéale, à cette Italie de la Renaissance qu'il nous fit connaître dans toutes ses manifestations.

Après la guerre douloureuse de 1870, Müntz crut d'abord que les monuments et les œuvres d'art de l'Alsace avaient été respectés par le vainqueur, mais quand il eut le temps d'y regarder de plus près, il s'aperçut que beaucoup de chefs-d'œuvre avaient disparu dans la tourmente. Il remarqua que si la cathédrale de Strasbourg avait échappé à une destruction presque totale, cela n'était pas dû à la générosité des assaillants qui avaient pris sa flèche pour cible en réglant le tir de leurs canons, mais aux barres de fer qui soutenaient le paratonnerre. Il déplora surtout la destruction d'une partie des vitraux de la cathédrale, celle de la vieille église gothique construite en 1254 et affectée au culte protestant, qu'on appelait le Temple-Neuf; la disparition de tableaux comme le Mariage mystique de sainte Catherine attribué à Memmling ou à Gérard David, comme la Sainte Apolline du Pérugin, la Dispute dans un cabaret de Ad. Van Ostade, ou encore de manuscrits ornés de miniatures uniques comme l'admirable ouvrage illustré au XIIe siècle par l'abbesse de Hohenbourg en Alsace, Herrade de Landsperg.

Müntz fut heureusement bientôt arraché à ses souvenirs. Il devait, l'un des premiers, sur la proposition de Félix Ravaisson et la désignation d'Albert Dumont, contribuer à établir le renom de l'École française de Rome que Jules Simon venait de fonder le 25 mars 1873. Cette heure fut décisive dans sa carrière. En effet, il commença dès lors à réunir cette quantité de documents qui ont fait de ses ouvrages des sources inépuisables de renseignements sur l'histoire de la Renaissance. Il dépouilla, aux archives du Vatican, ces *Registres comptables de la cour pontificale* qui furent l'une des mines d'où il put extraire la substance de ses trois premiers volumes sur *Les arts à la cour des papes* et du quatrième, resté inachevé, et auquel notre confrère M. le baron de Geymüller doit mettre la dernière main. La première partie de ce grand ouvrage parut dans la *Bibliothèque des Écoles de Rome et d'Athènes* en 1878. Le directeur

de l'École de Rome, Albert Dumont, qui appréciait la valeur de Müntz, le pressait de poursuivre son œuvre et de publier ses études, qui attiraient l'attention de l'Europe savante. Müntz n'avait guère besoin d'être stimulé. Il fit paraître successivement : en 1878, la partie consacrée aux pontificats de Martin V, Eugène IV, Nicolas V, Callixte III, Pie II, c'est-à-dire à la première Renaissance; en 1879, celle réservée à Paul II, le fondateur du Musée du Vatican; en 1882, la troisième partie consacrée à Sixte IV, le fondateur de la dynastie des Della Rovere, à Innocent VIII, à Alexandre VI Borgia, à Pie III, à Jules II, le réédificateur de Saint-Pierre avec Bramante. Il est nécessaire de considérer un peu plus longuement cette œuvre capitale dans la vie de Müntz.

La période historique qui s'étend de 1418 à 1513 donna lieu à ses études les plus approfondies. Il interrogeait toutes les sources de l'histoire de cette époque; il dépouillait les archives du Vatican, les archives d'État de Rome et de Florence, les grandes bibliothèques romaines, notamment la bibliothèque Barberini; celles du nord de l'Italie, telles que la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et de la Toscane où il faisait de nombreux voyages. Il esquissait dans la préface de chaque volume la physionomie des papes, faisait connaître leurs préférences artistiques, leur personnalité et le rôle qu'ils avaient joué dans l'histoire de la grande Renaissance italienne ; enfin il donnait les pièces d'archives qui formaient la substance même du volume, puis de nombreux articles parus dans la *Revue archéologique,* dans la *Gazette des Beaux-Arts,* dans l'*Art* complétaient ces études et achevaient de faire connaître les monuments élevés sous chaque règne, les œuvres des artistes et les collections réunies par les papes.

Son premier volume s'ouvre par le tableau de la réorganisation de Rome par Martin V au retour de la captivité d'Avignon. Le premier souci de ce pape fut de restaurer les monuments antiques; de réorganiser la voirie romaine, de solliciter le concours de peintres comme Gentile da Fabriano,

Victor Pisanello et surtout Masaccio; de sculpteurs et d'orfèvres comme Ghiberti. Nicolas V (1147-1455) fut le grand pape artiste et le grand Mécène du xve siècle. Müntz en parle avec une admiration sincère; son luxe lui semblait n'avoir eu pour objet que de rehausser l'éclat de la papauté et la bibliothèque qu'il fonda, la réédification de la basilique constantinienne de Saint-Pierre qu'il commença, lui semblaient des titres à notre reconnaissance. L'ébauche colossale que ce pape entreprit, en peu de temps, d'une Rome qu'il eût voulue aussi grande que la Rome antique, fut continuée par ses successeurs. Les noms des architectes Alberti, Rosellino, du doux peintre mystique Fra Angelico, du maître verrier Giovanni d'Andrea de Florence, paraissent dans son orbite ainsi qu'une légion d'artistes dont Müntz a étudié les œuvres.

Mais ce fut à Paul II (1464-1471) qu'il consacra ses recherches les plus heureuses. Le premier, il fit connaître la présence de nombreux artistes de la Haute-Italie venus à la cour de ce pape, qui eut pour sculpteur attitré Bellano de Padoue. Ainsi notre confrère nous faisait-il saisir sur le vif ces influences septentrionales qu'on lui a trop reproché de ne pas voir. Mais ce qu'il s'attachait encore plus à faire apprécier dans l'œuvre du cardinal Pierre Barbo, plus tard Paul II, c'était la réunion de ses collections et la fondation du Musée du Vatican. Müntz a donné non seulement dans *Les arts à la cour des papes,* mais dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1877 et dans la *Revue archéologique* en 1878, les inventaires des collections de ce pape, la description de ses statues, de ses camées, de ses bronzes, de ses objets d'orfèvrerie, de son médailler. Rien ne peut être plus utile que ces inventaires pour retrouver l'origine et suivre les migrations de beaucoup d'œuvres d'art à travers les collections connues. Chemin faisant, il dégageait les personnalités d'artistes oubliés comme ce Paolo Romano, à qui il rendait la paternité du tombeau du cardinal Sérampi et de l'autel de Sainte-Agnès-hors-les-Murs, tous deux élevés sous Paul II.

Sixte IV (1471-1484) et Jules II sont encore de grandes figures de papes artistes qui ont attiré son attention. Sous

le premier, fondateur de la dynastie des Della Rovere qui eut le malheur de vendre en partie les collections de Paul II, Müntz a signalé les œuvres à Rome de peintres comme le Pérugin, Pinturicchio, Domenico Ghirlandajo, Botticelli, Philippino Lippi, Signorelli et Melozzo da Forli, à qui il attribua définitivement la célèbre fresque de la Pinacothèque du Vatican, qui représente Sixte IV assis sur un fauteuil au milieu de sa famille, tandis que son secrétaire, l'humaniste Platina, est à genoux devant lui. Cette belle fresque, dit-il, a toutes les qualités d'un Andrea Mantegna; mais il montrait qu'il fallait la restituer à Melozzo da Forli.

Jules II fut le pape qui ouvrit « l'âge d'or de l'art italien ». Müntz a toutefois montré que ce n'était pas à lui, mais à Paul II, que l'on devait le commencement de la réédification de Saint-Pierre dans le style de la Renaissance. Mais ce fut Jules II qui confia à Bramante le plan général de l'édifice que l'on abandonna malheureusement dans la suite. L'on sait que ce pape artiste donna également son tombeau à faire à Michel-Ange, la chapelle Sixtine à peindre à Raphaël, ainsi que la chambre de la Signature et la chambre d'Héliodore, qu'il s'entoura d'artistes comme les San Gallo, les Sansovino, le Pérugin, le Sodoma, Caradosso. Les parties parues des *Arts à la cour des papes* se terminent avec ses études sur Jules II.

Müntz publia en même temps que les études précédentes une série de recherches sur les mosaïques de l'antiquité et du moyen âge. Il s'occupa surtout des mosaïques murales; il avait déjà signalé la conservation sous Nicolas V des mosaïques à fond d'or de Sainte-Constance. Il montra qu'elles dataient de l'époque de Constantin le Grand et releva la juxtaposition des symboles chrétiens et païens, les scènes bachiques des vendanges décorant un côté des voûtes tandis que l'on voit sur l'autre les fleurs en croix, les brebis portant la houlette et la *mulctra* ou vase pastoral. Il fit remarquer les traditions d'ateliers qui conservèrent sous le bas-empire et pendant la période barbare jusqu'au moyen âge, dans les mosaïques de pavements, non seulement la représentation

des ornements et des animaux antiques, mais celle de mythes comme le combat de Thésée et du Minotaure, confirmant les observations analogues de Le Blant sur les sarcophages chrétiens et celles de M. Collignon sur le mythe de Psyché. Un important mémoire présenté beaucoup plus tard, en 1891, à la Société des Antiquaires de France, décrivait les différentes espèces (*opera*) de mosaïques murales et de pavements et signalait leur emploi dans l'antiquité et au moyen âge, notamment celui de la mosaïque de verre à Pompeï et dans les villas antiques. Müntz aurait voulu voir réunis les documents épars sur cet art qui l'intéressait, et demanda maintes fois à l'Académie des inscriptions de faire entreprendre un *Corpus* des mosaïques.

Müntz poursuivit parallèlement à ses études sur *Les arts à la cour des papes* des recherches sur les *Précurseurs de la Renaissance*. Le volume qu'il publia à Paris en 1882 fut très augmenté et réédité à Florence en 1902 sous le titre : *Precursori et propagatori del Rinascimento*. Cette question des précurseurs donna lieu plus qu'aucune autre aux luttes courtoises, mais passionnées, de Müntz avec Courajod; joûtes oratoires dont bénéficia la Société des Antiquaires de France, toujours renouvelées par le sujet qui était inépuisable et complexe. En effet, la grande influence de la Renaissance italienne sur la France n'est pas douteuse, mais combien, d'autre part, ne découvre-t-on pas d'influences septentrionales dans les origines de la Renaissance en Italie. Müntz lui-même en signalait à Pise auprès du grand Nicolas de Pise; auprès de Jean de Pise, dont la Descente de Croix et le Massacre des Innocents, à la cathédrale de Sienne, rappellent le réalisme pathétique de nos sculpteurs gothiques de la fin du moyen âge; et Jean de Pise a été le précurseur de Giotto. Mais, à côté de l'influence gothique, Müntz voyait toujours celle de l'antiquité, des monuments romains encore debout au XIVe siècle, ou que l'on dégageait, comme l'arc de Titus; celle des collections d'antiques dont il avait découvert ou rappelé les richesses inestimables; aussi ne s'étonnait-il pas en constatant qu'un Jacopo della Quercia à Sienne avait serré de si près l'an-

tiquité que ses fameux bénitiers du Dôme avaient été considérés comme des antiques; ou qu'un Ambrogio Lorenzetti eut peint au Palais-Vieux de Sienne des fresques dignes de Pompeï. Enfin, un art comme celui du médailleur ne renaissait-il pas de la découverte même des médailles romaines, à la fin du XIVe siècle, pour prendre son essor définitif au XVe avec Pisanello, Matteo de Pasti, etc., à Ferrare et à Padoue, avant de fleurir dans les grands centres sous la protection des princes comme Laurent le Magnifique, des papes comme Paul II et Jules II.

Les collections aidaient si bien au développement de l'art que l'on voyait le musée de Laurent le Magnifique, confié à la garde du sculpteur Bertoldo, devenir à Florence un véritable musée d'études, comme celui du Belvédère de Jules II l'était à Rome.

Pour nous rendre compte de l'influence de l'antiquité sur les premiers grands maîtres de la Renaissance, Müntz nous présentait un Andrea Mantegna « cherchant avec l'ardeur d'un antiquaire ou d'un archéologue à reconstituer l'image du monde romain, utilisant statues, bas-reliefs, monnaies, inscriptions, marbres et bronzes, déterminant jusqu'aux plus infimes détails du costume ou de l'ameublement des anciens », puis tirant de cette infinité de matériaux une image poétique de la réalité grâce à une puissance d'imagination artistique sans laquelle toute cette érudition serait restée stérile. Ailleurs, c'est un Donatello qu'il évoquait, montrant qu'il avait subi d'abord l'influence d'un sculpteur allemand, Piero di Giovani da Tedesco, venu se fixer à Florence en 1386; un Donatello ayant produit dans la première partie de sa carrière des œuvres réalistes, exprimé l'ascétisme de saint Jean, la noblesse de saint Georges, le pathétique des Mises au tombeau; puis ayant subi la profonde influence des sculptures, des bas-reliefs, des médailles antiques, et ayant alors produit le Cupidon de bronze du Musée de Florence, les médaillons du palais des Médicis, la statue équestre de Guattamelata à Padoue. Müntz nous montrait ainsi l'aurore de la Renaissance à Pise et sa consécration par le grand Mantegna, héritier de l'école lom-

barde, et de ce Jacopo Bellini, son beau-père, paysagiste et peintre délicat, dont un recueil de dessins, retrouvé par Müntz, est entré au Musée du Louvre grâce à MM. Courajod et de Villefosse; puis il nous faisait toucher du doigt la puissance créatrice du génie italien renouvelé par l'étude de l'antiquité et donnant toute sa mesure avec Giotto, Brunellesco, Donatello et Masaccio, mort à vingt-neuf ans, après avoir produit des fresques d'une beauté antique dont quelques-unes ont été conservées dans la modeste église du Carmine, située dans un quartier désert de Florence.

Les années 1884 et 1885 furent spécialement employées par Müntz à explorer le midi de la France; ses recherches y furent continuées jusqu'en 1887 et donnèrent lieu à une série de communications à la Société des Antiquaires de France. Les découvertes qu'il fit à Avignon, à Tarascon, à Montpellier ne sont pas les moins intéressantes de sa carrière d'artiste et d'érudit.

L'une d'elles fut l'attribution définitive, à Avignon, des fresques de Notre-Dame-des-Doms à Simone Martini, l'ami de Pétrarque, le peintre de Laure. Ce fut à l'aide des registres de l'architecte même qui dirigeait les travaux de l'église lorsque furent peintes ces fresques qu'il en établit la paternité; mais le faire du peintre est également caractéristique. L'on retrouve, dit Müntz, dans ces tendres et délicates peintures, le type de la Vierge aux cheveux blonds flottants de l'École de Sienne, son Christ émanant des nuages et adoré par les anges et surtout les nimbes d'or à rayons et le coloris délicat de cette école poétique. C'est qu'en effet pour notre confrère l'iconographie était une source de renseignements précieux; c'est ainsi qu'il suivait l'évolution des nimbes dans les écoles du XIVe et du XVe siècle.

Ces belles compositions de Notre-Dame-des-Doms avaient été exécutées sous Benoît XII. Ce fut sous ce pape et sous ses successeurs Clément VI et Clément VII que travaillèrent à Avignon Pierre Obrier, qui fut longtemps considéré comme le seul architecte du palais des papes, Pierre et Jean Poisson, que Müntz a fait connaître, ainsi que Jean Bisacci, B. de Ranso, qui dirigea la construction d'une partie des

remparts, et une foule d'autres artistes moins importants, maîtres de charpente, sculpteurs, fondeurs de canons, peintres, orfèvres, tapissiers. Car, il faut l'avouer, le seul défaut de la méthode de Müntz, ce fut d'amener au jour des noms d'artistes secondaires à côté de ceux des maîtres, mais il en faisait lui-même le départ, et oserait-on beaucoup lui reprocher une trop grande richesse de documents. Pour Avignon, il remarquait avec notre collègue M. Enlart que tous les architectes employés par les papes étaient français, à l'exception de Juliano da San-Gallo, et tous les peintres au contraire italiens, établissant ainsi la prééminence glorieuse de chacune des deux nations.

Les recherches sur le sculpteur François de Laurana et sur les monuments de Tarascon ne furent pas moins heureuses que celles sur Simone Martini. Il a montré que le nom de Laurana devait être attaché au tombeau de Jean Cossa de Troja, sénéchal de Provence, qui avait quitté Naples pour suivre le roi René. Une médaille signée de Laurana nous donne en effet l'effigie de Cossa par l'artiste dont elle nous fait connaître la main. Müntz a donné une bonne reproduction de ce tombeau dans les *Monuments Piot*. Parallèlement à toutes ces études se poursuivaient celles qu'il avait entreprises sur la tapisserie hors de France. Elles donnèrent lieu de 1876 à 1886 à la publication d'articles dans la *Revue archéologique*, dans l'*Art*, le *Courrier de l'Art*, d'un livre qui fait partie de la *Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts*, d'un in-folio de la grande *Histoire de la tapisserie*, entreprise avec MM. Pinchart et Guiffrey. Certes les connaissances de Müntz ne pouvaient pas être universelles, mais ses travaux sont pleins de détails inédits ou curieux; il mit en lumière l'origine flamande de ces Arazzi déjà désignés comme tels dans la *Chronique de Plaisance* en 1389, que les souverains italiens, tels que les d'Este de Ferrare, les Sforza de Milan, les papes comme Martin V et Pie II recherchèrent avant d'essayer d'acclimater en Italie les manufactures de tapisseries de haute lisse. Il nous a fait suivre les voyages de ces ouvriers de la première moitié du XVe siècle, partis des Flandres, souvent

avec leurs familles, pour venir se fixer en Italie. On peut citer parmi eux un Giacomo d'Angelo et un Livino di Giglio de Bruges venus à Ferrare, un Jacquet, fils de Benoît d'Arras à Sienne, la famille Birgière de Lille à Pérouse; mais le premier de tous fut un français : Jean, fils de Thomas, qui se fixa à Mantoue sous les Gonzague. Plus tard, au xve et au xvie siècle, il nous montrait ces modestes ateliers effacés par les grandes manufactures de haute lisse de Florence, de Milan, de Rome, de Bologne, Pérouse, Todi, Urbin, Corregio, Vigevano, et, sous Léon X, l'industrie de la tapisserie se transformant, perdant sa principale originalité pour devenir la servante de la peinture, mais provoquant ainsi l'exécution des admirables cartons d'un Raphaël ou d'un Jules Romain.

Il n'est malheureusement pas possible de suivre Müntz dans ses recherches sur le rôle joué par les tapisseries dans les fêtes des cours somptueuses des rois de France, d'Angleterre et des ducs de Bourgogne, ou sur l'origine de la grande manufacture de Mortlake sous Jacques Ier d'Angleterre, ou sur celles des manufactures moins connues d'Allemagne, à Lanniger, à Frankenthal, à Trèves, à Munich, au xve et au xvie siècle.

Mais depuis longtemps Müntz tournait ses regards vers la France. Son livre sur *La Renaissance au temps de Charles VIII,* paru en 1885, fut la préface d'une histoire de la Renaissance en France qu'il n'eut pas le temps d'écrire.

Ce fut un essai plutôt qu'un livre définitif, mais cet essai est plein d'esquisses qui indiquent quelle était l'œuvre que son auteur désirait accomplir. Il voulait montrer par quelles voies l'influence italienne avait pénétré en France pendant la Renaissance et comment le style italien s'était allié au style français.

Valentine de Milan avait importé en France sous Charles VI les élégances de la cour de Galéas Sforza; puis René d'Anjou (1438-1480) avait attiré auprès de lui l'humaniste François Philelphe et les sculpteurs Pierre de Milan et le Dalmate François de Laurana, dont le séjour en France est signalé par des œuvres d'un style italien, comme le

tombeau de Charles du Maine à la cathédrale du Mans et le rétable de Saint-Didier à Avignon. Les relations avaient été continues entre l'Italie et la France sous Louis XI; enfin, Charles VIII, après son expédition de 1494, à laquelle avaient pris part un historien comme Commines, avait ramené en France deux sculpteurs italiens : Guido Mazzoni et Paganino. Sous Louis XII, un véritable atelier permanent de sculpture italienne était établi à Paris. Pourtant, Müntz reconnaissait qu'un grand peintre comme Jean Fouquet avait pu échapper sous Louis XII, en partie du moins, à l'influence italienne; mais Michel Colombe, qui n'avait pas franchi les Alpes, avait subi cette influence que l'on constate dans le tombeau de François II de Bretagne, à la cathédrale de Nantes; il en était de même de Simon du Mans, et, en architecture, les détails de l'ornementation italienne étaient venus se greffer sur le fond gothique des châteaux de Normandie, de Touraine et du Berry.

Nommé en 1893 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Müntz y fit dès lors de nombreuses communications qui alternaient avec celles qu'il continuait à donner aux Antiquaires de France et publia des mémoires dans les recueils des deux Sociétés.

Je citerai un mémoire plein de recherches originales sur *La Tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*. Müntz, reprenant un sujet déjà traité en partie par Mgr Duchesne, qui avait écrit l'histoire de la tiare de saint Silvestre, en utilisait les mandats de paiement des tiares dans les inventaires conservés aux archives du Vatican, ainsi que les portraits originaux des papes dans les bas-reliefs, les peintures, les dessins, les gravures, et notamment les peintures de Saint-Paul-hors-les-Murs qu'il avait pu restituer, à l'aide de dessins trouvés à la bibliothèque Barberini et où il avait reconnu toute une série papale remontant au IVe siècle.

Son mémoire sur *Le Musée de portraits de Paul Jove,* paru en 1901, mettait en relief cet amour de la gloire qui s'était emparé de la Renaissance comme il avait séduit la Grèce. C'est ainsi que l'art des médailleurs fut appelé au XVe siècle à fixer et à faire connaître de tous, les traits des princes et

des mécènes; que la peinture et la sculpture se prêtèrent au besoin d'immortalité de ceux dont Paul Jove réunissait les portraits dans son Musée des grands hommes. Müntz a retrouvé les restes de ce Musée dans les collections de parents de Jove, dont les descendants habitent encore à Côme et a pu comparer une partie de ces portraits avec les miniatures des manuscrits des *Elogia virorum litteris illustrium* de Jove édités à Bâle au xvie siècle. Müntz expliquait encore, au cours des séances de notre Société, comment il était parvenu à restituer les peintures du Palais ducal de Venise au xve siècle, à l'aide des dessins de Pisanello conservés au Louvre et au Musée britannique; il rappelait le double rôle joué tour à tour par les artistes et les souverains de la Renaissance à l'égard de la Rome antique.

La Rome nouvelle exploita d'abord les monuments antiques pour se construire, parce que les carrières de marbre étaient trop éloignées pour les architectes du xve siècle; mais, sous Léon X, Raphaël lui-même fut chargé par un bref du pape de présider la commission des antiquités qui devait veiller à la préservation des monuments et faire une étude générale de Rome au point de vue épigraphique et topographique.

Ce fut au cours de ces études que Müntz signala aux Antiquaires de France des plans de Rome qu'il avait retrouvés, tel que celui de la bibliothèque de l'Escurial, sur lequel l'on peut constater, ainsi que le faisait remarquer notre confrère M. l'abbé Thédenat, que la basilique Aemilia existait encore au xve siècle.

Müntz était arrivé à la célébrité. Ses livres sur Léonard de Vinci et sur Raphaël répandirent sa réputation des deux côtés de l'Atlantique, en Amérique comme en Europe. Ils ne nous ont pas fait connaître d'œuvres tout à fait inédites de ces grands maîtres; mais ils ont jeté plus de lumière sur leurs biographies et rendu compte mieux qu'on ne l'avait encore fait de l'ordre chronologique et des conditions de la naissance de leurs chefs-d'œuvre.

Léonard de Vinci nous apparaît dans un recul plus grand que Raphaël à cause de la destruction de ses œuvres et du

mystère de son génie. Müntz nous l'a montré donnant des leçons à son maître Verocchio, puis s'essayant à tous les arts et à toutes les sciences, enfin réalisant dans ses dessins et ses peintures d'une perfection si sublime qu'on ne peut les analyser, les types de la beauté. C'est ainsi que la Bataille d'Anghiari, dont Müntz a raconté l'histoire dans la *Gazette des Beaux-Arts*, est devenue le type de toutes les batailles, comme la Cène de Milan est restée celui de toutes les Cènes.

Notre confrère a discuté les titres d'authenticité de la Vierge aux rochers du Musée du Louvre; il nous a raconté la vie errante de Léonard, fixé à Milan sous Ludovic le More; puis, après la chute de son protecteur, se rendant à Vienne en 1499, à Florence en 1503, à Rome en 1513, enfin après avoir été présenté à François Ier en 1515, le suivant à Bologne, et prenant, déjà sexagénaire, le chemin de la France, qui était celui de l'exil. Müntz a le premier tenté de réunir tous les renseignements épars sur l'œuvre du maître. Il a étudié également l'iconographie de Léonard de Vinci et s'est trouvé d'accord avec notre collègue M. Charles Ravaisson-Mollien sur l'authenticité des portraits de Léonard.

Il a expliqué comment Raphaël avait su éviter les influences trop absolues qui eussent détourné son génie de sa pente naturelle, prendre au Pérugin sa manière sans y rester enchaîné, évoquer dans ses peintures les bas-reliefs de Donatello, tels que les Miracles de saint Antoine et la Dispute du Saint-Sacrement; enfin réaliser, d'après des études sur nature, pendant son séjour à Florence où il abandonna l'iconographie traditionnelle, ces types de Saintes-Familles et de Vierges qui eussent suffi à la gloire de tout autre. Il nous a fait voir Raphaël épris de l'antique, notamment dans le petit tableau des Trois-Grâces, qui est un des joyaux du Musée de Chantilly; enfin il a mieux exprimé que personne cet effort colossal accompli par Raphaël à Rome sous Jules II et Léon X de 1508 à 1520, effort auquel nous devons l'achèvement des Stances, les Loges, les fresques de la Farnésine et tant de chefs-d'œuvre qu'il est inutile de rappeler. Le livre de Müntz sur *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps,*

est le plus soigné, le mieux écrit de tous ses ouvrages, car, si l'on pouvait faire un reproche à Müntz, ce serait de les avoir publiés avant d'avoir suffisamment châtié la forme de ses écrits. Ce reproche ne résiste pas à l'examen de l'ensemble de son œuvre. Il a fait comme nos humanistes du xviie siècle, une œuvre encyclopédique, fondamentale, dont il était impossible de soigner la forme autant que le fond et dans laquelle les savants qui lui succéderont puiseront souvent des documents rares et utilisables pour leurs travaux personnels.

Müntz écrivit en 1902, en collaboration avec le prince d'Essling, un livre sur Pétrarque qui fut comme un regard jeté en arrière sur son œuvre, peu de temps avant sa mort. Ce livre remontait au milieu du xive siècle, à l'époque où le poète écrivait ces œuvres qui devaient avoir une si grande influence sur les arts de la Renaissance, les *Canzone,* les *Trionfi,* le *De viris illustribus,* le *De remediis utriusque fortunae.* Pétrarque seul parmi ses contemporains avait compris l'art du moyen âge en même temps que ceux de la Renaissance et de l'antiquité. Il renouvela par l'esprit chrétien des scènes antiques comme les Triomphes. Un art nouveau naquit de cette large conception de la beauté, et les œuvres auxquelles il donna naissance sont aussi variées que nombreuses; ce sont des tableaux, des tapisseries, des bas-reliefs, des médailles. Müntz en a augmenté le nombre connu dans la proportion de 150 à 21 et montré cette influence de Pétrarque pénétrant en Allemagne et dans les Flandres.

Pendant ses dernières années, notre confrère avait repris ses études sur les artistes allemands : les Holbein, les Martin Schaffner, dont il éclairait la biographie; sur Georges Syrlin, grand artiste dont il montrait l'apparition inattendue à Ulm à la fin du xve siècle; sur la gravure en Allemagne. Il écrivit dans le *Tour du monde* et dans la *Gazette des Beaux-Arts* ses voyages et ses recherches en Franconie et en Souabe.

Il est temps d'achever, Messieurs, ce trop long exposé

d'une carrière si active, et pourtant je ne puis manquer à vous dire encore qu'en même temps qu'un savant érudit Müntz fut un vulgarisateur de premier ordre. Vous savez quel admirable ensemble d'études, de documents précieux et souvent inédits présentent ses trois volumes sur l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*. Il nous a fait connaître dans cette histoire la vie publique au temps de la Renaissance en Italie, les cours princières, le rôle des Mécènes, l'utilité des collections, la transformation des arts, la filiation des artistes et des écoles, enfin il a donné un exposé suffisant de l'œuvre de chaque artiste. Il est impossible de ne pas parler de l'illustration si soignée de ce grand ouvrage; Müntz était très connu pour son habileté dans le choix des gravures et fut chargé d'illustrer la grande *Histoire des Romains* de Duruy. Il voulait compléter, lorsque la mort le surprit, son *Histoire de l'art pendant la Renaissance* en y ajoutant deux volumes sur la France. Il hésitait toutefois, pris de scrupules, avant d'entreprendre une œuvre pour laquelle il lui eût fallu compter encore sur de longues années. Il avait fait connaître aux lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* ses principales œuvres; ses études sur les mosaïques; la vie de Léonard de Vinci, et en particulier son séjour chez Ludovic le More; celle de Raphaël, en qui pour lui s'était incarnée la Renaissance; enfin celle de Michel-Ange, dont le sombre et implacable génie reflète avec tant de puissance les passions et les douleurs du XVI[e] siècle. Il avait encore mis en évidence dans la *Revue des Deux-Mondes* la vie d'un pape mécène, Sixte IV, de la famille des Della Rovere, ou encore les origines de l'art flamand et de l'art italien au XV[e] siècle, et la grande influence des portraits flamands sur la peinture italienne, en même temps que les enseignements rapportés d'Italie par les artistes flamands. Il fit reproduire dans le *Magasin pittoresque* de nombreuses gravures des monuments du midi de la France.

Il s'intéressait à l'art populaire; il écrivait dans la *Grande Encyclopédie;* il devint directeur de l'*Œuvre d'art* en 1898 et fut vice-président de la Société des traditions populaires;

enfin il s'adressait aux artistes dans de nombreuses revues, il publiait dans l'*Art chrétien* des articles sur *L'orfèvrerie à la cour des papes,* sur *Les roses d'or pontificales* et *Les épées d'honneur* (*enses benedicti*) distribuées par les papes dès le XIVe siècle. Il accomplissait enfin une œuvre profondément utile pour l'avenir des arts en France en doublant presque la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, où il était entré en 1876 et dont il était devenu bibliothécaire et conservateur en 1878. Il s'intéressait aux Amis des monuments parisiens, à la Société de l'Histoire de Paris, et il eût voulu infuser à l'art français quelque chose de la liberté d'expression et de l'originalité de l'art de la Renaissance italienne.

Müntz avait eu la bonne fortune d'avoir pendant quelques années une tribune pour exposer ses idées sur l'art à l'époque de la Renaissance. Il fut en effet chargé du cours d'esthétique et d'histoire de l'art de 1885 à 1893, comme suppléant de Taine.

Son enseignement, si l'on en juge par ses livres, dut se distinguer de celui de Taine et de Burckhardt par la méthode; Müntz en effet s'élevait, ainsi qu'on doit le faire, dans les sciences d'observation, de la connaissance des faits multiples aux idées générales, et rejetait avec raison l'affirmation trop absolue de Taine que le milieu avait produit les artistes, montrant que rien ne pouvait faire prévoir Léonard de Vinci, et que Michel-Ange avait été l'enfant du miracle au moment où l'école florentine s'éteignait. De son côté Burckhardt, qui a exercé une réelle influence sur notre confrère et dont le *Cicérone* a rendu de grands services, n'avait mis en évidence que l'origine réaliste et allemande de la Renaissance. Müntz avait mieux compris que personne l'influence de l'antiquité. Véritable prosélyte d'une noble cause, il écrivait dans des revues étrangères, notamment dans l'*Archivio storico italiano,* afin d'y faire connaître ses idées et ses découvertes.

Ce fut au milieu de ses travaux qu'il s'éteignit le 30 octobre

1902 à l'âge de cinquante-sept ans. Votre Société avait particulièrement répondu à ses aspirations et avait été tenue par lui au courant de toutes ses recherches. C'est un souvenir dont nous sommes légitimement fiers.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

CARLE WESCHER

Membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France

(1832-1904)

Par M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant.

(Lecture faite à la séance du 15 novembre 1905.)

Messieurs,

Avant d'avoir parcouru les biographies de beaucoup de membres de votre Société, on pourrait être tenté de croire que les vies des Antiquaires de France présentent forcément entre elles de très grandes analogies. On imaginerait volontiers qu'ils ont tous mené des existences un peu monotones, éclairées par les joies paisibles des découvertes archéologiques, et que leur assiduité au travail les a tous conduits presque automatiquement, suivant leurs ambitions ou leurs mérites, plus ou moins avant sur le chemin des honneurs.

En réalité, cependant, il n'en va pas tout à fait ainsi, et la monotonie est beaucoup plus apparente que réelle ; car les différences de caractère ne tardent point à apparaître sous la similitude des occupations ou des goûts, et l'homme perce sous le savant. Certains de nos prédécesseurs ont eu des personnalités singulièrement tranchées, et leurs vies fournissent matière à plus d'une observation imprévue.

Il serait facile, par exemple, si nous étions encore au temps où l'on aimait à cultiver l'antithèse, de tirer parti des contrastes que présente la biographie de M. Carle Wescher. On pourrait opposer à de brillants débuts, qui promettaient la plus heureuse carrière, un arrêt brusque de la vie scientifique, un isolement complet et opiniâtre, pour terminer par une mort subite, dans des conditions presque tragiques.

Mais vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un discours d'une allure si relevée. Vous me demandez seulement de vous retracer brièvement la vie du savant helléniste à qui, par l'effet de votre bienveillance, j'ai été appelé à succéder. Par malheur, non seulement je n'ai point connu personnellement mon prédécesseur (bien que depuis dix ans j'assiste régulièrement à vos séances), mais mes études diffèrent totalement des siennes, et nul n'est moins qualifié que moi pour vous parler de ses travaux. Aussi n'aurai-je pas l'impertinence de prétendre apprécier ses œuvres, dont je me bornerai à vous donner une analyse exacte.

***

Charles-Antoine Wescher naquit à Strasbourg le 16 août 1832. De sa famille, de son enfance et de sa jeunesse, nous ne savons rien[1], et nous ne pouvons retracer sa biographie

1. Nos recherches dans ses dossiers de l'École normale et de la Bibliothèque nationale n'ont donné sur ce point aucun résultat. Comme il paraît n'avoir laissé, d'autre part, aucun descendant direct ou collatéral, nous n'avons pu recueillir sur lui aucune tradition de famille. Une partie de ses papiers fut rachetée, à la vente qui suivit son décès, par M. Seymour de Ricci; mais elle ne comprend que des notes de travail, sans aucun document biographique. — M. Omont, qui a résumé la carrière de M. Wescher à la séance du 14 septembre 1904, a bien voulu me donner sur notre confrère des indications très utiles : je suis heureux de l'en remercier ici. — M. le comte Durrieu a également consacré une page à M. Wescher dans le discours qu'il a prononcé en quittant la présidence de la Société (séance du 4 janvier 1905).

qu'à partir de son entrée à l'École normale, en 1852. Il n'y resta d'ailleurs que quelques semaines et en sortit pour être chargé, sur sa demande, d'une chaire dans un collège communal. Il passa ensuite le concours d'agrégation et fut nommé professeur de rhétorique au lycée d'Alençon. C'est à ces fonctions que nous devons le premier de ses travaux qui nous ait été conservé, un Discours prononcé à une distribution des prix, le 12 août 1856; il y traita, — sans grand enthousiasme, semble-t-il, — de l'histoire littéraire de la Normandie. M. Wescher paraît, du reste, avoir senti bientôt qu'il utiliserait mieux sa puissance de travail et sa méthode scientifique ailleurs que dans l'enseignement secondaire; il résolut de se tourner du côté de l'archéologie, et fut nommé membre de l'École française d'Athènes, par arrêté du 14 octobre 1859.

Peu de temps après son arrivée en Grèce, un autre membre de l'École, M. Foucart, reprit à Delphes les fouilles commencées jadis par Ottfried Müller, et au cours desquelles le savant allemand contracta les germes de la maladie qui l'emporta prématurément. Pour la seconde campagne, en 1861, M. Foucart s'adjoignit votre confrère; et l'année suivante, des raisons de famille l'ayant obligé à quitter la Grèce, la troisième campagne (été de 1862) fut confiée à M. Wescher, assisté de l'architecte Boitte, pensionnaire de l'École de Rome.

Les résultats de ces fouilles furent, vous le savez, Messieurs, des plus heureux. Des communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des rapports publiés dans le *Moniteur* et dans diverses revues l'apprirent d'abord au monde savant, et préparèrent la publication, en 1863, des *Inscriptions recueillies à Delphes* par M. Foucart et M. Wescher.

La préface de cet ouvrage, très courte et très sobre, fait connaître exactement les résultats obtenus. Trois campagnes avaient permis de déblayer presque entièrement le mur méridional de la terrasse qui portait autrefois le temple d'Apollon Pythien. Cette muraille, qui, en 1863, se trouvait découverte sur près de 80 mètres de longueur, était

formée de grands blocs d'appareil polygonal, reposant sur un lit de blocs non taillés, et couronnée par quelques assises helléniques plus récentes. Elle portait plus de quatre cents inscriptions, datant pour la plupart du IIIe et du IIe siècle avant l'ère chrétienne; c'étaient principalement des actes amphictyoniques, des actes delphiques et des actes d'affranchissement. L'importance de ces découvertes avait attiré à bon droit sur leurs auteurs l'attention générale; et notre confrère avait reçu, pour sa part, la croix de la Légion d'honneur, que l'empereur lui accorda le 13 août 1862.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que la conduite de ces fouilles eût toujours été facile. A cette date, les étrangers n'étaient pas toujours bien accueillis dans les régions écartées de la Grèce, et leur vie même y était parfois en danger. M. Gebhart a raconté jadis[1] comment M. Wescher, M. Boitte et lui-même manquèrent être brûlés vifs au couvent de Saint-Élie, entre Scala di Salona et Delphes, au printemps de 1862 : le feu fut mis par des muletiers au bâtiment où ils avaient reçu l'hospitalité, et ils ne durent leur salut qu'à leur sang-froid.

La révolution qui renversa du trône le roi Othon (octobre 1862) interrompit malheureusement les fouilles de Delphes, et M. Wescher dut tourner son activité d'un autre côté. Il fit diverses recherches épigraphiques en Asie Mineure, dans l'Archipel et en Crète, dont M. Egger rendit compte dans un rapport sur les travaux de l'École d'Athènes, lu à l'Académie des Inscriptions le 31 juillet 1863.

Peu de temps après, votre confrère quittait Athènes, s'étant fait adjoindre à la mission archéologique, dirigée par M. le vicomte de Rougé, que l'empereur envoyait en Égypte. Il était chargé spécialement d'étudier les inscriptions grecques et romaines. Son but, comme il l'expliqua plus tard dans un rapport sur sa mission, avait été de compléter les grandes publications de Letronne, de Franz, de Lepsius, et il put s'enorgueillir d'avoir recueilli « douze

1. E. Gebhart, *Souvenirs d'un vieil Athénien; Revue universitaire,* 15 juin 1892.

cents inscriptions, aux trois-quarts inédites ». Dans ce nombre, il signala une inscription ptolémaïque d'Alexandrie, un monument dédié à Antoine, une architrave dorique de Philœ, un piédestal d'Antinoé, le monument d'Athribis, auxquels il consacra ensuite divers articles, insérés dans les *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions,* dans la *Revue archéologique* et dans le *Bulletin de correspondance archéologique de Rome,* de 1864 à 1866. Il avait eu l'intention de publier une sorte de *Corpus* des inscriptions grecques et romaines de l'Égypte, et le ministre de l'Instruction publique, sur un rapport favorable de l'Académie des Inscriptions, décida même (1866) qu'il allait prendre des mesures dans ce sens : mais il semble que M. Wescher renonça ensuite à ce projet.

D'ailleurs, à son retour d'Égypte, votre confrère avait eu d'autres préoccupations. On lui avait proposé une chaire dans une Faculté de province; toutefois on exigeait, avant de la lui donner, qu'il fît une thèse de doctorat ès lettres; il ne voulut pas attendre si longtemps avant d'obtenir un poste et tourna ses ambitions d'un autre côté. Sur la recommandation de Duruy et de Léon Rénier, il fut nommé « employé de 3e classe » au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (20 juin 1864).

Là, on le chargea d'établir un catalogue du « Supplément grec », mais l'achèvement de ce travail fut retardé indéfiniment par d'autres recherches. En effet, il avait découvert, parmi les volumes rapportés d'Orient par Minoïde Mynas, un manuscrit contenant divers textes relatifs à la Poliorcétique, et il avait résolu de le publier. Les recherches qu'il entreprit à cette fin l'obligèrent à collationner d'autres manuscrits dans des bibliothèques étrangères, et il obtint en 1865 une mission pour aller travailler à Rome et à Naples. Il séjourna trois mois en Italie, et acheva ainsi de recueillir les éléments d'un ouvrage important, sa *Poliorcétique des Grecs,* qui mérite de retenir quelque temps votre attention.

Les anciens traités sur l'art des sièges chez les Grecs avaient déjà été réunis sous la direction de Thévenot, dans

les *Mathematici veteres* publiés par l'Imprimerie royale en 1693. Mais la rareté de cet ouvrage, et surtout le besoin de donner de ces textes une édition plus conforme aux règles de la critique moderne, décidèrent M. Wescher à reprendre la question; il voyait que son travail fournirait des renseignements précieux, non seulement pour l'archéologie militaire, mais pour l'histoire de la littérature grecque. Il divisa son livre en deux parties bien distinctes : dans l'une il publia les traités relatifs à la Poliorcétique; dans l'autre il réunit une série de fragments historiques, choisis parmi les récits de combats, de sièges, de prises de villes. Ces fragments, en partie inédits, appartiennent à des écrivains d'époques assez diverses : Thucydide, Polybe, Arrien, Denys d'Halicarnasse, Polyen, Dexippe, Josèphe, Priscus, Eusèbe, Aristodème.

Ce plan, qui mettait « l'exemple à la suite du précepte et l'expérience à côté de la théorie », avait été suggéré à votre confrère par le plus important des manuscrits qui devaient servir de base à son travail. Ce volume, qui provient du couvent de Vatopédi au mont Athos, avait été rapporté à la Bibliothèque nationale par Minoïde Mynas, chargé, en 1841, d'une mission littéraire en Orient. Il contient d'une part les écrits d'Athénée, de Biton, de Héron, d'Apollodore, relatifs au génie militaire, et d'autre part des récits de sièges et de combats, empruntés à divers historiens. Ce rapprochement entre les traités de poliorcétique et les compositions des historiens existait d'ailleurs également entre deux compilations byzantines, résumant l'une les écrits techniques, et l'autre les fragments historiques qui s'y rapportent. De ces deux compilations, faites sans doute vers le IXe ou le Xe siècle, et qu'on n'avait point encore comparées entre elles, la seconde seule avait été publiée intégralement; la première, connue jusqu'alors par une traduction latine, fut retrouvée par M. Wescher dans un manuscrit de Bologne, muni de curieuses figures.

La base de tout ce travail est fournie par le manuscrit de Mynas. Ce volume a reçu, vers le XVIe siècle, une reliure signée d'une inscription latine écrite en caractères grecs :

« Lucas Veronensis illigator librorum ». Il se compose de plusieurs manuscrits différents, que le relieur italien a réunis arbitrairement, et dont les dates varient entre le xe et le xvie siècle. Les sujets mêmes de ces manuscrits diffèrent beaucoup, car l'on y trouve un discours de Lysias, un autre de saint Jean Chrysostôme, un fragment de l'historien Nicetas Acominatus Choniates, en plus du traité de poliorcétique. Ce dernier est formé lui-même de vingt-cinq ouvrages ou fragments d'ouvrages, écrits au xe siècle par trois mains différentes. Un examen attentif permit à votre confrère d'y constater une particularité assez curieuse : ce manuscrit, copie d'un texte oncial, a dù être écrit sous la dictée; ce fait aurait été assez fréquent au xe siècle, époque où, dans les manuscrits littéraires, l'écriture cursive succéda à l'onciale; par là s'expliquent certains détails d'orthographe intéressants pour l'histoire de la prononciation hellénique.

Si important qu'il fût, le manuscrit de Mynas ne servit point seul à M. Wescher, bien entendu, pour établir le texte de son édition. Il consulta en tout trente-six manuscrits, dont vingt et un conservés dans des bibliothèques d'Italie, de Hollande, d'Autriche, d'Allemagne et d'Angleterre. Toutes ces collations une fois terminées, M. Wescher se mit à l'œuvre, suivant une méthode qu'il a exposée lui-même si clairement, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire ses propres paroles :

« Remonter par le déchiffrement paléographique à la leçon la plus ancienne pour l'introduire dans le texte; grouper en note les variantes de manière à faire saisir les altérations successives de l'original; ne recourir aux conjectures que dans les cas désespérés et après avertissement donné au lecteur; reconnaître et noter soigneusement les lacunes et les transpositions qu'il n'est pas toujours aisé d'apercevoir dans les manuscrits transcrits d'après des originaux déjà mutilés eux-mêmes; rétablir la langue et l'orthographe du texte primitif autant que le permet l'état actuel des documents, et sans jamais sacrifier à l'uniformité arbitraire d'un système l'heureuse et naturelle variété du

génie grec, telles sont les règles que l'auteur de ce travail s'est constamment imposées et qu'il a essayé d'appliquer partout[1]. »

Malgré l'effort que représente la publication d'un ouvrage aussi important, votre confrère trouvait le temps, cette même année 1867, de publier, — outre divers fragments de sa *Poliorcétique,* — une *Notice sur une stèle hypothécaire des environs d'Athènes.* L'année suivante parut une *Étude sur le monument bilingue de Delphes.* Variant ensuite, après un intervalle de trois ans, les sujets de ses travaux, il fit à l'Académie des Inscriptions, en 1871, une série de communications sur des textes grecs d'origine égyptienne, soit qu'il s'agisse de *Tessères et Tablettes appartenant à la Bibliothèque nationale,* de *Textes palimpsestes* qui se rencontrent parmi les inscriptions grecques de l'Égypte, ou encore d'*Inscriptions cursives* relevées dans des tombeaux. Puis son activité scientifique paraît se ralentir de nouveau pendant trois années, consacrées sans doute à la préparation d'un nouvel ouvrage important, le traité De la navigation du Bosphore, par Denys de Byzance.

Cet Ἀνάπλους Βοσπόρου, — explique M. Wescher dans une intéressante préface qu'il crut devoir rédiger en latin, — était connu depuis le XVIe siècle par une transcription latine due à Pierre Gilles, d'Albi, que François Ier avait chargé d'une mission en Orient. Mais le texte original avait échappé aux recherches de plusieurs érudits, qui avaient dû se contenter de commenter la traduction de Gilles. Leurs travaux montrent qu'ils attribuaient tous une grande importance à cet ouvrage disparu; et cela ne saurait surprendre, quand on songe à l'intérêt que présente ce petit coin du monde, auquel se rattachent tant de souvenirs de l'histoire, de la littérature et des arts. Votre confrère, qui préparait alors la rédaction d'un supplément au Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale, eut la bonne fortune d'y découvrir des manuscrits qui contenaient, sinon

1. *Poliorcétique des Grecs;* notice sur les manuscrits, p. XXXIX-XL.

en entier, du moins en très grande partie, le texte de Denys de Byzance. Il s'empressa d'en donner une édition critique, sur un plan dont il nous a lui-même retracé la genèse. En tête de son livre, il a placé un commentaire paléographique du manuscrit et expliqué en quel état il se présente actuellement; par des documents pris ailleurs, il a montré ce qu'avait été ce manuscrit à l'origine; ensuite il a étudié les passages où le texte grec diffère de la traduction de Gilles, pour tâcher de découvrir si le manuscrit dont ce dernier s'était servi devait ou non être identifié avec celui de Paris; enfin il a réuni ce que l'on peut savoir sur l'époque où vécut Denys de Byzance, sur son style, sur la valeur de son témoignage.

M. Wescher a donné le texte de Denys d'après le manuscrit de Paris, en mettant à part, bien entendu, les passages qu'il estimait interpolés ou fautifs; il l'a accompagné d'une traduction latine, qui est en partie son œuvre personnelle et qui reproduit en partie celle de Gilles.

Au milieu de l'ouvrage, le texte grec présente malheureusement une lacune assez considérable; il l'a comblée au moyen de la traduction de Gilles, pour conserver, à défaut des paroles mêmes de Denys, l'ordre du discours. Il a joint au texte des scolies qui avaient été ajoutées sur le manuscrit original. Enfin, il a fait suivre le tout d'un commentaire critique où il a tenté d'identifier les noms d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui.

A ce travail, complet par lui-même, M. Wescher crut devoir ajouter deux appendices. Le premier comprend un commentaire sur Denys le Périégète et une cosmographie anonyme avec un commentaire sur les Phénomènes et les Pronostics d'Aratus. Le second est formé de deux fragments, tirés de manuscrits de la Bibliothèque nationale, et relatifs à diverses villes et régions.

Nous ne saurions entrer ici dans une analyse plus détaillée de toutes les parties de cet ouvrage; et pourtant il en est quelques-unes qui mériteraient de n'être point passées sous silence. Telle est, par exemple, l'étude critique d'où votre confrère conclut que le manuscrit de Paris n'est

sans doute pas celui que Gilles avait eu sous les yeux au XVIe siècle. Le vieil humaniste semblerait avoir connu un manuscrit d'une autre famille, de celle par exemple à laquelle il faut rattacher le Codex Palatinus de Heidelberg.

Il faudrait citer également le chapitre où M. Wescher a résumé ce que l'on sait sur Denys de Byzance. Les témoignages anciens ne fournissent aucune indication permettant de préciser l'époque à laquelle il a écrit; mais une lecture attentive de son ouvrage montre qu'il dut voyager au cours du IIe siècle de l'ère chrétienne, avant l'année 196, qui marque la destruction de Byzance par Septime Sévère.

On aurait pu supposer que le succès de cet ouvrage, qui achevait de donner à M. Wescher une indiscutable notoriété comme helléniste, l'aurait incité à entreprendre de nouveaux travaux. Mais à ce moment précis, il arrêta brusquement toute activité scientifique. La bibliographie de ses œuvres, qui fait suite à cette Notice, vous prouvera que depuis 1875 jusqu'à sa mort en 1904, c'est-à-dire en l'espace de vingt-neuf ans, il n'a publié qu'une brève communication, faite ici même en 1881, et un article sur le théâtre d'Orange.

Pourtant il conserva ses fonctions à la Bibliothèque nationale, où il était, depuis le 1er novembre 1875, conservateur-adjoint. Plus tard (le 1er mars 1887), il échangea ce poste contre celui de professeur d'archéologie auprès du même établissement : il y succédait à des maîtres comme Raoul Rochette, Beulé, Fr. Lenormant et Rayet. Malheureusement, à en juger d'après les souvenirs des contemporains, il semblerait que M. Wescher ne sut point faire oublier ses illustres devanciers; et l'on ne saurait en être très surpris, car cet esprit réfléchi, qui savait conduire, la plume à la main, une démonstration d'une rigueur et d'une méthode toutes germaniques, n'était guère fait pour réussir dans une chaire qui demandait des qualités plus brillantes. Après trois années, le cours d'archéologie fut supprimé et M. Wescher fut admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 7 novembre 1890.

A cette date votre confrère avait, depuis longtemps déjà, commencé à se retirer du monde. Pourtant, s'il ne participait guère aux travaux de votre Société, il assistait parfois encore à ses séances, et ce m'est une occasion de vous parler de sa carrière d'Antiquaire, que j'avais jusqu'à présent laissée de côté, ayant cru préférable de vous la retracer à part.

***

C'est en 1868 que M. Wescher songea à faire partie de notre Société; il posa sa candidature, — en même temps que M. Duplessis, — à la place laissée vacante par la mort de M. Vallet de Viriville. Les deux concurrents trouvèrent un nombre presque égal de partisans convaincus, et à la séance du 6 mai 1868, après cinq tours de scrutin, on dut remettre l'élection à un mois. Cette fois, M. Wescher l'emporta (3 juin 1868).

Il ne semble pas que votre confrère ait jamais joué ici un rôle très actif. Peut-être trouvait-il que les sujets que l'on y traitait ne touchaient qu'indirectement à ceux de ses études; et d'autre part, comme il n'était point, dit-on, d'un naturel très communicatif, l'attrait des causeries extra-réglementaires ne l'incitait pas à gravir nos cent vingt-six marches. Il prit très rarement la parole parmi vous et ne fit que deux communications : il s'occupa à deux reprises, en 1874 et en 1881, d'un manuscrit grec renfermant un carré de mots.

A en juger d'après cette réserve, on pourrait être tenté de croire que M. Wescher ne devrait laisser ici qu'un souvenir effacé. Pourtant il mérite, Messieurs, votre reconnaissance, pour avoir rendu à la Société, en de tristes circonstances, de réels services. Et je ne saurais mieux faire, pour vous les exposer, que de reproduire un passage du discours prononcé par M. Wescher lui-même quand il fut élu votre président, le 6 janvier 1875 :

« En me désignant, parmi tant d'autres plus autorisés que moi, pour la présidence de votre savante Compagnie,

vous avez voulu récompenser les efforts que j'ai faits pendant trois années consécutives pour ne pas demeurer trop au-dessous de ma tâche comme secrétaire de votre Société. A ce titre seulement, il m'est permis d'accepter votre choix. Appelé d'abord à remplacer notre regretté confrère M. Émile Mabille, qu'éloignaient déjà de nous les premières atteintes du mal qui l'a emporté depuis, j'ai dû conserver ensuite mes fonctions bien au delà du terme fixé par vos statuts, à cause des malheurs publics qui, sans interrompre vos séances, avaient fait ajourner le renouvellement de votre bureau. Vous vous êtes souvenus du secrétaire qui rédigeait les procès-verbaux de vos séances pendant les tristes journées du siège et de la Commune, et vous l'avez nommé votre président. Vos suffrages, en me donnant aujourd'hui pour successeur à l'antiquaire éminent [Charles Robert] dont vous venez d'entendre la parole, me sont particulièrement précieux, puisqu'en présence du funeste événement qui a détaché du territoire français sa patrie et la mienne, ils resserrent les liens qui vous unissent à ceux qui n'ont pas cessé d'être vos concitoyens. »

M. Wescher, en effet, compta parmi les fidèles qui, durant ces temps troublés, tinrent à honneur de ne pas déserter la salle de vos réunions. Leurs esprits, d'ailleurs, n'étaient pas distraits des préoccupations du jour. Notre *Bulletin* témoigne qu'à la date du 21 décembre 1870, M. Egger communiqua deux textes antiques que M. Wescher lui avait signalés; or, ces textes avaient trait à l'emploi des pigeons voyageurs par les défenseurs des places fortes : le siège de Paris rappelait celui de Modène au savant éditeur de la *Poliorcétique des Grecs*.

A partir de l'année de sa présidence, M. Wescher commença, malheureusement, à se désintéresser de la Société. Bientôt il s'abstint presque complètement de venir aux séances; il n'y apparaissait que de loin en loin, les jours d'élections[1]. Enfin, il rompit avec les Antiquaires comme il avait rompu avec le reste du monde. Depuis la mort de

1. L'honorariat lui avait été conféré le 6 avril 1892.

sa sœur Mlle Caroline Wescher, en 1882, il était demeuré seul, sans famille, presque sans amis. Il s'enferma dans son petit appartement de la rue Notre-Dame-des-Champs, où nul visiteur ne fut plus admis. Et c'est là qu'un matin on le trouva mort (15 août 1904).

Ainsi disparut, dans l'isolement le plus complet, et sans qu'aucun de vous, Messieurs, ait pu l'accompagner à sa dernière demeure, un érudit qui avait jadis publié des travaux très estimés, et qui, au début de sa carrière, avait attaché son nom à des fouilles célèbres dont l'achèvement, quarante ans plus tard, devait faire tant d'honneur à un autre membre de notre Société. Et à voir de plus près les détails d'une si triste fin, on comprend toute la force de la malédiction orientale : « Qu'il meure le dernier des siens! ».

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES

DE CARLE WESCHER

Membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France

Par M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant.

1856.

1. — Essai sur l'histoire littéraire de la Normandie. Discours prononcé à la distribution des prix du lycée impérial d'Alençon (Orne), le 12 août 1856. Alençon, Marguerith-Dupré, 1856, in-12, 22 p.

1861.

2. — Lettre à M. Rénier sur la découverte des inscriptions de Delphes (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1861, p. 164-168).

3. — Communication sur les découvertes faites [à Delphes] par M. Wescher et par M. Foucart pendant la campagne de 1861 (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1861, p. 231-238).

4. — Fouilles de Delphes (extrait d'une lettre de M. Wescher à M. Léon Rénier) (*Bullettino dell' Instituto di Corrispondenza archeologica,* 1861, p. 131-135); [voir nº 38].

5. — Rapport de M. Wescher et de M. Foucart à M. le directeur de l'École française d'Athènes sur leurs fouilles à Delphes (*Moniteur* du 29 août 1861; reproduit dans le *Journal général de l'Instruction publique,* 11 septembre 1861).

1862.

6. — Borne milliaire de la voie sacrée d'Eleusis; extrait d'une lettre de M. Wescher à M. Henzen (*Bullettino dell' Instituto di Corrispondenza archeologica,* 1862, p. 26-27).

1863.

7. — École française d'Athènes. Inscriptions recueillies à Delphes et publiées pour la première fois, sous les auspices de Son Exc. M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par C. Wescher-P. Foucart, membres de l'École française d'Athènes. Paris, F. Didot, in-8°, xvi-312 et 2 p.

8. — Une découverte à Athènes. Le tombeau d'Agathon, près de la porte Dypile (*Revue archéologique,* nouvelle série, t. VIII, 1863, p. 16-20 et 89-93).

9. — Une découverte à Athènes. Le monument de Dexileos, un des cinq morts devant Corinthe (*Revue archéologique,* t. VIII, 1863, p. 351-376).

10. — Texte et explication d'un décret en dialecte dorien, provenant de l'île de Carpathos. (*Revue archéologique,* t. VIII, 1863, p. 469-495). Tirage à part.

11. — Recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel et en Asie Mineure. Rapport adressé à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique (*Moniteur,* n^os des 20, 23 et 24 octobre 1863; *Journal général de l'Instruction publique,* n^os des 24, 28 et 31 octobre 1863). Tirage à part. Paris, Paul Dupont, 1863, in-12, 16 p. [voir le n° 14].

1864.

12. — Rapport adressé à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique par M. C. Wescher, adjoint à la mission scientifique d'Égypte (*Moniteur universel,* 17 juillet 1864). Tirage à part. Paris, Panckoucke et Cie, 1864, in-12, 30 p.

13. — Rapport sur la mission accomplie en Égypte (*Archives des missions,* t. I, 1864, p. 179 à 191).

14. — Rapport sur des recherches épigraphiques en

Grèce, dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure (*Archives des missions*, t. I, 1864, p. 423-437); [voir le n° 11].

15. — Rapport sur les fouilles d'Aptère (Crète) (*Archives des missions*, t. I, 1864, p. 439-444); [voir le n° 19].

16. — Lettre à M. Léon Rénier sur sa mission épigraphique en Égypte. (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 118-122).

17. — Note sur une inscription ptolémaïque d'Alexandrie (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 125-127).

18. — Rapport sur sa mission épigraphique en Égypte (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 145-152); [voir n° 25].

19. — Rapport sur les fouilles d'Aptère (Crète) (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 159-162); [voir le n° 15].

20. — Mémoire sur une inscription grecque du règne de Cléopâtre (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 166-168).

21. — Restitution de deux passages de Pausanias, d'après les inscriptions de Delphes comparées aux manuscrits de la Bibliothèque impériale (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 283-288).

22. — Une inscription ptolémaïque d'Alexandrie (*Revue archéologique*, t. IX, 1864, p. 379-392). Tirage à part.

23. — Inscription grecque du règne de Cléopâtre, trouvée à Alexandrie (*Revue archéologique*, t. IX, 1864, p. 420-423). Tirage à part.

24. — Une inscription inédite d'Halycarnasse, en dialecte dorien et en vers (*Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 133-143). Tirage à part.

25. — Rapport de M. Wescher, adressé à Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, sur sa mission en Égypte (*Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 219-240); [voir n° 18].

26. — Note relative à un passage de la Paléographie grecque de Montfaucon (*Revue archéologique*, t. X, 1864, p. 350-354). Tirage à part.

27. — Inscriptions de l'île de Rhodes relatives à des

sociétés religieuses (*Revue archéologique,* t. X, 1864, p. 460-473). Tirage à part.

1865.

28. — Communication sur les inscriptions inédites de Delphes (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1865, p. 18 et 22).

29. — Communication sur le monument bilingue de Delphes et la découverte du mur oriental (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1865, p. 50-61).

30. — Éclaircissements sur la découverte d'une inscription amphictyonique au bas du monument bilingue de Delphes (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* 1865, p. 17-26).

31. — Éclaircissements sur la découverte du mur oriental de Delphes (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* 1865, p. 97-101).

32. — Notice sur un fragment de stèle trouvé à Athènes (*Revue archéologique,* t. XI, 1865, p. 497-506). Tirage à part.

33. — Notice sur deux inscriptions de l'île de Théra, relatives à une société religieuse (*Revue archéologique,* t. XII, 1865, p. 214-228). Tirage à part.

34. — Note sur un nom géographique attribué à l'île de Corcyre (*Revue archéologique,* t. XII, 1865, p. 311-320).

1866.

35. — Notice sur deux inscriptions grecques monumentales récemment découvertes en Égypte (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* 1866, p. 44-56). Tirage à part.

36. — Notice sur les inscriptions grecques du piédestal d'Antinoé et du monument d'Athribis en Égypte (*Bullettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* 1866, p. 149-159). Tirage à part.

37. — Éclaircissement sur une inscription grecque d'Alexandrie appartenant au règne de Cléopâtre (*Bullettino*

dell' Instituto di corrispondenza archeologica, 1866, p. 199-206). Tirage à part.

38. — Inscription archaïque gravée sur un rocher près de Delphes (*Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica,* t. XXXVIII, 1866, p. 5-18, 1 pl.). Tirage à part; [voir n° 7].

39. — Note sur une inscription de l'île de Théra, publiée par M. Ross, et relative à une société religieuse (*Revue archéologique,* t. XIII, 1866, p. 244-249).

40. — Texte grec de l'inscription de Tanis (*Revue archéologique,* t. XIV, 1866, p. 49-55).

41. — Note relative à un prêtre d'Alexandrie et des Ptolémées, avec deux restitutions tirées des manuscrits d'Élien et des inscriptions de Delphes (*Revue archéologique,* t. XIV, 1866, p. 156-163). Tirage à part.

42. — Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée, avec le texte de deux inscriptions grecques (*Revue archéologique,* t. XIV, 1866, p. 349-358). Tirage à part.

1867.

43. — Πολιορκητικὰ καὶ πολιορκίαι διαφόρων πόλεων. Poliorcétique des Grecs. Traités théoriques, traités historiques. Textes restitués d'après les manuscrits, augmentés de fragments inédits, et accompagnés d'un commentaire paléographique et critique. — Paris, Imprimerie impériale, 1867, in-8°; XLIV et 388 p.

44. — Notice sur une stèle hypothécaire des environs d'Athènes (*Revue archéologique,* t. XV, 1867, p. 36-41). Tirage à part.

45. — Extrait d'une introduction à la Poliorcétique des Grecs (*Revue archéologique,* t. XVI, 1867, p. 286-291). Tirage à part; [voir n° 43].

46. — Fragments inédits de l'historien grec Aristodème (*Revue archéologique,* t. XVI, 1867, p. 363-368, et t. XVII, 1868, p. 177-188). Tirage à part.

1868.

47. — Fragments inédits de l'historien grec Aristodème (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 2e année, 1868, p. 53-78).

48. — Fragment historique inédit, en dialecte ionien, relatif au siège d'une cité gauloise (*Revue archéologique*, t. XVII, 1868, p. 401-407). Tirage à part; [voir le nº 43].

49. — Fragments inédits de l'historien grec Priscus, relatifs au siège de Noviodunum et à la prise de Naïssos (*Revue archéologique*, t. XVIII, 1868, p. 86-94). Tirage à part; [voir le nº 43].

50. — Étude sur le monument bilingue de Delphes, suivi d'éclaircissements sur la découverte du mur oriental, avec le texte de plusieurs inscriptions inédites relatives à l'histoire des Amphictyons, un plan du temple d'Apollon Pythien et une carte du territoire sacré de Delphes (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, 1869, p. 1-218). Tirage à part.

1869.

51. — Fragments inédits de Polybe relatifs au siège de Syracuse (*Revue archéologique*, t. XIX, 1869, p. 50-60 et p. 124-130). Tirage à part.

1870.

52. — Communication relative à deux passages de Pline et de Frontin [faite par M. Egger au nom de M. Wescher] (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1870, p. 162).

1871.

53. — Notices et textes des tessères et tablettes égypto-grecques appartenant à la Bibliothèque nationale (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1871, p. 89 et 159).

54. — Note relative aux manuscrits grecs de la biblio-

thèque de Strasbourg (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1871, p. 182).

55. — Notice de plusieurs textes palimpsestes qui se rencontrent parmi les inscriptions grecques de l'Égypte (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1871, p. 275-292 et p. 334). Tirage à part.

56. — Communication relative à plusieurs séries d'inscriptions grecques en écriture cursive, provenant de tombeaux de l'Égypte (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1871, p. 371).

57. — Communication relative à des inscriptions relevées dans la première des syringes de Thèbes (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1871, p. 371).

58. — Note relative au dialecte de l'île d'Andros (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques,* 5e année, 1871, p. 137-146). Tirage à part.

1874.

59. — Διονυσίου Βυζαντίου Ἀνάπλους Βοσπόρου. Dionysii Byzantii de Bospori navigatione quae supersunt, una cum supplementis in geographos minores, aliisque ejusdem argumenti fragmentis, e codicibus manuscriptis edidit C. Wescher. Parisiis, e typographeo publico, 1874; in-8o, XXXVI et 154 p.

60. — Une charte sarde de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille écrite en caractères grecs; avec une Note de M. Blancard (*Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XXXV, 1874, p. 254-265). Tirage à part.

61. — Note sur un carré de mots, à propos d'une inscription latine de Rochemaure (Ardèche) (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1874, p. 151-154); [voir no 65].

1875.

62. — Discours prononcé à la Société des Antiquaires de France [lors de son élection à la présidence]; (*Bulletin,* 1875, p. 41-42).

63. — Éloge funèbre de M. Brunet de Presles [membre

résidant de la Société des Antiquaires de France]; (*Bulletin,* 1875, p. 150-151).

1876.

64. — Discours prononcé à la Société nationale des Antiquaires de France [à la fin de sa présidence]; (*Bulletin,* 1876, p. 35-43).

1881.

65. — Note sur une inscription de Rochemaure (Ardèche) (*Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1881, p. 166); [voir nº 61].

1889.

66. — Quelques mots sur le théâtre antique d'Orange (Vaucluse). Extrait du Cours d'archéologie professé à la Bibliothèque nationale, leçon du 31 mai 1889. Paris, Thorin, 1889, in-8°, 15 p.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1906.

Séance du 10 Janvier.

Présidence de MM. H. Omont et le baron J. de Baye.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). I. *L'église de Kologe à Grodno.* II. *Quelques émaux occidentaux.* Paris, 1905, in-8°.
— *Épisodes du couvent de Saint-Sawa.* Paris, 1905, in-8°.
Houlé. *Les fouilles de Bury. Cimetière franc.* Beauvais, 1905, in-8°.

M. H. Omont, président sortant, prononce le discours d'usage :

« Mes chers Confrères,

« Notre Société vient d'accomplir la première année du second siècle de son existence, et, par un rare privilège, qu'elle n'a malheureusement pas le pouvoir de conférer à ses membres, elle ne se ressent nullement du poids des ans; c'est une centenaire toujours jeune, active et plus que jamais bien vivante. Il n'en est besoin d'autre preuve que l'animation ordinaire de nos séances; elle oblige souvent ceux de nos confrères qui viennent nous apporter les résultats de leurs découvertes et de leurs travaux à élever quelque peu la voix, s'ils veulent se faire entendre de vous et dominer le bruit de conversations, dont la science profite certainement, mais dont le président, en dépit de la sonnette placée à portée de sa main, reste maintes fois impuissant à triompher.

« Cette première année de notre second siècle aura été plus heureuse que nombre de celles qui l'ont précédée, car nous n'avons eu à déplorer le décès d'aucun de nos membres

honoraires ou résidants, et elle mériterait d'être marquée, suivant l'expression du poète antique, *candidiore lapillo,* si, comme l'an dernier, nos pertes n'avaient été sensibles parmi les associés correspondants de la Société, dont nous aurons eu le regret de voir six disparaître de nos listes.

« M. Léon Mougenot était des nôtres depuis bientôt un demi-siècle; son élection, comme associé correspondant à Nancy, remonte en effet au 10 juin 1861. Né dans cette ville en 1833, il y est mort le 24 janvier dernier, après avoir été maire de Malzéville pendant l'occupation allemande et avoir rempli, en ces vingt-cinq dernières années, le poste de vice-consul d'Espagne. Longtemps secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, M. Mougenot a donné aux *Mémoires* de cette Société, depuis 1859, de nombreux articles sur l'histoire et la topographie historique du vieux Nancy; on lui doit aussi plusieurs travaux relatifs à Jeanne d'Arc ou sur la Lorraine au xve siècle.

« Il y a quarante ans et plus, le 4 janvier 1865, M. Henry Morin-Pons avait été élu associé correspondant à Lyon. Né dans cette même ville le 13 juillet 1831, il y est mort également le 19 janvier 1905; numismatiste et sigillographe érudit, il avait débuté, dès 1854, à vingt-trois ans, en publiant sa *Numismatique féodale du Dauphiné,* couronnée la même année par l'Académie des Inscriptions au concours des Antiquités nationales. Membre de l'Académie de Lyon pendant quarante-quatre ans, tous ses loisirs furent consacrés aux études qui avaient distingué ses débuts et dont il fit largement profiter les *Mémoires* de l'Académie de Lyon comme les *Bulletins d'histoire et d'archéologie* du Comité des travaux historiques.

« M. Gustave Saige, né à Paris le 30 août 1838, sorti de l'École des chartes en 1862, longtemps archiviste aux Archives nationales, avait été appelé en 1881 à la direction des archives de la principauté de Monaco, où il est mort subitement le 5 décembre 1905. L'impérissable titre de M. Saige à la reconnaissance des historiens sera la préparation et la publication de la belle *Collection de documents,* entreprise par lui sur le plan de notre *Collection de*

documents inédits; de 1888 à 1904, dix gros volumes in-4° ont paru par ses soins, qui ont révélé et admirablement fait connaître les richesses incomparables des archives des princes de Monaco, héritiers des Grimaldi, des Matignon et des Mazarin. Les titres seuls de ces volumes suffisent pour marquer leur importance et leur variété : *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco* (3 vol., 1888-1891); *Cartulaire de Fontenay-le-Marmion* (1895); *Documents historiques sur la vicomté de Carlat,* en collaboration avec le comte de Dionne (2 vol., 1900); *Trésor des chartes du comté de Rethel,* en collaboration avec feu H. Lacaille (2 vol., 1900-1904); *Chartrier de Saint-Pons hors les murs de Nice,* en collaboration avec le comte de Pierlas (1903); *Correspondance du maréchal Mazarin avec le maréchal d'Aumont,* publiée par le Dr Hamy (1904). L'Académie des Inscriptions avait reconnu le mérite des travaux de M. Saige en lui décernant le titre de correspondant en 1894 ; notre Société l'avait admis au nombre de ses associés dès le 1er mars 1882.

« Quelques mois après, le 8 novembre 1882, vous confériez le même titre à un autre archiviste, M. Jules Gauthier. Né à Besançon le 29 février 1848, sorti de l'École des chartes en 1870, M. Jules Gauthier fut pendant de longues années archiviste du Doubs, avant de devenir, en 1904, archiviste de la Côte-d'Or; il est mort à Dijon le 16 octobre 1905. Son nom tiendra une place d'honneur parmi ceux des historiens de la Franche-Comté, à côté de celui d'un autre de nos correspondants, Auguste Castan; comme lui il aura été l'un des meilleurs et des plus zélés pionniers de l'histoire et de l'archéologie de sa province natale, et l'Académie des Inscriptions avait reconnu récemment aussi la valeur de ses travaux en l'élisant, il y a deux ans, au nombre de ses correspondants. Plusieurs volumes d'inventaires des archives départementales du Doubs, plusieurs catalogues de manuscrits de collections franc-comtoises, publiés dans différents volumes du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France,* de nombreux mémoires insérés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* les *Bulletins d'histoire et d'archéologie* du Comité des travaux historiques, les publi-

cations de l'Académie de Besançon témoigneront longtemps de son activité et de son érudition.

« M. Fernand Poujol de Fréchencourt appartenait à une antique famille d'Amiens, qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, avait rempli avec honneur diverses charges municipales. Né dans cette ville en 1839, il y est mort le 24 novembre 1905; on lui doit plusieurs études historiques parues dans les *Mémoires* et le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie. Depuis 1889, il remplissait les fonctions particulièrement absorbantes de secrétaire perpétuel de cette Société, l'une des plus importantes et des plus vivantes de nos associations provinciales.

« M. Charles Lucas n'était des nôtres que depuis quelques années seulement; son élection date du 2 juin 1897. Il appartenait à une vieille famille parisienne, et son père, Achille-Louis Lucas, a laissé le renom d'un architecte distingué. Né à Paris le 8 avril 1838, M. Charles Lucas y est mort le 19 septembre 1905; entré en 1856 à l'École des Beaux-Arts, il y fut l'élève de son père et de Constant-Dufeux. De 1863 à 1868, il fut attaché aux travaux d'architecture de la Ville, puis devint expert près le Tribunal civil et le Conseil de préfecture de la Seine; mais ses devoirs professionnels n'absorbaient pas toute son activité et il a laissé plusieurs études archéologiques, parmi lesquelles il suffira de citer : *Architecture et archéologie. De la reconstruction des contreforts de la cathédrale d'Évreux* (1877); *L'architecture au temps d'Homère* (1881); *Les églises circulaires d'Angleterre* (1883); etc.

« Mais j'ai hâte de clore cette liste nécrologique de nos associés correspondants, à la mémoire desquels nous garderons un souvenir ému, pour rappeler brièvement devant vous les événements heureux de l'année qui vient de s'écouler.

« Deux nouveaux membres résidants sont venus remplir les places laissées vacantes par deux de nos confrères, M. le commandant Mowat et M. J.-J. Guiffrey, promus à l'honorariat vers la fin de l'an dernier. C'est un devoir particulièrement agréable pour votre président de souhaiter la

bienvenue à nos jeunes confrères M. Fernand Mazerolle, archiviste de la Monnaie, et M. J.-J. Marquet de Vasselot, attaché au Musée du Louvre.

« Deux savants étrangers, sir John Evans, en Angleterre, et le chevalier Julius von Schlosser, en Autriche, ont été inscrits sur la liste de nos correspondants honoraires. Vous avez enfin élu un correspondant étranger, M. Arthur Frothingham junior, professeur à l'Université de Princeton (États-Unis), et dix-sept associés correspondants nationaux; ce sont, en suivant l'ordre des dates de leur élection : MM. le comte Jules Beaupré, à Nancy; E. Vial, à Lyon; Jacques de Morgan, à Croissy; Henry Nocq, à Paris; le Dr J. Birot, à Lyon; Étienne Clouzot, à Niort; André Lesort, à Rennes; l'abbé Langlois, à Chartres; Breghot du Lut, à Lyon; Marcel Poëte, à Paris; Beyssac, à Lyon; Eugène Le Brun, à Veurdre, près Moulins; Vogt, à Paris; Félix Aubert, à Saint-Mandé; le capitaine Donau, à Kebili (Tunisie); le docteur Rouquette, au Mans; et Émile Théodore, à Lille. A tous vous me permettrez de souhaiter, en votre nom, la bienvenue parmi nous.

« Il est dans les associations comme la nôtre une fête particulièrement rare, c'est la célébration du cinquantenaire de l'élection d'un confrère. Nous avons eu la joie de commémorer ainsi, devançant de deux ans l'Académie des Inscriptions, le cinquantième anniversaire de l'entrée dans nos rangs, le 5 juillet 1855, du doyen vénéré de notre Société, M. Léopold Delisle.

« Le don généreux d'un de nos confrères, à qui j'aurai le plaisir dans quelques instants de céder le fauteuil de la présidence, M. le baron de Baye, va nous mettre prochainement en mesure de faire connaître, mieux que nous ne l'avions pu jusqu'ici, les ressources abondantes et variées de nos collections, en imprimant et publiant le catalogue de notre bibliothèque. Tous nos confrères ne sauraient lui être assez reconnaissants de cette heureuse et libérale initiative.

« Nos séances hebdomadaires ont été remplies par des

communications aussi nombreuses que variées et qui témoignent de l'assiduité et du zèle de nos membres résidants et de nos associés correspondants. La plupart de ces communications ont déjà été ou vont être recueillies dans nos *Mémoires* ou notre *Bulletin;* il est superflu de vous rappeler les noms des deux confrères dévoués, MM. Héron de Villefosse et Ét. Michon, à qui nous ne devons pas plus ménager notre reconnaissance qu'ils n'épargnent leur temps, leur science et leurs soins pour assurer la publication régulière de ces deux organes principaux de l'activité de notre Société.

« Notre très vive gratitude et nos regrets sincères accompagneront dans son départ du bureau M. Adrien Blanchet, qui a géré nos finances avec tant de dévouement depuis 1899; nous aurions eu à cœur de lui voir conserver longtemps encore cette charge, si les fonctions de trésorier n'étaient en effet une charge au sens étroit du mot. Un autre de nos confrères, M. Henry Martin, l'a gracieusement assumée et nous le remercions non moins vivement de la bonne grâce qu'il a mise à l'accepter.

« Il me reste, en terminant, à témoigner ma gratitude personnelle et ma cordiale reconnaissance aux deux confrères si exacts et dévoués qui ont siégé au bureau pendant toute cette année; à notre zélé bibliothécaire-archiviste, M. Pallu de Lessert, à qui incombe le soin particulièrement délicat de maintenir l'ordre dans nos collections; à notre excellent secrétaire, M. Paul Girard, qui a eu la tâche souvent difficile de fixer dans ses procès-verbaux la physionomie si variée de nos séances.

« Vous me permettrez enfin, mes chers confrères, avant de quitter ce fauteuil, de vous remercier encore du grand honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant l'an dernier à présider vos travaux; soyez assurés que je garderai de cette année, trop vite écoulée, un souvenir durable et reconnaissant.

« J'invite M. le baron de Baye à vouloir bien prendre place au fauteuil de la présidence et M. Eugène Lefèvre-Pontalis à inaugurer ses fonctions de secrétaire. »

M. le baron de Baye succède à M. Omont.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 3e fascicule du *Bulletin* de 1905.

M. A. Blanchet, trésorier, donne lecture de son rapport sur la situation financière de la Société :

« Mes chers confrères,

« Ainsi que je vous l'ai dit dans mon rapport du 18 janvier 1905, notre Société possédait en caisse, au 31 décembre 1904, la somme de 6420 fr. 22. Voici l'exposé des opérations de l'année 1905 :

Recettes :

« Rente 3 %, legs Prost.	2890 fr.	»»
« Rente 3 %.	792	»»
« Vingt-quatre obligations Paris-Lyon-Méditerranée	345	90
« Cotisations des membres résidants. . .	1944	50
« Cotisations des associés correspondants .	3776	»»
« Diplômes (16).	400	»»
« Rachat de deux cotisations	300	»»
« Subvention du ministère	500	»»
« Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'épargne	244	72
« Don de M. le baron J. de Baye. . . .	2600	»»
« Vente de publications de la Société . .	993	65
Total. . .	14786 fr.	77

Dépenses :

« Frais d'impression (*Mémoires,* t. LXIII, 1902, et tirages à part de ce volume) . . .	2414	85
« Frais d'impression (*Mettensia* IV, Cartulaire de l'évêché de Metz, fasc. 2); expédition et frais divers	1192	70

« Frais d'impression (*Bulletin* 1904, t. LXV); frais d'expédition et tirages à part	2865	15
« Frais d'impression (*Mémoires*, t. LXIV, 1903); tirages à part, frais d'expédition et frais divers	2322	70
« Impression exécutée à l'Institut anastatique	343	50
« Fournitures comprenant les dessins et reproductions diverses pour les publications.	505	» »
« Factures de fournitures diverses . . .	238	15
« Frais de bureau et de correspondance .	147	59
« Travaux supplémentaires pour le classement des publications de la Société . . .	120	» »
« Frais de la banque Devos et quittances revenues impayées	361	20
« Gratifications annuelles	58	» »
« Agence Morand	800	» »
« Agents de la Société [1]	450	» »
« Achat de 32 francs de rente 3 °/₀ . . .	1055	80
Total. . .	12874 fr.	64

« L'excédent des recettes sur les dépenses est donc de 1912 fr. 13, et, par suite, l'encaisse de la Société s'est élevée, le 31 décembre 1905, à la somme de 8332 fr. 35, ainsi répartie :

« A la Caisse d'épargne	5644 fr. 15
« Chez le trésorier	2688 20
Total. . .	8332 fr. 35

« Vous remarquerez que la Société, n'ayant plus à faire les dépenses extraordinaires de 1904, est revenue aux traditions prudentes des années précédentes. Dans le chiffre des dépenses figure d'ailleurs une somme de 1055 fr. 80, provenant du rachat de diverses cotisations, qui a été employée en rente 3 °/₀. C'est donc une dépense fictive et

1. Je ne puis que louer l'exactitude et le zèle de MM. Morand et Boucher.

l'excédent des recettes sur les dépenses s'élève réellement à la somme de 2967 fr. 93.

« L'excédent des recettes eût été encore plus important si nous n'avions pas eu à payer les frais d'impression de deux volumes des *Mémoires*. La Société a consacré à l'impression de ses publications une somme de 8795 fr. 40. Par contre, les frais d'illustration ne dépassent pas la somme de 505 fr., qui est très inférieure à celle des budgets précédents pour le même chapitre.

« Quant aux recettes de la Société, il importe de signaler plus spécialement celles qui indiquent le mieux le travail de son organisme. Le tableau suivant permettra de comparer les résultats pour sept années.

	Cotisations des membres résid.		*Cotisations des associés corresp.*		*Diplômes*	*Vente de publications*	
1899. . . .	1729 fr.	»»	3260 fr.	40	400	513 fr.	45
1900. . . .	1838	»»	3066	65	450	730	75
1901. . . .	1710	50	4109	70	475	437	60
1902. . . .	1048	»»	3687	60	425	413	45
1903. . . .	2218	»»	3901	10	450	532	35
1904. . . .	1550	»»	3732	20	650	515	»»
1905. . . .	1944	50	3776	»»	400	993	65

« Le budget de l'année qui vient de s'écouler a bénéficié d'une augmentation sensible dans la vente des publications de la Société. Mais comme la somme de 993 fr. 65 comprend le produit de la vente de dix-neuf exemplaires du *Recueil* du Centenaire, il faut prévoir que l'excédent de recettes ne se maintiendra pas pour ce chapitre.

« Il me reste à vous remercier, mes chers confrères, des marques d'amitié que vous m'avez témoignées pendant sept années. Je me suis efforcé de mériter votre confiance en apportant tous mes soins à remplir mes fonctions, souvent difficiles : je m'estimerais grandement récompensé si vous pensiez que j'ai réussi. »

Le rapport est unanimement approuvé et le président propose de voter des félicitations à M. Blanchet pour le dévoûment avec lequel il a rempli ses fonctions.

Sur les rapports de MM. Valois et Maurice, MM. C. Chabrun, présenté par MM. Héron de Villefosse et Valois, et le Dr R. Brulard, présenté par MM. Héron de Villefosse et Michon, sont élus associés correspondants nationaux.

M. R. Cagnat, membre résidant, signale à la Société une inscription qui vient de paraître dans le *Boletin* de l'Académie royale de Madrid[1]. C'est une dédicace à Probus. Elle n'est pas antique et a été inspirée par une autre inscription de Valence[2].

Séance du 17 Janvier.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Du Volga à l'Irtisch* (en russe). Ekaterinbourg, 1897.

Capitan (Dr). *Le Congrès préhistorique de France,* 1re session. Paris, 1905, in-8°.

Capitan et Arnaud d'Agnel. *Rapports de l'Égypte et de la Gaule à l'époque néolithique.* Paris, 1905, in-8°.

Capitan, Breuil et Ampoulange. *Une nouvelle grotte préhistorique à parois gravées.* Paris, 1904, in-8°.

Quarré-Reybourbon. *Documents sur le Hainaut qui se trouvent dans les manuscrits de la Bibliothèque communale de Lille.* Mons, 1905, in-8°. (Extrait du *Bulletin du cercle archéologique de Mons.*)

Le président donne lecture d'une circulaire signée de MM. E. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, R. Triger, président de la Société historique du Maine, et H. Tournouër, président de la Société historique de l'Orne, qui proposent d'adresser une pétition au

1. 1905, p. 479.
2. *Corp. inscr. lat.*, II, 3738.

Parlement pour la conservation des monuments religieux et des œuvres d'art qu'ils renferment.

Il propose de faire signer cette pétition par les membres du bureau de la Société. Cette proposition est adoptée.

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« Notre Société ne tolère que rarement une infraction à l'article premier de ses statuts. Toutefois, je suis persuadé que vous m'autoriserez à vous présenter un petit monument âgé seulement de quatre-vingts ans, car il est intimement lié à un épisode de l'histoire de notre Société et à un événement de notre histoire nationale. En effet, il s'agit d'un jeton que notre Société fit frapper à la Monnaie sous le règne de Charles X, qu'elle ne possède pas et qu'elle a oublié presque complètement[1]. Il porte d'un côté le buste de Minerve couvert du casque corinthien, à droite; l'égide est nouée sur l'épaule droite. Au-dessous, on lit la signature du graveur Dubois (Eugène Dubois, 1795-1863). Au revers, dans une couronne formée de deux branches de laurier, en trois lignes : SOCIÉTÉ ROYALE | DES ANTIQUAIRES | DE FRANCE. Sur la tranche, en creux, le mot Argent et un poinçon indistinct. J'ai eu également entre les mains un jeton de bronze, un peu plus épais, du même diamètre (33 millim.) dont le droit porte, sous le buste : E. DUBOIS F. DE PUYMAURIN D. Cette seconde pièce prouve qu'il y eut au moins deux émissions de jetons de la Société avec la tête de Minerve et que, dans l'intervalle, le coin du droit, appartenant à la Monnaie et servant pour d'autres jetons, fut probablement cassé et refait.

« J'ai recherché à la Monnaie les coins de notre jeton. Le coin du revers existe toujours et le revers de l'exemplaire que je vous présente rentre exactement dans le creux du coin. La Monnaie possède aussi le coin de la tête de

1. Il a été signalé cependant dans l'Introduction de la *Table alphabétique des publications* de la Société par M. Maurice Prou (p. XIII).

Minerve, signé de *Dubois* seul. Mes recherches ont été moins heureuses en ce qui concerne la date de la fabrication des jetons de la Société royale des Antiquaires de France. On trouve bien la mention du coin de revers de ce jeton dans un inventaire rédigé en 1845; mais il n'y a pas de date précise et seulement l'indication du règne de Charles X. Il est probable que cette mention est exacte au moins pour l'exemplaire qui porte, au droit, le nom de *Puymaurin* directeur, car ce nom paraît sur la plupart des médailles et jetons frappés sous Charles X.

« Ainsi, le jeton de l'Académie celtique n'a pas été frappé jusqu'en 1848. A cette époque, la Société se servait, depuis longtemps déjà, de pièces d'un type différent. La République ayant été proclamée le 25 février 1848, la Société supprima son titre de *royale,* et c'est pour cette cause qu'elle chargea Adrien de Longpérier de présenter « un projet sur les changements à introduire dans les jetons de présence et dans « la devise[1] ». Longpérier ne trouva à la Monnaie aucun coin « pour remplacer avec avantage la tête de Minerve », et le troisième jeton de notre Société porta la tête de Montfaucon.

« Je prie la Société de vouloir bien accepter le jeton d'argent que je viens de lui présenter. »

Le président remercie M. Blanchet de faire entrer ce jeton dans les collections de la Société.

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, montre une petite plaque byzantine en stéatite[2], récemment acquise par le Musée du Louvre. Elle représente saint Michel. L'archange, vu de profil à droite, en buste, est vêtu d'une robe et d'un manteau; ses cheveux bouclés retombent sur ses épaules; ses ailes sont à demi éployées; sa tête est encadrée d'un nimbe circulaire. De chaque côté du nimbe sont gra-

1. *Ann. de la Soc. des Antiq. de France* pour 1849, p. 103. Cf. p. 104 et 107.

2. Hauteur, 0m029; largeur, 0m023. La partie supérieure a été brisée.

vés en abrégé les mots O AP(χαγγελος) MI(χαελ). La partie inférieure de la plaque étant usée, on ne peut déterminer exactement la position des mains ; mais il est probable que l'archange, suivant les règles de l'iconographie byzantine, devait tenir un globe.

« Cette petite plaque, que borde un filet saillant, a pu former à elle seule un tout complet, mais on peut supposer aussi qu'elle a fait partie d'un petit monument.

« Il serait assez difficile de dire très exactement à quelle date elle fut exécutée ; mais on peut l'attribuer approximativement au xe ou au xie siècle. »

M. Pallu de Lessert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le R. P. Delattre m'a communiqué l'estampage d'un petit fragment d'inscription trouvé l'été dernier à Carthage. Des deux lignes qui composaient ce fragment, la seconde seule est intacte ; la première a été brisée et ne laisse voir que la moitié inférieure des lettres :

KUIKIDIUN
BASSO II CC

« La forme des lettres, celle en particulier de l'A, nous a porté tout d'abord à voir dans ce fragment les restes d'une inscription de la fin du ive ou du commencement du ve siècle. Mais, d'un autre côté, ce texte mentionne le second consulat d'un Bassus et l'on n'en connaît pas à cette époque. Quoique rares sous le Bas-Empire, les itérations s'y rencontrent cependant quelquefois (en 301, 325, 383, 388, 405, 437, etc.). On eut donc, à la rigueur, pu supposer que Flavius Anchenius Bassus, le consul de 408, avait reçu ce titre une seconde fois.

« MM. Cagnat et Monceaux ont bien voulu examiner ce fragment avec moi. La seconde ligne du texte n'offrant aucun élément de solution, notre attention s'est portée sur ce qui reste de la première. Il nous a semblé y reconnaître la formule bien connue TRIB · POT. Cette constatation

était précieuse, puisqu'elle nous rejetait dans le Haut-Empire. Or, nous connaissons précisément un Pomponius Bassus qui, consul une première fois en 258, fut une seconde fois appelé à cette magistrature en 271 avec l'empereur Aurélien. Nous fûmes donc portés à croire qu'il s'agissait de ce Bassus.

« Restaient les deux premières lettres qui précèdent la mention de la puissance tribunicienne. L'une est certainement un O; il ne paraît guère douteux que l'autre soit un R. La difficulté est de trouver une épithète correspondant à cette finale. En pareille place, on ne devrait trouver que AVG, GERM, GERM·MAX, GOT·MAX. Cependant, je serais fort porté à croire que le texte avait après les noms de l'empereur Aurélien les mots AVGVSTO NOSTRO. Cette formule se lit sur presque tous les milliaires d'Aurélien [1] et de Tacite son successeur [2]. Elle est le plus souvent écrite sans abréviation. Chose remarquable, elle est fort rare en dehors de ces deux princes : *dominus noster* a prévalu. En sorte qu'une pareille mention devient presque une date et confirme l'attribution que nous faisons de ce fragment au consul de 271. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Je dois vous signaler une erreur des critiques d'art, en Allemagne et en France (ici par inadvertance, là avec malveillance), consistant à avoir écrit relativement au groupe gréco-romain de Vénus et l'Amour dont la plinthe porte, au Louvre, le nom de Praxitèle, comme si cette base en avait été séparée au siècle dernier [3]; cette disjonction ne fut pas faite.

1. *C. I. L.*, VIII, 10038, 22067, 22113, 22175, 22178, 22241.
2. *C. I. L.*, VIII, 10089, 22083, 22106, 22122, 22177.
3. Voir Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 151; Salomon Reinach, *Gazette archéologique* (1887), p. 259, 23 *ter;* Löwy, *Inschriften griech. Bild.*, n° 502; Furtwängler, *Meisterwerke der griech. Plast.*, p. 552.

« L'erreur remonte au temps de la mort de Visconti. En 1817, ce conservateur du Louvre imprima une *Description des statues antiques* dont voici un abrégé pour ce groupe : « Salle de Diane. N° 144. Vénus......., intéresse les artistes « et les antiquaires par l'inscription grecque qui est gravée « sur la plinthe et qui présente le nom de Praxitèle. » D'après cette autorité, on peut croire « à une imitation de « la Vénus drapée » de Cos[1].

« Ainsi, en 1817, l'inscription est sur la plinthe dans la salle de Diane; on l'y voit, puisque le conservateur la désigne aux visiteurs.

« En 1820, le comte de Clarac, successeur de Visconti, publia une seconde édition de sa *Notice,* rappelant la légende « qui était gravée sur la plinthe », c'est-à-dire qui y avait été gravée et ne s'y voyait plus.

« En 1887, M. Salomon Reinach a prouvé en partie la fausseté de cette fable, en déclarant les lettres grecques redevenues lisibles comme jadis; mais il croyait que la base avait été « remise en place » après que « du temps de Cla- « rac » elle avait pu être « égarée ». A les lire à présent, on peut s'assurer que rien, au moins d'essentiel, n'en avait été changé.

« En 1893, c'est en termes ambigus que M. Furtwängler a traité cette question[2].

« Voici la vérité. Avant de passer du château de Richelieu au Musée, la statue de la déesse avait été cassée en haut des cuisses et celle de l'enfant en bas des jambes, mais à Paris l'assemblage en fut conservé dans son intégrité, avec ses parties anciennes et leurs restaurations; c'est ce dont témoignent les gravures qui en parurent successivement, à commencer par celle de Th. Piroli, en 1804[3].

1. *Description des antiques du Musée royal,* par le chevalier Visconti.

2. *Meisterwerke*, p. 552 : *Die Plinthe irgendwo eingelassen war, verschwunden, so dass man sie schon verloren glaubte. Neuerdings ist der Plinthenrand freigelegt.*

3. *Les monuments antiques du Musée Napoléon,* publ. par les frères Piranesi (an XII), t. I, pl. LXII.

« D'autre part, l'examen des marbres donne la certitude que la base n'a pas été écartée, attendu qu'il n'y a pas trace d'une solution de continuité jusqu'aux cassures des cuisses et des jambes. »

M. Arnauldet demande pourquoi on ne vit plus l'inscription sur la plinthe en 1820.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom de M. le Dr L. Carton, associé correspondant national, annonce la découverte, près de Sbeitla en Tunisie, d'un atelier de potier chrétien, fabricant de lampes :

« M. Deniau, propriétaire à Sidi-Nacem-Allah, dans la région de Sbeitla, vient de trouver dans son domaine un amoncellement de cendres, de tessons, de lampes chrétiennes en terre-cuite et de moules de lampes chrétiennes. C'est l'emplacement d'une fabrique de lampes.

« L'auteur de la découverte publiera sans doute une monographie de cet atelier. En attendant, il a remis à M. Carton plusieurs échantillons de ses premières trouvailles. Voici le résumé des observations faites par notre savant confrère.

« Les moules sont en plâtre. Ils se composent, bien entendu, de deux pièces : moule du dessus et moule du dessous. Tous les sujets sont assez usés; M. Carton suppose que les moules ont été exécutés à l'aide de surmoulages, pratiqués sur des lampes importées. D'ailleurs, toutes les lampes découvertes jusqu'ici paraissent avoir été à dessein abandonnées sur place, parce qu'elles étaient mal imprimées ou avaient quelque autre défaut.

« Ces lampes sont en terre rouge, sans couverte, et sont percées de deux trous dans la partie concave. Elles appartiennent à un type de transition. Par leur forme arrondie, elles rappellent encore les lampes païennes. Mais elles se rattachent à la série chrétienne par leurs autres caractères : bec assez fort et long, précédé d'une gouttière; queue perforée, avec éperon ou saillie; rainures longitudinales, qui du bord se prolongent jusqu'au fond de la lampe; crête saillante qui limite le fond et se continue jusqu'à la base de l'anse.

« A ces observations d'ensemble, M. Carton joint la description détaillée de plusieurs lampes :

« 1. — Encadrement de palmettes. Coq passant à droite. Cause de rebut : un trou sur le côté. Sur le fond, une inscription de trois lettres, tracées à la pointe, assez régulières, très nettes, et hautes de 0m013 : A B C. C'est la première fois qu'on relève cette marque sur une lampe africaine. Mais on l'a trouvée déjà, avec des croix, des chrismes ou d'autres symboles chrétiens, sur des vases de Carthage et sur un chapiteau de Kherbet-Fraïm. Le groupe des trois lettres A B C paraît avoir été, pour les fidèles, l'équivalent de l'α—ω. Il a sans doute ici la même signification.

« 2. — Encadrement de palmettes. Sujet très effacé : ce qui est probablement la cause de rebut. On distingue cependant le buste d'un personnage tourné à droite, coiffé d'une sorte de modius et tenant un coutelas de la main gauche.

« 3. — Encadrement formé de traits obliques et parallèles. Personnage tourné à gauche, coiffé du modius, vêtu d'une tunique courte qui est serrée à la taille par une ceinture, et d'un long manteau qui tombe en arrière. De la main droite, tendue en avant, il tient un objet indistinct; de la main gauche, relevée à hauteur de la tête, un objet cylindrique et long. Cause de rebut : une fente à la partie postérieure de la lampe, au point de suture des deux moules.

« 4. — Encadrement pareil au précédent. Rosace à six pétales. Cause de rebut : fêlures.

« 5. — Terre noirâtre, très dure. Encadrement analogue aux précédents. Sujet très effacé, sans doute le même qu'à la lampe no 3. Cause de rebut : la lampe a été déformée et le bec tordu par l'affaissement de la partie supérieure, conséquence d'un excès de cuisson.

« 6. — Encadrement de rinceaux. Femme regardant à gauche. Cause probable de rebut : le sujet est mal imprimé. »

Séance du 24 Janvier.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Espinas (Dr Georges). *Une bibliographie de l'histoire économique et sociale, moderne et contemporaine de la France.* Stuttgart, 1905, in-8°.

Ghellinck-Vaernewyck (vicomte de). *Chartes et documents concernant la famille Van Vaernewyck.* Seconde partie. Gand, 1905, in-fol.

Martin (Gabriel). *Aygurande depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours.* Guéret, 1905, in-8°.

— *L'étendard de Jeanne d'Arc.* 1904, in-8°. (Extrait des *Notes d'art et d'archéologie.*)

Loisne (comte de). *Origine de communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leur nom.* Arras, 1905, in-8°.

Meller (Pierre). *Armorial du Bordelais.* Paris-Bordeaux, 1906, 3 vol. in-4°.

Rouzaud (H.). *Notes et observations sur le pays narbonnais.* Narbonne, 1905, in-8°.

Le président dépose sur le bureau le programme du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques qui se tiendra à Monaco du 16 au 21 avril.

M. J. Maurice, membre résidant, lit une notice nécrologique sur M. E. Müntz, membre résidant.

Le président félicite M. Maurice et propose à la Société de voter l'impression de cette notice. Cette proposition est adoptée.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, signale la découverte faite récemment au Musée de Sienne d'un tableau signé de Michelino de Bezozzo. Il montre que l'on retrouve

dans ce tableau des caractères analogues à ceux qui marquent certaines miniatures de manuscrits peintes en France à l'époque du duc Jean de Berry. Le fait est très intéressant parce qu'on savait déjà, par un document antérieurement mis au jour, qu'il y avait eu, au commencement du xve siècle, des points de relation entre ce Michelino de Bezozzo et les artistes français.

M. E. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il m'a semblé qu'il pouvait y avoir intérêt à préciser quelques points relatifs à la base du groupe de Vénus et l'Amour portant l'inscription ΠΡΑΞΙΤΕΛΗϹ ΕΠΟΙΗϹΕΝ, conservé au Louvre, dont M. Ravaisson a entretenu la Société à sa dernière séance.

« La question primordiale serait évidemment de décider de l'authenticité de l'inscription elle-même.

« Vous savez en effet que M. Löwy, dans ses *Inschriften griechischer Bildhauer*[1], a rangé l'inscription parmi les *spuriae* et la considère comme un faux moderne : de là sans doute vient que dans les *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae* de M. Kaibel[2] elle ne figure à aucun titre.

« En sens contraire, M. S. Reinach écrit : « Nous ne « pensons pas qu'il y ait de raison sérieuse pour suspecter « l'antiquité de l'inscription[3] », et M. Furtwängler, plus affirmatif encore, déclare formellement l'inscription antique et datant d'une basse époque de l'Empire[4].

« Il est trop clair en effet que nul ne peut songer à voir dans la mention ΠΡΑΞΙΤΕΛΗϹ ΕΠΟΙΗϹΕΝ, au sens propre et strict du mot, une signature de Praxitèle, de nature à authentiquer une véritable œuvre du maître : l'inscription est évidemment de plusieurs siècles postérieure à l'époque de Praxitèle.

1. Berlin, 1885, n° 502.
2. Berlin, 1890.
3. *Gazette archéologique*, 1887, p. 259.
4. *Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 552.

« S'ensuit-il néanmoins qu'il faille se ranger à l'avis formulé par Saint-Victor dans le texte du *Musée des antiques* de Bouillon : « Serait-ce une copie de cette Vénus drapée « choisie par les habitants de Cos? Une inscription grecque « et antique, gravée sur la plinthe et qui portait le nom de « Praxitèle, l'a fait conjecturer à plusieurs antiquaires. « Nous n'adoptons point cette conjecture... Nous pensons « que cette inscription est une de ces supercheries assez « communes dans les monuments antiques que nous avons « plusieurs fois signalées et auxquelles se laissaient prendre « sans doute les ignorants d'alors, de même que s'y laissent « prendre ceux de nos jours[1]. »

« Identique, au moins par les conséquences qu'elle entraîne, serait l'opinion de M. Klein, dans son *Praxiteles* : « Un groupe du Louvre, écrit-il, qui montre Aphrodite en « mince tunique transparente réunie à Éros, porte sur la « base l'inscription Πραξιτέλης ἐποίησεν, en désaccord criant « avec sa valeur artistique. Le caractère de la paléographie, « comme celui du style, indique une époque tardive de « l'Empire, et une louable prudence avait jusqu'ici fait « négliger cette Aphrodite de Cos praxitélienne, n'était une « tentative récente entreprise pour la remettre en honneur. « Il faut convenir sans doute que des copies de signatures « d'artistes se trouvent plus d'une fois sur des copies des « œuvres dont les originaux les portaient jadis. Mais que ce « groupe soit tout simplement la copie d'une œuvre praxité- « lienne, la chose n'est pas possible et ne le devient pas « davantage lorsqu'on en distrait l'Éros. Il n'est pas besoin « de citer ce vers connu de Babrios : « pour un faussaire, « cet homme était trop incapable ». Il était bien dans son « droit de signer Praxitèle, il y avait plus d'un individu « de ce nom qui ne l'était pas[2]. »

« Il semble au moins aussi vraisemblable, — l'authenticité de l'inscription étant par hypothèse admise, — d'y voir, non ce qu'on a pu appeler une supercherie antique, mais un

1. *Musée des antiques*, t. III, statues, p. 9.
2. *Praxiteles* (Leipzig, 1898), p. 296-297.

témoignage indiquant que ce groupe était considéré comme une copie d'une œuvre de Praxitèle. M. Furtwängler, M. Reinach, en cela, n'ont fait que confirmer les vues mises en avant par Visconti, lorsque chargé, de concert avec Dufourny, de se rendre au château de Richelieu pour y choisir les sculptures antiques dignes d'entrer au Louvre, il y marqua la Vénus : telle est la note manuscrite de Visconti, conservée aux Archives du Louvre, à laquelle fait allusion M. Fröhner[1].

État général des statues et bustes du château de Richelieu, dressé le 4 vendémiaire an IX par les citoyens Visconti et Dufourny.

Grande galerie, côté gauche.

N° 80 M. — Vénus drapée ayant à ses côtés Cupidon debout; groupe sur la plinthe duquel on lit l'inscription ΠΡΑΞΙΤΕΛΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ ; le tout d'une belle conservation, à l'exception de la main droite, qui est moderne . . . . 3,000 fr.

Rapport sur les antiquités du château de Richelieu fait au ministère de l'Intérieur par les citoyens Visconti et Dufourny.

État des statues et bustes antiques du château de Richelieu choisis pour le Musée central des arts.

1. Groupe représentant Vénus drapée, ayant à ses côtés Cupidon debout, sur la tête duquel elle appuie la main gauche; le tout d'une belle conservation, à l'exception de la main droite, qui est restaurée. La tête de la déesse paraît être un portrait. Sur la plinthe, on lit l'inscription antique ΠΡΑΞΙΤΕΛΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ, « Praxitèle l'a fait ». Quoiqu'il y ait lieu de croire que ce groupe n'est pas de ce célèbre artiste, cependant on peut conjecturer avec fondement que c'est une copie antique de la Vénus drapée que Pline met au nombre des meilleurs ouvrages de Praxitèle, et que les habitants de Cos préférèrent à cause de sa décence à celle de Cnide, qui était nue. Sous ce rapport, ce morceau est très précieux, parce qu'il donne l'idée d'un ouvrage d'un des premiers statuaires de l'antiquité que l'on croyait entièrement perdu[2].

1. *Notice de la sculpture antique*, p. 290, note 1.
2. Cf. *Mém. des Antiq. de France*, t. XLII, 1882, p. 119 et suiv.

« Notons encore que, dans une certaine mesure au moins, Visconti lui-même pourrait être regardé comme ayant eu un précurseur en la personne de Desmarets, auteur du curieux recueil intitulé : « *Les promenades de Richelieu ou « les vertus chrétiennes,* dédiées à Madame la duchesse de « Richelieu par I. Desmarets, intendant de la maison et « affaires de M. le duc de Richelieu, à Paris, chez Henri « Le Gras, MDCLIII ». N'y lit-on pas en effet les vers :

Laissons cette Vénus que tailla Praxitèle,
De qui la Beauté même a fourny le modèle [1]

qui paraissent faire allusion à la signature? Mais peut-être, à tout prendre, n'y a-t-il là qu'un de ces lieux communs en vertu desquels le nom de Vénus appelle celui de Praxitèle, puisque la *Promenade* continue :

Celle de Phidias, dont l'art docte et charmant
Fit pour elle autrefois soupirer maint amant,
Jupiter, de Lysippe incomparable ouvrage [2], etc.

« Il ne servirait guère, en tout cas, au point de vue de l'authenticité, de constater que, non seulement au début du xixe siècle, lorsqu'il vint de Richelieu au Louvre, mais presque dès son entrée dans les collections de Richelieu, le groupe portait l'inscription qu'on y voit aujourd'hui. Si l'inscription est moderne, c'est, selon toute vraisemblance, antérieurement à l'acquisition par le cardinal et en Italie qu'elle aura été gravée.

« Le débat relatif à l'antiquité ou à la non antiquité de l'inscription reste donc tout entier à juger sur le monument lui-même. Il ne pourrait être utilement discuté qu'en présence de l'original. Les arguments à invoquer, d'ailleurs, sont de ceux qui se prêtent aisément à être allégués dans l'un et l'autre sens : telle la mauvaise qualité indéniable des caractères, où l'on serait, au premier abord, tenté de voir la marque d'une main moderne, mais que l'on peut non moins

1. *Les promenades de Richelieu*, p. 3.
2. *Ibid.*, l. c.

légitimement faire valoir en faveur de l'inscription, qui, gravée au XVIe ou au XVIIe siècle, l'aurait été sans difficulté en caractères grecs de meilleur style. J'avoue, pour ma part, qu'il me semble difficile de se faire une conviction solide, encore moins une conviction qui ne reste pas purement subjective et soit de nature à entraîner avec certitude l'adhésion d'autrui.

« Il n'en subsiste pas moins, je crois, quelque utilité à éclaircir par des documents précis la question secondaire dont s'est occupé M. Ravaisson et à définir nettement en quoi a consisté la disparition momentanée de l'inscription. M. Löwy, dans son recueil, après avoir écrit « *auf der Plinthe befand sich eine jetzt weggemeiselte Künstlerinschrift* », tout en concluant à la fausseté de l'inscription, termine, en effet, par ces mots « (*doch*) *ist die Beseitigung der Inschrift höchst befremdlich*[1] », et il renvoie à son n° 298, qui n'est autre que l'inscription portant le nom du sculpteur d'Antioche du Méandre rapportée avec la Vénus de Milo. J'ai dit ailleurs comment, au sujet de cette dernière, s'appuyant sur une lettre de M. de Longpérier à Friedrichs inexactement interprétée, on avait injustement émis l'hypothèse d'une destruction volontaire[2]; je n'ai point à revenir sur ce sujet, mais le lien suggéré par M. Löwy entre les deux textes nous fait un devoir, ici encore, de rétablir l'exacte réalité des faits.

« M. Ravaisson vous a montré comment la base portant l'inscription n'avait jamais pu être séparée de la statue avec laquelle elle fait corps, comment, par suite, il était impossible qu'il eût jamais été question de la mettre en magasin[3]. Il répondait par là, en le réfutant justement, au passage suivant de M. S. Reinach : « Ce témoignage [de M. Fröhner]

1. *Inschriften griechischer Bildhauer*, p. 333.

2. *La Vénus de Milo, son arrivée et son exposition au Louvre* (extrait de la *Revue des Études grecques*, 1900), p. 34, note 1. Il n'est que juste d'indiquer que M. Löwy, s'il reproduit la lettre de Longpérier, ne prend pas parti dans le débat.

3. Voy. plus haut, *Bulletin*, p. 120-122.

« malheureusement reproduit par M. Lœwy, qui ne peut « comprendre la mesure de séquestration ou de vandalisme « dont cette inscription aurait été l'objet, a besoin d'être for- « mellement rectifié : la base du groupe existe, elle est au « Louvre, chacun peut y lire le nom de Praxitèle. Je ne sais « à quelle époque cette base a été remise en place ; du temps « de Clarac, elle semble avoir été égarée[1]. » M. Reinach a eu tort de parler de base remise en place. M. Fröhner avait dit seulement : « Sur la plinthe on lisait autrefois le nom de « l'artiste, ΠΡΑΞΙΤΕΛΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Cette inscription, « qu'on a eu le tort inexcusable de faire disparaître, etc.[2]. » De la disparition temporaire de l'inscription et de sa réapparition constatée, M. Reinach tirait une conclusion qui n'était pas la conséquence rigoureusement forcée des prémisses.

« Il faut néanmoins expliquer, — et c'est ce que n'a pas fait M. Ravaisson, — comment l'erreur a pu être commise ou, plus exactement, comment l'inscription a momentanément disparu. Le passage suivant, assez vague et peu clair de M. Furtwängler, le pouvait déjà donner à supposer : « *Diese* « *Inschrift war bis vor Kurzem nur durch eine Notiz Viscontis* « *bekannt und, indem die Plinthe irgendwo eingelassen war,* « *verschwunden, so dass man sie schon verloren glaubte*[3]. » Reste à l'établir.

« Le groupe de Vénus et l'Amour a été publié pour la première fois en 1807 dans les *Monuments antiques du Musée Napoléon :* il n'était pas encore exposé, ainsi que Petit-Radel lui-même en avertit[4]. Il ne le fut pas encore de quelques années, et ce n'est que lors des remaniements amenés par les reprises de 1815 et l'ouverture des salles nouvelles formant la galerie actuelle de la Vénus de Milo qu'il trouva place dans l'ancienne salle de l'Apollon, devenue la salle de la Diane, aujourd'hui la salle d'Auguste. L'édition de

1. *Gazette archéologique*, 1877, p. 259.
2. *Notice de la sculpture antique*, p. 190.
3. *Meisterwerke der griechischen Plastik*, p. 552.
4. *Monuments antiques du Musée Napoléon*, t. I, p. 145-146 et pl. 62.

1817 de la *Description des antiques du Musée royal* l'y signale sous le n° 144, avec cette mention : « Vénus drapée, groupe. « Ce groupe, qui représente la mère de l'Amour avec son « fils, intéresse les artistes et les antiquaires par l'inscription « grecque qui est gravée sur la plinthe et qui présente le « nom de Praxitèle[1]. » Vient ensuite l'édition de 1820[2] et, dès cette date, comme dans le *Musée des antiques* dont le tome III est à peu près contemporain[3], comme dans l'édition de 1830[4] et comme dans le texte du *Musée de sculpture* de Clarac[5], apparaît la variante « qui était gravée sur « la plinthe et qui présentait le nom de Praxitèle ».

« Il n'en faut pas chercher d'autre explication que ce fait, dont j'ai déjà eu à faire remarquer les conséquences, notamment à propos de la fausse provenance attribuée au soi-disant Julien l'Apostat[6], que l'édition de 1817 de la *Description des antiques* est la dernière qui soit entièrement l'œuvre de Visconti : Visconti n'était plus quand parut l'édition de 1820, « commencée par feu M. le chevalier Visconti, continuée « et augmentée de plusieurs tables par M. le comte de Cla- « rac ». La comparaison des planches des *Monuments du Musée Napoléon*, d'une part, et, de l'autre, du *Musée des antiques* montre en outre que la Vénus, dans le premier recueil, est figurée avec sa base ovale, qui est celle où est gravée l'inscription[7], tandis que, dans le second[8], elle se présente avec la base carrée commune à presque toutes les statues de la collection des antiques. Il n'est donc pas douteux que, lorsqu'il s'est agi d'exposer la statue et dès cette époque, l'insuffisance de stabilité de la base primitive a conduit à augmenter l'assiette de la figure en entourant

1. *Description des antiques du Musée royal*, p. 29.
2. P. 91, n° 185.
3. T. III, statues, p. 9. Le volume n'est pas daté, mais il comprend des monuments achetés à la vente Choiseul-Gouffier en 1818.
4. P. 85, n° 185.
5. Texte, t. IV, p. 74.
6. *La prétendue statue de Julien l'Apostat au Musée du Louvre* (extrait de la *Revue archéologique*, 1901), p. 9-16.
7. L'inscription pourtant n'a pas été reproduite.
8. Statues, pl. VI, n° 7.

cette base d'une deuxième base plus considérable et de forme rectangulaire. Visconti, néanmoins, dans la *Description* de 1817, rédigée presque au moment même où la statue paraissait dans les salles, s'est servi du présent, « qui « est gravée sur la plinthe et qui présente le nom de Praxi- « tèle », parce que, auteur du transfert de la Vénus de Richelieu à Paris, rédacteur du rapport de vendémiaire an IX, il ne pouvait oublier l'existence de l'inscription sur laquelle il avait lui-même attiré l'attention. Visconti mort, M. de Clarac n'était pas également averti et, l'inscription n'étant plus visible, il aura cru devoir, « en conservant avec « le respect dû aux lumières et à la mémoire de M. Visconti « tout ce qu'il avait fait paraître sur les antiques du Musée[1] », substituer l'imparfait au présent. De ce seul imparfait, en lui-même assez vague, est née la croyance à la destruction même de la signature et M. Fröhner, en même temps qu'il le reproduisait sous la forme déjà plus significative : « sur « la plinthe on lisait autrefois le nom de l'artiste », se crut autorisé à ajouter : « Cette inscription, qu'on a eu le tort « inexcusable de faire disparaître, etc. ».

« Il n'en était rien, à vrai dire, ou du moins il ne faut entendre par les mots « faire disparaître » que le seul fait d'avoir, devant la nécessité d'assurer la stabilité de la statue, laissé cacher la signature : à cela seul se réduit le tort imputable à ces boucs émissaires, volontiers chargés de tous les méfaits, que sont les conservateurs du Louvre. Il a suffi aux successeurs de Visconti et de Clarac, soucieux des exigences de la science en progrès, de supprimer la bordure adventice de la plinthe pour que de nouveau s'offrent aux regards et à la critique les mots ΠΡΑΞΙΤΕΛΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ : de la base de la Vénus drapée avec l'Amour l'histoire, — avec la seule différence de degré du tout à la partie, — est, au fond, la même que celle de la base de telle autre statue du Louvre, comme le procurateur Caninius, procurateur financier en Afrique[2], dont le nom, gravé également sur la tranche, n'avait jamais sans doute disparu,

1. *Description des antiques,* éd. de 1820, avertissement.
2. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1112.

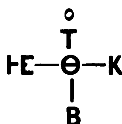
mais où seul l'enlèvement, opéré par les soins de M. Héron de Villefosse, d'une bordure rapportée sur le côté a permis de voir, sur l'angle droit arrondi, les chiffres qui complètent le titre du fonctionnaire, *Afric(a)e procur(ator)i IIII (publicorum)*[1].

1. Il s'agit d'ailleurs ici, à la différence du groupe de Vénus et l'Amour, d'une inscription dont l'inauthenticité ne peut guère être contestée (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, pars I, nº 325*). L'incorrection de la formule du titre, l'abréviation du nom de Caninius, où une petite barre représente le second N comme dans certains manuscrits, la forme des lettres trahissent le faussaire. M. Héron de Villefosse remarque que ce faussaire s'est inspiré d'une inscription de Roccaverano dans la région de Turin (*Corp. inscr. lat.*, t. V, pars I, nº 7547), l'épitaphe consacrée par P. Caninius à son fils L. Caninius Valens, *procurator IIII publicor(um) Africae*, qu'on a faussement prétendu avoir été découverte en 1765, mais qui figure dans un manuscrit de Manutius, c'est-à-dire dès la seconde moitié du XVIe siècle. La statue du Louvre, dont on ignore la provenance, se trouvait déjà, avec son inscription, dans la collection du Roi, à Fontainebleau, du temps de Peiresc, mais elle vint au Louvre sans tête et la tête qu'on y voit aujourd'hui n'a avec elle aucun lien, ainsi qu'il résulte du passage suivant du procès-verbal de la 309e séance du Conseil du Musée central des Arts, en date du 18 nivôse an VIII : « Le citoyen Visconti expose au Conseil que l'administration possède une statue antique provenant de Fontainebleau et ayant été cédée au Musée par la Commission des inspecteurs du Conseil des Anciens, en échange de plusieurs objets que l'administration avait été autorisée à leur remettre, elle porte cette inscription L. CANINIO PROCVRATORI AFRICE IIII. Il demande que cette statue soit restaurée et, attendu qu'elle n'a point de tête, il propose qu'on lui adapte une tête antique d'un personnage romain inconnu qui se trouve parfaitement en proportion et se rapporte, par le travail, avec celui de la statue de L. Caninio, qu'il présume être du temps des Antonins, ainsi que la tête antique qu'il propose. Le citoyen Visconti considère la statue de L. Caninio comme un de ces monuments honoraires que l'usage élevait aux proconsuls et aux procurateurs revêtus du pouvoir, et auxquels on ne faisait que substituer quand ils étaient révoqués le portrait de leurs successeurs. Le citoyen Visconti propose en conséquence que cette tête antique soit adaptée à la statue de L. Caninio. Le Conseil adopte cette proposition. » (Archives du Louvre.) Voy. aussi sur la statue de Caninius, aux mêmes Archives, les procès-verbaux des séances des 13 pluviôse et 2 thermidor an VIII.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, dit qu'à l'histoire de la plinthe et à la critique de l'inscription, il faut ajouter l'étude des restaurations du groupe au nom de Praxitèle, pour en rechercher utilement les origines. Il explique que l'Amour est d'emprunt, sauf les pieds, et dans un style romain inférieur à celui de la Vénus, mais qu'il a pu être copié d'après un groupe rappelant une œuvre grecque. La main gauche et le sein droit de la déesse, fragments rapportés, lui appartiennent, mais la tête et le nu du buste sont modernes, d'une statue du XVII[e] siècle.

M. P. Monceaux, membre résidant, communique, de la part du R. P. Delattre, associé correspondant national, un nouveau sceau byzantin trouvé en Afrique :

« Ce sceau a été découvert à Carthage le 15 décembre dernier. C'est un plomb de bulle. D'un côté, il présente le monogramme



où l'on reconnaît aisément la formule Θεοτόκε βοήθει. L'autre face porte une croix grecque, un nom et un titre :

+
ΠΑVΛȣ — Παύλου ἀπὸ ἐπάρχων.
ΑΠΟΕΠ
ΑΡΧΩΝ

« Il s'agit probablement de l'apo-éparque ou ancien préfet Paulos, dont le P. Delattre avait déjà trouvé un sceau[1]. »

1. Cf. notre *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, n. 9.

Séance du 31 Janvier.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Cheremeteff (comte Serge). *Récits du XVIIIe siècle. Époque de l'Empereur Paul* (en russe). Moscou, 1905, in-8°.

Delattre (R. P.). *Sarcophage en pierre, orné de décors peints, trouvé à Carthage.* 1905, in-8°. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions.*)

Loé (baron Alfred de). *Rapport sur le Congrès archéologique de France*, session 1891. Bruxelles, 1892, in-8°.

— *Notes sur la terre et seigneurie de Beugnies.* Mons, 1892, in-8°.

— *Rapport sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou.* Bruxelles, 1893, in-8°.

— *Découverte et fouilles de puits et de galeries préhistoriques.* Bruxelles, 1894, in-8°.

— *Exploration des tumulus de Tirlemont.* Bruxelles, 1895, in-8°.

— *Présentation d'ossements humains provenant d'un cimetière franc.* Bruxelles, 1898, in-8°.

— *Découverte de palafittes en Belgique.* Paris, 1900, in-8°.

— *Rapport sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Paris en* 1900. Bruxelles, 1901, in-8°.

— *La station préhistorique belgo-romaine et franque de la Panne.* Bruxelles, 1902, in-8°.

— *Rapports sur les recherches et les fouilles faites de* 1897 *à* 1902 *dans la Belgique ancienne.* Bruxelles, 1901-1903, in-8°.

— *Les « Terpen » de la Frise.* Bruxelles, 1903, in-8°.

— *Le cimetière franc de Villers devant Orval.* Bruxelles, 1904, in-8°.

— *Les « Marchets ».* Namur, 1904, in-8°.

Soultanoff. *Description de la nouvelle église de la Cour impériale à Peterhof* (en russe). Saint-Pétersbourg, 1904, in-8°.

M. P. Vitry, associé correspondant national, donne lecture de la communication suivante de M. P. Perdrizet, associé correspondant national :

« M. L. de Laigue vient de publier, dans le dernier fascicule du *Bulletin archéologique du Comité*[1], une fresque du xve siècle, qui se trouve à l'ancienne Chartreuse du Pesio, dans l'Apennin ligure, non loin du col de Tende[2], et qui représente la Vierge de Miséricorde abritant des Chartreux sous son manteau. Les explications dans lesquelles est entré l'éditeur ne sont pas de celles qu'on puisse admettre sans réserves. Selon lui, cette fresque rustique serait l'œuvre intéressante d'un « primitif » français, Antoine Le Cocq, d'Avilia, ou Avigliana, moine profès de la Chartreuse du Pesio, mort en 1458. M. de Laigue croit même pouvoir désigner, parmi les priants agenouillés sous le manteau de la Vierge, le portrait de ce Le Cocq.

« Il suffit à M. de Laigue, pour naturaliser Le Cocq Français de France, que le moine du Pesio ait porté un nom français. Il aurait convenu de s'informer, au préalable, de la localité dont Le Cocq était natif : Avigliana, station du chemin de fer de Chambéry à Turin, bourgade mentionnée dans Baedeker[3], est à l'entrée du val de Suse. Chacun sait, chez nous, ou devrait savoir, que les vallées d'Aoste et de Suze parlent français. Et voilà pourquoi le chartreux du Pesio s'appelait Le Cocq et non Cocco. Au xve siècle, le val de Suse appartenait au duc de Savoie.

« M. de Laigue attribue la fresque dont il s'agit à ce Le Cocq sur cette seule raison que dans un document posté-

1. *Une fresque du XVe siècle à la Certosa du Pesio* (*Bulletin*, 1905, p. 166-177, pl. XIII).

2. Voir dans Bädeker, *L'Italie septentrionale*, la carte placée en frontispice (*Alta Italia, parte occidentale*). On y verra le val du Pesio et sa *Certosa*.

3. *Ibid.*, p. 4.

rieur au xve siècle, et qui ne s'accorde guère avec les renseignements plus anciens, il est dit que Le Cocq peignit des sujets de piété, *era dipintore deveto di pie immagine*. Je me contenterai d'observer que la fresque en question ne se trouve pas dans l'oratoire du couvent; ce n'est pas un travail soigné, mais un barbouillage fait à la diable, dans une niche en plein vent, en dehors du monastère. Que Le Cocq en soit ou non l'auteur, cette peinture importe assez peu pour l'histoire de l'art. « Nous nous proposions essentielle- « ment comme dernière et importante conclusion, écrit « M. de Laigue, de préparer le lecteur à la révélation inat- « tendue qu'on pourrait bien être en présence d'un primitif « français... D'après les vraisemblances, cette fresque aurait « pour auteur un chartreux français qui fait honneur à son « pays d'origine et devrait être inscrit parmi nos primitifs « français. » Je crains que cette révélation, en effet bien inattendue, ne soit accueillie avec un certain scepticisme.

« Je passe à l'examen de la fresque : elle prête, en effet, à quelques remarques intéressantes pour l'iconographie.

« Elle se trouve dans une niche à l'entrée d'un pont par où l'on accède au couvent. Ce n'est pas le premier exemple que l'on ait de la Vierge de Miséricorde comme « Vierge « portière[1] ». Citons la fresque récemment retrouvée du *Castello Sforza* à Milan, et la fresque, aujourd'hui détruite, du porche de la cathédrale, à Fribourg-en-Brisgau.

« Ce n'est pas non plus le seul exemple d'une Vierge de Miséricorde abritant les Chartreux sous son manteau; outre le tableau de Zurbaran, au Musée de Séville, qui provient de la Chartreuse de *las Cuevas*, on peut citer, au Musée de Villeneuve-lez-Avignon, un tableau qui provient, paraît-il, de la Chartreuse du Val-de-Bénédiction, et au Wallraf-Richartz Museum un tableau de la fin du xve siècle, qui provient de la Chartreuse de Cologne.

« La Vierge du Pesio est debout sur un piédestal : on

1. Παναγία, Πορταϊτίσσα, Θυμώρα, noms des vierges peintes au-dessus de la porte des monastères grecs (Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 448, 461).

dirait d'une statue. Même piédestal dans un grand nombre de *Schutzmantelbilder* italien, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe : par exemple la Vierge de Memmi, dans la chapelle du *Santissimo Corporale,* à Orvieto ; le saint Sébastien de Benozzo Gozzoli, dans l'église Saint-Agostino, à Saint-Gimignano ; la Vierge de la chapelle Vespucci, dans l'église Ognissanti, à Florence ; la Vierge du Tintoret, à l'Académie de Venise. La statue au pied de laquelle les priants sont venus s'agenouiller est censée avoir pris vie comme dans tels *Miracles de Notre-Dame ;* sans quitter son piédestal, elle étend les bras sur eux, elle les couvre de son manteau symbolique. Le piédestal sur lequel l'art italien aimait à placer la Vierge de Miséricorde porte toujours une inscription, généralement une brève prière, celle même que prononcent les priants à genoux; si la fresque du Pesio était mieux conservée, nous y lirions une prière sur le piédestal.

« Derrière la Vierge, une tenture en hauteur forme un fond sombre. Cette tenture se retrouve derrière beaucoup de vierges italiennes, peintes dans la deuxième partie du XVe siècle, celles de Bonfigli par exemple ou des Vénitiens.

« La Vierge, dit M. de Laigue, est coiffée d'une sorte de bonnet brun noirâtre autour duquel un examen attentif permet de reconnaître les vestiges d'une couronne rehaussée de feuilles alternées de perles. Le bonnet est cylindrique, un peu évasé en haut, je suppose, analogue à celui que porte la Vierge de Miséricorde peinte en 1445 par Piero della Francesca pour la chapelle que la *Compania della Misericordia* avait à l'hôpital de Borgo San Sepolcro. Le bonnet de la Vierge de Piero est entouré, en bas, d'une couronne où les perles alternent avec les fleurons ; il rappelle celui qu'on voit au duc Federigo d'Urbin, sur le fameux portrait des Offices, peint par Piero en 1469. J'insiste sur cette coiffure parce que c'est le seul indice que nous ayons pour dater approximativement la fresque du Pesio.

« Le manteau de la Vierge est soutenu, à droite, par saint Jean-Baptiste, reconnaissable à l'Agneau mystique qu'il tient sur la main gauche, à gauche par un chartreux, dans lequel M. de Laigue reconnaît le prieur du Pesio. Mais, seuls

les anges et les saints ou les saintes peuvent toucher et soutenir le manteau de la Vierge ; il n'appartient pas à un homme vivant d'y mettre la main ; le prieur du Pesio avait besoin, lui aussi, tout prieur qu'il était, de la protection de Marie. Le chartreux qui porte le pan gauche du manteau est donc un saint ; de fait, sur la photographie publiée par M. de Laigue, on distingue un nimbe derrière la tête du prétendu prieur. Tenons donc pour certain que le manteau de la Vierge est porté, à droite par saint Jean-Baptiste, à gauche par le fondateur de l'ordre, par saint Bruno.

« Pourquoi saint Jean-Baptiste? Parce que les fils de saint Bruno l'honorent d'un culte particulier, comme en témoigne la formule de leurs vœux : « Moi, N., promets stabilité, obéissance et conversion de mes mœurs devant Dieu « et ses saints et les reliques de cet ermitage, qui est bâti en « l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie et de « saint Jean-Baptiste. » Hélyot[1], à qui j'emprunte cette formule, ne dit pas pourquoi les Chartreux honorent spécialement le Précurseur, mais la raison s'en voit assez : il est leur modèle, parce qu'il a vécu par avance de leur vie ascétique et solitaire : « En ce temps parut Jean-Baptiste « dans le désert de Judée... Il avait un cilice de poil de « chameau, une ceinture de cuir autour des reins[2] ; il se « nourrissait de sauterelles et de miel sauvage » (Matthieu, « III, 1-4).

« Quand les moines d'un couvent sont représentés à genoux sous le manteau protecteur, la place du prieur est à leur tête, au premier rang à la droite de Marie. De fait, nous voyons à la droite de la Vierge un chartreux en avant des autres : c'est celui-là qui est le prieur. Derrière lui, six moines rasés, dont on distingue plus ou moins complètement la figure. De l'autre côté, six moines barbus. Derrière les moines dont on voit les figures, on aperçoit les capuchons des convers. »

1. Migne, *Dict. des ordres religieux*, t. I, col. 868.
2. « Les Chartreux portent continuellement le cilice et un *lombar* ou ceinture de corde sur la chair nue » (Id., *Ibid.*).

M. Durrieu est également d'avis que le tableau n'est pas l'œuvre d'un peintre primitif français et donne quelques détails sur les Vierges de Miséricorde, notamment sur une miniature italienne où le possesseur du livre d'heures est abrité sous le manteau de la Vierge.

M. l'abbé H. Thédenat, membre résidant, communique une série de moules à bijoux en pierre dure qu'il a achetés en Égypte. L'un de ces moules permettait de couler trois bagues à la fois : un essai au moyen d'un alliage prouve que la fabrication de ces bagues était très facile à réaliser.

M. Michon fait ressortir l'intérêt de cette communication, d'autant que, dans une étude récente, M. le professeur E. Pernice a soutenu que la plupart des moules antiques n'avaient pas pu servir à couler un autre métal que du plomb[1].

M. Blanchet rappelle les moules de tessères antiques et de méreaux du moyen âge qui ont servi à couler des pièces en plomb et en étain.

M. de Baye ajoute que les fondeurs tatares de Tiflis fondent encore des bijoux par le même procédé.

M. Marquet de Vasselot cite l'emploi de moules en pierre lithographique à Nuremberg, au moyen âge, pour fondre des pièces de grande dimension.

M. A. Boinet, associé correspondant national, étudie les portraits de Marguerite de Valois conservés dans divers manuscrits et les classe par ordre de date.

M. Durrieu signale les encadrements des Statuts de l'ordre de saint Michel comme contenant des portraits de même type.

M. Dimier fait remarquer qu'il faut dater avec prudence les portraits de François Ier qui reproduisent la figure du roi encore jeune, à une époque où il ne l'était plus, comme le prouve le portrait du roi dans un manuscrit de Chantilly.

1. *Untersuchungen zur antik. Toreutik* (*Jahreshefte d. œsterr. arch. Institutes in Wien,* t. VII, 1904, p. 154-197, et VIII, p. 51-60), II, Ueber antike Steinformen, 1904, p. 180-197.

M. E. Michon, membre résidant, donne lecture d'un mémoire de M. P. Perdrizet, associé correspondant national, sur des verres antiques donnés en prix dans des concours.

M. R. Cagnat, membre résidant, entretient la Société de quelques objets antiques que M. le baron de Baye a photographiés à Chersonèse, près de Sébastopol. Les plus remarquables sont trois chapiteaux de style byzantin et une inscription funéraire mutilée où on lit :

DIS·MA *n. sac*
MARINO E
VALERIO FR
VER·GEMI*no*
AL

Séance du 7 Février.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Corot. *Note sur des objets appartenant à diverses collections et au Musée d'Alise.* In-8°.

Dubois (Pierre). *Guide sommaire du touriste à Amiens.* Amiens, 1905, in-12.

— *Excursion archéologique à Beaumont-sur-Oise et aux environs.* Amiens, 1902, in-8°.

— *La Picardie et l'exposition des primitifs français.* Amiens, 1905, in-8°.

Le Clert. *Liste des dons faits au Musée de Troyes.* Troyes, 1906, in-8°.

Le président annonce la mort de M. F. Trawinski, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Le président annonce ensuite la démission de M. le baron

G.-E. Rey, membre résidant, et exprime tous les regrets que cette décision fait éprouver à la Société.

La vacance est déclarée et l'élection de son successeur fixée au premier mercredi de mars.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, lit un rapport sur l'utilité de rédiger sur des fiches le catalogue de la bibliothèque de la Société.

La Société vote les fonds nécessaires à la rédaction des fiches et à l'impression du catalogue.

Sur les rapports de MM. de Mély, Blanchet, Enlart et Monceaux, MM. E.-A. Stückelberg, présenté par MM. Babelon et Prou, P.-Ch. Strœhlin, présenté par MM. Babelon et de la Tour, N. Soultanoff, présenté par MM. Héron de Villefosse et de Baye, et le baron J. de Loé, présenté par MM. Durrieu et de Baye, sont élus associés correspondants étrangers.

Sur les rapports de MM. Prou et Ruelle, MM. H. Clouzot, présenté par MM. Bouchot et Martin, et M. Vernet, présenté par MM. Prou et Lefèvre-Pontalis, sont élus associés correspondants nationaux.

M. le comte A. de Loisne, associé correspondant national, présente à la Société une figurine de bronze gallo-romaine (h. 0m068, l. 0m037) qui a été découverte, il y a quelques années, dans la commune de Caucourt, arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais). Ce petit monument, en très bon état de conservation et recouvert d'une belle patine verte, a figuré à l'exposition rétrospective d'Arras de 1896, sous le nº 1269 du catalogue, où il est indiqué en ces termes : « Curieux peson de romaine, esclave éthiopien accroupi, bronze, don de M. le curé de Caucourt, lieu d'origine. » Cette désignation n'est pas exacte. Le personnage représenté est un berger, ainsi que l'indiquent ses attributs : un chien à ses côtés, une gourde suspendue au poignet gauche et un seau ou vase cylindrique à couvercle hémisphérique,

entre les jambes, le vase de lait, la *mulctra*. Le mollet et le pied gauches sont nus et le corps est drapé dans un large manteau dont un pan retombe sur le devant. Figure imberbe et cheveux crépus; bronze évidé à socle circulaire.



Berger accroupi.
Bronze trouvé à Caucourt (Pas-de-Calais).

« Bien que l'objet soit accompagné d'un crochet de suspension qui a été trouvé en même temps que lui, il nous paraît certain que cet accessoire n'a jamais été attaché à la figurine. Les prétendus points de suture ne se correspondent pas; de plus, les deux œillères fixées aux épaules du personnage indiquent qu'elles donnaient passage à des anneaux auxquels s'attachait l'anse dont on n'a recueilli qu'un fragment. Cela permettait de suspendre le vase qui était muni d'un petit couvercle à charnière à sa partie supérieure. Il s'agit donc, non d'un peson de romaine, mais d'un

petit vase ou fiole du type dit du berger, dont on trouve au Musée du Louvre un spécimen se rapprochant du nôtre[1]. Ici, toutefois, le personnage a les jambes croisées au-dessus de la *mulctra* et l'ouverture du vase n'a jamais eu de couvercle. Un autre bronze du Louvre[2] présente également des points de comparaison, bien que le vase ne s'ouvre pas de la même façon et que le personnage représenté paraisse être un jeune faune au lieu d'un berger.

« Quoi qu'il en soit, notre petit bronze, qui est inédit, n'en est pas moins intéressant par son faire artistique et par sa provenance. Il fait actuellement partie des collections de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. »

M. de Loisne présente ensuite la photographie d'une statuette de marbre blanc dont il est possesseur et qui provient de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin[3]. Haute de 63 centimètres, elle représente le bienfaiteur de l'illustre abbaye, Adroald qui, par acte du 6 septembre 648[4], fit donation à Bertin, Mommelin et Ebertramne de son domaine de *Sithiu* dans le pagus *Taroanensis,* sur lequel s'éleva le premier monastère audomarois. Ce leude est représenté dans le costume du temps de Louis XII : cuissards, jambarts et genouillères de fer, sayon serré à la taille par une ceinture, long manteau, figure rasée, cheveux tombant sur les côtés, petit chapeau à bords relevés. De la main droite, il tient la poignée de son épée, dont la garde et la lame ont disparu ; la gauche porte une petite église, emblème de la donation. L'œuvre est de bonne facture, date de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie et mérite d'être mentionnée,

1. Inventaire MNC. 1044.
2. Inventaire MNC. 220.
3. Elle faisait anciennement partie de la collection du président Quenson et décore actuellement la cheminée de notre bibliothèque de Beaulieu (comm. de Busnes, Pas-de-Calais), où elle fait pendant à une statuette représentant saint Omer et qui est de même provenance.
4. Guérard, *Cartularium Sithiense*, p. 18; Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, t. I, n° 1.

tant pour sa provenance que pour le personnage qu'elle paraît avoir voulu rappeler[1].



Statuette en marbre blanc représentant Adroald provenant de l'abbaye de Saint-Bertin.

M. de Loisne présente enfin la photographie d'un bénitier en grès du commencement du XVII[e] siècle représentant une

1. Une des miniatures du ms. 698 de la bibliothèque de Saint-Omer (fol. 1500) représente le même Adroald donnant à saint Omer son domaine de Sithiu. Ici il offre au saint une branche fleurie, comme emblème de tradition (voir *Bull. archéol. du Ministère de l'Instruction publique*, année 1904, p. 425).

tête de Christ. Ce bénitier se trouve à droite de la porte d'entrée de la petite église de Busnettes[1]; il mesure 27 centimètres de haut, 22 de diamètre à l'extérieur et 15 à l'intérieur. La tête, couronnée d'épines, a la barbe en pointe avec une forte moustache; les cheveux sont séparés par le milieu. Ce curieux bénitier, dont nous ne connaissons pas d'analogue dans le Pas-de-Calais, est contemporain de l'église, qui est datée de 1627[2].

M. A. Mayeux, associé correspondant national, lit un travail sur les statues des portails du XII[e] siècle de la province ecclésiastique de Sens, Chartres, Notre-Dame d'Étampes, Le Mans, Saint-Loup-de-Naud, Provins, Châteaudun, Saint-Denis.

Séance du 14 Février.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Jobart (Paul). *Les enceintes défensives antiques dans la Côte-d'Or*. Dijon, 1906, in-8°.

Leite de Vasconcellos. *Geographia da Lusitania na epocha protohistorica*. Lisbonne, 1903, in-8°.

Nodet (docteur). *Les donateurs des tableaux de la sacristie de Bourg*. Bourg, 1904, in-8°.

— *Les tombeaux de Brou*. Bourg, 1906, in-8°.

Panaguia ou monastère de l'Assomption près de Batchi saraï en Crimée. Odessa, 1901, in-8°.

Procès-verbaux du XII[e] Congrès archéologique tenu à Kharkoff en 1902. Kharkoff, 1902, in-8°.

M. A. Mayeux, associé correspondant national, continue

1. Comm. de Gonnehem, Pas-de-Calais.
2. On lit cette date à l'extérieur, près de l'abside et au mur septentrional (voir notre *Épigraphie du canton de Lillers, arr. de Béthune*, p. 241).

sa lecture sur les portails du XIIe siècle de la province ecclésiastique de Sens. Il insiste sur l'influence que Bernard, abbé de Tiron, a pu exercer sur l'atelier de sculpture et d'orfèvrerie qui existait dans le monastère à la fin du XIe siècle. Cette abbaye acheta plusieurs maisons à Chartres. Suger a pu faire venir des ouvriers de cet atelier, qui se développa dès le premier quart du XIIe siècle.

M. E. Lefèvre-Pontalis fait observer que la chronologie des portails proposée par M. Mayeux est très discutable, car on ne peut dater que ceux de Saint-Denis, du Mans et de Chartres. La date du portail d'Étampes est inconnue et rien ne prouve qu'il soit antérieur à ceux de la cathédrale de Chartres commencés vers 1145 en arrière des tours et démontés plus tard. Le porche du croisillon nord de Notre-Dame de Chartres offre des exemples de statues d'apparence archaïque dans le portail central du XIIIe siècle : elles s'expliquent souvent par l'inhabileté d'un sculpteur, mais il est évident que certaines statues de Chartres et d'Étampes sont de la même main.

L'hypothèse émise par M. Mayeux au sujet de l'atelier de sculpture de l'abbaye de Tiron est une réédition de celle qui avait été exprimée par M. l'abbé Bulteau dans sa *Monographie de la cathédrale de Chartres*. Tous les cartulaires renferment des noms d'artistes ayant signé des chartes comme témoins, ainsi qu'on le voit dans celui de l'abbaye de Tiron. L'acquisition de maisons par ce monastère à Chartres au XIIe siècle ne prouve pas du tout que l'atelier s'agrandit, mais que l'abbaye voulut asseoir des rentes sur des immeubles.

M. E. Rodocanachi, associé correspondant national, lit une notice sur l'ange du château Saint-Ange à Rome.

M. le commandant E. Espérandieu, associé correspondant national, fait les communications suivantes :

« Par l'obligeant intermédiaire de M. Michaëlis, conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, j'ai reçu de M. Henning, directeur du Musée de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, les empreintes

que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, d'un nouveau cachet d'oculiste découvert en 1902, près de Reimersheim, au lieu dit Burghof, à une quinzaine de kilomètres au nord de Mulhouse. Ce cachet, en stéatite verdâtre, a 0m038 de long, 0m032 de large et 0m006 d'épaisseur. Les inscriptions qu'il porte sont les suivantes :

1. C · I · POTENTINI ☧
COLLYRCROCODEM

2. C· I· POTENTINI COLL
STACTVM CR AD CLA

3. C · I · POTENTINI
DIMISVS·AD V·E̅·CIC

4. AVRELI AMPHIO
NISPENICILEXOV

« 1. *C(aii) J(ulii?) Potentini collyr(ium) crocodem.*

« 2. *C(aii) J(ulii?) Potentini coll(yrium) stactum cr(ocodes) ad cla(ritatem).*

« 3. *C(aii) J(ulii?) Potentini di(a)misus ad vet(eres) cic(atrices).*

« 4. *Aureli Amphionis penicil(le) ex ov(o).*

« La pierre a appartenu à deux oculistes, C. Julius (?) Potentinus et Aurelius Amphio, et il est à remarquer qu'une différence d'écriture coïncide bien, comme sur tous les autres cachets du même genre, avec un changement dans le nom du médecin[1]. Le *stactum crocodes* ne s'était pas encore rencontré, mais les exemples d'autres sortes de collyres safranés ne sont pas rares. Indépendamment de l'abréviation par son initiale du gentilice de l'un des médecins, il faut encore noter, parmi les particularités de cette pierre, les orthographes fautives *crocodem* et *dimisus ;* la première déjà donnée par un cachet du Musée du Louvre[2]; la seconde, nouvelle, mais à rapprocher de la forme *diamisus*

1. Cf. Héron de Villefosse et Thédenat, *Bulletin monumental*, 1882, p. 665.
2. *C. I. L.*, XIII, 10021, 206.

que fournissent plusieurs pierres. Le cachet de Reimersheim est le 222e à ce jour. »

M. Espérandieu appelle ensuite l'attention sur une petite inscription trouvée à Valentine (Haute-Garonne)[1] qui serait ainsi conçue :

I · O · M
TITVLIVS
CINIVCNAII
F·EDVNXMAT
ER V S L M

M. Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui la publie en l'empruntant à M. l'abbé Yves Dufor[2], y voit une dédicace « par deux indigènes, Titulius, fils de Ciniucnaius, et sa mère Edunx ». Toutes réserves faites pour le mot *Edunx,* nom ibère possible, mais qui aurait besoin d'être contrôlé par un estampage, l'inscription doit se lire : *J*(*ovi*) *o*(*ptimo*) *m*(*aximo*)*; Titul*[*l*]*us, Cin*[*t*]*u*[*g*]*na*[*t*]*i f*(*ilius*)*, Edunx mater, v*(*otum*) *s*(*olverunt*) *l*(*ibentes*) *m*(*erito*). Ce texte, probablement du Ier siècle de notre ère, est intéressant, parce qu'il montre, après beaucoup d'autres, le soin que prenaient, à cette époque, les Gaulois de donner à leurs enfants des surnoms romains.

M. L. Dimier, associé correspondant national, entretient la Société de deux copies faites sous Henri IV d'après les tableaux de François Ier.

« Chacun sait que les collections de peinture du Louvre tirent leur origine de celle que le roi François Ier avait formée à Fontainebleau. L'état de cette première collection avait longtemps passé pour presque impénétrable à la critique. Le rapprochement d'un avis échappé au comman-

1. Elle est publiée dans le n° 35 de la nouvelle série du *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France,* distribué tout récemment.

2. Journal *la Haute-Garonne,* n° du 25 mai 1905.

deur Cassiano del Pozzo dans la narration du voyage qu'il fit à Fontainebleau en 1625, avec plusieurs mentions de tableaux consignées dans les descriptions de l'abbé Guilbert, m'a permis dans mon *Primatice*[1] de percer cette obscurité. Ce dont il s'agit ici découle des découvertes faites à ce propos, et dont je ne puis omettre de rappeler l'essentiel.

« Du fait de ces découvertes, il résulte :

« 1° Que François Ier conserva les tableaux réunis par lui dans les six chambres de l'appartement des Bains, situé sous la galerie qui porte maintenant son nom et qui conserve, avec les stucs du Rosso, un souvenir de ses fresques effacées et repeintes. Des stucs du même genre décoraient les chambres de cet appartement des Bains et y servaient d'accompagnement à de grandes fresques du Primatice et aux tableaux de la collection royale.

« 2° Que, sous le règne de Henri IV, l'appartement des Bains ayant été refait, on prit en même temps le parti de soustraire des originaux si précieux (œuvres de Raphaël, de Léonard de Vinci, d'André del Sarte, etc.) à l'action pernicieuse des vapeurs des bains, et qu'on les remplaça en ce lieu par les copies, tandis que les originaux s'en allaient former, dans le pavillon des Peintures, la collection que décrit Cassiano del Pozzo, et quatorze ans après lui le P. Dan. On sait que Louis XIV fit transporter plus tard ces originaux à Versailles.

« 3° Que, l'appartement des Bains ayant été détruit sous Louis XV, les copies même durent être retirées parce qu'elles n'avaient plus d'usage. On les plaça alors dans le cabinet de la Reine, dit aussi des Empereurs, depuis démoli pour faire place entre autres au boudoir de Marie-Antoinette.

« Tels sont les faits auxquels se résume l'histoire des chefs-d'œuvre hérités de François Ier par le Louvre et des copies anciennes qu'on en tira.

« Depuis la suppression du cabinet de la Reine et les

1. *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France*, Paris, 1900, in-8°, p. 281 et suiv.

bouleversements de la Révolution, qui sait ce qu'étaient devenues ces copies? Je les ai crues perdues. Presque tout le monde ignorait qu'elles eussent seulement existé. Ce qui ne laisse pas de leur donner de l'importance, c'est, outre l'avantage de posséder d'anciennes copies d'originaux célèbres, les lumières qu'elles étaient susceptibles de jeter sur l'histoire de l'art sous Henri IV, l'une des plus obscures et difficiles qui soient.

« En effet, ces copies émanent de trois peintres dont l'abbé Guilbert, qui les décrit[1], nous conserve utilement les noms : Ambroise Dubois, Josse de Voltigeant, Michelin. On connaît le premier. Pour Josse de Voltigeant, les registres d'Avon nous le montrent à Fontainebleau depuis 1593[2]. Il était étranger, sans doute Flamand. Son nom est écrit Voltigem dans les actes[3]. Il eut pour femme Balthazarde Houin, et après le décès de celle-ci, Catherine Chauvin. Il était concierge des Héronnières et mourut entre les années 1617 et 1625. Quant à Michelin, la seule mention qu'on a de lui est tirée justement de Guilbert à l'article de ces copies. Je ne puis que demander s'il convient de le reconnaître dans une mention supplémentaire d'un Jean Michelin, mari de Geneviève Loro, établi à Paris en 1624, et père de Jean Michelin, qui fut de l'Académie de peinture. Cette mention se trouve dans le dictionnaire de Jal[4].

« En présence de noms aussi inconnus jusqu'ici que Josse de Voltigeant et Michelin, il y avait d'autant plus lieu de regretter la disparition de leur œuvre, que la besogne à laquelle on les voit employés constitue une distinction. Ambroise Dubois, tenu pour l'un des premiers peintres du temps, y participe. Il avait copié la Joconde et une Madeleine du Titien. Voltigeant copia la Visitation de Sébastien

1. *Description des château, bourg et forêt de Fontainebleau*, 2 vol. in-12, Paris, 1731, t. I, p. 153 et suiv.

2. Laborde, *La Renaissance des arts à la cour de France*, p. 877.

3. Herbet, *Les artistes de Fontainebleau*, Fontainebleau, 1901, in-8°, p. 151.

4. P. 861, col. 1.

del Piombo et la sainte Marguerite de Raphaël. Michelin eut charge de quatre tableaux : la Vierge aux Rochers de Léonard, la Notre-Dame de Raphaël, enfin la sainte Élisabeth et la Charité d'André del Sarte.

« Toute la curiosité que ces mentions excitent dans une époque aussi mal connue, et qui n'en constitue pas moins les origines de notre école du XVIIe siècle, était tenue en échec par la perte présumée de ces ouvrages. On ne devait pas s'étonner que ceux-ci eussent été négligés par suite de leur rang de copies et de leur défaut de mérite exceptionnel.

« J'eus, il y a peu de temps, l'agréable surprise de voir cette curiosité satisfaite. Deux numéros de catalogue que je n'avais pas remarqués encore, portent en effet mention de deux de ces copies. Elles sont au château de Trianon, dans la partie nommée Trianon-sous-Bois, dont elles décorent la chapelle. Voici ces mentions telles que les donne M. Eudore Soulié[1], rapprochées de celles que donne l'abbé Guilbert.

« GUILBERT. Une sainte Marguerite sur toile par Voltigeant. Elle a cinq pieds neuf pouces de haut et trois pieds et demi de large. Raphaël fit la tête de l'original et Jules Romain fit le corps.

« SOULIÉ. Sainte Marguerite par Voltigeant d'après Raphaël, hauteur : 2^{m}15, largeur : 1^{m}55.

« GUILBERT. Une grotte où l'on voit la sainte Vierge et l'enfant Jésus assis et soutenu par un ange, et saint Jean, un genou en terre, qui reçoit la bénédiction de l'enfant Jésus. Il est sur toile et a cinq pieds sept pouces de haut et trois pieds huit pouces de large, par Michelin. L'original, par Léonard de Vinci, est dans le cabinet des tableaux à Versailles.

« SOULIÉ. La Vierge aux Rochers, par Michelin, d'après Léonard de Vinci, hauteur : 2^{m}15, largeur : 1^{m}55.

« Ce qui rend le rapprochement curieux, c'est que Soulié n'a pas su d'où provenaient ces copies. Non seulement il

1. *Notice des peintures et sculptures placées au palais de Trianon*, Paris, 1852, in-12, p. 28.

ignorait l'histoire de l'appartement des Bains refait, et des originaux qu'il contenait déplacés, mais le souvenir même de l'époque dont datent ces toiles avait péri dans la succession des inventaires. En effet, voici les mentions dont il les accompagne. Pour la Vierge aux Rochers: « Le tableau « original est au Musée du Louvre. Cette copie a été exécutée « lorsque Louis XIV fit enlever de Fontainebleau le tableau « de Léonard de Vinci. » Pour la sainte Marguerite : « Le « tableau original, peint par Raphaël, fut placé depuis Fran- « çois I[er] jusqu'à Louis XIV au château de Fontainebleau. « Lorsque Louis XIV fit transporter au Louvre et à Ver- « sailles les tableaux de Fontainebleau, il les fit remplacer « par des copies et celle-ci fut du nombre. »

« On voit que non seulement l'origine véritable de ces ouvrages était perdue, mais que la nécessité de leur en composer une avait engendré une fable : celle d'une commande de copie qui n'eut jamais lieu, des originaux transportés à Versailles, pour tenir leur place au temps de Louis XIV.

« Au reste, ces explications ne sont pas l'œuvre de M. Soulié. Il les avait prises de M. Villot dans son catalogue manuscrit de la collection nationale[1]. Peut-être M. Villot les tenait-il lui-même de quelque inventaire antérieur. Peut-être, informé du nom des peintres par un inventaire antérieur, avait-il supposé cette origine sur une lecture hâtive de l'abbé Guilbert, omettant de remarquer dans la liste de celui-ci le nom d'Ambroise Dubois, lequel ne se peut allier avec une commande de Louis XIV.

« Les copies de Voltigeant et de Michelin occupent encore aujourd'hui, dans la chapelle de Trianon-sous-Bois, la place que le catalogue de M. Soulié leur donne. On sait que cette chapelle, aménagée dans l'ancienne salle de billard de Louis XIV, date dans son état actuel du règne de Louis-Philippe. Celui-ci la fit décorer en 1838 pour le mariage de la princesse Marie avec le duc Alexandre de Wurtemberg. Huit tableaux en font l'ornement, dont deux

1. N[os] 1663 (nouveau 782) et 1664 (nouveau 649) de ce catalogue.

sur le lambris et six sous la corniche. Les copies dont je parle sont parmi ces derniers, placées fort loin du sol, mais rapprochées de la tribune, d'où l'on peut heureusement les examiner.

« L'exécution en est fort estimable, surtout celle de la sainte Marguerite, en dépit d'un coloris rude, qui aussi bien est dans l'original. On voit à l'examen que ces deux toiles ont été agrandies dans les deux sens pour les accommoder aux dimensions de celles qui leur font suite dans la boiserie. Cet agrandissement explique la divergence des mesures données par Soulié et Guilbert. Un cadre d'or les accompagne, lequel est simplement vissé à la muraille.

« Maintenant qu'elles sont identifiées, je n'hésite pas à dire que ces deux toiles méritent absolument la sollicitude de nos musées. Des copies faites sous Louis XIV, des originaux en question, auraient peu de quoi fixer l'attention. Tant qu'on a cru à des morceaux de ce genre, il était naturel qu'on n'en fît pas plus de cas. Il n'en est pas de même des copies exécutées sous Henri IV.

« Seuls débris subsistant jusqu'ici des travaux commandés par ce prince dans le fameux appartement des Bains, œuvre de peintres dont on ne savait que le nom, et qui n'en font pas moins une partie importante de notre école de peinture en ce temps-là, il est permis de supposer en outre qu'elles serviraient à l'histoire des chefs-d'œuvre dont elles fixent l'aspect d'autrefois. Les historiens de Léonard en particulier auraient tout lieu de s'intéresser à une copie d'un de ses principaux ouvrages, faite à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe.

« Pour toutes ces raisons, qu'il me soit permis d'émettre le vœu que la conservation du Louvre rapporte ces toiles à Paris et, par une exposition mieux appropriée, nous en facilite l'accès et l'étude. »

M. P. Monceaux, membre résidant, communique au nom de M. A. Merlin, associé correspondant national, des inscriptions inédites de Mactaris :

« 1° *Maktar*. — Pierre entourée d'un large cadre saillant

rectangulaire; haute de 0^{m}42, large de 0^{m}52. Lettres irrégulières, mais très nettes, hautes de 0^{m}04.

D M S	*D(is) M(anibus) s(acrum).*
BISIS MES	*Bisis (= vixit) me(n)s(es)*
OTO MINVS	*o(c)to (plus) minus,*
ZIS BADVMA	*zi (=di(es) VI, Baduma-*
S IN PA	*s in pa(ce).*

« L. 1. — Le *D(is) m(anibus) s(acrum)* est assez fréquent dans les épitaphes chrétiennes de Mactaris, comme en Maurétanie.

« L. 2. — BISIS, lecture certaine. Ce ne peut être qu'une erreur du lapicide pour *vixit.*

« L. 3. — *Oto = octo.* Cette forme annonce déjà l'italien *otto.* Avant *minus*, il faut probablement sous-entendre *plus;* à moins qu'on ne doive interpréter : huit mois *moins* cinq jours.

« L. 4. — Le Z est traversé, au milieu, par une barre horizontale. On sait que cette lettre, en Afrique, remplace souvent *di* ou *d.* M. Merlin propose de lire *di(e)s.* Nous croyons que la troisième lettre est une déformation du signe Ϛ (= VI); nous lisons donc *di(es) VI.*

« *Badumas* est évidemment un nom indigène.

« 2° *Maktar.* — Pierre haute d'environ 0^{m}75, large de 0^{m}35. Lettres de 0^{m}05.

—	. . . .
IN PA	*in pa[ce]*
UIXIT A	*vixit a[n]-*
NISLV	*nis LV, [m(enses)]*
X DXXV	*X, d(ies) XXV..,*
HIIIRECES	*h(oras) III. Reces[sit]*
Ϛ II IDVS	*VIII idus [no]-*
UEMB	*vemb[res].*

« L. 1. — Restes d'une lettre indistincte.

« L. 2-3. — *In pace vixit annis.* Formule courante à Mactaris, comme *vixit in pace annis.*

« L. 4. — Le nombre des années ne devait pas être supérieur à LV; à la limite de la cassure de droite, M. Merlin a cru remarquer l'amorce de l'M de *m(enses)* et l'indication de la barre, incurvée à ses extrémités, qui devait traverser l'M de *m(enses)* comme le D de *d(ies)* et l'H de *h(oras)*.

« L. 6. — La formule *recessit* s'était déjà rencontrée dans une épitaphe de Mactaris.

« 3° *Maktar.* — Pierre haute d'environ 0m50, large de 0m52. Lettres de 0m04.

LC ■	... *ec* ...
IDELIS BO■	*[f]idelis Bo-*
NIFATI / BI■	*nifati[a] bi-*
XIT IN PACEA■	*xit in pace a(n)-*
NIS XC PLM ■	*nis XC pl(us) m(inus).*

« L. 1. — Deux restes de lettres sont visibles. La première peut être un E ou un L; la seconde est probablement un C.

« L. 2. — Le mot *fidelis* s'est déjà rencontré, devant un nom propre, au début d'une épitaphe chrétienne de Mactaris. On ne peut dire si c'est un autre nom propre ou la formule *fidelis.*

« L. 3. — On doit probablement restituer *Bonifati[a];* car l'espace est trop restreint pour *Bonifati[us]*.

« La pierre est endommagée à droite; mais cette partie ne semble pas avoir été jamais gravée.

« 4° *Maktar.* — Caisson de forme arrondie, haut d'environ 0m33, long de 0m72. Inscription de quatre lignes, dans un cartouche saillant. Lettres de 0m04.

FELICISSI	*Felicissi-*
MA·IN·PC	*ma in p(a)c-*
EVIXITAN	*e vixit an-*
NISNXLIII	*nis n(umero) XLIII.*

« L. 1. — *Felicissima* est un nom nouveau dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. *Felicissimus* s'était déjà rencontré.

« L. 4. — N = *n(umero)*, comme dans diverses inscriptions païennes ou chrétiennes. »

M. F. de Villenoisy, associé correspondant national, présente, au nom de M. le comte F. de la Sizeranne, associé correspondant national, la photographie d'un socle de croix de la Renaissance des environs de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), qu'on avait pris pour un autel antique.

Séance du 21 Février.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Donnet (Fernand). *Journée archéologique du* 8 *octobre* 1905. Anvers, 1906, in-8°.

— *L'histoire et l'archéologie à Anvers depuis* 1830. Anvers, 1905, in-8°.

Monceaux. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe.* Tome III. Paris, 1905, in-8°.

Pallu de Lessert. *Julien Poinssot* (1843-1900). Paris, 1905, in-8°.

Stückelberg (A.). *Der Constantinische Patriciat.* Bâle, 1891, in-8°.

— *Die Thronfolge von Augustus bis Constantin.* Vienne, 1897, in-4°.

— *Das Wappen in Kunst und Gewerbe.* Zurich, 1901, in-8°.

— *Das alte Zürich.* Zurich, album in-4° oblong.

— *Archaeologische Exkursionen.* Bâle, 1905, in-12.

— *Die Reliquien zweier Cisterzienserklöster.* Bâle, 1906, in-12.

— *Die Heiligenbilder Basels.* Zurich, in-12.

Travers (Émile). *Allocution prononcée à la distribution des prix de l'École des Beaux-Arts de Caen.* Caen, 1906, in-8°.

M. Th. Homolle, membre résidant, offre le premier numéro de la revue *Monuments et Musées de France*, dirigée par M. P. Vitry, associé correspondant national.

Le président se fait l'interprète de la Société en priant M. E. Mareuse, secrétaire de la *Société de l'histoire de Paris,* qui offre onze volumes et un album de planches, de transmettre ses remerciements à ses collègues.

Le président annonce la mort de M. J. Helbig, associé correspondant étranger, et adresse l'expression des condoléances de la Société à sa famille et à ses amis.

M. A. Mayeux, associé correspondant national, fait observer que les statues du portail central du porche nord de la cathédrale de Chartres ont une apparence archaïque comme celles de Reims, parce qu'elles représentent des prophètes de l'ancienne loi.

M. E. Michon, membre résidant, met sous les yeux de la Société le moulage d'un dé antique en stéatite, provenant d'Égypte, qu'il a eu récemment l'occasion de voir chez M. Manolakos, antiquaire à Paris.

« Le dé, dont la hauteur est de 0m06 entre deux faces opposées, a, comme ceux qui ont déjà été, à différentes reprises, signalés à la Société, la forme d'un polyèdre régulier, un icosaèdre à vingt faces triangulaires, sur chacune desquelles est gravée une lettre de l'alphabet grec, depuis Α jusqu'à Υ.

« Notre confrère M. A. Blanchet possède un dé un peu différent, qu'il a bien voulu me communiquer. La matière en semble être aussi une pierre du genre de la stéatite, de couleur noirâtre. Les dimensions, de beaucoup inférieures à celles du dé précédent, ne sont que de 0m02. Ici encore, le dé est constitué par un polyèdre régulier dont chaque face porte une marque spéciale, mais ces faces ne sont qu'au

nombre de douze, soit un dodécaèdre, et sont constituées par des pentagones. On y lit les lettres suivantes : Α, Β[1], Γ, Δ, Ε, Ϛ, Ζ, Η, Θ, Ι, ΙΑ[2], ΙΒ : à l'ordre alphabétique est donc substitué l'ordre numéral, Ϛ équivalant à 6 et ΙΑ et ΙΒ respectivement à 11 et 12.

« Il n'est pas douteux que ces dés soient des dés servant à un jeu. »

M. H. Clouzot, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le Musée d'architecture comparée du Trocadéro possède le moulage d'une très belle sculpture de l'époque de la Renaissance, provenant de l'église de Fenioux (Deux-Sèvres). C'est tout ce qui reste d'une chapelle funéraire qui se trouvait adossée extérieurement au monument, et qui a été démolie à une période indéterminée sans qu'on ait aucun renseignement ni sur sa destination ni sur la date de sa construction.

« Le seul point sur lequel tout le monde se montre d'accord, c'est le grand intérêt du morceau. L'artiste qui a conçu ce pilier engagé, avec sa triple bague au tiers de la hauteur et ses rinceaux de style si pur, était un maître. La première Renaissance n'a laissé en Poitou, même dans la collégiale d'Oiron où elle a semé des trésors, rien de plus délicat que les motifs d'ornement, à peine en relief, et fouillés cependant avec une délicatesse charmante. Les prophètes qui couronnent l'entablement semblent plus lourds, mais il faut tenir compte de la hauteur où ils étaient placés.

« A défaut de l'auteur de ce petit chef-d'œuvre, le personnage qui le fit construire nous a laissé ses initiales sur le mur, à gauche du pilier. Un F majuscule très orné, occupant tout un caisson, saute aux yeux dès le premier examen.

1. Le Β a une forme très particulière qui ne rappelle que de loin le *B* classique.

2. La place respective des deux caractères, de gauche à droite, est en réalité ΑΙ.

Ce qu'on distingue moins, et ce qu'il a fallu pour découvrir l'attention éveillée de M. Arthur Bouneault, architecte à Niort et correspondant du Ministère, c'est un petit cartouche, dans le caisson au-dessous, sur lequel on voit en lettres capitales un F et un R.

« Ce sont les initiales de François Ratault, écuyer, dont la seigneurie de la Braudière se trouvait à quelques centaines de pas au nord de l'église.

« François Ratault appartenait à une très ancienne famille du Poitou alliée aux Rouhaut, aux la Rochefaton, aux Chasteigner et portait « d'argent à sept fasces d'azur à la « bande engroslée de gueules brochant sur le tout ». Il était fils de Jacques Ratault, seigneur de Curzay, et de Louise de Montfaucon[1]. Au mois d'octobre 1525, il épousa sa cousine germaine Louise de Montfaucon, fille de Guy de Montfaucon, seigneur de Saint-Mesmin, et d'Anne Sauvestre. La jeune femme, qui avait déjà deux enfants, Jean et Louise, de son premier mari, Charles du Plessis, était filleule de la mère de François Ratault. L'évêque de Maillezais avait cependant accordé des dispenses pour ce mariage entre proches, et le pape l'avait approuvé. Mais les héritiers de Louise de Montfaucon, furieux de voir la fortune leur échapper, en contestèrent la validité, et il fallut des lettres de légitimation accordées en juin 1527 pour la reconnaissance de Jeanne, la fille issue de cette union[2].

« L'affaire n'en resta pas là. Le sieur de la Braudière soutint ses droits avec les moyens violents que les mœurs du temps, particulièrement en Poitou, autorisaient, et nous le voyons, en 1531, traduit devant la Cour des Grands jours tenue à Poitiers pour « port d'armes, assemblées illi- « cites, oppression, molestations et autres crimes et délicts ». Le plaignant était Jean du Plessis, écuyer, sieur de la Bourguignière, évidemment le fils du premier lit de Louise de Montfaucon.

1. Voy. la généalogie dans d'Hozier. Dossiers bleus et Cabinet d'Hozier.

2. Arch. nat., Trésor des chartes, JJ. 243, n° 205, fol. 48.

« Nous ignorons le sort du procès, car, le 23 octobre 1531, François Ratault obtint d'être conduit à Paris, sous caution, pour faire juger sa cause au Parlement[1], mais il est probable qu'il s'en suivit une assez longue incarcération, car une nouvelle plainte, émanée d'une demoiselle Bonaventure de Rezay, dame de Saint-Fulgent, le 15 janvier 1540, toujours pour « graves et énormes excès, crimes et délictz », ne vise que Louise de Montfaucon[2].

« Nous croyons donc qu'on doit faire remonter la construction de la chapelle de Fenioux avant le procès de 1531, et comme l'initiale du mari y figure seule, avant 1525, date du mariage de François Ratault et de Louise de Montfaucon.

« Mais si nous savons maintenant quand fut élevé le petit monument, nous aimerions à connaître l'époque de sa destruction. Malheureusement, nous en sommes réduits sur ce point aux conjectures. Nous pensons pourtant que le protestantisme ne dut pas y être étranger. François Ratault n'avait eu qu'une fille, Jeanne, mariée à Jean IV de Vivonne, puis à Lancelot du Bouchet, seigneur de Sainte-Gemme, gouverneur de Poitiers pour les protestants après le siège de 1562. La démolition de cette chapelle funéraire ne serait-elle pas une représaille des catholiques contre le capitaine qui avait conduit les huguenots au pillage de tant d'églises du Poitou ? Il est même possible que cette démolition ait été ordonnée par jugement, pour empêcher des seigneurs protestants de continuer à recevoir la sépulture dans une terre catholique, et presque dans l'église.

« Voilà tout ce que nous pouvons dire sur la chapelle de Fenioux. Quant à l'auteur de ce petit chef-d'œuvre de sculpture, toute conjecture est permise en l'absence absolue de documents, mais nous croyons qu'il faut chercher hors du Poitou la main qui a fouillé ces frises, inspirées des meilleurs maîtres de la Renaissance. A l'époque de François Ier, tout le nord des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, correspondant à l'ancien territoire des Mar-

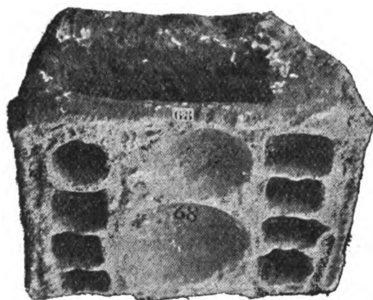
1. Arch. nat., X^{2a} 81.
2. Arch. nat., X^{2a} 89.

ches du Poitou, appartient pour l'architecture à la Touraine et à l'Anjou. Sur les bords du Thouet ou de la Dive, on se croirait près de la Loire ou du Maine. C'est parmi les artistes tourangeaux qu'on trouvera le nom du sculpteur de Fenioux, avec celui de son émule, le maître de Bonnivet. »

M. E. Lefèvre-Pontalis, membre résidant, lit une étude de M. Ph. Lauzun, associé correspondant national, sur une pierre à trous du Musée d'Agen.

« Il existe au Musée d'Agen une pierre à trous, dont la destination énigmatique préoccupe depuis longtemps les archéologues.

« Elle a été trouvée, il y a trente ans environ, sous les substructions de l'église Sainte-Foy, au moment où l'on



« *Mensa ponderaria* » *trouvée à Agen.*
Musée d'Agen.

construisait le clocher moderne actuel. Elle recouvrait en partie un sarcophage. On sait combien ce lieu est riche en monuments funéraires. Sur la rive gauche du ruisseau de la Masse, qui coule en cet endroit, avait été établie, à n'en pas douter, la nécropole de l'antique cité agenaise. C'est là, selon la tradition, qu'auraient été ensevelis, après leur martyre, sainte Foi et saint Caprais, en l'honneur desquels furent élevées, d'abord des chapelles, puis les deux églises

portant leurs noms, qui existent encore aujourd'hui; là que se découvrent, à chacune des fouilles pratiquées, de nombreux sarcophages, soit païens, soit chrétiens, dont quelques-uns ornent le Musée d'Agen.

« La pierre en question, légèrement effritée sur ses bords, est à peu près carrée. Elle mesure, en effet, $0^{m}55$ de large sur $0^{m}50$ de long. Son épaisseur est de $0^{m}27$. Elle est en calcaire blanc du pays. Elle est percée de cavités de formes et de dimensions différentes. Ces cavités, au nombre de dix, sont séparées par deux cloisons en longueur et sept en largeur, variant de $0^{m}15$ à $0^{m}25$ d'épaisseur. Les deux du milieu sont beaucoup plus grandes que les huit autres. La plus grande est circulaire et de forme hémisphérique. Son diamètre est de $0^{m}24$, sa profondeur de $0^{m}07$. Celle qui vient après, également circulaire et de forme hémisphérique, mesure $0^{m}17$ de diamètre et $0^{m}05$ de profondeur. Quant aux huit autres, latérales, elles sont à peu près égales, sauf que les unes sont circulaires, les autres rectangulaires. Leurs diamètres varient entre $0^{m}08$ et $0^{m}10$; leur profondeur entre $0^{m}05$ et $0^{m}07$. Particularité remarquable : chacune des cavités latérales communique avec sa voisine par un trou rond, percé dans le sens de la longueur, la dernière avec le dehors, mais seulement d'un côté de la pierre. Au contraire, les deux grandes cavités du milieu sont pleines de tous côtés et ne possèdent aucun trou. Enfin, sur une seule des parois latérales a été creusée une excavation rectangulaire de $0^{m}34$ de long sur $0^{m}12$ de large et $0^{m}15$ de profondeur.

« Aucune inscription n'y a été gravée.

« A quoi pouvait servir cette pierre? Nombreuses sont les hypothèses qui ont été émises.

« Les uns ont voulu voir en elle une sorte d'autel taurobolique, sur lequel était répandu le sang de la victime. Mais, outre que ce sang se serait figé presque immédiatement et aurait ainsi obstrué les ouvertures, la pierre du Musée d'Agen ne ressemble en rien, ni par sa forme, ni par ses dispositions, à celles si nombreuses que conserve jalousement le Musée de Lectoure, véritables modèles d'autels

tauroboliques, avec lesquels rien ne permet d'établir la moindre ressemblance. Ainsi que l'a si bien fait comprendre M. E. Lefèvre-Pontalis dans sa description toute récente de la pierre à trous de Maule, qui offre certaines analogies, une semblable interprétation serait « une hypothèse de « haute fantaisie[1] ».

« Serait-ce une lingotière, comme certains l'ont également prétendu? Mais « les cubes de métal, comme le dit « encore le savant directeur de la Société française d'archéo- « logie, auraient été soudés les uns aux autres par le passage « du métal en fusion à travers les trous ».

« Ne devrait-on pas y voir de préférence un filtre ou appareil de lavage où circulait un courant d'eau? Telle est l'opinion à laquelle s'arrêtent MM. Lefèvre-Pontalis et Enlart, du moins pour la pierre de Maule, sans pouvoir expliquer cependant « quel était le produit destiné à être lavé de cette « manière ». Mais, si toutes les cases de cette dernière pierre correspondent au moyen de trous les unes avec les autres, ce qui pourrait rendre très plausible cette explication, il n'en est pas de même de la pierre d'Agen, où les cases du milieu restent entièrement isolées et ne sont percées d'aucune ouverture.

« Pour nous, il nous paraît que les récentes découvertes de pierres similaires faites à Timgad par M. A. Ballu et à Khamissa par M. Joly, découvertes dont M. Cagnat a entretenu l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 1er septembre dernier[2], ne peuvent plus laisser subsister aucun doute à cet égard et que, comme pour les pierres d'Afrique, il faut voir dans celle d'Agen une table de mesures-étalons, une *mensa ponderaria,* ainsi qu'on est convenu d'appeler ce genre de monument.

« Une très grande ressemblance existe, en effet, entre la pierre d'Agen et celle de Timgad. Si cette dernière, plus longue, mesure 1m15 au lieu de 0m50, sa largeur de 0m48

1. *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1905, p. 182.

2. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres,* 1905, p. 491.

est à peu près la même, ainsi que son épaisseur, qui est de 0m29 au lieu de 0m27. Elle ne possède, il est vrai, que cinq cavités de dimensions différentes au lieu de dix. Mais les formes en sont les mêmes, et, comme à Agen, les unes sont percées de trous communiquant, tandis que les autres en sont démunies. Tout donne donc lieu à penser que ces deux pierres avaient la même destination. Or, la pierre de Timgad porte une inscription explicative sur le sens de laquelle il est impossible de se méprendre.

« Nous n'avons point mesuré, comme M. Rottier à Timgad, par remplissage direct, ou M. Joly à Khamissa, par calcul approximatif, la contenance des cavités de la pierre d'Agen. Nous ne pouvons donc savoir si leur capacité correspond à quelques-unes des mesures romaines connues. Du reste, si, d'après les calculs de M. Rottier, la plus grande cavité de la pierre de Timgad correspond à une *amphora,* la seconde à un *modius,* la troisième à un *semodius,* la quatrième à un *sextarius castrensis,* enfin la plus petite à un *sextarius italicus,* en revanche, les calculs de M. Joly à Khamissa aboutissent, comme comparaison avec les mesures romaines généralement admises, à des résultats absolument négatifs.

« On peut donc en conclure, ou bien « que ces cavités « pouvaient renfermer des mesures en métal, dont la conte« nance différait du réceptacle où elles étaient engagées », ou bien, ce qui est peut-être le cas pour la pierre d'Agen, « qu'on se trouve en présence de mesures particulières » tout à fait inconnues. On n'ignore pas, en effet, qu'à partir de la fin du IIIe siècle, la ville d'Agen eut à subir la domination successive de la plupart des conquérants barbares, et qu'elle dut se plier à leurs usages et à leurs lois. Les mesures en question étaient-elles romaines, visigothiques, franques ou sarrasines?

« Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins certain que nous nous trouvons ici, comme à Timgad et à Khamissa, en présence d'une table de mesures-étalons, d'une *mensa ponderaria;* que cette table est, avec peut-être celle de Maule, la seule qui ait été trouvée en France, — en tous cas la

seule sur le sol aquitain, — et que son constructeur, édile ou duumvir, a emporté avec lui le secret de sa destination précise, voulant seulement, ainsi qu'il a été prouvé lors de sa découverte, qu'elle servît en partie de couvercle à son tombeau. »

Séance du 28 Février.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Poinssot (Louis). *Inscriptions de Dougga.* Paris, 1902, in-8°.

Urseau (abbé Ch.). *Étude sur l'instruction primaire avant* 1789 *dans le diocèse d'Angers.* Paris, 1893, in-8°.

— *L'instruction primaire avant* 1789 *dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers.* Paris, 1895, in-12.

— *La situation politique de la Vendée angevine en* 1797 *et* 1798. Paris, 1897.

— *Chronique d'une petite paroisse au XVIII[e] siècle.* Angers, 1899, in-8°.

— *Le tombeau de l'évêque Hardouin de Bueil à la cathédrale d'Angers.* Paris, 1899, in-8°.

— *Les épitaphes carolingiennes découvertes à Angers.* Paris, 1900, in-8°.

— *La banque de Law d'après un chroniqueur angevin.* Paris, 1901, in-8°.

— *Un droit seigneurial. La recommandation au prône.* Angers, 1901, in-8°.

— *Les cinquante ans de la « Revue de l'Anjou ».* Angers, 1902, in-8°.

— *Le diocèse d'Angers. Histoire et statistique.* Angers, 1903, in-8°.

— *Un manuscrit liturgique à l'usage d'une communauté de chanoines réguliers.* Paris, 1903, in-8°.

— *Une statuette de Sainte-Émerance.* Angers, 1903, in-8°.

— *Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye de Ronceray à Angers.* Paris, 1904, in-8°.

Urseau (Abbé Ch.). *Fragments de comptes de Catherine de Médicis*. Angers, 1905, in-8°.

— *Portrait de Louis XI conservé à Béhuard*. Angers, 1905, in-8°.

Vitalis. *Fleury. Les origines, la jeunesse*. Toulouse, 1906, in-8°.

Le président annonce que le Bureau de la Société est d'avis de fixer au premier mercredi d'avril l'élection d'un membre honoraire.

M. L. Dumuÿs, associé correspondant national, présente la photographie d'une *loggia* datée de 1540 qui se trouve à Orléans et dont un caisson de la voûte contient un médaillon d'Henri IV ajouté après coup.

M. Dumuÿs entretient ensuite la Société de l'alignement de la rue du Tabour, à Orléans, qui entraînera le recul de la façade de la maison d'Agnès Sorel et de la véritable maison de Jeanne d'Arc. Quant à la maison Asneau, elle sera transportée ailleurs, mais comme c'est une maison d'angle, l'emplacement est difficile à trouver.

M. Dumuÿs signale enfin la découverte à Orléans de deux trésors de deux cents pièces d'or datant de la période comprise entre Édouard III d'Angleterre et 1568.

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« Je voudrais faire passer sous les yeux de mes confrères une petite sculpture qui me semble vraiment bien intéressante.

« Dans la cour du Musée lapidaire de Nîmes, j'ai aperçu, dans le désordre d'un amoncellement hâtif, dix cubes de pierres, étrangement sculptés sur une seule face, de longueur inégale, mais cependant chacun d'un pied environ, mesurant tous par exemple 0m27 de hauteur. En les examinant attentivement, j'ai constaté qu'un raccordement per-

mettrait de reconstituer une crucifixion, qui devait former un retable d'autel.

« Leur technique très barbare est extraordinaire : le costume des guerriers, couverts de cottes de mailles, est des plus archaïques; il rappelle l'armement des soldats du xe siècle; leur bouclier rond est même beaucoup plus ancien, carlovingien; l'épée qu'ils portent dégaînée, est massive, large; le casque conique, sans nasal, est muni du couvre-nuque; on le pourrait presque rapprocher du guerrier *Gellonense* (viiie siècle)[1]. On serait donc tenté d'attribuer à cette œuvre une date relativement fort ancienne si, dans l'inscription qui la surmonte, je n'avais pu estamper et déchiffrer :

■ILPUET' ME FES

« Cette signature en français, à laquelle un éclat a malheureusement enlevé la première lettre, que je suppose un R, la forme des lettres précisent au contraire le xiie siècle.

« Elle m'a donc paru d'autant plus importante à signaler à la Société qu'en nous faisant connaître le nom d'un artiste du xiie siècle, signant son œuvre, elle nous montre le danger de déterminer uniquement par des détails de costume les monuments que nous nous proposons d'étudier. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, reparle du portrait de Marco Antonio della Torre, avec dédicace de Léonard de Vinci[2] :

« Ce tableau anciennement restauré a été modernisé à Berlin vers 1868, et l'écriture y a été supprimée; c'est comme œuvre des Pays-Bas qu'il figure au Musée de Pesth.

« Le trésor des princes Esterhazy de Galantha, à Eisenstadt en Hongrie, près Vienne, fut acheté par la nation hongroise, en 1863, au prix de 1,300,000 florins. On ne

1. Voir le *Bulletin des Antiquaires,* 1904, p. 126.

2. Voir le *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France,* 1894, p. 151, et 1899, p. 197.

savait pas quand ni d'où le portrait de l'anatomiste italien était venu dans cette collection de 800 tableaux.

« Des informations que j'ai obtenues depuis 1875[1], il résulte que le prince Nicolas d'Esterhazy, mort en 1833, l'avait acheté au prince Wenceslas-A. de Kaunitz, ministre, puis chancelier d'Autriche, qui mourut en 1794, et que celui-ci l'aurait tenu de l'évêque Léopold-Antoine de Firmian, depuis archevêque de Salzbourg.

« Je crois qu'on a confondu le souvenir de ce prélat, tout aux luttes religieuses, avec celui de son neveu, le diplomate Charles-Joseph de Firmian, l'amateur des beaux-arts constant et éclairé, qui gouverna la Lombardie en 1759 et légua en 1782 un cabinet de tableaux, gravures et médailles, avec une bibliothèque de 40,000 volumes.

« Une autre peinture attribuée à Léonard de Vinci, une Léda, avait d'abord fait partie de ce cabinet, au témoignage du conseiller autrichien Venance de Pagave, puis avait passé chez les princes de Kaunitz, en Autriche.

« Je conclus que le portrait de Pesth doit avoir été acquis, comme la Léda, à Milan ou aux environs, vers 1759, par Charles de Firmian. »

Séance du 7 Mars.

Présidence du comte H.-François Delaborde,
vice-président.

Le président propose de déléguer M. le baron J. de Baye au Congrès préhistorique de Monaco. Cette proposition est adoptée.

Sur les rapports de MM. Héron de Villefosse, Lefèvre-Pontalis et Marquet de Vasselot, MM. le commandant Lefèvre des Noëttes, présenté par MM. Schlumberger et Ravaisson, le chanoine Ch. Urseau, présenté par MM. Ba-

1. Grâce à MM. Henri Wiener, Joseph de Baye, Kœwoesy, Kvatzmann, Pulsky, de Terey.

belon et Prou, E. Delignières, présenté par MM. Bouchot et Prou, et D. Roche, présenté par MM. de Baye et Mazerolle, sont élus associés correspondants nationaux.

Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre résidant. Après cinq tours de scrutin, l'élection est renvoyée à un mois.

Séance du 14 Mars.

Présidence de M. le baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (Paul). *Les jetons et les épreuves de monnaies frappées à Paris de 1553 à 1561 pour Marie Stuart.* Chalon-sur-Saône, 1906.

— *Corpus inscriptionum latinarum,* vol. XIII, pars iii, fasciculus posterior. Berlin, 1906, in-fol.

Maeterlinck. *Les origines de notre art national.*

Mazerolle. *Le commandant R. Mowat, biographie et bibliographie numismatique.* Chalon-sur-Saône, 1905, in-4°.

Valton. *Médailles de Danaé par Leone Leoni.* Paris, 1905, in-8°.

M. H. de la Tour, membre résidant, offre à la Société une étude de M. P. Valton, associé correspondant national, sur une médaille de Danaé par Leone Leoni.

Le président félicite M. H. Martin, nommé administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

M. le comte P. Durrieu entretient la Société du tome II du manuscrit de Josèphe, provenant du duc Jean de Berry et du duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, que M. H. Yates Thompson, associé correspondant étranger de la Société, a découvert en Angleterre en 1903 et qui, complété par dix miniatures retrouvées récemment dans les collections royales

de Windsor, vient d'être, grâce à la généreuse initiative et au concours de M. Yates Thompson, donné à la France par S. M. le roi Édouard VII.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait la communication suivante sur *Le lieu du baptême de Clovis :*

« Tout le monde sait comment Grégoire de Tours, écrivant vers l'année 576, explique la conversion du baptême de Clovis. Quatre-vingts ans plus tôt, en 496, le roi franc livrait une bataille aux Alamans et se croyait près de la défaite; il invoqua Jésus-Christ, que la reine Clotilde lui avait dit être le vrai dieu. Il fut vainqueur, et sa femme, avec l'aide de l'évêque de Reims Remi, *Remedius,* le décida à demander le baptême, que cet évêque célébra[1]. On a conclu de là que le baptême eut lieu à Reims. C'est la doctrine exposée par l'abbé Jonas dans sa *Vie de saint Vast,* écrite vers l'année 642[1]; Jonas nous montre Clovis, vainqueur, partant des bords du Rhin, gagnant Toul, puis Voncq (Ardennes), Rilly-aux-Oies (Aisne), enfin arrivant à Reims, où il fait un séjour, et reçoit le baptême des mains de saint Remi[2]. La chronique dite de Frédégaire, écrite aussi au VIIe siècle, met également à Reims le baptême de Clovis[3]. Hincmar, dans sa *Vie de saint Remi,* écrite en 878, donne quelques détails sur le séjour de Clovis à Reims avant son baptême[4].

« Malgré cet unanime concert des écrivains des VIIe, VIIIe et IXe siècles, M. Krusch met à Tours le baptême de Clovis. Il se fonde sur un passage d'une lettre de saint Nizier, évêque de Trèves, écrivant (c'était probablement avant 568) à Chlodosuinde, femme d'Alboin, roi païen des Lombards.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. 30-31, édit. Arndt, p. 91, 92.

2. Krusch, *Jonae vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis*, p. 310, 311; cf. p. 295.

3. Frédégaire, l. 3, c. 21; Krusch, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 101.

4. Krusch, *Passiones vitaeque sanctorum aevi merovingici, et antiquiorum aliquot*, dans *Scriptores rerum merovingicarum,* t. III, p. 295 et suiv.

Nizier lui rappelle l'exemple de Clotilde, convertissant Clovis, *qui humilis ad domni Martini limina cecidit et baptizare se sine mora promisit*[1], « qui humblement se prosterna sur le « seuil de l'église Saint-Martin de Tours et promit d'être « baptisé sans retard »; *baptizare* est une notation mérovingienne pour *baptizari*. Nizier, dans la même lettre, écrit *caecos hodie inluminare conspicimus*[2], la grammaire classique exigerait *inluminari*, comme M. W. Gundlach le fait observer en note : « Les aveugles n'éclairent pas les « gens, mais, guéris, ils reçoivent la faculté d'apercevoir la « lumière. »

« M. Krusch, dans les savants index qu'il a ajoutés à l'édition de Grégoire de Tours publiée par Arndt, a relevé vingt-six exemples de la forme active de l'infinitif employée dans les meilleurs manuscrits de Grégoire de Tours, là où la grammaire classique exigerait la désinence passive en *i;* voici ceux de ces exemples qui, comme *baptizare* et *inluminare,* appartiennent à la première conjugaison :

manducare	pour	*manducari,*
distinare	—	*destinari,*
ennarrare	—	*enarrari,*
segregare	—	*segregari,*
commendare	—	*commendari,*
dare	—	*dari,*
ordinare	—	*ordinari,*
concremare	—	*concremari,*
aedificare	—	*aedificari,*
mancipare	—	*mancipari,*
occultare	—	*occultari*[3].

« *Baptizare se sine mora promisit* donne un sens absurde si l'on attribue à l'infinitif *baptizare* le sens actif; en effet,

1. E. Dümmler et W. Gundlach, *Epistolae merovingici et karolini aevi*, t. I (1892), p. 122, l. 1-5.
2. *Ibid.*, p. 121, l. 26.
3. *Gregorii Turonensis opera*, p. 922, col. 2.

ce petit membre de phrase voudrait dire : « Il promit de se « baptiser sans retard ». Or, on ne se baptise pas soi-même. Le sens passif n'offre aucune difficulté, le sens littéral est « il promit soi être baptisé sans retard, » c'est-à-dire « il « promit d'être baptisé sans retard ».

« Pour arriver à un sens différent, M. Krusch donne à *baptizare* le sens actif et change *promisit* en *permisit : baptizare se sine mora permisit;* ce membre de phrase ainsi modifiée signifierait : « Il permit qu'on le baptisât sans « retard[1]. »

« En corrigeant ainsi tous les textes, on pourrait facilement introduire dans l'histoire beaucoup de faits nouveaux.

« Mais Nizier peut sans difficulté s'accorder avec Grégoire de Tours. Le pèlerinage du païen Clovis au tombeau de saint Martin fut le résultat des instances de la pieuse Clotilde et aboutit à une promesse, que Clovis, craignant d'être désapprouvé par ses sujets, ne se hâta pas de réaliser. Ce fut pour saint Martin une défaite que, naturellement, le successeur de saint Martin, Grégoire, ne raconte pas. La victoire contre les Alamans, attribuée à la faveur du dieu des chrétiens, triompha des hésitations de Clovis, qui, jusque-là, comme Grégoire le rapporte, avait peur d'indisposer ses indisciplinés sujets, et qui, après cette victoire, les trouva prêts à l'imiter. Trois mille Francs furent baptisés avec lui.

« Ainsi, sur *le lieu du baptême de Clovis,* j'arrive à la même conclusion que M. Demaison dans son savant mémoire publié sous ce titre en 1904. »

M. Moreau de Néris, associé correspondant national, fait une communication sur une sculpture trouvée aux environs de Néris (Allier).

M. E. Clouzot, associé correspondant national, lit une note sur le nom de Maillezais :

1. *Jonae vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis,* 1905, p. 302-303.

« Forme adjective, Maillezais correspond au latin *Malleacensem* ou *Malliacensem*. Le monastère qui a porté ce nom fut fondé au XI[e] siècle dans l'île de Maillé, en Poitou, au confluent de l'Autize et de la Sèvre. Mais ce n'est pas à Maillé même (*Malliacum*) que les religieux s'établirent, d'où la nécessité de distinguer le Maillé toujours existant du nouvel établissement fondé dans l'île. On commença sans doute par dire le monastère maillezais, c'est-à-dire établi sur le territoire de Maillé, puis, avec le temps, on fit de l'adjectif un nom, et l'on dit l'abbaye de Maillezais. La confusion s'établit sans doute de très bonne heure, et cette appellation anormale fut transmise comme un véritable nom patronymique à plusieurs dépendances de l'abbaye.

« On rencontre parfois la forme Maillerais, entre autres dans le roman de Couldrette, où il est dit, en parlant de Geoffroi de Lusignan :

Cil qui occit les moines noirs
De l'abbaye de Mailleré.

« Mais ce phénomène de rotacisme ne s'observe dans aucun document particulier à la région.

« La forme adjective Maillezais n'est pas un fait isolé dans la toponymie française. Dans la même région du marais poitevin, on relève la présence d'un lieu dit Chaillezais, dans l'île de Chaillé (*Calliacum*). Ce cas est plus difficile à expliquer, le nom de Chaillezais s'appliquant à un petit îlot contigu à l'île de Chaillé et jouant le rôle d'un diminutif. Il serait intéressant de constater en dehors du Poitou d'autres exemples de ce phénomène. »

M. P. Monceaux, membre résidant, communique au nom de M. A. Merlin, associé correspondant national, des inscriptions chrétiennes de Mactaris :

« 1° *Maktar*. — Pierre haute de 0^{m}83, large de 0^{m}47. Lettres de 0^{m}45. Au-dessus de l'inscription, une croix pattée dans un cercle, avec l'α et l'ω.

A ⊕ ω
SPES FIΔEKIS BI
XIT IN PACE ANNIS
QINΔECI MENSES
CINQE ORAS SEPTE
SVB ΔIE TERTV DECI
MV CAKENDAS IA
NARIAS

Spes fidelis bi-
xit in pace annis
q(u)indeci(m), menses
cinq(u)e, (h)oras septe(m).
Sub die(m) tert(i)u(m) deci-
mu(m) calendas ia-
n(u)arias.

« L. 1. — *Spes*. Ce nom s'est déjà rencontré dans une épitaphe de Theveste. Nous connaissons aussi des noms chrétiens qui se rattachent à la même racine : à Carthage, *Spera* et *Speratus ;* à Kherbet-el-Kebira, *Sperantia.*

« L. 1-2. — La formule *fidelis bixit* (= *vixit*) *in pace annis,* fréquente à Carthage, a été employée aussi dans plusieurs localités de Proconsulaire et de Numidie. Nous en avions déjà des exemples à Mactaris.

« L. 4. — Noter la forme *cinq(u)e,* qui est déjà de l'italien.

« 2° *Maktar.* — Pierre haute de $0^{m}28$, large de $0^{m}40$. Lettres de $0^{m}03$. Au-dessus de l'inscription, une croix monogrammatique, avec l'α et l'ω.

A ☧ ω
D M S
IN PACE VICSIT SO-
RIC ANIS QVATVOR
MENSES XI DIES
VII · ORAS · V

D(is) M(anibus) S(acrum).
In pace vicsit So-
ric an(n)is quat(t)uor,
menses XI, dies
VII, (h)oras V.

« Copie nouvelle d'une inscription publiée dans le *Bull. du Comité,* 1897, p. 431, n. 197.

« M. Merlin a constaté que l'α et l'ω du chrisme sont gravés, non pas au-dessous, mais au-dessus de la barre transversale. Noter la réunion, sur une même épitaphe, du monogramme chrétien et de l'invocation aux dieux mânes : *D(is) M(anibus) S(acrum).*

« L. 2-3. — On avait lu précédemment SOR■GANIS. M. Merlin lit SORIC ANIS. Le défunt se serait donc appelé *Soric,* nom qui se retrouve à Carthage.

« 3° *Maktar.* — Plaque tumulaire, de 0m50 sur 0m35. Lettres de 0m04. Au-dessus de l'inscription, une croix pattée dans un cercle.



IVLIV// ORTVN	*Iuliu[s F]ortun-*
ATVS FIDE/IS VIX	*atus fide[l]is vix-*
IT IN PAC//NN/	*it in pac[e a]nn[i]-*
S I xII M//// D X	*s LXII, m(ensibus)...., d(iebus) X.*

« Copie nouvelle d'une inscription publiée dans le *Bull. du Comité,* 1897, p. 432, n. 199.

« L. 1-3. — Quelques variantes insignifiantes, provenant surtout de ce que plusieurs lettres ne sont plus visibles. Ces variantes ne changent rien à la lecture.

« L. 4. — On avait lu [*an*]*n*[*is*] *s*[*ep*]*tem...*, *di*(*ebus*) *X*. M. Merlin lit : [*a*]*nn*[*i*]*s LXII, m*(*ensibus*)..., *diebus X.* »

M. Maurice signale le monogramme antiarien de l'A et de l'Ω qui se rencontre dans ces inscriptions.

M. d'Arbois de Jubainville présente quelques observations.

Séance du 21 Mars.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Aveneau de la Grancière. *La région de la Roche-Bernard aux époques préromaine, gallo-romaine et mérovingienne.* Saint-Brieuc, 1904, in-8°.

— *Une promenade archéologique à Bubry.* Vannes, 1905, in-8°.

— *Fouilles au nouveau cimetière de Vannes. Les sigles figulins.* Vannes, 1905, in-8°.

Cartailhac et Breuil. *Les peintures et gravures murales des cavernes pyrénéennes, Altamira de Santillac et Marsoulas.* Paris, 1905, in-8°.

Guiffrey (Jules). *Le lycée Charlemagne. Notes archéologiques sur les anciens bâtiments et l'enceinte de Philippe-Auguste.* Paris, 1905, in-8°.

— *Notes et documents sur le peintre Jean Cousin de Sens.* Paris, in-8°.

M. C. Enlart, membre résidant, communique un mémoire de M. le Dr J. Birot, associé correspondant national, sur l'autel de l'église d'Avenas.

M. Enlart présente ensuite, de la part de M. E.-A. Stückelberg, associé correspondant étranger, la photographie d'un Christ de pignon, qui doit être attribué au XIIe siècle, plutôt qu'à l'époque carolingienne, comme le croit M. Stückelberg.

M. Ph. Lauer, associé correspondant national, communique les photographies des fresques du *Sancta Sanctorum* et identifie les papes et apôtres représentés dans les arcatures trilobées et au-dessus, où l'artiste du XIVe siècle a représenté le crucifiement de saint Pierre, la décollation de saint Paul, la lapidation de saint Étienne, saint Nicolas et les trois enfants.

La Société émet le vœu que les reliquaires contenus dans l'autel de la chapelle puissent être photographiés.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le portrait de Marco Antonio, à Pesth[1], a conservé l'essentiel de la physionomie du personnage et le principal de son costume.

« Ce médecin a de vingt-cinq à trente ans et porte une barbe peu longue; bien qu'on ait élargi et aplati le visage, changé ses traits, on entrevoit qu'il fut analogue à ce qu'il est sur

1. Voir plus haut, p. 168-169.

un des bas-reliefs de son tombeau, vu de face, mourant à trente ans, en 1511[1].

« Marco Antonio, de la famille des della Torre, qui avait régné à Milan, naquit à Vérone en 1481 ; il choisit la carrière de son père.

« Dès sa vingt et unième année, il était docteur des arts et de la médecine et nommé, par le Conseil de Venise, lecteur à Padoue[2].

« Des médailles, par son frère Giulio, le montrent ressemblant alors à Raphaël, plus jeune que lui de deux ans ; on l'a comparé pour son génie à Pic de la Mirandole[3].

« Venant de perdre son père en 1506, à Padoue, il passa à la chaire du grand collège de Pavie, le gymnase du Tessin, et y fut très apprécié. Habile praticien adonné à la botanique, il ranima des gens qu'on disait défunts.

« Son enseignement fut consacré à l'anatomie, avec une méthode remplaçant le système arabe, rappelant celui de Galien, et surtout expérimentale[4].

« Ce fut entre Milan et Pavie que s'établit la collaboration de ce spécialiste émérite avec le peintre de la Joconde,

1. N° 19 de la *Description des sculptures du Moyen âge et de la Renaissance*, par H. Barbet de Jouy. Sur ces bas-reliefs venus de Vérone au Louvre, l'aspect du savant varie, la ressemblance n'est qu'approximative ; cf. E. Pottier, sur *Alexandre à cheval*, à Naples (*Mélanges Nicole*). Un deuxième portrait de Marco Antonio, attribué autrefois à Léonard de Vinci, puis à Boltraffio, est à la Bibliothèque ambrosienne, en costume différent, d'aspect plus âgé qu'à Pesth, sévère et maladif ; tableau très repeint, dit à présent de Bartolommeo Veneto.

2. Selon Vasari, Giovanni Caroto, peintre de Vérone, avait représenté Marco Antonio avant cet âge.

3. Voir Dr Karl-Fr.-H. Marx, *Über Marc' Antonio della Torre und Leonardo da Vinci*, 1849, Göttingen ; G.-B. de Toni, *Archivio storico italiano*, t. XXII, disp. 3a, 1888 ; E. Müntz, *Léonard de Vinci*, p. 344.

4. On avait alors commencé à imprimer en Italie divers ouvrages des anciens, grecs et latins. Les écrits de Marco Antonio ne furent pas publiés, mais une copie en a été signalée dans une bibliothèque par Maffei, *Verona illustrata*, p. 2, p. 149.

qui avait presque le double de son âge. On a prétendu que Léonard aurait été là en élève, mais Müntz a cru qu'il y agissait comme maître.

« La vérité est qu'entre l'analyste professionnel et le rêveur aux multiples spéculations positives, il y eut un constant échange de services intellectuels. Le premier pouvait préciser des détails techniques, mais l'autre lui était supérieur pour juger les causes, les relations et les destinations de l'organisme en biologie et psychologie. Ce que l'un ne pouvait démontrer que successivement, le second le présentait d'ensemble, par des dessins de sentiment aussi exacts que nos meilleures photographies.

« Léonard de Vinci s'était occupé de l'organisme corporel bien avant 1507, tant d'après le nu vivant et les cadavres disséqués qu'en lisant tous les auteurs, surtout pour son traité sur la peinture, et d'abord pour le cheval de sa statue de Francesco Sforza.

« En 1506, il assistait à Florence à la dissection d'un supplicié.

« En 1489, il composait le livre *De la figure humaine*, où il y avait « à décrire le principe de l'homme quand il se « cause dans la matrice[1] », pour expliquer ensuite tous ses développements et dépouillements, ses sensations, mouvements et actes, jusqu'à la fin de la vieillesse. C'est de la raison intérieure des choses que Léonard faisait le plus souvent procéder ses œuvres.

« Dans sa jeunesse, Verrochio lui recommandait l'étude directe du corps; j'ai signalé le croquis qu'il fit alors d'après le nu, à côté de et peut-être pour une madone[2].

« Une partie des admirables dessins anatomiques, avec textes de sa main, conservés en Angleterre, a été naguère publiée à l'instar des manuscrits de l'Institut de France.

1. Manuscrit de Windsor (W. An. 1), S. P. Richter, *The literary works of Leonardo da Vinci*, n°s 1370 et 805.

2. Cf. Ravaisson-Mollien, *Pages autographes et apocryphes de Léonard de Vinci*, p. 138 des *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France* de 1887.

Dans un de ces textes, daté de 1510, l'auteur dit qu'il va interrompre son discours, en croyant expédier toute cette anatomie le prochain hiver[1].

« Il se pourrait que ce fût pendant cette relâche que le portrait de Pesth ait été peint, surtout s'il s'agissait de Marc Antonio (au lieu de quelque *garzone* d'atelier) dans une note de Léonard, datée aussi de 1510, disant : « Au « jour 20 de septembre, Antonio se rompit la jambe, à res« ter au repos quarante jours[2]. » Marco Antonio était très aimé; longtemps après sa mort, un poète exprimait en ses vers le touchant désespoir de son épouse, Laure, et les bas-reliefs de Riccio témoignent de la désolation de ses frères ainsi que de ses concitoyens.

« Son aspect physique était aussi agréable que l'originalité de son caractère aimable offrait d'attrait. Bien proportionné, quoique de délicate complexion, il avait le regard expressif, la parole élégante.

« L'inventif Léonard de Vinci dut se complaire à parer cet ami de la pièce rare que fut alors en Italie le corselet sur le pourpoint. »

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le siège des évêques de la cathédrale d'Avignon est bien connu. Il remonte au XIIe siècle; on en trouve dans le commerce des photographies. Mais, par une circonstance tout à fait étrange, on ne peut se procurer qu'un des côtés, le gauche, parce qu'il est éclairé par les bases de l'édifice. Quant au côté droit, il demeure dans l'ombre, et aucun photographe n'a songé à le reproduire. Pourtant, l'archéologie aurait eu un certain intérêt à faire connaissance avec

1. « Ecquesta vernata del mille 510 credo spedire tutta tal notomia » (*Les manuscrits de la bibliothèque de Windsor*, feuillets A, publiés par Th. Sabachnikoff, transcrits par G. Piumati et Mathias Duval, édit. Rouveyre, 1898).

2. « A stare 40 di. » Manuscrit *G* de l'Institut, recto de la couverture.

lui. Le côté gauche, en effet, celui qui est dans le commerce, est une simple restauration moderne; seul le côté



Siège épiscopal de la cathédrale d'Avignon.

droit, le bon, est authentiquement ancien. Quand j'ai passé à Avignon, j'ai pu, grâce à un fil de magnesium, en obtenir un assez bon cliché; je suis heureux de le mettre à la disposition de mes confrères, qui pourront ainsi faire, probablement, d'intéressants rapprochements. »

M. P. Monceaux, membre résidant, présente, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, une nouvelle inscription cursive récemment trouvée en Afrique :

« Au mois de novembre 1905, le R. P. Delattre a découvert à Carthage ce tesson de poterie, en terre d'un gris-jaunâtre, avec une couverte légèrement rougeâtre. Le tesson, qui paraît être un fragment d'amphore, a environ 0m07 de hauteur et de largeur moyenne; épaisseur, 0m006. Il portait une inscription en cursive, gravée à la pointe en quatre lignes, et en lettres inégales qui varient de 0m004 à 0m015. Il reste la fin des quatre lignes, c'est-à-dire, semble-t-il, la moitié de l'inscription. Le déchiffrement ne va pas sans difficultés.



Tesson avec inscription cursive trouvé à Carthage.

« J'ai étudié le document avec M. Chatelain. Voici notre lecture. La restitution que nous y joignons est naturellement tout hypothétique ; elle a surtout pour objet de montrer quel a pu être le rapport des mots ou fragments de mots conservés :

[*Vale*]*rius*
[*Theve*]*stinus*
[*figulu*]*s scri*(*p*)*si*
[*idibus*] *sette*(*mbribus*).

« L'inscription paraît donc être une signature de potier.

Elle date probablement de la période chrétienne, du IVe siècle au plus tôt. J'ai communiqué récemment à la Société l'inscription d'un *dolium* du Musée Lavigerie, qui présente quelques analogies avec celle-ci[1].

« L. 1. — C'était presque sûrement la première ligne de l'inscription; au-dessus, l'on ne distingue aucune trace de caractères. Les deux dernières lettres, *us*, sont certaines. Le premier signe de gauche paraît être le reste d'une ligature bien connue, où étaient réunis un *r* et un *i*. Le groupe de lettres *rius*, qui terminait la première ligne, appartenait sans doute à un nom propre, comme [*Vale*]*rius*.

« L. 2. — La lecture *stinus* est certaine. C'était probablement la fin d'un ethnique, comme [*Theve*]*stinus*, ou d'un second nom, comme [*Augu*]*stinus*.

« L. 3. — *scrisi*, orthographe populaire pour *scri*(*p*)*si*, mot qui indique une signature. Avant *scri*(*p*)*si*, un *s*, où l'on peut voir la fin d'un mot comme [*figulu*]*s*, potier.

« L. 4. — La lecture *sette* ne semble pas douteuse. C'est une forme populaire pour *septem* ou une abréviation pour *septe*(*mbris*) ou *septe*(*mbribus*). Peut-être l'artisan a-t-il voulu indiquer le jour où il terminait son amphore. »

M. E. Michon, membre résidant, étudie divers groupes de stèles funéraires de Phrygie, dont un certain nombre se trouvent au Musée du Louvre.

Séance du 28 Mars.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Dieudonné. *Les variations monétaires sous Philippe le Bel, d'après un livre nouveau*. Paris, 1905, in-8o.

— *Du classement des monnaies grecques*. Paris, 1904, in-8o. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

— *Le livre de raison de Guillaume d'Érain*. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

1. *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1905, p. 127.

JADART. *Un Christ de prétoire aux armes de Jean-Jacques de Mesmes*. Paris, 1905, in-8°.

— *Les édifices religieux du département des Ardennes*. Reims, 1906, in-8°.

QUARRÉ-REYBOURBON. *Émile Salomé, Louis Salomé, Adolphe Vandervinck*. Paris, 1905, in-8°.

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, présente deux miniatures, dont l'une, signée de Jean de Montluçon, se trouve dans un manuscrit de l'Arsenal, et dont l'autre, qui fait partie d'un livre d'heures de sa collection, exécuté pour un membre de la famille Comeau de Créancey, doit être attribuée au même artiste ou à son atelier.

M. J. Maurice, membre résidant, entretient la Société de la formule PLVRA NATAL(*ia*) FEL(*icia*), inscrite sur des petits bronzes frappés au nom d'un Maximianus Augustus et de Constantin le Grand, d'abord César, puis Auguste. Celles de ces pièces qui sont décrites dans Cohen ne portent pas d'exergues[1].

« Une pièce inédite de la collection du Musée britannique présente au contraire en exergue l'inscription R P, *Romae P(rima officina)*, et au droit la légende CONSTANTINVS AVG.

« Toutes ces petites pièces sont visiblement contemporaines les unes des autres, et l'on est amené à se demander à quelle époque elles ont été émises. Leur formule du revers, PLVR ou PLVRA NATAL(*ia*) FEL(*icia*), indique qu'elles ont été frappées à l'occasion des *diei natales* de Constantin le Grand et de Maximien (Hercule) Auguste.

« En effet, Constantin n'avait été élevé qu'à regret par Galère au rang de César en juillet 306, puis à celui d'Auguste au printemps de 309[2], et il n'est pas vraisemblable

1. Cohen, 2e édit., t. VII, p. 274-275, nos 394, 395, 396. La légende PLVR NATAL FEL est inscrite dans une couronne de laurier, au droit on lit FL VAL CONSTANTINVS NOB C, avec sa tête laurée ou son buste lauré et drapé à droite.

2. J. Maurice, *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, 1903, p. 143-144.

qu'on lui eût souhaité dans les états de Galère et de Maximin Daza, créature de Galère, des *natalia felicia,* que l'on ne souhaitait pas à Maximin Daza. En Italie au contraire, Maximien Hercule, qui avait repris la pourpre en février 307, lorsque l'en avait sollicité son fils Maxence, fut le défenseur de l'Italie contre les invasions de Sévère ou de Galère. Il était naturel qu'on lui souhaitât des *natalia felicia* en même temps qu'à Constantin, allié de Maxence à cette époque. Cette alliance des trois empereurs ne dura qu'un an, de février 307 à avril 308[1]. Hercule dut alors quitter l'Italie, chassé par Maxence, pour se réfugier auprès de Constantin, en Gaule.

« L'anniversaire de la naissance de Constantin le Grand est indiqué au 27 février dans le calendrier de Philocalus[2], et cet empereur fut consacré Auguste par Maximien Hercule à Trèves le 31 mars 307. Ce fut donc le 27 février 308 que dut être émise à Rome la pièce de Constantin Auguste qui porte l'exergue R P, et au 27 février et au 21 juillet 307[3] que l'on dut frapper les pièces de Constantin César et de Maximien Auguste. Le soin avec lequel Maxence semble avoir conservé les cérémonies païennes fait penser que les jeux des anniversaires, *diei natales,* de ces empereurs ont eu lieu à Rome en ces années 306 et 307 et que ce fut après Maxence qu'ils tombèrent en désuétude. »

MM. Monceaux et Blanchet présentent quelques observations.

M. C. Enlart, membre résidant, entretient la Société d'une tête patibulaire conservée au Musée d'Orléans.

1. J. Maurice, *Revue numismatique*, 1899, p. 344.

2. *C. I. L.*, t. I, p. 336-337 : Philocal. : *kal. Mart. III. ND CONSTANTINI CM;* Polem. Silv. : *kalendas Martii III NATALIS CONSTANTINI.*

3. Jour de la naissance d'Hercule (Eumène, *Paneg. X,* anniversaire).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1906.

Séance du 4 Avril.

Présidence du baron J. DE BAYE, président.

Ouvrages offerts :

COYECQUE (Ernest). *Histoire générale de Paris. Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*, t. I. Paris, Imprimerie nationale, 1905, in-8°.

MÉLY (DE). *Le rétable de Beaune*. 1906, in-8°. (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*.)

ROY (Maurice). *Le Chesnoy-lez-Sens. Histoire d'un fief et de ses seigneurs*, 2 fascicules. Sens, 1901-1905, in-8°.

TRUCHIS (vicomte DE). *Les fouilles du Mont Auxois*. Dijon, 1906, in-8°.

WITTE (Alphonse DE). *Quelques sceaux matrices de ma collection*. Bruxelles, 1906, in-8°.

Le président propose d'adresser à M. le comte Chérémételf de chaleureux remerciements pour le don fait à la Société de son ouvrage sur l'*Iconographie du Christ*.

M. M. Prou, membre résidant, dépose sur le bureau les deux premiers fascicules d'un livre intitulé : *Le Chesnoy-lez-Sens, histoire d'un fief et de ses seigneurs*, et dont l'auteur est notre confrère M. M. Roy, associé correspondant national :

« Le Chesnoy était un fief de la baronnie de Nailly et relevant, depuis le XIe siècle, de l'archevêque de Sens. C'est aujourd'hui un beau domaine qui appartient par héritage à M. Maurice Roy. Ce n'est pas seulement dans le désir de

satisfaire une curiosité légitime que notre confrère a entrepris de rechercher les origines et de retracer les vicissitudes d'une terre à laquelle il est profondément attaché; il y a vu une occasion d'écrire un chapitre d'histoire économique, c'est-à-dire de suivre le développement d'une unité domaniale de la catégorie ordinaire; et par là son travail répond à la conception moderne de l'histoire, qui tend moins à la narration des faits anormaux et à l'étude des exceptions qu'à la reconstitution de la vie normale du commun des hommes, sans compter qu'il paraît qu'une monographie où les choses sont étudiées dans le détail nous en apprend plus que des généralisations hâtives ou des affirmations vagues sans objet précis.

« Mais si, d'ordinaire, les petites seigneuries n'ont pas eu d'historien, c'est que les documents de leur histoire sont dispersés; elles n'ont pas d'archives très anciennes. La seule recherche des matériaux demande même plus que du temps et de la patience; elle exige une connaissance approfondie de la manière dont les archives domaniales, judiciaires, administratives se sont constituées, qui permet de mettre la main sur des documents disséminés, mais dont la réunion formera un ensemble bien ordonné, d'une trame serrée, tel que celui que M. Roy nous présente pour Le Chesnoy. C'est là une des qualités par lesquelles le livre de M. Roy se distingue de la plupart des monographies de domaines privés qui trop souvent n'offrent qu'une collection chronologique de faits isolés.

« Le Chesnoy a eu pour seigneurs des personnages qui ont tenu un rôle important dans le gouvernement de la France, par exemple François de Chanteprime, receveur général des aides sous Charles V. Ç'a été pour M. Roy l'occasion de compléter ou de rectifier ce qu'on savait de ce personnage. Sans doute, de ce point de vue biographique, le livre de M. Roy est très intéressant. Et ceux de nos confrères qui poursuivent des recherches sur les artistes français y trouveront des renseignements sur la famille Bouvyer, spécialement sur Étienne Bouvyer, gendre de Jean Cousin. Mais, d'un point de vue plus général, l'intérêt de la succes-

sion des seigneurs du Chesnoy réside dans les conclusions qu'on peut en tirer pour l'histoire de la bourgeoisie provinciale et ses progrès, pour les modes de placement des capitaux et d'exploitation de la terre.

« Tous ceux qui ont fait des recherches dans les archives ont été frappés du nombre considérable de baux à cens et à rentes de la fin du xv[e] et du xvi[e] siècle. La guerre de Cent ans avait provoqué la désolation et changé la campagne en désert. Les bois et les broussailles avaient envahi les terres cultivées. Un pareil état devait amener une restauration foncière, qui se manifeste, à partir d'environ 1450, d'abord par les reconstitutions des limites des domaines, puis par l'accensement des tenures abandonnées et par des contrats de défrichement, enfin par la formation de hameaux. Ces petits groupements de cultivateurs prirent les noms des familles qui s'y établirent : les Fleuris, les Duports, les Dauge, les Chétifs, les Gallots. Grâce à une exploration minutieuse des minutes notariales, M. Roy a pu nous faire assister à la naissance même de ces hameaux, et, généralement, retrouver le premier tenancier. Ainsi, il ne se contente pas de nous dire que le nom de Dauge est celui d'une famille établie en un lieu dit le Marchais-Blanc; il sait que le 1[er] septembre 1507, Jehan Dauge, sabotier, demeurant à Villeroy, y avait acheté pour 23 livres tournois sept arpents et demi de terre, mouvant du seigneur du Chesnoy et chargés d'un cens annuel de 11 sols 3 deniers tournois et d'une poule de coutume. Nous ne citons ce détail que pour montrer la précision avec laquelle M. Roy a étudié la restauration foncière de la fin du xv[e] siècle et des premières années du siècle suivant. Or, ce phénomène n'est pas propre au Sénonais. Il se produisit dans le même temps sur la plus grande partie de la France. De telle sorte que de l'état d'un domaine particulier nous pouvons conclure à celui des autres, au moins dans la même région; et, en tout cas, nous avons le modèle d'une enquête méthodiquement conduite et telle qu'on souhaiterait qu'elle fût faite pour d'autres domaines dans d'autres régions.

« L'ouvrage de M. Roy a donc une portée plus générale

que ne l'indique le titre : *Le Chesnoy-lez-Sens.* C'est le sous-titre : *Histoire d'un fief et de ses seigneurs,* qui en indique le véritable caractère, qui est d'être un chapitre de l'histoire économique. »

M. Prou dépose ensuite sur le bureau le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de La Merci-Dieu,* publié par notre confrère M. E. Clouzot, associé correspondant national :

« L'abbaye de La Merci-Dieu fut fondée en 1151 sur la terre des seigneurs de Preuilly, à Bécheron, en un lieu qui fait partie actuellement de la commune de La Roche-Pozay. Le cartulaire dont nous devons la publication à M. Étienne Clouzot a été écrit par plusieurs mains à l'extrême fin du XIIIe siècle ou dans les premières années du XIVe. Les documents qu'il contient s'étendent sur une période d'un siècle et demi, d'environ l'an 1151 à 1291.

« Le texte en est si incorrect que l'éditeur, pour le rendre intelligible, était tenu de faire de nombreuses corrections; M. Clouzot n'y a pas manqué, et, sans prendre aucune liberté avec le manuscrit, mais rejetant en notes de trop mauvaises leçons, nous a livré un texte utilisable; il a fait de ce côté œuvre critique. Dans une introduction sobre, écrite d'un style ferme et bien approprié au sujet, il a mis en lumière l'intérêt spécial des actes du cartulaire et fait preuve de sens historique. Comme on devait l'attendre de lui, les questions géographiques l'ont particulièrement préoccupé; nous n'entendons pas dire qu'il a identifié les noms de lieu, c'était son devoir d'éditeur; mais, dans l'introduction, il a montré l'influence de la position géographique de La Merci-Dieu sur le développement de son domaine. Nous insisterons aussi sur un usage que nous révèle ce cartulaire; il est de nature à intéresser notre Société, qui, depuis son origine, n'a cessé de rechercher, de recueillir et d'étudier les coutumes populaires. Au XIIIe siècle, les maisons des hommes de l'abbaye habitant à La Haye (Indre-et-Loire, arr. de Loches) se distinguaient des autres par une croix posée au-dessus. Cette marque portait

ombrage au seigneur de La Haye, qui prétendait la faire enlever. M. Clouzot se demande si ces croix, réservées aux demeures des tenanciers des églises, ne sont pas l'origine de la croix que les paysans du Poitou font peindre encore aujourd'hui sur le mur ou sur la porte de la maison, et qui, de signe de la juridiction et de la protection ecclésiastiques, est devenue un signe de protection divine, de bonheur et de prospérité. Il faut encore louer M. Clouzot du soin qu'il a mis à rédiger l'analyse des chartes dans la table chronologique et enfin d'avoir relevé dans la table alphabétique les mots techniques qu'il a insérés entre les noms de lieu et de personne en les distinguant par une initiale minuscule. »

Il est procédé à l'élection d'un membre honoraire.
M. l'abbé H. Thédenat est élu membre honoraire.

Il est procédé à l'élection d'un membre résidant.
M. le comte A. de Loisne est élu membre résidant.

Sur le rapport de M. Michon, M. V. Polivanoff, présenté par MM. Héron de Villefosse et de Baye, est élu associé correspondant étranger.

Sur le rapport de M. Lefèvre-Pontalis, M. M. de Bengy-Puyvallée, présenté par MM. Héron de Villefosse et Omont, est élu associé correspondant national.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, un document provenant de Ghadamès, l'antique *Cidamus*.

« Par l'intermédiaire du P. Giacobetti, un de ses confrères, le P. Delattre a reçu la copie d'une inscription grecque, relevée à Ghadamès par un Arabe et envoyée au marabout Jacoubi, demeurant à Ouargla. Il semble bien que l'Arabe ait copié deux fois le même texte ou le même fragment de texte; on en jugera par le fac-similé ci-contre :

« Voici, d'après le P. Delattre, la traduction du billet écrit en arabe et en tête duquel figure l'inscription :

Au marabout Jacoubi, à Ouargla.

Lettre adressée de notre part, ..., à notre ami le marabout Jacoubi. Le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde et les bénédictions de Dieu.

Nous avons reçu votre lettre et nous avons compris tout ce que vous y avez écrit.

Il y a beaucoup de pierres écrites et quelques-unes sont grandes.

Quelques pierres ont une inscription semblable à celle que nous avons reproduite dans cette lettre.

J'irai bientôt vous voir s'il plaît à Dieu. Salut !

A la date du douze Chaâban de l'année 1323 (11 octobre 1905).

A Ghadamès.

Inscription relevée à Ghadamès.

« Déjà au commencement de l'année 1905 le P. Delattre avait pu communiquer à l'Académie la copie d'une inscription latine relevée aussi à Ghadamès par un Arabe et dont un fac-similé a été publié[1].

1. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1905, p. 38 et 248.

« Il y a près de soixante ans, Letronne avait fait connaître dans la *Revue archéologique* le premier document épigraphique provenant de Ghadamès; c'était encore d'après une copie faite par un indigène. Ce document, un texte funéraire latin, n'a jamais été, semble-t-il, revu par un Européen; on ne peut l'étudier que sur le fac-similé qui en a été donné en 1847[1]. Dans son article, Letronne dit tenir de M. de Bourville qu'un certain Richardson, agent d'une société anglaise, s'était rendu à Ghadamès en 1845 et qu'il en avait rapporté un marbre orné d'une figure d'homme en relief et d'une inscription latine, vraisemblablement un monument funéraire, qui aurait été déposé au consulat d'Angleterre, à Tripoli.

« Duveyrier a estampé à Ghadamès une inscription intéressante; c'est la seule dont nous possédions un texte exact. Elle prouve que sous l'empire romain, au moins à l'époque de Sévère Alexandre, ce point était occupé militairement et qu'on y avait établi un poste fortifié défendu par un détachement de la IIIe légion[2].

« Maintenant que nos relations avec les peuplades de l'extrême-sud de nos possessions africaines sont devenues plus faciles, il serait à souhaiter qu'un explorateur pût se rendre à Ghadamès et y faire sur place des vérifications utiles. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite, également de la part du P. Delattre, un fragment d'inscription latine qui a été relevé par M. l'abbé Maillet-Guy dans la propriété de M. Louis Chavent, à Kssar-Soudan (Sainte-Marie-du-Zit). Sur une pierre mesurant 1m93 de long, on lit :

. . CASTISSIMAE · Q · FEMINAE ·
*co*NIVG CARISSIMAE · FECIT ·

C'est, comme on le voit, la fin de l'épitaphe d'une femme.

1. *Revue archéologique*, 1847, p. 301 et suiv.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1.

Aucun nom malheureusement ne nous fournit un souvenir précis de la défunte ou de son mari.

M. Moreau de Néris, associé correspondant national, signale la découverte de substructions romaines à la Bouesse, commune de Mazirat (Allier).

Séance du 11 Avril.

Présidence du baron J. DE BAYE, président.

Ouvrages offerts :

LOISNE (comte DE). *Procès-verbal d'enlèvement du tombeau du roi Thierry III de l'église Saint-Vaast le* 10 *avril* 1747. Arras, 1905, in-4°. (Extrait des *Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.*)

— *Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois à Montreuil-sur-Mer et dans le Bas-Ponthieu, d'après des documents inédits.* Amiens, 1906, in-8°.

M. E. Michon, membre résidant, présente à la Société un poids antique en plomb récemment acquis par le Musée du Louvre[1].

« Il s'agit d'une double mine de Séleucie, ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ ΔΙΜΝΟΥΝ, du poids de 1143 grammes, formée d'une plaque carrée ayant en moyenne 0m127 de côté et 0m007 d'épaisseur et portant pour emblème un éléphant tourné à gauche.

« L'éléphant se trouve déjà sur un autre poids de provenance syrienne, la belle mine d'Antioche donnée par Prosper Dupré au Cabinet des médailles[2], dont les inscriptions se lisent : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤ[ΡΟΠΟ]ΛΕΩΣ ΚΑΙ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ[3] ΑΓΟΡΑΝΟΜΟΥΝΤΩΝ ΑΝΤΙΟΧΟΥ

1. Inventaire MND. 630.
2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques,* n° 2246.
3. Voy. les mêmes titres, Λαοδικείας τῆς ἱερᾶς καὶ αὐτονόμου sur un poids de la collection de notre correspondant le Dr J. Rouvier, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1897, p. 229.

ΚΑΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΕΤΟΥΣ ΕΒΔΟΜΟΥ ΔΗΜΟΣΙΑ ΜΝΑ, et dont chaque face est ornée d'un éléphant ayant au cou une clochette; mais le type en est différent. Sur la mine d'An-



Double mine de Séleucie.

Musée du Louvre.

tioche, l'éléphant, la trompe rejetée en l'air, s'avance vivement. Ici, il semble au repos et l'impression qui domine est celle de la lourdeur du mastodonte, dont la trompe tombe jusqu'à terre entre deux défenses colossales.

« Le revers, comme c'est déjà le cas sur une demi-mine provenant aussi de Séleucie que j'ai jadis publiée dans les *Mémoires* de la Société[1], — comme on le voit aussi sur deux quarts de mine d'Antioche, l'un, orné d'une ancre, au Bri-

1. *Les poids anciens en plomb du Musée du Louvre* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. LI, 1891, p. 1-37), p. 13-15, n° 4.

tish Museum[1], l'autre à la Bibliothèque nationale[2], orné sur sa face principale d'un zébu et que Longpérier, pour cette raison, attribuait à Antioche de Carie[3], mais qui appartient vraisemblablement plutôt à Antioche de Syrie, et encore sur une mine d'Antiochus IV Épiphane également à la Bibliothèque nationale[4], — est couvert d'un quadrillage en relief bien conservé. Il y avait là, en même temps qu'un ornement, une garantie de sincérité qui empêchait toute diminution qu'aurait pu faire subir au poids un grattage frauduleux.

« Le δίμνουν du Louvre est le troisième poids connu nommément désigné comme un poids de Séleucie. Un quart de mine, ΤΕΤΑΡΤΟΝ ΣΕΛΕΥΚΕΙΩΝ, a été, il y a longtemps déjà, signalé au Musée de Copenhague[5]; il est en bronze et on y voit un zébu[6] comme sur le quart de mine de la Bibliothèque nationale. Le Louvre, en outre, a acheté, il y a une vingtaine d'années, une demi-mine dont je viens aussi de parler, ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ ΗΜΙΜΝΑΙΟΝ : elle a pour emblème une corne d'abondance, parée de bandelettes, d'où s'échappent des fruits et des raisins[7].

« La patrie des poids de Séleucie, on le voit, était indifféremment indiquée soit par l'adjectif ΣΕΛΕΥΚΕΙΟΝ, soit par le génitif ΣΕΛΕΥΚΕΙΩΝ, de même qu'on trouve ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ sur la mine du Cabinet des médailles à côté d'ΑΝΤΙΟΧΕΙΑ sur une mine ornée d'une ancre du Musée de Ber-

1. *Archaeol. Zeitung*, t. XXXV, 1877, p. 80.

2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2247.

3. Longpérier, *Description de quelques poids antiques* (*Annali d. Istituto*, t. XIX, 1847, p. 333-347, et *Monumenti*, t. IV, pl. XLV), p. 339. Le revers du poids est reproduit pl. IV, n° 10 *bis*, et de même dans le catalogue de MM. Babelon et Blanchet.

4. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2245.

5. Bœckh, *Metrolog. Untersuchungen*, p. 128; Longpérier, p. 339; Schillbach, *De ponderibus aliquot antiquis* (*Annali d. Istituto*, t. XXXVII, 1865, p. 160-211 et pl. L-M, et *Monumenti*, t. VIII, pl. XIV), p. 184 et n° 75 *e*.

6. Schillbach, *Beitrag zur griech. Gewichtskunde* (37e *Winckelmannsprogramm*, Berlin, 1877), p. 8.

7. *Les poids anciens du Musée du Louvre*, p. 13-15, n° 4.

lin[1], d'ANTIOXEION sur le quart de mine avec l'ancre du British Museum ou sur le quart de mine au zébu déjà mentionnés, et sur d'autres poids ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ[2], ΜΑΓΝΗΤΩΝ[3], ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ[4], à côté de ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΝ[5].

« Il n'y a sans doute pas lieu, d'autre part, de considérer comme devant être constante à Séleucie la formule ἐπὶ suivi d'un nom propre au génitif, quoique ce soit celle qui se lit sur la demi-mine, ΕΠΙ ΛΥΚΙΝΟΥ, et que porte aussi notre double mine, ΕΠΙ ΔΕΛΦΙΩΝΟΣ. Non seulement j'ai montré ailleurs que, dans les mêmes régions et en particulier en Syrie, cette formule se trouvait concurremment avec la formule particulièrement fréquente ἀγορανόμου ou ἀγορανομοῦντος[6], mais, pour être plus précis, tels poids d'Antioche, par exemple, — comme la mine à l'éléphant de la Bibliothèque nationale et une mine d'Antiochus X du Louvre[7], ou encore une demi-mine non moins belle, ornée sur l'une de ses faces d'une Fortune, sur l'autre d'un bélier, et qui appartient aussi à la Bibliothèque nationale[8], — offrent des mentions agoranomiques à côté de tels autres, — comme un poids de la Bibliothèque nationale encore ou la mine à l'ancre du Musée de Berlin, — dont les inscriptions attestent qu'ils ont été contrôlés par les soins du chiliarque, ἐσηκώθη ἐπὶ Μάρκου Ἀυρηλίου Ἱέρακος χειλιάρχου[9], ou portent la simple indication ἐπὶ Διονυσίου, ἐπὶ Ἀγαθοκλέους, et tels poids de Gaza, de même, portent des noms d'agoranomes, ἀγορανομοῦντος Δικαίου[10], ἐπὶ Ἀλεξάνδρου Ἀλφίου ἀγορα-

1. Schillbach, *Beitrag*, p. 7-9, n° 2, et pl. I, n° 2.
2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2256.
3. *Archaeol. Zeitung*, t. XXXVII, 1879, p. 104.
4. Voy. entre autres un poids ayant pour toute décoration la légende ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ, Papadopoulos-Kerameus, Τὰ ἀρχ. Σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μους. τῆς εὐαγγ. Σχολῆς, p. 18, n° 63 et pl. II.
5. *Jahrb. d. Institutes*, *Arch. Anz.*, 1889, p. 94.
6. *Les poids anciens du Musée du Louvre*, p. 26-27.
7. *Ibid.*, p. 11-13, n° 3.
8. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2248.
9. *Ibid.*, n° 2249.
10. Clermont-Ganneau, *Archaeol. Researches in Palestine*, t. II, p. 399, note 1.

νόμου [1], à côté de tel autre où le nom de la ville, Κολωνίας Γάζης, est seulement suivi des mots ἐπὶ Ἡρώδου Διοφάντου [2].

« Des trois poids de Séleucie, deux, les deux conservés au Louvre, sont datés. Sur la demi-mine se lisent les lettres E N P, que j'avais interprétées par E(τους) NP, année 150 [3] : il vaut mieux comprendre (ἔτους) E N P, année 155. Le δίμνουν porte E K et, près de l'autre bord, un troisième caractère, légèrement atteint par une corrosion du plomb et qui a été omis sur le dessin ci-joint, — mais qui ne pourrait être qu'un B, que sa valeur numérale exclut, ou un P, — évidemment un P, soit E K P, année 126. L'une et l'autre date se rapportent à l'ère des Séleucides et donnent, pour la demi-mine l'année 157, pour le δίμνουν l'année 186 avant notre ère.

« Il faut enfin noter que les rapports des trois poids, dont la valeur pondérale a le grand avantage de ne pouvoir prêter à discussion, double mine pesant 1143 gr., demi-mine pesant 252 gr. 45, quart de mine pesant 113 gr. 85 [4], se peuvent ramener, au moins avec une certaine approximation, aux rapports de 2 à 1/2 et à 1/4. Les trois poids se rattachent à une mine légère, — qu'on retrouve dans la mine d'Antioche à l'ancre de Berlin pesant 498 gr. 6, dans une demi-mine de Beyrouth avec un dauphin enlacé autour d'un trident [5] et le quart de mine au zébu de la Bibliothèque nationale, qui pèsent respectivement 273 gr. et 122 gr. [6], — alors que, au contraire, la mine d'Antioche à l'éléphant et la demi-mine avec la Fortune et le bélier, du poids de 1069 et 535 gr., sont des spécimens de la mine lourde [7]. Il y a là un nouvel exemple de deux séries de poids qui, par une tradition ori-

1. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, t. III, p. 398.
2. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2255.
3. *Les poids anciens du Musée du Louvre*, p. 15.
4. Il faut ainsi corriger, d'après Schillbach, *Beitrag*, p. 8, l'indication de 109 gr. 392 donnée d'abord par Longpérier.
5. Babelon-Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques*, n° 2250.
6. J'adopte les indications données dans le catalogue de MM. Babelon et Blanchet.
7. Voir Schillbach, *Beitrag*, p. 9.

ginaire de l'Orient mais qui s'est perpétuée en Grèce, relèvent de deux étalons employés d'une manière concomitante, un étalon lourd et un étalon léger, l'un double de l'autre. »

M. le commandant E. Espérandieu, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Dardé, neveu et héritier d'un ancien correspondant de la Société, le regretté Louis Noguier, la photographie, que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, d'une inscription découverte en 1904 à 300 mètres de Béziers, le long de la route de Bessan, sur le tracé de l'ancienne voie domitienne, par un paysan qui plantait un arbre. Cette inscription est ainsi conçue :

CALIDIAEPL·AVCTAE·CALIDIAE·PL
FELICI · MATRI · CIVLIODAPSILIS · LIB
BASSO·VIROHEREDESEX·TESTAMENTO

« Elle est gravée, en caractères du premier siècle, et peut-être même du temps d'Auguste, sur trois blocs, dont la largeur totale est de 2m30 et l'épaisseur de 0m50. Le bloc du milieu a 1m15 de haut; les deux autres ne comptent que 0m70 et sont, de plus, arrondis à leur partie supérieure. Les lettres ont une hauteur de 0m11 à la première ligne, 0m10 à la seconde, 0m09 à la dernière. On ne voit pas d'accents. Il s'agit d'une épitaphe, mais sa rédaction ambiguë ne permet pas de la comprendre facilement et de distinguer à qui s'applique le pluriel *heredes*. Il se peut que ce soit aux trois défunts, mais il faudrait alors admettre ou bien que les personnes sont mortes à des intervalles très rapprochés ou bien que les héritiers n'ont pas mis un zèle extrême pour faire bâtir le tombeau que des dispositions testamentaires leur prescrivaient. Je crois, préférablement, qu'il s'agit des seuls héritiers de Calidia Aucta, et que le tombeau a été fait pour elle-même, pour sa mère et pour son mari.

« Le surnom *Aucta*, peu commun dans les autres cités de la Gaule, est, au contraire, assez fréquent dans celui de Narbonne[1]; il n'est par suite pas surprenant de le trouver à Béziers. Deux autres particularités de l'épitaphe sont à noter : la première est relative à l'emploi du surnom *Felix* comme désignation servile féminine; on en connaît d'autres exemples[2]. La seconde est la façon dont l'état social de C. Julius Bassus est exprimé. D'ordinaire, l'affranchissement s'indiquait par le prénom, mis au génitif et suivi du mot *libertus*, du patron qui accordait la liberté; ce n'était que par exception que l'on se servait du surnom. Celui de *Dapsilis*, d'origine grecque, qui est ici employé, paraît d'ailleurs prouver que le patron qui le portait était lui-même un affranchi. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique de la part de M. le Dr L. Carton, associé correspondant national, quelques renseignements sur les découvertes faites récemment à Carthage dans des terrains assez éloignés de Byrsa.

« Au sud-ouest de Koudiat-Ksiba s'élèvent en ce moment des constructions qui ont pris le nom de Nouvelle-Carthage. Là s'étend une nécropole où les corps des défunts sont recouverts de débris de grandes jarres en terre cuite et où on ne rencontre aucun objet mobilier. Dans le fossé de la nouvelle route reliant la gare de Douar-ech-Chott au lazaret de Carthage, M. le Dr Carton a trouvé une tombe en forme de caisson demi-cylindrique à enduit de ciment. Il pense qu'il y avait là une grande nécropole de l'époque chrétienne et que la colline voisine représente un bastion de l'enceinte de Théodose II.

« Le flanc occidental du Koudiat est couvert de débris de poteries parmi lesquels on trouve un nombre prodigieux de fragments de lampes chrétiennes de basse époque. On sait que les Arabes jettent tous les débris de poteries par-

1. *Corp. inscr. lat.*, XII, 887.
2. *Corp. inscr. lat.*, IV, 1136; VIII, 8833, etc.

dessus les murs de leurs villes. C'est un très ancien usage qu'on suivait en Afrique à l'époque romaine. Le Monte-Testacio de Sousse, où le Dr Vercoutre a découvert tant de céramique estampillée, en fournit une preuve frappante.

« Il est probable que l'enceinte de Théodose II passait en cet endroit, et c'est près de là qu'il faut rechercher vraisemblablement l'emplacement du monastère fortifié de Solomon, qui subista assez longtemps après la chute de la Carthage byzantine. Dans le voisinage des ports, il n'existe pas d'autre élévation, reste d'une importante construction, que cette colline.

« Un Israëlite, nommé Bessis, fait en ce moment des fouilles, pour retirer de la pierre, entre le douar Ahmed-Zarouk et Byrsa. On y attaque un monument qui paraît avoir été pourvu d'une abside; on y a recueilli plusieurs lampes chrétiennes, des carreaux en terre cuite ornés de reliefs, dont l'un porte un lion, ainsi que des mosaïques de basse époque. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite les observations suivantes :

« Notre confrère M. Vauvillé, qui a publié dans le t. LIX (1900) de nos *Mémoires* un intéressant travail sur *L'enceinte d'Ambleny* (*Aisne*), canton de Vic-sur-Aisne, m'a apporté l'empreinte d'une estampille de potier provenant de fouilles dirigées par lui sur ce point.

« L'inscription est imprimée sur les lèvres d'une terrine (*pelvis*). Elle a été recueillie près de l'enceinte gauloise, en dehors du retranchement. C'est une marque rectangulaire, longue de 0m06, et entourée d'un encadrement. Elle se compose de deux lignes, séparées entre elles par une rangée de petits cercles ornés d'un point central. Je me permets d'attirer l'attention de mes confrères sur ces petits cercles. Avec ou sans point central, ils constituent une décoration fréquente sur les objets de l'industrie indigène en Gaule. On les retrouve en Bretagne sur les pierres celtiques; on les voit aussi sur les figurines en terre cuite blanche où, quelquefois, le rond est agrémenté d'une

petite rosace; récemment, j'ai eu l'occasion de signaler des séries de petits cercles analogues sur plusieurs manches de patères en bronze trouvées dans la région d'Alise-Sainte-Reine.

« Le dessin ci-contre reproduit exactement l'estampille découverte à Ambleny.



Estampille trouvée à Ambleny.

« La première ligne est en grande partie brisée, mais cependant on distingue encore nettement un Q indiquant le prénom *Q(uintus)*; la seconde lettre était un V, dont la moitié est encore visible; la troisième a disparu; la quatrième était un L, dont il reste la partie basse, et la cinquième un E. Il est d'ailleurs facile de compléter cette estampille à l'aide de marques semblables, moins détériorées, trouvées dans la même région, notamment à Reims et à Arlaines (Aisne)[1]. Dans son intégrité, l'estampille trouvée à Ambleny se lisait :

Q. [*Valerius*] || *Verianus.*

« Dans le volume du *Congrès archéologique de France* de 1887, M. Vauvillé a publié plusieurs marques d'amphores romaines provenant des fouilles du camp de Pommiers, près de Soissons. Elles ont été insérées au vol. XIII du *Corpus,* par M. Oscar Bohn, dans la partie consacrée à l'*instrumentum domesticum,* sous le n. 10002. Des empreintes com-

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10006, 97. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 5560, signale la même marque en Angleterre; cf. n° 5551.

muniquées par M. Vauvillé m'autorisent à faire deux observations. Je renvoie aux numéros du *Corpus*.

« N. 10002, 78 = AT. La marque est incomplète, il manque au moins une lettre. Je crois qu'elle doit être rapprochée du n. 590, trouvé dans la forêt de Compiègne : il faut probablement lire : *p*AT.

« N. 10002, 322 = MM. Timbre relevé sur les cols de deux amphores que M. Vauvillé m'a obligeamment communiqués. Il y a certainement un A inscrit dans le jambage final du dernier M; peut-être aussi dans le premier M. Cf. la marque trouvée à Rome, XV, 3019*a*.

« Trois autres marques d'amphores venant de Pommiers portent :

« 1. — SS.

« 2. — F. La marque est incomplète; c'est une lettre finale.

« 3. — RCITE (TE liés). Le début de l'estampille manque. »

Séance du 18 Avril.

Présidence de M. J. Martha, vice-président.

Ouvrages offerts :

Boinet (A.). *Notice sur quatre panneaux de bois sculpté, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier*. Amiens, 1906, in-8°. (Extrait de la *Société des Antiquaires de Picardie.*)

— *Les travaux des mois dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Munich*. Paris, 1906, in-8°. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1905.)

Charmasse (A. de). *Magnence proclamé empereur à Autun en* 350. Autun, 1906, in-8°. (Extrait des *Mémoires de la Société éduenne,* 1906.)

Pasquier (F.). *Coutumes municipales de Foix sous Gaston Phœbus, avec le texte roman de* 1387, 2e édition. Foix, 1905, in-8°.

Régnier (L.). *Notes sur l'église de Limay et le tombeau de Jean Chenu*. Évreux, 1906, in-8°. (Extrait des *Excursions archéologiques dans le Vexin français.*)

Schmidt (Valdemar). *Choix de monuments égyptiens faisant partie de la Glyptothèque Ny-Carloberg, fondée par M. Carl Jacobsen.* Copenhague, 1906, in-4°.

M. V. Schmidt, associé correspondant étranger, offre à la Société un fascicule contenant un choix des monuments égyptiens conservés à la Glyptothèque de Ny-Carlsberg à Copenhague.

Le président communique un appel de la Société d'émulation d'Abbeville en vue d'élever un monument à Boucher de Perthes.

M. O. Vauvillé, associé correspondant national, soumet à la Société deux fragments de poterie gallo-romaine, trouvés sur le territoire d'Ambleny (Aisne), dont il a été question à la séance précédente.

« L'un, recueilli en 1890, provient des fouilles faites par M. Gentilini, près de l'enceinte gauloise, au point Q du plan reproduit dans les *Mémoires* de la Société[1].

« L'autre, provenant d'Arlaines, qui a appartenu à un vase de même forme et qui a été également mentionné par M. Héron de Villefosse, n'avait de visible que Q...ERIVS VERANIV[2].

« Comme ces deux stations gallo-romaines, situées sur la commune d'Ambleny, ne sont distantes que d'environ 1700 mètres, il est très probable que les poteries proviennent de la même fabrique. »

M. H. Jadart, associé correspondant national, signale l'acquisition, par le Musée de Reims, d'une collection de vases gaulois et de torques avec incrustations trouvés près de Beine (Marne). Cette collection, formée par M. Coyon, est aussi importante que celles de MM. Bosteaux et Morel.

1. T. LIX, 1900, p. 174. Ce fragment est celui qui est reproduit plus haut, p. 201.
2. *Bull. de la Société archéologique de Soissons*, 1851, p. 48.

M. Jadart signale ensuite la découverte à Mont-Saint-Remi (Ardennes) d'un tombeau franc qui renfermait une boucle de ceinturon en or et une pendeloque ornée de petites croix.

M. Jadart attire enfin l'attention sur le sarcophage mérovingien de Berry-en-Bac, qui est conservé chez un cabaretier.

M. F. Pasquier, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« M. Marary, archiviste-adjoint des archives départementales de la Haute-Garonne à la section notariale, a découvert, dans les minutes d'un notaire toulousain, Fosse, un acte qui présente quelque intérêt pour l'histoire de l'exportation des armes italiennes en France au XVIe siècle.

« Le 7 décembre 1562, un marchand de Gênes, Carlo Lomelino, que le notaire appelle Lomelin, passait un contrat pour fourniture d'armes au cardinal Georges d'Armagnac, archevêque de Toulouse. Ce dernier, mêlant la gestion des affaires locales aux questions d'administration diocésaine, exerçait, à cette époque, les fonctions de lieutenant du roi. A ce titre, il devait pourvoir à l'armement de soldats pour assurer l'ordre compromis par les troubles civils. Pendant l'année 1562, la ville de Toulouse avait été la proie des luttes entre protestants et catholiques.

« Si les hommes ne manquaient pas pour former une compagnie, on ne devait pas avoir d'armes à leur donner; on fut obligé de les faire venir de Milan par l'intermédiaire de Lomelino.

« Ce dernier s'engagea à livrer au cardinal, pour le mois d'avril prochain ou au plus tard pour le mois de mai, le matériel nécessaire à l'armement de la troupe.

« Le contrat donne le détail des fournitures faites et du prix de chaque catégorie d'objets. Le tout s'élevait à la somme de 2,000 écus sol, qui devaient être payés lorsque les armes seraient arrivées en la maison archiépiscopale de Toulouse. L'envoi devait comprendre cent corselets de fan-

tassin avec leurs brassards et cuissards, gantelets et la bourguignote et cent arquebuses avec leurs accessoires. Il y avait en plus deux cents morions blancs. Chaque corselet revenait avec ses garnitures à 12 écus sol. Le prix du morion était de 2 écus sol. L'arquebuse était estimée avec ses accessoires à 3 écus pièce. Chacune des parties, sur la garantie de ses biens, jura d'exécuter fidèlement les clauses du contrat. Le marchand prêta serment sur l'évangile ; le cardinal se contenta de mettre la main sur sa poitrine. »

Marché entre messire Georges, cardinal d'Armagnac, lieutenant du Roy à Thoulouse, et Charles Lomelin[1].

7 décembre 1562.

Scaichent tous que, l'an mil cinq cens soixante-deux et le septiesme jour de décembre, dans la maison archiépiscopale de Thoulouse, personnellement constitué, sire Charles Lomelin, marchant de la ville de Gênes, lequel, de son bon gré, a faict marché et convenu avec monseigneur le Révérendissime George, cardinal d'Armagnac, lieutenant du Roy en la ville et séneschaussée de Thoulouse, illec présent et acceptant, et luy a promis rendre et porter dans la ville de Thoulouse, en ladite maison archiépiscopale, par tout le moys d'avril prochainement venant et, par le plus tard, dans la quinzaine de moy ensuyvant :

Cent corseletz d'homme de pied garnis de mesmes brassals, cuissals, ganteletz et borguignote de Milan, à raison de douze escus sol chascun corselet garni.

Plus deux cens morrions blancs dudit Milan, au pris de deux escus sol et demi pièce.

Plus cent arquebuses dudit Milan avec leurs flasques et polivrines de velors, leurs boys et l'alèze ferrée, au pris de trois escus sol pièce.

Le tout bonne et soufizante marchandise, sans gravure, revenant à deux mil escus sol. Laquelle somme luy sera payée par ledit sieur Révérendissime cardinal, en luy rendant les armes en ladite maison. Soubz l'obligation de tous et chascuns des biens dudit sieur Révérendissime cardinal et de Lomelin, meubles et immeubles, présens et advenir, qu'ilz en ont soubzmis aux rigueurs de toutes et cha-

1. Fosse, notaire. Reg. 1562, fol. 219 (archives notariales de Toulouse).

cusnes les cours temporelles et séculières de Thoulouse, Gênes et autres lieux où trouvés seront, par prinse et vente desdits biens, et quant audit Lomelin, par arrestation de sa personne et aultrement, comme lesdites rigueurs exigent.

Et ainsin l'ont juré ledit sieur Révérendissime la main mise sur sa poitrine, et ledit Lomelin sur les sainctz évangiles. Et ce aux périls et fortunes dudit Lomelin. Es présences de messire Guérin Dalzon, conseiller en la court, et Guillaume Le Blanc, docteurs es droits, habitans dudit Thoulouse, et de moy.

Jo. Carlo Lomelino *afirmo quanto sapio*, *mano propra*. G. cardinal d'Armagnac. Fosse, *notaire*.

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, lit un mémoire sur les localités disparues du Pas-de-Calais.

M. L. Demaison, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Au mois d'août 1905, on a découvert un très grand sarcophage en pierre en pratiquant des fouilles dans un cimetière gallo-romain situé près de Reims, au lieu dit « le Chemin-Vert », qui a déjà fourni au Musée de cette ville un certain nombre d'objets intéressants.

« Le couvercle de ce sarcophage est formé d'une large dalle plate; sur le bord, de l'un des grands côtés, on voit les lettres suivantes, en gros caractères :

Λ D

Sur l'un des petits côtés, les mêmes lettres se retrouvent dans un ordre différent :

D Λ

Les ossements contenus dans ce cercueil n'étaient accompagnés d'aucun mobilier funéraire.

« Ce n'est pas la première fois que j'observe des marques semblables sur les sarcophages romains de Reims. Un cercueil en pierre, à couvercle plat comme le précédent, trouvé vers 1884 au faubourg de la Haubette, près la route de

Paris, offrait sur l'une de ses parois extérieures les caractères suivants, de 18 et 13 centimètres de hauteur, écrits à l'envers :

C· L· ⋇

Cette inscription a été donnée, d'après mes notes, au t. XIII du *Corpus*[1]. M. Hirschfeld émet des doutes sur son antiquité : *num antiqua sit nescio*. Pour ma part, je la crois bien ancienne, surtout en la comparant à celle du sarcophage récemment découvert.

« Le sarcophage de la Haubette paraît avoir été perdu depuis longtemps. On remarquait sur les quatre angles des cavités qui avaient pu servir à passer les cordes ou les chaînes employées pour le descendre dans la fosse. A l'intérieur, il y avait un squelette d'enfant sur une couche de chaux qui avait conservé l'empreinte du linceul. On y a trouvé aussi, dit-on, cinq urnes remplies d'ossements calcinés, ainsi qu'un collier en jais.

« Sur l'un des côtés d'un autre cercueil en pierre, exhumé à la fin de juillet 1884 dans le cimetière gallo-romain de Clairmarais, près Reims, et actuellement détruit, on voyait les lettres :

N L

Ces lettres, à première vue, mais peut-être à tort, m'avaient paru d'une authenticité un peu incertaine[2].

« Ce n'est pas seulement à Reims que j'ai constaté des marques de cette nature. J'en ai relevé une aussi sur un sarcophage du Musée de Cologne (n° 172) :

X L I ꟷH

« Ces caractères, dont l'explication m'échappe, et dont

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 3441.
2. Cf. *Ibid.*, n° 3440.

plusieurs semblent être des chiffres, étaient peut-être des signes lapidaires, des marques des artisans qui avaient taillé les sarcophages dans la pierre.

« A propos du fascicule du *Corpus* consacré aux inscriptions de la Belgique[1], je dois signaler une légère erreur qui s'est glissée à la page 529. Sous le n° 3309, on voit figurer, d'après une copie peu exacte, une inscription gravée, dit-on, sur un fragment de pierre conservé dans l'une des vitrines du Musée de Reims. Ce numéro doit être supprimé, car il fait double emploi avec le n° 10020,1 du même t. XIII[2], où l'inscription est rendue d'une façon très correcte, d'après la publication qu'en a faite M. Héron de Villefosse[3]. Le fragment en question n'est pas en pierre ; c'est un morceau d'une grande amphore ou d'un dolium, peut-être d'origine méridionale, qui a pu servir à exporter du vin ou de l'huile, et qui portait la marque du propriétaire vendeur des produits de ses domaines. Cette marque a été imprimée en creux à l'aide d'une estampille en métal dont certaines lettres, usées ou cassées, ne sont pas venues dans l'empreinte. M. de Villefosse a proposé de la compléter de la façon suivante :

CER[E]LLI
AE [PA]VL
I[N]AE C(*larissimae*) F(*eminae*).

Séance du 25 Avril.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Bidault. *Rapport sur les sépultures mérovingiennes de Noiron-les-Cîteaux*. Chalon-sur-Saône, 1896, in-4°. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*.)

1. T. XIII, pars I, fasc. II.
2. Pars III, fasc. II.
3. *Bulletin épigraphique*, 1882, p. 289.

Enlart (Camille). *Notice sur les travaux historiques et archéologiques de V.-J. Vaillant.* (Extrait du *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, tome VII.)

Soultanoff. *Ancienne porte sainte de l'iconostase dans l'église de l'École supérieure des institutrices à Saint-Pétersbourg.* 1906, in-4°.

Stückelberg. *Zwei fruhmittelalterliche Kapitelle.* Bâle, 1906, in-8°.

Le président fait part de l'invitation de la Société archéologique d'Eure-et-Loir à célébrer son cinquantenaire.

Le président déclare vacante la place de membre résidant de M. l'abbé Thédenat, élu membre honoraire.

M. M. Prou, membre résidant, communique, de la part de M. Max. Legrand, associé correspondant national, la photographie d'un fragment de poterie sigillée, recueilli sur le territoire de Bouray, canton de La Ferté-Alais, Seine-et-Oise. Au même lieu on a découvert de nombreux vestiges romains, monnaies, objets de bronze, et spécialement, près d'un cadavre, une bague d'argent dont le chaton est formé d'une intaille sur cornaline représentant Apollon tirant des flèches.

« Quant au fragment de poterie que nous fait connaître M. Legrand, c'est le reste d'un bol de terre rouge, forme n° 37 de M. Déchelette. Ce bol était décoré d'arcatures et de médaillons. Le fragment laisse voir une arcature abritant Neptune[1]; à gauche, une inscription verticale et rétrograde en relief : ANVI; la première lettre a disparu, ou, du moins, on n'en aperçoit qu'un trait courbe; c'était un B; et il n'est pas douteux qu'on ne doive lire [B]ANVI. Le rectangle dans lequel est inscrite l'arcature est accosté de deux métopes, divisées dans leur hauteur par un trait horizontal, de façon à former deux rectangles; l'une des

1. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 7, type n° 13.

métopes est rognée, mais il en reste assez pour qu'on puisse y reconnaître la même décoration que dans l'autre qui est entière; dans le rectangle inférieur, un satyre nu, marchant à droite, portant sur l'épaule gauche une amphore sans anses[1]; dans le rectangle supérieur, un médaillon encadrant un masque de Pan[2].

« *Banuus* est un potier de Lezoux[3]. On a retrouvé un grand nombre de vases signés de son nom[4], et, sur plusieurs d'entre eux, M. Déchelette a relevé les sujets mêmes qui figurent sur le fragment signalé par M. Legrand. »

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« La grosse tour formant l'angle nord-ouest de l'enceinte romaine d'Auxerre portait le nom d'*Orbandelle* ou *Orbandel*[5]. L'origine antique de cette construction est certaine, car on a recueilli une monnaie de Tetricus dans la maçonnerie[6].

1. Déchelette, *ouvr. cité,* t. II, p. 62, type n° 365.
2. *Ibid.,* t. II, p. 112, type n° 675.
3. *Ibid.,* t. I, p. 158.
4. *Ibid.,* t. I, p. 253 à 256.
5. Voy. l'abbé J. Lebeuf, *Mém. concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 2e éd., 1848-1855, t. III, p. 180. Cf. Leblanc-Davau, *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre,* 2e éd., 1871, p. 38. — M. M. Prou a eu l'obligeance de me signaler un passage d'un travail de Max. Quantin (*Histoire anecdotique des rues d'Auxerre,* dans l'*Ann. hist. du département de l'Yonne*, 33e année, 1869, p. 234), d'après qui la tour d'Orbandelle fut complètement détruite quelques années avant 1869. Quantin écrivait que cette tour est mentionnée dans des titres de 1282 et de 1339. M. Prou a retrouvé le texte de 1339, qui porte la forme *Orbandeile* (*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790, rédigé par Fr. Molard; *Archives hospitalières*, série H, *Supplément*, t. IV (par M. Drot). Auxerre, 1897, p. 90; série H, *Supplément*, 2410, B 3, registre des Cens de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre). La même forme, *Orbandeile*, paraît dans un document de 1285 (*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à* 1790, par M. Quantin; *Archives ecclésiastiques,* t. III, 1re partie. Auxerre, 1882, p. 318, H. 1386. Le document de 1282 est inventorié dans la même série, H. 1388).
6. *Congrès archéologique de France*, XXVe session, 1858, p. 696.

Au Mans, on a retrouvé la muraille antique avec des fûts de colonnes et une inscription[1] à la base de la tour *Orbandelle* ou *Orbrindelle*, donjon carré qui fut élevé par Guillaume le Conquérant, remanié au XIVe siècle et détruit en 1617[2]. La tradition voulait que la tour eût été construite par une dame anglaise, veuve d'un seigneur normand, très experte dans l'art de la guerre et qui aurait porté le nom d'Orberindelle ou Orbrindel[3].

« D'autre part, l'enceinte antique de Chalon-sur-Saône portait au moyen âge le nom d'*Orbandalle*, qui, d'après quelques anciens auteurs, venait de la triple ceinture de briques, qui étaient dorées, selon Pierre de Saint-Julien et Claude Perry, ou vernissées, selon Claude Courtépée[4].

« Les murs romains de Sens portèrent aussi le nom d'*Orbandelle*[5].

1. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 3195.

2. G. Fleury, *Les fortifications du Maine; la tour Orbrindelle et le Mont-Barbet*. Mamers, 1891, in-8°, 53 p., pl. et fig. Les formes du nom sont très diverses; voici celles que M. Fleury a relevées d'après de nombreux auteurs : *Orbandelle, Oribandelle, Orbandelle, Orbendelle, Orberindelle, Orbindelle, Orbrindel, Orbrindelle*, *Ribandelle*, *Risbandelle*, *Ribaudelle*, *Ribendel, Ribandelle, turris Auri-Bendella*. Les formes *Ribandelle* et analogues appartiennent au XVIIe siècle et sont par conséquent des déformations du nom.

3. Le Corvaisier de Courteilles, *Hist. des évesques du Mans*, 1648, p. 361.

4. Il est presque superflu de dire que les œuvres de Saint-Julien (1580-1581) et de Claude Perry (1654; 2e éd., 1659) ont peu de valeur. La description du duché de Bourgogne par Courtépée (1775-1785) est une œuvre plus sérieuse, mais elle appartient encore à une époque où la critique est peu développée. Jamais on n'a signalé avec certitude des briques dorées ou vernissées dans les chaînes qui coupent le petit appareil des enceintes romaines de la Gaule. — Sur l'*Orbandalle* de Chalon, cf. L. Niepce, dans *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, t. II, 1850, p. 20 et 21. Godefroy, dans son *Dict. de l'ancienne langue française* (t. V, p. 613), s'est borné à reproduire le texte de Pierre de Saint-Julien.

5. Théodore Tarbé, *Recherches historiques et anecdotiques sur la ville de Sens*, 1838, p. 387.

« L'origine du nom reste obscure, car l'histoire de la dame anglaise ne saurait nous satisfaire, pas plus que celle des bandes de briques dorées. Au XIX[e] siècle, on a supposé que le nom de la tour du Mans venait du fait que la garnison de Guillaume le Roux arbora la bannière royale (l'*Auribendella*) sur cette construction[1]. C'est une hypothèse qui ne s'appuie sur aucun texte.

« Ne trouvant moi-même aucune explication du mot *Orbandelle,* j'ai consulté M. A. Thomas, qui a bien voulu me signaler un ouvrage récent où sont énumérées diverses formes du même nom[2]. Dans la chanson de geste « d'Anseïs « de Cartage » (vers 10447), on trouve la mention d'*Orbendele,* ville sarrasine; puis, la même ville est citée avec la forme *Orbendée* dans les chansons de geste de « Galiens li Res- « torès » (v. 121) et du « Bastart de Bouillon » (v. 2940)[3].

« L'épithète de « ville sarrasine », appliquée à Orbendelle, permet de faire un rapprochement, qui éclaire un peu la question. En effet, les enceintes antiques de Senlis, de Beauvais, de Noyon, de Boulogne-sur-Mer, de Poitiers, de Vannes, de Nantes, du Mans ont porté à diverses époques du moyen âge le nom de « murs sarrasins. » Ainsi, pour ne parler que des mentions datées, citons, pour Senlis, une charte de 1237, qui parle du « murum Sarracenorum »; à Nantes, en 1246, dans des actes relatifs à l'enceinte, on lit : « Murum Saracenicum »; à Poitiers, en 1393, il est ques-

1. L'abbé Voisin, dans *Bull. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. XVII, 1863-1864, p. 338.

2. Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées,* 1904, p. 500.

3. On trouve encore les mentions du roi, du comte et des portes de la ville d'*Orbendele* dans plusieurs autres chansons. On connaît aussi un Joceran d'Orbendele. Ailleurs, *Orbendel* est un château de Gascogne, édifié par le géant Fortibiaus. Enfin on a encore la forme *Orbendas.* — Il ne faut pas s'étonner de trouver un nom de chanson de geste accolé à des constructions romaines, car la tradition liait aussi le souvenir d'Ogier le Danois au monument romain dit « Porte de Mars », à Reims (voy. L. Demaison, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* t. LXV, 1878-1879, p. 433 et suiv.).

tion des « antiquis muris paganorum seu Sarracenorum »; à Vannes, dans un document de 1400, l'enceinte est désignée sous le nom de « murs sarazins ». Beaucoup d'autres monuments romains ont reçu le même qualificatif. Ainsi, les aqueducs de Sens, d'Arcueil, de Dourlers (Nord) étaient des « murs sarrasins », comme la voie antique de Tronville (Meuse), comme le théâtre de Moingt (Loire), comme les constructions de Mâlay-le-Vicomte (Yonne)[1]. Les monnaies romaines étaient encore nommées des *sarrasins* à Carignan (Ardennes); au XIXe siècle; à Virton (à 41 kil. d'Arlon, Belgique), on les désignait sous le nom de *mahoumet*. D'ailleurs, au moyen âge, un graveur de jetons, voulant représenter le « Soudan de Babylone », c'est-à-dire le sultan d'Égypte, ne trouva rien de mieux que de copier la tête des monnaies frappées par Tetricus au IIIe siècle[2].

« Ainsi, puisque les constructions romaines étaient souvent attribuées aux Sarrasins, et que, d'autre part, le nom *Orbandelle* était donné à une ville sarrasine par de nombreux textes, certainement très populaires, nous pouvons croire que les deux termes *Sarrasin* et *Orbandelle* étaient presque synonymes. Au Mans, nous les trouvons réunis, car les murailles dont faisait partie la base romaine de la tour d'Orbandelle sont considérées comme sarrasines dans un document de 1245[3].

1. J'ai déjà relevé un certain nombre d'exemples de ce genre (voy. *Mélanges d'archéologie gallo-romaine*, 1902, p. 79-80). Pour les enceintes antiques, je donnerai les références dans un livre qui paraîtra prochainement. — Mentionnons l'hypothèse, exposée par un anonyme, d'après laquelle l'expression de *sarrasins*, appliquée à des murs antiques, viendrait du mot *caesarini*, désignant des ouvrages élevés par ordre des empereurs romains (*Bull. historique et scientifique de l'Auvergne*, 1882, p. 191-194). Je crois qu'il n'existe aucun texte en faveur de cette interprétation, et d'ailleurs les deux vocables n'ont qu'une apparence de parenté.

2. J. Rouyer, dans *Bull. mensuel de numismatique et d'archéologie*, t. II, 1882-1883, p. 127-130. — Remarquons encore que les noms des Sarrasins et de Mahomet sont très fréquents dans les chansons de geste.

3. R. Charles, dans *Rev. hist. et archéol. du Maine*, t. IX, 1881, p. 108.

« Il reste à déterminer l'étymologie du nom *Orbandelle* lui-même, qui paraît inexplicable par la langue du moyen âge occidental et dont on n'entrevoit pas davantage une origine orientale possible. »

M. Héron de Villefosse indique que, dans son étude sur *Alise* (p. 105), Rossignol rapporte qu'en 1792 un habitant du pays, Claude Sirot, recueillit un boisseau de *maous* qu'il vendit au receveur des domaines d'Alise. Les monnaies antiques étaient alors si nombreuses sur le plateau que les habitants désignaient par cette expression toutes les monnaies noires, c'est-à-dire toutes celles qui n'étaient ni d'or ni d'argent. Le mot *maou* serait-il une altération ou une abréviation du mot *mahoumet?*

MM. Durrieu et de Baye signalent d'autres exemples de l'emploi du mot « sarrasin » dans les appellations populaires.

M. L. Dimier, associé correspondant national, entretient la Société de l'iconographie de Marie Stuart, d'après les galeries de tableaux d'Angleterre. Il signale, en particulier, un portrait de Marie Stuart âgée, conservé chez Lady Milford.

M. Ruelle rappelle à cette occasion que la Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un portrait qu'une tradition suppose être celui de Marie Stuart et qui est exposé dans la salle qui précède celle des manuscrits.

Séance du 2 Mai.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Donnet. *Quelques épisodes de l'occupation française sous le Consulat dans le département des Deux-Nèthes.* Anvers, 1906, in-8°.

Héron de Villefosse et Michon. *Musée du Louvre. Départements des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année* 1905. Paris, 1906, in-8°.

MANNEVILLE (Ch.). *Une vieille église de Paris. Saint-Médard.* Paris, 1906, in-8°.

MODESTOFF (Basile). *Diffusion des populations italiques en Italie.* Saint-Pétersbourg, in-8°.

STURGE (Dr Allers). *Collection préhistorique du Dr Allers Sturge. Catalogue descriptif des objets exposés.* Nice, 1906, in-8°.

M. Ch.-E. Ruelle, membre résidant, fait hommage d'une monographie de l'église Saint-Médard par M. Ch. Manneville.

L'élection d'un membre résidant est fixée au premier mercredi de juin.

Le président communique une invitation au Congrès préhistorique de France à Vannes.

Sur le rapport de M. Prou, M. Bidault de Grésigny, présenté par MM. Héron de Villefosse et de Baye, est élu associé correspondant national.

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« Une étude que M. E. Mâle a consacrée dernièrement dans la *Revue des Deux-Mondes* à l'art français de la fin du moyen âge présente, sans les discuter, comme acquises par conséquent, plusieurs affirmations, qu'il est nécessaire, je crois, de remettre au point. Il en est deux, notamment, sur lesquelles je voudrais appeler l'attention des travailleurs.

« La Couronne d'épines sur la tête du Christ en croix, « dit M. Mâle, n'existait pas au XIIIe siècle dans les représen- « tations de la Crucifixion. Elle apparaît seulement dans les « premières années du XIVe siècle ; elle affecte alors la forme « d'une torsade légère et ressemble à un gracieux ornement. « C'est dans le parement d'autel de Charles V[1] qu'elle se

1. Dit de Narbonne, qu'on voit aujourd'hui au Louvre dans la salle des Primitifs français.

« montre pour la première fois (vers 1370) sous son aspect « véritable. A partir de ce moment, elle ne fera plus défaut. »

« En 1902, j'ai eu l'occasion de m'occuper de cette question dans mes *Portraits du Christ à travers les âges*[1]. J'ai même, à ce moment, publié la Crucifixion de la plaque de reliure en vermeil de l'*Évangéliaire* de la Sainte-Chapelle de Paris[2], qui date de 1248. On y voit la Couronne d'épines. Puis, dans le t. III des *Exuviae sacrae Constantinopolitanae,* j'ai repris la chose, et, d'après les travaux de M. Ivar Hertzsprung[3] et les renseignements communiqués par M. le professeur Hasseloff de Berlin, montré que, dès 1245, on voyait la Couronne d'épines dans une miniature d'un missel d'Halberstadt, mais qu'on ne l'avait pas jusqu'alors rencontrée antérieurement. Et il résultait de cette constatation que si, à cette date, la Couronne d'épines venait remplacer dans l'art la couronne obsidionale ou royale que tout le moyen âge avait jusqu'alors posée sur la tête du divin Crucifié, cette iconographie nouvelle découlait très probablement de la réception par saint Louis, à Sens, le 11 août 1239, de la Couronne d'épines qui arrivait de Constantinople, et des fêtes de la dédicace (avril 1240) et de la consécration de la Sainte-Chapelle (25 mars 1245) qui avaient donné à la précieuse relique une notoriété tout à fait nouvelle.

« Depuis quelques semaines, enfin, j'ai découvert, dans le *Libro corale,* XII, L, 5, de la *Bibliotheca Estense* de Modène, une Crucifixion du XIIe siècle[4] dans laquelle le Christ porte la Couronne d'épines, que nous voyons également, mais alors comme simple attribut de la Passion, au portail du Baptistère de Parme, sculpté par Antelami en 1198[5], et

1. Paris, Poussielgue, 1902, in-8°.

2. Manuscrit de la Bibliothèque nationale, F. L. 8892. Couverture exposée, n° 258. *Portraits du Christ*, p. 83.

3. *Et par Sonderjydske Træskjærerarbejder*, *fra det* 13 *århundrede* (Copenhague, 1901, in-8°, extrait de *Aarbog Nord-Oldkynd. og Hist.*, 1901).

4. Venturi, dans le t. III de la *Storia dell' arte italiana,* donne la cote erronée de XI, L, 5. C'est XII qu'il faut lire. Il publie la miniature, fig. 454.

5. Venturi, *Ibid.,* fig. 293.

aussi en Belgique sur le reliquaire de la Vraie Croix de Liège[1].

« Ce n'est donc pas en 1370 seulement qu'apparaît dans la Crucifixion la Couronne d'épines, mais bien dès le XIIe siècle, ainsi que le prouvent des monuments indiscutables.

« Le second point, pour n'être pas plus difficile à élucider, me semble cependant beaucoup plus complexe.

« Décrivant et commentant deux « Ecce homo », de Salives, dans la Côte-d'Or, et de Saint-Pourçain, dans l'Allier, du XVe siècle, qu'il montre très judicieusement être « le « Christ assis sur le roc du Calvaire, attendant que les « bourreaux aient fini de préparer la Croix », M. Mâle fait remarquer la tête de mort qui se trouve aux pieds du Seigneur. « Or, dit-il, la tête de mort est, dans la langue de « l'art religieux, une sorte d'hiéroglyphe qui désigne le « Calvaire. »

« J'espère montrer que ce « hiéroglyphe » n'est pas seulement un symbole, mais qu'il a un sens précis, non seulement dans la langue religieuse, mais dans la toponymie géographique elle-même.

« En 1858, M. l'abbé P. de Cagny fut un des premiers à étudier, dans la *Revue de l'Art chrétien*[2], l'usage de placer une tête de mort au bas des crucifix; il l'explique ainsi : « On met une tête de mort au bas des crucifix, parce que, « d'après Tertullien, le Calvaire est le lieu du *cal*, du chef; « le premier homme y est enterré, la tradition nous en a con- « servé la mémoire, et c'est sous ce même lieu qu'a été arboré « l'étendard de la Croix. Saint Épiphane, plus tard, ajoute « que le sang et l'eau qui coulèrent après le coup de lance « commencèrent par laver et purifier le corps du premier « homme déposé en cet endroit. »

« Ainsi, d'après lui, le mot Calvaire viendrait de ce que le premier homme, Adam, est enterré sur cette montagne; c'est pour cela qu'on met au bas une tête de mort qui symbolise Adam.

1. J. Helbig, *La sculpture au pays de Liège*, pl. X.
2. T. II, p. 125.

« En 1867, Mgr Crosnier, dans le *Bulletin de la Société nivernaise*[1], n'ayant pas trouvé l'explication suffisante, fait de nouvelles recherches, qu'on peut ainsi résumer : « Pen-« dant les six premiers siècles, on voit, au pied de la Croix, « l'Agneau immolé; il est placé sur un tertre, le Calvaire, « et c'est du Calvaire que jaillissent les quatre fleuves des-« tinés à féconder le monde; ils seront remplacés plus tard « par les quatre évangélistes. Aux XI[e] et XIII[e] siècles, on « voit, au pied de la Croix, un petit personnage, Adam, « sortant de terre pour recueillir les premières grâces de « la Rédemption. On rencontre aussi la tête de mort et « les ossements. Faut-il les considérer comme le symbole « de la victoire que Jésus-Christ a remportée sur la Mort, « ou bien devons-nous y voir les restes d'Adam. La plu-« part des Pères disent que c'est sur le Calvaire qu'ils ont « été déposés et que c'est pour cela même qu'on a donné « ce nom à cette colline. Saint Jérôme, saint Épiphane, « Origène, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, « saint Jean Chrysostome, saint Basile sont unanimes sur « ce point. » Et Mgr Crosnier cite alors saint Jérôme : « C'est dans cette ville, sur cette montagne, qu'on croit « qu'Adam a vécu et qu'il est mort, ce qui a fait donner le « nom de Calvaire au lieu où Notre-Seigneur fut crucifié, « parce que c'est là que le cadavre du premier homme « fut inhumé, afin que le second Adam effaçât la faute du « premier. »

« Cette tradition, nous ne devons pas le dissimuler, ne repose sur aucun fondement. Ni l'Ancien Testament ni le Nouveau n'en font mention. Certainement, si les Juifs l'avaient connue dans les temps anciens, ils n'auraient pas justement choisi ce lieu, en quelque sorte d'élection, pour y faire les exécutions capitales.

« Enfin, je ne trouve pas très claire l'explication de Mgr Crosnier : « Le cadavre du premier homme a donné « son nom au Calvaire. » Et, cependant, il faut le reconnaître, c'est sur cette formule que tous les archéologues se

1. 2[e] série, t. II.

sont basés pour accepter l'hiéroglyphique symbolisme de la tête de mort des crucifix.

« Voulant remonter aux origines de la légende, je me suis reporté d'abord au texte même de saint Jérôme, la traduction me paraissant bien insuffisante : *In hac urbe, imo in hoc tunc loco et habitasse dicitur, et mortuus esse Adam. Unde et locus in quo crucifixus est Dominus noster Calvaria appellatur, scilicet quod ibi sit antiqui hominis calvaria recondita*[1]. Ainsi, Calvaire viendrait de *calvaria,* tête, et non pas « cadavre », ainsi que l'écrivait Mgr Crosnier.

« Mais voilà que, plus loin, saint Jérôme se reprend et donne de l'étymologie de Calvaire une nouvelle explication ; je ne vois pas que les écrivains d'art religieux aient cru devoir en parler : *Audivi quemdam exposuisse Calvariae locum, in quo sepultus est Adam, et ideo sic appellatum esse, quia ibi antiqui hominis sit conditum caput et hoc esse, quod Apostolus dicat : « Surge qui dormis et exsurge a mortuis et illuminabit te Christus. » Favorabilis interpretatio et mulcens aurem populi, nec tamen vera. Extra urbem enim et foras portam, loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum et Calvariae, id est decollatorum, sumpsere nomen. Propterea autem, ibi crucifixus est Dominus, ubi prius erat area damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii*[2]. Voilà déjà une explication plus historiquement critique, quoiqu'on puisse immédiatement objecter qu'il aurait fallu appeler le Mont-Calvaire « lieu des têtes » ou « lieu des décapités ». Mais, comme on ne voyait là ni crânes ni cadavres, réellement cette étymologie ne saurait être acceptée, et maintenant les symbolistes sont dans l'impossibilité de faire état de saint Jérôme, qui combat lui-même le texte sur lequel tous s'appuyaient.

« Si nous remontons plus haut, nous allons nous trouver en présence du nom grec du Mont-Calvaire, qui en est l'exacte traduction, d'ailleurs. Saint Mathieu[3] l'appelle τὸ Κρανίον; c'est le doublet exact de l'araméen *Gulgolla,* de

1. *Epistola XLVI Paulae et Eustachii ad Marcellam.*
2. *Comment. in S. Mathæum,* lib. IV, c. xxvii.
3. XXVII, 33.

l'hébreu *Gulgolet*, et tous ces mots qui signifient « crâne » signifient aussi « sommet et citadelle »; c'est le grec Καρήνον, tête, cime, citadelle[1]. Il y a donc là un jeu de mots très ancien, bien antérieur au christianisme, qui s'est borné à transformer en légende symbolique le nom même de la montagne et à adopter comme représentation du Calvaire le crâne, qui est un véritable idéogramme, désignant, sans aucune interprétation, le lieu même qu'il est chargé de nous rappeler; absolument, comme la rose, Ῥόδον, des monnaies de Rhodes, comme la guêpe, *Kheb*, qui dans les inscriptions égyptiennes signifie la ville de Kheb, comme au moyen âge l'hermine de l'orfèvre Conrad de Bont, comme la cigogne, de Chugoinot, du retable de Boulbon[2]. C'est donc là un nom très exact, très correctement écrit et nullement un hiéroglyphe, dans le sens que prétendent aujourd'hui attacher les archéologues à des signes qu'ils déclarent inexplicables, parce qu'ils ignorent la langue dans laquelle ils doivent être interprétés et par conséquent ne les comprennent pas.

« Ce mont du Calvaire, τὸ Κρανίον, *Gulgolet*, Golgotha, nous ne devons pas le quitter, je crois, sans nous demander si, indépendamment de sa forme qui aurait pu lui faire donner le nom de *crâne*, tels les monts qui sont appelés aiguilles, dents, cornes, κεφαλαί, il n'y aurait pas à rechercher là quelque légende très ancienne, qui relierait ensemble les Acropoles, les Capitoles, qui tous portent en définitive le même nom, et si derrière ce nom de « crâne », de « tête », car le Capitole ne serait autre que le nom de *Caput Oli*, ainsi que nous l'apprendront Pline et une pierre gravée du Cabinet des médailles qui nous montre précisément la découverte du crâne d'Olus[3], il ne faudrait pas voir là

1. En allemand, c'est le *Schädelstätte*, lieu du crâne; en russe, *Golgafa*, de *Golová*, tête.

2. F. de Mély, *Le Retable de Boulbon* (Paris, Leroux, 1906, in-4°, extrait des *Monuments Piot*). *Bont*, en flamand, signifie *hermine*; *chugoinot*, en picard, signifie *petite cigogne*.

3. Gravée comme blason sur la couverture du *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*.

quelqu'inconsciente réminiscence d'un sacrifice humain, de la tête d'une victime propitiatoire enterrée sous les fondations de la citadelle, construite naturellement sur la colline qui domine la ville et dans laquelle devait se concentrer la défense?

« De ce rite, sans nul doute très archaïque, nous trouvons la trace, relativement moderne, dans l'*Historia Britonum* de Nennius [1], qui nous apprend que Vertigern [Guorthiginus], poursuivi par les Pictes en 449, et ne sachant comment rendre inexpugnable une citadelle qu'il construisait pour sa défense, mit à exécution l'avis de ses mages qui lui conseillaient de sacrifier, sur le lieu qu'il voulait défendre, une jeune victime humaine, dont le sang répandu le protégerait « in æternum » [2].

« Ce serait donc peut-être ainsi que, dans la suite des âges, certaines élévations seraient devenues « le lieu dit « de la tête », puis la « Tête » : les générations successives et les civilisations différentes oublièrent, en se superposant, les rites qui avaient créé une toponymie originelle. »

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, complétant sa communication du 6 décembre dernier [3], informe la Société des nouvelles découvertes qui ont été faites au cimetière franc de Béthune.

« L'exploitation de la sablière du faubourg de Lille, qui a été reprise au mois de février, a mis encore au jour une douzaine de sépultures. Toutes étaient situées à 0m50 seulement de profondeur. Aussi, les trois quarts des vases étaient-ils réduits en morceaux. Une tombe, contenant les restes d'un guerrier, avec, au-dessous, ceux de son cheval. Au côté droit du squelette était placée une lance, dont le fer, de forme angulaire assez rare, rappelant les lances romaines, mesure, avec la douille, 0m47 de longueur sur

1. Éditée par Mommsen dans les *Chronica minora*, t. XIII, p. 182.

2. Je remercie vivement M. d'Arbois de Jubainville, auquel je dois cet intéressant renseignement.

3. Voy. *Bulletin*, année 1905, p. 337.

0^m07 dans sa partie la plus large. C'est l'arme la plus intéressante qui ait été, jusqu'à ce jour, rencontrée au faubourg de Lille.

« Dans d'autres sépultures, on a recueilli une framée, en forme d'amande allongée (long. : 0^m46; larg. : 0^m05), et un scramasaxe de grande dimension (long. : 0^m53), muni d'un quillon à la jonction de la lame et de la soie.

« Les poteries sont analogues à celles que nous avons déjà rencontrées :

« 1° Vase en terre grise (haut. : 0^m54; diamètre du col : « 0^m6), façonné au tour et orné de cinq moulures en saillie;

« 2° Vase en terre commune noirâtre, de forme hémisphé- « rique, dépourvu d'ornementation (haut. : 0^m125; diamètre « du col : 0^m149);

« 3° Vase de forme allongée, en terre brune à couverte « noirâtre, orné de huit rangs de gorges circulaires, avec « base de très petit diamètre (haut. : environ 0^m14);

« 4° Écuelle en terre noire, sans ornements, de forme « conique (diamètre de l'ouverture : 0^m125);

« 5° Nombreux fragments ornés de traits imprimés à la « roulette formant des dessins géométriques. »

« Deux autres cimetières francs ont également été mis dernièrement au jour dans l'arrondissement de Béthune : l'un, à Liévin, dans la craie, où l'on a, paraît-il, trouvé des armes et des bijoux d'argent; l'autre, à Hersin-Coupigny, dans un champ d'argile, où M. Wattebled, fabricant de tuiles, a découvert des poteries, des verreries, plusieurs chaînes et de nombreux petits bijoux d'argent. Nous rendrons compte de ces trouvailles dès qu'il nous aura été possible d'aller les étudier. »

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, signale certains articles d'un inventaire inédit des archives des Visconti et des Sforza, de 1488, conservé aux archives des notaires de Pavie, relatifs au mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. Ces articles trouvent leur commentaire partiel dans un document conservé aux Archives nationales sous la cote K. 210, l'Inventaire des privilèges

du duc d'Orléans (1407) conservés à Blois. Les vingt premiers articles sont relatifs à ce sujet. Les documents des archives de Pavie étaient en nombre beaucoup plus considérable, mais, en présence de la dispersion des archives des Visconti et de celles des ducs d'Orléans, l'inventaire des Archives nationales présente un certain intérêt et montre l'importance, dès 1407, des archives des ducs d'Orléans au château de Blois.

M. V. Chapot, associé correspondant national, fait une communication sur le port de Séleucie de Piérie, dont il présente un nouveau plan à grande échelle.

Séance du 9 Mai.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Titoff. *Manuscrits slaves et russes appartenant au membre de la Société impériale d'archéologie Vakhromieév.* Moscou, 5 vol. in-8°.
— *La Sibérie au XVIIe siècle. Recueil d'anciens décrets russes.* Moscou, 1890, 2 vol. in-8°.
— *Histoire du célèbre voleur, brigand et ancien policier de Moscou Vanka Kaïne.*
— *Mémoires de Nikita Svanovitch Toloubiéév. Manuscrit de la collection d'André Alexandrovitch Titoff.* Saint-Pétersbourg, 1882, in-8°.
— *Anciens livres imprimés, d'après le catalogue, de A. I. Kasterine et l'indication de leurs prix.* Rostov, 1905, in-8°.
— *Livres d'enquête et de recensement sur l'ancienne ville de Rostov.* Moscou, 1880, in-8°.
— *Chronique de Veliko Oustionj, d'après la copie de Vraguine.* Moscou, 1902, in-8°.
— *Description historique du couvent de la Trinité de Varnets, près Rostov-Veliki.* 1893, in-8°.
— *Le monastère de la Trinité de Jeltorodsk.* Moscou, 1887, in-8°.

TITOFF. *Court enseignement sur les sept sacrements de l'Église, de saint Dimitri de Rostov, corrigé de sa main.* Moscou, 1880, in-8°.

— *Le Kremlin de Rostov-Veliki.* Moscou, in-4°.

— *Description de manuscrits slavo-russes.* T. I, 1re partie, 1893; t. IV, 1901. Moscou, in-8°.

Le président annonce la mort de M. É. Molinier, membre résidant, et donne lecture du discours qu'il a prononcé à ses obsèques :

« Émile Molinier appartenait depuis le 4 février 1885 à la Société nationale des Antiquaires de France comme membre résidant. Au nom de cette Compagnie savante, son président a le douloureux devoir de lui adresser un dernier adieu.

« Ancien élève de l'École des chartes, Émile Molinier fit ses débuts comme sous-bibliothécaire au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. Puis, il collabora à la direction de la *Gazette archéologique* avec M. Babelon. Ensuite, il fut attaché au département de la sculpture et des objets d'art au Musée du Louvre, sous la direction de M. Saglio.

« Lorsqu'on partagea ce département en deux, Molinier fut nommé conservateur de la section spécialement affectée aux objets d'art. C'est avec le plus grand talent et avec l'autorité de connaissances approfondies qu'il s'est acquitté de ses fonctions. On peut bien dire qu'il était devenu un maître dont les archéologues appréciaient la science étendue; on peut dire aussi que tous pouvaient y faire appel.

« C'est en sa qualité de commissaire général des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1900 qu'Émile Molinier a donné la mesure de ses hautes qualités d'organisateur et de savant. Ce fut la plus brillante période de sa carrière. Tous se souviennent du succès aussi grand que légitime de la merveilleuse exposition du petit palais, succès qui valut à Molinier la rosette d'officier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée par le labeur et la réussite d'une œuvre dont le souvenir demeurera dans les annales des gloires scientifiques et artistiques de notre pays.

« Émile Molinier quitta le Louvre deux ans après, en recevant le titre de conservateur honoraire.

« Les publications d'Émile Molinier furent trop nombreuses pour être toutes énumérées ici. Elles honorent grandement leur auteur. Parmi les plus remarquables, nous citerons : son *Manuel* sur l'émaillerie, ses deux volumes sur les bronzes de la Renaissance, son livre consacré à la céramique italienne du xve siècle. Il commença une œuvre gigantesque, *l'Histoire générale des arts industriels*, dont quatre volumes ont paru.

« Sa collaboration à toutes les revues d'art et d'archéologie a été féconde et brillante. Par son catalogue des ivoires, il a inauguré la publication d'une série de catalogues scientifiques du département qui, au Louvre, était confié à ses soins éclairés.

« Durant dix-sept années, Émile Molinier prit une large part aux travaux de notre Société. Ses communications, ses présentations fréquentes étaient toujours écoutées à bon droit avec la plus vive attention. C'est avec autant de distinction que de dévouement qu'il a rempli parmi nous les différentes fonctions du bureau, depuis la charge de secrétaire jusqu'à la présidence de notre Compagnie. »

M. H. Martin, trésorier, communique le rapport sommaire sur l'état des finances de la Société pendant le premier trimestre de l'année 1906 :

Recettes.	3076 fr. 05
Dépenses	458 05

M. E. Michon, membre résidant, signale à la Société des fragments de sarcophages du type dit d'Asie Mineure, récemment entrés au Louvre.

« Deux sont trop mutilés pour qu'on en puisse reconstituer le sujet : l'un ne consiste que dans l'angle du bord supérieur qui entourait la cuve, avec sa riche architecture, mais sans aucune figure; l'autre est un angle analogue, mais avec le buste d'un jeune homme regardant à gauche. Un troisième fragment comprend un personnage imberbe,

le corps drapé dans un manteau jeté sur l'épaule gauche et ramené en travers de manière à laisser la poitrine nue, le regard attentivement dirigé à droite, la main droite portée à la hauteur du cou. Le quatrième fragment, enfin, qui vient comme les deux précédents de Denizli, l'ancienne Laodicée de Phrygie, se rattache à la scène fréquente de l'offrande à la porte du tombeau : on y voit un jeune ministre, aux cheveux bouclés, vêtu d'une tunique courte, serrée à la taille, conduisant un veau destiné au sacrifice. »

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, fait la communication suivante :

« Une tombe d'homme, dont le mobilier funéraire très complet a été recueilli en bon état de conservation, vient d'être mise au jour, le 30 avril, à un mètre de profondeur, dans le cimetière franc de Béthune. Son emplacement, comme aux sépultures ouvertes précédemment, était marqué par un grès plat, aux quatre angles, et le squelette, assez bien conservé et déposé directement dans le sable, était couché sur un lit de mortier dans lequel un os était engagé[1].

« Au-dessous reposaient les restes du cheval du guerrier, qui peut-être, comme lui, avait trouvé la mort dans un combat, ou qui, suivant une coutume franque[2], avait été enterré près de son maître, avec les armes de ce dernier.

« A droite, à hauteur de la cheville du mort, était placé le fer de sa francisque ou hache franque, à tranchant largement ouvert d'un côté et à marteau de l'autre (long. : $0^{m}145$; larg. du tranchant : $0^{m}50$). C'est le second échantillon de cette arme assez rare[3] que présente le cimetière.

1. Il est vraisemblable que cet os ne provient pas du corps du défunt, mais qu'il s'agit d'un ossement inséré dans le mortier pour lui donner plus de cohérence.

2. L'abbé Cochet a rencontré, dans plusieurs cimetières francs de Normandie, un squelette de cheval aux pieds du cavalier. Terninck a trouvé quatre exemples de cette coutume à Camblain, Saint-Nicolas-lez-Arras, Maretz et Marœuil (*L'Artois souterrain*, t. IV, p. 170).

3. M. Legrand en a trouvé une à peu près semblable à Coyecques

« Au côté gauche se trouvait une longue lance ou framée posée la pointe en bas et dépassant sensiblement le niveau des pieds. Cette arme, qui diffère de celles de même catégorie que nous avons précédemment rencontrées, est longue et étroite (0^m425 de long pour le fer et une partie de la douille; larg. du fer : 0^m227). Son arête arrondie et saillante se prolonge depuis la douille jusque près de la pointe.

« Entre les pieds gisait une pièce de fer large de 0^m2, formant un demi-cercle terminé par deux pattes arrondies. M. Terninck, qui a rencontré un vestige à peu près semblable au cimetière franc de Camblain, y a vu l'armature inférieure d'une cuirasse de bois ou de cuir[1]. Il nous semble que c'est celle d'un *umbo* de bouclier. L'armature d'une cuirasse embrassant la taille eût affecté une forme plus allongée; de plus, elle eût été rencontrée à la place qu'elle occupait sur le corps du mort, tandis qu'il est naturel que le bouclier ait été déposé aux pieds.

« Plus bas, enfin, était placé le vase funéraire, sorte de petite marmite à panse développée, en terre noirâtre grossière, façonnée à la main (haut. : environ 0^m8; diamètre du col : 0^m8). C'est une particularité à noter, car tous les vases rencontrés jusqu'à ce jour au cimetière de Béthune étaient façonnés au tour.

« En déblayant la tombe qui précède, on a recueilli un beau fragment de vase sigillé en terre rouge vernissée dite poterie samienne. On y voit moulé en relief un autel entre deux lièvres accroupis. Des torsades verticales, une feuille de vigne, des fleurettes et une rosace complètent l'ornementation. C'est le vestige d'un art déchu, antérieur d'environ trois siècles à notre cimetière, un produit de l'art gallo-romain qui atteignit pour la céramique, on le sait, un rare degré de perfection dans la Gaule Belgique. »

(cant. d'Aire-sur-la-Lys); notre confrère, M. Enlart, une autre à Arcon-Saint-Vaast (cant. de Montreuil). Les cimetières du Boulonnais fouillés par l'abbé Haigneré n'ont donné qu'une seule francisque.

1. *L'Artois souterrain*, t. IV, p. 149 et pl. LII, fig. 14.

M. de Mély attire l'attention de la Société sur le fragment d'os que M. de Loisne vient de présenter.

« Notre confrère a fait remarquer que le cadavre avait été couché sur un lit de mortier frais, qui l'avait si bien épousé, qu'il était possible de montrer un tibia du mort absolument pris dans le béton. Or, il est nécessaire d'observer qu'au moment de l'inhumation l'os était entouré de chair et qu'il est par conséquent impossible qu'il ait ainsi été pris dans le mortier qui a séché bien avant la désagrégation de la chair. L'os, dès lors, serait demeuré libre dans sa gangue. Il faut donc voir là autre chose. Comme la table de mortier sur laquelle était déposé le cadavre avait été disposée pour le séparer du corps du cheval du guerrier enterré par dessous, il est probable que, pour maintenir le mortier bien à plat, on introduisit dedans, quand on le coula, de longs ossements destinés à le transformer en quelque sorte en béton armé. Ce fut, du-reste, pendant tout le moyen âge, un usage constant, dont on retrouve de nombreux exemples, par exemple à la cathédrale d'Angers, où M. de Farcy a découvert, dans les maçonneries des contreforts, des ossements qui remplaçaient alors le fer qu'on place aujourd'hui dans les murs de construction. »

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans mon étude sur le *Retable de Beaune,* j'ai déjà appelé l'attention des érudits sur ces soi-disant caractères hiéroglyphiques que nous ne pouvons encore tous expliquer, mais qui, à mon avis, ont certainement, dans nombre de cas, un sens qu'il s'agit seulement de découvrir.

« Il y a là une source d'informations qu'il serait absolument antiscientifique de négliger. Je crois donc devoir, à propos des inscriptions des peintures, des miniatures, qu'on affirme incompréhensibles, vous soumettre une plaquette, extrêmement rare, dans laquelle sont reproduits soixante-douze alphabets que tout le moyen âge utilisa pour exprimer sa pensée, pour lui donner un corps, tout en le dissimulant aux yeux du commun des mortels.

« Elle a été composée par Jacques Bonaventure Hepburne d'Écosse, frère de l'ordre de saint François de Paul, qui la dédia au pape Paul V, au commencement du XVIIe siècle par conséquent. Le titre est plutôt compliqué : *Virga aurea septuaginta duobus encomiis B. V. Mariæ cælata.* J'y trouve le nom du graveur : *M. Merian sc.;* la date nous est donnée par la figure de Paul V. Le titre des alphabets vous montrera de quelle importance ils peuvent être pour des études, encore à leur début, mais qui s'annoncent comme devant être extrêmement fructueuses.

« A côté des alphabets chaldaïque, persan, turc, arménien, arabe, aphrorabbinique, hébreu qui existent réellement, nous rencontrons ici les alphabets *Seraphicum, Super coeleste, Angelicum, Apollonianum, Brachmanicum, Enochoeum,* pour n'en citer que quelques-uns, dont précisément nous retrouvons la trace dans toutes ces inscriptions encore inexpliquées et que seuls, il faut le reconnaître, les philologues, connaissant beaucoup de langues, pourraient en ce moment mettre sur pieds.

« Ne serait-il pas utile de reproduire ces soixante-douze alphabets en y joignant trois ou quatre autres très importants, publiés par Kopp en 1818, en les complétant enfin par quelques représentations astrologiques idéographiques qui terminent la plaquette? Nous mettrions ainsi à la disposition des travailleurs un véritable *Corpus* qui servirait, et je puis personnellement vous l'affirmer, aux études les plus diverses et les plus invraisemblablement différentes. »

M. P. Vitry, associé correspondant national, présente une statuette de pleureuse provenant du tombeau de Louis de Chalon, exécuté par Jean de la Huerta au Mont-Sainte-Marie en Franche-Comté et qui vient d'entrer au Louvre.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, communique, de la part de M. le D[r] R. Brulard, associé correspondant national, la photographie d'une œnochoé découverte au mois d'avril dernier au lieu dit le Creux de la Mare, commune de Varois (Côte-d'Or). Le vase est en bronze, d'une facture élé-

gante; l'anse affecte la forme d'une jambe de femme. 1034 monnaies ont été trouvées en même temps, les unes contenues dans l'œnochoé, les autres gisant à l'entour. Il n'existe aucune trace de constructions antiques dans le champ où a eu lieu la découverte.

M. Blanchet présente quelques observations et annonce une communication ultérieure au sujet des monnaies dont la découverte vient d'être signalée.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom de M. A. Merlin, directeur du Service des antiquités de la Tunisie, associé correspondant national, communique de nouvelles inscriptions chrétiennes de Tunisie :

« 1. — Maktar (Mactaris). — Pierre haute de 0m88, large de 0m50. Lettres irrégulières, hautes d'environ 0m025. Inscription en trois lignes, séparées par des traits. Au-dessus, dans un cercle, une croix monogrammatique, accostée d'un ω à droite, et d'un o (au lieu d'un A) à gauche :

o ☧ ω
FABRICIVS BONIFA VIXIT AN
NIS IN PACE XLIII M II HORAS IIII
DEFVNCTVS EST KL OCTOBR

Fabricius Bonifa vixit an-
nis in pace XLIII, m(enses) II, horas IIII.
Defunctus est K(a)l(endis) octobr(ibus).

« L. 1. — Le nom de *Fabricius* est nouveau dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. *Bonifa* est sans doute une abréviation pour *Bonifatius*.

« L. 3. — La formule d'épitaphe *defunctus est* (*die*) ne s'était pas encore rencontrée dans les cimetières chrétiens d'Afrique.

« 2. — Maktar (Mactaris). — Pierre haute de 0m43, large de 0m48; brisée à droite. Lettres de 0m05. Au centre de l'inscription, entre la troisième et la quatrième ligne, un monogramme constantinien dans un cercle :

D M	*D(is) m(anibus)* [*S(acrum)*]
IVLIA FO	*Iulia Fo*[*r*]-
TVNA ☧ T	*tunat*[*a vi*]-
XIT AN	*xit an*[*nis*]
DIES V	[...], *dies V...*

« On ne peut affirmer que l'inscription n'ait pas eu plus de cinq lignes. La pierre est enfoncée dans le sol; M. Merlin n'a pu voir s'il y avait quelque chose au-dessous de *dies V*.

« D'après la forme du monogramme chrétien, l'épitaphe date du IVe siècle. Sauf le chrisme, elle est d'apparence toute païenne.

« 3. — Henchir Behaia (à 12 kilomètres au sud de Mateur). — Pierre de forme incurvée, légèrement convexe en avant. Inscription en deux lignes, dans un cartouche. Lettres de 0m03 :

PAVLINA IN PACE	*Paulina in pace.*

Séance du 16 Mai.

Présidence du baron J. DE BAYE, président.

Ouvrages offerts :

ESPINAS et Henri PIRENNE. *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.* Bruxelles, 1906, in-4°.

MODESTOV (Basilio). *In che stadio si trovi oggi la questione etrusca.* Rome, 1905, in-8°.

ROUSTAN. *La Mayor et le premier baptistère de Marseille.* Marseille, 1905, in-4°.

URSEAU (chanoine). *Les vitraux de la Renaissance en Anjou.* Paris, 1905, in-8°.

ZEILLER (Jacques). *Deux historiens de Rome : Montesquieu et Ferrero.* Fribourg, 1906, in-8°.

M. M. Prou, membre résidant, dépose sur le bureau, de la part de M. G. Espinas, associé correspondant national, le premier volume d'un *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, que notre confrère a formé en collaboration avec M. Henri Pirenne :

« Il n'y a pas lieu d'insister sur l'importance d'un pareil recueil pour l'histoire économique du moyen âge. Mais c'est une bonne fortune pour les érudits qu'il ait été entrepris par deux savants que leurs études antérieures, la connaissance qu'ils ont de l'histoire industrielle et municipale de la Flandre, comme aussi la pratique des documents du moyen âge et une expérience déjà longue des bonnes méthodes de publication, désignaient pour le faire, l'un, auteur d'une histoire de Belgique, qui a recueilli l'unanimité des suffrages, et d'une synthèse originale des institutions urbaines du Nord, l'autre qui a consacré à la ville de Douai, où la draperie atteignit un si haut degré de développement, un livre remarquable par la nouveauté des aperçus.

« Le présent recueil comprend seulement les documents relatifs à l'industrie, et non pas ceux qui concernent le commerce des draps. C'est le travail de la laine, dans ses branches si diverses et dans son organisation si variée, qui constitue l'objet propre de cette publication. Les limites géographiques sont celles du comté de Flandre au moment de sa plus grande extension, comprenant par conséquent l'Artois, les territoires de Lille, de Douai, de Béthune et d'Orchies.

« Comme limite chronologique, on n'a pas dépassé la fin du XIVe siècle. En effet, à partir de l'époque bourguignonne, les archives des métiers présentent une telle abondance de documents qu'il serait impossible, et d'ailleurs inutile, en raison du fatras des formules, de les reproduire *in extenso;* il faudrait choisir, et dès lors la formation d'un recueil devrait être faite d'après une méthode différente de celle qu'il convenait de suivre pour la publication de textes du moyen âge. Les documents ont été groupés par villes, et les villes rangées par ordre alphabétique. Le premier volume s'étend d'Aire à Courtrai. »

M. J. Martha, membre résidant, offre à la Société une étude de M. Modestov sur la question étrusque.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente des empreintes sur cire qui lui ont été adressées par M. H. Corot, associé correspondant national.

« On a trouvé à Sacquenay (Côte-d'Or) deux styles en bronze qui appartiennent aujourd'hui à M. Alfred Charbe-Aubertot. L'un est anépigraphe, mais ornementé de traits profonds, gravés au burin; l'autre semble porter sur ses parties planes des caractères dont M. Corot m'adresse les empreintes.

« D'un côté on voit : 1 AVIIIA ΓIIII.

« De l'autre : XXVV XXIII.

« Il est assez difficile d'interpréter avec certitude ces caractères, dont plusieurs paraissent être des chiffres. Je signale ce petit monument à l'attention de nos confrères qui seraient à même d'éclaircir le problème épigraphique qu'il soulève. »

M. Michon fait observer que le prétendu style de Sacquenay pourrait être une tige en bronze provenant d'un fléau (*scapus*) de balance (*statera*) et portant des indications pondérales[1].

M. Héron de Villefosse présente ensuite un petit vase en terre cuite trouvé en 1904 dans des travaux exécutés rue Gay-Lussac, à Paris :

« Ce vase appartient aujourd'hui à notre confrère M. A. Blanchet, qui l'a acquis hier à une vente publique à l'hôtel Drouot[2]. Il mesure exactement 0m13 de hauteur; il a la forme d'un gobelet allongé, muni d'une anse, avec un large goulot et un pied étroit. La panse présente trois

1. Cf. Oscar Bohn, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 10031.

2. *Antiquités grecques, romaines et gallo-romaines; vente du jeudi* 10 *mai* 1906; *expert Mme Raymond Serrure*. Le vase est décrit sous le n. 141 et reproduit en phototypie, mais dans de très petites proportions, sur la pl. I, n. 2.

dépressions allongées, l'une au-dessous de l'anse, les deux autres à droite et à gauche de l'anse.



Vase de terre cuite trouvé à Paris.

« La partie de la panse opposée à l'anse est ornée d'un médaillon d'applique, analogue à ceux qui décorent les vases de la vallée du Rhône, récemment étudiés par notre confrère M. Déchelette[1]. Le tout est recouvert d'un vernis rouge pâle, mais cet exemplaire n'appartient pas à la même fabrication que ces vases de la vallée du Rhône; il se rapproche par sa forme d'une série de petits vases trouvés dans le nord de Gaule, dont les autres exemplaires connus se distinguent par les mêmes dépressions caractéristiques entourant toute la panse, sans laisser aucune place

1. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* t. II.

pour l'application d'un médaillon. Les parois de ce petit vase sont d'ailleurs beaucoup plus minces et d'une terre plus légère que les parois des vases de la vallée du Rhône.

« Le médaillon, mesurant $0^{m}07$ de diamètre, est orné de reliefs représentant une série d'armes offensives et défensives. Au centre, on aperçoit une cuirasse à lambrequins, garnie sur les épaules de pattes en cuir, qui se présente du côté de la poitrine ; la plaque de métal reproduit soigneusement les formes des pectoraux, ainsi que les détails des parties basses de la poitrine ; au-dessous sont placées deux cnémides. A gauche, sur un support, est posé un grand casque, décoré d'un superbe cimier et d'une crinière de



Vase de terre cuite trouvé à Paris.
Médaillon.

cheval ; au-dessus du casque apparaît un glaive dans son fourreau ; une lanière de cuir est attachée à la partie supérieure du fourreau. A droite, on voit une lance terminée par une pointe en fer à chacune de ses extrémités : la pointe supplémentaire qui garnissait la poignée ou le gros bout de la lance servait à l'enfoncer en terre pour la faire tenir dans une position verticale (σαυρωτὴρ) ; elle pouvait également devenir une arme offensive si la véritable pointe

était endommagée ou brisée; les Romains adoptèrent cette pièce additionnelle en usage chez les Grecs, mais il ne semble pas qu'il y ait eu dans la langue romaine un mot spécial pour la désigner[1]. A côté de la lance est placé un large bouclier de forme circulaire, creux à l'intérieur et décoré extérieurement d'un ombilic autour duquel se développent un certain nombre de rayons en relief.

« Je regrette que M. Blanchet n'ait pas jugé bon de présenter lui-même à la Société cet intéressant petit vase, découvert à Paris. Il l'aurait fait avec beaucoup plus de compétence que moi. »

M. le comte P. Durrieu, membre résidant, rappelle qu'il existe à la bibliothèque Mazarine (nº 1581) un très bel exemplaire de la traduction latine des *Antiquités judaïques* de Josèphe. Jusqu'ici, l'origine de ce superbe volume est restée inconnue. Or, il a été exécuté pour le cardinal Georges d'Amboise, dont il porte encore la devise : *Non confundas me, Domine, ab expectatione mea.* Quant aux enluminures de ce volume, elles ont été considérées les unes comme étant d'une main italienne, les autres comme se rattachant à l'école de Fouquet. En réalité, elles sont l'œuvre d'un remarquable groupe d'artistes qui a travaillé en Normandie et en particulier à Rouen, au commencement du XVIe siècle, et dont faisaient partie, avec un Parisien nommé Jean Pichore, les enlumineurs Jean Serpin, Étienne du Monstier, Nicolas Hiesse et Robert Boyvin.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, donne lecture d'un mémoire de M. le Dr R. Brulard, associé correspondant national, sur les fouilles faites dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.

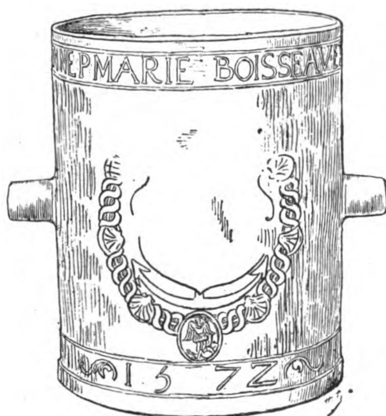
M. Petit présente quelques observations sur les rasoirs découverts dans ces fouilles et en général dans toutes celles exécutées en Bourgogne.

1. Polybe, VI (Πολεμικὰ Ῥωμαίων ἐπιτηδεύματα), 25, 6 et 7.

M. C. Enlart, membre résidant, annonce, de la part de M. L. Dumuys, conservateur du Musée d'Orléans, associé correspondant national, l'ouverture de plusieurs salles nouvelles de ce Musée.

M. F. Mazerolle, membre résidant, communique, de la part de M. E. Haraucourt, directeur du Musée de Cluny, la photographie d'une mesure de capacité qui vient d'être offerte à ce Musée.

« Cette mesure, en bronze, de forme cylindrique, est munie de deux ailettes servant de supports et permettant une manœuvre de bascule (haut. : 0m355; diamètre : 0m292).



Mesure de Dannemarie.

Musée de Cluny.

« A la partie supérieure, extérieurement, on lit, entre deux filets, l'inscription gravée : *Boisseau et demi-boisseau, mesure de Dannepmarie;* à la partie inférieure, deux autres filets et la date : 1572.

« Sur la face antérieure, entre ces deux rangs de filets, on distingue les traces d'un écusson gravé, probablement

surmonté d'une couronne, et qui a été effacé profondément à la lime; au-dessous de l'écusson, une ancre gravée en creux a subsisté, ainsi qu'un collier de l'ordre de Saint-Michel, entourant l'écusson.

« L'état de conservation parfait de cette mesure porte à croire qu'elle n'a jamais servi. Or, si l'on rapproche ce fait de la date ci-dessus, 1572, on peut conclure que cette pièce fut mise hors d'usage presque aussitôt après sa fabrication.

« L'ancre, qui n'a pas été limée, était l'insigne de l'amiral de France, qui, en 1572, était Gaspard de Coligny, tué à la Saint-Barthélemy (22-24 août 1572). Nous savons par le P. Anselme que le célèbre amiral huguenot était seigneur de Coligny, d'Andelot, de Châtillon-sur-Loing et de Dannemarie-en-Puisaye (département du Loiret). Il avait succédé, comme amiral de France, en 1552, à Claude d'Annebant, et fut remplacé, en 1572, par Honorat de Savoie. La présence de l'ancre, de la date 1572 et la mention du nom de Dannemarie portent donc à croire que les armoiries qui ont disparu étaient celles du seigneur de Dannemarie, l'amiral de Coligny, et que cette mutilation eut lieu après la Saint-Barthélemy.

« Une autre preuve à l'appui nous est fournie par la provenance de cet objet, qui fut conservé pendant « des siècles » dans les bureaux de l'administration du canal de Briare et du Loing, c'est-à-dire dans la région même où se trouve Dannemarie-en-Puisaye. C'est là que M. Jules Gerbeau le recueillit de M. Baillard, afin de l'offrir au Musée de Cluny. »

Séance du 23 Mai.

Présidence du baron J. de Baye, président.

M. P. Vitry, associé correspondant national, fait passer sous les yeux de la Société des photographies d'un fragment sculpté de l'époque romane retrouvé récemment à Étampes.

« Ces photographies ont été communiquées par M. L.-Eug. Lefèvre, d'Étampes, accompagnées d'un mémoire contenant

un commentaire descriptif et historique du monument en question. Il s'agit, suivant M. Lefèvre, d'un morceau du tympan d'un portail de l'église Saint-Pierre d'Étampes démolie en 1804. Le jardin dans lequel on a retrouvé cette pierre transformée en marche de perron était tout voisin de l'emplacement de l'église. La pierre elle-même mesure un mètre de large sur 0^m76 de haut. Les sculptures en relief qui en couvraient l'une des faces ont été par malheur extrêmement mutilées. On y reconnaît cependant des scènes de l'Enfance du Christ disposée sur deux registres, le registre supérieur ne contenant plus guère que les pieds du personnage, l'inférieur au contraire assez lisible encore. On voit très nettement sur celui-ci les restes d'une Visitation, d'un Massacre des Innocents, d'une Fuite en Égypte. La Nativité devait figurer dans le registre supérieur, où se reconnaissent encore les supports d'un lit.

« Quant à la date de la sculpture, elle paraît, suivant M. Lefèvre, et je partage cet avis, pouvoir être fixée aux environs de 1160-1180. Elle serait postérieure à celles du portail de Chartres, postérieure aussi à un monument d'Étampes, dont la découverte de ce document nouveau pourra peut-être servir à préciser l'histoire et l'importance, le portail de l'église Notre-Dame. »

M. J. Guiffrey, membre honoraire, présente la photographie d'un dessin au crayon conservé à Saint-Pétersbourg. Ce dessin a été exécuté par l'un des Dumonstier, porte une inscription de la main de Daniel Dumonstier et représente deux des membres de cette famille célèbre d'artistes.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, entretient la Société de documents financiers relatifs à la dot de Valentine de Milan, femme de Louis d'Orléans.

M. H. Clouzot, associé correspondant national, communique la photographie d'une miniature provenant d'une *Coutume de Poitou* conservée à la Bibliothèque publique de Niort et postérieure à 1455. Elle figure en tête du chapitre

« De contraire compaignie, » fol. 99, et représente un épisode du mariage. Devant l'église, les deux époux se donnent le bras et écoutent un procureur et son sergent qui leur expliquent leurs droits. A côté, deux femmes, sans doute les vieilles mères, assistent à la scène.

« L'intérêt de ce petit tableau réside dans une particularité du costume de l'épousée. Elle porte sur la tête une couronne métallique, probablement à cinq fleurons.

« Je ne sais si l'on a déjà signalé l'emploi d'un objet de ce genre dans les cérémonies nuptiales, et si l'on en connaît des exemplaires dans les musées ou les collections particulières.

« En 1572, J. Sluper, dans le *Omnium fere gentium... habitus et effigies,* représente « l'Espouse de France » dans le costume d'une demoiselle de condition, avec une couronne sur ses cheveux dénoués et tombants dans le dos. Mais la couronne est formée de fleurs et de feuillages retenus par un double rang de torsades, peut-être des perles[1]. C'est également un chapel de fleurs qui figure sur une gravure de Gaspar Isaac en 1634, intitulée « L'Espousée de « village »[2].

« Certaines provinces de France, le Berry et le Poitou par exemple, conservaient encore des traces de cette coutume, il y a quarante ou cinquante ans. Voici une couronne de fleurs artificielles, achetée à Niort au mois de janvier dernier, que les mariées fixaient au fond de leur coiffe. Mais elle est réduite à un diamètre de quatre ou cinq centimètres.

« La couronne métallique de la miniature de Niort a-t-elle quelque rapport avec ces couronnes de fleurs? On ne peut, en tous les cas, y voir un insigne royal ni princier, car le costume n'y prête pas, et tous les personnages du manuscrit, à moins d'indication contraire, appartiennent à des conditions modestes. »

M. de Baye signale l'usage traditionnel de couronnes

1. Bibl. hist. de la ville de Paris, Rés. 550148.
2. Cabinet des Estampes, éd. 16, p. 117.

métalliques pour la cérémonie du mariage chez les Russes orthodoxes. Cette coutume très ancienne s'est perpétuée. Les couronnes métalliques plus ou moins richement ornées, destinées aux bénédictions nuptiales, se trouvent dans toutes les sacristies comme faisant partie du mobilier religieux. Il en est de fort anciennes.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le sujet du revers d'une médaille d'Élisabeth de Gonzague, duchesse d'Urbin, est entouré de la légende : *Hoc fvgienti fortvnae dicatis*. Il est expliqué dans le *Trésor de numismatique* ainsi : « Dites cela à la Fortune qui s'enfuit. « — Une femme demi-nue, couchée nonchalamment à terre, « la tête appuyée sur une espèce de barrière, fait un signe « de mépris à l'Occasion ou à la Fortune qui s'envole sous « la forme d'une chevelure, dont le bout est resté entre les « mains de la femme couchée. Allusion à la résignation que « la duchesse d'Urbin montra dans les infortunes[1]. »

« Ce commentaire est inexact, bien qu'il n'ait pas été critiqué, même par M. von Fabriczy, qui a naguère étudié la médaille avec une autre, d'Émilia Pia, et a déclaré Adriano Fiorentino l'auteur des deux, sans en fixer les dates[2].

« Je crois que ce qu'on a pris pour une chevelure est une sorte de nuage, d'où tombe une pluie de petites flammes[3].

« La femme est paisible, mais occupée, non pas noncha-

1. *Trésor de numismatique et de glyptique. Médailles en Italie, XV° et XVI° siècles*, 2° partie, pl. XXIV, 3.

2. Cornelius von Fabriczy, *Jahrbuch d. K. preuss. Kunstsamml.*, 1903, p. 71.

3. Ces flammes feraient penser aux langues de feu du Saint-Esprit. Voy. le *Trésor de Numismatique*, t. II, pl. XIII, 4 (monogramme du Christ, à flammes et rayons), et t. I, pl. II (œil ailé, à flammes). Sur la mysticité païenne, voy. *L'Imitation de Jésus-Christ*, liv. IV, chap. XIII (dieux qui se communiquent, Deutér., IV).

lante[1]; elle tient des deux mains, au bas du torse, un objet allongé qui n'est pas un bout de chevelure, et elle ne fait aucun signe de mépris. Cet objet doit être la ceinture d'une vierge, détachée pour l'époux (*zonam solvere*). Il s'agirait d'une allusion complexe aux amours de Jupiter pour Danaé et Égine, d'une Fortune messagère de ce dieu, non d'une traîtresse Occasion. La barrière rappellerait ainsi la tour d'airain, et le rocher l'île d'Oenone[2].

« Cette hypothèse m'est suggérée par des peintures de Pompéi; il en est une qui offre une grande analogie avec celle dont il s'agit. On y voit la future mère de Persée recueillir pieusement toutes les gouttes de l'or céleste[3].

« D'autre part, il y a une remarquable connexité entre le symbole aérien d'Urbin et le soleil aux rayons en fragments, comme une pluie de germes, des médailles de Borso d'Este[4].

« Dans ces conditions, l'allégorie viserait les consolations et vicissitudes d'Élisabeth à Urbin entre 1508 et 1516, non pas l'exil cruel qu'elle subit ensuite. Cette dame et son mari, sans enfants, avaient adopté un neveu, Jean-Marie de la Rovère; celui-ci, succédant à Guido Ubaldo de Montefeltro, fit à sa veuve une vie paisible et honorée, digne du

1. Dans une pose qui rappelle Ariadne réveillée par Bacchus et qu'on peut comparer à celle *des femmes faibles* dites : qui ressuscitent ou qui souffrent d'enfantement (voy. Félix Ravaisson, *Les monuments funéraires des Grecs*, p. 12, 1880, et Ét. Michon, *Lécythe funéraire*, *Recueil Piot*, t. XII, 2e fasc., 1905).

2. Jupiter est la pluie d'orage avec ses éclairs ou l'eau ensoleillée et fécondante de l'atmosphère; Danaé et Égine sont la nuée en temps de sécheresse et la terre aride, il faut le ciel et la mer (îles de Sériphos et d'Oenoné) pour les sauver.

3. *Museo Borbonico*, vol. II, tav. XXXVI : *Della qual pioggia per non perdere neppure una goccia raccoglie Danae una falda di un panno purpureo nel qual siede e ne fa seno al copioso Iddio.* — Le Titien a peint Danaé rêveuse, en lui donnant l'aide d'une maternelle servante (Saint-Pétersbourg, Musée de l'Ermitage).

4. *Trésor de numismatique*, 2e partie, pl. XV, 2 et 3 (no 2 : Le soleil en forme de crabe et un ravin au fond duquel une licorne découvre une source).

rôle qu'elle avait accompli comme une reine des lettres et des arts, charmante et vertueuse; ce neveu fut ainsi un fils providentiel.

« Ce sont peut-être des paroles d'Élisabeth, au regard du projet de la médaille, que le médailliste a gravées : « Dites « bien[1] cela à la fuyante Fortune[2]! » c'est-à-dire : « Assu-« rez-la que je consens à son épreuve s'il me reste les forces « qu'elle me donna et l'espérance du ciel où elle retourne! »

Séance du 30 Mai.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *Chez les Tartares de Crimée. Souvenirs d'une mission.* Paris, 1906, in-8°.

Omont (Henri). *Documents nouveaux sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris.* Paris, 1905, in-8°.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Pour faire suite à la communication de M. H. Clouzot[3] au sujet d'une miniature conservée à la Bibliothèque de Niort, je me propose de revenir sur l'emploi de couronnes métalliques dans la cérémonie religieuse du mariage chez les Russes orthodoxes. La simple mention que j'en ai faite est insuffisante. Mais je voudrais vous dire quelques mots des couronnes de mariage usitées chez les Géorgiens et vous montrer quelques photographies faites en Transcaucasie par mon excellent ami M. Krafft.

« Les couronnes géorgiennes ont probablement été autrefois en métal; maintenant, elles n'ont plus que l'aspect d'un

1. *Dicare :* Dédier, consacrer.

2. *Fugienti :* Fuyante, comme l'étoile filante (au lieu de : qui s'enfuit). La Fortune a passé comme une semeuse.

3. Voy. plus haut, p. 239-240.

objet en or ou doré. Elles consistent en un cercle de bois entièrement recouvert de clinquant simulant le métal précieux et muni d'une croix, laquelle doit surmonter le front. Quatre longs pendentifs formés d'oves ou de sphères, toujours en clinquant, sont attachés à ce diadème. Ces pendants représentent comme des chaînettes flexibles. Vous le voyez, ces couronnes nuptiales ont conservé l'ancienne forme byzantine. Elles sont portées par les deux époux, non seulement durant la cérémonie religieuse, mais pendant les fêtes qui lui succèdent. Les deux mariés sont nommés le roi et la reine.

« Évidemment, ce n'est pas seulement la forme de ces parures, mais aussi leur usage qui remonte à l'époque de l'influence de Byzance sur la Géorgie. »

M. Durrieu signale que dans les miniatures du XIV[e] et du XV[e] siècle on rencontre parfois des figures de fiancées qui portent des couronnes d'orfèvrerie. Il cite, à cet égard, la miniature relative au mois d'avril, qu'il a publiée dans son ouvrage sur *Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry,* d'après le manuscrit original conservé au Musée Condé de Chantilly. Jusqu'ici on a donné à ces couronnes une signification héraldique faisant allusion au rang élevé de la jeune fille. Il est possible, d'après la communication de M. Clouzot, qu'elles rappellent l'usage traditionnel des couronnes de mariées.

M. Clouzot pense qu'un certain nombre de couronnes métalliques qu'on a cru destinées à des statues sont des couronnes de mariage.

MM. de Mély et Chapot présentent quelques observations.

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« A la suite de la communication faite par notre confrère M. Pallu de Lessert[1] au sujet d'un vase de bronze, renfermant des monnaies, trouvé à Varois (près de Dijon), M. le président m'a fait l'honneur de me demander des renseigne-

1. Voy. plus haut, p. 229-230.

ments sur la composition du trésor. M. E. Bertrand, de Dijon, ayant eu l'obligeance de me communiquer un lot de 180 monnaies provenant de cette découverte, faite à 400 mètres d'une voie romaine, j'ai dressé un inventaire succinct que j'ai complété à l'aide d'indications que M. Bertrand a bien voulu me fournir. Le vase contenait 1034 monnaies romaines d'argent et de billon (deniers et *antoniniani*), dont les plus anciennes sont de Vitellius et de Titus et les plus récentes de Valérien, de Gallien et de Salonin. Le dépôt a dû être enfoui vers 259 de notre ère, peut-être au moment où les Alamans, traversant la Gaule, pénétrèrent en Italie par le Mont-Genèvre.

« Le vase, avec l'anse terminée par un pied humain, ne peut donc être postérieur à cette date. Récemment, notre confrère M. N. Valois vous a présenté un vase de bronze avec incrustations d'argent, daté aussi par les monnaies qu'il renfermait et qui sont antérieures à 268[1]. Jadis, je vous ai communiqué la photographie d'un vase de bronze, muni d'une anse ornée d'une figure d'Eros *mingens*, qui contenait environ 1400 pièces, dont les plus récentes sont antérieures à 275 de notre ère[2]. Le vase de bronze contenant le trésor monétaire de Francières (Somme), celui du trésor de Moingt (Loire) et d'autres encore fourniront des exemples précis à l'érudit qui entreprendra de classer chronologiquement le mobilier gallo-romain. On pourrait écrire aussi une histoire des bijoux romains, basée sur une étude des trésors monétaires qui en contenaient, et dont voici une courte liste : Autrèches (Oise), Boult-sur-Suippes et Tours-sur-Marne (Marne), Charpennes, Opteros et Bourgouin (Isère), La Condamine (Monaco), La Planche et Le Sault du Rhône (Ain), Chalain d'Uzore (Loire), Cailly (Seine-Inférieure), Le Landin (Eure), Rennes, Le Veillon (Vendée), Le Leuy et Donzacq (Landes), Treigny (Yonne), Velp (Gueldre), etc.[3].

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1905, p. 324, fig. (vase trouvé à La Cruchère, près de Jublains).

2. *Bulletin*, 1893, p. 154 (vase trouvé à Kerrero, près de Carnac).

3. Voy. les références dans mon ouvrage sur *Les trésors de mon-*

« Tout classement chronologique de vases et de bijoux devra reposer à l'avenir sur les comparaisons fournies par les inventaires de trésors monétaires, pour l'antiquité comme pour le moyen âge. »

M. D. Roche, associé correspondant national, soumet à la Société la reproduction de cinq miniatures byzantines, tout récemment trouvées dans le *Codex Gertrudianus* des Archives capitulaires de Cividale, et résume brièvement la contribution apportée à leur étude par M. Kondakov, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dont la Société des Antiquaires admirait naguère le tome I du *Manuel d'imagier,* contenant l'iconographie du Christ. Dans son présent travail, tout en examinant le style des miniatures et en contrôlant l'attribution qui en est faite à un artiste russe, le célèbre académicien s'applique surtout à déterminer ce qu'étaient le costume et les insignes princiers des grands-ducs russes et de leur famille au XI[e] siècle.

« Le *Codex Gertrudianus,* publié en une édition jubilaire à Trèves en 1901 par M. M. Hasselof, est, on le sait, un psautier latin écrit pour l'archevêque Egbert, qui occupa le siège épiscopal de la ville de 975 à 993. Disparu de Trèves à une époque indéterminée, le psautier tomba en Pologne ou à Kiev aux mains d'une princesse catholique du nom de Gertrude, pour laquelle il reçut un complément de treize feuillets de miniatures et de prières. On s'accorde à voir en cette Gertrude une princesse polonaise, femme du grand-duc Iziaslav Iaroslavitch et mère du troisième fils de ce prince, Iaropolk Iziaslévitch.

« Le principal intérêt des miniatures ajoutées pour Gertrude au *Codex* qui a pris son nom est qu'on voit sur deux d'entre elles Iaropolk et sa famille. Dans la première, le prince et sa femme Irène, tous deux debout, implorent saint Pierre, aux pieds duquel s'est jetée Gertrude. Dans l'autre, le Christ sur le trône couronne Iaropolk et sa femme, accostés de leurs patrons. Les trois autres miniatures qu'a

naies romaines et les invasions germaniques en Gaule, 1900, gr. in-8°.

choisies M. Kondakov pour ses remarques offrent la *Nativité,* le *Crucifiement* et la *Vierge sur le trône.*

« La scène d'imploration de saint Pierre est inscrite dans une sorte d'*h* qui forme le mot *in.* Le champ d'or de la miniature est délimité par une bordure rouge à zigzags. L'or, un peu pâle et même verdâtre, ne correspond pas strictement à la technique byzantine. Les inscriptions, ménagées en blanc sur cet or ou sur le vert d'une prairie semée de fleurs rouge vif, sur laquelle l'apôtre est debout, sont mal distinctes. Une teinte mauve qui cerne et colore les vêtements de saint Pierre doit tenir lieu d'une couleur pourpre ancienne. La figure de l'apôtre est schématique, dure, visiblement copiée, non sur un modèle grec, mais sur une autre miniature latino-byzantine. L'artiste commet des fautes et emmêle, par exemple, les plis de l'himation avec ceux du chiton. La tête de saint Pierre n'a pas tout à fait le type accoutumé au xe et au xie siècle. Gertrude s'apprête à saisir le pied gauche de l'apôtre en un mouvement et une posture qui ne se rencontrent que dans l'iconographie du Sauveur et dans celle de la Vierge. M. Kondakov se demande si l'imagier ne connaissait pas l'usage du baisement du pied de saint Pierre dans la basilique du Vatican, — ce qui infirmerait l'hypothèse aujourd'hui admise que la statue de saint Pierre ne date que du xiiie siècle et non du ve, comme on l'estimait jadis.

« Au-dessus de la tête de Iaropolk se lit l'inscription à demi grecque et à demi slave : Ο ΔΙΚΕΟϹ ΙΑΡΟΠЪΛΚⲘ. Après de nombreuses réflexions et de longues recherches, M. Kondakov, trouvant que l'épithète δίκαιος se donne surtout à Job dans l'Ancien Testament, suppose qu'elle fut, par comparaison, appliquée à Iaropolk, alors qu'il rentrait dans ses possessions à Vladimir en Volhynie. Peut-être en pourrait-on inférer que ce fut dans cette ville que fut exécutée la miniature, peu avant la mort prématurée du prince.

« Iaropolk implorant saint Pierre, les yeux levés vers lui, est coiffé d'une couronne formant bonnet, composée d'un cercle couvert de pierres précieuses et entouré de perles. La calotte en est faite d'une étoffe de drap d'or, également

ornée de pierres précieuses et de perles. Il semble, en se référant au *De officiis* de Codinus, que cette couronne corresponde à celle du despote et du grand *primicerius*.

« Iaropolk a la barbe ronde et les cheveux de couleur rousse, point rempli d'intérêt quant à la question si discutée de l'origine variague des princes russes. Hormis ces détails, son type toutefois s'éloigne peu du type byzantin. Le prince est vêtu d'une robe cramoisie, ornée de bandes de drap d'or qui, au col, aux poignets, au bas de la robe, à la ceinture et dans des appliques latérales, sont semées de saphirs et de rubis. L'étoffe de la robe paraît être du brocart ou du velours broché de lys d'or. A l'inverse de ce que nous verrons dans la miniature du couronnement, Iaropolk n'a ici aucun manteau. C'est qu'il n'est que prince; couronné, il devient grand prince (grand-duc) et a droit à l'insigne royal. Iaropolk est chaussé de bottes rouges, dont l'usage appartenait à beaucoup de dignitaires de l'empire. Sa femme est vêtue d'une robe bleu d'azur, recouverte du *lorum,* ce qui prouverait qu'elle avait rang de patricienne ayant droit à ce vêtement. Elle est coiffée d'un haut bonnet en forme de tour, orné de pierreries, qui répond à ce que sera le *kakochnik* russe. Une sorte de voile recouvre sa nuque. Elle a des chaussures rouges.

« Bien que la figure de Gertrude soit assez mal conservée, on voit que la princesse est revêtue de la robe de fête, de couleur rouge, que portent aujourd'hui encore les paysannes russes. La mère de Iaropolk est recouverte du manteau grand-ducal, en brocart d'or, fixé sur la poitrine par une fibule ronde. Une sorte de voile entoure ses traits. Elle a un visage jeune qui n'a rien du portrait.

« La miniature dans laquelle le Christ couronne Iaropolk et Irène a un encadrement de méandres qui répète un des ornements du psautier d'Egbert. Cela donne à penser que l'artiste, en continuant ce psautier, avait à travailler dans le même style. Il a ajouté à l'encadrement quatre fleurons de lys byzantins qui figurent aussi dans la miniature du Crucifiement et dans celle de l'Imploration de saint Pierre. Près des princes couronnés se tiennent saint Pierre

et sainte Irène, ce qui nous apprend le nom chrétien de Iaropolk. D'abord prérogative de la maison impériale, une représentation du couronnement telle que nous le voyons dans cette miniature passa peu à peu aux rois de Géorgie, de Serbie, de Bulgarie, etc. Le Christ, dans notre miniature, est tout byzantin; mais les plis de ses vêtements sont plutôt latins. Les couronnes qu'il tient par l'arc qui les surmonte ont la forme de bandeaux métalliques et sont, en même temps que des couronnes votives, de vraies couronnes impériales ou royales. Comme il convient, Iaropolk et Irène sont dans cette scène plus richement vêtus qu'ils ne l'étaient devant saint Pierre. Sur leur robe est jeté un manteau byzantin, fait d'un morceau d'étoffe incarnat sombre, orné de pierreries et bordé d'hermine. Irène a la tête enveloppée d'un voile oriental bariolé, sous lequel s'aperçoit un bonnet en tissu d'or, orné de pierreries. Sainte Irène, derrière elle, est exactement vêtue comme l'était la princesse dans la première miniature. Les noms ne sont pas écrits d'une façon tout à fait correcte : le nom d'Irène est mal accentué, et celui de saint Pierre, quoique écrit en entier, porte cependant un signe d'abréviation. Sans cause iconographique, le haut de cette miniature est occupé par les emblèmes des quatre évangélistes dont le style est très byzantin.

« Quelques mots donneront une idée des trois autres miniatures et de leurs particularités.

« La Nativité du Christ offre la disposition générale des titres des manuscrits byzantins, mais avec une transformation russe des ornements. L'encadrement architectural rappelle plutôt le *Recueil de Sviatoslav* que le manuscrit de *Grégoire le Théologien* de la bibliothèque du Sinaï. La scène est traitée dans les formules iconographiques les plus courantes; il n'est de variation, dans les limites coutumières aux imagiers, que dans l'arc placé en tympan au haut du cadre, où sont inscrits deux anges. Au bas de la miniature sont ajoutés deux lions, gardes du roi naissant. La queue d'un des lions passe sous une des pattes de derrière. Il apparaît que l'artiste a pris ces animaux dans un original où ils

se présentaient sous forme de statues. Par suite de ces modifications et interprétations mal comprises, on juge qu'on a affaire à un imagier, non à un calligraphe, et on se demande si cet imagier était un miniaturiste de profession; il ne le semble pas.

« Le Crucifiement ne donne pas lui non plus une composition rigoureusement byzantine. Les médaillons des évangélistes cantonnent la scène centrale, encadrée dans une croix, en laquelle s'inscrivent mal les personnages disposés au pied du calvaire. Cette miniature est entourée d'une bordure qui semble faite pour l'émail; le fond du médaillon des évangélistes est lui aussi bariolé. Les rinceaux qui remplissent les vides de la miniature rappellent d'assez près le *Recueil de Sviatoslav*.

« La Vierge sur le trône, la dernière miniature qui nous occupe, répond aux types qui ornent les absides en mosaïques des églises du XIe siècle. C'est la représentation la plus ancienne du type que la *Vie des Pères* du monastère des Catacombes, à Kiev, dit avoir figuré vers 1083-1089 sur l'autel de l'église des Catacombes; elle se répandit de là dans toute la Russie. La Vierge de notre miniature soulève l'Enfant sur ses genoux, le soutenant à la poitrine, comme pour lui permettre de faire porter plus loin sa bénédiction. La disparition de la Vierge des Catacombes fait que l'on ne peut indiquer chez le miniaturiste que la connaissance d'un modèle grec de la deuxième moitié du XIe siècle. Le visage de Marie et celui de l'Enfant sont peints dans le *Codex Gertrudianus* d'une façon sèche et brusque avec de fortes ombres olivâtres.

« Au total, les miniatures ajoutées au psautier de Trèves offrent, selon M. Kondakov, une translation scolaire d'un type byzantin. Tout le démontre : couleurs boueuses, dessins sertis de noir, fautes d'élève qui confond les plis de vêtements différents ou qui, d'aventure, oublie une main. Quant à attribuer cette œuvre à un artiste russe, comme le fait M. Arthur Hasselof, qui estime que les miniatures ont été exécutées à Kiev entre 1078 et 1087 alors que l'on construisait le monastère des Catacombes, M. Kondakov est

moins affirmatif. L'art byzantin était, dans la seconde moitié du XIe siècle, répandu dans tout l'Occident; si les miniatures ajoutées au psautier de Trèves ressemblent à celles des manuscrits russes, c'est que les artistes occidentaux et les artistes russes copiaient les uns et les autres des modèles grecs. Au *Codex Gertrudianus,* M. Kondakov préfère l'*Évangile d'Ostromir,* qui a bien plus de style, et le *Recueil de Sviatoslav*, qui est aux deux précédents « comme une aqua« relle comparée à une peinture à l'huile. »

MM. Durrieu et de la Tour présentent quelques observations.

M. O. Vauvillé, associé correspondant national, présente quelques bagues avec intailles provenant de l'oppidum de Pommiers (Aisne)[1].

« Sur ma demande, M. Brunehaut a eu l'amabilité de me confier trois fragments de bagues, provenant des fouilles de fonds d'habitations gauloises de Pommiers, bien datées par de nombreuses monnaies de cette époque. Ces bagues en fer, par suite d'oxydation, n'ont presque plus que le chaton et la pierre gravée; je les présente à la Société.

« La première est ornée d'une agate grise, de forme ovale, de 0m010 sur 0m007, sur laquelle on voit une massue entre deux traits.



Intaille trouvée à Pommiers.

« La deuxième, avec agate à plusieurs couches, ovale, de 0m009 sur 0m0075, représente un paon au repos.

1. Les dessins qui accompagnent cette note sont dus à notre confrère M. H. de la Tour, que je prie de recevoir tous mes remerciments.

« La troisième, la plus intéressante, est ornée d'une superbe intaille sur agate, également à plusieurs couches,



Intaille trouvée à Pommiers.

ovale, de 0m015 sur 0m012. On y voit un Pégase galopant à gauche; au-dessus, entre la tête et l'aile, V; entre l'aile et la queue, EL; entre la queue et les pieds de derrière,



Intaille trouvée à Pommiers.

VG?; sous le cheval, NI[1]. L'inscription de cette bague est à étudier, car elle peut varier suivant le point de départ de la lecture. Il me semble intéressant de faire remarquer que le Pégase de cette bague a une certaine analogie, comme allure et forme, avec celui qu'on voit représenté sur les très nombreuses monnaies gauloises en bronze, des Suessions, à la légende CRICIRV, qui ont été trouvées dans le même oppidum que les bagues.

« Voici une quatrième bague en argent de ma collection[2]; elle a été aussi trouvée dans un fond d'habitation gauloise de la même enceinte, elle est ornée d'une pierre gravée sur cornaline pâle, de forme ronde, de 0m013 de

1. M. A. de Barthélemy pensait voir : VU-NI-V-EL.

2. Cette bague a déjà été présentée à la Société dans la séance du 27 décembre 1905.

diamètre, elle représente un arbre sur plan incliné et à côté une massue dressée. »



Intaille trouvée à Pommiers.

M. de la Tour, s'appuyant sur la provenance de ces bagues découvertes parmi des monnaies gauloises et dans les ruines d'habitations gauloises, ainsi que sur le style de la principale d'entre elles et sur son inscription VEIVGNI, conclut que les Gaulois ont gravé les pierres fines aussi bien que le bronze et l'acier.

M. Blanchet confirme cette opinion en fournissant d'autres exemples de pierres gravées de style sûrement gaulois.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, termine la lecture du mémoire du Dr R. Brulard sur les fouilles du Magny-Lambert.

Séance du 6 Juin.

Présidence de M. le baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Delattre (R. P.). *Le plus grand sarcophage trouvé dans les nécropoles puniques de Carthage.* Paris, 1906, in-8°. (Extrait des *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*)

— *Inscriptions chrétiennes de Carthage,* 1898-1904. Tunis, 1906, in-8°.

Fortes (José). *A Estacão Archeologica d'Alvarelhos.* Porto, 1899, in-8°.

— *Lagar de Mouros* (*Amarante*). Porto, 1901, in-4°.

FORTES (José). *Instrumentos de bronze*. Lisboa, 1902, in-8°.
— *Balineum Luso-Romano de S. Vicente do Pinheiro (Penafiel)*. Porto, 1902, in-8°.
— *Fibulas e Fivelas*. Lisboa, 1904, in-8°.
— *A Necropole dolmenica de Salles*. Porto, 1903, in-8°.
— *Restos de una villa Lusitano-Romana (Povoa de Varziun)*. Porto, 1905, in-8°.
— *As Fibulas do Noroesta da Peninsula*. Porto, 1905, in-4°.
GOBY (Paul). *Sur quelques meules à grains et un moulin ancien découverts dans l'arrondissement de Grasse*. Nice, 1905, in-8°.
GUEBHARD (Dr). *Fouilles et glanes tumulaires aux environs de Saint-Vallier de Thiey, Alpes-Maritimes*. Le Mans, 1905, in-8°.
— *Essai d'inventaire des enceintes préhistoriques du département du Var*. Le Mans, 1906, in-8°.
— *Sur un trésor de deniers romains trouvé en* 1901 *aux environs de Nice*. Nice, 1904, in-8°.
LEVILLAIN, POUPARDIN et CLOUZOT. *A propos des monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*. Paris, in-8°.
MARQUET DE VASSELOT (J.-J.). *Les émaux limousins à fond vermiculé*. Paris, 1906, in-8°. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Le président annonce le décès de M. E. Piette, associé correspondant national, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

Le président déclare vacante la place de membre résidant occupée par M. E. Molinier et propose de fixer l'élection au premier mercredi de juillet.

Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre résidant.

M. E. Mâle est élu membre résidant.

Sur le rapport de M. Durrieu, M. A. de Titoff, présenté par MM. l'abbé Thédenat et de Baye, est élu associé correspondant étranger.

Sur les rapports de MM. Enlart, Martin, Ruelle et de Loisne, MM. P. Dubois, présenté par MM. de Baye et Marquet de Vasselot, M. Maindron, présenté par MM. Babelon et Maurice, Ch. Manneville, présenté par MM. Omont et Martin, et le Dr A. Guebhard, présenté par MM. Babelon et de Baye, sont élus associés correspondants nationaux.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 27 décembre dernier, j'ai présenté une inscription latine copiée à Frolois (Côte-d'Or) par M. Parisot, professeur au lycée de Mâcon[1]. Je tiens à dire que la copie de M. Parisot est parfaitement exacte, ainsi que permet de le constater une excellente photographie que je dois à notre correspondant M. H. Corot et qui est reproduite ci-dessous.



Inscription latine de Frolois.

« Sur cette stèle funéraire, après les mots *D(iis) M(anibus)*,

1. *Bulletin*, 1905, p. 357-359.

Munimin(*tum*), on ne peut pas songer à trouver autre chose que des noms indigènes, dont le premier, RIPCFCNVS, semble devoir être transcrit *Ripc*[*e*]*cnus* ou *Ripc*[*i*]*cnus*.

« Ce nom est nouveau. Cependant, on conserve au Musée d'Autun la stèle funéraire d'un Éduen nommé *Ripcus*[1] :

D M
RIPCI

« Il est certain que la lecture *Ripci*, sur laquelle on avait hésité en ce qui concernait la troisième lettre (*fortasse Reci*), se trouve maintenant confirmée par le nouveau texte de Frolois qui appartient aussi à la région éduenne.

« Le suffixe *cnus* correspond à *cnos*, qui, précédé d'un nom au génitif, indique toujours la filiation et que nous retrouvons dans des inscriptions gauloises. Par exemple :

Iccavos Oppiani-cnos (inscr. du Musée de Beaune).
Andecamulos Toutissi-cnos (inscr. de Nevers).

« Il est vrai que dans ces inscriptions gauloises le nom composé avec *cnos* occupe d'ordinaire le second rang, tandis que dans l'inscription de Frolois il est placé en première ligne. L'inscription gauloise d'Autun paraît pourtant présenter une interversion analogue à celle de l'épitaphe de Frolois :

....*li-cnos Contextos* (inscr. d'Autun).

Il semble donc que l'on soit autorisé à lire sur la stèle en question :

Ripc[*i*]*cnus Dunau*[*s*] ou *Duna*(*i*)*u*[*s*][2],

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2753.
2. A moins que l'on ne songe à *dunav*(*it*) pour *donavit*. L'interprétation du texte est difficile. La figure sculptée sur l'autre face de la stèle paraît être une figure de femme, ce qui est plutôt troublant.

Cf. *Belexena Dunai* et *Dunaio filio* dans deux inscriptions d'Auch[1].

« La stèle mesure 1m68 de hauteur et elle a été découverte en Possonnet, lieu dit du hameau de Vaubusin, commune de Frolois.

« M. H. Corot m'avertit aussi que le vase en pierre signalé par M. Parisot est un ancien étalon de mesure provenant du château de Frolois et qu'il ne remonte pas à l'époque romaine.

« Ainsi l'épitaphe de Frolois et celle d'Autun s'éclairent l'une par l'autre. On peut faire des observations analogues sur d'autres monuments funéraires de la région.

« Récemment, M. Henri de Flamare, archiviste de la Nièvre, m'envoyait le texte de trois nouvelles inscriptions trouvées à Entrains (Nièvre). L'une d'elles renferme, deux fois répété, le nom *Roxtano-rix,* qui semblait apparaître pour la première fois[2].

« Or, l'élément principal de ce mot, le nom *Roxtanus,* se retrouve en toutes lettres sur une inscription découverte à Dijon en 1890[3]. En outre, on conserve au Musée Rolin, à Autun, un monument funéraire qui présente ce reste d'épitaphe[4] :

D M
ROXTAI
I

« A la ligne 2, les trois premières lettres sont seules intactes; la quatrième, incomplète, est certaine, c'est un T; la cinquième, dont il ne reste que la partie supérieure, est vraisemblablement un A. Quant à la sixième, elle consiste en un reste de haste qui peut aussi bien appartenir à un I, un L ou un N. En supposant un N, on obtient *Roxta*[*n*]*i* au lieu de *Roxta*[*l*]*i* proposé par le *Corpus.* »

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 456 et 459.
2. *Bulletin archéologique du Comité*, 1904, p. cxxxiii.
3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 5537.
4. *Ibid.*, 2755.

Séance du 13 Juin.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Beaumont (comte de). *Trois broderies tourangelles du XVIIe s.* Paris, 1905, in-8°.

Goby et Guebhard. *Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes-Maritimes.* Paris, 1905, in-8°.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 1er fascicule du *Bulletin* de 1906.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, complète une communication précédente relative aux inventaires des tapisseries du château de Blois au xve siècle :

« Dans la séance du 13 décembre 1905[1], j'ai présenté un inventaire inachevé du 22 août 1501 des tapisseries alors conservées à Blois. J'ai cherché à le compléter à l'aide d'indications contenues dans les inventaires partiels d'Anne de Bretagne qui se trouvent au Cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale[2]. Parmi ces documents, une liste sommaire des tapisseries du château de Blois a pour titre : « Inventaire de la tapisserie apportée de Milan, appartenant « à ladite dame, et la tapisserie du château de Bloys et « autres choses cy-après déclarées, lesquelles Benard Lecourt « a laissées en garde à Gabriel, fait audit lieu, le vi^{e} jour « de septembre mil cinq cent sept[3]. » Cet état porte en marge la mention « rapportée par Jehan Lefèvre audit « Bloys[4] », note qui confirme le transport, en 1501, de Nantes à Blois, des tapisseries de la reine, confiées à Gabriel de

1. *Bulletin*, 1905, p. 346-352.
2. Ms. fr. 22335.
3. Ms. fr. 22335, p. 249-250.
4. Ibid., p. 247.

Herbaumez, tapissier du roi. Le même jour (6 septembre 1507) était dressé un autre état des tapisseries données en garde à Jehan de Doulx et à Baudichon de Hamel.

« Les documents du xve siècle sont plus importants et permettent de compléter l'inventaire de 1501. Le cahier sur lequel il est écrit a douze pages, dont six ont été remplies, le scribe s'étant arrêté après avoir décrit deux tapisseries milanaises : ce sont ces articles qui ont été transcrits précédemment dans un inventaire du 11 janvier 1499 contenant ainsi ce qui manque à celui de 1501. Il y a identité entre ces deux inventaires quant aux objets décrits, puisqu'il se trouve indiqué en marge du document de 1499 que les tapisseries qui y sont décrites ont été depuis rapportées à Blois. Les trois premiers articles sont relatifs aux tapisseries de Milan et les trois suivants à des tapisseries royales ou ducales avec fleurs de lis et initiales de la reine Anne de Bretagne. Cet inventaire a pour titre : « Autre tappicerie « amenée de Millan et de Méhun baillés audit Jehan Lefeuvre « par ledit maistre Jehan Bénart, comme appert par ledit « inventaire signé dudit Lefeuvre, fait le xie jour de jan- « vier mil IIII^{c} IIII^{xx} et dix-neuf[1]. »

« Je cite simplement cet inventaire, parce qu'il se trouve reproduit parmi les pièces justificatives de la vie d'Anne de Bretagne par Leroux de Lincy[2]. Une seconde copie de ce même document prouve que les tapisseries qui y sont décrites, d'abord à Amboise, furent ensuite transportées à Nantes et ramenées à Blois en 1501 : « Inventaire de la « tappicerye que Jehan Le Fèvre, tappicier de la royne, a « envoyez à Nantes[3]... »

« A la suite des articles relatifs aux tapisseries milanaises et à celles provenant de la reine Anne devait se trouver l'état descriptif des tapisseries originaires de Naples. Un inventaire dressé le 30 janvier 1495 nous les fait connaître[4] :

1. Ms. fr. 22335, p. 50-51.
2. Leroux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne;* t. IV, p. 84-85.
3. Ms. fr. 22335, p. 129.
4. Ms. fr. 22335, p. 51-52 et 130-133.

ce sont des tapisseries à personnages, à verdure, de nombreux tapis de velours ou de damas, des tapis en cuir doré, une passion de lettres romaines en toile, une généalogie des rois aussi sur toile, des bannières avec armes des rois d'Aragon, etc., en tout 434 pièces décrites en 53 articles.

« Ces inventaires partiels ne sont pas les seuls qui aient été faits du mobilier des châteaux de Nantes, d'Amboise et de Blois. Il y en a un certain nombre d'autres de la même époque relatifs à des tapisseries de chapelle ou d'église, à des tableaux, à de la vaisselle d'or ou d'argent de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Ils apportent une contribution importante à l'histoire du mobilier des châteaux royaux des bords de la Loire aux xve et xvie siècles. »

M. F. de Mély, membre résidant, fait la communication suivante :

« La balance romaine en bronze que j'ai l'honneur de présenter à la Société appartient aujourd'hui à M. Desportes, de Lisieux, vice-président de la Société du Vieux-Lisieux.

« Elle a été trouvée en 1866 dans la rue aux Fèvres, que ses vieilles maisons du moyen âge ont rendue célèbre. On la découvrit en creusant les fondations de la cheminée de l'usine Bordeaux, en même temps que des fragments de corniches, de fûts, de soubassements et des chapiteaux de colonnes ioniques en marbre blanc. Ils provenaient d'un monument de la seconde ville gallo-romaine, Noviomagus, et datent probablement du ive siècle.

« La balance devint la propriété du Dr Billon, chez qui elle est demeurée jusqu'à son décès, en 1904.

« Elle se compose d'une tige de bronze creuse, mesurant 0^m195, terminée par un anneau fixe auquel pend un crochet mobile à trois branches recourbées; à 0^m13 du crochet se trouve un autre anneau fixe; quant au poids, il est formé d'une tête creuse d'homme âgé, barbue, à double face, suspendue à une petite chaîne formée de mailles de laiton; elle a 0^m065 dans sa plus grande largeur et 0^m05 de hauteur et pèse actuellement (la base a été détruite) 216 grammes.

« J'ai cru devoir la signaler à la Société parce qu'elle permet de faire un très curieux rapprochement.



Têtes en verre et en bronze trouvées à Lisieux.

« Au Musée de Lisieux, dans une vitrine qui contient d'admirables verres sortis des fouilles qui furent entreprises en 1866 également aux abords de la ville, sur l'emplacement du cimetière gallo-romain, on peut admirer une petite tête de verre, double aussi, de la même dimension que le poids de bronze de la balance. C'était une petite fiole à parfums, placée dans une sépulture auprès de l'urne cinéraire. Elle est en verre mince, de couleur bleu-verdâtre : sur les côtés on remarque les traces de la bavure produite dans le joint du moule composé seulement de deux morceaux.

« Le coup de pioche qui l'a mise au jour en a brisé la partie supérieure et presque complètement l'une des deux figures, dont le type était plus fin et plus élégant que celui du poids de la balance.

« Le cimetière où elle fut trouvée, à 1m30 de profondeur, était situé sur l'emplacement de la rue qui mène à la petite gare du Grand-Jardin ; il se trouvait à sept ou huit cents

mètres du temple ou palais dans lequel la balance a été découverte. »

M. J.-J. Marquet de Vasselot, membre résidant, entretient la Société d'une vasque italienne en bronze, du xve siècle, qui fait partie de la collection de M. Martin Le Roy.

« Cette vasque, d'un style et d'une fonte remarquables, peut compter parmi les plus belles pièces de ce genre qui soient parvenues jusqu'à nous. De forme ronde, elle est légèrement évasée vers le haut, et munie d'une base moulurée. Elle est décorée, à la partie inférieure, de grandes feuilles d'acanthe et, au-dessus, d'une frise composée d'une branche de chêne chargée de glands. La base, moulurée en forme de doucine renversée, et le bord supérieur, sont couverts d'ornements à l'antique : rais de cœur, rangs de perles et rinceaux.

« Mais ce ne sont point seulement sa beauté et ses grandes dimensions qui donnent à cette vasque un intérêt particulier. Par une exception trop rare, elle porte le nom de son auteur; sur sa base, en effet, se déroule cette inscription gravée en capitales à l'antique :

+ NICOLAVS · FABIANI · BOLNEOREGIEN · FECIT · A · D · M CCCCXCI.

« Il est intéressant de connaître le nom d'un artiste qui mérite d'être compté parmi les plus habiles de son temps et de qui d'autres ouvrages subsistent sans doute encore[1]. Mais il semble malheureusement que l'on doive, pour le moment, se borner à connaître son nom et se résigner à ne rien savoir de plus sur lui. Vasari et l'Anonyme de Morelli ne le citent point ; et des recherches faites dans les ouvrages

1. M. Martin Le Roy possède une autre vasque, non signée, qui fait pendant à celle-ci. Elle est décorée à la partie supérieure, non plus d'une branche de chêne, mais d'une branche de vigne chargée de grappes.

de Milanesi, de Müntz, de Molinier, dans les catalogues des grands Musées et des principales expositions rétrospectives n'ont donné aucun résultat. De plus, quelques-uns de nos confrères étrangers les plus compétents, comme M. le Dr Knapp, de Berlin, et M. Supino, directeur du Musée du Bargello, n'ont pu nous donner sur notre artiste aucun renseignement. Il faut donc se contenter des indications fournies par l'inscription elle-même.

« Celle-ci, d'ailleurs, nous apprend encore de quel pays Nicolaus Fabiani était originaire. *Bolneoregiensis* doit signifier, en effet, habitant de Bagnorea (Balneum regis), petite ville ombrienne située entre Orvieto et Pérouse[1]. Il faut admettre, pour cela, que l'auteur de l'inscription s'est trompé et a gravé, à la première syllabe, un O à la place d'un A, car il n'existe pas, semble-t-il, de nom de lieu commençant par *Bolneo*... Et ce qui autoriserait à l'accuser d'erreur, c'est le fait qu'il en avait commis une seconde dans la date : quand on regarde celle-ci de près, on constate sur l'avant-dernier chiffre (un C) les traces d'un X qui a été mal effacé.

« De pareilles fautes sont assez rares dans les inscriptions de la Renaissance, et l'on pourrait se demander si celle-ci n'aurait pas été ajoutée à une date ultérieure. Mais une telle hypothèse nous semble, dans le cas présent, tout à fait inadmissible. Car d'abord le caractère épigraphique de l'inscription et la patine du bronze ne laissent point supposer une pareille supercherie; et ensuite nul faussaire n'aurait eu l'idée d'apposer à une pièce aussi belle le nom d'un artiste tout à fait inconnu : à tant faire que d'inventer une signature, il aurait mis celle de Donatello, de Riccio ou de quelque autre de leurs émules.

« La liste, — bien courte, — des fondeurs italiens de la Renaissance doit donc être enrichie d'un nouveau nom; et il faut souhaiter que l'on découvre bientôt quelques renseignements sur ce Nicolaus Fabiani, qui mérite, par son habileté, d'être rapproché de ses plus illustres rivaux. »

1. Cf. le *Corpus*, t. XI, 1re partie, p. 443, et l'*Atlas* de Kiepert.

M. Ch. Sellier, associé correspondant national, informe la Société de la découverte sur le chantier du Métropolitain, au quai aux Fleurs, de débris de stèles romaines qui pouvaient se trouver à la base du mur d'enceinte de la Cité : l'une est ornée de trois personnages. L'épaisseur du mur à la base était de $2^{m}30$ à $2^{m}40$, mais il n'est pas certain que ce soit le mur antique, car on a utilisé des débris romains dans les murs d'enceinte du moyen âge.

M. Sellier signale aussi les hypocaustes trouvés à dix mètres de la caserne de la Cité; ils sont du même type que ceux trouvés en 1848 quand on a percé la rue de Constantine.

MM. le Dr Capitan, Blanchet et de Villenoisy présentent quelques observations.

M. P. Monceaux, membre résidant, fait la communication suivante :

« On a trouvé récemment, au bord du lac de Tunis, entre La Goulette et Radès, près de la saline dite La Princesse, un long mur en grandes pierres de taille qui paraît avoir appartenu à un quai. Deux inscriptions ont été découvertes à cet endroit. L'une d'elles, qui débute par une croix et un verset biblique, a déjà été signalée à la Société et a donné lieu à d'intéressantes discussions[1]. La seconde inscription, très courte et mutilée, vient d'être publiée par le R. P. Delattre. Elle est gravée sur un bloc de pierre, long de $0^{m}92$, large et épais de $0^{m}60$, qui provient du mur de quai. Une des grandes faces porte à la partie inférieure, dans le sens de la longueur, les lettres suivantes, hautes de $0^{m}09$:

■■ $\overline{IN}CF\overline{N}M$

« A propos de cette inscription énigmatique, le R. P. Delattre fait cette remarque : « On dirait une marque de « carrière[2]. »

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1905, p. 267.

2. Delattre, *Inscriptions chrétiennes de Carthage* (Tunis, 1906), p. 4.

« Si l'observation est juste, on pourrait interpréter et compléter ainsi l'inscription :

[Offic]in(a) Gen(ii) M(ontis).

« C'est le nom de l'un des chantiers antiques des carrières de Chemtou (Simittu), chantier qui était en exploitation dans l'année 183 de notre ère[1]. On pourrait donc supposer que le quai nouvellement découvert au bord du lac de Tunis a été construit, vers la fin du IIe siècle, avec des pierres prises et taillées dans les carrières de Simittu. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une hypothèse; et l'interprétation de l'inscription reste subordonnée à l'examen comparé des matériaux. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, signale un fragment d'inscription romaine qu'il a copié le mois dernier en visitant l'abbaye de Fontfroide, près de Narbonne. Il ignore si ce fragment, d'ailleurs sans importance, est inédit :

. . . . . RATE
. . . ATREM

[p]*atrem*, [m]*atrem* ou [fr]*atrem*. Ce débris renferme la fin de deux lignes. Il a été employé dans un mur de soutènement que le visiteur trouve à sa droite en se rendant vers l'entrée principale de l'église de l'abbaye. Le vol. XII du *Corpus* latin n'indique comme provenant de Fontfroide qu'un petit autel votif à Mercure[2], transporté aujourd'hui au Musée de Narbonne.

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1900, p. 326.
2. N. 4331.

Séance du 20 Juin.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Magne (Charles). *Le fer à cheval dans l'antiquité. Quelques documents nouveaux provenant des fouilles du sol parisien.* Paris, 1905, in-8°.

M. le commandant Lefebvre des Noëttes, associé correspondant national, entretient la Société d'un essai qu'il a fait pratiquer en 1902 au 18e Chasseurs à Saint-Germain-en-Laye.

« Une *solea* forgée d'après un modèle authentique du Musée de Saint-Germain fut attachée au pied d'un cheval et utilisée pendant un mois.

« Cette expérience a démontré que la *solea* est une ferrure, qu'elle s'applique et s'attache facilement au pied du cheval; qu'elle ne peut, en aucun cas, servir d'entrave ni de garantie contre les chausse-trapes, ainsi que certains l'ont pensé; que le cheval muni de la *solea* ne peut circuler qu'au pas; qu'aux allures vives, au contraire, la *solea* est de suite arrachée; que ses liens blessent facilement le paturon, ce qui explique les doléances de nombreux textes, notamment de l'Ὑποδημάτια d'Apsyrtus, vétérinaire des armées romaines en Orient au ive siècle; que cette ferrure est tellement inférieure à la plus mauvaise ferrure à clous qu'elle n'a pu vraisemblablement coexister avec cette dernière si les Romains l'avaient connue; que la découverte de la Saalbourg ne suffit pas pour infirmer à ce sujet l'absence de toute citation écrite, de toute figuration authentique de la ferrure à clous jusqu'au ixe siècle (Traité d'art militaire de l'empereur Léon); qu'en somme cette ferrure, la *solea,* n'était pas utilisable militairement aux allures vives; que c'était seulement une ferrure vétérinaire, permettant de conserver, de guérir en marchant et de faire

suivre dans les colonnes les chevaux indisponibles pour usure ou maladie du pied. »

M. Lefebvre des Noëttes signale ensuite à la Société une cuve baptismale portative en plomb, trouvée à Alençon et provenant vraisemblablement d'une église des environs.

« Cette cuve, du XIVe siècle, porte sur son couvercle quatre figurines en relief. L'une de ces figurines est bien conservée, elle représente une sainte lisant dans un livre. Habilement modelée, d'un style gracieux et d'une réelle valeur d'art, elle offre, avec les petits personnages qui peuplent la première porte de Ghiberti au baptistère, une ressemblance remarquable. »

M. Ch. Sellier, associé correspondant national, invite les membres de la Société à se joindre à la Commission du Vieux-Paris pour visiter, le lendemain à deux heures, les fouilles du Quai-aux-Fleurs.

« Le mur antique qu'on dégage en ce moment est formé de blocs de 0m60 à 1 mètre d'épaisseur, en deux lits superposés, et la ligne de la muraille se raccorde avec celle qui a été trouvée sous la rue de la Colombe.

« Parmi les sculptures découvertes est une pierre ornée d'un dragon et une autre où deux personnages portent un coffret. »

M. Héron de Villefosse ajoute que parmi les monuments funéraires, retirés du mur d'enceinte, se trouvent trois inscriptions bien gravées. Les stèles, ornées de bas-reliefs professionnels, représentent des pêcheurs, des marchands; sur l'un d'eux on voit un chariot à quatre roues chargé d'un grand coffre dans lequel un serviteur verse le contenu d'une corbeille; sur un fragment de frise on reconnaît des Néréides... etc.

M. P. Bordeaux, associé correspondant national, fait connaître à la Société l'existence d'une pierre levée en grès, située dans les environs de Survilliers (Seine-et-Oise), sur la lisière des bois qui se rattachaient autrefois aux forêts

d'Orry-Caye et de Chantilly[1]. Elle a 2m50 de hauteur et 1m50 de largeur à la base avec une épaisseur de 0m30 en moyenne. Elle se termine en pointe à sa partie supérieure, et, par suite, sa forme présente un triangle légèrement aigu. Cette particularité, anormale pour un menhir, ainsi que la cassure visible qui apparaît sur le côté diagonal, laisse supposer, à première vue, que cette pierre pourrait être le restant de la paroi d'un dolmen, dont les autres parties auraient été enlevées pour servir à construire les maisons de paysans du village voisin de Fosses.

« On n'aperçoit dans les environs immédiats aucune trace de tumulus. Les habitants de Fosses qui, de temps immémorial, dénomment cette pierre levée « la pierre longue », m'ont affirmé que dans l'intérieur et au milieu du petit bois, sur la lisière duquel la pierre est placée, lorsqu'on le coupe à blanc tous les quinze ou dix-huit ans, on voit à fleur du sol une certaine quantité de grosses pierres, dépassant le sol d'à peine 0m20 ou 0m30, qui paraissent disposées en alignement ou peut-être plutôt en cercle. Vu l'épaisseur du fourré au centre du bois, il ne m'a pas été possible de vérifier le fait, et je ne puis dire s'il existe réellement dans le voisinage un cromlech plus ou moins bien conservé. Il est possible que cette supposition d'un dolmen doive être écartée et que la pierre levée en question soit seulement un menhir à base très large d'une forme qui se rencontre exceptionnellement.

« M. le Dr Capitan, aux connaissances duquel je me suis permis de faire appel, m'a dit qu'il croyait que cette pierre levée n'avait encore été signalée dans aucun livre ou catalogue concernant les monuments mégalithiques, notamment ceux des environs de Paris. Il devient, par suite, intéressant de préciser la situation exacte de ce reste des temps préhistoriques.

« La pierre se trouve à 28 kilomètres, à vol d'oiseau, de Paris, sur la lisière d'un petit bois dépendant de la com-

1. M. Ch. Violas, demeurant au Raincy (Seine-et-Oise), a le premier signalé cette pierre à mon attention et m'a mis à même d'en présenter une photographie.

mune de Fosses, non loin du chemin de traverse conduisant directement de Fosses à Puiseux-lez-Louvres, à droite du chemin, en se dirigeant vers ce dernier village, à l'endroit où la colline cesse et où les champs ne forment plus qu'un plateau jusqu'à Puiseux. Elle est à 13 kilomètres à l'est du dolmen si connu de la pierre turquaise existant dans la forêt de Carnelle, près de Beaumont (Seine-et-Oise). Le village de Fosses, sur le territoire duquel se trouve la pierre en question, est au fond d'une vallée et placé sur la route conduisant de Luzarches à la station de Survilliers (chemin de fer du Nord, ligne de Chantilly). Le petit bois où ce monument mégalithique se trouve est à 2 kilomètres et demi de la lisière de la forêt d'Orry-Caye, reliée elle-même à la forêt de Chantilly, qui devait s'étendre sans interruption jusque-là il y a nombre d'années.

« La Société des Antiquaires appréciera s'il ne conviendrait pas de demander le classement de ce monument mégalithique, dont le principal intérêt consiste dans son voisinage de la capitale, voisinage qui l'expose à une destruction assez rapide.

« Il conviendrait peut-être de saisir en même temps de cette question de classement la Commission des monuments mégalithiques ou la Société d'anthropologie préhistorique, dont le Dr Capitan est le zélé président. »

La Société s'associe au vœu de classement de ce menhir, qui est renvoyé à M. le Dr Capitan.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Plusieurs fois j'ai eu l'honneur d'entretenir notre Compagnie d'objets analogues à ceux de nos sépultures mérovingiennes trouvés dans la Russie méridionale et plus particulièrement en Crimée. Vous savez que je les ai attribués aux Goths. Actuellement, je réunis les matériaux recueillis dans cet ordre d'idées durant mon dernier voyage. En attendant que je puisse vous les faire connaître, je tiens à vous signaler une trouvaille récente dont un de nos compatriotes résidant en Crimée, M. de Massonneau,

vient de me faire part. Je fixerai votre attention seulement sur les bijoux reproduits sur la photographie jointe à sa lettre. Le vase en verre et les figurines d'animaux proviennent de tombeaux d'une autre localité, appartiennent à une autre époque et à une autre civilisation.

« Quant aux fibules, au nombre de deux, elles sont du type que vous connaissez bien; leur corps en bronze est plaqué d'une feuille d'argent incrustée de six verroteries de couleur jaune. Le collier se compose de grains en corail et en pâte de verre.

« L'intérêt de ces parures réside surtout dans la situation géographique de la localité où elles ont été trouvées. Elles proviennent en effet de la rive caucasique du détroit qui ferme le palus Méotide, c'est-à-dire de la presqu'île de Taman qui fait face à celle de Panticapée. »

Séance du 27 Juin.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Beaupré (comte). *La station funéraire de Bois-l'Abbé* (*Sexey-aux-Forges*). Nancy, 1905, in-8°.

— *Note sur les enceintes à Vallum calciné*. Le Mans, 1906, in-8°.

— *Observations concernant une forme particulière de tumulus, signalée en* 1882 *par M. Chauvet*. Le Mans, 1906, in-8°.

Héron de Villefosse. *Antiquités romaines trouvées à Alise-Sainte-Reine*. Paris, 1906, in-8°.

Sœhnée et Charlot. *Centenaire du lycée Henri IV. Notice historique sur l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève*. Paris, in-8°.

M. G. Lafaye, membre résidant, fait hommage d'un volume publié par l'Association des anciens élèves du lycée Henri IV, sous ce titre : *Centenaire du lycée* (1804-1904).

Il contient une étude sur l'abbaye de Sainte-Geneviève,

due à la plume de M. Frédéric Sœhnée, professeur honoraire au lycée Henri IV. L'auteur, après avoir rassemblé tout ce que l'on sait sur les bâtiments de la célèbre abbaye et sur son histoire, a eu l'heureuse idée de cataloguer les œuvres d'art qui en ont été enlevées depuis la Révolution et qui se trouvent aujourd'hui dispersées dans diverses collections. Ce travail, illustré de nombreuses gravures d'après d'anciennes estampes, reconstitue sous une forme aussi exacte qu'agréable le passé du monument où le lycée Henri IV est installé.

M. Lafaye, dans quelques pages ajoutées à la notice de M. Sœhnée, a retracé, d'après des documents tirés des Archives nationales, l'histoire de l'École centrale du Panthéon, qui occupa le même local de 1796 à 1804.

M. E. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'heureuse trouvaille, récemment faite par un archéologue fixé à Rome, M. le Dr L. Pollak, d'un bras droit antique du Laocoon a attiré l'attention publique sur la restauration de ce groupe célèbre.

« Le bras recueilli par M. Pollak chez un *scalpellino* romain et qu'il a eu la généreuse pensée d'offrir au Musée du Vatican n'est pas, est-il besoin de le répéter, le bras de l'exemplaire même conservé au Belvédère. Le marbre, tout d'abord, en diffère, étant du marbre de Paros et non du *grechetto*. Le travail, en outre, est beaucoup plus sommaire. Les dimensions, enfin, sont très légèrement moindres ; mais, sur ce dernier point, la différence est assez faible pour que la reconstitution de la figure, sur le papier au moins, ne souffre pas de difficulté. M. Pollak, qui en a joint l'esquisse aux quelques pages qu'il a consacrées à sa découverte[1], n'a pas eu de peine à faire voir qu'elle apportait la preuve matérielle de ce que la critique, d'ailleurs, était d'accord à admettre : à savoir que le bras du Laocoon, au lieu d'être

1. *Der rechte Arm des Laokoon*, *Römische Mittheilungen*, t. XX, 1906, p. 276-282 et pl. VIII.

allongé, était plié au coude et ramené sur lui-même. L'observation en avait déjà été faite, non seulement dès 1804 par Petit-Radel[1], mais par Winckelmann lui-même : « *Questo braccio avviluppato dal serpente piegar doveasi sopra la testa della statua*[2]. » Winckelmann, seulement, trouvait que la restauration, pour inexacte qu'elle fût, était un progrès : « *Sembra pero che il braccio ripiegato sul capo avrebbe in qualche maniera fatto torto al lavoro dividendo l'attenzione dello spettatore*[3]. » Petit-Radel, de son côté, écrivait : « Le bras « droit était plus courbé vers la tête, mais sans cependant la « toucher[4] ». Il semble, au contraire, à M. Pollak que les quelques mèches brisées qui se remarquent dans la chevelure indiquent le point où la main y prenait son appui.

« Il n'est pas besoin d'insister sur ce que le Laocoon gagne à être ainsi rétabli. Non seulement le mouvement du bras en particulier devient plus vrai, sans ce qu'on a pu lui reprocher de déclamatoire, mais, du groupe tout entier, ramené à la forme pyramidale, l'intensité de composition et d'expression se trouve notablement accrue.

« La restauration adoptée ne saurait donc être défendue; mais, même fautive, elle a, lorsqu'il s'agit d'une sculpture qui, comme le Laocoon, a joui depuis quatre siècles d'une renommée presque sans rivale et a à maintes reprises excité l'émulation des artistes, son intérêt historique. De plus, et c'est sur ce point assez oublié que je voudrais m'arrêter quelque peu, le bras du Laocoon est, ou du moins a été restauré par un sculpteur français et non des moindres, par Girardon.

« Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux différentes éditions qui se succédèrent de la *Notice des Antiques*, depuis l'ouverture du Musée le 18 brumaire an IX jusqu'en 1815. « Le bras droit du père, y lit-on à l'article du

1. *Mon. ant. du Musée Napoléon*, t. II, p. 137; cf. Pollak, p. 276.
2. *Storia delle arti*, éd. Fea, t. II, p. 242.
3. *Ibid.*, l. c.
4. *Mon. ant. du Musée Napoléon*, t. II, p. 137.

« Laocoon[1], et deux bras des enfants manquent; sans doute « un jour on les exécutera en marbre; mais provisoirement « on les a suppléés par des bras moulés sur le groupe en « plâtre, restauré par Girardon, qui se voit dans la salle de « l'École de peinture. » Il va de soi que le Laocoon, lorsqu'il fut repris en 1815, ne put être rendu que tel qu'il avait figuré au Louvre, et il semblerait donc que le Laocoon d'aujourd'hui dût être le Laocoon restauré par Girardon.

« La chose, pourtant, n'est pas aussi claire qu'elle le paraît au premier abord. Si l'on consulte les reproductions publiées dans les *Monuments antiques du Musée Napoléon* des frères Piranesi[2], dans le *Musée français* de Laurent et Robillard-Péronville[3], dans le *Musée des antiques* de Bouillon[4], c'est-à-dire durant la période où le Laocoon appartint à la France, on constate aisément qu'elles ne donnent pas le groupe tel qu'il est de nos jours. Il en est de même encore en ce qui concerne le moulage en vente à l'atelier des moulages du Louvre et dont le creux remonte, selon toute vraisemblance, à cette même période[5].

« La différence la plus saillante, il est vrai, a trait au bras du plus jeune des fils, — qui fait arc de cercle vers le bras de son père au lieu d'être étendu, — et l'on peut remarquer que, si des indications de la *Notice des Antiques* il résulterait que la restauration des bras des enfants serait aussi due à Girardon, Visconti est moins affirmatif dans le texte du *Musée français* ainsi conçu :

Le bras droit de Laocoon est maintenant restauré en plâtre, d'après un modèle de Girardon. Baccio Bandinelli en fit une restauration différente dans la copie de ce groupe, qu'il exécuta en marbre, de la grandeur de l'original, et qu'on voit encore dans la

1. N° 108 ou 111.
2. T. II, pl. LXII.
3. T. IV, dessin de Bouillon, gravure de Bervic.
4. T. II.
5. *Catalogue des moulages*, n° 46. Il se peut bien que ce moulage soit le seul, en réalité, à nous conserver le modèle malheureusement perdu de Girardon.

galerie de Florence. Frère Gioan Angelo da Montorsoli, élève de Michel-Ange, avait restauré ce bras en terre cuite à peu près dans le même mouvement que le bras modelé par Girardon, mais dans une attitude moins forcée. Ce bras est resté à Rome. L'avant-bras du fils aîné et le bras droit de l'autre, tout entier, ont été restaurés en marbre au commencement du siècle dernier par Cornacchini, qui, en imitant les modèles de frère Gioan Angelo, en a altéré les formes[1].

« Il faut avouer néanmoins que le bras du père lui-même n'est pas, non plus, identique : moins vertical dans la réalité que dans les gravures, il diffère aussi par les enroulements du serpent saisi dans la main. M. de Clarac, d'autre part, dans une note restée, semble-t-il, inaperçue de son ***Musée de sculpture***[2], où il reproduit toujours la même image que les recueils que nous venons d'énumérer[3], écrit : « A Rome, le « groupe a repris des restaurations en stuc, qui sont l'œuvre « du Bernin ». De ces restaurations, œuvre du Bernin, l'on pourrait se demander à bon droit comment elles se seraient retrouvées à point pour être mises en place. Mais, à dire vrai, dans l'assertion de M. de Clarac, qui n'est appuyée d'aucune indication complémentaire, seule l'attribution d'auteur constitue une variante, — variante inacceptable, — dont l'origine remonte à Winckelmann[4]. En fait, il s'agit toujours du même bras, attribué plus vraisemblablement à l'élève de Michel-Ange, avec qui ses prénoms ont pu amener une confusion, Giovanni Angelo Montorsoli. Les difficultés ne sont pas, d'ailleurs, par là supprimées. Se

1. Il y a là une légère inexactitude, répétée du *Musée Pio Clementin* (t. II, p. 76, note 6) : la restauration de Montorsoli n'a porté que sur le bras du père; les restaurations auxquelles furent substituées, au début du XVIIIe siècle, celles de Cornacchini remontaient à une date plus ancienne, au début du XVIe siècle, et étaient peut-être l'œuvre de Sansovino (Sittl, *Empirische Studien über die Laokoongruppe*, p. 9, 18).

2. Texte, t. V, p. 75, note 1.

3. Pl. 834, 2092.

4. *Storia delle arti*, éd. Fea, t. II, p. 242. Cf. Chr.-G. Heyne, *Samml. antiquar. Aufsätze* (Leipzig, 1778), zweiten Stucks, p. 11-16, et la note de Fea, p. 244, note 1.

reporte-t-on en effet maintenant à la gravure du *Musée Pio Clémentin* de Visconti[1], où le Laocoon doit être reproduit tel qu'il était avant son enlèvement du Vatican, où le texte dit formellement de la restauration en terre cuite du bras droit, — dont Visconti discute l'auteur pour se rallier au nom de Montorsoli, — « *che e quello che siegue ad essere in opera*[2] », le désaccord subsiste. Ici encore, si la direction du bras est plus semblable, le serpent n'est pas le même[3].

« La concordance avec la réalité n'existe à vrai dire que dans la seule gravure jointe par Fea, en 1783, au tome II de l'édition italienne de la *Storia delle arti* de Winckelmann[4], où l'on trouve à la fois et le bras du père et le bras caractéristique du plus jeune fils, partout ailleurs recourbé vers son père, tels qu'ils sont aujourd'hui. Mais, que ce ne fût pas là le Laocoon tel qu'il se voyait avant les conquêtes de la Révolution, c'est ce qui ressort de ce mouvement donné au bras du fils, différent de celui de toutes les gravures anciennes. M. Sittl, qui a fait de la question de la restauration du Laocoon l'étude la plus détaillée[5], est donc conduit à admettre que la gravure de Bossi, d'après un dessin de Piale, donnée par Fea dans son édition de Winckelmann, représente par avance le Laocoon tel qu'il fut rétabli à Paris d'après le modèle de Girardon, modèle fait pendant le séjour de Girardon à l'Académie et qui était connu à Rome[6]. Tandis que M. Pollak se borne à parler de l'auteur « imparfaitement connu, sans doute Parisien, des compléments « en stuc[7] », M. Sittl n'hésite pas à résumer sa minutieuse

1. T. II, pl. XXXIX.
2. P. 76, note *a*.
3. Il est curieux de noter que c'est précisément ce que Visconti (l. c.) dit du bras de la copie de Bandinelli : « *Il braccio di terra cotta conviene certamente con quello della copia fattane da Baccio nella situazione, non però nel giro de' serpi.* »
4. T. II, pl. IV.
5. K. Sittl, *Empirische studien über die Laokoongruppe* (XXVIII Programm der Kgl. Universität Würzburg, 1895), II, Geschichte und Kritik der Restaurationen, p. 5-24.
6. P. 19.
7. *Römische Mittheilungen*, 1906, p. 276. M. Helbig, *Führer d.*

discussion dans les conclusions suivantes : « Au Laocoon, « dans son état actuel, sont attribuables à Montorsoli, en « tout et pour tout, les petites restaurations ; à Cornacchini, « tout au plus, la tête du serpent ; les parties en stuc ont été « restaurées entre 1796 et 1800 à Paris, d'après un ancien « modèle de Girardon[1]. » Il n'explique pas malheureusement comment il se fait, s'il en est ainsi, que cet état actuel ne soit pas celui dont témoignent les ouvrages du début du XIXe siècle et le moule conservé au Louvre.

« Il est temps d'arriver maintenant au récit des circonstances qui amenèrent à avoir recours à ce modèle de Girardon, perdu aujourd'hui[2]. Le procès-verbal de la 295e séance du Conseil du Musée central des arts, tenue le 28 brumaire an VIII, les expose en ces termes :

Le groupe du Laocoon a été décaissé et s'est trouvé en parfait état. Les commissaires chargés de recueillir les monuments antiques en Italie n'ayant pas jugé à propos d'apporter le bras droit de ce groupe et ceux de ses deux enfants, restauration d'un sculpteur italien nommé Cornacchini[3], un membre propose qu'en attendant qu'on puisse mettre cette restauration importante au concours on fasse mouler ou estamper le bras du plâtre du Laocoon exposé dans la salle de l'école de dessin pour le placer provisoirement, après lui avoir donné la teinte du marbre, au groupe du Laocoon.

Il pense que cette adjonction est nécessaire au développement de ce groupe sublime et satisfera momentanément les artistes et le

d. offentl. Samml. kl. Altert. in Rom, 2e éd., I, n° 156, indique le bras droit de Laocoon comme étant sans doute de Cornacchini.

1. P. 20.

2. M. Sittl (p. 19) s'en réfère à l'assertion de Courajod, transmise par M. S. Reinach.

3. La phrase ambiguë donnerait faussement à croire que le bras droit du père était aussi l'œuvre de Cornacchini. Il peut être intéressant de rappeler que lorsque, en 1540, François Ier avait fait mouler, par les soins du Primatice, le Laocoon pour le couler en bronze, les parties restaurées avaient été également laissées de côté. La fonte, aujourd'hui au Louvre, ne montre ni le bras du père, ni celui du plus jeune fils, ni la tête du serpent, ni même la main droite du fils aîné, mais, en ce dernier point, un tenon peut indiquer que la main existait autrefois et qu'elle aurait disparu postérieurement.

public, les bras à mouler sur ce plâtre ayant été faits avec intelligence et sentiment par Girardon.

Le Conseil se range à cet avis et arrête qu'il sera écrit au citoyen Renou, surveillant de l'école, afin qu'il donne des ordres pour que le mouleur qui sera chargé de ce travail puisse s'en occuper sans délai et sans empêchement[1].

« Le groupe avait donc été apporté, non seulement sans le bras du père, mais aussi sans ceux des fils, c'est-à-dire sans le bras du plus jeune fils ni la main et le poignet de l'aîné, et l'auteur de la proposition parle bien « des bras à mouler « faits avec intelligence et sentiment par Girardon »; mais, chose curieuse, dans la phrase précédente, il invite seulement à faire « mouler ou estamper le bras en plâtre du « Laocoon ». De même, dans sa 383e séance, à la date du 25 fructidor an VIII, « sur la proposition de l'administra- « teur, le Conseil arrête qu'on s'occupera sans délai de la « réparation des figures exposées dans la salle des Héros « grecs, et qu'on placera à la statue du Laocoon le bras en « plâtre moulé sur celui que Girardon fit au groupe que « possède l'École nationale de peinture et sculpture, placé « dans la salle dite du Laocoon[2]. »

« Il y a là, on le voit, une nouvelle trace de cette imprécision que révélait déjà le texte du *Musée français* rapproché de celui de la *Notice des Antiques*.

« La mesure, d'ailleurs, n'avait été prise qu'à titre provisoire, puisque c'était « en attendant qu'on puisse mettre « cette restauration importante au concours ». Le 18 messidor an IX, comme conséquence de ce projet, le ministre de l'Intérieur adresse ampliation d'un arrêté qu'il vient de prendre relativement à la restauration du groupe du Laocoon : « Il invite l'administration à le publier et à faire mouler « sans délai le torse de la principale figure de ce monument « et à en procurer, au prix le plus modéré, des épreuves en « plâtre aux statuaires qui seront dans l'intention de concourir. »

1. Archives du Louvre.
2. Archives du Louvre.

« Cet arrêté est ainsi conçu :

Arrêté du ministre de l'Intérieur du 14 messidor an IX.

Le ministre de l'Intérieur arrête qu'il sera ouvert un concours pour la restauration du groupe du Laocoon.

En conséquence, il invite les statuaires à présenter un modèle des bras qu'ils croiront convenir au mouvement et à l'expression de ses trois figures.

Ces modèles seront soumis à l'examen d'une commission formée un tiers par l'Institut national, un tiers par les concurrents et l'autre tiers par le ministre de l'Intérieur.

Le prix ne sera adjugé qu'autant que le modèle présenté sera trouvé digne du groupe du Laocoon.

L'artiste qui obtiendra le prix sera chargé de l'exécution en marbre; il recevra pour ce travail une somme de dix mille francs; le marbre sera fourni par le gouvernement.

Les deux artistes dont les modèles seront reconnus par la commission les plus dignes d'être couronnés, après celui qui aura obtenu le premier prix, recevront, à titre d'encouragement, l'un une somme de deux mille francs et l'autre une somme de douze cents francs.

Tous les statuaires sans exception pourront concourir.

L'administration du Musée fournira, au plus bas prix, aux statuaires connus qui voudront concourir des épreuves en plâtre du torse du Laocoon.

Les modèles devront être remis à l'administration du Musée central le premier vendémiaire de l'an XII; ils seront exposés au public pendant ce mois et le jugement de la commission sera prononcé dans le courant de brumaire suivant.

A Paris, le 14 messidor an IX. Le ministre de l'Intérieur, signé : CHAPTAL[1].

« La nécessité s'imposa alors de faire mouler le Laocoon, mais le mouleur, le citoyen Getti, prévint le Conseil « que « cette opération exigeait des frais qu'il ne se sentait pas en « force de supporter » et qu'il évaluait à 1000 ou 1200 francs, de sorte que le Conseil, « vu l'urgence et l'arrêté du ministre », et soucieux aussi qu'on « n'employe à ces moulages que des « hommes habiles », dut voter « qu'on aidera le citoyen

1. Archives du Louvre.

« Getti par des acomptes successifs[1] ». La fixation des prix demandés par Getti pour frais de moulage du groupe entier ou de ses différentes parties, des prix aussi des plâtres vendus par l'administration occupa plusieurs séances[2]. Des discussions, en outre, furent amenées par ce fait que le ministre, de sa propre autorité, accordait des épreuves à titre de dédommagement, comme par exemple au citoyen Lemot, statuaire, en considération des « sommes qu'il a avancées « dans un voyage qu'il a fait à Lyon par ordre du gouver- « nement » : le Conseil, à cette occasion, arrête « qu'il sera « écrit au ministre pour lui observer que de pareilles ces- « sions privent le Musée des moyens d'entretenir l'établis- « sement et de continuer, avec fruit pour l'instruction, le « moulage des antiquités[3] ». Tout compte fait, d'ailleurs, les demandes de plâtres en vue du concours, malgré le prix modique de 30 francs pour le torse avec la tête, ne se produisaient pas, puisque dans sa 590e séance, le 6 fructidor an X, c'est-à-dire plus d'un an après l'arrêté ministériel, nous voyons le Conseil en être encore à décider qu' « on « publiera le moulage du groupe du Laocoon » et qu' « on « rappellera aux artistes l'arrêté du ministre relatif à la res- « tauration de ce chef-d'œuvre de l'antiquité[4] ».

« La moitié du délai fixé était, à cette date, déjà écoulée et les projets continuèrent à ne pas venir, si bien que l'arrêté resta lettre morte et que, en 1815, Filhol et Lavallée, racontant dans leur *Galerie du Musée Napoléon* l'histoire du Laocoon, purent écrire, renouvelant la tradition relative au renoncement de Michel-Ange[5] : « Lorsque ce groupe, l'un

1. 498e séance, du 18 vendémiaire an X (Archives du Louvre).
2. 563e et 565e séances, des 1er et 8 prairial an X (Archives du Louvre).
3. 574e séance, du 10 messidor an X (Archives du Louvre).
4. Archives du Louvre.
5. Il n'y a en réalité aucun indice que Michel-Ange personnellement ait pris part à la restauration du Laocoon, si ce n'est l'existence du bras de marbre qui se voit dans un coin du cabinet du Laocoon et qu'une tradition, remontant à la fin du XVIIe siècle, lui

« des cent articles du traité de Tolentino, arriva à Paris, « le gouvernement mit au concours la restauration du bras « de Laocoon père. Il affecta une somme de 10000 francs « pour cet ouvrage; mais aucun de nos habiles statuaires « ne se présenta : leur respect pour ce chef-d'œuvre avait « déjà été imité par Michel-Ange, qui avait tenté cette restau- « ration, mais qui laissa son ouvrage imparfait, désespérant « d'approcher de la sublimité de l'original[1]. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, entretient de nouveau la Société des fouilles du quai aux Fleurs.

M. M. Vernet, associé correspondant national, soumet à la Société de superbes photographies des stèles récemment découvertes dans ces fouilles.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. H. de la Tour reconnaît un frein au bas de l'objet tenu sur la médaille d'Élisabeth de Gonzague[2]; je crois que ce détail n'empêche pas l'objet d'avoir été une ceinture[3]. Il est à rapprocher de ce qu'écrivait Balthazar Castiglione, après avoir vanté la gaie cordialité, l'intelligente liberté qui animaient la cour d'Urbin, en ces termes : « Mais tel était

attribue; mais on a fait observer avec raison (Heyne, *Samml. antiquar. Aufsätze*, p. 11 et suiv.; Winckelmann-Fea, *Storia delle arti*, t. II, p. 244, note 1; Visconti, *Mus. Pio Clémentin*, t. II, p. 76, note *a*) que ce bras conviendrait mieux à un essai de Montorsoli, de qui Vasari dit qu'il fut chargé de refaire le bras gauche de l'Apollon du Belvédère et le droit du Laocoon (cf. Sittl, p. 12 et 20).

1. *Galerie du Musée Napoléon*, t. X, pl. 720, p. 8.

2. *Frenum* (χαλινός), *La signette*, caveçon garni de dents sur sa face interne, etc. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

3. Voy. plus haut, p. 242. — Une bride pour zona est possible dans un ordre d'idées voisin de celui qui fit donner une ceinture d'équitation à l'enfant domptant un centaure (Fröhner, *Notice de la sculpture antique*, n° 299).

« le respect que l'on portait à la duchesse que cette liberté « même servait de frein[1]. »



Médaille d'Élisabeth de Gonzague.
Revers.

« Cette femme paraît avoir un pied pris par une sorte d'entrave, autre genre de frein. Entre la barrière[2] et l'escarpement du rocher, elle est ainsi protégée comme Danaé dans son coffre, comme Égine en son île, même contre sa faiblesse, mais elle dispose de ses mains et garde son franc arbitre; c'est à peu près dans ce cas que des peintures de Pompéi montrent moralement Danaé et Léda, c'est-à-dire entre la crainte et l'attrait[3].

1. E. Müntz, *Raphaël*, p. 109 (*Il libro del Cortegiano*). — Léonard de Vinci disait qu'il faut tenir la bride à l'imagination.
2. Pour cette espèce de barrière, corrélative au frein, voy. *Le Trésor de numismatique*, t. II, pl. XXIII, 4 (métier de vertus domestiques).
3. A gauche de Danaé, debout, est le foudre contre un roc, et à droite on voit, au lieu d'un nuage, un amour qui verse l'or liquide d'un vase, devant et au delà de la jeune fille; celle-ci le recueille

« Le symbole de la Fortune, d'où il pleut de petites choses, ressemble à ces acalèphes ou méduses qui détachent de leurs corps diaphane, lorsqu'elles fuient, des membres tels que des mèches vivantes, pour brûler, comme des orties, leurs ennemis[1]. Ici ces projectiles ne blesseraient pas la femme couchée, au contraire ils lui seraient envoyés en germes de défense, dans le sens spirituel où Léonard de Vinci a dit : « L'amour de vertu se montre plus dans « l'adversité que dans la prospérité[2]; » ou bien ils feraient allusion à une galante témérité dont François Marie aurait eu à venger Élisabeth, comme Persée vengea sa mère dans un temple, du passionnel Polydecte. Ainsi que les poissons des chrétiens, divers êtres de la mer étaient pour les païens les symboles d'une voie de la vie future; rien de plus naturel à la Renaissance que d'unir en une seule forme plusieurs symboles de la Providence et de la Grâce[3].

« En résumé : 1° la fortune fuyante d'Élisabeth n'est pas en chevelure à mèches arrachées; 2° la femme couchée est paisible et occupée, non en rage ni nonchalante; 3° elle tient une bride ayant servi de ceinture; 4° elle est compa-

avec sa draperie; Léda, entre le foudre et le cygne, a accueilli l'oiseau (*Museo Borbonico*, vol. II, tav. XXI). — Léda figure en amour de volupté sur une médaille de François de Gonzague (*Trésor de numismatique*, 2e partie, pl. I, 1).

1. Les méduses se meuvent, avec leur convexité obliquement en avant, par contraction et extension, ce pourquoi l'Antiquité les nomma « poumons de la mer ». Les méduses dites chevelues, et orties de mer, en ombrelle brune demi-transparente, ont des bras tels que les mèches-serpents des Gorgones; lancés comme des flèches, ils restent vivants (voy. Alfred Frédol, *Le monde de la mer*, chap. XIII, p. 147).

2. *Les manuscrits de Léonard de Vinci*, t. VI (1892), MtH, fol. 4 r°.

3. Voy., dans *Le Trésor de numismatique :* la Fortune et la Pauvreté, t. I, pl. XX, et le phénix de Diva Julia Astalia (*exemplum vnicum fortvnae et pvdicitiae*), t. II, pl. XLI, 6; ainsi que de Victoria Colonna, t. II, pl. XLI, 5, et de Timothée de Vérone, t. I, pl. VIII, 1. Voy. aussi, sur le phénix, le *Bulletin des Antiquaires*, 1905. — Léonard de Vinci assimilait le phénix à la constance (MtH, fol. 10 v°).

rable à Danaé et à Égine aimées par Jupiter; 5° le symbole de la Fortune peut être un nuage lumineux, à pluie de flammes, en forme de méduse chevelue; 6° l'allégorie doit être relative aux vicissitudes de la duchesse à Urbin entre 1508 et 1516, ainsi qu'à son fils adoptif François Marie. »

M. le comte J. de Nettancourt entretient la Société de son dernier voyage en Asie Mineure.

« Les monuments y offrent une suite ininterrompue de spécimens depuis l'antiquité la plus lointaine jusqu'au moyen âge turc. L'ampleur imposante des principales ruines classées et étudiées jusqu'ici, les nombreux vestiges dont l'établissement des voies ferrées a amené l'exhumation devraient stimuler les recherches en dépit des entraves suscitées en haut lieu. Des coups de pioche conduisent chaque jour à de précieuses trouvailles. En dehors des grandes métropoles, telles que Pergame, Hiérapolis, Éphèse, etc., qui furent un champ classique de fouilles, l'avenir promet de faire identifier l'emplacement de la plupart des cités qui ont brillé dans l'étendue de la péninsule et que diverses modifications du sol ont dérobées aux yeux. Au point de vue archéologique, plus encore qu'au point de vue économique, c'est une terre encore en friche.

« Il serait, d'autre part, urgent de préserver d'outrages fatals les belles mosquées survivantes de l'époque des Seldjoucides, comme celles d'Éphèse ou de Koniat, reliques d'un art délicat et où les influences persanes et arabes se combinent harmonieusement. »

M. L. Dimier, associé correspondant national, présente la tête et la main du saint Jean d'un vitrail de la chapelle de Vincennes provenant de la succession de M. Oudinot. On voit qu'il n'y avait ni nom ni date sur le livre de saint Jean. Le silence de Félibien fait présumer que ces vitraux n'étaient pas l'œuvre de Jean Cousin.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1906.

Séance du 4 Juillet.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Déchelette (Joseph). *Ornements flamboyants des époques gauloise et romaine.* Montbrison, 1906, in-8°.
Dieudonné. *Compte délien de Meilichidès conservé au Musée des médailles.* Paris, 1906, in-8°.
Valla (abbé). *Aramon, temps anciens, administration, temps modernes.* Montpellier, 1906, in-8°.

M. Héron de Villefosse offre à la Société, de la part de M. H. Cornus, un volume de M. l'abbé Valla, intitulé : *Aramon.*

M. M. Vernet, associé correspondant national, offre à la Société les photographies des stèles et débris antiques découverts dans les fouilles de la Cité.

Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un membre résidant.

M. le commandant E. Espérandieu est élu membre résidant.

Sur les rapports de MM. Mazerolle et Maurice, MM. H. Krafft, présenté par MM. de Baye et Omont, et R. Jameson, présenté par MM. Schlumberger et de la Tour, sont élus associés correspondants nationaux.

M. E.-A. Durand-Gréville, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'avais attribué la *Crucifixion* des Offices à Hubert van Eyck, mais j'ai renoncé à cette attribution depuis que j'ai vu à l'exposition allemande du Burlington-Club en juin 1906, un triptyque qui est évidemment du même auteur. Le catalogue de l'exposition signale cinq autres ouvrages du même auteur, dont quatre me semblent mériter cette attribution. J'ajoute à la liste anglaise la *Crucifixion* des Offices; une répétition avec variantes du même tableau, qui fait partie de la collection de M. Merzenich, d'Aix-la-Chapelle; une *Crucifixion* de la collection du baron Franchetti, à Venise; enfin la *Pietà* de M. Martin Le Roy, exposée à Bruges en 1902.

« Je ferai observer, en terminant, que le changement d'attribution que j'ai cru être obligé de faire n'ôte rien à l'ensemble de mes idées sur le type du Christ d'Hubert van Eyck, et je citerai deux ouvrages, le *Saint François* de Turin et la *Vierge dans une église* du Musée de Berlin, qui renferment deux exemplaires de ce type de Christ. »

M. Durand-Gréville présente ensuite les observations suivantes sur le *Baptême du Christ,* attribué au Pérugin, de la National Gallery.

« L'exécution du paysage, le moelleux des plis et l'empâtement des chairs que l'on trouve dans cette copie avec variantes d'une prédelle du Pérugin du Musée de Rouen ne me semblent pas être attribuables au Pérugin. En revanche, les mêmes caractères se retrouvent dans plusieurs ouvrages reconnus comme étant de la main de Raphaël, entre autres le *Songe du chevalier,* exposé dans la même salle, sur la même paroi. Je crois donc que l'on doit attribuer ce *Baptême du Christ* à Raphaël, qui l'aurait exécuté vers la fin de son temps d'habitation à Pérouse. »

Séance du 11 Juillet.

Présidence du baron J. DE BAYE, président.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le LXVe volume des *Mémoires* de la Société, portant la date 1904-1905.

Il rappelle que la Société a publié en 1904 un recueil de mémoires in-4° à l'occasion de son Centenaire.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente, au nom de M. Henry Bourbon, collaborateur du R. P. Delattre, le croquis d'une mosaïque trouvée à Carthage.

« La découverte de M. Henry Bourbon a eu lieu exactement dans les ruines d'une construction byzantine, placée sur un terrain déjà fouillé par le P. Delattre, il y a quelques années, sur le flanc ouest de la colline de Byrsa, c'est-à-dire du côté qui regarde le petit village de Douar-ech-Chott, un peu à droite de la gare de Carthage.

« Cette mosaïque sert de pavage à l'une des chambres de la construction byzantine, chambre qui se termine en abside; elle est placée en avant de l'abside et mesure 3^{m}25 de largeur sur 3^{m}50 de longueur. Mais elle doit être plus ancienne que la construction byzantine, car elle était recouverte d'une couche de terre noire très dure, épaisse de 0^{m}30, supportant une mosaïque plus récente. La décoration se compose d'une série de losanges formés par des lignes diagonales qui se coupent, cinq dans un sens et cinq dans l'autre. Ces lignes ont la forme et l'apparence de roseaux entrelacés, invention assez originale. Les losanges sont remplis par différents animaux : gazelle couchée, perroquet, pintade, perdrix rouge, lièvre courant, lapin mangeant du raisin, paon, faisan, pintade et fleurs. On y voit aussi un masque de théâtre, un masque brisé, un Satyre (répété deux fois), puis (répétée aussi deux fois) une lampe de course allumée munie de sa poignée, placée à la partie infé-

rieure, et aussi d'un large godet, formant collerette, pour défendre la main quand la matière résineuse dont se composait la torche venait à couler. L'encadrement est formé par une grecque. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite, au nom de M. L. Demaison, associé correspondant national, une note sur une représentation d'Attis, conservée au Musée de Reims.

« Le Musée lapidaire, installé dans l'ancien cloître de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, possède un curieux cippe funéraire offrant une représentation d'Attis. Ce monument, dont la partie supérieure est incomplète, a, dans son état actuel, 1m60 de hauteur. La statue du dieu est à peu près de grandeur naturelle; il est figuré dans son attitude habituelle, debout, les jambes croisées, tenant une syrinx de la main droite, ramenée sur la poitrine, et une houlette de la main gauche. Il est vêtu d'une tunique courte et de chausses collantes analogues à celles qui étaient usitées au moyen âge. Le visage est imberbe et les cheveux assez longs. Le sommet de la tête est mutilé, et l'on ne peut juger si elle était, comme il arrive souvent, coiffée d'un bonnet phrygien.

« Cette sculpture ressemble à toutes celles que l'on découvre dans nos cimetières antiques, et qui étaient faites sur commande par des artisans d'une médiocre habileté. L'exécution en est grossière; les plis du vêtement sont raides; la tête et les membres manquent de proportion. Toutefois, le visage est assez vivant et les traits en sont expressifs.

« La découverte de cette statue remonte à vingt-cinq ans environ. Elle a été trouvée à Reims, à l'extrémité du faubourg de Laon, à droite de la grande route, dans un terrain appartenant à M. Bulteau, fabricant de vitraux et d'ornements d'église. Ce terrain occupe l'emplacement d'un cimetière gallo-romain et renferme de nombreuses sépultures. C'est près de l'une d'elles que l'on a exhumé notre statue. Elle était alors brisée en plusieurs fragments. M. Bulteau l'a fait reconstituer avec beaucoup de soin, en rapprochant

et en réunissant les divers morceaux. Après sa mort, le monument a été mis en vente et acheté aux enchères le 23 novembre 1895, pour le Musée lapidaire de Reims, dont il forme l'une des plus précieuses acquisitions.



Cliché F. Rothier.

Attis trouvé à Reims. Musée de Reims.

« On sait qu'Attis, à cause de la résurrection que lui attribuait sa légende, a été regardé comme un symbole d'immortalité et que ses images ont reçu de bonne heure une destination funéraire. Les exemples en sont fréquents, surtout dans la région rhénane. M. F. Cumont en a donné l'énumé-

ration dans une notice qu'il a publiée sur un Attis découvert à Vervoz, en Belgique[1]. J'ai vu dernièrement en Autriche, au Musée de Salzbourg, une de ces figures qui, par son costume et son attitude, présente avec celle de Reims une complète ressemblance[2]. On peut aussi comparer à cette dernière une statuette du Musée de Timgad, décrite et figurée par M. Cumont dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*[3], bien qu'elle paraisse se rattacher plutôt au culte de Mithra.

« Les figures de divinités, trouvées à Reims, appartiennent souvent à des cultes locaux, d'origine gauloise (figures tricéphales, dieu cornu et accroupi, etc.). L'Attis funéraire que je viens de décrire est, à ma connaissance, le seul vestige d'un culte oriental constaté jusqu'à présent dans le pays rémois. »

M. Héron de Villefosse ajoute que les représentations d'Attis sont fréquentes sur les monuments funéraires de la Gaule. Le plus souvent, il est représenté coiffé du bonnet phrygien, vêtu d'une tunique à manches collantes et le bras levé. Le Musée de Narbonne contient plusieurs spécimens intéressants de cette représentation. Il insiste pour que la belle photographie envoyée par M. Demaison soit reproduite dans le *Bulletin*.

M. P. Arnauldet, associé correspondant national, entretient la Société des objets d'art provenant d'Italie réunis aux châteaux d'Amboise et de Blois sous Charles VIII et Louis XII.

« Amboise avait été la résidence favorite de Charles VIII, Blois fut le château préféré par Louis XII. Charles VIII avait réuni à Amboise les collections des rois ses prédécesseurs, puis celles des ducs de Bretagne depuis son mariage avec la duchesse Anne, et les objets rapportés de

1. *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXIX, 2e livr. (1901), p. 65-73.
2. Elle est coiffée d'un bonnet phrygien.
3. Année 1905, p. 255.

son expédition à Naples. Des inventaires furent dressés de ces collections qui sont en partie conservés, de même que les comptes du château d'Amboise. A la mort de Charles VIII furent dressés de nouveaux inventaires du château d'Amboise, et quand Louis XII eut épousé Anne de Bretagne, il fut fait de nouvelles attributions parmi les objets mobiliers qui devaient les uns demeurer à Amboise, les autres être envoyés à Nantes et d'autres enfin aller orner dignement le château de Blois. Il est probable qu'à cette époque le château d'Amboise ne conserva que peu de choses et fut dépouillé au profit de la résidence de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

« Parmi les objets d'art qui furent attribués au château de Blois, ceux de provenance italienne tiennent une place importante. J'ai déjà entretenu la Société d'un certain nombre d'inventaires de tapisseries du château de Blois datant de cette époque et ai signalé quelques articles provenant de Milan (1499). Ces tapisseries milanaises, vu leur petit nombre, me paraissent avoir été acquises antérieurement à celles que Louis XII put s'attribuer dans les dépouilles des châteaux de Pavie et de Milan et dont l'inventaire ne nous est pas parvenu. J'ai aussi parlé d'après un état de 1495 de tapisseries provenant de Naples. Elles furent, comme celles de Milan, transportées d'Amboise à Blois. Parmi les objets précieux figurant dans les inventaires, je signalerai la rose d'or « avec ung saphir, ladite « ronse poisant deux marcs quatre onces deux gros, laquelle « est dedans un coffre doré fermant à clef, au dedans duquel « coffre est le bref de Notre Saint-Père le Pape avec une « bulle plombée[1] », de l'expédition de Naples date également un des plus importants apports de manuscrits. Envoyés à Amboise au nombre de 1144, il en fut dressé un inventaire qui ne nous est pas parvenu, pas plus que celui des

1. Ms. fr. 22335, p. 96. — Inv. daté, Nantes, 22 janvier 1498. Sur la rose d'or, voy. Moroni, *Dizionario d'erudizione ecclesiastica*, v° *Rosa d'oro;* E.-C. Girbal, *La rosa d'oro*, Madrid, 1880, in-12.

manuscrits prélevés de la bibliothèque de Pavie par Louis XII et qui vinrent enrichir la bibliothèque du château de Blois.

« De la galerie de tableaux des rois d'Aragon de Naples fut prélevé un certain nombre d'œuvres dont l'inventaire a été dressé à Amboise en 1499 et qui a été publié par Leroux de Lincy dès 1850[1]. A la suite de l'énumération des peintures, il y a l'indication des cartes « de pays » et des portulans napolitains au nombre de seize pour les deux sortes de cartes. Si je parcours l'état de la collection des armures des rois de France, dont l'inventaire se trouve dans le même manuscrit, j'y remarque la mention de deux épées d'honneur données par les papes à des rois de France. « L'espée aux armes du pape Caliste[2], le fourreau garni d'ar- « gent doré et ung chappeau de veloux cramoisy garny de « semences de perles que le Roy que Dieu pardoinet[3] fist « mectre en son armeureryе » (art. 7), — et « une espée, le « fourreau blanc, la poignée garnie de boys, au pommeau, « une Nostre-Dame d'un costé et ung sainct Martin de « l'autre, nommée l'espée du pape, qu'il envoya au Roy « Loys » (art. 15).

« Dans ce même inventaire (23 septembre 1499) se trouvent mentionnés les orgues apportés de Naples par Charles VIII. Deux autres inventaires de la reine Anne de Bretagne décrivent, l'un (28 août 1500)[4] un lit de camp qui lui fut donné par la marquise de Mantoue, et l'autre (15 décembre 1500)[5] les ornements d'église que Nicolas Fagot apporta de Naples en même temps que les tapisseries dont on a déjà parlé. Je mentionnerai, pour finir, l'inven-

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1850.

2. Il s'agit de Calixte III et de Charles VIII. Cette épée dût être donnée à Charles VII par ce pape, comme la rose d'or dont on a déjà parlé.

3. Ms. fr. 22335, p. 114 et 115.

4. Ms. fr. 22335, p. 137 à 139, 15 articles. Daté de Blois, 28 août 1500.

5. *Ibid.*, p. 183 à 185, 26 articles. Daté de Blois, 15 déc. 1500.

taire sommaire du 9 décembre 1502[1] de la vaisselle d'or donnée à Louis XII par les villes de Gênes et de Savone.

« Tous ces objets d'art dont nous venons de faire une rapide énumération vinrent au commencement du XVIe siècle enrichir les collections des rois de France en s'ajoutant à ceux que les princes de la maison d'Orléans avaient déjà réunis au château de Blois. »

M. le Dr A. Guebhard, associé correspondant national, présente à la Société une bague de bronze provenant des fouilles de M. P. Goby au camp du bois du Rouret (Alpes-Maritimes).

M. de Baye signale une bague mérovingienne, présentant quelque ressemblance, qui a été trouvée dans des fouilles exécutées sous ses yeux en Champagne.

M. le baron J. du Teil, associé correspondant national, fait une communication sur les fragments du mausolée de Guillaume Fillastre, évêque de Tournai et abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, conservés dans cette ville et aux environs.

« Le monument, qui fut sans doute commandé à Florence en 1463, lors d'un voyage que le prélat fit en Italie, fut transporté de Florence à Pise et de là à l'Écluse en 1469-1470 et enfin érigé dans l'église abbatiale, après la mort de Fillastre (1473), par les soins de Jean de Lannoy, son successeur.

« L'épitaphe proprement dite, supportée par la mort, est une rareté, car on n'a pas d'autre exemple d'une représentation de ce genre en Italie au XVe siècle ; les autres bas-reliefs, une Cène, la seule connue d'Andrea della Robbia, et une Annonciation, peuvent compter parmi les plus belles du célèbre atelier florentin. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

1. *Ibid.*, p. 211, 7 articles. Daté de Loches, 9 déc. 1502.

« Je reviens aux corselets de Marco Antonio et de Balthazar Castiglione[1].

« Léonard de Vinci, ayant eu le génie de l'invention expérimentale, a pu tirer parti de quelque virile adaptation, à la cour de Ludovic le More, d'une mode des dames de France[2]; pays où se firent, entre hommes et femmes, des échanges comparables à ceux des dieux et déesses, des héros et héroïnes de la Grèce[3].

« J'ai imaginé que ce fut le souvenir du portrait de l'anatomiste, en 1510, qui décida Raphaël à représenter son ami, en 1516, avec une pièce de costume que ce dernier pouvait avoir portée devant Léonard, en une fête politique[4].

« Tous les historiens d'Art avaient passé sous silence le curieux détail dont il s'agit ici; c'est donc par inadvertance que Müntz déclara tout le portrait « trop connu pour qu'il fût nécessaire de le décrire ».

« Le costume de l'ambassadeur comprend :

« 1° Une chemise blanche, linge bouffant et plissé;

« 2° Un pourpoint très ouvert devant, à larges manches, « noir, à collet relevé derrière;

« 3° Le corselet sur le pourpoint, décolleté; de velours « ras gris-brunâtre, orné de carrés noirs ;

« 4° Un souple manteau; de velours pelucheux, gris « moins foncé;

« 5° Une toque noire ouvragée. »

« Quant au costume du savant de Pavie, je ne peux faire qu'une description approximative et provisoire[5].

1. Voy. le *Bulletin des Antiquaires*, 1894, p. 151; 1899, p. 197; et 1906, ainsi que E. Müntz, *Raphaël*, p. 110 à 115 et 555.

2. Exemples de cette mode : les corselets de Louise de Savoie, régente sous Louis XII, et de la femme de Claude de Lorraine, sous François Ier; voy. Paul Lacroix, *Louis XII*, p. 400 (chromolithographie) et Roger Milès, *Le costume et la mode*, pl. XLIX et LV.

3. Entre Vénus et Mars, entre Hercule et Omphale, etc.

4. B. Castiglione vint à Milan en 1507, peu après son retour de Londres à Urbin, en mission auprès du roi de France Louis XII.

5. Mes notes d'après le tableau, en Hongrie, étant insuffisantes à cet égard.

« Moins élégant que celui de Balthazar, il est composé avec recherche. Au travers des restaurations, j'ai vu à Pesth, ou je crois entrevoir sur les photographies :

« 1° Une sorte de chemise entr'ouverte, empesée et ornée; « elle est repeinte en rouge;

« 2° Une pièce analogue à nos gilets actuels, ouverte;

« 3° Un pourpoint à manches très amples en haut, étroites « aux poignets;

« 4° Le corselet sur le pourpoint, décolleté; d'étoffe mate « et sombre, peut-être de cuir[1];

« 5° Une pièce analogue à l'étole par devant, enveloppant « les épaules[2];

« 6° Peut-être un léger manteau sur les épaules et le « bras gauche;

« 7° Peut-être une sorte de bretelle à droite;

« 8° Un bonnet mou, large et bas;

« 9° Un gant dans la main droite et probablement un « nœud de ruban au-dessus[3]. »

« Sur le corselet du chef-d'œuvre de Raphaël, voici un avis de M. C. Enlart : « Cette pièce sans manches paraît « rigide, analogue au corset actuel des femmes. Le corset « fut autre entre le XIIe et le milieu du XVe siècle : un simple « surcot fendu. C'est le *corps,* porté d'abord dessous, puis des- « sus, qui devint le corset de nos jours; il ne semble pas « que celui des hommes ait été décolleté en France. Pour « Balthazar, il s'agit peut-être d'une écrevisse de velours. « Quicherat dit au sujet des modes, après l'expédition de « Naples, durant le règne de Louis XII, que les *gorriers* « (élégants) portèrent des écrevisses de velours, c'est-à-dire « des corselets en lames d'acier recouvertes de velours[4].

1. M. Arnauldet dit qu'une telle pièce de cuir pourrait bien être relative à la profession du savant.

2. Cette pièce ressemble aussi au *Liticen* des soldats romains (Rich, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*).

3. Comme il y en a un pour André del Sarte jeune, peint par lui-même.

4. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 342.

« Et Gay[1] appelle « écrevisse » la pièce qui couvre tout « le torse de la Force sculptée à Nantes en 1507[2]. J'ignore « quel nom cette écrevisse avait en Italie, mais je crois « qu'elle put être originaire de ce pays[3]. »

« Mon sentiment diffère à cet égard de celui de mon savant confrère. Que les écrevisses civiles aient commencé en Italie me semble improbable, parce qu'aucun tableau ou texte italien n'en témoigne avant les portraits dont il s'agit ici, et parce que le mot générique *corsalleto* fut seul employé en leur temps; les mots *granchio, cancro, gambero* n'ont désigné que le crustacé[4].

« Une autre armure, la brigandine (chemise en cotte de mailles, à écailles couvertes d'étoffe ou de cuir), fut aussi portée en France par les élégants; on la confectionna, celle-ci, en Lombardie et on l'y nomma *brigandina*. Le corselet du savant fut peut-être une brigandine de cuir[5]. »

1. Gay, *Glossaire archéologique*, p. 599. Il cite un texte de 1480, que voici rectifié par M. C. Enlart, pour le mot « décenz » :

> « Galures portant escrevices
> De velours pour estre mignons
> Et sont déceuz, povres novices,
> Cuydans que ce soient hocquetons. »

2. Voy. P. Vitry, *Michel Colombe* (tombeau de François II), p. 357 et 388.
3. Près de Naples, des femmes portent un corset ou corselet qui rappelle le *capitium* des anciens (voy. les *Dictionnaires des antiquités grecques et romaines* de Rich et de M. Saglio).
4. C'est l'écrevisse militaire française que Du Cange appelle : *Cancer;* dans son *Dictionnaire de la basse latinité*, au mot « Escrevisse, » on y lit, pour 1470 : « *Armaturae species eadem quae Scamma*..... armé sous son vestement d'une armeure nommée Escrevisse. »
5. L'analogie d'emplois de la brigandine et de l'écrevisse est à rapprocher des noms de la voile d'artimon en français et en espagnol : *brigantine* et *cancreja* (*cancrejo :* crabe, écrevisse); ces noms de voile correspondent à une idée de cuirasse qui put être relative au vaisseau *le brigantin*.

Séance du 18 Juillet.

Présidence du baron J. de Baye, président.

M. P. Bordeaux, associé correspondant national, fait hommage à la Société, au nom de M. le baron Joseph Béthune, président du Cercle historique et archéologique de Courtrai, de vingt brochures contenant les travaux publiés par lui dans diverses revues scientifiques et littéraires des Flandres sur des questions archéologiques concernant la Flandre occidentale et le nord de la France.

Il rappelle à cette occasion l'intérêt que la Société des Antiquaires de France aurait à échanger ses publications contre celles du Cercle historique et archéologique de Courtrai, qui s'occupe avec tant de soin de l'archéologie de la partie des provinces belges limitrophes des départements français.

M. E. Chénon, associé correspondant national, attire l'attention de la Société sur une particularité de la formation des noms de famille dans le Bas-Berry.

« On sait que beaucoup de noms de famille se sont formés au moyen âge par suite de l'habitude prise dès le xi[e] siècle d'ajouter aux noms de baptême des individus le nom de leur père ou de leur mère, mis au génitif et accompagné du mot *filius*. Plus tard, le mot *filius* a disparu, et la relation d'ascendance est restée simplement exprimée par le génitif latin. Or, en Bas-Berry, de temps immémorial, cette relation s'exprime par le datif. On dit toujours : « le fils à un tel, « la fille à une telle. » De là le phénomène suivant : un certain nombre de noms de famille se sont formés avec le nom du père ou de la mère précédé de la préposition « à » seule ou contractée avec l'article.

« J'ai relevé, dans les trois cantons voisins de La Châtre, Châteaumeillant, Le Châtelet (Indre et Cher), plusieurs séries d'exemples à l'appui de cette particularité.

« 1° Le nom des ascendants peut être un nom de baptême;

de là les noms patronymiques suivants : *Aclément, Ageorges, Alaurent, Aléonard, Amartin, Amathieu, Amichau, Anicolas, Assimon, Athomas, Aujean,* formés avec des noms d'hommes; — *Alabonne, Aladaulphine* (XVIe s.), *Aladenise, Alalinarde, Alaluque* (1547), *Alamargot, Alapasque* (1572), *Alaphilippe, Alarose, Alatiphaine* (1564), formés avec des noms de femmes.

« 2° Le nom des ascendants peut être un sobriquet emprunté à une particularité physique ou morale ; de là les noms : *Alamoureux, Aubel, Aublanc, Aubrun, Audoux, Aufort, Augras, Aunoir, Aupetit, Aurousseau, Auroux, Aussage, Ausourd; — Alamore, Alapetite.*

« 3° Le nom des ascendants peut être emprunté à leur profession ou à leur condition sociale; de là les noms : *Aubailly, Aucapitaine, Auclerc, Aucouturier, Aumaître, Aumaréchal, Auménétrier, Aumercier, Aunoble, Aupanetier* (1525), *Auroy, Aussire, Autissier ; — Alabergère, Alasaunière.*

« 4° Enfin le nom des ascendants peut être emprunté à des relations de parenté, de là : *Aufrère, Augendre, Alloncle, Alasœur.* »

M. Chénon communique ensuite, au nom de MM. Bourgeat et Audibert, la photographie d'un bas-relief en pierre découvert près de Crémieux (Isère).

M. Gaidoz présente quelques observations.

M. C. Enlart, membre résidant, soumet à la Société un méreau daté de 1535 et des fragments de bronze calcinés qui viennent d'être découverts sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Thérouanne (Pas-de-Calais) et qui semblent de l'époque gallo-romaine.

« Ces débris sont deux avant-trains de taureaux ayant formé des appliques et une main de grandeur demi-nature tenant une bague entre le pouce et l'index. Il semble difficile de restituer le ou les momuments dont ils proviennent. »

M. H. Stein, membre résidant, fait la communication suivante :

« On m'a communiqué ces jours-ci une reliure italienne,

peinte et ornée d'écussons, qui pouvait au premier abord paraître ancienne et sur laquelle on me demandait mon avis. Je n'eus pas de peine à reconnaître immédiatement, grâce à l'inscription, en sept lignes, qui est gravée sur le plat postérieur, qu'il s'agissait d'une reliure pouvant appartenir à la série des tablettes de la « Biccherna » de Sienne, bien connues aujourd'hui par de récentes publications[1]. La série conservée à Sienne, actuellement très incomplète, ne comprend plus que quatre-vingt-cinq registres, mais on en connaît d'autres, parfaitement authentiques, qui, après diverses péripéties, ont échoué au Musée industriel de Berlin, au Musée du Vatican, à la Bibliothèque nationale de Paris, ailleurs encore.

« L'objet qui est mis aujourd'hui sous les yeux des membres de la Société ne saurait appartenir à cette belle série à laquelle ont travaillé des artistes tels que Dulcio, Diotisalvi, Simone Memmi, Lorenzetti; c'est une reliure moderne, remarquablement truquée, et faisant partie de la collection des faux signalés jadis par Henri Harrisse[2]. Les ors sont bons, les couleurs habilement préparées; la légende, copiée sur un des registres authentiques en changeant seulement le nom du « camerlingo » semestriel de la « Biccherna », est rédigée en excellents termes. Malheureusement, les chiffres qui forment la date (1465), dans cette même légende, sont d'une paléographie défectueuse; le bois semble bien moderne; la tête du jeune homme qui est représenté sur le plat antérieur excite la défiance; la décoration qui enferme cette image est empruntée à des modèles assurément très postérieurs à la date de 1465; enfin les clous qui ornent les deux panneaux nous ont apparu comme véritablement modernes.

« Toutefois, ne me fiant pas à mes seules forces, j'ai consulté l'un de nos collègues qui fait autorité en matière

1. A. Geffroy, dans les *Mélanges de l'École française de Rome*, 1882, p. 403-435, avec pl.; A. Lidini, *Le tavolette di Biccherna* (Siena, 1901, in-fol.).

2. Dans le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1904.

d'art siennois : celui-ci m'a déclaré avoir déjà eu occasion d'étudier de fausses « tavolette » de Sienne et m'a obligeamment démontré que le doute n'était pas possible. Enfin j'ai soumis à la critique d'un érudit italien les six écussons peints où sont représentées, sur le plat postérieur, des armoiries aussi compliquées que variées : là encore, j'ai obtenu une réponse qui est concluante, car les armoiries sont de pure invention et fournissent un amalgame curieux où se devinent cependant des souvenirs siennois. »

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ajoute à ce que j'ai dit de la brigandine et de l'écrevisse[1] que Raphaël fut à Florence, dès 1504, et à Rome, jusqu'à sa fin, sous l'influence de Léonard.

« Quand Marco Antonio mourut, Raphaël n'avait pas trente ans, Léonard approchait de soixante. Müntz a montré que le portrait de Madalena Doni fut commencé d'après celui de la Joconde[2]; entre la Gravida et la Monaca[3], entre la Sainte Anne avec la Vierge, les enfants, l'agneau et la Sainte-Famille à l'agneau de Madrid, celle de François Ier, le Repos en Égypte, il y a de remarquables analogies[4].

« D'autre part, ce n'est pas seulement un détail, c'est tout de la composition du portrait à la missive qui a pu être italien : l'air de tête, la pose du corps et des mains, le reste de l'habillement. La pièce analogue à une étole se voit à Charles d'Amboise peint par Solario[5]. A ce portrait, à la Joconde, à la Vierge aux rochers de Léonard[6] il y a

1. Voy. plus haut, p. 293-295.
2. E. Müntz, *Raphaël*, p. 147.
3. Lafenestre et Richtenberger, *La Peinture en Europe, Florence*, p. 152, n° 229, et p. 136, n° 140.
4. Sur le Repos en Égypte, voy. *La Grande Revue*, 1er août 1900, p. 500 à 506 (Ch. Ravaisson-Mollien).
5. Au Louvre : n° 1531 du *Catalogue sommaire des peintures*.
6. *Ibid.*, n° 1599.

de larges manches; Jules Romain en a figuré d'aussi amples que celles de Pesth pour Jeanne d'Aragon[1].

« La Gravida, André del Sarte[2], l'amante du Parmesan[3] tiennent un gant.

« Le Scappi dit de Francesco Francia n'a qu'une main gantée[4], et de l'autre, de la droite, il présente une page écrite, comme fut celle en question, de la collection Esterhazy[5].

« Le Longrono de Solario tient aussi une page (sans texte[6]).

« La brève mention de ces œuvres suffit à rappeler le goût de l'époque léonardesque en Italie.

« Je conclus :

« 1° Rien ne prouve que le portrait à la missive, de la « collection Esterhazy, ait été originaire des Pays-Bas.

« 2° Les probabilités sont d'une origine italienne.

« 3° Il y eut des lettres de cette missive, il subsiste des « traces de la peinture primitive favorables à l'ancienne « attribution.

« 4° Il n'est pas impossible que l'œuvre ait été inventée « et commencée par Léonard de Vinci. »

M. le baron J. de Baye, membre résidant, lit un mémoire sur les Goths de Crimée.

MM. Chénon et de Villenoisy présentent quelques observations.

1. *Ibid.*, n° 1507. — Il y a une copie intéressante de Jeanne d'Aragon (Raphaël et Jules Romain) à Rome, galerie Doria; contemporaine de l'original, avec la tête léonardesque.

2. Florence, galerie Pitti. Le bonnet ressemble à celui de Pesth.

3. *Museo Borbonico*, vol. II, tav. III.

4. Lafenestre et Richtenberger, *Florence*, Offices, n° 1124. — Transcription erronée; il y a : *di r·i Vungelista di scappi i bo.* L'écriture ressemble à celle de Léonard jeune, et la composition s'accorderait avec une facétie de son caractère, si les mots ont, ce que je crois, un double sens explicable et que j'expliquerai.

5. Voy. la photographie du legs M.-A. Armand à la Bibliothèque nationale (dép. des Estampes), t. LXX, p. 48.

6. Gio. Christoforo Longrono.

Séance du 25 Juillet.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts[1] :

Barrière-Flavy. *Le paréage de Pamiers entre le roi Philippe le Bel et l'évêque Bernard Saisset.* Toulouse, 1891, in-8°.

Baye (baron de). *Les Francs saliens et les Francs ripuaires au congrès de Charleroi en* 1888. Angers, 1888, in-8°.

Beaumont (comte Charles de). *Le trésor numismatique de Bourgueil.* Tours, 1906, in-8°.

Beauvois (Eug.). *Peintures murales du XV*e *siècle dans l'église de Corberon.* Beaune, 1880, in-8°.

Bonnet (Émile). *Le sarcophage de saint Aphrodise à Béziers.* Paris, 1906, in-8°.

Coelho (J.-M.-Latino). *Panegyrico de Luiz de Camões.* Lisbonne, 1880, in-8°.

Cumont. *Monnaie de Charles le Gros frappée à Dinant et trouvée à Furfooz.* Bruxelles, 1906, in-8°.

Delattre (R. P.). *Inscriptions de Carthage,* 1904-1905. Sousse, 1906, in-8°.

— *La nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage. Troisième année de fouilles.* Paris, 1906, in-4°.

Deschamps. *Sur la stèle de Mésa.* Paris, 1876, in-8°.

Fontenilles (Paul de). *Le tombeau de saint Pierre de Vérone à l'église Saint-Eustorge de Milan.* Caen, 1885, in-8°.

— *Trois évêques à Cahors en* 1368. Cahors, 1882, in-8°.

La Croix (R. P. de). *Les origines des anciens monuments religieux de Poitiers; celles du square de son palais de justice et de son donjon.* Poitiers, 1906, in-8°.

— *Étude sur l'ancienne église de Saint-Philibert de Grand-Lieu (Loire-Inférieure).* Poitiers, 1906, in-8°, avec 21 pl. in-4°.

Lucas (Charles). *La conservation des monuments et des objets d'art.* Bruxelles-Paris, 1890, in-8°.

1. En réalité, cette liste comprend les ouvrages présentés aux séances des 11, 18 et 25 juillet.

Salies (A. de). *Rapport sur l'excursion faite à Déols par le Congrès archéologique le 11 juin* 1873. Tours, 1874, in-8°.
Schmidt (Valdemar). *Notice sur les Musées archéologiques et ethnographiques de Copenhague.* Copenhague, 1875, in-8°.
Urseau (chanoine Ch.). *Les statues de Fontevraud. Réclamation de l'Angleterre en* 1817 *et* 1819. Angers, 1906, in-8°.
Witte (Alphonse de). *Quatre médailles de dévotion de Notre-Dame de Walcourt.* Bruxelles, 1906, in-8°.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 2e fascicule du *Bulletin* de 1906.

Il est décidé que la séance des vacances aura lieu le 12 septembre.

M. E. Michon, membre résidant, rappelle que, il y a près de treize ans, il a entretenu la Société des bas-reliefs votifs consacrés à Apollon Krateanos[1] et signale un nouvel exemplaire de ces ex-voto récemment entré au Louvre.

« Le bas-relief, qui porte la dédicace Ἀπολλόδοτος Ἀσκλη|πίδου Ἀπόλλωνι Κρα'τεανῷ χαριστήριον, se distingue par deux particularités. D'une part, la formule courante εὐχήν y fait place au mot χαριστήριον, qui ne se retrouve que dans un seul autre exemplaire, conservé au Robert College à Bebek et qui est resté généralement inconnu : de telle sorte qu'on peut dire que le sacrifice, qui d'ordinaire est un sacrifice propitiatoire, est ici présenté comme un sacrifice d'actions de grâce. En outre, pour la première fois, dans la scène typique d'adoration, la victime est, non un bélier, mais un taureau : si le bélier est le plus souvent offert, la raison n'en est donc que la modicité ordinaire des ressources du fidèle; il ne dépendait que de sa générosité d'y substituer un taureau. »

M. le commandant R. Mowat, membre honoraire, donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. P. Mon-

1. *Bulletin,* 1893, p. 184-189.

ceaux, membre résidant, à propos de son mémoire sur *La découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du X[e] siècle*, lu dans la séance du 14 juin 1905[1].

« Je crois vous être agréable en vous signalant une « curieuse coïncidence. Les vers de la fig. 2 se lisent déjà « dans une pièce de vers que je crois africaine et antérieure « à celle de Fortunat[2]. On y lit, vers 5-6 :

« *Crux D(omi)ni mecum, crux est quam semper adoro,*
« *Crux mihi refugium, crux mihi certa salus.*

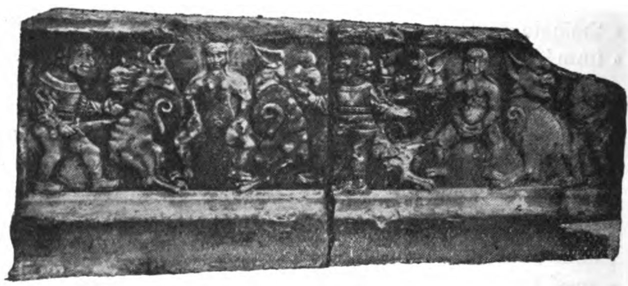
« La pièce où se lisent ces vers est insérée dans l'An- « thologie de Carthage du *Codex Salmagianus;* elle y suit « immédiatement les inscriptions composées sous les Van- « dales par le grammairien africain Calbulus. C'est pourquoi « je l'ai reproduite récemment, sous le n° 16, dans mon « *Enquête épigraphique*[3]. Ce genre de figure était à la mode « chez les Africains dès la première moitié du IV[e] siècle; « témoin les poèmes de Porfyrius Optatianus, auxquels vous « faites allusion et sur lesquels vous trouverez une étude « dans le dernier volume de mon *Histoire littéraire;* témoin « aussi les curieuses inscriptions sur mosaïque de la basi- « lique d'Orléansville[4], qui ont été trouvées à côté de la « dédicace de la basilique, datée de 324. Je soupçonne donc « Fortunat d'avoir cherché son bien en Afrique. »

M. Mowat rappelle, à cette occasion, que M. A. de Rochemonteix, associé correspondant national, avait signalé, dans la séance du 8 mai 1901[5], la reproduction de la même strophe gravée sur une dalle encastrée au-dessus de la porte d'entrée d'une maison datée de 1785 à Beaulieu (Alpes-Maritimes).

1. *Bull. de la Soc. des Ant. de Fr.*, 1905, p. 240. Cf. *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.*, t. LXV, 1906.
2. Riese, *Anthol. lat.*, n. 379. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 241, n. 5.
3. *Revue archéologique*, 1906, 2[e] fasc.
4. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 9710-9711; *Sancta Eclesia Marinus sacerdos.*
5. *Bull.*, 1901, p. 172.

M. le commandant E. Espérandieu, membre résidant, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de placer sous vos yeux la photographie d'un curieux bas-relief, en deux fragments, en marbre de Saint-Pons, du commencement du XVIe siècle, découvert à Narbonne, en 1888, avec deux autres pierres de mêmes dimensions, très finement sculptées, mais non historiées, dans le terre-plein appelé « les Barques du Bourg », le long du mur de quai, près de la passerelle.



Bas-relief trouvé à Narbonne.

Musée de Narbonne.

« On distingue, sur ce bas-relief, deux femmes nues, de face, les jambes écartées, les bras dans une attitude différente, les pieds de chacune posés sur les griffes de deux démons à visage grotesque, à longue queue, sans membres antérieurs, qui les séparent de trois hommes vers lesquels ils se retournent. De ces hommes, l'un, à droite, est entièrement nu ; sa tête manque, et il semble bien qu'il ait tenu, de la main droite aussi disparue, la touffe de cheveux du démon qui l'avoisine. Un autre homme placé au milieu, entre deux démons, au point où s'est produite la cassure de la pierre, est vêtu et sans arme. Il a de longs cheveux bouclés, la figure souriante, le pied droit levé, et caresse, de la main droite, le menton de l'un des démons, tout en

saisissant, d'une façon désinvolte, l'autre diable par les cheveux. Le troisième homme, sur le bord gauche de la pierre, est également vêtu, mais armé d'un poignard, qu'il tient de la main droite, dans une attitude menaçante. L'unique démon placé près de lui le regarde d'un œil mauvais.

« Je pense qu'il est question, dans les deux cas, de la même femme et des mêmes diables, mais je renonce à fournir, de ce bas-relief, une interprétation satisfaisante. Il est probable que les sculpteurs de l'époque romane et de la Renaissance s'inspirèrent, fréquemment, surtout pour les chapiteaux et les gargouilles, de dictons ou de croyances populaires que nous ne connaissons pas. On pourrait trouver ici quelque sujet exprimant que la douceur a plus de prise sur le cœur des femmes que la violence. Dans une lettre qu'il veut bien m'écrire, pour me donner des renseignements sur la provenance du bas-relief, notre confrère M. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne, est d'avis qu'on a voulu montrer « que l'homme « réussit auprès de la femme en caressant le diable et non « en le combattant; en d'autres termes, que le séducteur « est un suppôt du diable ». L'explication est plausible, et il est assez curieux de constater que le sujet a pu avoir une intention moralisatrice.

« Ainsi que M. Thiers l'a reconnu dès le premier jour, les pierres ont fait partie d'une vasque octogone. Or, il est question, dans un cahier des charges de 1511 conservé aux archives communales de Narbonne, de deux fontaines, à vasques octogones, bâties la même année, sur le même modèle, l'une sur la place du Bourg, l'autre en Cité, et dont chacune devait être surmontée d'une statue de saint Michel terrassant le dragon. Elles furent démolies, on ne sait à quelle époque, et la fontaine du Bourg fut remplacée par une autre, détruite en 1830, dont la vasque rectangulaire était formée d'éléments empruntés à une frise du temps d'Auguste représentant des aigles[1]. Les dimensions

1. Ces éléments de frise et le bas-relief qui fait l'objet de la présente note sont au musée de Lamourguier.

données à l'entrepreneur, pour les premières fontaines, cadrent parfaitement avec celles des pierres du bas-relief; il est donc à peu près certain qu'il faut voir, en ces pierres, des débris de la fontaine du Bourg. Les femmes de Narbonne qui se rendaient, au xvi[e] siècle, sur ce point, pour y puiser de l'eau, auraient eu ainsi constamment devant les yeux, pour leur édification, un exemple des méfaits du diable, lorsqu'il se fait le complice des séducteurs. Bizarre et naïve, la leçon, si elle fut réellement donnée, ne porta peut-être pas tous ses fruits. Si elle frappa l'imagination, on peut croire que ce fut surtout par la façon dont les personnages étaient groupés. Les bas-reliefs des vasques firent sans doute beaucoup plus rire qu'ils ne moralisèrent, et c'est, je présume, pour cette cause que les deux fontaines furent démolies prématurément. »

M. le baron J. de Baye, membre résidant, donne de nouveaux renseignements sur la forme des couronnes nuptiales d'après la note suivante qui lui est adressée par M. le professeur N. Pocrovsky :

« Dès les premiers siècles du christianisme en Russie, on se servait, pour la bénédiction nuptiale, de couronnes en bois; par la suite s'introduisit l'usage de couronnes métalliques. La forme de ces couronnes varia selon les époques. La plus ancienne forme est un simple cercle analogue aux diadèmes byzantins; puis elle se transforme et ressemble à la couronne dite « chapeau de Monomak ». Plus tard, les couronnes nuptiales sont plus ou moins la reproduction des couronnes des tzars et des empereurs. Voilà pourquoi, dans les dictons populaires, les deux mariés sont nommés « le prince et la princesse ».

Séance du 12 Septembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Barbier de Montault. *Inventaire du testament de saint Yrieix*. Limoges, in-8°.

Baye (baron de). *Note sur l'usage des torques chez les Gaulois.* Paris, 1885, in-8°.

Dieudonné. *Une monnaie des Aleuades à Larissa.* Paris, 1906, in-8°.

— *Numismatique syrienne. Emèse.* Paris, 1906, in-8°.

Durrieu (comte Paul). *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France.* Nogent-le-Rotrou, 1906, in-8°.

Gife. *Postel, son abbaye et son église.* Bruxelles, in-8°. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. XXVIII.)

King (C. W.). *On two unpublished christian gem types.* Cambridge, 1881, in-8°.

Lewis (Rev. S. S.). *On nine roman signets lately found in the lead-mines at Charterhouse on Mendip.* Cambridge, 1879, in-8°.

Maurin de Nabruys (comte). *Étude sur un médaillon artistique du XVIe siècle symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme.* Bruxelles, 1888, in-8°.

Niffle-Anciaux. *Un mot encore au sujet de Guy II, comte de Namur.* Namur, 1891, in-8°.

Polivanoff. *La nécropole de Mouranka.* 1896, in-8°.

Taillebois (Émile). *Le trésor de Lahas (Gers).* Dax, 1888, in-8°.

Truchis (vicomte Pierre de). *Étude sur la construction de la chapelle Notre-Dame à Pouilly-en-Auxois.* Dijon, in-4°. (Extrait du t. XIV de la *Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*).

Veiga (Estacio da). *A Tabula de bronze de Aljustrel, lida, deduzida e commentada en* 1876. Lisbonne, 1880, in-8°.

M. le commandant R. Mowat, membre honoraire, donne lecture d'une lettre ouverte adressée par lui à M. F. de Villenoisy, associé correspondant national, sur l'origine du titre de dauphin, d'après le rapprochement qu'il établit entre un moyen bronze de la colonie romaine de Vienne, contremarqué d'un dauphin, et le sceau du dauphin vien-

nois Guigues VI, orné d'un dauphin de type identique.

M. Lauer rappelle à cette occasion que M. G. de Manteyer, associé correspondant national, a exposé verbalement à la soutenance des thèses de l'École des chartes de 1898 une théorie sur l'origine du titre de dauphin, qu'il considérait comme d'origine anglo-saxonne. Une alliance de la famille des comtes de Vienne avec une famille anglo-saxonne, où le nom de Dalfi était très fréquemment porté, expliquerait l'apparition du surnom de *Delphinus* à une date déterminée, et le fait que l'as viennois avec la représentation d'un dauphin ait été copié par les comtes de Viennois pour leurs armoiries.

Il est donné lecture de la note suivante, adressée par M. J. Déchelette, associé correspondant :

« M. le comte de Loisne a publié dans le dernier *Bulletin* de la Société[1] un petit vase en bronze gallo-romain, trouvé à Caucourt, département du Pas-de-Calais, au sujet duquel je crois devoir présenter quelques courtes observations. Ce vase, en forme de figurine, représente un personnage accroupi où M. de Loisne a cru reconnaître l'image d'un berger que caractérisent ses attributs : un chien à ses côtés, une gourde suspendue à son poignet gauche, enfin « un « seau ou vase cylindrique à couvercle hémisphérique entre « les jambes, le vase de lait, la *mulctra* ».

« L'interprétation qu'il convient de donner de la nature de ce personnage et de ses attributs est, à mon avis, toute différente. En réalité, ce bronze inédit n'est pas autre chose qu'une répétition avec variantes d'un petit bronze d'Herculanum, faisant partie des collections du Musée de Mayence et publié par M. Lindenschmit fils dans le tome IV des *Alterthümer*[2]. Le bronze d'Herculanum a fait également partie d'un vase et représenté le même personnage accroupi, enveloppé dans les plis d'un manteau à manches. Le même objet de forme cylindrique, à couvercle hémisphérique, est

1. *Bull.*, 1906, p. 142-144.
2. Pl. 64, fig. 8.

posé à terre entre ses jambes. Or, cet objet n'est nullement un vase à lait ou récipient similaire, mais une lanterne romaine, dont la forme et l'armature métallique sont tout à fait caractéristiques[1].

« Il s'agit donc non pas d'un berger, mais d'un jeune esclave en faction à la porte de la maison où son maître passe la nuit. On sait que les Romains se faisaient escorter, dans leurs sorties nocturnes, par des serviteurs portant des torches ou des lanternes.

« J'ai étudié récemment, dans la *Revue archéologique*[2], les diverses représentations connues de ce sujet : une statuette en marbre du Musée national de Rome peut être citée comme le plus important spécimen de la série. Après le bronze d'Herculanum viennent ensuite quelques bas-reliefs céramiques provenant d'un poinçon modelé dans les officines arvernes de Lezoux. L'« esclave à la lanterne », petit sujet de genre dans le goût alexandrin, comptait donc parmi les représentations en faveur dans l'art industriel de l'époque romaine et l'exemplaire de Caucourt s'ajoute aux diverses variantes déjà connues. Tantôt l'esclave endormi a posé près de lui son luminaire, tantôt il est représenté au moment de son réveil, élevant brusquement la lanterne de son bras gauche, à demi tendu, tantôt enfin, comme sur les bronzes d'Herculanum et de Caucourt, le jeune serviteur, pour se défendre du froid, a placé entre ses jambes l'ustensile qui, pendant les longues heures de faction, doit lui tenir lieu de brasero. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, lit une note de M. P. de Truchis, associé correspondant national, sur une inscription portant le nom de la *dea Sequana*.

« Dans l'église de Salmaise, canton de Flavigny, arrondissement de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), on peut voir,

1. Le dernier volume des *Mémoires* de la Société contient précisément un article de M. le médecin-major Rouquette sur les lanternes romaines.

2. 1902, t. I, p. 392-397.

en démontant la carcasse lambrissée de l'autel du croisillon sud du transept, un autel singulièrement agencé. Il se compose d'une grande dalle en pierre calcaire, probablement de la fin du xvᵉ siècle, couchée en équilibre au-dessus d'un pédicule carré qui n'est autre qu'un monument votif gallo-romain.

« Ce cippe est quadrangulaire, et sa hauteur totale atteint un mètre exactement. Il se compose d'un dé cubique avec base et corniche. Cette dernière n'est qu'une sorte d'imposte ornée vers l'arête inférieure d'une doucine bien galbée.

« Sur la face antérieure du monument on lit :

DEAE ❦ SEQVANAE

HILARICLVS · CL ·
AVITI SERVOS (*le* V *est inscrit*
PRO HILARIANO *dans le* O *et le* S
FILIO · POSVIT *dans le* V)

V S L M

Deae Sequanae. Hilariclus Cl(audii) Aviti servos pro Hilariano filio posuit. V(otum) s(olvit) l(ibens) m(arito).

« La première ligne est placée sur la plate-bande du couronnement; elle est plus longue que les autres et gravée en plus gros caractères. La sixième ligne est également en grands caractères.

« La beauté des lettres, et, en particulier, celle des O, dénote le ɪᵉʳ siècle; la forme *servos* pour *servus* confirme cette impression[1].

« Vers la fin de mars 1900, j'ai adressé à M. Jules d'Arbaumont, alors président de la Commission des Antiquités

1. Cf. *Navos* dans une inscription de la fin du règne d'Auguste, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3570; *Flavos,* dans l'inscription du pont de Saint-Chamas qui est de la même époque, XII, 647. Voir aussi, XII, 852 (Arles) et 4584 (Narbonne); XIII, 3573, etc.

de la Côte-d'Or[1], un rapport sur la démolition regrettable de la nef de l'église de Salmaise et sur la découverte inattendue de ce beau cippe romain.

« Au nord, et à quelque distance de Salmaise, de l'autre côté du plateau, la Seine prend sa source à côté d'un temple romain dont les ruines et les ex-voto sont depuis longtemps célèbres[2]. Il est très probable que l'inscription de Salmaise provient de cet endroit et qu'elle a été apportée au moment de la construction de l'église. Si cette opinion est admise, ce texte constitue le document épigraphique le plus important trouvé aux sources de la Seine et le plus beau des ex-voto lapidaires consacrés à la déesse *Sequana*. A ce titre spécial, le document m'a paru digne d'être signalé à la Société des Antiquaires de France. »

M. Héron de Villefosse annonce qu'on vient de découvrir à Vaison (Vaucluse), à deux mètres de profondeur, en creusant une cave, dans une maison appartenant à M. Paul Tardieu, une mosaïque romaine en couleurs, mesurant 4m50 sur 3 mètres.

« Elle se compose de compartiments carrés, séparés entre eux par des torsades. Chacun de ces compartiments renferme un animal ou un oiseau : cerf au galop, chien, colombe perchée sur un rameau et entr'ouvrant ses ailes..., etc. L'encadrement assez large est composé d'une bande figurant des créneaux; dans les intervalles entre les dents des créneaux apparaissent des petits carrés contenant une fleur ou des feuillages. Sur le côté le plus large court une bordure de feuilles de lierre. »

M. Héron de Villefosse annonce ensuite que, dans la commune de Liglet (Vienne), M. Robin a découvert, au cours de

1. Dans la séance du 1er avril 1900, M. d'Arbaumont a donné lecture de ma communication qui a été insérée dans le t. XIII des *Mémoires* de la Commission, 1900, p. CXCIV.

2. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, Dijon-Paris, 1845; *Corp. inscr. lat.*, XIII, n. 2858-2871.

l'année 1905, un puits contenant une quantité assez considérable de vases romains. On y a recueilli une trentaine d'objets, quelques-uns en fer (clef, grand coutelas à manche), d'autres en os, un bois de cerf, un poids en terre cuite, en forme de pyramide tronquée, percé d'un trou, enfin plusieurs vases en terre cuite. Sur la panse de l'un de ces vases, on lit quelques caractères tracés à la pointe :

SIIDIΛ

Ces caractères représentent certainement un nom d'homme, probablement le cognomen *Sedia(nus)*, qui se lit d'ailleurs sur cippe funéraire trouvé dans l'église de Saint-Irénée, à Lyon[1]. Une autre inscription encastrée dans un des contreforts de l'église de Saint-Benoît de Seyssieu renferme le nom de famille *Sedius*, sur lequel ce surnom est formé[2]. Le même gentilice se rencontre ailleurs écrit quelquefois *Saedius*.

M. E. Durand-Gréville, associé correspondant national, signale une Vierge avec l'Enfant, à mi-corps, de la collection Manceau, exposée actuellement à l'Hôtel de ville de Caen. Cet ouvrage est attribué par le catalogue à Hubert van Eyck. M. le Dr A. Bredius, qui en parle dans la revue *Ond-Holland*, au cours d'une série d'études sur les musées de province français, la considère comme une œuvre de la première période de Memling, à moins que ce ne soit une copie excellente d'après ce maître.

M. Durand-Gréville, après examen, considère cette Vierge comme étant certainement de la même main que la très belle Vierge avec l'Enfant envoyée en 1902 par M. Matthys à l'Exposition des Primitifs flamands de Bruges.

M. Vitry, qui a pu voir également ce tableau, il y a quelque temps, insiste sur les difficultés signalées par M. Durand-Gréville dans son examen et sur la nécessité

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2151.
2. *Ibid.*, 2492.

impérieuse d'une réorganisation de l'important Musée de peinture de Caen.

Il rappelle l'incendie qui a failli l'anéantir il y a quelques mois, ainsi que le mauvais éclairage des salles.

M. Ch. Sellier, associé correspondant national, donne lecture d'un mémoire sur les dernières découvertes archéologiques faites au cours des fouilles exécutées pour la construction du Métropolitain à travers le Marché-aux-Fleurs de la Cité, à Paris.

« Entre autres découvertes, il faut signaler celle de deux murs parallèles espacés d'environ 7 mètres et parallèlement distants de 55 mètres du quai de la Cité. Ces deux murs ont été pris tout d'abord pour un fragment du rempart de Lutèce, dont jusqu'à présent on n'avait encore trouvé aucune trace, entre l'Hôtel-Dieu et le Tribunal de Commerce. Mais, au point de vue topographique, l'hypothèse semble impossible, ce rempart devant se rapprocher davantage de la Seine, dans la direction de l'ancienne rue de la Pelleterie. Au point de vue technique, ladite hypothèse n'est pas plus soutenable. La maçonnerie grossière et barbare des deux murs en question ne concorde pas avec celle des constructions romaines des premiers siècles. D'ailleurs, ces murs ressemblent en tous points à d'autres murs rencontrés, il y a quarante à soixante ans, dans diverses fouilles de la Cité, exécutées notamment pour la construction du Tribunal de Commerce, de l'Hôtel-Dieu, etc. Comme eux, ces murs reposent en fondation sur des libages inscrits ou sculptés, posés à sec, en réemploi, c'est-à-dire provenant d'anciens édifices démolis ou abandonnés. On peut donc admettre que les murs en question sont d'époque mérovingienne et datent probablement des premières années du VIIe siècle, c'est-à-dire peu après l'incendie de 585 rapporté par Grégoire de Tours, dont des traces nombreuses sont visibles dans les terres qui enveloppent complètement ces murs. Or, comme ces murs pénètrent sous l'emplacement de l'ancien chevet de Saint-Pierre-des-Arsis, on pourrait voir une révélation nouvelle dans ces vestiges d'incendie, c'est-à-dire la signi-

fication, jusqu'à présent restée indéterminée, du surnom de cette église des Arsis qui, en vieux français, signifie brûlés. »

M. Ch.-E. Ruelle, membre résidant, annonce, d'après le *Journal* paru ce jour même, qu'on a trouvé, dans la partie basse de la cathédrale de Bourges, des traces de la construction première, qui date du XIII[e] siècle. En même temps on a mis à découvert un sarcophage dans lequel était le corps d'un archevêque, avec la croix en cuivre doré, la crosse, également en cuivre, et l'anneau en or avec cabochon de turquoise. Les trois pièces sont aujourd'hui au Musée de Bourges.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1906.

Séance du 7 Novembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Chauvet (Gustave). *Deux statuettes gallo-romaines inédites.* 1906, in-8°. (Extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.*)

Clerc (Michel). *La bataille d'Aix. Études critiques sur la campagne de C. Marius en Provence.* Paris-Marseille, 1906, in-8°.

Des Robert (Ferdinand). *Le grand atour de Metz* (1405). Metz, 1906, in-8°.

Duval (Louis). *L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-Lhomer.* Bellême, 1906, in-8°.

Gaidoz (Henri). *Pour le centenaire de Gaspar Zeuss, fondateur de la philologie celtique.* Paris, 1906, in-8°.

Goby (Paul). *Description et fouilles d'un nouveau dolmen près Cabris, Alpes-Maritimes.* Le Mans, 1906, in-8°.

Guebhard (Dr Adrien). *Le Murum duplex des Gaulois, d'après Jules César.* (Extrait du *Bulletin de la Société préhistorique de France,* 1906.)

Guise (Jean d'Orléans, duc de). *Les seigneurs du Nouvion en Thiérache* (1147-1790). Paris, 1906, in-8°.

Héron de Villefosse (A.). *Colonia Julia Hadrumetum.* (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sousse,* 1905.)

Merlin (Alfred). *L'Aventin dans l'antiquité.* Paris, 1906, in-8°.

Mowat (Robert). *Trois contremarques inédites sur des tétradrachmes de Sidé*. Oxford, 1906, in-8°. (Extrait de la *Corolla numismatica*.)

Muller (H.). *Notes pour servir à l'histoire de l'organisation du corps pharmaceutique et médical militaire dans les Alpes de* 1792 *à l'an VIII*. Grenoble, 1902, in-8°.

— *Fouilles pratiquées à la station néolithique de Balmes-Fontaines*. 1896, in-8°.

— *Nouvelles fouilles au Monétier-Allemont* (*Hautes-Alpes*). 1897, in-8°.

— *Notes sur des monnaies romaines trouvées à Vinay*. Grenoble, in-8°.

— *Quelques mots sur les grottes et les stations préhistoriques en Dauphiné*. 1902. (Extrait de la *Revue des Alpes dauphinoises*.)

— *Essais sur la taille du silex*. Paris, 1903. (Extrait de l'*Anthropologie*.)

— *Découverte et fouilles d'une station néolithique dans les gorges d'Engin* (*Isère*). Paris, 1903, in-8°.

— *Présentation d'instruments néolithiques, extraits du lac de Clairvaux* (*Jura*). Grenoble, 1903, in-8°.

— *Découverte et fouille d'une station préhistorique à Saint-Loup* (*Isère*). Paris, 1904, in-8°.

— *Une nouvelle station néolithique près des Balmes de Fontaine* (*Isère*). Paris, 1904, in-8°.

— *Notes sur les stations préhistoriques en plein air des environs de Grenoble*. Paris, 1904, in-8°.

— *Présentation d'objets des époques du bronze et du fer trouvés en Dauphiné*. Grenoble, 1904, in-8°.

— *Quelques mots d'ethnographie alpine*. Grenoble, 1905, in-8°.

— *Exposition d'anthropologie préhistorique. Compte-rendu*. Grenoble, 1905, in-8°.

— *Description de pointes et flèches en bronze trouvées en Dauphiné*. Grenoble, 1906, in-8°.

— *La baisse des eaux du lac de Paladra en* 1904-1905 *et les palafittes*. Grenoble, 1906, in-8°.

MULLER (H.). *Essai de mutilation dentaire imitant celle d'un crâne précolombien de Sayate* (*Argentine*). Grenoble, 1906, in-8°.

POINSSOT (Louis). *Les inscriptions de Thugga.* 1906, in-8°. (Extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques.*)

WITTE (Alphonse DE). *Trois médailles de Notre-Dame de Bon-Secours.* Bruxelles, 1906, in-8°.

ZEILLER (Jacques). *Les origines chrétiennes dans la province romaine de Dalmatie.* Paris, 1906, in-8°.

M. G. Lafaye, membre résidant, fait hommage au nom de l'auteur d'une série de brochures de M. H. Muller, bibliothécaire de l'École de médecine de Grenoble.

« Plusieurs notices où ce savant rend compte des fouilles qu'il a exécutées lui-même dans la région dauphinoise offrent un intérêt particulier pour l'étude des temps préhistoriques. Mais d'autres montrent que sa curiosité s'exerce aussi utilement sur toutes les périodes de notre histoire nationale, par exemple celle où il a décrit les antiquités romaines trouvées au Monêtier-Allemont (Hautes-Alpes). Il faut signaler dans le même ordre de travaux le catalogue qu'il a donné d'un trésor de 1352 monnaies romaines en argent exhumé en 1895 à Vinay (Isère). Non seulement M. Müller est un chercheur habile et zélé, mais il sait répandre autour de lui sous une forme agréable son goût pour l'archéologie, comme en témoigne sa conférence à la Société des Alpinistes dauphinois (*Quelques mots d'ethnographie alpine*). Pour illustrer son texte et rendre ses idées plus sensibles, il y a reproduit des spécimens d'outils et de bijoux encore en usage dans les montagnes de la contrée. On peut juger, par là, combien il est attentif à recueillir les traditions populaires et quels services il peut rendre à la science qui en a fait son objet spécial. »

M. Pallu de Lessert, membre résidant, offre à la Société, au nom de Mgr le duc de Guise, l'étude qu'il vient de faire imprimer sur les *Seigneurs du Nouvion en Thiérache de 1147 à* 1790.

« Ce qui fait le mérite de ce travail, c'est sa précision et sa coordination. Ce n'est pas à proprement parler une histoire. L'auteur s'en défend en disant qu'il s'est borné à dresser la liste définitive des trente-cinq seigneurs du Nouvion et à relever les titres qui leur sont donnés par les différents actes relatifs au Nouvion. Placée aux confins de la France, la seigneurie du Nouvion a relevé de maisons étrangères et françaises et il a fallu dépouiller non seulement nos dépôts nationaux, mais encore ceux de la Lorraine et de la Belgique, et l'auteur l'a fait avec savoir et patience. Il a mis, à la fin de son ouvrage, un tableau synoptique où il a ingénieusement groupé les renseignements généalogiques et chronologiques qui permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil et de comprendre les développements de son texte. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, de la part de M. M. Clerc, associé correspondant national, un volume intitulé : *La bataille d'Aix; études critiques sur la campagne de Caius Marius en Provence.*

« La guerre des Cimbres fit de Marius le personnage le plus en vue de la République : ce fut un événement considérable; rien de ce qui s'y rapporte ne saurait être indifférent aux historiens de l'Italie, ni à ceux de la Gaule. Le nouvel ouvrage de M. Michel Clerc mérite toute l'attention de nos confrères désireux d'étudier la campagne de Marius en Provence. Le sujet n'est pas neuf; mais, par son importance, il était digne d'être traité d'une façon tout à fait critique, avec une largeur d'esprit capable de s'élever au-dessus des questions de clocher, avec une indépendance assez complète pour dominer certains sentiments d'amour-propre local autour desquels les érudits provençaux se sont trop souvent enlisés. M. Clerc a exposé la question avec un tact parfait : son livre est conçu dans un esprit purement scientifique; la discussion y revêt une forme agréable; il sera lu et apprécié par tous ceux qui travaillent avec lui à la recherche de la vérité. »

Le président annonce en ces termes la mort de M. H. Bouchot, membre résidant, et celle de M. E. Ferrero, associé correspondant étranger honoraire :

« Mes chers Confrères,

« En ouvrant cette séance de rentrée, j'ai le profond regret de faire part du double deuil dont notre Compagnie a été frappée au mois d'octobre dernier. Je me suis fait un devoir d'adresser aux familles d'Henri Bouchot et d'Ermanno Ferrero l'expression la plus vive des condoléances de la Société des Antiquaires de France.

« Henri Bouchot, né à Beure, près Besançon, en 1849, était notre confrère au titre de membre résidant depuis le 2 mai 1888. Il servit vaillamment sa patrie, dans l'armée de Bourbaki, durant la guerre de 1870. Ensuite, il suivit les cours de l'École des chartes et entra, en 1878, au Département des estampes de la Bibliothèque nationale. Il devint, en 1899, à la mort de M. Duplessis, conservateur adjoint dudit Département, dont il fut nommé conservateur en 1902. Il avait reçu, en 1900, la croix de chevalier de la Légion d'honneur et recueillait à l'Académie des Beaux-Arts, en 1904, le fauteuil de membre libre que la mort de M. Corroyer laissait vacant.

« Henri Bouchot devait donner la mesure de son talent et de son érudition comme initiateur et organisateur de l'exposition des Primitifs qui attira au Louvre les sommités de toute l'Europe et qui laissera à ceux qui l'ont admirée d'inoubliables souvenirs.

« Étant absent de Paris lors du décès de notre confrère et l'ayant appris trop tard pour me rendre à ses obsèques, j'ai prié notre vice-président, le comte Delaborde, de représenter notre Compagnie et de saluer d'un dernier adieu celui dont nous déplorons la fin prématurée.

« Ermanno Ferrero, décédé subitement le 14 octobre, faisait partie de notre Société depuis le 8 avril 1891 au titre de correspondant étranger honoraire. Il était né à Turin, en 1855, et fut membre de la commission « Storia Patria » de Turin (1881), de l'Académie royale des sciences de la même

ville (1879), de l'Institut archéologique allemand de Rome (1879), de la Société française d'archéologie (1904) et d'autres Sociétés savantes. Ses œuvres sont nombreuses et leur énumération serait trop longue pour la donner ici. La science perd en Ermanno Ferrero un serviteur zélé, érudit et consciencieux, et nous perdons un confrère dont nous avons pu apprécier toutes les qualités lorsqu'il vint parmi nous, comme délégué de l'Académie des sciences de Turin, pour assister aux solennités de notre centenaire. »

Sur le rapport de M. Lafaye, M. H. Müller, présenté par MM. Cagnat et de Baye, est élu associé correspondant national.

M. F. de Mély, membre résidant, lit une notice nécrologique sur le général G.-O. de la Noë, ancien membre résidant.

M. J. Roman, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société le sceau du prieuré de Saint-Cyr de Triardel que je crois inédit et dont le type offre un certain intérêt. Le prieuré de Saint-Cyr de Triardel était situé dans l'évêché de Lisieux près d'Orbec, actuellement en Calvados. Il était possédé par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, et le cartulaire encore inédit de cette maison religieuse existe à la Bibliothèque nationale[1].

« Saint Cyr ou saint Cyrice (sanctus Ciricus), sous le vocable duquel il était placé, était de Tarse, où il fut martyrisé, ainsi que sainte Juliette, sa mère. Les actes du martyre de ces deux saints ont été publiés par les Bollandistes[2]. Ils sont du reste absolument légendaires. D'après ce récit, on aurait fait subir à sainte Juliette et à son fils, qui était encore tout enfant, à peu près toutes les variétés de supplices possible, et pendant de longs jours; mais le

1. Nouv. acq. lat., n° 164.
2. 3e volume de juin, p. 28.

bois se brisait, le fer s'émoussait, le feu s'éteignait à leur contact et, enfin, pour en finir, on leur trancha la tête. Le magistrat, entre autres incidents, ordonna de remplir une vaste chaudière (*cacabum*) de poix, de cire, d'étoupes, d'y mettre le feu et d'y faire jeter les deux martyrs, mais le feu s'éteignit quand ils le touchèrent.



Sceau du prieuré de Saint-Cyr de Triardel (*Calvados*).

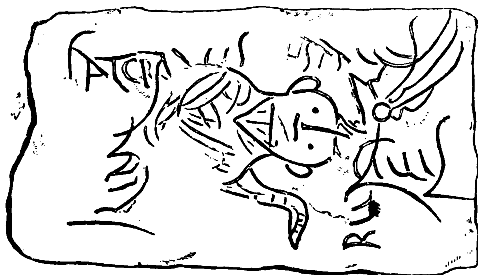
« C'est précisément la scène figurée sur le sceau du prieuré. On y voit une chaudière montée sur un trépied au-dessous duquel montent des flammes, saint Cyr et sainte Juliette nus, debout, les bras croisés sur leur poitrine, la tête nimbée, y sont enfoncés, côte à côte, jusqu'à mi-corps. Derrière eux, on voit des arbres dans l'éloignement. Cette scène se passe sous un dais gothique soutenu par deux pinacles; le champ est réticulé. Au-dessous, dans une niche, le prieur est agenouillé priant. La légende est SIGILLVM PRIORIS PRIORATVS SANCTI CIRICI DE TRIARDELLO.

« Le travail de ce sceau est assez médiocre; le graveur n'a pas parfaitement compris tout ce qu'il gravait. C'est ainsi

qu'ayant à représenter des pinacles gothiques percés de nombreuses fenêtres, il a remplacé ces fenêtres par une sorte de branche d'arbre qui a quelque ressemblance avec elles. Je crois qu'on peut assigner à ce monument la date du milieu du xve siècle. Il m'a été communiqué par M. Dorez, de la Bibliothèque nationale; la matrice originale a été trouvée au milieu de vieilles ferrailles. Comme le cartulaire du prieuré de Triardel existe et sera peut-être publié un jour, j'ai cru utile de signaler ce sceau au futur éditeur, qui pourra ainsi en orner la première page de son volume. »

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, présente des objets en plomb qui ont été récemment trouvés à Carthage[1] :

« 1. — Lamelle de plomb, haute de 0m065, large de 0m035, épaisse de 0m002. Elle a été trouvée dans une sorte de marmite à couvercle. C'est évidemment une tablette magique.



Tablette magique trouvée à Carthage (face).

« Au milieu de l'une des faces, un personnage grossièrement dessiné au trait. Il est vu de face : figure large, barbe

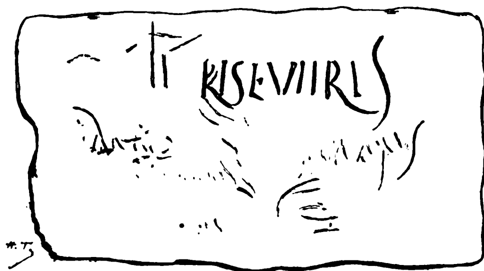
1. Nous adressons nos vifs remerciements à plusieurs de nos confrères qui ont bien voulu nous aider dans l'étude très délicate de ces documents : MM. Babelon et Cagnat, membres de l'Institut; M. de la Tour; M. Michon. Les dessins reproduits sont de M. de la Tour. La plupart des lectures de la tablette magique sont de M. Cagnat.

pointue, oreilles évasées. Il a sur la tête une sorte de casque. Il tient de la main gauche un serpent, et peut-être, de la main droite, un fouet.

« A gauche du personnage, dans le sens de la largeur de la tablette, une inscription en cursive : *Saturn*[*i*]*us orarius* (ou *osarius,* ou *osmius?*). C'est probablement un nom d'homme, et non de divinité, Saturne ne figurant pas parmi les dieux magiques.

« Dans le même sens de la tablette, au-dessus de la tête du personnage, un peu à droite, une autre inscription en cursive, où l'on doit peut-être lire : *Civis*.

« Dans le sens de la hauteur de la tablette, et de bas en haut, deux autres inscriptions en cursive, qui sont séparées par un grand intervalle, mais qui paraissent se rattacher l'une à l'autre : RIM | BER. Peut-être le premier caractère est-il un signe magique; on lirait ensuite *Imber,* nom de cheval.

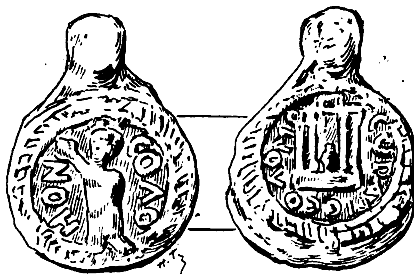


Tablette magique trouvée à Carthage (*revers*).

« Le revers de la tablette était couvert d'une inscription cursive en plusieurs lignes, où l'on distingue seulement aujourd'hui quelques groupes de lettres. En haut, dans la partie droite : ... *eris lueris*. Au-dessous, à gauche, [*c*]*adat* (?); à droite, *erus;* perpendiculairement à l'inscription précédente, *vusi*. Sur tout ce côté de la tablette, qui est très fruste, des traces confuses d'autres lettres, dont on ne peut rien tirer.

« 2. — Disque de plomb à bélière. Diamètre, environ $0^{m}02$; hauteur avec la bélière, $0^{m}03$.

« D'un côté, dans une double couronne, un personnage debout, vu de face, vêtu d'une tunique talaire à large treillis. C'est probablement le roi Salomon. A droite et à gauche du personnage, l'inscription **COΛΟ | MON** = Σολόμων.



Sceau de Salomon trouvé à Carthage.

« Au revers, dans une double couronne, une colonnade, et, au milieu de la colonnade, un vase : sans doute le temple de Jérusalem et le vase qui figurent sur les monnaies juives de la période autonome, antérieure à la domination romaine et du temps de la révolte[1]. Tout autour l'inscription circulaire :

CΦΡΑΓΙCCΟΛΟΜΟ■ = Σφραγὶς Σολόμον(ος).

C'est une de ces amulettes dites « sceau de Salomon ». Type assez rare.

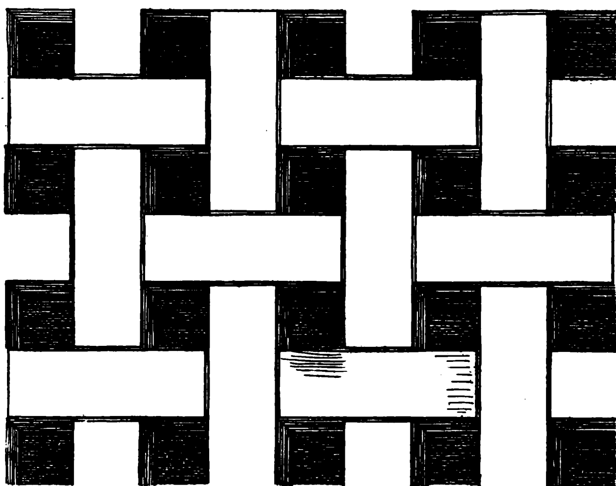
« 3. — Autre exemplaire du même disque. Mêmes dimensions, mêmes représentations et mêmes inscriptions; mais la bélière a disparu. »

M. M. Prou, membre résidant, communique, de la part de M. E.-A. Stückelberg, associé correspondant étranger, une

1. Madden, *Coins of the Jews*, p. 198 et suiv., 202 et suiv.

note sur le décor en plâtre dans les églises carolingiennes et romanes de la Suisse, et spécialement sur les fragments de stuc récemment trouvés dans les fouilles de Disentis.

« On sait que la décoration des murs à l'aide du plâtre, connue des peuples de l'antiquité, s'est conservée au moyen âge. Au lieu de revêtir de plaques de marbre les murs pour en cacher l'appareil plus ou moins irrégulier, on les recou-

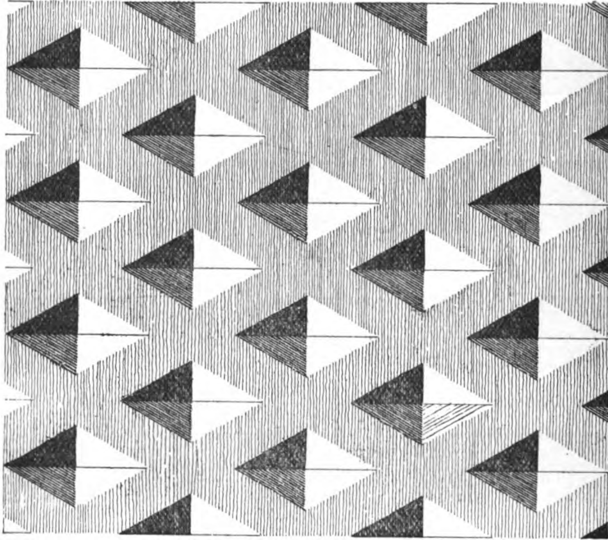


Ornement en plâtre.
Ancienne église de Disentis (Grisons).

vrait de plâtre incolore ou polychrome. Citons les églises de Saint-Vital à Ravenne, de Cividale, de Halberstadt et d'Hildesheim, où l'on trouve des exemples de décoration en plâtre du VIe au XIIe siècle. En Suisse, on n'a signalé, jusqu'à présent, qu'une voûte à Munster (Grisons), dessinée en 1876; M. Rahn, qui a étudié cette voûte, ajoute quelques

lignes sur un relief et une statue, dont la signification lui paraît douteuse[1].

« En juillet, nous avons eu la bonne fortune d'arriver à Disentis (Grisons), au moment où on allait faire disparaître les restes d'anciennes murailles. Nous avons vu tout de suite qu'il s'agissait d'une des plus anciennes églises



Ornement en plâtre.
Ancienne église de Disentis (*Grisons*).

du monastère de *Desertina*, fondé vers 612, au diocèse de Coire. L'abbé de Disentis consentit à suspendre les travaux et à permettre des fouilles. La terre était remplie de frag-

1. Voir Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, p. 271.

ments de plâtre et on voyait que le bâtiment avait été richement orné de cette matière.

« Nous avons dessiné immédiatement les motifs d'ornements qui se sont trouvés à l'intérieur de l'abside principale et devant l'emplacement de l'ancien autel. Ces ornements consistent en dessins formés d'incisions (*Kerbschnitt*), usités aussi dans la sculpture sur pierre à l'époque romane et conservés comme motifs principaux de la sculpture archaïque sur bois dans le canton des Grisons et dans le Valais.

« A côté de ce genre d'ornementation, on a trouvé des séries de disques, l'astragale, des espèces de rosaces et des

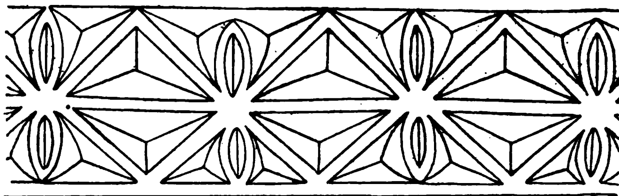


Ornement en plâtre.
Ancienne église de Disentis (Grisons).

restes d'inscriptions sur plâtre. L'une des inscriptions, dont les lettres ont 6 centimètres de hauteur, comptait au moins deux lignes, l'autre montrait des lettres de 8 centimètres de hauteur. Le creux des lettres est peint en noir. Les fragments de figures consistent en plusieurs têtes d'un style très barbare et de différentes proportions; l'une des têtes, représentée de face, a les yeux fermés. La peinture de ces fragments ne montre que du rouge, du noir et du jaune. Une tête et les mains, ainsi que d'autres parties de corps humains (un genou? un pied? une épaule?), ont la couleur naturelle de la peau; les contours sont marqués par le même rouge foncé qu'on aperçoit aux têtes.

« Tous ces restes de décor sur plâtre ne montrent trace ni de frottement ni de fumée; on a l'impression que le bâti-

ment ainsi revêtu n'a subsisté que peu de temps et s'est écroulé sans être restauré. Aucun objet d'une époque postérieure n'était mêlé à ces morceaux de plâtre. Les seules choses découvertes au même endroit étaient des restes de peintures murales et quelques fragments de mosaïque de pierre verte (*Giltstein,* serpentine du pays).



Ornement en plâtre.
Ancienne église de Disentis (Grisons).

« Les monuments de style carolingien et de style roman du diocèse de Coire[1] ne nous montrent rien d'analogue à ces ornements de plâtre, et, puisqu'il s'agit de l'église primitive de Disentis[2], fondée par un des disciples de saint Colomban et de saint Gall, saint Sigisbert, on peut regarder ces sculptures sur plâtre comme des fragments du VIIe ou du VIIIe siècle.

« La seconde localité de Suisse où l'on ait trouvé des monuments de plâtre est Munster (*Tuberis*), monastère fondé par Charlemagne et situé à l'autre extrémité du diocèse de Coire, près de la frontière du Tirol. L'architecture de l'église abbatiale est du IXe siècle, ainsi que les peintures de l'abside principale et de la nef et les sculptures sur marbre. De la même époque on peut dater la chapelle sur plan tréflé située près de l'église dans le cimetière.

« Plus tard, on a érigé une statue de grandeur naturelle

1. Comparer les sculptures conservées à Coire dans la cathédrale, la sacristie et le musée.
2. Pour l'histoire du monastère, voir E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz*, Zurich, 1893, p. 70 et 131.

(1m87) au fondateur du monastère. Il est représenté debout en tunique courte, qui ne descend que jusqu'aux genoux, et avec une toge retenue par une fibule sur l'épaule droite, et portant le sceptre et le globe. Les mains ainsi que ces deux insignes semblent être restaurés ou très mal réparés. Sur la tête barbue, au profil très prononcé, Charlemagne porte une couronne, dont on ne saurait dire si elle représente celle d'Italie (de Monza) ou celle de l'empire. La statue a été peinte maintes fois et a perdu les proportions et les contours de l'original. Mais comme portrait de l'illustre empereur, la statue de Munster, inédite jusqu'à ce jour, nous paraît digne de retenir l'attention. L'artiste a représenté le prince barbu, ce qui prouve qu'il a vécu longtemps après l'époque de Charlemagne; probablement, c'est après la canonisation, sous Frédéric Barberousse, donc dans la deuxième moitié du XIIe siècle, que les moines ont érigé la statue du prince. Le second monument de plâtre existant à Munster est un devant d'autel, merveilleusement conservé et maintenant encastré dans le mur de l'église. On y voit le baptême de Jésus-Christ, à sa droite saint Jean-Baptiste, le patron du monastère, à sa gauche l'ange avec les linges ou vêtements. Le troisième monument de plâtre se trouve à l'endroit primitif, sur la voûte d'une petite chapelle faisant partie du cloître. Une gravure, citée plus haut, en donne une idée assez exacte; ajoutons seulement que l'ornementation est très riche, d'un style qu'on appelle avec raison du roman orné. »

M. Lefèvre-Pontalis signale les stucs de Germigny conservés au Musée d'Orléans, ceux des chapiteaux de Saint-Remi de Reims, d'un tympan d'un portail de Saint-Julien de Brioude et des archivoltes des fenêtres du chœur à l'église d'Alet en Roussillon.

M. Mayeux mentionne encore les clefs de voûte en plâtre de la salle de l'hospice de Chartres conservées au Musée de cette ville.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« A la suite des inscriptions de Luxeuil, dans le vo-

lume XIII du *Corpus* latin, sont insérées celles de Vesoul et de Corre[1]. On y trouve[2] un petit texte très court que j'ai publié en 1883 dans notre *Bulletin*[3], sans avoir eu sous les yeux le monument original sur lequel ce texte est gravé.

« Trompé par les renseignements qui m'avaient été transmis et qui représentaient ce monument comme servant de base à une statuette de Mercure, j'avais conclu trop légèrement, de la réunion de ces deux pièces, que l'inscription placée sur le socle de la statuette devait renfermer un nom d'homme, celui du dédicant. Il n'en est rien : c'est une grosse erreur dont je tiens à me confesser. Je crois nécessaire de revenir sur ma communication afin que cette erreur ne se propage pas davantage. Les éditeurs du *Corpus* lui ont, en effet, donné une certaine publicité et comme une sorte de consécration en mentionnant mon opinion sans la rectifier[4].

« La capsule portant l'inscription, ainsi que la statuette de Mercure, provient en réalité de Saveux (Haute-Saône) où elle a été recueillie dans des ruines romaines. Les deux monuments appartiennent à M. Al. de Bélenet, mais ils sont entièrement indépendants l'un de l'autre; leur réunion est de pure fantaisie. La capsule est un poids à godet qui faisait primitivement partie d'un jeu de plusieurs poids.

« On connaît des spécimens à peu près complets de ces jeux de poids antiques à godet, ornés de lettres.

« Une belle série a été découverte à Aquilée. Composée de huit poids en bronze entrant les uns dans les autres et ornés de lettres incrustées d'argent, elle est aujourd'hui conservée au Musée Brera, à Milan[5].

« Une autre série a été trouvée en France, au lieu dit Le

1. P. 82-83, XXXI, 5451-5459.
2. Sous le n. 5451 *a*.
3. *Bull. des Ant. de Fr.*, 1883, p. 80.
4. Cependant cette erreur n'avait pas échappé à M. V.-J. Vaillant, qui, dans son *Épigraphie de la Morinie*, p. 152-153, a rétabli le caractère de la capsule de Saveux et indiqué sa provenance exacte.
5. *Corp. inscr. lat.*, V, 8119, 4.

Fort; cet endroit correspond à l'emplacement de la gare actuelle de Brimeux, canton de Campagne-lès-Hesdin, arrondissement de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais)[1]. Elle appartient au Musée de Boulogne-sur-Mer et comprend six poids en bronze portant aussi des légendes en lettres incrustées d'argent.

« Les légendes dont ces poids sont ornés peuvent donner lieu à plusieurs observations.

« Tout d'abord, il faut remarquer que dans les poids de plus grand module et par conséquent de plus grande valeur, poids qui pour cette raison ont une plus grande superficie, l'inscription est écrite plus copieusement. Au fur et à mesure que le volume du poids diminue, sa superficie devient moins considérable; par conséquent la légende est proportionnellement réduite et abrégée[2].

« Ainsi, nous trouvons sur les poids de ces deux séries :

EXAC · AD · CASTOR
EXA · AD · CASTO
EX · AD · CAST
EX · A · CAS
EX · CA

Ces inscriptions, plus ou moins abrégées selon la grosseur du poids, renferment toutes la même formule qui doit être transcrite d'une manière uniforme :

(pondus) exac(tum) ad Castor(is aedem)

c'est-à-dire : « poids vérifié sur les étalons officiels conser-« vés dans le temple de Castor. »

« Une seconde remarque s'applique à la disposition des

1. Vaillant, *Épigraphie de la Morinie*, p. 148-156, avec les dessins du poids le plus fort et des inscriptions.

2. Cf. G. Gatti, *Della leggenda* EXACT · AD · ARTIC · *nelle iscrizioni ponderarie,* dans les *Annali dell' Inst.*, 1881, p. 181-196, 333-334; tav. d'agg. N.

lettres, qui sont toujours en nombre pair, 12, 10, 8, 6, 4, de telle sorte qu'elles peuvent être séparées en deux groupes égaux. Et elles sont, en effet, ordinairement séparées en deux groupes, soit par l'insertion d'une lettre un peu plus grande que les autres, soit par l'insertion d'un chiffre ou de signes désignant la valeur du poids[1]. Cette disposition apportait dans la pratique une grande facilité pour trouver le poids dont on voulait se servir : elle frappait les yeux les moins clairvoyants et, même pour des illettrés, elle servait à distinguer immédiatement les poids l'un de l'autre.

« Revenons, maintenant, à la petite capsule de Saveux dont l'inscription se présente ainsi :

EXASCAS

« La quatrième lettre qui sépare la légende en deux parties égales est l'initiale du mot *s(emis)*, indiquant que le poids correspond à une 1/2 livre romaine. Les autres lettres fournissent la formule indiquée plus haut :

(pondus) ex(actum) a(d) Cas(toris aedem).

« Dans les deux séries d'Aquilée et de Brumeux, on retrouve un poids d'une 1/2 livre exactement semblable à celui de Saveux.

« On conçoit facilement que des poids de ce genre se retrouvent aujourd'hui à l'état isolé. On en connaît plusieurs avec la formule officielle en question, plus ou moins abrégée. L'un d'eux est conservé à la bibliothèque publique de Bâle[2]; d'autres ont été signalés à Rome ou en Italie[3].

« En France, le Musée d'Orléans en possédait deux[4].

1. Cependant, sur certains poids, qui n'ont pas la même forme que ceux dont il s'agit, les lettres, chiffres ou points sont placés tantôt au-dessus, tantôt au-dessous de la légende et souvent sur un autre côté du poids.

2. *Inscr. Helvetiae*, n. 340; Wilmanns, *Exempla*, 2765 *a*.

3. Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 527, n. 374; Henzen, 7319.

4. Desnoyers, *Catalogue du Musée d'Orléans*, p. 122, n. 387 et 388.

D'après un renseignement qui m'a été obligeamment fourni par notre confrère M. Léon Dumüys, il n'y en a qu'un présentement dans ce Musée. Il pèse 55 gr.; il est en bronze plein; il a la forme d'un disque épais, renflé sur la tranche; vraisemblablement il a été acheté en Italie en 1849 par l'abbé Desnoyers. La face supérieure est marquée de trois points, ooo; la tranche porte l'inscription EX CA qui représente l'abréviation la plus courte de la formule officielle de légalisation dont les variantes sont énumérées plus haut. »

Séance du 14 Novembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Amardel. *Les monnaies wisigothes anonymes du Musée de Narbonne.* In-8°. (Extrait du *Bull. arch. de Narbonne,* t. IX.)

— *Un aureus inédit de L. Pinarius Scarpus.* In-8°.

— *Un triens mérovingien inédit.* In-8°.

— *Un denier de Matfred, vicomte de Narbonne.* In-8°. (Extrait de la *Revue numismatique,* 1905.)

— *Les monnaies de Raymond Ier, vicomte de Narbonne, et le monnayage melgorien.* Narbonne, 1906, in-8°.

Béthune (baron Joseph). *Le service funèbre de l'empereur Charles VI à Courtrai.* In-8°.

— *Un fonctionnaire trop intéressé : le marquis Devenisch, gouverneur de Courtrai.* In-8°.

— *L'excursion de* 1892. In-4°. (Cette étude et les suivantes sont extraites des publications de la *Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc.*)

— *L'excursion de* 1893. In-4°.

— *Quelques monuments funéraires de Louvain et des environs.* In-4°.

— *Quelques monuments de la Flandre orientale.* In-4°.

— *La cathédrale de Saint-Pierre à York.* In-4°.

— *Gheel.* In-4°.

BÉTHUNE (baron Joseph). *Louvain*. In-4°.
— *Au pays de Clèves*. In-4°.
— *Châlons-sur-Marne*. In-4°.
— *Noyon*. In-4°.
— *Lisieux*. In-4°.
— *Celles*. In-4°.
— *Trèves*. In-4°.
— *Hastières*. In-4°.
— *Chronique des faits et gestes de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc durant l'excursion de Normandie*. In-4°.
— *Loo*. In-4°.
— *Courtrai*. In-4°.

BORDEAUX (Paul). *Médailles franco-belges de 1811 et 1814*. Bruxelles, 1906, in-8°.

BUTTIN (Charles). *La Cinquedea de la collection de M. Goldschmidt*. Bruxelles, 1906, in-8°.
— *Les armes étranges. Les Tchakras au cirque*. Annecy, 1906, in-8°.

CAZALIS DE FONDOUCE. *Tumulus hallstattiens des Causses du Gard*. Paris, 1905, in-8°.

DURRIEU (comte Paul). *Le maître des Heures du maréchal de Boucicaut*. Paris, 1906, in-4°.

FISCHER (H.). *Édouard Piette*. Paris, 1906, in-8°.

JALABERT (R. P. Louis). *Inscriptions grecques et latines de Syrie*. Beyrouth, 1906, in-8°.

PIETTE (Éd.). *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pleistocènes*. Paris, 1906, in-8°.
— *Fibules pleistocènes*. Paris, 1906, in-8°.
— *Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers*. Saint-Quentin, 1906, in-8°.

WESCHER (Carle). *Recherches épigraphiques en Grèce et en Asie Mineure*. Paris, 1863, in-8°.
— *Inscription ptolémaïque d'Alexandrie*. Paris, 1864, in-8°.
— *Inscription grecque du règne de Cléopâtre trouvée à Alexandrie*. Paris, 1864, in-8°.
— *Inscription archaïque gravée sur un rocher près de Delphes*. Rome, 1866, in-8°.

WESCHER (Carle). *Notice sur les découvertes archéologiques faites récemment au Pirée.* Paris, 1866, in-8°.

— *Notice sur une stèle hypothécaire des environs d'Athènes.* Paris, 1867, in-8°.

— *Extrait d'une introduction à la poliorcétique des Grecs.* Paris, 1868, in-8°.

— *Fragments inédits de l'historièn grec Aristomène.* Paris, 1868, in-8°.

— *Fragments inédits de l'historien grec Priscus.* Paris, 1868, in-8°.

— *Fragments inédits de Polybe, relatifs au siège de Syracuse.* Paris, 1869, in-8°.

— *Note relative au dialecte de l'île d'Andros.* Paris, 1871, in-8°.

— *Notice de plusieurs textes palimpsestes qui se rencontrent parmi les inscriptions grecques de l'Égypte.* Paris, 1872, in-8°.

— *Quelques mots sur le théâtre antique d'Orange.* Paris, 1889, in-8°.

— *Fragment historique inédit de dialecte ionien relatif au siège d'une cité gauloise.* Paris, in-8°.

— *Charte sarde de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille, écrite en caractères grecs.* Paris, in-8°.

M. J. Marquet de Vasselot, membre résidant, offre à la Société une brochure de M. Ch. Buttin, associé correspondant national, et des tirages à part d'articles de M. C. Wescher, ancien membre honoraire.

M. E. Michon, membre résidant, dépose sur le bureau, au nom de la Commission des impressions, le 3e fascicule du *Bulletin* de 1906.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, au nom du R. P. L. Jalabert, associé correspondant national, un recueil d'*Inscriptions grecques et latines de Syrie* qui renferme plus de 60 textes nouveaux ou rectifiés, provenant de points très différents de la région.

« C'est une excellente contribution à la refonte future du recueil de Waddington que prépare le P. Jalabert. Un groupe de ces textes se rapporte au culte d'Esculape, un autre à la Triade héliopolitaine dont le culte, célébré dans les temples de Baalbeck et de Deir-el-Qual'a, jouissait d'une grande faveur à l'époque romaine. Le travail de notre correspondant sera consulté avec fruit par les archéologues; nous devons tous lui savoir grand gré de son zèle et des efforts qu'il multiplie pour soutenir en Syrie les droits et l'honneur de la science française. »

M. Ch.-E. Ruelle, membre résidant, signale à la Société le manuscrit grec 2533 (de la fin du XVIe siècle) contenant entre autres pièces une inscription latine[1] où figure le nom Phoebus, d'un soldat de la 14e cohorte urbaine auquel est attachée la qualification de *secutor*. L'auteur anonyme de cette pièce, à l'occasion de cette inscription, cite Suétone et Dion Cassius en concluant que le *secutor* combattait contre le rétiaire[2].

M. le commandant E. Espérandieu, membre résidant, fait la communication suivante :

« A côté du *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine,* dont le ministère de l'Instruction publique a commencé la publication, il y aurait place pour une autre œuvre, d'une utilité incontestable, qui réunirait les sculptures étrangères répandues dans nos musées de province, où la plupart demeurent ignorées par le manque de catalogues. La stèle, dont j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une photographie, est de ce nombre[3]. Elle a été donnée, avec d'autres, au Musée de Nice par Guilloteau et passe pour provenir de Cimiez, ce qui est manifestement contre-

1. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 2931.
2. Cf. Lafaye, art. *Gladiator,* dans le *Dictionnaire* de Daremberg-Saglio.
3. Je dois cette photographie à l'obligeance et au talent de M. Th. Bensa, conservateur du Musée de Nice.



Stèle funéraire de Plotis (Musée de Nice).

dit par l'inscription en vers qu'elle porte et que voici :

Πλῶτις ὁ πολλὰ καμὼν ἐν γυμνασίοισι φιλάθλοις,
Κεῖμαι ἁλικλύστῳ πὰρ χθόνι Πειραέως
Ζωῆς καὶ καμάτων τέρμα δραμὼν ταχινόν·
Οὕτω γὰρ μοῖραι κλωστὸν ἔθεντο μίτον.
Ἱλαρὸς τοῦ ἰδίου συντρόφου ἐποίει [1].

« Au-dessous de la première partie de cette inscription, dans une niche cintrée, est figuré le vainqueur Plotis, sous les traits d'un adolescent debout, de face, entièrement nu, tenant une palme de la main gauche, et, de la main droite, se ceignant le front d'une couronne. Encore que sommairement traitée, cette sculpture, qui paraît dater du second siècle avant notre ère, n'est pas sans mérite. Le mouvement du corps est gracieux; les jambes seules laissent peut-être à désirer par leur raideur. »

M. A. Blanchet, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Émile Chanel, professeur au lycée Lalande, à Bourg, a eu l'obligeance de me signaler des découvertes, faites récemment à Peyrieu, à 12 kilomètres au sud de Belley (Ain).

« Dans un champ dit « Aux Ferrières », près de la rive droite du Rhône, en défonçant un champ, M. Anthelme Rosset a trouvé des substructions et une clef avec panneton de fer et manche de bronze. Un peu plus loin, M. Rosset a rencontré un four et des fragments de poterie très nombreux qui, malheureusement, n'ont pas été mis de côté. Non loin de là, dans trois sépultures, on a recueilli une belle coupe de verre, une urne de terre noire avec la marque circulaire IVLIVS · FE · sur le fond [2], et deux monnaies (Antonin le Pieux, Claude II).

1. Max Fränkel, *Archæol. Zeit.*, 1874, p. 148 = *I. Gr. Atticae*, 1344.
2. Des vases avec cette marque ont été trouvés à Aoste. Voir *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5686, 453.

« Le four, construit en briques, comprenait, sur les faces latérales, deux conduits coudés à angle droit que M. Chanel considère comme des cheminées. Au-dessus du foyer était une aire plane, horizontale, formée de grandes briques carrées de 0^{m}03 à 0^{m}04 d'épaisseur, où devaient être placés les objets soumis à la cuisson. Près du four ont été recueillis des fragments de poterie incisée ordinaire et un fragment d'un vase qui était orné de médaillons. L'un, qui a été conservé, représente le buste de Mercure barbu, coiffé du pétase, entre un caducée, qu'il tient probablement de la main droite, et une bourse[1]. Le médaillon a été recouvert d'un vernis tirant sur le rose, qui fait opposition à la couleur brune de l'urne. Un petit débris de vase, décoré de cercles assez grossiers, appartient sans doute à une époque de décadence.

« De nouvelles découvertes ayant eu lieu sur le même point, M. Chanel revint à Peyrieu, le 18 octobre, et reconnut l'existence d'un nouveau four construit en *tegulae* et en *imbrices,* au milieu d'une pièce contiguë à trois autres salles. Dans le four et dans les pièces voisines, on a recueilli de nombreux fragments de terre cuite et de verre et un tube de bronze argenté ressemblant à un chandelier. Parmi les débris de vases, l'un porte, au milieu du décor en relief, les lettres IM/// qui sont la fin d'un nom de potier (la marque *Cinnami* se présente souvent sous la forme rétrograde). »

M. R. Fage, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 30 novembre 1904, j'ai communiqué à la Société divers documents de 1635 et 1642, tirés de la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 5219), dans lesquels il est dit que les portes de la ville de Tulle étaient « ferrées « d'aspes, de deux couppes, deux verouls et de deux clefs ».

1. On connaissait déjà quelques médaillons avec le buste de Mercure (J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine,* t. II, p. 260). Mais ils sont d'un type plus classique, sans barbe.

Quelle est la signification du mot « couppe », qui ne se trouve dans aucun glossaire, dans aucun traité de la construction? Des hypothèses avaient été émises; mais la question restait sans réponse satisfaisante.

« Deux documents, conservés dans les Archives hospitalières de Tulle, permettent aujourd'hui de donner le véritable sens de ce mot.

« Le premier est une note des fournitures faites par un serrurier lors de la construction d'un jeu de Paume en 1622 :

... trois barres de fer appelles valets au dernier desd. portes, quatorze veroulhs avec leurs vertuelles,... plus treize sarrures garnyes avec leurs clefs, verrouil, vertuelles et batails, sçavoir dix à couppe et trois plainieres...[1].

« Le second, du 9 mai 1662, est le mémoire des travaux et réparations faits par le serrurier Tilliac pour le compte de l'Hôtel-Dieu de Tulle :

... plus deux aspes et deux gonts pesant deux livres et demye..., plus une serrure a la mesme porte en coupe avec son veroul et ses vertueles,... plus deux nouades et deux aspes...[2].

« Il résulte de ces pièces que la « coupe » est une serrure de forme spéciale servant à maintenir la queue ou moraillon d'un verrou et qui se distingue de la serrure plate en ce qu'elle est saillante et bombée. On la désignait aussi sous le nom de « serrure à bosse ». Dans son *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin,* Béronie définit ainsi les « ver« tuelles » : pièces de fer en forme d'anneau pour faire couler et retenir le verrou des serrures à bosse.

« Les serrures à bosse ou en coupe étaient de deux sortes : les unes, dont il reste d'assez nombreux spécimens en Bas-Limousin, étaient à base carrée, avec une boîte à bords biseautés, en forme de troncs de pyramides; les autres, que l'on trouve assez communément sur les panneaux extérieurs des portes dans les villes de l'Algérie, mais qui sont assez

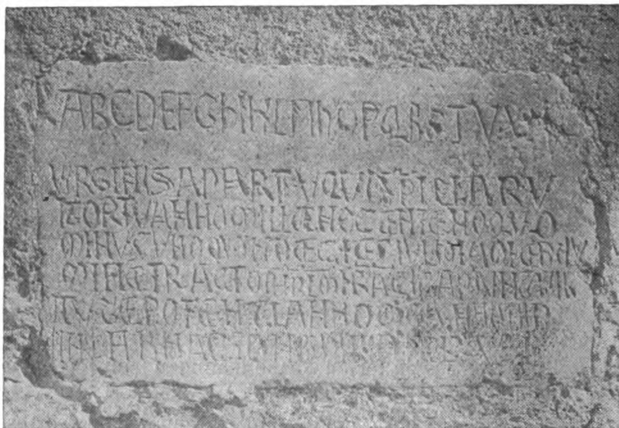
1. Arch. hosp. de Tulle, B 69.
2. Arch. hosp. de Tulle, E 75.

rares en Limousin, ont une base ronde et la forme d'un vase à boire hémisphérique, d'une coupe.

« La « nouade » est une charnière composée de deux pièces ou ailes en queues d'aronde ou droites. »

M. C. Enlart, membre résidant, fait la communication suivante :

« M. Robert Roger, architecte à Foix, qui prépare une intéressante étude sur les églises romanes de sa région, vient de m'envoyer la photographie d'une inscription qu'il a découverte dans le mur sud du transept de l'église de Daumazan[1] (Ariège). En me priant de la lui déchiffrer, il m'autorise à vous la communiquer, et elle me paraît en valoir la peine.



Inscription de l'église de Daumazan (Ariège).

« Cette inscription se compose de quatre vers latins insérés entre un commencement et une fin qui se rapportent à d'autres idées et ont un autre genre d'intérêt.

1. Arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil.

« La première ligne est occupée par l'alphabet : A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V, et un signe qui semble un *etc.* plutôt qu'un X.

« Les quatre vers qui suivent célèbrent la prise de Jérusalem par les Croisés :

> **Virginis a partu, qui superi claruit ortu,**
> **Anno milleno centeno quominus uno**
> **Quindecies Julio jam Febe lumine tracto,**
> **Jherusalem Franci capiunt virtute potenti.**

« De l'enfantement de la Vierge, illustré par la paternité
« du Très-Haut, c'était l'an mil et cent moins un, et déjà
« Febé avait promené sa lumière sur quinze nuits de juillet
« quand la valeur puissante des Francs leur livra Jéru-
« salem. »

« Selon l'usage, les abréviations sont nombreuses et les lignes ne correspondent pas aux vers. La lecture n'est pas sans difficulté.

« La dernière et la seconde moitié de l'avant-dernière ligne sont ainsi conçues :

> **Anno M. C.**
> **Anno ab incarnacione Domini M. C. L. et VI°.**

La seconde date est celle à laquelle fut tracée l'inscription. La première est celle de l'événement historique qui, au bout de cinquante-sept ans, intéressait encore à ce point le peuple chrétien d'Occident. Je dis cinquante-sept et non six, car la date de 1100 est là pour 1099, preuve que l'auteur de l'inscription n'avait pas bien compris les vers entortillés qu'il y insérait.

« A quel fait se rapporte, maintenant, la seconde date, 1156. Il paraît clair que c'est à la consécration de l'église, comme en témoigne l'alphabet qui forme la première ligne. On sait que lorsqu'il consacre une église, un évêque y trace l'alphabet, ainsi que des croix, sur lesquelles il pratique des onctions, et qu'il est d'usage de peindre ou de sculpter d'avance les croix de consécration. Il n'est pas sans exemple

que l'on ait fait de même pour l'alphabet. Il en existe un sculpté à la maîtresse fenêtre de l'abside de l'église haute de Chauvigny (Vienne), également du XIIe siècle.

« L'église que date cette inscription n'est pas sans intérêt artistique. Elle est dans le style de Saint-Sernin de Toulouse. L'abside, d'un appareil très soigné, a des contreforts en forme de colonnes et d'élégantes fenêtres à colonnettes avec impostes et archivoltes sculptées. C'est la partie qui remonte à 1156, ainsi que deux chapiteaux romans assez élégamment galbés, mais où la dûreté de la pierre a donné à la sculpture un aspect barbare, et qui gisent dans le cimetière.

« La nef est en grande partie du XIVe siècle, ainsi que le bas du clocher occidental octogone, de type également toulousain. Le haut du clocher appartient à l'art flamboyant. Il porte ces deux inscriptions en minuscule gothique :

Lan mil V^{c} et XVI
foc fondat lo present cloquier
e. e. foc fondat

et en retour d'équerre :

Marraut pise
de la primero
peyra.

« Le cimetière contigu à l'église conserve une charmante croix de pierre dont l'architecture assez riche semble indiquer le début du XVe siècle, et qui sera bientôt classée comme monument historique.

« La Société saura gré, je crois, à M. Roger de m'avoir mis à même de lui faire connaître ces monuments ignorés et assez curieux. »

MM. Monceaux, Prou et Guebhard présentent diverses observations au sujet de l'alphabet qui précède l'inscription.

M. P. Vitry, associé correspondant national, décrit l'état où se trouve aujourd'hui, pour peu de temps encore proba-

blement, la chapelle basse de l'Ermitage de Bon-Désir à Montlouis, près d'Amboise, où furent ensevelis au XVIe siècle plusieurs membres de la famille Babou de La Bourdaisière et où figurait, avec le sépulcre conservé aujourd'hui à l'église Saint-Denis d'Amboise, le gisant nu cadavérique connu sous le nom légendaire de la « Femme noyée », aujourd'hui ramené également dans la même église. Quelques croix de consécration sont le seul vestige apparent de la décoration de cette chapelle funéraire creusée dans le rocher. Quant aux tombeaux, outre plusieurs caveaux dans lesquels on a retrouvé des restes d'ossements et de cercueils de plomb, il ne reste plus qu'un enfeu de style classique où a dû figurer le gisant en question. Il est probable que ce gisant était la seule figure qui décorait le tombeau des Babou et qui était désigné au XVIIIe siècle comme représentant la femme de Philibert Babou; il doit, à n'en pas douter et malgré les opinions contraires qui ont été émises, représenter cette personne, morte en 1571.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, fait la communication suivante :

« J'ai eu l'occasion de revoir cette année à Sainte-Colombe (Rhône) l'intéressante collection formée sur place par M. Louis Chaumartin. Trois fragments céramiques, d'une pâte légère et mince, enduits extérieurement d'une couverte noirâtre lustrée, ont attiré mon attention. Ces fragments proviennent de petits vases, de forme arrondie, à panse renflée, analogues au *poculum* que tient dans sa main un personnage divin dont les représentations sont fréquentes à Vienne et que nous désignons sous le nom de « Dieu au maillet » ; ils ont été recueillis par M. Chaumartin lui-même aux environs de la gare de Sainte-Colombe. Ce qui les rend remarquables, c'est que les vases auxquels ils appartiennent portaient tous trois des inscriptions en beaux caractères, très soigneusement tracés à la pointe après la cuisson. La gravure faite légèrement sur l'enduit extérieur pénètre à peine dans la pâte, mais elle est fort nette.

« Sur le premier débris, à la partie supérieure de la panse, on lit :

HERCVLES. . .
FVERIT. . .

« Une cassure a enlevé le bas du S de la ligne 1. A gauche, il faut certainement reconnaître le début de deux lignes; à droite, l'inscription devait se continuer, mais il est difficile, pour le moment, de proposer des compléments.

« Sur un second fragment, provenant vraisemblablement de la panse d'un autre vase, on trouve une légende encore plus incomplète :

. . .ORVM. . . (V *et* M *liés*)
. .ERIT. . .

« Ce qui paraît digne d'attention, c'est que les débris des lettres de la ligne 2, sur ce second fragment, semblent appartenir au mot inscrit en toutes lettres et à la même place sur le premier fragment, [*fu*]*erit*. Ce mot serait donc probablement répété ici.

« Un troisième fragment est absolument insignifiant :

. . . ɪN

« Cette lettre termine une ligne; elle ne fournit actuellement aucun renseignement.

« L'interprétation de ces graffites mutilés cache une petite énigme qui semble ne pouvoir être éclaircie que par la découverte de légendes plus complètes. En tout cas, il était utile et intéressant de relever ces débris de légendes; je me fais un devoir de les signaler à l'attention et à la sagacité de nos confrères qui étudient les petits monuments épigraphiques de ce genre. »

Séance du 21 Novembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Baye (baron de). *L'art chez les barbares.* Paris, 1890, in-8°.
— *Catalogue du Musée de Baye.* Châlons-sur-Marne, 1880, in-12.
Brusewitz. *Götteborgs Museum.* Göteborg, 1867, in-8°.
Carton (Dr). *La richesse de la Byzacène.* Sousse, 1906, in-8°.
— *Quatrième annuaire d'épigraphie africaine* (1904-1905). Constantine, 1906, in-8°.
— *Le Dar-el-Acheb* (*Dougga*). Constantine, 1906, in-8°.
— *Quatrième chronique archéologique nord-africaine,* 1905-1906. Tunis, 1906, in-8°.
Chénon (Émile). *Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry,* 6e série. 1906, in-8°.
Deschamps (abbé A.). *La lacune du IVe livre d'Esdras et la découverte de M. Beusly.* Paris, 1897, in-8°.
Dion (Adolphe de). *Les écoles de Montfort-l'Amaury depuis le XIIIe siècle.* Rambouillet, 1880, in-8°.
Germain (Léon). *L'enseigne de la compagnie d'ordonnance de Claude de Lorraine, duc de Guise.* Nancy, 1884, in-8°.
Guébhard (Dr). *Commission d'étude des enceintes préhistoriques. Questionnaire.* Paris, 1906, in-8°.
Lauzun (Philippe). *Le château de Prades.* Agen, 1906, in-8°.
— *Un portrait de Madame de Polastron.* Auch, 1906, in-8°.
Loisne (comte de). *Chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne.* Lille, 1906, in-8°.
Lucas (Charles). *Lille, Bruxelles, Borgerhout, Anvers, notes de voyages.* Paris, 1890, in-12.
Morel-Fatio. *Histoire monétaire de Lausanne* (*fragment*). *Les deniers à légende Beata Virgo.* Fribourg, 1885, in-8°.
Niffle-Anciaux. *A propos des sceaux et des armes de la ville de Thuin.* Malines, 1891, in-8°.

Palustre (Léon). *Étude sur l'église Saint-Symphorien de Tours.* Tours, 1873, in-8°.
— *L'archéologie à l'exposition de Tours.* Tours, 1873, in-8°.
Reinach (Salomon). Ἄωροι βιαιοθάνατοι. Leipzig, 1906, in-8°.
Selys-Longchamps (baron de). *La villa romaine d'Antuaxhe.* Liège, 1890.
Soutzo (Michel-C.). *Introduction à l'étude des monnaies de l'Italie antique.* Paris, 1887, in-8°.
Vieira-Natividade. *O Mosteiro de Alcobaça.* Coimbra, 1885, in-8°.

M. C. Enlart, membre résidant, communique à la Société une étude de M. le vicomte P. de Truchis, associé correspondant national, sur l'église Notre-Dame de Salmaise (Côte-d'Or) :

« L'église paroissiale de Salmaise est dédiée à la Vierge. Elle dépendait autrefois d'un petit prieuré dont l'existence est connue depuis le 25 novembre 1010[1]. Ce bénéfice était de la filiation de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon[2] depuis une date inconnue, mais antérieure à l'an 1024, où se fit, à Salmaise, indiction septième, un échange entre « Joselme » et « Guy », d'une part, et les religieux du prieuré de Salmaise et de Saint-Bénigne, d'autre part[3]. Sa nef fut reconstruite en 1900-1901, mais le transept et le sanctuaire offrent encore des restes incomplets de l'œuvre primitif. Cet œuvre appartient au XIe siècle et, sûrement, à cette renaissance de l'architecture de la Bourgogne produite tant à Tournus et dans la partie du Mâconnais la plus directement soumise à l'influence de saint Mayeul, abbé de Cluny, qu'à Dijon, ville de l'ancien évêché de Langres, où l'infatigable abbé Guillaume transforma si complètement l'abbaye de Saint-Bénigne.

1. Arch. de la Côte-d'Or, série H, liasse 30, rapporté dans *Salmaise,* p. 212.
2. Cf. Léon Gareau, *Salmaise*, 1902, chap. *Prieuré*, p. 211.
3. Arch. de la Côte-d'Or, série H, liasse 30, rapporté dans *Salmaise,* p. 213.

« Ce furent peut-être ces deux réformateurs bénédictins qui firent le plus alors pour le relèvement de cette région de notre pays. Guillaume eut, du reste, un soutien digne de lui dans l'énergique et sage Brunon de Roucy, comte de Dijon, beau-frère du duc Othe-Guillaume, évêque de Langres et prélat d'une haute autorité. Il rénova comme eux l'architecture dans les domaines de son abbaye, et son influence s'étendit bientôt aux abbayes voisines.

« C'est à ces grandes figures de l'Église de France, poursuivant le même idéal et étroitement unies, que le duché de Bourgogne dut une série d'édifices dont il nous reste peu de vestiges, sauf dans le Maconnais et les régions soumises à l'influence des plus anciennes maisons clunisiennes. Les bandes verticales dites lombardes sont leur caractère le plus saillant.

« L'église Saint-Vorles de Châtillon-sur-Seine, achevée, croit-on, avant l'année 1015, fut un monument remarquable de cette école, grâce à la munificence de l'évêque Brunon. Notre-Dame de Salmaise en provenait aussi, et, jusqu'à la récente reconstruction de sa nef, ces deux églises restaient les spécimens les plus complets dans la Côte-d'Or de cette architecture, dont les formes empruntées à l'école constantinienne avaient été importées à Dijon après s'être rajeunies dans l'exarchat de Ravenne[1].

« L'église de Salmaise comprenait :

« 1° Une nef et des bas côtés de quatre travées, sans voûte, avec d'énormes piliers rectangulaires en pierre mureuse, la nef éclairée par de petites fenêtres;

« 2° Un transept très saillant, voûté en berceau plein cintre et surmonté d'une tour centrale[2] qui renfermait

1. Cette école ante-byzantine prit dans toute l'Italie un essor prodigieux du IVe au XIe siècle. Quelques églises de la Côte-d'Or présentent encore des restes du même type. Nous pouvons citer : Marcennay, canton de Laignes; Saint-Mémin, canton de Vitteaux; la crypte de Saint-Bénigne de Dijon; Saint-Apollinaire, Sennecey et Fauverney (défigurée récemment), canton de Dijon; Saint-Martin-lès-Beaune et Bligny-sous-Beaune, etc.

2. Cette tour fut entièrement reconstruite vers la fin du XVe siècle, ainsi que les gros piliers de support des doubleaux qui la portaient,

certainement, avant sa reconstruction, une coupole sur trompillons et, plus haut que cette coupole, huit fenêtres géminées dont les cintres retombaient sur des pilettes à chapiteaux cubiques de formes variées maintes fois reproduites dans le nord de l'Italie[1];

« 3° D'une abside voûtée en cul-de-four prolongeant une travée de chœur très profonde que flanquaient deux absidioles voûtées de même. Celle du nord subsiste seule[2]; elle était reliée au croisillon nord par une demi-travée couverte d'un bercelet sans doubleau.

« Enfin, la façade avait une porte surmontée d'une seule archivolte en plein cintre et trois fenêtres, l'une au centre du pignon de la nef et deux autres très petites dans le prolongement des bas côtés. La façade et les murs goutterots, tant de la nef que des bas côtés [1m40 d'épaisseur], étaient renforcés au droit des arcs-doubleaux de bandes murales de 0m20 de saillie. Trois fenêtres, disposées une au-dessus et deux plus bas, éclairaient le pignon du croisillon sud, le seul subsistant[3]; elles étaient dépourvues de pierre de taille

mais nous avons retrouvé cinq des chapiteaux de ses anciennes fenêtres réemployés dans la nouvelle bâtisse.

1. Cf. Cataneo, *Architectura in Italia dal sec. VI al VIII*, Venise, 1889, in-4°; Rivoira, *Le origini dell' architettura lombarda*, Rome, 1901, in-4°.

2. Elle avait reçu une arcature intérieure, aujourd'hui incomplète, dont il subsiste encore deux colonnes à fûts galbés que surmontent des chapiteaux avec feuillage stylisé et tailloirs très élevés. Cette absidiole renferme un petit autel très fruste non sans analogie avec celui du baptistère de Vénasque (Vaucluse). Il se compose d'une dalle non creusée sur la table, mal dégauchie et dépourvue de cavités pour la pierre consacrée comme pour les reliques, dalle sans croix de consécration et reposant sur une pilette rectangulaire dont les arêtes sont abattues en chanfrein. La travée de chœur et l'abside centrale ont encore leurs voûtes qui s'écrasent actuellement et déjettent les murs latéraux au point que cette partie de l'édifice est menacée de s'écrouler à bref délai.

3. Depuis la fin du xv[e] siècle, l'une des fenêtres du rang inférieur est murée. L'autre fenêtre de ce rang ainsi que la fenêtre du rang supérieur ont été remplacées par une grande baie à remplage flamboyant.

et se terminaient par des voussoirs en plein cintre clavés avec des moellons minces que séparaient d'épais joints. Il ne parait pas avoir jamais été renforcé de bandes murales; du reste, il en était de même des murs latéraux de la travée de chœur et de l'absidiole méridionale, où l'on ne constate aucune trace d'anciennes bandes. L'épaisseur énorme des murs [1m20 aux hémicycles; 1m35 aux croisillons du transept, déjà tenus en équilibre, d'un côté par les murs des nefs et de l'autre côté par les absidioles] ne rendait pas ces renforts nécessaires à la solidité de cette partie. L'appareil se fait remarquer, ailleurs que dans les soubassements[1], par l'emploi exclusif de petites pierres « mureuses » reliées par des lits et des joints très épais. Ce mode de construction avait sa raison d'être parce que la bâtisse n'était qu'une sorte de forme comportant des revêtements extérieurs, soit en carreaux de pierre agrafés au parement, soit, même par endroits, en stucs, soit en enduits épais et très adhérents du genre mosaïque.

« Les édifices de cette sorte, bâtis dans l'est de la France à partir des dernières années du xe siècle, étaient donc, en quelque sorte, des monuments intermédiaires entre l'architecture du Haut-Empire et l'architecture byzantine. Ils montrent la première application chez nous de certaines combinaisons cherchées plus anciennement dans l'Orient pour adapter la coupole au plan carré surhaussé. La solution qui prévaudra dans l'est de l'ancienne Gaule, comme dans l'exarchat de Ravenne, c'est la coupole sur trompes, et le choix que l'on fit de la croisée pour la couvrir de cette calotte atteste l'attention formelle de grouper autour d'elle les quatres régions de l'édifice pour tenir ce dernier en équilibre.

« Quant à cet étage dont on avait surmonté la coupole,

1. On y remarque notamment, à l'angle sud-est du croisillon méridional, des blocs de pierre presque bruts et posés en délit, blocs tranchant avec le petit appareil voisin. De gros blocs redressés et tout à fait semblables se voient de même à l'église Saint-Vorles de Châtillon, à la base du croisillon nord du transept.

en France, dès ses débuts, il donnait à l'édifice une harmonie, une élégance d'un type tout nouveau, traduisant, au suprême degré, la pensée religieuse qu'elle personnifiait.

« Cet étage avec ses fenêtres ouvertes au regard des points cardinaux, avec son petit comble aigu, ne mémore-t-il pas une très vieille tradition de l'architecture des Francs, n'évoque-t-il pas le souvenir de cette *arx*, de cette *machina* que Grégoire de Tours s'émerveillait de voir dominer la croisée de la basilique de Saint-Martin et des cathédrales franques de Nantes et d'Orléans, genre de monument dont une vue très ancienne de l'église Saint-Riquier, reproduite par Mabillon, nous a transmis la curieuse image?

« Le triste état du sanctuaire de l'église de Salmaise le recommanderait à la sollicitude immédiate des pouvoirs publics, car un intérêt historique évident s'attache à cette construction, spécimen rare d'une très vieille école d'architecture à peine représentée par des édifices mutilés au nord de la Bourgogne. Il faudrait, pour la sauver, procéder au plus vite à la consolidation de la voûte du chœur et de la demi-calotte de l'abside centrale; et il est bien à craindre que le manque de ressources de la commune rende impossible cette œuvre de salut, si la Commission des monuments historiques ne juge devoir prendre l'édifice sous sa protection. »

M. le commandant Lefebvre des Noëttes, associé correspondant national, soumet à la Société les photographies de divers monuments, tombeaux, stalles et médaillons peints des Apôtres de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Roche, près Rambouillet.

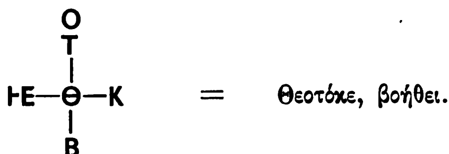
« La statue funéraire de Guy de Lévis, mort en 1230, qui foule aux pieds deux hérétiques, se trouve à côté de celle de Guy II de Lévis, second maréchal d'Albigeois, mort en 1250, qui est debout sur deux têtes d'hérétiques. Guy III de Lévis, mort en 1299, est revêtu de plusieurs pièces qui constituent l'armure de plates. Les têtes des trois personnages sont des plus remarquables et les statues sont flanquées d'angelots très finement sculptés. »

MM. Enlart et Vitry présentent quelques observations. M. Vitry pense que la statue de Guy III et les stalles ne sont pas antérieures au XIV[e] siècle.

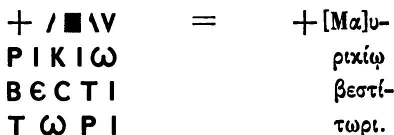
M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, présente des plombs byzantins et des monnaies qui ont été récemment trouvés à Carthage.

« 1. — Plomb de bulle.

« Sur la face, dans un double cercle, un monogramme cruciforme :



« Au revers, dans un double cercle, une inscription en quatre lignes, précédée d'une croix grecque :



« A la troisième ligne, on avait lu d'abord BЄOTI ; telle était la leçon du fac-similé qu'on m'a adressé. J'ai supposé que la troisième lettre devait être un sigma lunaire. A ma prière, le P. Delattre a vérifié cette conjecture sur l'original et en a reconnu le bien fondé. La lecture βεστίτωρι est désormais certaine.

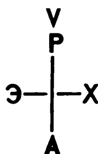
« Le plomb est le sceau du *vestitor* Maurice. Les *vestitores* (βεστήτορες ou βεστίτορες) étaient des dignitaires du palais impérial, dont les fonctions, du moins à l'origine, se ratta-

chaient au *vestiarium,* garde-robe impériale. On connaissait déjà plusieurs sceaux de *vestitores*[1].

« 2. — Plomb de bulle, percé d'un petit trou, de haut en bas, dans le sens du diamètre. Disque de $0^{m}025$ environ de diamètre; à double face parallèle; à bord net, épais de $0^{m}004$.

« D'un côté, dans un cercle de grènetis de $0^{m}015$ de diamètre, un buste de saint, tenant de la main gauche une croix.

« De l'autre côté, dans un cercle de grènetis un peu plus petit ($0^{m}013$ de diamètre), le monogramme :



« On peut lire 'Αρέχου, ou 'Αχέρου, ou 'Εχάρου, ou 'Ρεάχου, ou Χεάρου. C'est sans doute le nom du propriétaire du sceau.

« 3. — Monnaie byzantine. Diamètre : environ $0^{m}015$.

« Sur la face, dans un cercle, un grand S.

« Au revers, une grande croix pattée; autour de la croix, restes indistincts d'une inscription dans un grènetis.

« Cette monnaie paraît dater de l'époque d'Héraclius[2].

« 4. — Monnaie du moyen âge. Diamètre : environ $0^{m}015$.

« Sur la face, dans un grènetis, tête d'un roi couronné. En exergue, l'inscription :

+ RЄX ARAGOIЄ

« Au revers, les restes d'une inscription illisible, en exergue autour d'une croix.

1. Schlumberger, *Sigillographie de l'empire byzantin*, Paris, 1884, p. 602, n. 3-4; p. 603, n. 6; p. 604, n. 15.

2. Cf. Sabatier, *Description des monnaies byzantines*, Paris, 1862, t. I, p. 272, n. 44; p. 280, n. 82-84 (= pl. XXIX, 14; XXX, 14-16).

« D'après nos confrères du Cabinet des médailles, c'est sans doute une monnaie d'un roi d'Aragon. »

M. G. Espinas, associé correspondant national, entretient la Société d'une correspondance échangée en 1313 entre deux marchands drapiers :

« Ce sont deux lettres, l'une par laquelle un bourgeois de Paris se reconnaît redevable envers un bourgeois de Douai de 125 liv. de forte monnaie pour achats de drap payables en deux fois; dans l'autre, le bourgeois de Douai écrit à son débiteur pour se plaindre qu'à la première échéance il l'ait payé en mauvaise monnaie, faible au lieu de forte, et qu'à la seconde il ne lui ait donné aucun argent. »

M. Dieudonné indique que les masses et les florins, dont il est question dans ces lettres, avaient été démonétisés en 1310, lors de la création de l'« agnel », mais que l'ordonnance n'était pas strictement observée, l'usage des pièces nouvelles étant assez lent à s'établir.

M. J. Guiffrey, membre honoraire, présente la photographie d'une tapisserie dont il doit la communication à M. Prou.

« Cette pièce, en assez mauvais état, incomplète, déchirée, réparée par des mains inexpérimentées, appartient à la ville de Sens. Le sujet qu'elle représente lui assigne une place dans une série de tentures à sujets champêtres, fort goûtée de nos ancêtres et dont l'histoire de Gombaut et Macé, en huit tableaux, présente le type le plus connu. Mais, tandis que les scènes rustiques, où la vie des bergers et des bergères est racontée dans des légendes souvent gauloises, se rapportent à l'histoire des paysans de la vieille France, la tapisserie de Sens affiche des prétentions plus hautes. Commandée sans doute par un érudit humaniste du XVIe siècle, elle met en action les épisodes de la première églogue de Virgile avec le costume des habitants de nos campagnes. Les légendes latines inscrites sur cinq banderoles ne laissent pas de doute sur l'intention de l'auteur de la composition. C'est d'abord le début de la première bucolique : *Melibeus. — Tytire tu patulae recubans sub tegmine fagi — Sylvestrem*

tenui Musam meditaris avena. Mais le centre de l'inscription est traversé par une interpolation maladroite. Il a fallu boucher un trou, et l'ouvrier illettré, chargé de ce soin, a pris un morceau s'adaptant à peu près à la place, sans se préoccuper du sens des mots qu'il ne comprenait sans doute pas. On lit maintenant : *tu pa[tris muis] sub..... — tenui [malum] meditaris...* Les fragments intercalés provenaient-ils d'une autre inscription disparue aujourd'hui. C'est assez probable. Pareil accident se présente souvent dans des cas analogues, par exemple quand un lapicide est chargé de reproduire une inscription gravée dont le sens lui échappe. Les autres légendes sont plus correctes. La banderole enroulée autour de la houlette de la bergère de gauche porte ces mots : *Postquam Amaryllis habet, Galathea reliquit.* Audessous, le berger jouant de la flûte représente Tytire, comme l'apprend la légende : *Tytirus. — O Melibee, deus nobis haec otia facit,* et Mélibée, sous les traits du grand personnage occupant le milieu du paysage, lui répond : *Hanc etiam vix Titire duco, En ipse capellas protinus eger ago.* Enfin, dans l'angle de droite apparaît une femme d'une élégance singulière et n'offrant rien de commun dans son habillement avec les habitantes des chaumières. On serait tenté de supposer que c'est une figure étrangère à la scène qu'on a sous les yeux si on ne lisait sur la banderole qui s'enroule à côté d'elle : *Dum me Galatea tenebat, nec spes libertatis erat, nec cura peculi.* C'est donc bien certainement la coquette Galatée que l'artiste a représentée sous cette forme gracieuse. Malgré les mutilations sans nombre de cette pièce, qu'on peut attribuer à la seconde moitié du XVI[e] siècle et qui provient certainement d'un atelier français, elle présente un réel intérêt par ce mélange de souvenirs de l'antiquité classique et de costumes empruntés à la population des campagnes. Les bergers et les bergères sont habillés en effet comme ceux des tapisseries de Gombaut et Macé, sauf toutefois la figure qui représente Galatée. C'est le premier exemple que nous rencontrons de ce singulier rapprochement de la poésie antique et des occupations ordinaires de l'habitant des campagnes. »

M. A. Mayeux, associé correspondant national, signale la chute de l'ange portant le cadran solaire à la base du clocher sud de la cathédrale de Chartres et émet le vœu que cette statue, qui devait représenter le prophète Élie, reprenne sa place dans le portail royal.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, présente des photographies qu'il a reçues de Syrie. Elles reproduisent les deux côtés d'une feuille d'un prétendu diplôme militaire :

« D'après les renseignements qui m'ont été fournis, la plaque de bronze portant ces inscriptions, trouvée en Palestine, aurait été envoyée de Saint-Jean-d'Acre à Beyrouth. La vérité est que ce monument est l'œuvre d'un faussaire, que ce faussaire a essayé de copier les inscriptions de la seconde tablette du diplôme de Fick, offert au Louvre en 1897 par M. J.-A. Durighello[1], et qu'il s'y est pris très maladroitement.

« On se souvient que le don de M. Durighello fut fait en deux fois. La première tablette était arrivée au Louvre dans le courant de l'été de l'année 1897; M. Durighello savait que le fouilleur de profession, auteur de la découverte, avait vendu séparément les deux tablettes à deux marchands de Nazareth, espérant ainsi réaliser un plus gros bénéfice. M. Durighello parvint à retrouver et à acquérir la seconde tablette; au mois de novembre de la même année il la donnait également au Louvre. C'est donc avant cette dernière date que le monument a dû être fabriqué. On a attendu neuf années avant de produire le faux sur le marché.

« Le faussaire est un ignorant. Il ne se doutait pas qu'un diplôme militaire ne pouvait être délivré au même soldat en double exemplaire. D'ailleurs, il ne savait probablement pas même quel genre de document il avait entre les mains, car il a copié les inscriptions d'une manière fautive et inconsciente.

« Autant qu'on peut le voir sur la photographie, il a com-

1. Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, p. 333 et 679-684.

mencé par tracer sur l'un des côtés d'une plaque de bronze, probablement de même épaisseur qu'une feuille de diplôme, sept lignes horizontales et parallèles; il a ainsi formé six compartiments fermés à leurs extrémités par des lignes verticales. Dans chacun des compartiments ainsi obtenus une ligne a été gravée, de telle sorte que le texte se présente de la façon suivante :

Λ I X K DET
IVST IIVO ET BΛSSO COS
CVII II VIR LΛIΛTΛΛCΛIIPPΛFIT
O FI O F PΛI ΛΛΛΛIIΛΛVS IΛIVΛ
KXPFDIPF
GΛIO IVII F NIIIΛ

« Un fac-similé permettrait seul de reproduire exactement la forme des lettres et d'apprécier à sa juste valeur le travail du faussaire. La gravure est faite d'une façon très peu adroite. La plupart des S ressemblent à des L ouverts à gauche.

« L'autre côté de la plaque de bronze est également divisé en six compartiments; il porte les mots suivants :

P	TTI	
L	BVIL	
P	ΛTII	· FFITI
T	FLΛV	LΛVRI
TI	IVLI	FELITIS
C	II\II	IIVΛNI

« Si l'on rapproche ces deux inscriptions de celles qui sont gravées sur les deux faces de la *tabella posterior* du Dipl. CIX[1], on reconnaîtra de suite le document que le faussaire avait pris pour modèle. Au lieu de sept témoins, il n'en a inscrit que six, parce que sur le diplôme original le gentilice du premier témoin, *c*LAVDI, est à peine reconnaissable, les lettres ayant été en partie enlevées par une cassure. C'est pour la même raison que le surnom du troisième témoin manque; sur le diplôme original il est également mutilé par une cassure. La belle ordonnance des noms des témoins, disposés d'ordinaire sur deux colonnes et bien alignés les uns au-dessus des autres, n'a pas été observée. On a oublié également de percer entre la colonne des noms de famille et celle des surnoms les deux trous destinés au passage du fil de métal qui devait être scellé par les sept témoins, conformément à la loi.

« La tablette employée par le faussaire n'est pas neuve; il a choisi, intentionnellement et croyant ainsi dissimuler sa fraude avec plus d'habileté, une tablette de bronze déjà détériorée. Sa précaution se retourne contre lui. Il n'a pas réfléchi que la gravure des diplômes militaires était exécutée sur des plaques de bronze dont le champ n'avait préalablement subi aucune atteinte, aucun dommage. Or, le mot IVST IIVO (l. 2 de la face 1) est sectionné en deux parce que le graveur a rencontré sur la feuille de bronze une place rongée par l'oxyde, une portion de surface abîmée où son outil ne serait pas facilement parvenu à mordre le métal pour former les lettres[2]; il a donc été obligé de reporter son outil à une certaine distance pour achever la gravure du mot commencé. Au surplus, il ne comprenait certainement pas le sens du document qu'il essayait de reproduire[3]. »

1. *Corp. inscr. lat.*, III, p. 2328, 70.
2. Cette particularité apparaît sur la photographie; elle n'est peut-être pas cependant absolument évidente.
3. Depuis que cette note est écrite, le monument original m'a été communiqué; l'examen que j'ai pu en faire a confirmé mon opinion. La plaque de bronze est plus mince que ne le sont d'ordinaire les plaques des diplômes; plusieurs éclats manquent sur les

Séance du 28 Novembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Ancona (Amilcare). *Tre autografi di S. Carlo Borromeo relativi alla peste del* 1576. Milan, 1886, in-8°.

Aveneau de la Grancière. *Trouvaille de l'époque du bronze faite à Kergoff (Morbihan)*. Vannes, 1906, in-8°.

Bordeaux (Paul). *Le quadruple écu d'or ou piéfort d'écu d'or de Henri III. La fabrication des derniers testons de Henri III à Paris en* 1576. Paris, 1906, in-8°.

Bruston. *Les colonies grecques d'après l'Ancien Testament*. Paris, 1906, in-8°.

Cessac (P. de). *Quelques notes sur l'église paroissiale de Guéret*. Guéret, 1878, in-8°.

Evans (John). *On some rare or unpublished roman coins*. Londres, 1886, in-8°.

Leemans (C.). *Hypocéphale égyptien du Musée néerlandais d'antiquités à Leide*. Leide, 1884, in-8°.

Macqueron (Henri). *L'église de Bouillancourt-sous-Miannay*. Abbeville, 1906, in-8°.

Perrault-Dabot (A.). *Le camp d'Agneux (Saône-et-Loire)*. Dijon, 1906, in-8°.

— *L'ancienne église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy*. Paris, 1906, in-8°.

Vanbastelaer. *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette*. Liège, 1891, in-8°.

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, fait la communication suivante :

« En effectuant des terrassements pour l'établissement de

bords; elle mesure en hauteur 0m102, en largeur 0m118. Elle a été brisée intentionnellement en deux dans le sens de la largeur; la cassure, qui est récente, traverse en leur milieu les deux dernières lignes de chaque face, car les inscriptions sont gravées des deux côtés *dans le même sens*, ce qui est encore un signe évident de fausseté.

nouveaux corons, la compagnie des mines de Liévin[1] a mis au jour, dans ces derniers temps, une nécropole des époques gallo-romaine et franque, riche en bijoux, poteries, armes et ustensiles divers, qui comprend plus de six cents tombes. C'est la plus importante qui ait été découverte jusqu'à ce jour dans le département du Pas-de-Calais. Les fouilles ont été dirigées méthodiquement, et avec le plus grand soin, par M. Drouet, ingénieur de la compagnie préposé aux constructions. Il doit en consigner les résultats dans un rapport détaillé accompagné d'un plan de l'emplacement des tombes et de reproductions photographiques; aussi nous bornerons-nous à donner une idée sommaire de l'importance de ce cimetière et à étudier les monnaies que M. le directeur de la compagnie a bien voulu nous confier, en nous autorisant à les publier.

« Les six cent soixante tombes de Liévin fouillées à ce jour occupent le versant d'une colline crayeuse adossée aux bureaux centraux de la compagnie, au lieu dit « le chemin « de la Marlière ». Les corps étaient, la plupart, bien orientés et inhumés directement dans le sol. Une trentaine seulement, orientés du nord au midi, avaient été placés dans des cercueils de bois, à en juger par les longs clous à forte tête qui ont été rencontrés dans les fosses. Celles-ci contenaient un certain nombre de poteries et verreries gallo-romaines ainsi que des fibules ansées et des objets de bronze. Dans leurs environs, on a mis au jour des vestiges de constructions romaines : fragments de colonne et de corniche, carreaux de grès et de marbre, etc.

« Dans la partie franque, qui est de beaucoup la plus importante, ce sont, parmi les armes, les lances qui dominent. Plus de quatre-vingts, de formes et de longueurs diverses, ont été recueillies à peu près intactes, tandis que les scramasaxes n'ont fourni qu'une quinzaine d'échantillons. L'un d'entre eux, d'une longueur de $0^{m}45$ environ, a conservé la soie à pommeau de sa poignée avec l'armature en fer de sa gaine ornée, à sa partie supérieure, d'une

1. Canton de Lens (Pas-de-Calais).

plaque de cuivre ciselée et des rivets de cuivre qui la fixaient aux battes de bois. Il faut ajouter à ces armes une quarantaine de haches ou francisques à taillant plus ou moins évidé, dont une, trouvée dans la tombe d'un enfant, n'a que 0m07 de long; — vingt fers de flèche; — une dizaine d'épées, *spatha,* d'une longueur variant de 0m80 à 0m92; — plus de cinquante couteaux, dont un à manche d'os bien conservé; — dix *umbo* de bouclier, trois sphériques et sept terminés par un bouton, tous munis de leur armature; — de nombreuses boucles, plaques et contre-plaques, les unes en bronze, d'autres en fer damasquiné : l'une de ces boucles est enrichie de tables de grenat cloisonnées d'or; — des férets et boucles de courroies en grand nombre; — trois éperons à aiguillon peu saillant, parmi lesquels un, de petite dimension, provient de la sépulture d'un enfant.

« Parmi les bijoux, nous signalerons une cinquantaine de fibules rencontrées généralement par paires et placées sur la poitrine du défunt à 0m20 l'une de l'autre. Quatre d'entre elles à ombilic proéminent, deux circulaires et deux à bords festonnés[1], ont leur monture de bronze recouverte de minces plaques d'or ornées de filigranes et de tables de grenat. Trois autres sont en grenats cloisonnés. Cinq paires appartiennent au type rayonnant ou digité qui a été rencontré dans presque tous les cimetières barbares. L'une est en argent rehaussé de vermeil, une autre en métal blanc, trois en bronze ciselé; une dernière paire est ornée de tables de grenat. Plusieurs fibules de bronze sont zoomorphes; l'une représente un cheval; une autre, un canard; treize, des oiseaux rapaces. D'autres sont circulaires, élégamment ciselées ou ajourées. Il faut mentionner encore de nombreux colliers de perles d'ambre, de verre et de mastic strié; des pendentifs de forme globulaire; une très belle paire de boucles d'oreilles à anneaux de bronze et grosses perles cubiques en or, avec tables de grenat et pierres bleues; deux bagues d'or, dont une à chaton enchâssé d'un grenat

1. Cf. *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer,* t. I, pl. II, n° 4.

et cinq d'argent; deux bracelets ouverts en bronze, un autre fermé; de nombreux boutons de bronze et d'argent; des ferrets ou bouts de courroies en bronze ciselé, etc.

« Parmi les vases, c'est la terre noire qui domine presque exclusivement. Plusieurs sont originalement ornés : un pot trapu notamment, à anse et à bec trilobé. Une dizaine de pièces, dont deux cruches, sont en terre rouge. Une petite *patella* gallo-romaine[1] en terre rouge vernissée trouvée dans une tombe franque porte au centre, à l'intérieur, l'estampille de potier : VIRTVTIS[2].

« La verrerie est représentée par une vingtaine d'échantillons : grand carafon à anse plate de couleur verdâtre, deux verres à pied, deux petites coupes, deux gobelets, l'un à fond hémisphérique, l'autre terminé par un bouton. Le verre de ces diverses pièces s'est irisé pendant son long séjour dans le sol.

« Nous noterons enfin, parmi les objets divers, une armature de coffret et une autre de seau, une douzaine de clefs en fer, onze épingles à cheveux en bronze terminées par une spatule formant cure-oreilles, trois peignes, deux en os et un en corne ou en écaille, des épingles en bronze à grosse tête pour fixer les vêtements, de nombreuses aiguilles à coudre, des cure-oreilles d'or, des cuillères de bronze, etc.

« Cinquante-quatre monnaies ont été recueillies dans les tombes : deux en or, quatre en argent, quarante-huit en bronze, dont neuf percées étaient suspendues à des colliers.

« Une bourse de cuir, dont on a recueilli les débris et qui était placée à hauteur de la ceinture du mort[3], en conte-

1. Diamètre, 0m155. L'estampille a 0m003 de large sur 0m023 de long.

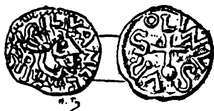
2. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1010, qui donne les marques de potier VIRTVTIS et OF VIRTVTIS.

3. Cette bourse a été trouvée dans une tombe gallo-romaine orientée du nord au sud. Cette tombe contenait en outre deux cruches (*guttur*) en terre rouge, un vase de verre à anse, et, aux pieds du mort, un plat en terre noire contenant une cuillère d'argent et de bronze, avec quelques os de volaille (renseignements fournis par M. Drouet).

nait onze de très petit module, que notre confrère M. de La Tour a bien voulu examiner et a classées ainsi : un Constant Ier, quatre Constantin ou Constance, une Hélène, trois Constance II et une petite monnaie de Constantinople.

« Des quarante-trois autres trouvées isolées, à hauteur de la ceinture du mort, vingt-quatre sont trop frustes pour être identifiées ; les dix-neuf dont les légendes sont lisibles se répartissent ainsi : une Faustine mère en argent (IIe siècle), un Philippe père (244-249) également en argent, un Postume (258-267), un Tétricus père (268-274), un Tétricus jeune, deux petits bronzes de l'époque des trente Tyrans, un Maximilien Hercule (286-310) en bronze saucé, deux Constance Chlore (292-306), un Maxence (306-312), deux Constantin le Grand (306-337), une Hélène (316-340), deux Constantin II (350-361) et un Valentinien Ier (364-375).

« Les deux monnaies les plus intéressantes sont deux tiers de sou ou triens mérovingiens dits des monétaires[1]. Ils étaient isolés chacun dans une tombe ne contenant qu'un scramasaxe pour tout mobilier funéraire et étaient placés près de la poignée de l'arme. Ces deux tombes voisines l'une de l'autre étaient bien orientées :



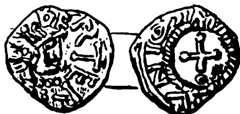
Triens mérovingien de Senlis
avec le nom du monétaire Ursolinus.

« 1° ϹͶILVANEC///. Buste de profil diadémé à droite. Vestiges de paludamentum à l'épaule. Grènetis limitant le champ. ℟ VRϹͶOLINVϹͶ. Croix pattée fichée sur un globule. Poids : 1 gr. 22.

1. Notre habile et aimable confrère M. de La Tour a bien voulu nous les dessiner. Nous tenons à lui en exprimer tous nos remerciements.

« Cette monnaie, qui provient de la cité de Senlis, peu éloignée de celle des Atrébates, et qui porte le nom connu du monétaire *Ursolinus, Ursolenus* ou *Urisolinus*[1], peut être comparée au triens de la Bibliothèque nationale décrit par notre confrère M. Prou sous le n° 1090 de son catalogue[2]. Sur l'exemplaire du Cabinet des médailles, la croix toutefois est à degrés, une seule S du nom du monétaire est couchée et le poids est un peu plus grand, le flan étant plus complet :

« 2° //// VNIC///. Tête d'un faire très barbare diadémée à droite. ℞ BERTER////. Croix latine globulée dans un grènetis, le globule du bas plus développé et séparé du pied de la croix. Poids : 1 gr. 21.



Triens mérovingien de Senlis avec le nom du monétaire Bertericus.

« Les légendes nous paraissent pouvoir être complétées ainsi : [SIL]VANIC[TIS], en considérant la lettre V comme un A renversé[3], et BERTER[ICVS][4]. Ces légendes auraient tout leur développement si le flan avait eu sa grandeur normale pour épouser entièrement le coin.

« Il est à remarquer que la tête du droit est exactement

1. Maurice Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, p. 239. A. de Belfort, *Descript. génér. des monn. mérovingiennes*, t. III, n°s 4124-4125, planches, et Adrien Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique*, p. 89.
2. P. 241. Cf. *Comité archéol. de Senlis*, t. IV, n° 3.
3. Les exemples de lettres retournées sont, on le sait, fréquents dans les légendes des monnaies mérovingiennes.
4. On trouve un nom semblable de monétaire sur des triens de Decize (Belfort, n° 3297) et de Pierrepont (*ibid.*, n° 3607; Prou, n° 925).

semblable à celle du triens décrit en ces termes par M. Prou sous le n° 1098 de son catalogue[1] : « SILVANEC-« TIꝏ. Tête diadémée à droite. ℟ b//ErCI. Croix ancrée « fichée à un globule accosté de 4 points, le champ entouré « d'un grènetis. Tiers de sou d'or, 1 gr. 28[2]. » Ne peut-on pas supposer sur cet exemplaire lui-même le nom du monétaire Bertericus[3] au génitif, en sous-entendant le mot *moneta*, avec une variante dans la représentation de la croix? Quant à la forme SILVANIЕTIS, on la trouve à côté de SILVANECTIS[4].

« S'il en est ainsi, notre second triens, comme le premier, doit être attribué à Senlis. Tous deux sont incontestablement du VIIe siècle.

« L'examen du mobilier funéraire du cimetière de Liévin nous conduit donc à cette conclusion qu'ouvert dès le IVe ou le Ve siècle, il a servi de lieu de sépulture pendant le cours des VIe et VIIe siècles et qu'un centre habité se trouvait en cet endroit, dès une époque reculée, comme à Lens, à Harnes et à Aix-Noulette, localités environnantes dont l'origine gallo-romaine a été prouvée par de nombreuses découvertes archéologiques. »

M. P. Bordeaux, associé correspondant national, fait une communication sur un cadran solaire de 1563 conservé au Musée de Beauvais.

M. Ruelle signale l'horloge mécanique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève datée de 1553 et construite par Oronce Fine.

M. Enlart signale une montre solaire du milieu du XVIe siècle conservée avec son étui dans la collection Fédor à Vienne.

1. Pl. XVIII, n° 19.
2. M. Prou, *Catal. des monn. méroving.*, p. 241, et pl. XVIII, n° 19. A. de Belfort, *Monn. méroving.*, t. III, n° 4141.
3. Les abréviations, on le sait, ne sont pas rares dans les légendes mérovingiennes, et il paraît possible de traduire b//ErCI par BERTERICI.
4. Prou, p. 240, n° 1093.

M. de Villenoisy indique un fragment de montre solaire publié par la Société archéologique de la Drôme.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait la communication suivante :

« Un des monuments du Louvre importants pour l'histoire de l'art est le groupe de statues en Mars et Vénus, qu'on a renoncé à appeler Hadrien et Sabine, probablement à tort; c'est ce que je vais expliquer.

« Au XVIIe siècle et au XVIIIe, on y vit l'impératrice Faustine la jeune avec un amant gladiateur[1]; puis Coriolan apaisé par Volumnia, ou Hector quittant Andromaque[2].

« Dès 1796 on reconnaissait le style du temps des Antonins[3] et on constatait l'existence de groupes analogues, mais de moins bon travail.

« Ni dans la première ni dans la dernière des éditions du catalogue de Clarac une explication des personnages en Mars et Vénus ne fut essayée[4].

« Ce fut Bins de Saint-Victor qui déclara la ressemblance d'Hadrien, sauf la difficulté pour l'admettre de voir auprès du personnage l'épouse de Marc-Aurèle, au lieu de Sabine[5].

« L'étude du groupe la plus développée et la plus savante fut celle de Visconti, mais non pas la plus instructive quant aux portraits[6]. Il se contenta de nier la ressemblance de Faustine, et, n'ayant pas Sabine, de renoncer à Hadrien.

« Nul ne s'avisa d'écrire sur une circonstance que j'ai signalée dans ma notice provisoire, jointe au groupe, à

1. Perrier, *Recueil de* 65 *gravures,* Rome, 1638.

2. Ficoroni, *Roma antica,* 1744; Filhol et Lavallée, *Musée de Florence*, t. II, pl. VI, 1828; Réveil, *Musée de peinture et de sculpture*, t. I, n° 36, 1829.

3. *Sculture della villa Borghese*, t. II, st. VI, 3, 1796.

4. Clarac, *Catalogues* de 1820 et 1847; *Musée de sculpture*, pl. 326, 1431.

5. Bouillon, *Musée des antiques,* t. II, st. VI, 2; Réveil (ci-dessus, note 2) adopta l'opinion de Bins de Saint-Victor.

6. Visconti, *Monumenti sc. Borghesiani,* tav. IX, p. 36, éd. de 1837.

savoir que la tête féminine est rapportée, et qu'ainsi il fallait vérifier si elle fut sculptée avec le corps ou séparément (soit pour la statue, soit pour une autre représentation); pourtant cette jolie tête est un peu petite pour les épaules et pour celle de Mars et le cou est un peu court. Les cassures du cou ne se correspondent aucunement[1]. Les marbres sont de Carrare, semblables à première vue; mais à les examiner de près, celui de la tête est sûrement, me semble-t-il, de qualité inférieure à celui des statues[2].

« Tout considéré, la tête, peut-être bien de Faustine, ne fut pas sculptée pour le corps qui la porte; dès lors, le Romain idéalisé doit bien être Hadrien dans le caractère et l'attitude de l'Arès Borghèse, ayant été avec Sabine dans le caractère et l'attitude de la Vénus de Falerone, de l'Aphrodite de Madrid, etc. Ce groupe doit être le prototype romain de plusieurs autres sous Antonin et Marc-Aurèle. »

Séance du 5 Décembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Audollent (Auguste). *Note sur une statuette de Mercure découverte au sommet du Puy-de-Dôme le 1er août 1906.* Paris, 1906, in-8°. (Extrait.)

Barbier de Montault (Mgr). *Une excursion archéologique dans les Vosges.* Épinal, 1906, in-8°. (Extrait.)

Barrière-Flavy. *Documents inédits sur l'abbaye de Boulbonne.* Toulouse, in-8°.

1. Ce fait des cassures ne serait pas à lui seul concluant, car elles peuvent avoir été altérées et les cous peuvent avoir été un peu diminués.

2. Sur les difficultés pour la critique des marbres antiques, voir une étude de pentélique dans le volume du *Centenaire de la Société des Antiquaires*, p. 399 (*Le bas-relief circulaire de Gabies*).

Baye (baron de). *Les Francs saliens et les Francs ripuaires au Congrès de Charleroi.* Angers, 1888, in-8°.

— *Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise.* Paris, 1884, in-8°. (Extrait.)

— *Cimetière de Bergère-les-Vertus.* Arcis-sur-Aube, 1890, in-8°. (Extrait.)

Berthier-Delagarde. *Monnaies de Chersonèse* (en russe). Odessa et Saint-Pétersbourg, 1906, 2 vol. in-8°.

Bunnel Lewis. *Remarks on ivory Cabinets in the possession of Wickham Flower.* Cambridge, 1871, in-8°. (Extrait.)

Fayolle (comte G. de). *Peintures murales de l'hôtel Gamanson.* Périgueux, 1884, in-8°.

Ferrero (Ermanno). *Nuovi ufficii nelle armate romane.* Turin, 1892. (Extrait.)

Fourot (abbé). *Les origines de Saint-Dizier.* Saint-Dizier, 1891, in-8°.

— *Relation du siège de Saint-Dizier.* Arcis-sur-Aube, 1881, in-8°.

Héron de Villefosse. *Remarques épigraphiques.* XX à XXII. Vienne et Paris, 1906, in-8°. (Extrait.)

Leblond (Victor). *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-aux-Cousteaux sur Beauvais et le Beauvaisis.* Paris-Beauvais, in-4°.

Millard (abbé). *Histoire ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie.* Arcis-sur-Aube, 1891, in-8°. (Extrait.)

Nahuys (comte de). *La seigneurie de Ravenstein.* Bruxelles, in-8°. (Extrait.)

Le président fait hommage, au nom de M. Salomon Reinach, de la photographie d'un panneau de mosaïque, provenant de Zeugma, qui représente la Gaule personnifiée.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, offre à la Société, de la part de M. A. Audollent, associé correspondant national, une *Note sur une statuette de Mercure découverte au sommet du Puy-de-Dôme.* Il s'agit d'une statuette en bronze, d'un travail soigné, qui représente le dieu debout, l'épaule gauche couverte par un manteau; il tient la bourse dans

la main gauche avancée. C'est vraisemblablement un ex-voto offert par quelque fidèle.

Le président propose de fixer au 9 janvier l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. H. Bouchot.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau et des commissions. Sont nommés :

Président : M. le comte Fr. Delaborde;

1er *vice-président :* M. J. Martha;

2e *vice-président :* M. M. Prou;

Secrétaire : M. H. de La Tour;

Secrétaire-adjoint : M. A. Hauvette;

Trésorier : M. H. Martin;

Bibliothécaire-archiviste : M. Cl. Pallu de Lessert.

Commission des impressions : MM. Héron de Villefosse, l'abbé Thédenat, H. Omont, M. Prou, E. Michon.

Commission des *Mettensia :* MM. H. Omont, Max. Collignon, R. Cagnat, A. Blanchet.

Commission des fonds : MM. le comte P. Durrieu, Blanchet, le baron J. de Baye.

Sur les rapports de MM. Héron de Villefosse et Maurice, MM. H. Bourbon, présenté par MM. Schlumberger et l'abbé Thédenat, et J. Sahuc, présenté par MM. Héron de Villefosse et Lefèvre-Pontalis, sont élus associés correspondants nationaux.

M. Pallu de Lessert, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il y a un an, M. Louis Poinssot nous faisait part de la découverte récente à Dougga d'une rose des vents dessinée sur une place de cette ville à l'époque romaine. Le texte de sa communication vient de paraître dans les *Nouvelles Archives des missions scientifiques* (t. XIII, 1906, p. 297 et suiv.). Au cours de cette savante étude, l'auteur constatait la rareté des représentations figurées des anciennes roses des vents. J'ai eu récemment la bonne fortune de mettre la

main sur trois documents qu'il me paraît utile de signaler et dont l'un permettra peut-être d'entrevoir la solution d'un problème resté irrésolu. Le nom d'un des vents inscrits sur la rose de Dougga est aujourd'hui presque totalement effacé et les traces qui subsistent du mot gravé primitivement ne s'accordent d'une façon exacte avec aucune des données que nous fournissent les auteurs.

« Ces trois documents sont[1] :

« 1° La mappemonde du moine espagnol Beatus qui accompagne un certain nombre de manuscrits d'un commentaire de l'Apocalypse composé en 776 ou en 787. On connaît une douzaine d'exemplaires de cette carte de valeurs très différentes. La meilleure copie est celle provenant du monastère de Saint-Sever et publiée par Cortambert en 1877 puis par M. Léopold Delisle en 1883, enfin par M. Conrad Miller dans l'ouvrage précité en 1895. Cette copie est la seule dont j'aie à parler ici; les autres sont des abrégés plus ou moins informes.

« 2° La mappemonde dite d'Hereford en Angleterre, conservée aujourd'hui dans cette ville. Elle est de la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle porte la légende : *A Julio Cæsare orbis terrarum metiri cepit. A Nicodoxo omnis oriens dimensus est; a Teodoco septentrio et occidens dimensus est; a Policleto meridiana pars dimensa est.*

« 3° La mappemonde d'Ebstorf, conservée à Hanovre et aussi de la fin du XIIIe siècle. Elle s'intitule : *Mappa mundi quam Julius Cæsar, missis legatis per totius orbis amplitudinem, primus instituit.*

« Quelle que soit l'exactitude de ces légendes, nous sommes en présence de documents qui ont leur origine dans d'anciennes cartes romaines plus ou moins remaniées. C'est un point, je crois, incontesté.

« Or, tout autour de ces cartes sont inscrits symétriquement les noms des douze vents qui composaient la rose des vents antique. Nous donnons ci-joint un tableau qui pré-

1. On les trouvera reproduits dans l'ouvrage de M. Conrad Miller : *Mappaemundi, die alteste Weltkarte*, Stuttgart, 1894-1898.

sente la concordance générale de cette liste avec celles de Sénèque et de Pline et avec la représentation de la rose de Dougga (voir ci-contre).

« La carte de Beatus (exemplaire de Saint-Sever) ne présente aucune différence sensible avec l'énumération de Sénèque et de Pline. *Leuro notus* de Sénèque, *Phœnicius* de Pline, *Leuco notus* de Dougga est toutefois appelé ici *Euro Auster*. Le *Libo notus* des trois premiers prend dans Beatus la forme *Auster africus* = *Libo nothus*.

« La carte d'Hereford contient une inexactitude : le *Cæcias* de Sénèque et de Pline (*Euro aquilo* de Dougga) est dit *Vulturnus qui et Calcas*. Or, *Vulturnus* paraît être un des noms de l'*Eurus*.

« La carte d'Ebstorf reproduit la même erreur pour le *Vulturnus* et, de plus, intervertit les positions respectives de l'Aquilo et du Septentrio. En revanche, elle contient une indication curieuse, car elle donne au *Subsolanus* (est équinoxial) de toutes les listes et cartes le nom de *Ventus oriens idem quod Subsolanus*.

« Or, les deux dernières lettres que portait le nom gravé sur la rose de Dougga à la place du *Subsolanus*, les seules qui soient sûrement reconnaissables, sont les lettres NS. Un examen très attentif de l'estampage fait jadis avec M. L. Poinssot nous a paru autoriser cette unique conclusion. Sur cet indice, M. Poinssot propose, avec deux points d'interrogation, EVRNS pour *Eurinus*, qu'on ne trouve, du reste, nulle part. Cette restitution hypothétique a tout au moins l'utilité de nous indiquer l'étendue du mot qui a disparu et ne pouvait, d'après sa position sur la pierre, avoir plus de trois ou quatre lettres avant NS.

« La formule de la mappemonde d'Ebstorf jointe à l'origine antique de son modèle nous porterait à penser que le mot disparu était *Oriens*. Pris comme équivalent de *Subsolanus*, le mot *Oriens* aurait été employé à désigner l'orient équinoxial, l'orient commun, placé entre l'orient solsticial d'été et celui d'hiver. »

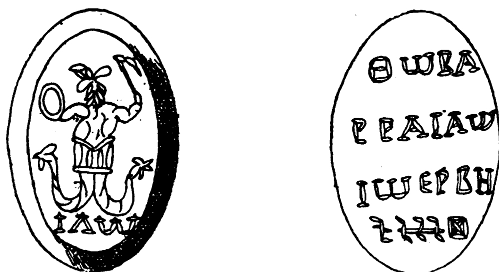
M. le comte P. Durrieu, membre résidant, communique

Sénèque.	Pline.	Dougga.	Beatus (S. Sever).	Carte d'Hereford.	Carte d'Ebstorf.
Septentrio.	Septentrio.	Septentrio.	Septentrio.	Septentrio.	Septentrio.
Aquilo.	Aquilo.	Aquilo.	Boreas Aquilo.	Aquilo qui et Boreas.	Aquilo.
Καικίας.	Caecias.	Euro Aquilo.	[Coesias].	Vulturnus qui et Calcas.	Volturnus.
Subsolanus='Αφηλιώτης.	Subsolanus.	I I I I NS.	Subsolanus.	Subsolanus.	Oriens qui et Subsolanus.
Eurus = Vulturnus.	Vulturnus.	Eurus.	Eurus.	Eurus.	Eurus.
Eurus notus.	Phœnicius.	Leuco Notus.	Euro Auster.	Eurus Nothus.	Eurus Auster.
Notus = Auster.	Notus = Auster.	Auster.	Auster.	Auster.	Auster qui etiam Meridies.
Libonotus.	Libo Notus.	Libo Notus.	Auster Africus, Libo Nothus.	Nothus Auster Africus.	Austro Africus qui et Nothus.
Africus = Λίψ.	Africus = Lips.	Africus.	Lips Africus.	Africus qui et Lipsis.	Africus.
Favonius = Zephirus.	Favonius.	Favoni.	Favonius.	Favonius.	Favonius = Zephirius.
Corus = Argestes.	Corus.	Argestes.	Korus Agrestes.	Chorus qui et Agrestis.	Chorus qui ab occidentali estivo flat.
Thracius.	Thracius.	Circius.	Thrascius Circius.	Circius qui et Traceas.	[Circius].

la photographie d'une miniature du manuscrit 2813 de la Bibliothèque nationale, qui remonte au règne de Charles V et qui représente des chevaliers de l'ordre de l'Étoile créé par Jean le Bon.

M. P. Monceaux, membre résidant, au nom du R. P. Delattre, associé correspondant national, présente deux petits objets récemment trouvés à Carthage :

« 1. — Pierre brunâtre, de forme ovale, haute de 0^m018, large de 0^m0125. C'est un abraxas.



Abraxas trouvé à Carthage.

« Sur la face, un génie anguipède, à tête de coq (?), tenant de la main droite une couronne, et, de la main gauche, un fouet. Au-dessous, l'inscription :

ΙΑΩ	'Ιάω.

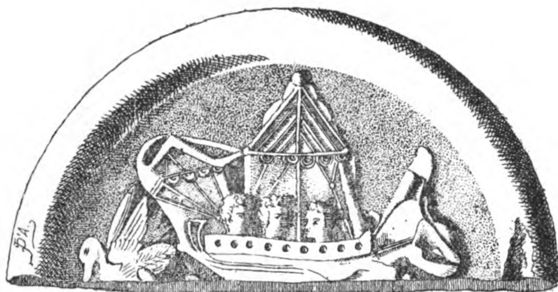
« Au revers, une inscription en quatre lignes :

ΘΩΒΑ	Θωβα-
ΡΡΑΙΑΩ	ρρα (?) 'Ιάω
ΙΩΕΡΒΗ	'Ιωέρβη|θ.
ΖΖΖΖΘ	

« Le début est inintelligible. A la fin de la seconde ligne, le nom du dieu 'Ιάω, comme à la face. Puis la formule 'ιωέρβηθ, transcription d'un mot hébreu qui se lit sur des

papyrus magiques, et qui signifie : « Il éclaire[1]. » L'inscription se termine par un groupe de signes cabalistiques, peut-être un nombre, qu'on retrouve sur des documents analogues.

« 2. — Disque-poignée d'une lampe d'époque chrétienne, en argile rouge, dont il ne reste que la moitié supérieure. On y voit un navire qui s'avance toutes voiles déployées, et



Disque-poignée d'une lampe chrétienne trouvé à Carthage.

qui porte, semble-t-il, une sorte de tente. Au-dessus des bords du navire apparaissent les têtes de trois personnages. Devant la proue, un oiseau, sans doute un cygne. On ne peut dire quel est le sujet représenté : peut-être, tout simplement, Pâris enlevant Hélène et guidé par le cygne de Léda. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, lit la note suivante, qui lui a été adressée pour être communiquée à la Société par M. A. Merlin, associé correspondant national, directeur du service des antiquités et des arts de la Tunisie :

« Les fouilles poursuivies à Carthage par la direction des Antiquités en juin-juillet dernier dans le terrain habbous

1. Dom Cabrol, *Dict. d'archéol. chrétienne*, I, p. 141 et 147.

D · M · S

L · CORNELIVS · L · FIL · PAPIRIA · MΛXIMVS · EMERITA MIL · COH · P · VRB

7 ΛELI LONGI MILITΛVIT ΛNNIS·XVIII·PIVS VIXIT·ΛNNIS·XXXX·CVI·LIVIVS·MATERNVS MIL·

COH EIVSDEM 7 CΛSTORIS PROPINCVVS·ET HERES ET PETRONIVS TIRO ET BETVRIVS

MΛXIMVS COMMILITONES EIVSDEM · ΛMICI · ET COHEREDES FΛCIENDVM CVRΛ

VERVNT H · S · E ·

D(is) m(anibus) s(acrum). L. Cornelius, L. fil(ius), Papiria, Maximus, Emerita, mil(es) coh(ortis) P(rimae) Urb(anae), c(enturia) Aeli Longi, militavit annis XVIII; pius vixit annis XXXX. Cui Livius Maternus, mil(es) coh(ortis) ejusdem, c(enturia) Castoris, propincuus et heres, et Petronius Tiro et Beturius Maximus, commilitones ejusdem, amici et coheredes, faciendum curaverunt. H(ic) s(itus) e(st).

des Ouled-l'Agha, un peu au nord du fort de Bordj-Djedid, nous ont livré un intéressant document épigraphique :

« Haut. de la pierre, 0m80; long., 0m70; épaiss., 0m17-0m19; lettres, l. 1 : 0m04; l. 2 : 0m025; l. 3 et suiv. : 0m012.

« Ligne 4, fin, le R de *Beturius,* écrit d'abord T, a été obtenu par correction.

« C'est la sixième épitaphe d'un soldat de la première cohorte urbaine découverte à Carthage[1]. On sait que cette cohorte y tint garnison, après avoir permuté avec la XIIIe, depuis la fin du Ier siècle ou le début du IIe; M. Gauckler a fixé l'emplacement de sa caserne sur le plateau de Bordj-Djedid[2], dans le quartier même où notre inscription tumulaire, par un hasard curieux, a été exhumée. La mention la plus marquante, fournie par ce nouveau texte, est, à mon avis, celle de la ville où L. Cornelius Maximus était né, *Emerita,* aujourd'hui Mérida, en Lusitanie.

« Dans son livre *Ueber die Heimat der Praetorianer* (Berlin, 1883)[3], M. Oscar Bohn ne cite aucun soldat des cohortes urbaines qui ait l'Espagne pour patrie; je ne sache pas que depuis on en ait signalé, et il me semble que c'est la première fois qu'un soldat, enrôlé dans cette troupe, apparaît comme originaire de ce pays.

« Cette observation a son importance. En 1890, le P. Delattre a trouvé à Carthage, dans l'atrium de la basilique de Damous-el-Karita, une plaque de marbre blanc brisée de tous côtés[4]; c'était un fragment d'une liste de sol-

1. Cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 353. Aux quatre que signale ce savant, il faut en ajouter une cinquième publiée depuis, *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CLXXXI.

2. Gauckler, *Lettre à M. Cagnat sur l'emplacement du camp de la première cohorte urbaine à Carthage* (*Comptes-rendus de l'Académie,* 1904, p. 695 et suiv.

3. L'appendice II (p. 23-24) est consacré aux pays d'origine des soldats des cohortes urbaines qui ne sont pas Italiens.

4. Cette plaque a été publiée plusieurs fois : par M. Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Acad.*, 1891, p. 29 à 31 ; par M. Cagnat, *Mél. Rome*, 1891, p. 320 à 322 (cf. *Armée romaine d'Afrique*, p. 262, n. 3); par le P. Delattre, *Mél. Rome*, 1892, p. 268-269.

dats dont il ne subsistait presque que les noms des cités d'où ils étaient issus :

. . . . I
*em*ERITA
*ol*ISIPONE
*e*BORA
NORBA
EMERITA
S EMERITA
S EMERITA
S EBORA
NEAPOLI
*fan*O FORTV
*ebo*RA

« Quatre de ces villes étaient en Lusitanie : *Emerita* (Mérida), *Olisipo* (Lisbonne), *Ebora* (Evora), *Norba* (Alcantara); les deux autres en Italie. De quel corps faisaient partie leurs enfants? On a songé à une légion : la *II^a^ Augusta,* qui était formée d'Italiens, d'Espagnols et de Gaulois; la *VII^a^ Gemina,* campée en Espagne et qui a pu détacher, soit directement de cette province, soit plutôt de Lambèse, où une partie de ses effectifs a certainement fait un séjour, quelques hommes auprès du proconsul ou du procurateur. L'un des arguments qu'on fit valoir pour réserver ce débris à une liste de légionnaires ce fut que les cohortes urbaines ne paraissaient pas avoir jamais reçu des recrues de Lusitanie[1].

« La découverte actuelle vient changer les données du problème; elle rend *possible* l'attribution à la première cohorte urbaine du morceau dégagé en 1890 par le P. Delattre et sur lequel le nom d'*Emerita* (entre autres) revient quatre fois, comme il figure sur la tombe déterrée récemment. Cette possibilité se change, suivant nous, en une très forte *probabilité* si l'on note que le fragment de

1. Cagnat, *Armée romaine*, p. 263, n. 2.

marbre sorti de Damous-el-Karita présente les mêmes caractères que d'autres trouvés dans la même région de l'antique Carthage et qui semblent bien se rapporter tous à ce corps de troupes[1].

« Le nouveau monument de Carthage aurait offert pour nous, s'il était complet, un autre attrait. Au-dessous de l'inscription, dans une niche cintrée, se dressait primitivement l'image du défunt, et nous aurions pu avoir ainsi des renseignements précis et détaillés sur l'équipement militaire que portaient les soldats des cohortes urbaines. Malheureusement, la pierre a été coupée pour servir de base de colonne dans une construction de basse époque et toute la partie inférieure a disparu; on distingue seulement le bout pointu de la lance que Cornelius tenait de la main droite. La partie supérieure, de forme rectangulaire, est, en revanche, conservée; au-dessus de l'inscription, dans le tympan d'un fronton sculpté sur la pierre et orné à chacune de ses extrémités d'une acrotère, on voit une cuirasse et deux jambières, une de chaque côté de la cuirasse qui occupe le milieu.

« Le monument a été transporté au Musée du Bardo. »

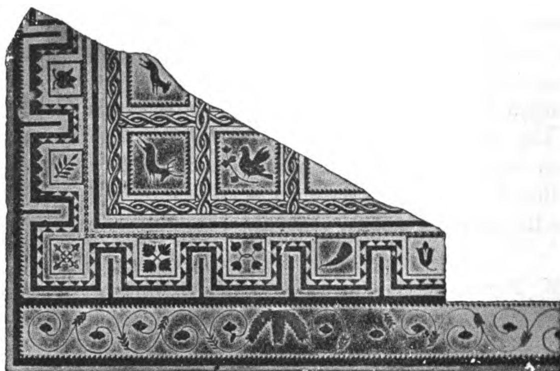
M. Héron de Villefosse, membre honoraire, lit la note suivante au nom de M. L.-H. Labande, associé correspondant national :

« L'existence de la mosaïque romaine de Vaison, signalée par M. Héron de Villefosse à la séance du 12 septembre dernier, était connue depuis au moins l'année 1858. Ce n'est en effet qu'un fragment important de celle qui, sous le nom de mosaïque de Narcisse, est exposée au Musée Calvet d'Avignon dans la salle des Illustrations vauclusiennes. La mosaïque entière se trouvait dans le sous-sol de deux mai-

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 12549; *Comptes-rendus de l'Académie*, 1903, p. 420; 1904, p. 699 et suiv. Cf. *Id.*, p. 702. Comparer les diverses dimensions de la plaque de Damous-el-Karita avec celles, par exemple, des fragments publiés dans *Comptes-rendus de l'Académie*, 1904, p. 699.

sons modernes, donnant l'une à côté de l'autre sur la place aux Herbes.

« Lorsque le Musée Calvet fit à M. Denis Alègre l'acquisition du morceau qu'il possède, il ne put s'entendre avec le second propriétaire, qui conserva la partie retrouvée, depuis bientôt deux ans, par M. Paul Tardieu; mais il crut bien faire en confiant à deux spécialistes italiens le soin de reconstituer l'ensemble. Déjà M. Gauckler[1] avait noté les fantaisies un peu trop fortes de cette reconstitution; il avait même signalé des motifs incohérents, « dont quelques-uns « constituent de véritables anachronismes ».



Fragment d'une mosaïque de Vaison.

« Le fragment appartenant à M. Tardieu ($3^{m}85$ sur $2^{m}70$), qui recouvrait l'angle nord-ouest de l'appartement romain, permet de se rendre compte de la justesse de cette observation : de tous les compartiments carrés qui, au Musée Calvet, entourent le motif central, *Narcisse se mirant dans les eaux,* il n'en est peut-être qu'un ou deux

1. *Note sur quelques mosaïques romaines de Provence*, dans le *Bulletin archéologique,* 1901, p. 341.

de vraiment authentiques; tous les autres sont restaurés ou inventés complètement. Par contre, on a supprimé, dans la reconstitution, le rinceau très fin qui terminait le pavé antique du côté de l'ouest et probablement aussi à l'est. Ces constatations permettent en outre d'élever des doutes justifiés sur l'authenticité intégrale du tableau central lui-même. Il serait donc fort avantageux pour le Musée Calvet d'acquérir le fragment retrouvé par M. Tardieu et de l'insérer dans sa mosaïque à la place d'une partie des faux qui la déparent. »

Séance du 12 Décembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Barbier de Montault (X.). *Les croix de plomb placées dans les tombeaux en manière de pitacium.* Limoges, 1879, in-8°.

Baye (baron J. de). *La nécropole d'Habblingbo (Gotland).* Bruxelles, 1890, in-8°. (Extrait.)

— *Carreaux vernissés de Sézanne (Marne).* In-8°. (Extrait.)

Benet (capitaine). *Lettre relative aux fouilles exécutées à Bulla-Regia.* Paris, 1906, in-8°. (Extrait.)

Bogard. *Le Musée préhistorique du château de Baye.* 1880, in-8°. (Extrait.)

Cazalis de Fondouce. *Trois inscriptions nouvelles du département de l'Hérault.* 1889, in-8°. (Extrait.)

Delattre (R. P.). *Le cimetière chrétien Mcidfa à Carthage.* 1906, in-8°. (Extrait.)

Dion (A. de). *Description des monnaies trouvées à Montfort-l'Amaury.* 1886, in-8°. (Extrait.)

Ferrero (H.). *La patria dell' imperatore Pertinace.* Turin, 1887, in-8°.

Helbig. *Les reliques et les reliquaires donnés par le roi saint Louis aux Frères Prêcheurs de Liège.* Liège, 1880, in-8°.

— *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle par l'abbé Dehaisnes* (article critique). 1888, in-4°. (Extrait.)

HOULÉ (A.). *Étude sur les cimetières francs des vallées du Thérain, de la Brèche et du Petit-Thérain.* Caen, 1906, in-8°.
— *Notice-étude sur une petite seille provenant des fouilles du cimetière franc d'Escame (Oise).* Beauvais, 1906, in-8°.
LAGNEAU (Gustave). *De la durée et de la mutation des familles rurales.* Paris, 1887, in-8°.
MARIETTE (Édouard). *The roman walls. Les murs romains entre l'Écosse et l'Angleterre.* Paris, 1906, in-8°.
MERLIN. *Le grand bronze de Nerva : Tutela Italiae.* Paris, 1906, in-8°. (Extrait.)
— *Découvertes à Bulla Regia.* Paris, 1906, in-8°. (Extrait.)
— *Observations sur le texte du « Senatusconsultum Beguense ».* Paris, in-8°. (Extrait.)

Le président annonce la mort de MM. A. Valton et G. Daupeley-Gouverneur, associés correspondants nationaux, et se fait l'interprète des regrets de la Société.

M. E. Michon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Il vous souvient que, à votre dernière séance, notre président a déposé sur le bureau et bien voulu me confier une photographie représentant un panneau de mosaïque trouvé à Zeugma sur l'Euphrate, qui lui avait été remise par M. Salomon Reinach pour être offerte à notre Société[1].

« La photographie que je mets à nouveau sous vos yeux, — et qui est reproduite ci-dessous avec l'aimable autorisation de la direction des Musées royaux de Berlin, où le fragment est conservé, — est de nature à vous intéresser tout particulièrement, puisqu'elle porte l'image de la Gaule, personnifiée sous les traits d'une femme voilée, en buste, de trois quarts à droite. Il existe, certes, d'autres personnifications de notre pays, et je ne citerai, comme exemple, que celle qui se voit sur la cuirasse de la célèbre statue d'Auguste de Prima Porta, où, de part et d'autre de la restitution des étendards pris par les Parthes, l'artiste a figuré

1. Voir plus haut, p. 367.

deux Provinces assises, dont l'une, à la trompette et à l'enseigne en forme de sanglier qui l'accompagnent, se laisse aisément reconnaître pour la Gaule. Nulle part, cependant, que je sache, à l'exception des monnaies, la Gaule n'était designée par son nom, et c'est là ce qui fait le prix singulier de notre buste, au-dessus duquel est inscrit le mot ΓΑΛΛΙΑ.



Fragment de mosaïque provenant de Zeugma (*Biredjik*) *représentant la Gaule personnifiée.*

« Il serait d'ailleurs superflu de revenir ici sur les savantes considérations qu'a développées M. Salomon Reinach devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1],

1. Séance du 23 novembre 1906. L'étude de M. S. Reinach

et c'est moins du médaillon lui-même étudié par lui que de l'ensemble auquel il se rattache que je voudrais vous entretenir brièvement.

« Les premiers fragments de la mosaïque à laquelle il appartient, qui ont été publiés, sont huit fragments entrés au Musée de Berlin en 1892, — tête de divinité fluviale, Amours et animaux dans des rinceaux, — qui furent signalés dans l'*Archäologischer Anzeiger* de 1893, dans le rapport sur les acquisitions du Musée de Berlin[1]. Ils étaient donnés comme trouvés en Assyrie, mais l'auteur du rapport, M. Furtwängler, indiquait par la même occasion, d'après une communication de M. Pigorini, deux fragments acquis par le Musée des Thermes à Rome comme provenant d'Asie Mineure.

« Il eût pu y ajouter quatre médaillons, représentant des provinces personnifiées, qui faisaient déjà partie, et cela depuis 1887, du même Musée de Berlin, et, en outre, onze autres bustes semblables appartenant au Musée de Saint-Pétersbourg. L'origine des uns comme des autres ne fut reconnue qu'en 1900 par M. G. Treu, qui venait d'acheter pour le Musée de Dresde un nouveau fragment représentant un Amour tirant de l'arc et à qui revient l'honneur d'avoir fait le rapprochement des divers morceaux[2].

« M. Treu a su, en outre, fixer comme lieu de la trouvaille, — d'après un article, daté de 1887, d'un journal grec, l'Ἕσπερος, et quoiqu'il y fût défiguré en Μπεντερζικ, — Biredjik, non loin de l'ancienne Zeugma, à l'endroit où la grande route d'Édesse traverse l'Euphrate. Une lettre de Constantinople, remontant à 1875, qui lui fut communiquée, indiquait enfin que, dans la mosaïque ainsi dispersée, les bustes de provinces entouraient le portrait d'un empereur, qui avait été malheureusement détruit.

« La reproduction jointe à la note de M. Treu[3] m'a per-

doit paraître dans le premier fascicule de la *Revue celtique* de 1907.

1. *Archäologische Anzeiger*, 1893, p. 101.
2. *Ibid.*, 1900, p. 109-110.
3. *Ibid.*, p. 109, fig. 8.

mis, à mon tour, de joindre aux morceaux précédents, — soit les douze fragments du Musée de Berlin, les deux du Musée des Thermes à Rome, les onze du Musée de Saint-Pétersbourg et le fragment du Musée de Dresde, — un morceau conservé au Louvre.

« Il s'agit d'un panneau de mosaïque à fond noir, que M. Guilbert-Martin, le mosaïste bien connu, ayant eu l'occasion d'effectuer des travaux au Louvre, nous remit en 1893[1]. M. Guilbert-Martin croyait se souvenir l'avoir



Fragment de la mosaïque de Biredjik.
Musée du Louvre.

acquis comme provenant d'Assyrie. L'indication, pourtant, n'était pas très assurée, et si, dans ces dernières années, l'attention a été attirée sur des mosaïques de ces régions

1. Inventaire du Musée, MNC., 1686.

éloignées, notamment la curieuse mosaïque à légende syriaque qu'a fait connaître M. l'abbé J.-B. Chabot[1], à cette date l'origine soi-disant assyrienne du panneau pouvait paraître assez peu vraisemblable. Il n'est pas douteux toutefois, aujourd'hui, que, dans cette désignation « Assyrie », il faille, en réalité, entendre Biredjik. La date du don, 1893, correspond précisément, remarquons-le, à la date où le Musée de Berlin venait d'acquérir les fragments qui furent les premiers signalés, et ces fragments étaient dits, eux aussi, provenir d'Assyrie : dans le nombre figuraient des Amours sortant de rinceaux. Mais plus convaincante encore est la figure insérée dans l'*Anzeiger*. Sur le panneau de Dresde, l'enfant est armé d'un arc; sur le panneau du Louvre, il ne porte qu'un bâton; mais les types sont bien les mêmes et ce sont les mêmes enroulements verts avec des ornements roses. Les dimensions, enfin, concordent, puisque la différence entre les 60 centimètres de haut sur 38 de large du fragment de Dresde et les 55 de haut sur 58 de large du fragment du Louvre représente précisément ce que la comparaison permet de constater qu'il y a de conservé sur ce dernier de moins en hauteur et de plus en largeur par rapport au motif figuré.

« Le fragment offert au Louvre par M. Guilbert-Martin est donc à ajouter aux vingt-six fragments antérieurement connus, — aux vingt-sept en y comprenant le médaillon de la Gaule, — qui subsistent de la mosaïque de Zeugma, œuvre considérable on le voit, dont l'exécution sans doute ne remonte qu'à une date tardive[2], mais dont la composition se rattachait, semble-t-il, à des modèles d'une bonne époque. »

M. M. Prou, membre résidant, donne communication d'une note de M. E.-A. Stückelberg, associé correspondant

1. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1906, p. 122-123.
2. M. Clermont-Ganneau a fait observer que la plupart des mosaïques trouvées jusqu'ici dans la région de l'Euphrate appartenaient au IIIe siècle (*Ibid.*, p. 123).

étranger, signalant l'existence, au Musée historique de Bâle, d'un coin monétaire au nom et aux armes de l'antipape Félix V.

« Ce coin a servi à frapper les jetons qu'Amédée de Savoie, élu pape par le concile de Bâle, a fait distribuer aux prélats et seigneurs qui avaient assisté à son sacre.

« Le coin signalé par M. Stückelberg comble une lacune de la numismatique pontificale, car on ne connaissait jusqu'ici ni monnaies ni jetons de l'antipape Félix V. »

M. A. Dieudonné, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le petit monument que j'ai l'honneur de présenter à la Société n'est pas inédit; il a été publié par M. B. V. Head dans son *Catalogue of grek coins in the British Museum, Phrygia*[1]; toutefois, j'ai l'avantage d'apporter aujourd'hui un exemplaire appartenant à M. le professeur Pozzi, qui renouvelle la question.

« Il s'agit d'un médaillon de bronze grec frappé à Téménothyres au temps de l'empereur Philippe. Au droit : ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC, tête jeune du Sénat. L'exemplaire du Cabinet des médailles n'est pas de même coin que celui du professeur Pozzi, tandis que les revers sont de même coin. Le fait n'est pas rare. Cette image du droit, qui était celle de l'autorité, donnait à la monnaie toute sa valeur officielle; on en a donc refait le coin, tandis qu'on continuait à frapper le revers avec un coin usé. Pour nous, au contraire, c'est le revers seul qui a de l'intérêt.

« On y lit : ΑΡΟΥΝ ΝΕΙΚΟΜΑΧΟC ΑΡΧΙΕΡΕΥC ΑΡΧ Α ΤΟ Β ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ ('ανέθηκε). C'est une monnaie dédicatoire. Un personnage important, Arountios Nicomaque, premier archonte pour la deuxième fois, offre à ses concitoyens cette monnaie-médaille dont il a fait les frais, probablement à l'occasion de jeux.

« Mionnet[2] a décrit ce type : Hercule tenant de la main

1. P. 410, 12 et pl. XLVII, 11.
2. T. IV, p. 147, n° 837.

gauche sa massue et la peau de lion, s'avançant à gauche vers une colonne surmontée de la statue de Pallas et brûlant, avec une longue torche, les têtes de l'hydre. Cette explication est bizarre. Dans la légende, c'est Iolaos qui brûle les têtes de l'hydre à mesure qu'elles sont abattues par le héros[1]; et si Héraclès, sur quelques pierres gravées[2], est représenté les consumant au feu d'un autel, il paraît s'acquitter d'une besogne de purification qui n'a rien de



Médaillon de bronze de Téménothyres.
Collection de M. le professeur Pozzi.

commun avec l'allure tourmentée qui lui est prêtée ici; enfin, ce qui est capital, l'exemplaire du Cabinet de France, moins confus que ceux du Musée Hunter et du British Museum, ne permet pas de voir dans l'objet de gauche les têtes de l'hydre, mais plutôt le profil d'un petit personnage qui s'enfuit devant Héraclès.

« C'est alors que j'ai songé à une scène de la légende d'Héraclès furieux, sujet traité par Euripide. Au moment où il allait offrir le sacrifice destiné à purifier le palais du

1. *Dict. des antiq.*, fig. 3757.
2. S. Reinach, *Pierres gravées*, pl. XC, 75.

meurtre du tyran Lyncus, qui avait opprimé sa famille en son absence, Héraclès est pris de folie par la volonté de Héra; il se précipite sur les siens massue en main; l'un de ses enfants fuit, en se dérobant derrière une colonne, comme sur le médaillon, et si Héraclès tient en main non une massue, mais une torche, rien de plus naturel : c'est la torche avec laquelle il se disposait à allumer l'autel, outre que, d'après certaines versions, il brûla la maison[1]. Athéna, qui est placée sur la colonne, intervint précisément pour sauver son père, Amphictyon, en frappant le héros d'une grande pierre, qui le renversa évanoui. Nous aurions ainsi la représentation d'une légende rarement figurée et l'illustration précieuse d'un texte d'Euripide. Mais il faut y renoncer. M. Head avait deviné la vraie explication en disant que c'est Éros qui s'enfuit devant Héraclès. Le médaillon du professeur Pozzi, comme on le voit ci-contre, ne laisse aucun doute à ce sujet.

« Comment donc faudra-t-il reconstituer la scène? Éros a profité du sommeil d'Héraclès pour l'enchaîner; Héraclès se réveille, il saisit la torche que le jeune dieu a dû poser, et, moitié par colère, moitié par badinage, il le poursuit en cherchant à lui brûler les ailes. Ainsi s'expliquerait ce trait horizontal que nous voyons, partant d'Éros, passer derrière la colonne et aboutir à la jambe d'Héraclès : c'est la corde dont Éros a gardé le bout en main et sur laquelle il tire de toutes ses forces en fuyant. L'explication a je ne sais quoi d'un peu forcé. Nous n'avons rencontré, pour notre part, aucune représentation similaire.

« Quant aux rapports d'Héraclès et de l'Amour, tantôt on voit Héraclès forcé de s'agenouiller par Éros, qui est monté sur son épaule et qu'il cherche à atteindre avec sa massue d'un geste défaillant; tantôt Héraclès s'avance la tête basse, incapable de porter sa massue, dont s'est saisi Éros; ou bien il est ivre ou endormi, et les Amours le dépouillent, le lutinent, l'enchaînent même, épisode qui a dû précéder

1. *Dict. des antiq.*, fig. 3755.

celui-ci[1], mais nulle part je n'ai rencontré Hercule poursuivant l'Amour dans cette attitude furibonde; si on découvrait pareille représentation, elle pourrait servir à expliquer certains détails, restés obscurs, du présent médaillon. »

M. Ravaisson-Mollien fait observer qu'il faut rapprocher cette sorte de nœud coulant, fixé à la jambe d'Héraclès, de l'anneau de Mars (ou d'Achille) qui se voit sur la statue Borghèse.

M. A. Boinet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le Musée du Louvre possède une miniature de l'école française du xv[e] siècle, actuellement placée dans la salle des Primitifs français, sur laquelle je me permets d'attirer l'attention. Grâce à l'obligeance de M. J. Guiffrey, je puis la présenter moi-même à la Société.

« Elle provient d'un Tite-Live (traduction de Pierre Berceure ou Bersuire), dont je n'ai pu retrouver la trace, et se trouvait en tête du livre XXXIV. Elle se rapporte, en effet, à l'abrogation de la loi Oppia, que Caius Oppius, tribun du peuple, avait fait édicter pour réprimer le luxe des femmes. On sait que ce furent les tribuns Lucius Valerius et Marcus Fondanius qui obtinrent cette abrogation, malgré la résistance de Marcus Porcius Caton, consul.

« A gauche est représenté *le Sénat* romain. Au premier plan on remarque, indiqués par des inscriptions en lettres d'or, d'une part *Lucius Valerius* et *Marcus Fondanius, tribuns,* et, d'autre part, *Marcus Porcius Catho, consule.* A droite est figurée une rue où sont assemblées un grand nombre de femmes (*les matrones*). Les dimensions sont de 256 sur 172 millimètres.

« Cette miniature, quoique un peu abîmée, offre un certain intérêt, car il se trouve à la Bibliothèque nationale un fort beau Valère-Maxime en trois volumes, traduction de Symon de Hesdin et de Nicolas de Gonesse (français 283-285), dont

1. Rœscher, *Lexikon*, 2248.

les peintures, d'un style assez remarquable, lui ressemblent d'une façon frappante[1]. Les moindres détails s'y retrouvent (architecture, manière de traiter les vêtements, attitudes des personnages, inscriptions en lettres d'or, dimensions analogues, etc...). Ce Valère-Maxime est daté; on lit au folio 241 et dernier du tome III : *Et sic est finis... Anno Domini M CCCC LXIX, die penultima mensis januarii, in nobilissima civitate Parisiensi*. Le scribe, qui était d'origine flamande, s'est ensuite nommé : *J. Ten Eyken*. Nous pouvons donc dater le feuillet du Louvre de 1470 (n. st.) environ et l'attribuer à l'école parisienne.

« Je ferai remarquer, en outre, que, par une coïncidence assez curieuse, il manque dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale quatre miniatures à pleine page de même dimension que celle du Louvre, deux dans le tome I (en tête des livres I et II) et deux dans le tome III (en tête des livres VII et IX). Peut-être est-ce la même main qui a mutilé le Tite-Live et le Valère-Maxime.

« La Bibliothèque nationale possède encore un manuscrit qui est, à n'en point douter, du même artiste ou au moins du même atelier. C'est un exemplaire de la compilation de Jehan de Courcy intitulée : « La Boucquechardière » (français 329). Au folio 1, on lit : « Ce livre est à Jehanne, fille « et seur de roys de France, duchesse de Bourbonnois et « d'Auvergne, contesse de Clermont, de Foretz et de l'Isle, « dame de Beaujeu, etc..., et lui donna Loys, bastart de « Bourbon, conte de Roussillon et admiral de France, « l'an MCCCCLXXI... » Ce volume, qui mesure 430 millimètres sur 313, renferme six miniatures occupant la moitié de la page[2]. Leur style fait songer de suite aux peintures du Tite-Live. Des recherches plus approfondies dans les bibliothèques publiques ou privées permettraient très

1. Il porte les armes du cardinal Charles II de Bourbon et provient de la bibliothèque des archevêques de Rouen qui était au château de Gaillon. (Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 258-259.) Il mesure 438 sur 317 millimètres.

2. Fol. 11, 108, 164, 216, 277 et 353.

certainement de retrouver d'autres manuscrits provenant de cet atelier qui paraît avoir eu une grande importance. En tout cas, les produits que nous en connaissons peuvent compter parmi les meilleures productions de l'art français, et plus particulièrement parisien, du xve siècle. »

M. Durrieu cite d'autres exemples de miniatures découpées dans des manuscrits, notamment celles des Heures d'Étienne Chevallier.

Séance du 19 Décembre.

Présidence du baron J. DE BAYE, président.

Ouvrages offerts :

BAYE (baron DE). *Cimetière de Vert-la-Gravelle (Marne).* Paris, 1891, in-8°. (Extrait.)

BLOMME. *La nécropole de Castel-d'Asso.* Anvers, 1902, in-8°.

CEULENEER (DE). *De la signification des mots « Negociator citrarius ».* Bruxelles, 1891, in-8°.

DURRIEU. *Les « Antiquités judaïques » de Josèphe à la Bibliothèque nationale.* 1906, in-8°. (Extrait.)

LOISNE (comte DE). *Table onomastique du Cartulaire de Saint-Vaast.* Arras, 1906, in-8°.

MUNCK (DE). *Conservation des objets découverts dans les travaux publics.* Bruxelles, 1888, in-8°. (Extrait.)

M. F. de Mély, membre résidant, lit une étude sur les signatures des miniaturistes du moyen âge.

M. Durrieu présente quelques observations.

M. H. Stein, membre résidant, présente la photographie d'une statuette de marbre blanc, conservée dans l'église de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise), qui représente l'archevêque Antoine de Poisieu, mort en 1495.

M. Chénon rappelle à ce propos le tombeau de Charlotte d'Albret par Martin Claustre dans l'église de la Motte-Feuilly (Indre), daté de 1522.

M. Marquet de Vasselot est d'avis que la statuette signalée par M. Stein remonte bien à la fin du xvᵉ siècle.

M. O. Vauvillé, associé correspondant national, décrit l'enceinte antique de Villeneuve-Saint-Germain, près de Soissons, qu'il considère comme ayant été habitée à l'époque gauloise.

« Cette fortification, facile à reconnaître, est bordée par l'Aisne et a fourni des silex taillés, des poteries gauloises, des fragments de meules. »

Séance du 26 Décembre.

Présidence du baron J. de Baye, président.

Ouvrages offerts :

Leuridan (abbé). *Les monographies paroissiales du diocèse de Cambrai. Questionnaire programme.* Cambrai, in-8°.
— *Armorial de la châtellenie de Lille.* Lille, 1904, in-8°.
— *Archives et archivistes diocésains.* Cambrai, in-8°.
— *Archives communales de Houplin-lez-Seclin.* Roubaix, 1896, in-8°.
— *Archives communales de Templemars.* Roubaix, 1898, in-8°.
— *Archives communales de Carnin.* Roubaix, 1899, in-8°.
— *Archives communales de Bachy.* Roubaix, 1903, in-8°.
— *Archives communales de Lomme.* Roubaix, 1904, in-8°.
— *Archives communales de Fournes.* Roubaix, 1905, in-8°.
— *Notice historique sur l'abbaye de Saint-Christophe de Phalempin.* Roubaix, 1905, in-8°.
— *Histoire de Seclin.* Roubaix, 1905, in-8°.
— *Mgr Dehaisne, esquisse biographique.* Lille, 1897.
Minguez (Bernardino-Martin). *Don Marcelino Menendez Pelayo jusgado por sus libros.* Madrid, 1899, in-12.
— *Vindicacion del senor D. Bartolome Carranza de Miranda.* Madrid, 1902, in-8°.
Rodocanachi (E.). *La femme italienne à l'époque de la Renaissance, sa vie privée et mondaine, son influence sociale.* Paris, 1907, in-4°.

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, offre à la Société diverses brochures de M. l'abbé Th. Leuridan.

M. J. Marquet de Vasselot, membre résidant, offre à la Société, de la part de M. R. Kœchlin, associé correspondant national, le deuxième fascicule du catalogue de la collection Martin Le Roy, consacré aux ivoires.

M. E. Michon, membre résidant, soumet à la Société un fragment de sarcophage appartenant au Musée du Louvre.

« Le mauvais état de ce fragment a toujours empêché jusqu'ici de l'exposer et il ne semble pas qu'il ait jamais été décrit. La provenance même en est inconnue : sans doute



Fragment de sarcophage (Musée du Louvre).

a-t-il fait partie, ainsi que la plupart des bas-reliefs analogues, de la collection Borghèse.

« De la scène, qui s'y voit à gauche, un personnage

debout soutenant un second personnage défaillant dans une pose qui rappelle par bien des points le célèbre « Pasquin », — se déduit le sujet : nous sommes en présence d'Achille et de Penthésilée et les combattants aux prises sont des Grecs et des Amazones.

« L'Amazonomachie, on le sait, a été particulièrement affectionnée des fabricants de sarcophages. Ils n'y voyaient d'ailleurs qu'un motif de décoration et ainsi s'explique que, quoique la légende qui leur servait de thème fût à coup sûr celle de la victoire de Thésée et de ses compagnons sur les Amazones en Attique, non celle du combat d'Achille et de Penthésilée devant Troie, ils y aient introduit, en place d'honneur, un groupe qui ne peut être qu'Achille et Penthésilée.

« Le groupe en question, dont les visages, laissés à l'état d'ébauche, recevaient souvent après coup les traits des défunts, indique presque toujours le centre du panneau : notre fragment comprendrait donc le milieu et une partie de la moitié droite. Il se présente sous deux aspects différents : tantôt le héros saisit par la chevelure son ennemie tombée à genoux; tantôt, comme ici, il supporte de sa main droite Penthésilée mourante, qui se retient du bras à son épaule. L'une ou l'autre variante sert, dans la savante classification adoptée par M. C. Robert dans ses *Sarkophagenreliefs*, à caractériser les troisième et quatrième groupes romains de la deuxième classe des sarcophages à combats d'Amazones[1].

« Il existe, au Louvre même, une face complète de sarcophage de ce quatrième groupe, jadis exposé dans la salle des Saisons[2].

« On y reconnaît, plus nettement qu'on ne peut le faire dans notre exemplaire mutilé, deux des figures qui se retrouvent presque sans exception dans la partie de la scène placée à droite du groupe central : d'abord l'Amazone, qui,

1. *Die antiken Sarkophagenreliefs*, t. II, p. 77.
2. *Catal. sommaire des marbres antiques*, n° 1052.

immédiatement à côté de Penthésilée, se précipite à droite au galop de son cheval; puis, en sens opposé de cette première, plus ou moins masquée par elle, de sorte qu'elle n'est que partiellement visible, une seconde Amazone, également à cheval, mais tournée vers la gauche. Au cheval de celle-ci appartient la tête de cheval à demi détruite qui occupe, sur le fragment, l'angle supérieur droit. Moindre est l'uniformité dans la disposition des personnages plus secondaires, et d'ordinaire de plus petites dimensions, comme les deux Grecs dont les têtes casquées apparaissent l'une au-dessus de l'autre, l'une près du bord supérieur, l'autre en bas, — tête d'un guerrier tombé, semble-t-il, qui se relève en s'appuyant sur son bouclier. Il faut noter enfin le grand bouclier porté par Achille, qui, vu par sa face concave, forme fond derrière la tête de Penthésilée : la même particularité se remarque sur un sarcophage du cabinet du Lantin au Belvédère du Vatican[1].

« Il s'agit donc, en somme, d'un bas-relief qui, même mieux conservé, ne se distinguerait par rien de remarquable; mais les œuvres de séries, comme sont les sarcophages, reçoivent précisément leur intérêt des rapprochements qui peuvent être faits entre les monuments similaires. La disposition entreprise des exemplaires de la collection du Louvre, commencée il y a quelques années par la réorganisation de la galerie Daru et qui va se poursuivre par celle de la galerie Mollien, a pour objet de concourir à ce but, comme y concourt d'une manière plus générale le *corpus* publié par l'Institut archéologique allemand, et, ne fût-ce que pour cette raison, il m'a paru qu'il pouvait y avoir intérêt à signaler le fragment jusqu'ici délaissé dans les magasins. »

M. J. Marquet de Vasselot, membre résidant, fait la communication suivante :

« Le Musée du Louvre vient d'acquérir une œuvre d'art

1. *Die antiken Sarkophagenreliefs,* t. II, n° 94; cf. n°s 98, 99.

du moyen âge intéressante par sa rareté. C'est un bassin en cuivre, de forme circulaire, décoré de figures et d'ornements gravés au burin[1].

« Sur l'étroit marli courent des rinceaux stylisés. Dans le creux du bassin vient ensuite une inscription latine formée de trois vers léonins :

† FVLGET APOSTOLICIS HEC PELVIS CŌPTA TRIV̄PHIS
ADTESTANS THOMĀ FIDEI CERVISSE CFRONAM
COLLVM PRO DN̄O FLECTENTEM SANGVINE FVSO

« Sur le fond du bassin, six scènes de la vie du saint sont disposées autour de l'ombilic : 1° le saint, debout devant une ville représentée par une porte, bénit une femme; 2° le saint bénit quatre personnages nus, debout dans une grande cuve baptismale; 3° le saint bénit un enfant qu'un homme lui présente; 4° le saint, assis, entouré de quatre personnages debout; 5° le saint, enchaîné, comparaît devant un personnage, qui est assis sur un trône, et tient de la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle; 6° le saint est décapité par un bourreau, tandis que la main divine, sortant d'un nuage, le bénit.

« Au-dessous de ces scènes court une autre inscription, si usée qu'on ne saurait la déchiffrer. Au centre du bassin, sur l'ombilic, l'ensevelissement du saint; cette scène est aussi très effacée.

« Sans doute la conservation de ce bassin n'est point telle qu'on pourrait la souhaiter, et l'on doit regretter qu'il ait autant souffert; mais il méritait, par son importance archéologique, d'être mis à l'abri dans une collection publique.

« L'inscription principale appelle, d'abord, quelques observations. Son sens est assez clair, et l'on peut la traduire ainsi : « Ce bassin brille, orné des triomphes d'un apôtre, « et montrant que Thomas a conservé la couronne [céleste], « ayant ployé le col et versé son sang pour le Seigneur. » Le graveur a reporté au-dessous de la ligne la dernière syl-

1. Diamètre, 0m365; hauteur, 0m08.

labe du mot *triumphis,* ayant craint de ne pouvoir faire tenir l'inscription tout entière dans le pourtour du bassin, ou ayant oublié cette syllabe; on verra plus loin que les graveurs des pièces de ce genre ont pris parfois avec les inscriptions des libertés plus grandes encore, dues évidemment à leur ignorance totale du latin.

« Cette inscription, gravée avec soin, est composée en grande majorité de lettres capitales, auxquelles se mêlent huit lettres onciales : cinq E, deux H et un M[1]. Cette particularité, de même que la forme des lettres, permet de la dater de la première moitié du xiie siècle.

« Quant au saint Thomas qu'elle mentionne, ce doit être l'apôtre de ce nom, et ici elle vient grandement en aide au commentateur, car les scènes gravées dans le bassin ne sont pas très caractéristiques[2]. Telle qu'elle est représentée, en effet, la vie de saint Thomas ne concorde pas tout à fait avec celle que racontent d'ordinaire les hagiographes, qui, au surplus, ne sont pas d'accord entre eux[3]. Une première tradition, recueillie notamment par la Légende dorée, fait de saint Thomas l'apôtre des Indes, où il aurait accompli divers miracles, et où, après avoir été jeté sur des plaques de fer rouge, il aurait été tué de quatre coups de lance. Une seconde tradition, qui paraît originaire d'Édesse, voudrait qu'il fût mort, non martyr, dans cette ville où son tombeau était vénéré[4]. C'est une troisième tradition, dérivée des faux actes du saint et des hagiographes grecs, que l'artiste paraît avoir suivie, pas très exactement d'ailleurs.

1. Il y a dans cette inscription cinq E en onciales, contre six en capitales.

2. La partie inférieure des scènes est très usée, de sorte que l'on ne peut distinguer si le saint a, ou non, les pieds nus.

3. On ne saurait penser à un saint Thomas autre que l'apôtre; tous les saints Thomas que l'on connaît ont vécu à une époque postérieure à celle où notre bassin fut exécuté.

4. Le Glay, *Vies des Saints,* t. X (Lille, 1856, in-8°), p. 588 et suiv. Cheyne and Black, *Encyclopedia biblica,* au mot Thomas, t. IV, Londres, 1903, in-4°. Hennecke, *Neu-testamentliche Apocryphen,* Tubingen, 1904, in-8°, p. 480 et suiv.

D'après celle-ci, saint Thomas aurait évangélisé les Parthes et les Perses; le roi de Perse, irrité contre l'apôtre qui avait baptisé plusieurs personnes de sa cour, l'aurait livré à ses soldats pour le mettre à mort; ceux-ci l'auraient conduit sur une montagne voisine et l'auraient tué avec une lance[1].

« On retrouve sur notre pièce les scènes de prédication et de baptême; et, dans le prince assis sur un trône, on peut reconnaître le roi des Perses; mais le saint y est mis à mort par l'épée, et non par la lance.

« Tous les personnages du bassin sont assez correctement dessinés, sauf les mains, d'une grandeur et d'une gaucherie fâcheuses; ils sont clairement disposés et groupés sans trop de maladresse. Leurs costumes sont ceux qui furent de mode dans l'Europe occidentale depuis les dernières années du XIe siècle jusqu'à la fin du XIIe. Les femmes portent des robes collantes, avec des manches larges, évasées à partir du coude; les hommes, dont les cheveux sont longs et frisés sur la nuque, ont des bliauds longs comme les robes des femmes, sauf les soldats, qui portent des bliauds courts, descendant seulement jusqu'aux genoux, et des chausses collantes. Les guerriers et le prince ont de longs manteaux, agrafés sur l'épaule droite. Tous ont des chaussures dont les pointes allongées, nommées pigaches, étaient bourrées d'étoupe; deux des personnages (le roi et un soldat) paraissent avoir des pigaches légèrement recourbées de côté; ce raffinement étrange est caractéristique des modes françaises sous le règne de Louis VI[2].

« Ainsi les costumes, comme l'épigraphie, permettent d'attribuer approximativement notre bassin au milieu du XIIe siècle. Il serait peut-être dangereux, étant donné le caractère industriel de cette fabrication, de vouloir la dater d'une façon tout à fait précise.

« Resterait à déterminer où cet objet, destiné sans doute aux ablutions liturgiques, a été fabriqué. Il appartient à

1. Le Glay, *Vies des Saints*, t. X, p. 592.

2. Quicherat, *Histoire du costume en France*, Paris, 1875, in-8°, p. 156.

une série de pièces qui présentent les caractères, encore mal définis, de l'art qui a fleuri au XIIe siècle dans la région du Rhin et en Flandre. On ne sait pas encore très exactement s'il faut les croire originaires de la Westphalie ou de la région de Dinant. Plusieurs d'entre elles sont conservées notamment à Aix-la-Chapelle, à Xanten et à Trèves[1]; l'une des plus importantes est celle du Cabinet des médailles de Paris[2]. La plupart représentent des sujets pieux, comme l'histoire de Samson, du bon Samaritain, de sainte Ursule, ou les dons du Saint-Esprit.

« Mais ce n'est pas seulement aux monuments déjà publiés qu'il convient de comparer le bassin du Louvre; il doit avant tout être rapproché de deux pièces inédites qui retracent, elles aussi, l'histoire de saint Thomas.

« Ces deux bassins font partie du Musée fondé à Jérusalem par les PP. Franciscains, et nous les connaissons seulement par les photographies que nous a très obligeamment communiquées notre ami et confrère M. Raymond Kœchlin. Nous ne parlerons ici que de l'une d'entre elles, réservant la seconde pour un article que M. Kœchlin et nous-même devons publier sur l'ensemble de ce petit Musée.

« Celui des deux bassins de Jérusalem dont il va être question présente pour notre communication une importance particulière : c'est en effet la réplique de celui du Louvre, mais avec cette supériorité qu'il est dans un très bel état de conservation. La manière défectueuse dont il a été photographié empêche d'en distinguer clairement la décoration tout entière; mais elle permet néanmoins de

1. Baron J.-B. Béthune, *Les bassins liturgiques* (*Revue de l'art chrétien,* 1886). E. Molinier, *L'orfèvrerie religieuse et civile du Ve à la fin du XVe siècle,* p. 171-172.

2. M. Prou, *Bassin de bronze du XIe ou du XIIe siècle représentant la jeunesse d'Achille* (*Gazette archéologique*, t. XI, 1886). R. de Lasteyrie, *Notice sur un plat de bronze gravé découvert à Rome* (*Mélanges de l'École de Rome,* t. XI, 1891). Voir aussi d'autres travaux, notamment ceux de M. Frimmel, et surtout : A. Kisa, *Die gravirten Metallschüsseln des XII und XIII Jahrhunderts* (*Zeitschrift für christliche Kunst*, 1905).

compléter sur plusieurs points la description de la pièce du Louvre.

« Tout d'abord, la scène gravée sur l'ombilic y est demeurée intacte. On voit l'apôtre étendu sur un tombeau en maçonnerie; deux personnages sont debout à sa tête; trois autres (dont l'un porte un livre et un aspersoir (?) et l'autre une croix) sont debout à ses pieds; un ange, vu à mi-corps, descend du ciel et agite un encensoir au-dessus de la tête du saint.

« D'autre part, ce bassin de Jérusalem donne exactement l'inscription qui entoure et commente cette mise au tombeau :

CV̄ ELETV[1] PLEBIS·DOCTORE·CARER·DOLENTIS·
COPRVS[2]·APL̄CV·DVCITVR·AD TVMVLVM.

« Ce sont, comme tout à l'heure, deux vers léonins, que l'ignorance du graveur a quelque peu défigurés, à tel point que le cinquième mot demeure incompréhensible[3]. On doit lire :

Cum fletu plebis doctorem carer (?) *dolentis*
Corpus apostolicum ducitur ad tumulum;

ce qui signifie : « Au milieu des larmes du peuple qui pleure « le docteur[4],... le corps de l'apôtre est conduit au tombeau. »

« Pour la paléographie, cette inscription est analogue à la première; les capitales y dominent et l'on ne compte que cinq lettres onciales : quatre E (sur cinq) et un M (sur deux); on peut noter que dans le mot *dolentis* l'N et le T ont été combinés.

« L'ignorance du graveur, très manifeste, est particulièrement frappante dans la manière dont il a transformé un passage de l'autre inscription, citée plus haut, qui accompagne dans les deux bassins les scènes du pourtour. On se

1. *Sic*, pour *fletu*.
2. *Sic*, pour *corpus*.
3. Peut-être faudrait-il lire *care* (chèrement)?
4. Qualification impropre, d'ailleurs.

rappelle que l'auteur du bassin du Louvre, ayant sans doute oublié la dernière syllabe du mot *triumphis,* l'avait rajoutée au-dessous de la ligne. Le graveur du bassin de Jérusalem a fait mieux encore : comme s'il avait eu précisément pour modèle le bassin du Louvre, et n'avait su où placer cette syllabe PHIS qu'il voyait au-dessous de la ligne, il l'a intercalée au hasard dans la phrase, à la place qu'il a jugée approximativement convenable, mais huit lettres trop tôt, ce qui a donné le non-sens CPHISŌPTATRIV̄, au lieu de C̄OPTA TRIUMPHIS[1] ; les inscriptions de ces pièces constituent parfois de véritables énigmes.

« Ce bassin de Jérusalem nous permet enfin de faire une constatation intéressante au sujet de la manière dont travaillaient les artisans du moyen âge. Nous avons dit qu'il était une réplique de celui du Louvre; mais ils ne sont pas absolument identiques. A regarder attentivement celles d'entre les scènes du bassin de Jérusalem que l'on distingue nettement sur la photographie, on ne tarde pas à reconnaître que, de l'un à l'autre, certains détails diffèrent : deux groupes donnés, s'ils sont disposés de même, ne sont pas parfaitement semblables; les gestes de mainte figure, par exemple, ne correspondent pas exactement. D'autre part, dans l'inscription du pourtour on relève de menues variantes : les deux premières lettres du mot *triumphis,* à Jérusalem, ont été contractées en une. Preuve nouvelle de la quasi-impossibilité où étaient alors les artisans de reproduire servilement un type donné. La copie absolue, machinale, était chose presque inconnue au moyen âge : c'est un privilège fâcheux de l'époque moderne. »

MM. Prou, Enlart, Durrieu et Kœchlin présentent diverses observations.

M. J. Roman, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Il existait à Carcassonne, avant la Révolution, un cou-

1. Cela nous avait fait, un instant, douter de l'authenticité du bassin de Jérusalem; mais il semble (d'après la photographie) que tout soupçon doit être écarté.

vent de dominicains qui était l'un des plus anciens de France. Il avait été fondé, en 1229, hors des murs de la ville. Au milieu des guerres religieuses qui désolèrent le Languedoc au XIII[e] siècle, il dut être détruit pour faciliter la défense de la place; on le reconstruisit, en 1255, dans la ville nouvelle. Enfin, en 1570, il fut rasé une deuxième fois pendant les guerres de religion. Une troisième fois, il fut reconstruit plus modestement et exista jusqu'à la suppression définitive des couvents par la Révolution française. Les archives des dominicains de Carcassonne ont été perdues; il n'existe, dans celles de la préfecture de Carcassonne, que cinq articles concernant les dominicains de cette ville, et leur histoire est très peu connue.

« Or, j'ai trouvé dans les manuscrits français de la Bibliothèque nationale[1] un sceau de ce couvent, d'une conservation parfaite, appendu à une quittance donnée par Geoffroy Gaillonelli, prieur, au trésorier royal de Carcassonne, et datée du 26 juillet 1487. Ce sceau est de forme ogivale, en cire recouverte de papier, et il mesure 43 millimètres de longueur.

« Si je le communique à la Société des Antiquaires de France, c'est que le type en est tout à fait extraordinaire; depuis quarante ans que je m'occupe de sigillographie, je n'ai rien vu encore qui puisse lui être comparé.

« Tout le monde connaît les sceaux ecclésiastiques conçus d'après le type suivant : au centre, un saint assis ou debout, sous un baldaquin gothique supporté par des colonnettes ou des pinacles ajourés, et, au-dessous, sous une voûte, le titulaire du sceau agenouillé et priant. C'est là un type banal et mille fois reproduit dans toutes les contrées de l'Europe. Au premier aspect, le sceau des dominicains de Carcassonne donne l'illusion d'être conçu d'après ce type, mais, en le considérant de près, on reconnaît qu'il s'en éloigne absolument.

« Au centre, un saint, probablement dominicain, coiffé d'un capuchon pointu et nimbé, est assis de face; au-dessus de sa tête, un petit baldaquin, surmonté de trois édicules

1. 25972, n° 1823.

ajourés, est suspendu en l'air. A sa droite et à sa gauche, deux échelles sont debout, tenues en équilibre par deux saints ou anges à mi-corps, nimbés mais non ailés, sortant de nuages figurés à droite et à gauche sur le bord du sceau. Ces deux personnages ont une main posée sur chacun des montants des échelles. Au-dessous de ce tableau supérieur



Sceau du couvent des Dominicains de Carcassonne.

est une voûte triangulaire assez ornée, et le prieur reconnaissable à ce qu'il est vêtu d'une robe à capuchon et n'est pas nimbé. Il n'est pas agenouillé, il est étendu de tout son long, ses pieds et la partie inférieure de son corps coupant la légende.

« L'identité du sceau ne peut être douteuse puisqu'il porte la légende :

S' COVĒTVS FR̄M PRICATOꝛ · CARCASSON

(*Sigillum conventus fratrum predicatorum Carcassonae.*)

« Son authenticité ne l'est pas moins puisqu'il est encore appendu au document original qu'il est chargé d'authentiquer.

« J'ai vainement cherché, dans les historiens de Carcassonne, Bouges, Mahul, etc., et dans Dom Vaissète, l'explication de ce type étrange. J'ai parcouru Gérard de Frachet, dont le livre intitulé *Vita fratrum* donne de si nombreux

détails sur les miracles, les visions, les légendes relatifs à des religieux dominicains; j'ai relu les vies des principaux saints de cet ordre dans les Bollandistes et n'ai rien trouvé de satisfaisant. J'ai interrogé les Pères Bollandistes eux-mêmes et M. Poux, archiviste de l'Aude, ils ont déclaré que ce type demeurait pour eux un mystère impénétrable. Renonçant donc à pousser mes recherches plus loin, je soumets le monument lui-même à mes confrères, espérant que quelqu'un parmi eux pourra être plus heureux que moi et trouver la solution de ce petit mais intéressant problème.

« Que signifient ces deux échelles tenues en équilibre par deux anges ou deux saints? Pourquoi le prieur a-t-il une position anormale et dont je ne connais aucun autre exemple? Voilà ce qu'il faudrait savoir[1]. »

M. le comte A. de Loisne, membre résidant, fait la communication suivante :

« En effectuant les travaux de terrassement des nouveaux boulevards d'Arras, entre la porte Maître-Adam et le bastion d'Egmont dit de Baudimont[2], on a mis au jour, en 1905 et dans le cours de cette année, de nombreuses antiquités gallo-romaines attestant une agglomération importante en cet endroit dès le IIIe ou le IVe siècle.

« Ces objets divers dispersés par les terrassiers, suivant l'offre des acquéreurs, et dont nous avons recueilli quelques spécimens, consistent en anneaux de bronze, boucles, fibules, cuillères, — les unes à coupelle circulaire (*cochlear, cochleare*), d'autres à bec allongé (*ligula*), — styles, pinces à épiler, cure-oreilles, monnaies de César, Faustine, Vespasien, Trajan, des Antonins, lampes funéraires et fragments de vases en

1. Dans la séance du 16 janvier 1907, M. A. Mayeux, associé correspondant national, a fait sur ce sceau une communication qui donne la solution du problème posé.

2. Terninck, il y a près de vingt-cinq ans, avait déjà constaté la présence d'un cimetière gallo-romain en cet endroit et diverses poteries gallo-romaines, trois amphores notamment, ont été trouvées près du bastion de Baudimont (*L'Artois souterrain*, t. III, p. 11).

poterie sigillée. Quelques-uns de ces fragments de vases, produits céramiques de qualité supérieure, sont ornés de rinceaux, personnages, animaux, sujets de chasse, annelets, torsades, etc.; la plupart, non moulés et façonnés au tour, sont en pâte fine unie. De nombreux échantillons de ces derniers ont été recueillis par MM. l'abbé Pierre Debout et Cappe de Baillon, nos aimables collègues de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, qui ont bien voulu nous les confier pour en publier les estampilles. Ce sont, sauf deux exceptions, des tessons de poterie rouge lustrée. L'estampille est imprimée sur le fond du vase, à l'intérieur, dans un cartouche rectangulaire à angles arrondis ou à queues d'aronde. Deux fragments présentent des graffites après cuisson à l'extérieur; une seule marque est rétrograde. Souvent le nom du potier est imprimé en entier, tels Afro, Ateus, Bequro, Cetius, Ericus, Habilis, Lairino, Licinus, Lixia, Mossus, Patricus, Pinna, Publius, Rennicus, Severus, Silverus, Uuba, Veera, Vegiso, Xanthus. Parfois il est figuré par un sigle, comme Af (Afer), Aiccar (Aiccardus), Ap (Aper), Ard (Ardacus), Cosruf (Cosrufus), Em (Emocus), Front (Frontinus), Inic (Inicus), Ipr (Iperus), Licn (Licinus), Luc (Lucus), Ma (Macer), Ni (Nicio), Pater (Paternus), Satur (Saturnus). Un fond de petite coupe est en terre grise à couverte noire. Un fragment de tèle en terre jaunâtre grossière est timbré d'une double estampille. Un tesson présente une marque anépigraphique.

« I. *Vases en terre rouge lustrée.*

« 1. Fond de très petite coupe. Cartouche de 0m008 sur 0m003. A barré en tête : AFI. (*Officina*) *Af(r)i*[1].

« 2. Fond de coupe. Cartouche de 0m016 sur 0m003. Les lettres A et F sont liées. Les caractères sont très nets : OF. ÆRO. *Of(ficina) Afro(nis)*. Marque de potier inédite.

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10010, nos 54 et 57. Schuermans, *Sigles figulins*, nos 116 et 117. Sauvage, *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, t. XIX, p. 93, n° 8. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, t. I, p. 82.

« 3. Fond de petite coupe de 0m14 de diamètre. Cartouche de 0m017 sur 0m003 : OF AICCAR. *Of(ficina) Aiccar(di)*. Marque inédite.

« 4. Tesson de patella. Cartouche de 0m011 sur 0m004. L'A est barré en tête. Caractères bien enlevés : OF· AP. *Of(ficina) Ap(ri)*[1].

« 5. Fond de petite coupe hémisphérique. Cartouche de 0m011 sur 0m003. Marque très nette : OF· ARD. *Of(ficina) Ard(aci)*[2].

« 6. Pied de patella. Cartouche de 0m013 sur 0m008. La lettre finale est accompagnée d'une rouelle à pointes et une palmette souligne le nom du potier : ATEI. (*Officina*) *Atei*[3].

« 7. Fond de petite coupe. Cartouche de 0m024 sur 0m003. Caractères bien nets : BIIQVRO. *Bequro*. Nom gaulois. Cette estampille se voit sur un fragment de vase du Musée Carnavalet[4].

« 8. Fond de patella. Cartouche de 0m022 sur 0m0025. Les deux dernières lettres sont d'une lecture douteuse : CIITII MA. *Cetii ma(nu)*. On trouve au *Corpus* la marque Cettus[5].

« 9. Pied de patella. Cartouche de 0m017 sur 0m003, dans un cercle : COSRVF. *Cosruf(us)*[6].

« 10. Fond de petite coupe. Cartouche de 0m016 sur 0m003, traversé par un cercle : EM. (*Officina*) *Em(oci)*. Sigle d'interprétation douteuse[7].

« 11. Moitié de petite coupe de 0m91 de diamètre. Car-

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10010, n° 140. Schuermans, n° 375. Déchelette, t. I, p. 67 et 82.

2. Cf. *Corp. inscr. lat.*, *ibid.*, n° 167. Schuermans, n° 464. Déchelette, t. I, p. 81-82 et 251, n° 17. Notre estampille présente une variante.

3. Cf. Schuermans, n° 532.

4. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10010, n° 292.

5. T. XIII, 10010, n° 292. Cf. Schuermans, n° 1323, et Déchelette, t. I, p. 162 et 261, n° 52.

6. Le nom du potier Cosrufus a été lu par Terninck sur une pièce de sa collection (*L'Artois souterrain*, t. III, p. 46). Cf. Schuermans, n° 1645.

7. Cf. *Corp. inscr. lat.*, 10010, n° 847.

touche de $0^{m}026$ sur $0^{m}0035$. Marque rétrograde : M IƆIЯƎ· *Erici M(anu)*[1].

« 12. Fond de patella. Cartouche de $0^{m}020$ sur $0^{m}003$: OFRONT. *O(fficina) Front(ini)*. Le nom du potier Frontinus est des plus connus; on a rencontré ses produits à Boulogne[2], en Grande-Bretagne[3], à la Graufesenque[4], à Lyon, au Mans, Montbéliard, Mayence, Leyde, etc.[5]. Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer qu'un même nom indique toujours une même fabrique, des estampilles homonymes pouvant être celles de potiers différents.

« 13. Pied de patella. Cartouche de $0^{m}027$ sur $0^{m}003$. Caractères très nets : HABILIS· M. *Habilis m(anu)*[6].

« 14. Fragment de très petit vase. Cartouche de $0^{m}011$ sur $0_{m}003$, dans un double cercle. Trois lettres manquent : INIC///. *Inic(us)*[7].

« 15. Fond de petit vase. Cartouche de $0^{m}012$ sur $0^{m}004$, dans un cercle : OFIPR. *Of(ficina) Ip(e)r(i)*[8].

« A l'extérieur, un graffite après cuisson donne le nom de l'ancien possesseur : FANI//. *Fani(us)*.

« 16. Fond de coupe. Cartouche de $0^{m}0265$ sur $0^{m}003$, dans un cercle. La lettre R est renversée. L'A n'est pas barré : O LAIꓤINO. *O(fficina) Lairino(nis)*. Estampille inédite; nom de potier gaulois.

« 17. Jolie petite coupe à double courbure en terre fine en partie brisée. Cartouche à queues d'aronde de $0^{m}011$ sur $0^{m}003$: OFLICN[9]. *Of(ficina) Lic(i)n(i)*.

1. *Corp. inscr. lat.*, 10010, n° 860. Schuermans, n°s 2090 et 2092.
2. Sauvage, *Mém. de la Soc. acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XIX, p. 101, n° 82.
3. *Corp. inscr. lat.*, t. VII, *passim.*
4. Déchelette, t. I, p. 83 et 273.
5. Schuermans, n°s 2315 et 2316. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10010, n° 920.
6. *Corp. inscr. lat.*, *loc. cit.*, n° 982.
7. Schuermans, n° 2656.
8. Cf. *Corp. inscr. lat.*, *loc. cit.*, n° 1051 : IPERI.
9. *Ibid.*, n° 1143. Schuermans, n° 2977.

« 18. Tesson de coupe. Cartouche de 0m021 sur 0m003 : OFLICINI[1]. *Of(ficina) Licini*. Estampille connue, variante de la précédente.

« 19. Fond de patella hémisphérique. Cartouche de 0m011 sur 0m0025. A et F liés. Estampille légèrement mutilée, mais très nette : LIXIÆ. *Lixia f(ecit)*. Marque inédite.

« 20. Fond de petite coupe. Cartouche de 0m011 sur 0m003, dans un cercle : OF. LVC[2]. *Of(ficina) Luc(i)*.

« 21. Fond de petite coupe. Graffite avant cuisson donnant le sigle : MA. *Ma(cri)*[3].

« 22. Fond de coupe bombé au centre. Cartouche de 0m0255 sur 0m003. A et V liés : MOSSI MAV. *Mossi ma(n)u*[4].

« 23. Fond de coupe. Cartouche de 0m010 sur 0m004 : NIM. *Ni(cionis) m(anu)*[5]. Lecture douteuse.

« 24. Fond de grand bol. La fin de l'estampille manque : PATER///. *Pater(nus)*. Marque très répandue[6].

« 25. Fond de coupe. Trois cercles concentriques, les deux derniers séparés par des stries imprimées à la roulette. Cartouche de 0m026 sur 0m003 : PATRICI·M. *Patrici m(anu)*[7]. Notre estampille diffère de celle publiée par Déchelette.

« 26. Fond de patella. Cartouche de 0m0265 sur 0m0025. Lettres bien enlevées : PINNA F. *Pinna f(ecit)*[8].

« 27. Fond de petite coupe. Cartouche de 0m024 sur 0m004.

1. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1143. Schuermans, n° 2967. Déchelette, p. 84.

2. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1163. Cf. Schuermans, n°s 3031, 3038, 3049 et 3051.

3. Cf. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1192. Schuermans, n° 3114.

4. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1391. Schuermans, n° 3712.

5. Cf. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1423. Schuermans, n° 3887.

6. *Corp. inscr. lat.*, n° 1507. Schuermans, n° 4164. Déchelette, t. I, p. 173 et 289, n° 140. L'estampille publiée par ce dernier diffère de la nôtre.

7. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1511. Schuermans, n° 4202. Déchelette, p. 84 et 294, n° 141.

8. Schuermans, n° 4325. — Cf. *Corp. inscr. lat., loc. cit.*, n° 1533 : PINNAFE.

Estampille très nette : PVBLIVS[1]. Ce nom de potier, comme le précédent, n'avait pas encore été rencontré en Artois.

« 28. Moitié de coupe de 0m14 de diamètre aux lèvres. Cartouche de 0m026 sur 0m0035. L'M finale est renversée : RENNICI · W. *Rennici m(anu)*. Cette estampille paraît être une variante inédite[2].

« 29. Fond de patella. Cartouche de 0m016 sur 0m003. Estampille mutilée : SATUR//. *Satur(ni manu)* ou *Satur(nus)*[3].

« 30. Fond de coupe hémisphérique de dimension moyenne. Carton de 0m012 sur 0m004. Empreinte profonde : SEVERI[4] *(Officina) Severi*.

« 31. Tesson de patella. Estampille mutilée. Largeur, 0m0025 : /////INI. *(Sever)ini*[5]. Interprétation douteuse[6].

« 32. Fond de coupe. Cartouche de 0m025 sur 0m004 : SILVIIRI. *(Officina) Silveri* ou *Silveri (manu)*[7].

« 33. Fond de patella. Cartouche de 0m024 sur 0m003. Caractères très nets. Petit cercle traversant le cartouche : VIIGISO M[1]. *Vegiso(nis) m(anu)*. Cette estampille se voit au Musée Carnavalet; elle a également été rencontrée à Lyon[8].

« 34. Fond de coupe. Cartouche de 0m021 sur 0m009. Les lettres T et H sont liées : XANTHI. *(Officina) Xanthi*[9]. Le nom du potier Xanthus n'a pas encore été rencontré en Artois ni en Boulonnais.

1. *Corp. inscr. lat.*, n° 1589. Schuermans, n° 4516.
2. Le *Corpus* (*loc. cit.*, n° 1625) publie la marque RENI, du Musée de Clermont, et Schuermans, n° 4655, celle REN///OF.
3. *Ibid.*, t. XV, n° 6675. Schuermans, n° 4964 (SATVRNI·M).
4. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 10010, n° 1800, et t. XV, n° 6686. Schuermans, n° 5162.
5. *Corp. inscr. lat.*, *loc. cit.*, n° 1799. — Schuermans, n°s 5176 et 5177.
6. Cf. Schuermans, n° 5229 : SILVERIM.
7. *Corp. inscr. lat.*, *loc. cit.*, n° 1992. — Cf. t. XII, n°s 5686 et 918.
8. Almer-Dissard, n° 1328.
9. Cf. Schuermans, n°s 5973 et 5974 : XAN(TH)I et XANTI.

« II. *Poteries noires.*

« 35. Un seul échantillon a été trouvé ; les poteries estampillées de ce genre étant très rares. Fond de petite coupe. Cartouche de 0m020 sur 0m005 : OVVBA. *O(fficina) Uuba.* Nom de potier gaulois ; marque inédite[1].

« III. *Poterie grossière du IVe siècle.*

« 36. Fragment de tèle plate en terre jaunâtre à parois épaisses. Cartouche de 0m037 sur 0m015. H et R liés, A final sans traverse. Estampille deux fois imprimée sur le bord du vase ; de la seconde, il ne reste que le V initial : VHFRA. *Veera.* Cette estampille a déjà été relevée par Terninck sur un vase jaune découvert en Artois[2].

« IV. *Poteries sigillées anépigraphiques.*

« 37. Une petite coupe presque intacte, d'un diamètre de 0m18, présente pour marque une rosace à huit feuilles. C'est la même estampille qu'on voit sur un vase du Musée de Boulogne recueilli au Vieil-Atre[3]. »

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, donne lecture d'un mémoire intitulé *A propos d'une inscription du Musée Calvet,* dans lequel il précise l'origine de plusieurs monuments qui ont fait partie de la collection Guys, de Marseille, ou de la collection Sallier, d'Aix.

M. Héron de Villefosse, membre honoraire, communique le texte d'une inscription latine trouvée dans les fouilles du Marché-aux-Fleurs à Paris.

« Le 15, le 22 et le 29 juin, j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie des Inscriptions[4] d'une découverte faite entre l'Hôtel-Dieu et le Tribunal de commerce, sur l'emplacement du Marché-aux-Fleurs, dans les fouilles du métropolitain. On venait de dégager, à une assez grande profondeur, deux murs parallèles, en partie bâtis avec des matériaux prove-

1. Cf. Schuermans, n° 5961 : VVBIA.
2. Cf. Schuermans, nos 5685 [VH(HR)A] et 5686 (VHIRA).
3. *Mém. de la Société acad. de Boulogne*, t. XIX, p. 126.
4. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1906, p. 252-256, 259, 261-263; cf. *Bull. des Antiq. de Fr.,* 1906, p. 267.

nant de monuments romains et posés à sec, sans ciment ni mortier. Ces murs, placés à 7 mètres environ l'un de l'autre, se dirigeaient vers le Tribunal de commerce en demeurant à peu près parallèles à la Seine [1].

« On retira de ces murs une suite de morceaux antiques d'un grand intérêt. Après la découverte de 1710 qui nous a valu l'inscription des *nautae Parisiaci* avec les fameux autels conservés au Musée de Cluny [2], celle de 1829 faite sous l'église Saint-Landry [3] et celle de cette année au Marché-aux-Fleurs doivent compter parmi les plus importantes pour l'histoire de Paris à l'époque romaine. On n'avait pas encore rencontré à Paris un ensemble aussi varié de monuments antiques réunis sur le même point.

« Les documents recueillis pour le Musée Carnavalet peuvent être divisés en deux séries.

« A. — Fragments d'architecture : pilastre orné sur ses quatre faces de figures en relief, constituant des scènes encore indéterminées; débris d'une frise avec animaux marins; montant orné de feuilles d'acanthe [4]; fragments divers;

« B. — Monuments funéraires : les uns présentent les images des défunts debout; les autres nous les montrent dans l'exercice de leur profession. Il y a en outre cinq épitaphes mieux gravées et plus faciles à lire que les autres inscriptions trouvées dans les murs romains de Paris,

1. Voir plus haut, p. 313, la note de notre confrère Ch. Sellier.

2. Mowat, *Remarques sur les inscr. antiques de Paris,* dans *Bull. épigr. de la Gaule*, t. I, p. 25-32, 49-70, 111-129; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine,* t. III, p. 260-270, pl. XI; *Corp. inscr. lat.,* XIII, 3026.

3. C'est la Société des Antiquaires de France qui en a conservé le souvenir : [Dulaure, Jorand et Gilbert], *Rapport de la Commission nommée par la Société royale des Antiquaires de France sur les antiquités gallo-romaines découvertes à Paris dans les fouilles de l'église Saint-Landri, de la Cité,* en juin 1829, avec 10 planches, dans les *Mémoires de la Société*, t. IX, p. 1-19.

4. Une photographie en a été publiée par Ch. Normand, *L'Ami des monuments et des arts*, vol. XX, n. 114, p. 152.

notamment que les inscriptions découvertes en 1898 derrière Notre-Dame.

« Les bas-reliefs dits professionnels, sculptés sur les monuments funéraires que nous rendent les murs de nos cités de la Gaule, sont d'un intérêt particulier pour l'histoire locale et pour la connaissance de la vie civile. Ces documents nous renseignent sur les mœurs de nos ancêtres, sur les industries qui se développaient dans chaque ville, sur le commerce qui s'y faisait. A ces titres, ils méritent d'être soigneusement recueillis.

« Pour Paris, nous possédons la stèle d'un forgeron trouvée rue Cassini en 1903; le défunt est représenté coiffé d'un bonnet, revêtu du costume de son état et tenant des tenailles[1]. Les inscriptions de Paris nous avaient fait connaître un tailleur, *vestiarius*[2], un cabaretier, *caupo*[3]; la découverte du Marché-aux-Fleurs est venue nous apporter des lumières nouvelles sur les métiers de Lutèce. Sur une des stèles, on voit à côté du défunt deux poissons suspendus par un anneau; il s'agit vraisemblablement d'un pêcheur ou d'un marchand de poissons[4]. Une seconde stèle représente un négociant dans sa boutique, s'occupant de ses affaires pendant qu'au dehors ses employés chargent des marchandises sur un chariot[5]. Une troisième, à l'état de débris, montre un fléau de balance, de grandes dimensions, qui doit provenir d'un relief de la même famille[6]. Une quatrième représente deux hommes en costume de travail supportant un coffre et portant la main en avant pour le maintenir en équilibre[7]. Une cinquième laisse voir un homme drapé, assis sur un siège, tenant par une des anses un dolium placé

1. Capitan, *Commission du Vieux Paris,* 1903, p. 234-235.
2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3037.
3. *Copo, conditum habes!* Il s'agit de la fameuse gourde, avec une légende peinte, trouvée en 1867 dans les fondations du nouvel Hôtel-Dieu, *Corp. inscr. lat.,* XIII, 10018, 7.
4. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1906, p. 255.
5. *Ibid.*, p. 254-255.
6. *Ibid.*, p. 255-256.
7. *Ibid.,* p. 259. Il n'est pas certain que ce relief provienne d'une stèle funéraire.

devant lui pendant qu'un autre homme debout verse dans ce dolium le contenu d'un récipient plus petit[1]. Ces dernières stèles nous font voir des hommes occupés de leurs affaires sans qu'il soit possible de préciser plus exactement le métier de chacun d'eux ou le commerce auquel il se livre.

« On me permettra de revenir bièvement sur les cinq épitaphes, trouvées dans le courant du mois de juin, dont j'ai fait connaître le texte à l'Académie[2], et de présenter ici quelques observations nouvelles à leur sujet.

« 1° *Épitaphe de Maiana.* Elle se termine par une formule assez rare dans les inscriptions funéraires, *ipsa viva insti(tuit)*. En Gaule, on retrouve cependant la même formule dans une épitaphe métrique de Lyon, *Claudius hunc vivus.... instituit titulum*[3]; sur une tombe d'Amiens, *scola* [*p*]*rovincialium* (*monimentum*) *in*[*s*]*tituit*[4]; sur une tombe de Tournai, *monimentum instituit sibi vivus Ulpius*[5].

« 2° *Épitaphe de Litugena. Litugena* et *Bellicovia* (ou *Belligovia*) sont des noms celtiques dont il est intéressant de constater la présence sur une tombe parisienne. L'apparition de ces noms prouve qu'il y avait à Paris un centre de population indigène. On le savait déjà par d'autres inscriptions renfermant des noms celtiques ou des noms à éléments celtiques, tels que *Atepomarus*[6], *Lugiola*[7], *Sappossa*[8], *Solimarus*[9], etc.

« 3° *Fragment de l'épitaphe d'une femme.* Ce fragment ne fournit pas le nom de la défunte; il nous donne seulement quelques lettres des noms de ses enfants qui s'appelaient *Se*[*verus*] ou *Se*[*cundus*], *Condi*[*anus*] ou *Condi*[*tus*].

« 4° *Épitaphe du négociant au chariot.* Le très curieux

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1906, p. 259.
2. Voir plus haut, p. 409, note 4.
3. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2104.
4. *Ibid.*, 3494.
5. *Ibid.*, 3566.
6. Mowat, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. II, p. 60.
7. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3043.
8. *Ibid.*, 3045. Le même texte paraît renfermer un autre nom celtique commençant par REXST.....
9. *Ibid.*, 3037.

bas-relief accompagné d'une épitaphe est brisé et fort endommagé. La plate-bande sur laquelle l'épitaphe se développe entre les deux registres sculptés est également mutilée. On ne distingue plus grand'chose du texte : quelques lettres sont certaines, cependant le nom du défunt reste difficile à déterminer. Ma première transcription était probablement défectueuse, car en examinant de nouveau la pierre j'ai cru lire :

D · M · M*axs*IMI · ÆRER.......

« Le dernier mot serait-il pour *aerar*[*i*]*?* L'emploi d'un *e* pour un *a* est assez fréquent : *Jenuarius, Abescantus, Betavus*..., etc. Cependant, on ne voit pas bien comment le qualificatif *aerarius* pourrait s'appliquer au personnage représenté, car le relief n'apporte aucun secours à cette lecture. Il est bon de noter qu'un monument fort abîmé, trouvé à Coblentz, dans le lit de la Moselle, représente un chariot à quatre roues, analogue à celui du bas-relief du Marché-aux-Fleurs[1].

« 5° *Épitaphe d'Aurelius Albanus, exarcus.* Je n'ai qu'un mot à ajouter à ce que j'ai dit à propos de ce texte. L'épitaphe d'*Aggaeus, hexarchus alae Celerum* se trouve au *Corpus* (III, 4822). D'après Mommsen, c'est la plus ancienne de celles qui mentionnent des exarques; elle n'appartient pas comme les autres à une époque basse. Sur dix exarques mentionnés dans les textes épigraphiques latins, six se rattachent à des corps de cavaliers Dalmates des bas temps, car, dans l'inscription de Milan il est clair, d'après le contexte, que l'exarque Aurelius Valentianus fait partie du *numerus Dalmatarum Fortensium*.

« 6° *Épitaphe de ... Fortunatus, soldat détaché de l'armée de Germanie.*

« Après les premières découvertes la Commission du Vieux-Paris fit pratiquer, en dehors de la fouille du métropolitain et dans la direction du Tribunal de commerce, des galeries de recherches qui permirent de suivre les deux

1. *Bonner Jahrbücher*, XLII (1867), p. 9, n. 75; taf. IV, 75.

murs construits avec des matériaux romains : on les désigna sous les noms de mur n° 1 et mur n° 2[1]; on en retrouva un troisième, perpendiculaire à la Seine, sur lequel les deux premiers venaient aboutir. L'exploration fit reconnaître que ces murs renfermaient encore d'autres matériaux antiques, entassés sans liaison comme les premiers; mais il fut absolument impossible de les dégager[2].

Le lundi 13 août, dans les terres de la galerie du mur n° 2, on recueillit une inscription latine qui n'a pas encore été signalée[3]. Elle est gravée sur une pierre calcaire très tendre comme les précédentes ; ses dimensions sont les suivantes : hauteur, 0m52; largeur, 0m25; épaisseur, 0m19. Dans son état actuel, le texte se compose de six lignes plus ou moins mutilées. Il est réglé ; rien ne manque à droite de sorte que, de ce côté, nous possédons les extrémités de chaque ligne, mais à gauche la pierre est brisée et la moitié de l'épitaphe au moins a disparu. La partie inférieure est également brisée; nous n'avons rien des dernières lignes du texte.

d *ei* M
*aeterna*E · MEMO
riae ..... IO·FORT
unato · CONI
ugi · *suo* · VEXSI
llario · *exe*RC*itus*
. . . .

[*D*(*iis*)] *M*(*anibus*) [*et*] [*aeterna*]*e memo*[*riae*] ... *io Fort*[*unato*] *conj*[*ugi suo*], *vexsi*[*llario exe*]*rc*[*itus Germaniae*].....

1. En tenant compte des parties démolies pour l'ouverture de la tranchée du métropolitain, ces deux murs furent reconnus chacun sur une longueur totale d'environ 30 mètres. On se trouvait donc en présence des restes d'un édifice important.

2. Il est très regrettable que les terres retirées de cette fouille n'aient pas été passées au tamis. Vraisemblablement, on y aurait trouvé des monnaies qui auraient pu fournir des indications utiles.

3. J'ai connu cette découverte par une amicale communication de notre savant confrère M. Charles Sellier, chargé de la direction des fouilles et si parfaitement documenté sur tout ce qui a trait à l'histoire de Paris.

« Nous n'avons pas le nom de la femme qui a élevé ce monument à son mari et on ne peut pas évaluer le nombre des lignes qui manquent à la partie inférieure.

« En ce qui concerne les compléments proposés, il est bon de dire qu'en tête des épitaphes on lit le plus souvent *D. M. et memoriae aeternae*[1]; cependant on rencontre aussi des exemples de l'inversion *aeternae memoriae*[2]. Le nom de famille du défunt est impossible à restituer avec le seul secours des deux lettres finales qui peuvent convenir à la plupart des gentilices; ce nom devait être assez court. Le surnom est vraisemblablement *Fortunatus*. L'expression *conjugi suo* revient dans une autre inscription de Paris relative aussi à un soldat[3].

« L'intérêt du texte réside évidemment dans les deux dernières lignes où l'on peut reconnaître avec certitude la qualité du défunt. C'était un soldat détaché d'une armée *vexsi*[*l-larius*[4] *exe*]*rc*[*itus*...]. On ne peut pas dire exactement de quelle armée il devait être ici question; il est cependant naturel de penser à une armée voisine, à l'armée de Bretagne ou à une des armées de Germanie. Il faisait probablement partie d'un détachement de l'armée de Germanie inférieure d'où venait aussi un soldat de la XXX[e] légion[5] dont l'épitaphe fut trouvée en 1844, rue de Constantine, dans la Cité, à l'endroit où s'élève actuellement l'Hôtel-Dieu et tout près du Marché-aux-Fleurs[6]. L'armée de Germanie inférieure est souvent mentionnée sur les tuiles ou sur les briques recueillies aux emplacements occupés par ses déta-

1. Voir notamment les inscriptions de Lyon où cette formule est très fréquente, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1822 et suiv.

2. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 818 (Bordeaux), 2614 (Chalon-sur-Saône), 5286 (Augst).

3. *Ibid.*, 3033.

4. Ce mot est écrit par *xs*. On trouve beaucoup d'exemples analogues : *conjuxs, uxsor, vixsit, auxsiliarius, Alexsander, exsercitator*..., etc.

5. Pendant tout l'empire cette légion garda son campement principal à Vetera (Birten-Xanten).

6. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3032.

chements; ces briques portent les estampilles : EX · GER · INF = *ex(ercitus) Ger(maniae) inf(erioris)*[1], ou VEX · EX · GER · INF = *vex(illatio) ex(ercitus) Ger(maniae) infe(rioris)*[2].

« Grâce à ces nouvelles découvertes, on peut maintenant dresser une petite liste des soldats romains dont les tombes ont été retrouvées à Paris :

« *a)* Au cimetière Saint-Marcel. Bas-relief représentant un cavalier appartenant à une troupe auxiliaire[3].

« *b)* Rue de Constantine en la Cité. Tombe de Cornelius Priscus, soldat de la XXX[e] légion; armée de Germanie inférieure[4].

« *c)* A Saint-Marcel. Tombe d'Ursinianus, soldat vétéran *de Menapis*[5]. Ce texte est d'une époque assez basse.

« *d)* Marché-aux-Fleurs en la Cité. Tombe d'Aurelius Albanus, exarque[6].

« *e)* Marché-aux-Fleurs en la Cité. Tombe de ... Fortunatus, soldat détaché de l'armée de Germanie inférieure[7]. »

M. L. Coutil, associé correspondant national aux Andelys (Eure), se référant à une communication insérée dans le *Bulletin* de 1905, p. 115, fait des réserves sur la découverte d'un nouvel édifice romain à Pitres (Eure). Il rappelle les fouilles qu'il a dirigées lui-même dans cette localité en 1899, ainsi que la notice qu'il a publiée dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1901, p. 213-224, pl. XIX. Il a notamment exploré un champ appartenant à M. Damiens, au lieu dit « La Salle » (D. 318, cadastre).

1. Brambach, *Inscr. rhen.*, 60.
2. *Ibid.*, 128 *m*, 4.
3. Ch. Sellier et Prosper Dorbec, *Guide explicatif du Musée Carnavalet*, p. 56-57.
4. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 3032.
5. *Ibid.*, 3033.
6. Notre n. 5.
7. Notre n. 6.

MUSÉE DU LOUVRE

DÉPARTEMENT

DES

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES

ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 1906.

Par MM. A. Héron de Villefosse et E. Michon.

I. Marbre et Pierre[1].

A) Statues et bustes.

1. — Terme adossé à un pilier quadrangulaire : enfant, aux cheveux bouclés, tenant dans les plis de sa draperie une grappe de raisin que grignote un loir. **Athènes.**

2 et 3. — 2. Tête de petite fille : la chevelure, divisée en mèches courtes, est séparée par une raie médiane et forme couronne autour du front. — 3. Femme vêtue d'une tunique plissée, serrée par une ceinture; statuette. Manquent la tête, le bras droit et l'avant-bras gauche. — Don du comte Charles de Mouy, ambassadeur de France. **Athènes.**

4. — Partie supérieure d'une jambe nue, brisée à la hanche et au genou : sur la face externe, trou rond ayant servi à

1. Les monuments dont la matière n'est pas indiquée sont en marbre blanc.

fixer une tige de métal. Don du comte Charles de Mouy. Acropole d'**Athènes**.

5. — Tête d'enfant, de style praxitélien. La chevelure, sommairement traitée, encadre les joues en couvrant les oreilles et forme sur le sommet une tresse partant du front: trois trous y marquent la place d'un ornement en métal (Héron de Villefosse, *L'enfant Ploutos, Musées et monuments de France*, 1906, p. 97-98, pl. 25). Don de la Société des Amis du Louvre. Rapporté en 1855 du **Pirée**.

6 à 15. — 6. Tête imberbe de beau style, le front creusé d'une ride profonde. L'arrière du crâne était sans doute fait d'une matière différente. — 7. Vénus (?) drapée d'une tunique mince qui laisse l'épaule et le sein gauches à découvert; statuette. Manquent la tête, les bras et le bas des jambes. — 8. Femme drapée, tenant une patère contre sa hanche droite; statuette. Manquent la tête et les bras. — 9. Tête d'Hermès barbu, la chevelure disposée en boucles sur le front et ceinte d'une bandelette; couronnement d'un petit hermès. Les yeux étaient incrustés. — 10. Tête d'une statuette de Vénus, tenant sa chevelure de la main gauche. — 11. Tête d'une statuette de Vénus, de beau style. — 12. Petite tête d'Alexandre (?), le regard levé, les cheveux bouclés. — 13. Petite tête imberbe, ceinte d'un bandeau royal. — 14. Têtes de philosophes barbus (Platon et Zénon): couronnement d'un petit hermès double. — 15. Amour au vol, le bras droit levé; petite figure à laquelle manquent les bras, l'extrémité des jambes et le bout de l'aile droite. Pierre verdâtre. — Mission de M. Seymour de Ricci. **Égypte**.

16. — Fragment d'une statue de dame romaine, d'un certain âge, debout, drapée et voilée, dans la pose dite de la Pudicité, coiffée, comme Julie fille de Titus, d'une épaisse chevelure à petites boucles serrées et superposées; à droite le voile est enroulé autour du bras, tandis que la main ramène vers la poitrine le pan qui tombait à gauche. Toute la partie inférieure de la statue avec le côté gauche du buste manque. **Cyrénaïque**.

17. — Vénus pudique, réplique de la Vénus de Médicis. La déesse nue est debout, la main droite ramenée vers le sein gauche et cachant sa nudité de la main gauche. Les cheveux noués sur le sommet de la tête retombent en deux boucles sur les épaules. A gauche, un petit Amour ailé, à califourchon sur un dauphin dont la queue s'enroule autour d'une colonnette, brandit un fouet de la main droite élevée. Statue en cinq morceaux recollés; quelques restaurations en marbre et en plâtre (*Catal. de la vente Tissot,* 11 nov. 1884, planche; S. Reinach, *Gazette archéol.,* t. X, 1885, p. 129, note 1; Delattre, *Cosmos,* 24 mars 1888, p. 463; S. Reinach, *Répertoire,* t. II, p. 354, nº 11; Audollent, *Carthage romaine,* p. 651). Legs de M. Eugène Lecomte, agent de change à Paris. Trouvé dans un puits au village de la Marsa à **Carthage.**

B) Bas-reliefs.

18. — Fragment d'une stèle funéraire : jeune fille, debout de trois quarts à droite, tenant de la main gauche une poupée; de la main droite baissée, elle saisit l'extrémité d'une draperie qui flotte derrière elle. Le haut et le bas de la stèle, avec la tête et les pieds, manquent. **Athènes.**

19. — Fronton d'une stèle funéraire, avec la tête d'une femme voilée de trois quarts à droite. Dans le fronton l'inscription ΚΑΛΛΙΣΤΟΜΑ.... | ....ΔΙΣΤΙΣ. Don du comte Charles de Mouy. **Athènes.**

20. — Loutrophore funéraire ornée d'un relief : ΚΤΗΣΙΛΛΑ assise, ΑΡΧΙΠΠΟΣ debout, enveloppé dans son manteau, donnant la main à son fils ΕΥΘΥΚΛΗΣ, du dème d'Acharnes, debout en costume militaire, conduisant son cheval. Manquent le pied, le col, toute l'anse gauche et la plus grande partie de l'anse droite, moins l'attache ornée de feuilles d'acanthes. **Le Pirée.**

21. — Ex-voto consacré à Apollon Krateanos par Apollonios, fils d'Asclepides : Apollon Musagète versant une libation sur un autel, vers lequel un adorant amène un taureau

en sacrifice (E. Michon, *Ex-voto à Apollon Krateanos, Revue des études grecques,* 1906, p. 304-317). **Mysie.**

22. — Extrémité droite d'une face de sarcophage représentant les Travaux d'Hercule : Hercule debout, nu, appuyé sur sa massue (manquent la tête et l'épaule droite); à sa gauche, figure d'angle, jeune homme aux cheveux bouclés, coiffé du bonnet phrygien, vêtu d'une tunique courte, debout les jambes croisées. La corniche supérieure et la base sont richement ornées. Trouvé près des anciens puits de Salomon (Ras-el-Aïn), au sud-est de **Tyr.**

23. — Fragment du rebord d'un grand plat chrétien, de forme rectangulaire : David, debout, nu, près d'un arbre, tenant la fronde de la main droite. **Chypre.**

24. — Fragment du rebord d'un grand plat chrétien, légèrement cintré : tête d'homme barbu de profil à droite, devant un arbre; bordure d'oves et de perles. Mission Seymour de Ricci. **Égypte.**

25. — Tête d'homme imberbe, de trois-quarts à droite, provenant d'un haut-relief de beau style. Manquent tout le haut du crâne et la chevelure. Don du comte Charles de Mouy. **Rome.**

C) Inscriptions et divers.

26. — Cippe consacré à la Triade Héliopolitaine par C. Val(erius) pour le salut de sa femme Julia Burriana (Jalabert, *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscriptions,* 1906, p. 6-8). Pierre. Choueifat, près **Beyrouth.**

27. — Petit chapiteau ionique. Don du comte Charles de Mouy. Acropole d'**Athènes.**

II. Bronzes.

28. — Cylindre creux, légèrement aplati, garni d'aspérités et fermé à l'une de ses extrémités; un manche en bois entrait dans la partie creuse et l'objet ainsi complété servait de massue (Héron de Villefosse, *Bulletin archéologique*

du Comité, 1906, p. 254, note 1). Remis par M. Albert Ballu, architecte en chef des Monuments historiques dé l'Algérie. Trouvé dans une habitation romaine à **Lambèse**.

III. Verrerie.

29 à 45. Dix-sept verres de couleurs et de formes différentes. — 29. Coupe profonde ornée de godrons; verre jaune. — 30. Coupe ornée de godrons; verre violet. — 31. Petite coupe profonde avec bords en saillie; verre bleu. — 32. Petite coupe à pied, ornée dans la pâte de lignes striées se développant comme un ruban; verre blanc grisâtre. — 33. Plateau rond à rebord, orné de filets, reposant sur un pied circulaire très bas; verre blanc. — 34. Plateau rond, à fond plat et à bords droits; verre vert foncé. — 35. Flacon en forme d'alabastre : l'embouchure se termine par un bord plat; la panse est renflée vers la base; le décor se compose de lignes ondulées sur un fond plus clair; pâte de verre bleuâtre. — 36. Amphorisque à une seule anse (brisée); le goulot est mutilé; le décor se compose de lignes ondulées jaunes sur un fond bleu à irisation d'argent; pâte de verre jaune et bleu. — 37. Amphorisque munie de deux anses embryonnaires; le décor se compose de lignes sinueuses jaunes sur fond bleu; pâte de verre bleu et jaune. L'une des anses et l'extrémité du vase sont brisés. — 39. Vase à longue panse cylindrique, surmontée d'un goulot court et très étroit; le décor se compose de lignes ondulées blanches en relief sur fond violet; verre violet et blanc. — 40. Flacon à panse piriforme surmonté d'un goulot à embouchure trilobée; le décor se compose d'ondulations irisées blanches sur fond bleuâtre; verre bleu et blanc. — 41. Vase à panse sphérique surmontée d'un goulot court, à bord plat, muni de deux anses presque plates percées pour la suspension; verre vert d'eau. — 42. Petit flacon à panse ronde, aplatie, surmontée d'un goulot allongé à bord évasé; la panse est ornée d'un filet blanc en relief qui s'enroule en spirale; verre bleu. Le goulot est en partie brisé. — 43. Flacon à panse arrondie, bombée, ornée de côtes en relief et surmon-

tée d'un goulot allongé; le décor se compose de lignes ondulées blanches; verre bleu. — 44. Fragment d'un vase en verre blanc dont l'ouverture était entourée d'une couronne de feuillage découpé, formant relief, en verre bleu foncé. — 45. Deux fragments d'un plateau rond, avec rebord droit, entouré de découpures saillantes en forme de croissants; verre verdâtre. — Trouvés dans les nécropoles de **Cyzique**.

IV. Objets divers.

A) Terre cuite[1].

46. — Très petite ampoule à eulogie, ornée sur chaque face d'une croix grecque et percée de deux trous de suspension. Don de M. Paul Gaudin. Région de **Smyrne**.

B) Ivoire et os.

47. — Partie droite d'un encadrement ovale accosté de deux figures. Il ne reste de ces deux figures que celle de droite : personnage imberbe, couronné de lauriers, le torse nu, avec deux longues boucles de cheveux qui tombent sur les épaules; il est à demi-couché et tient un long thyrse. **Smyrne**.

48. — Garniture inférieure d'un fourreau de poignard. La face principale est élégamment décorée d'une coquille, à l'extrémité, et, au sommet, d'une tête de taureau de profil, surmontant une seconde coquille. Travail très fin de style mycénien. Ivoire. **Égypte**.

C) Plomb.

49 à 52. — 49. Saumon en forme de parallélipipède tron-

1. La section de céramique antique est réunie au département des antiquités orientales. Il n'a été fait d'exception que pour certaines terres cuites classées dans la série des antiquités africaines ou dans la série des antiquités chrétiennes : ce sont les seules mentionnées dans cette liste.

qué, pesant 30 kilog. 800; sur la face supérieure, dans trois compartiments alignés, on lit : SOCIET || MONT · ARGENT || ILVCRO, nom et siège d'une compagnie minière. — 50 et 51. Deux petits lingots de forme ovoïde allongée, plats sur l'une de leurs faces, pesant l'un 119 grammes, l'autre 97 grammes. — 52. Petit lingot en forme de coquille de colimaçon, pesant 33 grammes 1/2 (Henri Jecquier et Héron de Villefosse, *Revue archéologique,* janvier 1907). Don de M. Georges Gottereau, administrateur général de la Société Escombrera-Bleyberg. Trouvés près de Mazarron (Espagne), sur l'emplacement d'un ancien district minier exploité par les Romains et connu sous le nom de **Coto Fortuna**.

D) Bois.

53. — Bord supérieur d'une tablette de cire avec deux lignes et partie d'une troisième en caractères grecs. Mission Seymour de Ricci. **Égypte**.

DONATEURS.

Ballu (Albert), architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, 28.

Gaudin (Paul), 46.

Gottereau (Georges), administrateur général de la Société Escombrera-Bleyberg, 49-52.

Lecomte (Eugène), agent de change, 17.

Mouy (le comte Charles de), ambassadeur de France, 2 à 4, 19, 25, 27.

Ricci (Seymour de), 6 à 15, 24, 53.

PROVENANCES.

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1906.

FRANCE.

AIN. — *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain*, 38e année, octobre-décembre 1905; 39e année, janvier-septembre 1906. Bourg, 1905-1906, in-8°.

AISNE. — *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. Bulletin*, t. XI (1901-1902). Soissons, 1905.

ALLIER. — *Société d'émulation du Bourbonnais. Mémoires*, t. XIII. Moulins, 1905, in-8°.

ALPES (HAUTES-). — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, année 1906, 1er, 2e et 3e trim. Gap, 1906, in-8°.

ALPES-MARITIMES. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, t. XIX. Nice, 1906, in-8°.

AUBE. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 3e sér., t. XLII, année 1905. Troyes, in-8°.

AVEYRON. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*. t. XVI, 1re livr. Rodez, in-8°.

BELFORT (TERRITOIRE DE). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 25. Belfort, 1906, in-8°.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLVI, 2e partie. Valence, 1906, in-8°.

Annales des Facultés de droit et des lettres d'Aix, t. I, n° 4; II, n°s 1 à 3, 1905-1906, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Provence, années 1905 et 1906. Marseille, 1905-1906, in-8°.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Mémoires, t. XVIII, 1902. — *Séances publiques de l'Académie*, 1902-1906.

CALVADOS. — *Bulletin monumental,* t. LXX. Paris-Caen, 1906, in-8°.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Mémoires (1904). Caen, 1905, in-8°.

CANTAL. — *Revue de la Haute-Auvergne publiée par la Société des lettres, sciences et arts de la « Haute-Auvergne »*, 7e année, 1905, 4e fasc.; 8e année, 1906, 1er à 3e fasc. Aurillac, in-8°.

CHARENTE. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 7e sér., t. V, années 1904-1905. Angoulême, 1906, in-8°.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, t. XVIII, 4e à 6e livraisons. Saintes, 1906, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des archives historiques, t. XXVI, 1re à 6e livr. Saintes, 1906, in-8°.

CHER. — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, t. XXIX (1905). Bourges, 1906, in-8°.

Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher, 4e sér., 20e vol. (1905). Bourges, in-8°.

CORRÈZE. — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XXVII, 4e livr.; t. XXVIII, 1re et 2e livr. Brive, 1905-1906, in-8°.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littéra-*

ture de l'arrondissement de Beaune. Mémoires (1904). Beaune, 1906, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4e sér., t. X (1905-1906). Dijon, 1906, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais, 2e série, nos 7, 8, 9 (1897-1899). Châtillon, 1902, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur en Auxois, t. XXXIII (1904). Semur, in-8°.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletin et Mémoires*, t. XLIII. Saint-Brieuc, 1905, in-8°.

CREUSE. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e sér., t. X, 1re partie. Guéret, 1905, in-8°.

DEUX-SÈVRES. — *Procès-verbaux, mémoires et documents de la Société archéologique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1re année (1905). Niort, 1906, in-8°.

DORDOGNE. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXII, 6e livr.; t. XXXIII, 1re à 6e livr. Périgueux, 1906, in-8°.

DOUBS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et Mémoires*, année 1905. Besançon, 1906, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 7e sér., t. IX, année 1905. Besançon, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, t. XXXII et XXXIII. Montbéliard, 1905 et 1906, in-8°.

DRÔME. — *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 156e à 159e livr. Valence, 1906, in-8°.

EURE. — *Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de l'Eure*, 6e sér., t. III, année 1906. Évreux, 1906, in-8°.

EURE-ET-LOIR. — *Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux*, t. XII, fasc. 1 à 4. Chartres, 1905-1906, in-8°.

Bulletin de la Société dunoise, nos 144 à 147. Châteaudun, 1906, in-8°.

FINISTÈRE. — *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XXX (1904-1905). Brest, 1906, in-8°.

GARD. — *Revue cévenole*, t. VII. Alais, 1906, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e sér., t. XXVIII, année 1905. Nîmes, in-8°.

GARONNE (HAUTE-). — *Société archéologique du Midi de la France*, nouv. sér., nos 34 et 35. Toulouse, 1905, in-8°.

Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, 1re série, t. X : *Le troubadour Elias de Barjols*, par Stan. Stronski. Toulouse, 1906, in-8°.

Bulletin de l'Université de Toulouse, série B, n° 4. Toulouse, 1905, in-8°.

GIRONDE. — *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXVI, 1er et 2e fasc. Bordeaux, 1905, in-8°.

HÉRAULT. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 3e sér., t. VI, 1re livr. Béziers, 1905, in-8°.

ILLE-ET-VILAINE. — *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXIV, 1905; XXXV, 1906. Rennes, in-8°.

INDRE-ET-LOIRE. — *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XV, nos 3 à 6. Tours, in-8°. — *Mémoires*, t. XLIV, 1905. Tours, in-8°.

ISÈRE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e sér., t. XIX (1905). Grenoble, 1906, in-8°.

Revue épigraphique, nos 117 à 119. Vienne, 1905-1906, in-8°.

Bulletin de la Société statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, 4e sér., t. VIII. Grenoble, 1905, in-8°.

JURA. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 7e sér., t. IV. Lons-le-Saulnier, 1905, in-8°.

LANDES. — *Bulletin de la Société de Borda*, t. XXX, 4e trim.; t. XXXI, 1er à 3e trim. Dax, 1905-1906, in-8°.

LOIR-ET-CHER. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XLIV. Vendôme, 1905, in-8°.

LOIRE. — *Bulletin de la Diana*, t. XIV, nos 7 et 8; XV, nos 1 et 2. Montbrison, 1905-1906, in-8°.

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XLVI, 2e sem.; t. XLVII, 1er et 2e sem. Nantes, 1905-1906, in-8°.

LOIRET. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. XIII, 2e, 3e et 4e trim. 1905, 1er et 2e trim. 1906. Orléans, in-8°. — *Mémoires*, t. XXX. Orléans, 1906, in-8°.

LOZÈRE. — *Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. Bulletin*, 1905. Mende, 1905, in-8°.

MAINE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5e sér., t. VIII. Angers, 1905, in-8°.

MARNE. — *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 116e vol. (1903-1904), 2e partie, et 117e vol. (1904-1905), 1re partie. Reims, 1905, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, t. VIII. Châlons-sur-Marne, 1906, in-8°.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, t. XXIV (1904-1905). Vitry-le-François, 1906, in-8°.

MARNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. V, nos 74 à 75. Langres, 1906, in-8°.

Meurthe-et-Moselle. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e sér., t. III. Nancy, 1906, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LV. Nancy, 1905, in-8°.

Meuse. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 4e sér., t. IV. Bar-le-Duc, 1905-1906, in-8°.

Nord. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. LIX. Cambrai, 1905, in-8°.

Mémoires de la Société dunkerquoise, 42e et 43e vol. Dunkerque, 1906, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 5e sér., t. II, 1re à 6e livr. Lille, 1906, in-4°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 4e sér., t. III et IV, 1905. Roubaix, in-8°.

Oise. — *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise*, t. XIX, 2e partie. Beauvais, 1905, in-8°.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, tables des années 1875-1902. Senlis, 1904, in-8°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. XXVII, 1er fasc. Pontoise, 1906, in-8°.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, t. XIII, 1904; XIV, 1906. *Bulletin*, t. XI, 1904. Compiègne, in-8°.

Pas-de-Calais. — *Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*, t. XI, 216e à 218e livr. Saint-Omer, 1906, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, t. XXXV, 1904; XXXVI, 1905; XXXVII, 1906. Arras, in-8°. — *Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en* 1904. Arras, 1905, in-8°.

Rhône. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 6e année, n° 36; 7e année, nos 37 à 41. Lyon, 1906, in-8°.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et d'enseigne-

ment populaire de Tarare, 11e année, no 4; 12e année, nos 1 et 2. Charlieu, in-8o.

Société des sciences et arts du Beaujolais. Bulletin, 6e année (1905), no 24; 7e année (1906), nos 25 à 27. Villefranche, in-8o. — *Essai de bibliographie beaujolaise* par Marius Audin, 1906.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XXXIII. Autun, 1905, in-8o.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. Mémoires, 2e sér., t. I, 2e partie. Chalon-sur-Saône, 1906, in-8o.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, nouv. sér., t. XI, nos 7 à 12; t. XII, nos 1 à 8. Chalon-sur-Saône, 1905-1906, in-8o.

SARTHE. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LVII à LIX, 1905-1906. Le Mans, in-8o.

SAVOIE. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XLIII, 2e fasc., XLIV. Chambéry, 1905-1906, in-8o.

SAVOIE (HAUTE-). — *Société florimontane d'Annecy. Revue savoisienne,* 46e année (1905), fasc. 4; 47e année (1906), fasc. 1 à 4. Annecy, in-8o.

SEINE. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année* 1905, sept.-déc.; 1906, janvier-octobre. Paris, in-8o. *Table des années* 1857-1900.

Association pour l'encouragement des études grecques. Revue des études grecques, t. XVIII, nos 81 à 82; t. XIX, nos 83-85. Paris, 1905-1906, in-8o.

Bulletin de correspondance hellénique, t. XXX. Athènes et Paris, fasc. 1 à 8. 1906, in-8o.

Bulletin critique, année 1906. Paris, in-8o.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 5e sér., t. VI, fasc. 3 à 6; t. VII, fasc. 1 à 3. Paris, 1905-1906, in-8o.

Journal des Savants, année 1906. Paris, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie, t. V, 1re livr. Paris, 1905, in-4°. — *Documents inédits : Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par le vicomte Georges d'Avenel, t. IX, 1658-1661. Paris, 1906, in-4°. *Rôles gascons,* transcrits et publiés par Charles Bémont, t. III, 1290-1307. Paris, 1906, in-4°. — *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome :* Ch. Samaran et G. Mollat, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle.* Paris, 1905, in-8°.

Société française de numismatique. Procès-verbaux de 1904. Paris, 1906, in-8°.

Société de l'histoire de France. Annuaire-Bulletin, année 1905. Paris, in-8°. — *Mémoriaux du Conseil de* 1661, par Jean de Boislisle, t. II, 1905. Paris, 1905, in-8°. — *Chronique de Jean le Bel*, par Viard et Déprez, t. II, 1905, in-8°. — *Chroniques et annales de Gilles le Muisit*, par Henri Lemaître, 1905, in-8°. — *Mémoires du comte de Souvigny*, par le baron Louis de Contenson, t. I, 1906, in-8°.

Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Mémoires, t. IV et XXVIII à XXXI. — *Bulletins*, 1901 à 1905. — *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, par Renouard. Paris, 1901, in-8°.

Ville de Paris. Commission municipale du Vieux-Paris. Procès-verbaux, année 1905, nos 7 à 9; année 1906, nos 1 à 9. Paris, in-4°. — *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris, règnes de François Ier et Henri II*, par Campardon et Tuetey, 1906, in-4°.

SEINE-ET-MARNE. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 1906. Fontainebleau, in-8°.

Société littéraire et historique de la Brie. Bulletin, t. I à IV. Meaux, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — *Département de Seine-et-Oise. Commission des antiquités et des arts*, t. XXVI. Versailles, 1906, in-8°.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 7e année. Versailles, 1905, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. XVIII et XIX. Versailles, in-8°.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1904, 2e à 4e trim.; 1905, 1er trim. Le Havre, 1904-1905, in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1904-1905. Rouen, 1906, in-8°.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. XIII, 3e livr. Rouen, 1906, in-8°.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, t. LII (année 1905). Amiens, 1906, in-8°.

Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1905, 3e et 4e trim.; 1906, 1er et 2e trim. Amiens, 1905-1906, in-8°. — *Mémoires. Documents inédits concernant la province*, t. XIV, 2e fasc. Amiens, 1905, in-4°. — *La Picardie historique et monumentale*, t. III, n° 2. Amiens, 1905, in-8°. — *Album archéologique*, 14e fasc. Amiens, 1905, in-4°.

Société d'émulation d'Abbeville. Bulletin trimestriel, années 1902 à 1904; 1905, fasc. 1 et 2. — *Mémoires*, t. XXI, 1re partie. *Table générale des publications* (1797-1904).

TARN-ET-GARONNE. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XXXIII, fasc. 1 à 4. Montauban, 1906, in-8°.

VAR. — *Bulletin de l'Académie du Var*, LXXIIIe année (1905). Toulon, 1906, in-8°.

VAUCLUSE. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2e sér., t. V, 4e livr.; t. VI, 1re, 2e et 3e livr. Avignon, 1905-1906, in-8°.

VENDÉE. — *Société d'émulation de la Vendée, Bulletin périodique*, 5e sér., t. V, 52e année. La Roche-sur-Yon, 1906, in-8o.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e sér., t. X, 3e et 4e trim. 1905, 1er et 2e trim. 1906. Poitiers, in-8o. — *Mémoires*, 2e sér., t. XXIX (1905). Poitiers, 1906, in-8o.

VIENNE (HAUTE-). — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LV, 2e livr.; t. LVI, 1re livr. Limoges, 1905-1906, in-8o.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, LXXXIIe année, 1906. Épinal, in-8o.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 31e année, 1905-1906. Saint-Dié, 1906, in-8o.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 58e vol., 2e fasc. (1904). Auxerre, 1905, in-8o. 59e vol. (1905), 1er fasc. Auxerre, 1906.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XXI, 2e fasc. Sens, 1905, in-8o.

ALGÉRIE. — *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne*, 49e année, 3e et 4e trim. 1905; 50e année, 1er et 3e trim. 1906. Alger, in-8o.

Société archéologique du département de Constantine. Recueil des notices et mémoires, t. XXXIX. Constantine, 1905, in-8o.

Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie, t. XXV, fasc. 105; t. XXVI, fasc. 106 à 108. Oran, 1905-1906, in-8o.

ALLEMAGNE.

BONN. — *Bonner Jahrbücher. Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, livr. 113. Bonn, 1905, in-8o.

Iena. — *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde*, nouv. sér., t. XVI, livr. 2; t. XVII, livr. 1. Iena, 1906, in-8°.

Trèves. — *Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, année 1905, nos 11 et 12; année 1906, nos 1 à 10. Trèves, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. XXIV, livr. 3 et 4; t. XXV, livr. 1 à 2. Trèves, 1905-1906, in-8°.

Jahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier von 1900 *bis* 1905. Trèves, 1906, in-8°.

Wiesbaden. — *Verein für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung. Annalen*, t. XXXV (1905). Wiesbaden, 1906, in-8°. — *Mitteilungen*, 1905-1906, livr. 1 à 4. Wiesbaden, 1906, in-8°.

ALSACE-LORRAINE.

Metz. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 84e année, 3e sér., t. XXXII (1902-1903); t. XXXIII (1903-1904). Metz, in-8°.

Mulhouse. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, nov. et déc. 1905; janv. à nov. 1906. Mulhouse, in-8°.

Strasbourg. — *Répertoire des matières archéologiques traitées dans le bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*. Strasbourg, 1905, in-8°.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram-Zagreb. — *Ujesnik hrvatskoga archeoloskoga drustva* (*Société archéologique croate*), nouv. sér., t. VIII, 1905. Zagreb, in-8°.

Budapest. — *Académie hongroise. Archeologiai ertesito, indicateur archéologique*, nouv. sér., t. XXVI, livr. 1 à 5. Budapest, 1906.

Gratz. — *Historische Verein für Steiermark. Steirische Zeitschrift für Geschichte*, 1905, livr. 1 à 4. Gratz, in-8°.

Beitrage zur Erforschung Steirischer Geschichte, in Verbindung mit der historischen Landes Kommission für Steiermark, 24e année. Gratz, 1905, in-8o.

LAIBACH.—*Mitteilungen des Musealvereins für Krain*, t. XVIII, livr. 1 à 6. Laibach, 1905.

PRAGUE. — *Pamatky archæologické a mistopisné*, t. XXI, fasc. 8 et tables; XXII, fasc. 1 à 3. Prague, 1905-1906, in-4o. — *Bericht über das Museum des Königreiches Böhmen für das Jahr* 1905. Prague, 1906, in-8o.

SPALATO. — *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 28e année, nos 9 à 12; 29e année, nos 1 à 7. Spalato, 1905-1906, in-8o.

TRIESTE. — *Archeografo Triestino*, t. II, fasc. 1-2; t. III, fasc. 1. Trieste, 1905-1906.

VIENNE. — *Akademie der Wissenschaften. Philos.-histor. Classe. Sitzungsberichte*, t. 149, 150. — *Archiv*, vol. 93, 2e partie; 94, 1re partie. Wien, 1905-1906, in-8o. — *Fontes rerum Austriacarum, Diplomataria et acta*, t. LVIII. Wien, 1906, in-8o.

Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Institutes in Wien, t. VIII, 2e livr.; t. IX, 1re et 2e livr. Wien, 1905-1906, in-4o.

Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 35e vol., 6e livr.; 36e vol., 1re à 6e livr. Wien, 1905-1906, in-4o.

BELGIQUE.

ANVERS. — *Académie royale d'archéologie de Belgique. Annales*, 5e sér., t. VII, 4e livr.; t. VIII, 1re et 2e livr. — *Bulletin*, 1905, 5e livr.; 1906, 1re à 3e livr. Anvers, 1905-1906, in-8o.

BRUXELLES. — *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres*, 1905, nos 6 à 12; 1906, nos 1 à 8. — *Annuaire*, 1906. Bruxelles, 1905-1906, in-8o.

Analecta Bollandiana, t. XXV, fasc. 1 à 4. Bruxelles, 1906, in-8°.

Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand, t. X. Bruxelles, 1905, in-4°.

Société d'archéologie de Bruxelles. Annales, t. XIX, livr. 3-4; t. XX, livr. 1 et 2. Bruxelles, 1906, in-8°. — *Annuaire* 1906, t. XVII.

Revue belge de numismatique, année 1906. Bruxelles, in-8°.

COURTRAI. — *Cercle archéologique de Courtrai*, 3e année (1905-1906), 1re et 2e livr. In-8°.

GAND. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 13e année, nos 8 et 9; 14e année, nos 1 à 5. Gand, 1905-1906, in-8°. — *Inventaire archéologique de Gand*, fasc. 40. Gand, 1906, in-8°.

LIÈGE. — *Bulletin du dictionnaire général de langue wallonne*, nos 1 et 2, 1906. — *Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XIX, 1906. — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. XLVI. Liège, 1906, in-8°.

MALINES. — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. XV, 1905, in-8°.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e sér., t. VII. Mons, 1905, in-8°.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXV, 2e livr.; t. XXVI, 2e livr. Namur, 1906, in-8°. — *Rapport sur la situation de la Société en* 1905.

CANADA.

HALIFAX. — *The proceedings and transactions of the Nova Scotian Institute of science*, vol. XI, part. 1 et 2, 1902-1904, in-8°.

DANEMARK.

Copenhague. — *Aarboeger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige nordiske oldskriftselskab*, 2e sér., 20e vol. Copenhague, 1905, in-8°.

Société royale des Antiquaires du Nord. Mémoires, nouv. sér., 1904 et 1905-1906, in-8°.

ÉGYPTE.

Le Caire. — *Comité de conservation des monuments de l'art arabe*, exercice 1904, fasc. 21. Le Caire, 1904, in-8°.

ESPAGNE.

Madrid. — *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, tercera epoca, año IX, nos 9 à 12; año X, nos 1 à 8. Madrid, 1905-1906, in-8°.

Boletin de la Societad española de excursiones, año XIX, nos 156-166. Madrid, 1906.

Valladolid. — *Boletin de la Sociedad castellana de excursiones*, año IV, nos 37 à 48. Valladolid, 1906, in-4°.

ÉTATS-UNIS.

Baltimore. — *John Hopkins University. Studies in historical and political science*, 23e sér., nos 11-12; 24e sér., nos 1-2. Baltimore, 1905-1906, in-8°.

Chicago. — *The Chicago Academy of sciences*, *Bulletin*. 1901-1902.

New-York. — *American Journal of archæology*, 2e série, t. IX, n° 4; t. X, nos 1 à 4; *Annual reports*, 1904-1905. New-York, 1905-1906, in-8°. — *Supplementary papers of the american school of classical studies in Rome*, t. I. New-York, in-4°.

Philadelphie. — *Proceedings of the american philosophical*

Society, vol. XLIV, n° 181 ; vol. XLV, n°s 182 et 183. Philadelphie, 1905-1906, in-8°. — *Transactions*, nouv. sér., t. XXI, 2e et 3e partie. Philadelphie, 1906, in-4°.

TOPEKA. — *Transactions of the Kansas State historical Society*, 1903-1904, in-8°.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution. Annual-report of the board of regents of the Smithsonian Institution for the year ending june* 30 1904. Washington, 1904, in-8°. — *XXIII annual-report of the Bureau of American Ethnology*... by J. W. Powel. Washington, 1903-1904, in-8°. — *Bureau of American Ethnology*, *Bull.* 28, 29, 32.

WORCESTER. — *Proceedings of the American Antiquarian Society at the annual meeting held in Worcester*, oct. 21 1904; *Proceedings... at the annual meeting held in Boston*, april 26 1905, nouv. sér., vol. XVI, 3e partie; XVII, 1re et 2e partie. Worcester, 1905-1906, in-8°.

GRANDE-BRETAGNE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge antiquarian Society*, t. XLVI. Cambridge, 1906, in-8°. — *Octavo publications*, n°s 41 et 42, 1906.

DUBLIN. — *Proceedings of the Royal Irish Academy. Section C, archæology, linguistic and litterature*, t. XXVI, n°s 1 à 9. Dublin, 1906, in-8°.

ÉDIMBOURG. — *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, vol. XXXIX. Edimburgh, 1905, in-8°.

Royal Society of Edimburg. Proceedings, t. XXIV, XXV, XXVI, 1901-1906. Edimburgh, in-8°. *Transactions*, t. XL, XLI, XLII, 1903-1905. Edimburgh, in-4°.

ITALIE.

BOLOGNE. — *Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, vol. XXIII, fasc. 4 à 6; vol. XXIV, fasc. 1 à 3. Bologne, 1905-1906, in-8°.

Padoue. — *Rivista di storia antica*, nouv. sér., anno X, fasc. 2 à 4; anno XI, fasc. 1. Padova, 1906, in-8°.

Rome. — *Atti della r. Accademia dei Lincei. Serie quinta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. Notizie degli scavi*, année 1905, fasc. 8 à 12; année 1906, fasc. 1 à 6. Roma, in-4°. — *Rendiconti della r. Accademia, serie quinta*, vol. XV, fasc. 1 à 6. Roma, 1906, in-8°. — *Rendiconto dell' adunanza solenne del* 3 *giugno* 1906. Roma, 1905, in-4°.

Mitteilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. Ræmische Abteilung, vol. XX, fasc. 3 et 4; vol. XXI, fasc. 1 et 2. Rome, 1905-1906, in-8°.

Turin. — *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XL, fasc. 6 à 15; vol. XLI, fasc. 1 à 12. Torino, 1905-1906, in-8°. — *Memorie*, 2e sér., vol. LV. Torino, 1905, in-4°.

LUXEMBOURG.

Luxembourg. — *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. L, 1905.

PAYS-BAS.

Leeuwarden. — 77ste *Verslag van het Friesch Genootschap van Geschied-oudheid-en taalkunde*, 1904-1905. Leeuwarden, 1906, in-8°.

De Vrije Fries. Tijdschrift Citeggen door het Friesch genootschap, t. XX, fasc. 3-4.

PORTUGAL.

Lisbonne. — *O archeologo Português*, vol. X, fasc. 10 à 12; vol. XI, fasc. 1 à 8. Lisboa, 1905-1906, in-8°.

Porto. — *Portugalia*, t. II, fasc. 2, 1906. Porto, in-4°.

RUSSIE.

Dorpat. — *Acta et commentationes Universitatis Juriavensis*

olim Dorpatensis, t. XII, nos 1 à 6; t. XIII, nos 1 à 4. Dorpat, 1904-1905, in-8o.

HELSINGSFORS. — *Société finlandaise d'archéologie. Zeitschrift der Finnischen Altertumgeselschaft*, t. XXIII. Helsingsfors, 1905, in-8o. — *Suomen Museo*, t. XII. Helsingsfors, 1904, in-8o. — *Die altere Eisenzeit in Finnland*, par Alfred Hackmann, t. I, et Atlas. Helsingsfors, 1905, in-4o.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Bulletin de l'Académie impériale des sciences*, 5e sér., t. XVII-XXI, 1902-1904.

SUÈDE.

STOCKHOLM. — *Antiquarisk Tidskrift för Sverige Utgifuen of Kungl. Vitterhets historie och antikuitats Akademien*, t. IX à XVIII. *Archeologiska Monographien : Oscar Almgren « Kung Bjorns Hog »*. Stockholm, 1905, in-4o.

SUISSE.

BÂLE. — *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, herausgegeben von der historischen und antiquarischen Gesellschaft zu Basel*, t. V, livr. 2; t. VI, livr. 1. Basel, 1906, in-8o.

GENÈVE. — *Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Bulletin*, t. II, livr. 9. Genève, 1904, in-8o. — *Mémoires*, nouv. sér. in-8o, t. IX et X ; in-4o, t. III. Genève, 1906.

LAUSANNE. — *Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VII, 1906, in-8o.

STANS. — *Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des historischen Vereins der fünf Orte*, vol. LXI, 1906, in-8o.

ZÜRICH. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XXVII, livr. 4. Zürich, 1906, in-4o.

Anzeiger für schweizerische Altertumskunde, herausgegeben vom schweizerischen Landesmuseum, nouv. sér., vol. VIII, nos 1-3. Zürich, 1906, in-8o.

Musée national suisse à Zurich. XIVe rapport annuel (1905). Zurich, 1906, in-8°.

TUNISIE.

Sousse. — *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*, année 1905, n° 6. Sousse, in-8°.

Tunis. — *Revue tunisienne, organe de l'Institut de Carthage*, 1906, nos 55 à 60. Tunis, in-8°.

TURQUIE.

Beyrouth. — *Université Saint-Joseph. Al-Machriq, revue catholique orientale bimensuelle,* année 1906. Beyrouth, 1906, in-8°.

TABLES

DU

BULLETIN DE 1906.

I.

Index par noms d'auteurs.

II.

Index géographique.

III.

Index des illustrations.

IV.

Renseignements généraux.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.





